

Histoire de Louis XI

Bourges 1423 — Plessis-les-Tours 1483

Par Charles Pinot-Duclos

PRÉFACE

Je n'entreprendrai point de prouver l'utilité de l'histoire : c'est une vérité trop généralement reconnue pour avoir besoin de preuves. Les sciences et les arts ont différents objets d'utilité, et font la gloire d'une nation : il n'appartient qu'à l'histoire de former les hommes d'état. C'est là qu'ils doivent trouver les règles de leur conduite.

On ne voit sur le théâtre du monde qu'un certain nombre de scènes qui se succèdent et se répètent sans cesse : quand on aperçoit les mêmes fautes suivies régulièrement des mêmes malheurs, on doit raisonnablement penser que si l'on eût connu les premières, on aurait évité les autres. Le passé doit nous éclairer sur l'avenir : la connaissance de l'histoire n'est qu'une expérience anticipée. Sur ce principe les histoires particulières l'emportent sur les générales. Celles-ci peuvent être curieuses ; plusieurs ne méritent qu'on s'en instruisse que parce qu'il est honteux de les ignorer : on doit les lire ; mais il faut étudier les histoires particulières.

Si l'on ne voulait connaître que les principaux événements ; une longue suite de siècles offrirait peu de variétés : des guerres cruelles et souvent injustes, des provinces désolées, des peuples opprimés, des traités jurés et violés. Voilà l'histoire.

Parmi tant de faits pareils la différence ne se fait sentir que dans les ressorts qui les produisent ; c'est aux histoires particulières à nous en instruire. Celles qui concernent notre nation sont les plus intéressantes et les plus utiles pour nous. C'est-là que nous pouvons connaître la constitution fondamentale de la monarchie, les principes du droit public et particulier, et ceux des révolutions. Une des principales est celle qu'on attribue à Louis XI révolution d'autant plus singulière, qu'elle s'est faite sans ébranler l'état, et par degrés insensibles. On a dit que ce prince *mit les rois hors de page* ; mais ce fut sans annoncer ses entreprises avec un éclat qui ne peut qu'en empêcher ou en retarder le succès. Il sut préparer et saisir les circonstances, s'écarter à propos des formalités, les rétablir dans le besoin, paraître s'y assujettir, pour les faire respecter ; parce qu'elles sont elles-mêmes un des remparts de l'autorité. Par une conduite également souple et ferme, il jeta les fondements de la puissance où sont parvenus ses successeurs ; de sorte que malgré la faiblesse de quelques-uns d'entre eux, l'autorité royale s'est toujours élevée depuis par ce mouvement que Louis XI lui avait imprimé, ou qu'il avait si considérablement augmenté, qu'il en est regardé comme l'auteur. Je ne puis cependant m'empêcher d'observer, qu'en attribuant à un roi les événements de son règne, on doit distinguer ses actions et ses desseins propres, d'avec les révolutions dont les causes sont plus étendues : souvent le règne des princes n'est que l'époque de ces révolutions ; ils en sont quelquefois les ressorts, rarement les auteurs.

Celui qui règle le sort des empires ; dont le souffle renverse les trônes ; qui tient les cœurs des rois dans sa main, prépare leur élévation et leur chute par des voies impénétrables : le conquérant, le politique, le tyran, le prince faible, ne sont que des instruments entre les mains de Dieu. Ne croyons pas avoir sondé ses décrets et pénétré les premiers principes des événements, quand nous avons aperçu quelques causes secondes.

Ne bornons pas nos vues à la France, jetons les yeux sur les autres états : nous verrons dans un même temps une influence générale se répandre sur l'Europe, y produire une espèce de fermentation, et en changer la face. Dans le nord, la tyrannie des rois de Danemark annonçait la liberté de la Suède : ce royaume moins opprimé, eût été plus longtemps esclave. L'Angleterre était le théâtre de toutes les horreurs des factions de Lancastre et d'York : la force y réglant les droits, le sceptre appartenait à quiconque osait s'en saisir. Le génie anglais ne s'est jamais plus développé que dans ce temps-là : l'inquiétude, et la fierté de cette nation ne servaient qu'à faire connaître que c'est par l'audace des entreprises qu'on plaît à un peuple libre, et qu'on parvient à l'asservir.

L'Espagne si longtemps alliée et amie de la France en devient la rivale aussitôt qu'elle voit augmenter sa propre puissance par la réunion des couronnes de Castille et d'Aragon sur la tête de Ferdinand le catholique. Le règne de ce prince reçoit un nouvel éclat de la découverte du nouveau monde, source de biens et de maux, qui a enrichi et dépeuplé l'Europe.

La maison d'Autriche d'abord plus illustrée que puissante, tombe tout à coup par la faiblesse de ses princes dans un état de langueur qui ne répond ni à ses commencements ni à ce degré de puissance où elle est parvenue depuis. Elle se relève par le mariage de Marie de Bourgogne, et s'étend plus par ses alliances, sa politique, ou plutôt ses intrigues, que les autres princes par des conquêtes et des vertus.

Les suisses las d'être les victimes de l'orgueil et de la tyrannie, secouent le joug, deviennent recommandables par leur valeur ; sages dans leur gouvernement, respectables par leurs mœurs, redoutables à leurs ennemis, fidèles à leurs alliés.

En Italie, Jacques Sforze, un aventurier, se fait un nom dans les armes ; son fils en augmente la gloire, s'empare du Milanais en usurpateur, le gouverne en prince. Les Médicis par leurs richesses et par leur crédit se rendent maîtres de Florence. C'est en gagnant le cœur de leurs concitoyens ; c'est par l'éclat de leurs vertus ; c'est en servant leur patrie, qu'ils trouvent les moyens de l'assujettir. Ils usurpent la souveraineté par les seules voies qui rendent les princes dignes de la conserver.

Autrefois la puissance illimitée des papes les dispensait de se plier à un plan de gouvernement et d'avoir les égards dus aux rois. Ils parlaient, on s'empressait ; ils commandaient, on obéissait. L'abus du pouvoir en est toujours l'écueil. On commença à distinguer le prince du pontife ; on le respectait, mais on le redoutait moins. Dès le temps de Louis XI la cour de Rome n'osait plus hasarder témérairement ses entreprises. Elle employait des mesures, concertait ses desseins, et la diminution de sa puissance, donna naissance à sa politique.

Telles sont les circonstances qui accompagnèrent ou suivirent de près le règne de Louis XI et qui précédèrent de quelques années la plus grande et la plus subite des révolutions ; je veux dire celle qui arriva dans la religion au commencement du seizième siècle, et qui changea totalement les intérêts des princes et le système politique de l'Europe. On voit par ce tableau que le règne de Louis XI est un de ceux qu'il importe le plus de connaître.

Le discours ordinaire de ceux qui n'ont qu'une connaissance médiocre de notre histoire, est de demander ce qu'on peut dire après Philippe de Commines ? Beaucoup de choses qu'il a ignorées ou omises, qui sont très importantes, et dont on a les preuves. On ne peut trop donner d'éloges à cet excellent écrivain : les vues saines, le sens droit et profond, le jugement solide qui règnent dans son

ouvrage, lui ont acquis à juste titre la réputation dont il jouit, et qu'il conservera toujours.

Cependant ceux qui font de l'histoire leur étude particulière conviennent qu'il n'a écrit que des mémoires et non pas une histoire. Indépendamment des fautes qui sont relevées dans les notes marginales de la dernière édition, il lui en est échappé plusieurs autres. Je les marquerai hardiment, parce que c'est un de mes devoirs. Toutes les fois que je ne me suis pas trouvé d'accord avec lui, mon sentiment m'est devenu suspect, et je n'y ai persisté qu'après les recherches les plus exactes. Ses fautes ne sont pas ordinairement importantes : mais on peut toujours relever celles des grands hommes ; peut-être sont-ils les seuls qui en soient dignes, et dont la critique soit utile.

Il est encore important d'observer que **Commines** ne passa en France qu'en 1472. La douzième année du règne de Louis XI. Il ne pouvait savoir que par des récits ce qui était arrivé dans le royaume jusqu'à ce jour-là. Ses mémoires ne commencent qu'à la guerre du bien public. Louis XI avait alors quarante-deux ans. On conjecture par les mémoires de Commines, qu'il les composa vers l'an 1491, huit ans après la mort du roi, et 27 depuis les premiers événements qu'il rapporte. Comme il n'écrivait que de mémoire, il ne s'est pas toujours rappelé les faits exactement. Oserais-je avancer une proposition, qui pour avoir l'air d'un paradoxe, n'en est pas peut-être moins vraie : ce ne sont pas toujours les auteurs contemporains qui sont le plus en état d'écrire l'histoire. Ils ne peuvent donner que des mémoires dont la postérité fait usage ; ils sont souvent opposés les uns aux autres. C'est du sein même de cette contrariété que nous tirons la vérité, d'ailleurs ils ignorent les ressorts cachés des faits qu'ils rapportent ; au lieu que les actes les plus secrets du ministère devenant publics après une longue suite d'années, lorsqu'ils sont sans conséquence, nous entrons dans un sanctuaire qui était impénétrable à nos aïeux.

L'homme de la cour le plus instruit, ne peut jamais l'être aussi parfaitement qu'un historien à qui l'on remettrait les actes, les lettres, les traités, les comptes, et généralement tout ce qui sert de fondement à l'histoire. Voilà précisément quelle est la collection des pièces qui sont en dépôt à la bibliothèque du roi, et sur lesquelles j'ai composé cette histoire.

Feu M. l'abbé le Grand, l'homme le plus laborieux, a passé trente ans à former ce recueil sur lequel il avait composé des annales plutôt qu'une histoire. Son travail m'a été extrêmement utile, et m'en a épargné beaucoup. C'est une reconnaissance que je lui dois, et que je ne saurais trop publier. Cependant je n'ai point suivi son plan ; j'ai encore moins adopté ses vues. Comme il avait toujours eu Louis XI pour objet de ses études, il s'était accoutumé à regarder ce prince comme le plus grand roi de la monarchie. On croit par un sentiment secret, inconnu peut-être à celui qui l'éprouve, participer à la gloire de ceux dont on s'occupe. Il jugeait dignes d'attention les moindres événements de ce règne ; tous lui paraissaient d'une égale importance.

Malgré toutes les recherches de M. l'abbé le Grand, malgré les soins qu'il s'est donnés, j'ai éprouvé que les collections qui abondent en superflu, manquent quelquefois du nécessaire, et que les compilations les plus étendues sont celles qui exigent le plus de critique et de discussion. J'ai vérifié les pièces importantes avec ceux dont la profession est d'en juger. Tous les dépôts m'ont été ouverts par les ordres de M. Le comte de Maurepas, à qui le roi a confié le département des lettres, des sciences et des arts ; comme s'il eût consulté ceux qui les cultivent.

Je ne me suis pas contenté de lire les imprimés et les manuscrits, j'ai eu recours aux personnes les mieux instruites de notre histoire. J'ai tiré un très grand avantage des conseils de M. Berthier conseiller honoraire au parlement, et de Mmes de Foncemagne et Secousse, de l'académie des belles-lettres. Je les prie de me pardonner si je déclare publiquement les obligations que je leur ai. J'ai cru que la reconnaissance pouvait me dispenser de leur en demander la permission que leur modestie m'aurait refusée.

Je ne me suis point attaché à rapporter tous ces petits faits qu'on lit sans les retenir, qui font languir l'attention, qui n'ont jamais eu d'autre mérite que l'intérêt actuel, et qui doivent comme tous les faibles objets, disparaître dans l'éloignement.

Des communautés ou des familles ne trouveront point ici des particularités qui pourraient peut-être les intéresser, mais qui seraient de la dernière indifférence pour le public ; à moins qu'elles ne soient importantes, et qu'elles ne servent à faire connaître le prince dont j'écris la vie. On ne doit pas admettre dans une histoire tout ce qui peut entrer dans un journal ou des annales. L'historien doit chercher à s'instruire des moindres détails, parce qu'ils peuvent servir à l'éclairer ; et qu'il doit examiner tout ce qui a rapport à son sujet : mais il doit les épargner au lecteur. Ce sont des instruments nécessaires à celui qui construit l'édifice, inutiles à celui qui l'habite. L'historien doit tout lire, et ne doit écrire que ce qui mérite d'être lu. Je n'ai omis aucun des faits qui sont dignes de quelque attention ; je me suis particulièrement arrêté sur ceux qui concernent les lois, le gouvernement, et dont les suites se font encore sentir aujourd'hui. Je n'ai pas eu moins d'attention à peindre les mœurs, parce qu'elles sont ordinairement le principe ou la suite des révolutions.

On verra combien les vertus et les vices des hommes dépendent des mœurs de leur siècle ; qu'ils n'ont presque jamais de principes sûrs, et n'agissent que par imitation ; que les siècles les moins polis sont les plus vicieux, et que la vertu s'épure à mesure que l'esprit s'éclaire : nous sentons alors que nos véritables intérêts dépendent d'être unis à l'intérêt commun. Ce que j'avance au sujet d'une nation peut s'appliquer aux particuliers. Les hommes privés de lumières sont toujours dans l'occasion du crime ; au lieu qu'un homme d'esprit, n'eût-il que des vues d'intérêt, sent qu'il n'a point de meilleur parti à prendre que d'être honnête homme. On est bien près de suivre la vertu, quand on est obligé de rougir du vice.

Dans des temps peu éclairés on conservait une réputation de probité en faisant des actions qui déshonoreraient aujourd'hui. J'en pourrais rapporter plusieurs exemples ; mais je crois qu'on doit respecter jusqu'aux fantômes de vertu que le temps a consacrés, et qui peuvent être même des objets d'émulation à la faveur de l'obscurité qui en couvre les défauts. Pour mieux développer le caractère de Louis XI j'ai tâché de faire connaître le génie de son siècle. Je n'ai eu aucun égard aux idées populaires. Plusieurs personnes seront peut-être étonnées de ne pas trouver tous mes jugements d'accord avec ceux qu'elles ont pu se former d'avance et sans examen. Je ne crains point de heurter les préjugés : c'est le premier pas vers la vérité. Je n'ai admis que les faits consacrés par des pièces authentiques et des auteurs contemporains. J'ai eu grand soin de conserver les traits particuliers qui caractérisent l'homme et l'exposent à nos yeux dépouillé de tous les dehors imposants du trône : mais j'ai méprisé les traditions populaires ; content de les supprimer, je n'ai pas cru qu'elles méritassent d'être réfutées, à moins qu'il n'en résultât quelque éclaircissement utile. Je n'en ai pas moins

relevé et condamné les fautes de Louis XI sans m'appuyer sur des fables qui ne doivent leur naissance qu'à des bruits populaires. Le commun des hommes ne connaissant guère l'histoire que par une tradition vague, il n'est pas étonnant que cette tradition se ressente de l'ignorance et de la grossièreté du peuple qui en est dépositaire.

Je ne donne point de pièces justificatives, parce que j'aurais fait trop de volumes, à ne choisir que les plus importantes. Ceux qui voudront les consulter, les trouveront à la bibliothèque du roi.

À l'égard de l'ordre que j'ai suivi, il est à propos d'observer que du temps de Louis XI l'année commençait à pâques. Ce n'est qu'en 1564, que le commencement en a été fixé au 1er de janvier. J'ai suivi le nouveau style ; mais j'ai marqué au commencement de chaque année la date du jour de pâques, afin qu'on fût en état de comparer les deux styles. Quand il s'est trouvé des faits qui concouraient ensemble et se croisaient, j'ai préféré l'ordre de la matière à celui des dates : une plus grande exactitude serait elle-même une source de confusion.

Voilà mes engagements : le lecteur jugera si je les ai remplis.

LIVRE 1

La monarchie française n'a jamais été plus près de sa ruine que sous le règne de **Charles VII**. Les malheurs qui accablaient la France, tiraient leur source de plus loin. La funeste journée de Poitiers où la valeur française céda au désespoir des anglais, fit naître les premiers troubles qui ébranlèrent l'état. La prison du roi Jean remplit le royaume de brigues, de factions et de tous les désordres qui suivent l'anarchie. Ceux qui se crurent assez puissants pour trahir impunément leur devoir, voulurent partager l'autorité, ou du moins s'en affranchir : mais le dauphin, fidèle à son père, à son roi et à l'état, contint les mécontents, châtia les rebelles, fit tête à l'ennemi ; et la sagesse de son gouvernement, lorsqu'il fut monté sur le trône, aurait rendu à la France son ancien éclat, si son règne eût été plus long. Les peuples commençaient à peine à respirer, lorsqu'ils se virent exposés à de nouveaux malheurs par la mort de Charles V. La minorité de Charles VI la démence où il tomba dans la suite, et les divisions qu'elle fit naître parmi ceux qui aspiraient au gouvernement, ne firent que trop connaître qu'un roi incapable de gouverner, est encore plus pernicieux à un état, qu'un prince malheureux, ou qui fait des fautes. Ce règne fut une guerre civile continuelle ; on y vit toutes les horreurs qui peuvent naître de la faiblesse d'un roi, de l'ambition des grands, et de la licence des peuples. Chaque homme en particulier s'instruit par ses disgrâces ; mais il semble qu'un peuple entier ne puisse tirer aucun fruit de l'expérience.

Les malheurs où la France avait été plongée par ses divisions, n'y rétablirent pas l'union ; nos ennemis profitèrent encore de nos discordes. Le courage de la nation suppléa quelque temps à la prudence ; mais les fautes que nous fîmes à la bataille d'Azincourt, nous rendirent cette journée aussi fatale que celle de Poitiers. Les anglais réduits à l'extrémité, nous demandaient la paix ; nous les forçâmes de combattre, et nous profitâmes si mal de nos avantages, qu'ils ne durent la victoire qu'à notre imprudence et à la nécessité de se défendre. L'élite de nos troupes resta sur la place, et quatre princes du sang furent faits prisonniers.

Au milieu de la consternation générale, les factions de Bourgogne et d'Orléans se signalaient par l'avarice, le meurtre et le poison. Le peuple qui n'avait point de roi, avait une infinité de tyrans. Les princes divisés par l'ambition, ne se réunissaient que pour abuser de l'état malheureux de **Charles VI**. On était persuadé qu'ils avaient fait périr par le poison les deux premiers dauphins Louis et Jean, qui moururent à quelques mois l'un de l'autre. Charles devenu dauphin par la mort de ses deux aînés, voulut s'emparer du gouvernement ; mais le plus grand obstacle qu'il trouva, vint de la part de la reine sa mère Isabeau de Bavière. Cette princesse entraînait dans toutes les factions opposées au dauphin, sans autre vue politique que d'usurper une autorité qu'elle aimait mieux partager avec les rebelles, que de la tenir de son fils. Injuste, dénaturée, avide du pouvoir, incapable d'en soutenir le poids, et ce qu'il y a de plus dangereux pour un état, s'y regardant comme étrangère : ses vices mêmes n'avaient rien d'héroïque, et son ambition marquait moins la grandeur de son âme que la faiblesse de son caractère. Par un traité inouï, elle donna sa fille Catherine en mariage à Henri V roi d'Angleterre, et déclara ce prince héritier de la couronne de France, au préjudice du dauphin, qu'elle n'avait jamais traité comme son fils, mais qui devait être son maître. En effet, Charles VI étant mort quelque temps

après, le dauphin, sous le nom de Charles VII se fit couronner à Poitiers, parce que les anglais étaient maîtres de Reims, de Paris, et de la plus grande partie du royaume.

On aurait dû s'attendre que Charles persécuté presque en naissant, toujours fugitif, et les armes à la main, éprouvé par toutes sortes de malheurs, aurait été un prince uniquement fait pour la guerre. Il est vrai qu'il reconquit son royaume sur les anglais, mais ces succès qui lui acquirent le titre de victorieux, furent principalement l'ouvrage de ses généraux ; il leur dut presque toutes ses victoires, et fit rarement la guerre en personne. Charles était doux, facile, généreux, sincère, bon père, bon maître, digne d'être aimé, et capable d'amitié. Il avait toutes les qualités d'un particulier estimable, peut-être était-il trop faible pour un roi. Uniquement livré aux plaisirs, il était moins sensible à l'éclat du trône, qu'importuné des devoirs qu'il impose. Il redoutait les fatigues de la guerre, quoiqu'il fût intrépide dans le péril. Avec toute la valeur des héros, il manquait de ce courage d'esprit si nécessaire dans les grandes entreprises, et supérieur à tous les événements, parce qu'il donne cette fermeté d'âme qui faisant envisager les malheurs de sang froid, en fait apercevoir les ressources. Ce prince ne prenait presque jamais de parti de lui-même, et n'avait d'autres sentiments que ceux que lui inspiraient ses favoris et ses maîtresses. La valeur et la conduite de ses généraux suppléèrent à son indolence naturelle.

Il fut assez heureux pour les trouver, et assez sage pour s'en servir. Le bâtard d'Orléans, autrement dit le comte de Dunois, fut celui qui lui rendit les plus grands services, et **Agnès Sorel** en partagea la gloire. Ce fut la maîtresse pour qui Charles eut la plus forte passion, et qui fut la plus digne de son attachement : sa beauté singulière la fit nommer la belle Agnès ; on la nomma ensuite *dame de beauté*, le roi lui ayant donné le château de beauté qui était auprès de Vincennes, afin, disait-il, qu'elle eût un nom qui lui convînt. Rare exemple pour celles qui jouissent de la même faveur ; elle aima Charles uniquement pour lui-même, et n'eut jamais d'autre objet dans sa conduite, que la gloire de son amant et le bonheur de l'état. Agnès Sorel se distinguait par des vertus préférables à celles qu'on exige de son sexe. C'est ainsi que François Ier en jugeait dans les vers qu'il écrivit au bas du portrait de cette femme célèbre. Elle concerta avec le bâtard d'Orléans les moyens de tirer le roi de la léthargie où il était enseveli. Elle réveilla le courage de ce prince, en lui rappelant ses devoirs. Ce fut par un artifice politique que Jeanne d'Arc appelée communément la pucelle d'Orléans, fut présentée au roi. Elle parut devant lui comme envoyée de Dieu, et suscitée par le ciel pour délivrer la France de l'oppression de ses ennemis. Le roi en fut touché, les plus éclairés feignirent de le croire, le soldat persuadé que le ciel se déclarait pour lui, marcha avec confiance ; il se crut invincible, et c'est le premier pas vers la victoire. La valeur, la prudence et la vertu de cette généreuse fille répondirent à l'idée qu'on s'en était formée ; et le roi lui dut ses premiers succès.

Charles qui triomphait de ses ennemis, ne pouvait dissiper les cabales qui divisaient sa cour ; son goût pour les plaisirs lui rendait les favoris nécessaires, sa facilité les laissait abuser de leur faveur, et le plus souvent ils l'employaient à se détruire les uns les autres. Le connétable Artus de Bretagne comte de Richemont, Giac, le Camus de Beaulieu, la Trémouille, le comte du Maine gouvernèrent comte du Maine, outre sa qualité de prince du sang, et de beau-frère du roi, était un courtisan habile, qui se ménagea toujours la bienveillance d'Agnès Sorel, et de la demoiselle de Villequier, et s'empara des affaires, en feignant de ne prendre part qu'aux plaisirs de son maître. Il n'eut de rival dangereux qu'Antoine de Chabannes comte de Dammartin, qui prétendait que

tout était dû à sa valeur et à ses services. Ces deux concurrents remplirent tellement la cour de cabales, que Charles trouva moins d'obstacles à triompher de ses ennemis, qu'à rétablir la paix dans sa maison.

Les troubles qui régnaient à la cour, étaient l'image des désordres qui affligeaient les provinces. Tous les ordres de l'état étaient pervertis. Il n'y avait ni mœurs, ni discipline parmi les ecclésiastiques. L'étude et la règle étaient bannis des monastères, la débauche y régnait avec scandale ; ils méprisaient ou ignoraient leurs devoirs. Le peuple, malgré sa misère, fournissait à leurs excès, et conservait pour leur état un respect aveugle et stupide, qui l'empêchait d'être frappé de leur dérèglement. La noblesse ne se piquait que d'une galanterie romanesque, et d'une valeur féroce : le soldat mal payé, ne vivait que de brigandage, et regardait comme un gain légitime tout ce qu'il emportait par violence. Des troupes de brigands connus sous les noms de *tondeurs*, *retondeurs*, et *écorcheurs*, couraient et ravageaient les provinces. Le paysan abandonnait le labourage ; on n'entendait parler que de vols et d'assassinats : on ne peut lire sans horreur les lettres de rémission qui se sont données dans ces temps-là ; à peine y avait-il un homme de guerre qui n'eût besoin d'une abolition ; et c'est par les rémissions que nous sommes instruits des crimes. J'ai cru devoir donner une idée de l'état de la France et de la cour de Charles VII pour faire mieux entendre ce qui regarde son successeur. On verra que Louis XI né et élevé au milieu de ces désordres, en sentit les funestes effets. Indépendamment de son caractère propre, les réflexions qu'il fit sur les premiers objets dont il fut frappé, contribuèrent beaucoup à la conduite que nous lui verrons tenir. À peine commença-t-il à se connaître, qu'il osa condamner la conduite de son père ; en voulant remédier à tout, il pensa tout perdre. Il ne comprit pas assez que sa qualité de fils ne lui donnait que le droit de représenter, et non pas de se révolter ; mais si quelque chose pouvait diminuer le blâme de ses premières démarches, c'est qu'il sentit trop tôt que le royaume avait besoin d'un maître, et qu'il était né pour l'être.

La vie de Louis XI que j'entreprends d'écrire, commence presque avec le règne de Charles VII. Cependant je ne parlerai du père, qu'autant que le fils aura eu part aux événements de son règne. Louis XI fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, naquit à Bourges dans le palais archiépiscopal, le samedi 3 de juillet 1423. Il fut baptisé le lendemain dans l'église de saint Étienne par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, et il eut pour parrain Jean, duc d'Alençon, prince du sang. Dès qu'il fut né, on fit son horoscope, suivant la superstition de ces temps-là, et l'on prédit, suivant l'usage, beaucoup de choses vagues et flatteuses pour le prince régnant. Le dauphin fut élevé sous les yeux de la reine sa mère, et n'avait point d'autres officiers que ceux de cette princesse. Les assignations qu'on donnait pour leur entretien, étaient même si mal payées à cause de la misère de l'état, que le roi fut obligé en 1433 de leur abandonner les revenus du Dauphiné, que la reine recevait sur ses quittances. Lorsqu'on fit la maison du dauphin, on lui donna pour confesseur Jean Majoris, chanoine de Reims, qui était déjà son précepteur ; pour gouverneurs Amauri d'Estinac et Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, et pour premier écuyer Joachim Rouault, qui fut depuis maréchal de France.

Le dauphin n'avait que cinq ans lorsqu'on le maria à Marguerite, fille de Jacques I roi d'Écosse. Le contrat fut signé à Perth le 19 de juillet, et ratifié à Chinon le 30 d'octobre 1428. Le douaire de la dauphine n'était que de douze mille livres par le contrat ; Charles VII l'augmenta de trois mille livres par la ratification. Pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis la signature du contrat jusqu'au temps

que la princesse d'Écosse passa en France, les anglais firent tous leurs efforts pour rompre ce mariage ; ils offrirent au roi d'Écosse de jurer une paix éternelle avec lui, et de lui céder Rosbourg, Barwic et plusieurs autres places. Jacques fit assembler à ce sujet les états de son royaume. Le clergé fut partagé, mais la noblesse rejeta les propositions des anglais ; le roi suivit ce sentiment, et fit embarquer Marguerite à Dunbarton avec les ambassadeurs de Charles VII. Les anglais mirent plusieurs vaisseaux en mer pour enlever la princesse ; mais pendant qu'ils s'amusaient à poursuivre un vaisseau chargé de vin, qui revenait de Bordeaux, la princesse passa heureusement, et aborda à La Rochelle. Elle fit son entrée à Tours le 24 juin 1436. Le lendemain le roi alla prendre la princesse chez elle, et la mena à l'église. Elle avait alors treize ans, mais comme le dauphin n'en avait pas encore quatorze, l'archevêque de Tours lui donna une dispense, et Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, fit la cérémonie du mariage.

Le dauphin, depuis son mariage, suivit le roi dans ses voyages et dans ses guerres, et commença dès lors la vie laborieuse qu'il a toujours menée depuis. Il assista cette même année aux états de Dauphiné, assemblés à Romans, qui lui accordèrent pour sa première entrée dans la province dix mille florins. À son retour, il se trouva au siège de Montereau, où le roi, à sa prière, fit grâce aux anglais qui furent forcés dans la place. Il assista ensuite à l'assemblée qui se tint à Bourges, où fut dressée la pragmatique sanction, dont je parlerai lorsqu'il s'agira de son abolition. Le dauphin commença à se faire connaître dans le Poitou. Pons, la Trémouille, Amboise, Jean et Gui de La Rochefoucault, Jean de Siguinville lieutenant du maréchal de Retz, étaient autant de tyrans qui désolaient le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Le peu d'attention que la cour faisait aux plaintes des peuples, donnait lieu de croire que le roi permettait ces vexations. Le dauphin fit d'abord arrêter les plus mutins, punit les malversations qui s'étaient commises depuis vingt ans, et fit rentrer dans leur devoir tous ceux qui s'en étaient écartés. Il semblait que Louis âgé de quatorze ans fût l'unique ressource de la France. Le roi même fatigué des remontrances des états de Languedoc, répondit que le dauphin arriverait bientôt, et remédierait à tout. Il vint en effet à Toulouse suivi de plusieurs prélats, du sire d'Estinac, et du vicomte de Carmain. La sénéchaussée de Toulouse lui fit présent de six mille livres qu'il distribua à ceux de son conseil.

Louis parcourut tout le Languedoc ; on le vit presque dans le même temps à Albi ; à Lavaur, à Toulouse, à Castres, à Béziers, et partout où sa présence était nécessaire. La famine et la peste ravageaient le royaume ; le soldat effréné était plutôt le fléau que le soutien de l'état. Le dauphin voyant qu'il n'y avait de ressource que dans la bienveillance des peuples, s'appliquait à les gagner. Ayant appris que le comte d'Hudington, général anglais, se préparait à entrer en Languedoc, il manda la noblesse, et convoqua les états de la province, qui lui donnèrent un subside de quarante-six mille livres.

Pendant que le dauphin était occupé en Languedoc, le roi veillait à ce qui se passait sur les rivières de Seine et de Loire. La garnison anglaise qui était à Meaux, interrompait absolument le commerce de la Marne si nécessaire à la subsistance de Paris. Il était donc de la dernière importance de s'emparer de Meaux. Le connétable Artus de Bretagne en fit le siège : et quoiqu'il manquât de beaucoup de choses, la valeur et l'activité suppléant à tout, il se rendit maître de la ville. Cet heureux succès donna lieu à une assemblée de princes, de prélats, et de gens notables, qui se tint à Orléans, afin d'examiner si l'on devait rechercher la paix, ou continuer la guerre. Après de longs débats, les voix se réunirent pour

la paix Jacques Juvénal des Ursins soutint dans une des conférences, que le roi n'étant qu'usufruitier de la couronne, ne pouvait aliéner la moindre partie du domaine. En conséquence de l'assemblée tenue à Orléans, les états généraux furent convoqués à Bourges. Les députés des provinces y attendirent inutilement le roi pendant six mois, et la plupart furent pillés par ceux qui devaient les escorter. Tant de négligence de la part du roi, redoubla les clameurs. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, Chaumont, la Trémouille, Pryé, Jean le sanglier et Boucicaut, les uns par un véritable zèle pour l'état, les autres faisant servir l'intérêt public de prétexte à leurs intérêts personnels, se liguèrent pour obliger le roi à se défaire des principaux de son conseil, et séduisirent le dauphin pour fortifier leur parti.

Louis naturellement présomptueux, et enivré par des éloges d'autant plus dangereux, qu'il les méritait en partie, se crut en droit et capable de s'opposer à son père, et se retira à Niort.

La retraite du dauphin remplit la cour de divisions ; chacun se détermina suivant ses espérances ou ses craintes ; la bonté naturelle du roi ne suffisait pas pour retenir ses sujets dans le devoir. Le caractère altier du dauphin, et la crainte de lui déplaire, lui faisaient, sinon des amis, du moins des partisans. Le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes se joignirent aux rebelles. Les horreurs qui s'étaient commises à Prague par les hussites, firent craindre de pareilles suites de la guerre civile qu'on voyait s'allumer en France, et la firent nommer *la praguerie*.

Charles ressentit plus en père qu'en roi la désobéissance du dauphin ; il envoya le connétable et Raoul de Gaucour, gouverneur du Dauphiné, sommer les princes de lui rendre son fils. Les rebelles devenus plus insolents par la bonté du roi, qu'ils regardèrent comme une faiblesse, auraient violé le droit des gens en la personne de ces députés, si le comte de Dunois ne les en eût détournés. Le roi jugeant qu'il ne pouvait les ramener par la douceur, résolut de les châtier, et s'avança jusqu'à Poitiers. Il apprit qu'un nommé Jaquet les avait introduits dans le château de Saint Maixant ; que l'abbé et les religieux s'étaient retranchés dans l'abbaye, et qu'avec le secours de quelques habitants, ils défendaient encore la porte de la croix. Il marcha aussitôt à leur secours. À son approche, le duc d'Alençon s'enfuit à Niort, et le roi entra dans Saint Maixant, sans trouver de résistance. Il récompensa les religieux en accordant à l'abbaye les plus grands privilèges. Les habitants qui lui étaient restés fidèles, éprouvèrent aussi ses bontés : mais il fit pendre ou noyer les rebelles qui tombèrent entre ses mains. Jaquet ayant été pris quelque temps après à Niort, y fut écartelé.

Le comte de Dunois fut le premier à rentrer dans son devoir, et son exemple ramena plusieurs rebelles à l'obéissance, de sorte que le dauphin voyant son parti s'affaiblir, fut obligé de s'enfuir en Bourbonnais avec le duc d'Alençon et Chabannes. Le roi poursuivant les rebelles avec huit cents lances et deux mille hommes de trait, fit savoir au conseil delphinal la rébellion de son fils, avec défenses de le recevoir. Cette déclaration fit que le Dauphiné ne prit aucune part à la révolte.

Le roi fit assiéger Chambon et Crevan. L'exemple de ces deux places qui furent prises d'assaut, intimida Aigueperse, Escurolle et plusieurs autres villes qui ouvrirent leurs portes. Les rebelles fuyaient toujours devant l'armée royale, et voulurent passer en Bourgogne ; mais le duc Philippe leur en défendit l'entrée. Les états d'Auvergne, assemblés à Clermont, achevèrent de ruiner les espérances du dauphin, en se déclarant contre lui. Les ducs d'Alençon et de

Bourbon commencèrent à parler d'accommodement ; mais après quelques conférences avec le comte d'Eu et les autres députés du roi, ils manquèrent à la parole qu'ils avaient donnée d'amener le dauphin. Le roi n'écoutant plus que son indignation, passa l'Allier, et parut devant Vichy, qui se rendit d'abord ; Varenne et Saint Art furent forcés : Charlieu, Perreux et Rouanne se soumirent.

La terreur et la défiance s'emparèrent alors des rebelles. Le duc d'Alençon fit son accord, et se retira chez lui. Chacun craignit que les derniers qui resteraient dans le parti du dauphin ne servissent d'exemple, et ne fussent les victimes du ressentiment du roi. Tous s'empressèrent d'implorer sa clémence. Le roi voyant avec douleur que les anglais profitaient de la guerre civile pour assiéger Harfleur en Normandie, et Tartas en Gascogne, fit grâce aux rebelles, et s'avança à Cusset où le dauphin et le duc de Bourbon vinrent le trouver. Lorsqu'ils eurent passé les premières gardes, on leur dit que le roi les attendait ; mais qu'il défendait à la Trémouille, à Chaumont et à Pryé, qui étaient avec eux, et qu'il regardait comme les premiers auteurs de la rébellion, de paraître devant lui. Le dauphin étonné dit alors au duc de Bourbon : *beau compère, vous n'aviez le talent de dire comme la chose était faite, et que le roi n'eût point pardonné à ceux de mon hôtel.* Il voulait même s'en retourner ; mais le duc lui fit sentir qu'il n'était plus temps, et les trois autres se retirèrent.

Le dauphin et le duc en approchant du roi, mirent trois fois le genou en terre, et lui demandèrent pardon. Le roi dit à son fils, *Louis, vous êtes le bien venu, vous avez beaucoup demeuré : allez vous reposer, on parlera demain à vous ;* puis s'adressant au duc de Bourbon, il lui reprocha d'avoir trahi son devoir en cinq occasions différentes, qu'il lui spécifia, et finit par l'assurer qu'il ne devait plus attendre de grâce, s'il manquait jamais à la fidélité qu'il lui devait.

La facilité avec laquelle le dauphin obtint son pardon, lui inspira plus de présomption que de reconnaissance : il prit la bonté de son père pour une faiblesse. Il s'était d'abord trouvé trop heureux de rentrer en grâce, il s'imagina qu'il était de son honneur d'obtenir celle de ses complices, qu'il appelait ses partisans ; il la demanda avec confiance, et sur le refus que le roi fit de la lui accorder, il crut l'intimider, en lui disant : *il faudra donc, monseigneur, que je m'en retourne, car je leur ai promis.* Le roi lui marquant plus de mépris que de colère, répliqua froidement : *allez-vous-en, Louis, si vous voulez, les portes vous sont ouvertes, et si elles ne sont assez larges, je ferai abattre vingt toises de la muraille pour vous laisser passer. Je trouve fort étrange que vous ayez engagé votre parole sans avoir la mienne ; mais il n'importe, la maison de France n'est pas si dépourvue de princes, qu'elle n'en ait qui auront plus d'affection que vous à maintenir sa grandeur et son honneur.*

Le dauphin humilié de cette réponse eut recours à la soumission, et le roi en fut si touché, qu'il fit publier à son de trompe que le dauphin et le duc de Bourbon ayant obtenu leur pardon par leur humilité et obéissance, il accordait une amnistie générale.

Cependant le roi, pour ne pas laisser le dauphin exposé aux mauvais conseils qu'on pouvait lui donner, changea tous les officiers de sa maison, excepté son confesseur et son cuisinier ; et pour faire voir que ces précautions mêmes étaient un effet de sa tendresse pour son fils, il lui céda le Dauphiné par un acte donné à Charlieu, à condition que le sceau de cette province demeurerait entre les mains du chancelier de France, et que les anciens officiers seraient conservés. Le dauphin envoya aussitôt Rouault et Gabriel de Bernes présenter les lettres de cession au conseil delphinal. Jean de Xaincoins reçut ordre de payer huit cents

livres par mois au maître de la chambre aux deniers du dauphin, qui en 1437 après son mariage, n'avait que dix écus d'or par mois pour ses menus plaisirs. Il en avait eu vingt l'année suivante ; mais aussitôt que les lettres de cession furent enregistrées, les états de la province lui accordèrent un don gratuit de huit mille florins. Le dauphin ne songea plus qu'à remédier aux abus qui régnaient dans le Dauphiné, particulièrement au sujet des monnaies. Il fit frapper au coin delphinal des écus d'or au titre et du poids des monnaies de France, et ordonna que les espèces de la marque royale ou delphinale seraient reçues indifféremment en Dauphiné.

L'année suivante il suivit le roi aux sièges de Creil et de Pontoise. Cette dernière place fut prise d'assaut, et le dauphin y entra des premiers l'épée à la main. Chaque jour le roi remportait de nouveaux avantages ; mais les anglais n'étaient pas les seuls ennemis de l'état. L'impossibilité de maintenir la discipline parmi des soldats mal payés faisait qu'on n'entendait parler que de vols et d'assassinats. Tous les jours on voyait paraître de nouveaux règlements, qui restant toujours sans exécution, ne servaient qu'à prouver l'impunité, et enhardir au crime.

L'épuisement des finances fit que le dauphin, pour suivre le roi, emprunta de l'abbaye de Saint Antoine de Vienne une croix d'or de deux marcs, ornée de quelques pierreries, qu'il mit en gage pour douze cent écus. La ville de Tartas, qui par un accord devait se rendre à celui des rois de France ou d'Angleterre, qui à jour marqué paraîtrait avec le plus de force, reçut l'armée française, sans que les anglais parussent pour s'y opposer.

De Tartas on marcha à Saint Sever. Le dauphin à la tête de la noblesse du Dauphiné, força les deux premières barrières, et fut secondé si vaillamment par une compagnie de bretons, qu'il emporta la place. Le siège d'Acqs fut encore plus glorieux pour ce prince, qui entra dans le boulevard l'épée à la main. Marmande se rendit à la première sommation, et la Réole fut prise d'assaut. Ces succès, qui faisaient honneur au dauphin, furent peu utiles à la France : à peine le roi était-il éloigné, que ces mêmes places furent reprises par les anglais.

Pendant que le roi faisait la guerre en Languedoc et en Guyenne, Talbot se présenta avec quinze cent hommes aux portes de Dieppe ; mais n'ayant pas assez de troupes pour en faire le siège, il fit élever un fort qu'il munit de vivres, d'artillerie et de douze cent hommes de garnison. Le comte de Dunois se jeta dans la ville. Talbot jugeant qu'il serait difficile de l'emporter, tant qu'elle serait défendue par Dunois, se retira et laissa dans sa nouvelle forteresse Guillaume Poitou, Ripeley et le bâtard de Talbot avec cinq ou six cents anglais. Le comte de Dunois partit aussi de Dieppe y laissant environ cinq cents hommes. Charles qui n'ignorait pas de quelle importance était cette place, et qui craignait que les anglais ne fissent un effort pour s'en rendre maîtres, la fit pourvoir de toutes les munitions, et chargea le dauphin de la défendre. Le gouverneur Charles Des Marais et les officiers de la garnison, tels que Jaucourt, Briquetot, Longueval, Drouin, d'Ussel, étaient tous braves et expérimentés, et furent renforcés par Guillaume de Coitivi frère de l'amiral, et par Theodwal de Kermoisan qui s'y jetèrent avec cent bretons déterminés.

Le dauphin après avoir assuré les frontières de Picardie et de l'Île de France, s'avança vers Dieppe à la tête de trois mille hommes, ayant avec lui le comte de Dunois, Louis de Luxembourg comte de Saint Pol, qui fut depuis connétable, les sires de Gaucourt, de Laval, de Châtillon et de Commercy. Theodwal eut ordre de marcher en avant avec trois cents hommes, et d'investir le fort des ennemis. Le

dauphin le suivit de près, et commanda six cents hommes pour soutenir le premier détachement. Les anglais firent plusieurs sorties, et furent toujours repoussés. Louis marchant à pied à la tête des troupes jusqu'à la portée du trait, demeura campé deux jours pour faire faire trois ponts qu'il fit jeter sur le fossé, et attaqua le fort de tous côtés. Les anglais firent la plus vigoureuse défense, quatre cents français restèrent sur la place, et les autres commençaient à perdre courage, lorsque le dauphin irrité par la résistance, et les animant par son exemple, les ramena à la charge. Le combat fut sanglant, mais la victoire ne fut pas longtemps douteuse. Les français entrèrent de toutes parts dans le fort, et firent main basse sur tout ce qui se présenta. Poitou, Ripeley, le bâtard de Talbot et les principaux officiers périrent les armes à la main, le reste fut fait prisonnier. Les français qui s'y trouvèrent furent pendus, et le fort fut rasé.

Le dauphin fit chevalier le comte de Saint Pol, Hector d'Estouteville, Charles et Regnault Flavy, frères, et Jean de Consegues ; et pour récompenser à proportion des services et des besoins, il fit distribuer de l'argent à de pauvres gentilshommes qui avaient été blessés, et à des paysans qui avaient servi aux travaux. Louis après avoir pourvu à la sûreté de Dieppe, visita les frontières de Picardie, et donna tous ses soins pour faire payer les troupes. Il sentait qu'il était également injuste et impossible d'y maintenir la discipline, si l'on ne les faisait subsister. À peine eut-il rétabli quelque tranquillité dans la Champagne, la Brie et l'Île de France, qu'il s'avança vers le Rouergue pour réprimer les violences du comte d'Armagnac. Philippe Raimond II comte de Comminges n'avait laissé qu'une fille, nommée Marguerite, pour héritière de tous ses biens. Elle fut mariée trois fois. Les enfants qu'elle eut de ses deux premiers maris moururent en bas âge ; elle épousa ensuite Mathieu de Foix oncle et tuteur de Gaston. La division s'étant mise entre elle et son troisième mari, il l'enferma et la tint quinze ou seize ans prisonnière. Jean IV comte d'Armagnac qui était neveu de Marguerite, déclara la guerre à Mathieu de Foix. Comme le comté de Comminges, par la substitution qui en avait été faite, était réversible à la couronne, au cas que Marguerite décéda sans enfants, qu'elle n'en avait point, et qu'elle était âgée de quatre-vingts ans, le roi voulut prendre connaissance des contestations qui s'étaient élevées entre Mathieu de Foix et le comte d'Armagnac. Après avoir entendu les parties, il mit en liberté Marguerite, qui mourut la même année. Le comte d'Armagnac, comme héritier et donataire, s'empara du comté de Comminges, malgré l'opposition du parlement de Toulouse, et contre les ordres du roi.

La témérité du comte d'Armagnac venait de l'espérance qu'il avait de tirer des secours de Henri VI, roi d'Angleterre, à qui il offrait une de ses filles en mariage avec une dot considérable. Le roi qui n'avait déjà que trop d'ennemis, sans compromettre encore son autorité contre un de ses sujets, chercha à le ramener à son devoir par la douceur. Le comte d'Armagnac n'en devint que plus insolent. Il avait environ six cents lances, il en mit une partie dans le Rouergue sous le commandement de Salazar, capitaine espagnol, qui avait quitté le service du roi, et partagea le reste entre le bâtard de Lescun et lui. Le dauphin ayant reçu ordre de châtier le comte d'Armagnac, arriva aux portes de Rodés, avant qu'on sût qu'il était parti. Armagnac trop insolent pour être vraiment brave, voulut prendre la fuite. La plupart de ceux qui l'entouraient, n'étaient que des hommes comme lui, sans foi et sans courage. Maurigon de Valieck et Jean Boisset le trahirent, et livrèrent Entraigues et Rodés. Le dauphin marcha tout de suite contre le comte d'Armagnac, le surprit dans l'Île Jourdain, l'arrêta avec son second fils et ses deux filles, et les fit passer publiquement au travers de Toulouse, pour être

conduits à Lavaur, d'où ils furent transférés à Carcassonne. Le comte de Lomagne fils aîné du comte, se sauva en Navarre. Tout fléchit devant le dauphin ; Salazar implora sa clémence, les autres prirent la fuite. Lescun fut le seul qui ayant pris un mauvais parti, s'y comporta en brave homme, et ne fit son accord, que parce qu'il comprit que son attachement était désormais inutile au comte d'Armagnac, qui même n'en était pas digne. Le bâtard de Lescun portait indifféremment ce nom ou celui d'Armagnac, son père se nommait Arnoult de Lescun, et sa mère Anne d'Armagnac. Il fut légitimé en 1463, prit le nom de comte de Comminges, et eut beaucoup de part à la faveur de Louis XI.

Le dauphin revint à la cour, laissant à Valpergue, sénéchal de Toulouse, le commandement des troupes ; mais celui-ci n'ayant ni le crédit, ni la fermeté du dauphin, elles se débandèrent, pillèrent les provinces, et passèrent jusqu'en Bourgogne. Beaumont, maréchal de Bourgogne, à la tête de la noblesse et des milices du pays, tomba sur ces brigands, et les défit. Le comte de Dammartin rassembla quelques troupes, rentra en Bourgogne, ravagea une grande étendue de pays, et tira pour sa part dix mille écus des terres du maréchal. Le roi de Castille, les ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon et de Savoie demandèrent la grâce du comte d'Armagnac. Le roi la refusa longtemps, mais enfin vaincu par les sollicitations, il mit le comte en liberté à des conditions dont les principales étaient, que le roi retiendrait le comté de Comminges, la ville de Lectoure, les quatre châtelainies de Rouergue avec tous les droits royaux ; et que le comte renoncerait à l'alliance qu'il projetait de faire avec Henri VI, roi d'Angleterre. Henri avait lui-même cessé d'y penser, dès qu'il avait vu les mauvais succès du comte d'Armagnac. Il envoya le comte de Suffolk demander de sa part Marguerite d'Anjou fille de René, roi de Naples et de Sicile. La proposition que faisait le roi d'Angleterre d'épouser une princesse du sang de France, fut reçue avec d'autant plus de joie, qu'elle donna lieu à une trêve entre les deux couronnes.

Charles VII résolut d'en profiter pour soulager les peuples de l'entretien de ses troupes, en les employant hors du royaume. Il en destina une partie à son beau-frère René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence et duc de Lorraine, qui était en guerre avec les habitants de Metz ; et l'autre à l'empereur Frédéric et à Sigismond duc d'Autriche contre les suisses. René d'Anjou second fils de Louis II roi de Naples, et d'Yolande d'Aragon, naquit à Angers en 1408. Il épousa en 1420 Isabelle, fille et héritière de Charles I duc de Lorraine. Après la mort de son beau-père en 1430 il voulut se mettre en possession de ses états. Antoine de Vaudemont, neveu de Charles, prétendit que la Lorraine étant un fief masculin, lui appartenait. Le concile de Bâle et l'empereur Sigismond ayant été choisis pour arbitres, décidèrent en faveur de René ; mais le comte de Vaudemont refusa d'acquiescer à ce jugement, soutint ses prétentions par les armes avec le secours de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et gagna la bataille de Bullegneville en 1431. René y fut défait, pris et conduit à Dijon où il demeura près de cinq ans prisonnier. Malgré la défaite de René, Isabelle sa femme ne laissa pas de se maintenir en possession de la plus grande partie de la Lorraine. Louis III que Jeanne II, reine de Naples, avait adopté et fait couronner, étant mort en 1434. Jeanne institua son héritier René, frère de Louis, et mourut peu de temps après en 1435. René devenu par ce testament roi de Naples et comte de Provence, indépendamment des autres droits de la maison d'Anjou sur ces mêmes états, sortit de prison moyennant une rançon considérable, et passa en Italie ; mais Alphonse V roi d'Aragon lui disputa le royaume de Naples. René ne fut pas plus heureux contre Alphonse, qu'il ne l'avait été contre le comte de

Vaudemont, et fut obligé d'abandonner Naples. Il soutint ses disgrâces avec fermeté, et trouva sa consolation dans les lettres et dans les arts. On vit un prince malheureux devenir un particulier estimable. Ayant eu dans la suite quelques différends avec les habitants de Metz au sujet des salines de Lorraine, il engagea Charles VII à prendre son parti. Ces deux princes s'avancèrent devant Metz, et la pressèrent si vivement, que les habitants furent contraints d'en venir à un accord par lequel ils remirent à René cent mille florins qu'il leur devait, et en payèrent au roi quatre-vingt mille pour les frais de la guerre. Épinal et Rualmenil se donnèrent à la France. Toul et Verdun convinrent de lui payer un tribut pour reconnaître le droit de protection.

Dans le temps que le roi était devant Metz, le dauphin marchait contre les suisses, qui non contents d'avoir secoué le joug de la maison d'Autriche, voulaient envahir les terres de cette maison, et détruire totalement la noblesse. Les suisses, appelés autrefois helvétiens, étaient originairement partagés en quatre cantons connus sous les noms de *Tigurini*, *Tugeni*, *Ambrones* et *Urbigeni*. Ils tirent le nom qu'ils portent aujourd'hui du bourg de Schwitz un des treize cantons. Leur pays est enfermé entre le Rhin, le lac de Constance, la Franche-Comté, le lac Léman ou de Genève, et le Valais. Ces peuples furent assujettis par les romains du temps de Jules César, et unis à la Germanie sous l'empire d'Honorius. Ce pays après avoir essuyé plusieurs révolutions, fut divisé en différentes seigneuries dont la maison de Habsbourg ou d'Autriche s'empara.

Si les suisses eussent été traités avec modération par leurs souverains, ils n'auraient peut-être jamais songé à secouer le joug ; mais les princes de la maison d'Autriche au lieu de ménager leurs nouveaux sujets, les traitèrent en esclaves. La liberté qui se perd par l'anarchie, renaît ordinairement du sein de la servitude, et les excès de la tyrannie sont les présages de sa destruction. Les gouverneurs qu'on envoyait en Suisse y commettaient toutes sortes de vexations. La patience des peuples fut épuisée. Trois paysans des cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald conçurent le projet de rendre la liberté à leur patrie. Ils commencèrent par émouvoir les esprits, et une aventure qui arriva dans le même temps acheva de déterminer la révolution. Gisler, gouverneur de ce pays pour l'empereur Albert, ayant voulu par un caprice ridicule éprouver jusqu'où l'on pouvait porter l'abus du pouvoir, fit mettre un bonnet au haut d'une pique dans la place publique d'Altorf, et ordonna que ceux qui passeraient devant fissent une profonde révérence. Un nommé Guillaume Tell ayant refusé de se soumettre à cette bassesse, Gisler le fit arrêter, et lui donna le choix de mourir ou d'abattre d'un coup de flèche une pomme de dessus la tête de son fils à une assez grande distance. Tell comptant sur son adresse, choisit ce dernier parti, et enleva la pomme sans blesser son fils. Gisler remarquant que Tell avait encore une flèche, lui en demanda la raison. **Si j'avais eu le malheur, répondit Tell, de blesser mon fils de la première, je t'aurais percé de la seconde.** Gisler plus irrité que touché de la vertu de ce généreux père, et n'osant, sans rougir, le faire mourir publiquement, le fit lier et embarquer avec lui sur le lac d'Uri, sans doute pour le faire périr secrètement. Lorsque la barque fut au milieu du lac, il s'éleva un si furieux orage que les gens de Gisler lui dirent qu'il était perdu sans ressource, s'il ne faisait pas délier le prisonnier, qui était excellent matelot, et pouvait seul les sauver.

Les plus cruels sont les plus timides. Gisler fit délier Tell, et lui confia le gouvernail. Celui-ci tourna la proue vers une roche sur laquelle il s'élança en se saisissant de son arc, et repoussa d'un coup de pied la barque assez avant dans le lac, pour avoir le temps de gagner les montagnes. Il s'y cacha dans un défilé

par où Gisler devait passer, et lorsqu'il fut à portée, il le perça d'un coup de flèche. Il courut tout de suite à Schwitz, et donna l'alarme. Chacun courut aux armes. Les trois cantons de Schwitz, d'Uri et d'Underwald donnèrent le signal de la liberté, et jetèrent les fondements de la république des suisses. L'empereur Albert marcha contre eux ; mais il fut tué par son neveu dans une embuscade. Les princes de la maison d'Autriche entreprirent vainement de remettre les suisses sous leur obéissance. Les empereurs qui n'étaient pas de cette maison protégèrent ces peuples. Les ducs d'Autriche croyant n'avoir que des rebelles à punir, trouvèrent des ennemis à combattre, des hommes vaillants, lassés et instruits par le malheur, pauvres, et qui n'ayant rien à perdre, n'en étaient que plus redoutables. L'exemple des trois cantons fut bientôt suivi par d'autres. Cependant cette république a été deux siècles à se former telle que nous la voyons aujourd'hui. Dans le temps de Charles VII les suisses combattaient encore pour la liberté, et par-là s'en rendaient dignes.

L'armée du dauphin qui marchait contre eux était composée de quatorze mille hommes français et de huit mille anglais qui profitèrent de la trêve pour combattre sous les mêmes enseignes. Les anglais avaient pour chef Mathieu God, du pays de Galles, appelé communément Matago.

Le marquis de Rothelin Hocheberg, gouverneur de la partie de la Suisse qui obéissait encore à la maison d'Autriche, envoya des ambassadeurs au-devant du dauphin, pour presser sa marche, et lui représenter que toute la noblesse était enfermée dans Zurich, et que cette ville était réduite à la dernière extrémité. Le dauphin leur demanda à diverses reprises si l'on avait eu soin de pourvoir à la subsistance des troupes, sans quoi elles se débanderaient, et feraient de très grands ravages : on lui promit tout ce qu'il demandait, et sur cette parole, il marcha en avant. Il apprit en arrivant auprès de Bâle que les suisses venaient à sa rencontre ; il détacha Jean de Beuil, comte de Sancerre, avec un corps de cavalerie pour aller les reconnaître et les combattre, s'il le jugeait à propos. De Beuil les trouva dans la plaine de Bottelen, marchant en bon ordre. Il les attaqua avec beaucoup de vigueur, mais il fut reçu de même ; et quoiqu'il eût l'avantage du nombre et du lieu, il ne put jamais les rompre.

Les suisses se retirèrent toujours en combattant jusqu'à un cimetière où ils se retranchèrent derrière des haies, et de vieux murs, et commencèrent à faire un feu terrible. La cavalerie française mit pied à terre, et pendant qu'elle travaillait à se faire un passage, elle était exposée au feu continu d'un ennemi qui tirait à coup sûr. La victoire fut longtemps incertaine, l'ardeur était égale de part et d'autre ; mais aussitôt que le mur fut renversé, les français firent main basse sur les suisses, qui ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leurs vies. On ne faisait point de quartier, et l'on n'en demandait point ; tous périrent sur la place, en donnant jusqu'au dernier soupir des marques de valeur. On rapporte qu'il s'en sauva quelques-uns, mais qu'en arrivant chez eux ils furent mis à mort par leurs compatriotes, qui les jugèrent indignes de vivre, puisqu'ils n'avaient pas eu le courage de mourir les armes à la main. Ces peuples que l'on regardait comme rebelles, parce qu'ils n'étaient pas encore les plus forts, avaient pour principe de leur union, que des hommes qui aspirent à la liberté, n'ont à choisir que la victoire ou la mort. Avec de tels sentiments, il était aisé de juger qu'un jour cette généreuse nation serait libre. Les auteurs varient sur le nombre des morts, ils les font monter depuis quinze cent jusqu'à quatre mille. Les lettres du roi et du dauphin aux princes de l'empire, marquent que trois mille suisses ont été défaits. Aeneas Sylvius Piccolomini, qui fut depuis pape sous le nom de Pie II rapporte un peu différemment cette action ; mais il était alors à Nuremberg auprès de

l'empereur, et n'a apparemment écrit que sur des relations vagues, puisqu'il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.

Les suisses consternés de cette perte, levèrent le siège de Zurich et de Voersperg ; ils demandèrent la paix au dauphin, et lui offrirent pour médiateurs le concile de Bâle et le duc de Savoie. Le dauphin accepta la médiation, et nomma Gabriel de Bernes son maître d'hôtel, pour traiter avec les suisses, qui de leur côté nommèrent des députés de chaque canton.

Comme le dauphin ni cette république n'avaient point d'intérêts directs à discuter, le traité fut bientôt conclu. Le principal article fut la neutralité de la France entre les suisses et la maison d'Autriche. Ce qui détermina le dauphin à faire la paix, fut la mauvaise foi de Frédéric, qui devint ingrat aussitôt qu'il cessa de craindre. Bien loin qu'on fournît à la subsistance de l'armée, on lui refusa vivres, fourrages et logements. Les troupes pressées par la nécessité, se débandèrent et pillèrent partout. Les français devinrent par-là odieux à ceux mêmes dont ils venaient d'être les libérateurs. Ils désolaient en troupe le pays, mais sitôt qu'ils s'écartaient, ils étaient massacrés par les paysans, qui en tuèrent un nombre prodigieux.

Cependant le roi et le dauphin se rendirent à Nancy après leur expédition, pour être présents au mariage de Marguerite d'Anjou que Suffolk vint épouser au nom de Henri VI roi d'Angleterre. Ce prince se détermina comme aurait pu faire un particulier, c'est-à-dire, qu'il préféra Marguerite à tous les autres partis qu'on lui proposait, à cause de sa beauté, de son esprit et de son caractère. Après les fêtes qui accompagnèrent ce mariage, on reprit les affaires.

Charles VII demandait à l'empereur Frédéric qu'il remplît ses engagements, et le dédommageât des frais de la guerre contre les suisses. Frédéric usait de tant de remises et d'artifices pour éluder les demandes du roi, que ce prince fut obligé de s'adresser à la diète qui se tenait à Bopart. Fenestrange et Bayers s'y rendirent en qualité d'ambassadeurs, y exposèrent les sujets de mécontentement du roi contre l'empereur, et se plainquirent aussi de la perfidie du marquis de Bade, qui ayant demandé au dauphin de lui confier son artillerie, l'avait laissé enlever par des partis de Schelestat unis à des sujets même du marquis. Le roi ne put jamais obtenir de satisfaction. Frédéric alléguait de mauvaises raisons de son manque de parole, et le marquis de Bade prétendit que ni lui, ni ses sujets n'avaient pas eu la moindre connaissance du tort qu'on avait fait aux français.

Pendant que ces affaires se traitaient à la diète de Bopart, il se tenait à Reims une assemblée sur des matières qui intéressaient à la fois le roi, le duc de Bourgogne et la maison d'Anjou. Pour connaître quels étaient les intérêts respectifs de la France et de la maison de Bourgogne, il est nécessaire d'en rappeler l'origine.

Après le démembrement de l'ancien royaume de Bourgogne, le duché de ce nom ayant été réuni à la couronne, fut donné en apanage à Robert de France troisième fils du roi Robert et de Constance de Provence. La première branche des ducs de Bourgogne de la maison de France s'étant éteinte par la mort de Philippe Ier, dit de Rouvre, la Bourgogne fut encore réunie à la couronne en 1361 sous le roi Jean, qui en investit en 1363. Philippe son quatrième fils, surnommé le hardi, en considération de ce qu'il avait toujours combattu à ses côtés à la bataille de Poitiers, qu'il y avait été blessé et fait prisonnier avec lui. Ce prince épousa en 1369 Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, veuve de Philippe Ier son prédécesseur.

La puissance des premiers ducs, ni même des anciens rois de Bourgogne, n'avait jamais été au point où elle fut portée par Philippe le Hardi et par ses descendants. Les conquêtes et les alliances de ces princes rendirent leur maison une des plus puissantes de l'Europe. Il y avait peu de souverains qui les égalassent en pouvoir, et tous leur étaient inférieurs en magnificence. On voit par les états de la seconde maison de Bourgogne, qu'elle était digne des plus grands rois. Le nombre des officiers en était prodigieux, et toutes leurs fonctions étaient marquées et distinguées par une étiquette régulière, dont les ducs furent apparemment les inventeurs, du moins on ignore de qui ils l'avaient empruntée. Elle fut portée dans la maison d'Autriche par Marie, fille et héritière du dernier duc de Bourgogne, et passa ensuite à la cour d'Espagne ; mais les princes qui l'adoptèrent n'ayant pas la magnificence de la maison de Bourgogne, ne conservèrent que la sévérité de l'étiquette.

Les vassaux trop puissants ont toujours été les plus dangereux ennemis de la monarchie : il faut qu'ils aient intérêt de la défendre, et qu'ils ne soient pas en état de la diviser. Les ducs de Bourgogne non contents de posséder des états considérables, voulaient avoir part au gouvernement du royaume. Philippe le Hardi prétendit à la régence pendant la minorité du roi Charles VI son neveu. Il voulut ensuite se saisir du gouvernement, lorsque Charles fut tombé en démence ; mais Louis duc d'Orléans, frère du roi, s'opposa aux prétentions de Philippe. de là naquit la haine qui subsista si longtemps entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et dont les peuples furent les malheureuses victimes.

Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi, ayant succédé en 1404 aux états et à l'ambition de son père, devint l'ennemi déclaré du duc d'Orléans, et finit par le faire assassiner : il osa même avouer publiquement ce crime, et trouva un prêtre mercenaire qui ne rougit point d'en faire l'apologie.

La plupart des princes se rangèrent du parti de la maison d'Orléans. Ceux de cette ligue se nommaient les armagnacs, du nom du comte d'Armagnac un de leurs chefs, et depuis connétable. Rien n'égale les horreurs par lesquelles se signalèrent les armagnacs et les bourguignons. Le détail n'en paraîtrait pas vraisemblable aujourd'hui, tant il est opposé au génie français, et révolte l'humanité. Ce n'étaient que meurtres, vols et incendies. Le bourreau même était chef d'une troupe de brigands ; et comme le crime rend presque égaux ceux qu'il associe, il eut l'insolence de toucher dans la main du duc de Bourgogne.

Le dauphin Charles se mit à la tête des armagnacs, uniquement parce qu'ils étaient ennemis des bourguignons. Les gens de bien qui gémissaient des malheurs de l'état, cherchèrent à réunir les deux partis. Le dauphin et le duc Jean Sans Peur consentirent en 1419 à une entrevue sur le pont de Montereau, et s'y rendirent suivis chacun de dix chevaliers ; mais le duc de Bourgogne ayant passé la barrière et mis un genou en terre pour saluer le dauphin, Tannegui du Châtel lui fendit la tête d'un coup de hache, pour venger la mort du duc d'Orléans.

Cette action qui paraissait devoir détruire le parti bourguignon, ne servit qu'à lui donner une nouvelle force avec plus de fureur, et une apparence de justice. Philippe le Bon, fils de Jean Sans Peur et de Marguerite de Bavière, fille d'Albert comte de Hainaut, Hollande et Zélande, couvrant son ambition du masque d'une piété filiale, signala sa haine contre la France, sous prétexte de venger la mort de son père. Tout se rangea du parti bourguignon. On oublia les principes et les motifs de la guerre, on n'envisagea qu'un assassinat odieux. La modération apparente de Philippe, fit illusion aux peuples, et ne le rendit que plus

dangereux. Il se ligua avec les anglais, et fut le principal auteur de leurs succès, et de nos malheurs. La situation de la France fut si désespérée, que la gloire de la nation ne fut plus comptée pour rien : on ne songea qu'aux moyens d'éviter une ruine totale : le duc Philippe, en se prêtant à un accord, acheva de prouver l'humiliation de Charles VII par le traité honteux que ce prince fut obligé de signer. Ce fut celui d'Arras, conclu en 1435 à la sollicitation du concile et du pape.

Le duc de Bourgogne dit dans les lettres patentes qui précèdent les articles :

Les ambassadeurs du roi nous ayant présenté un écrit qui contenait : ce sont les offres que nous Charles de Bourbon et ambassadeurs du roi, faisons pour et au nom dudit roi, à monseigneur le duc de Bourgogne.

I que le roi dira, ou par ses gens notables suffisamment fondés, fera dire à mondit, seigneur le duc de Bourgogne, que la mort de feu monseigneur le duc Jean son père, fut iniquement et malheureusement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseil, et lui en a toujours déplû, et à présent déplaît de tout son cœur ; et que s'il eût sù ledit cas, et eût tel âge et entendement qu'il a de présent, il y eût obvié à son pouvoir ; mais il était bien jeune, et avait pour lors petite connaissance, et ne fut point si avisé que d'y pourvoir ; et priera à mondit seigneur de Bourgogne, que toute haine et rancune qu'il peut avoir à l'encontre de lui à cause de ce, il ôte de son cœur, et qu'entre eux ait bonne paix et amour, et se fera de ce expresse mention ès lettres qui seront faites de l'accord et traité d'eux.

Ensuite sont les articles du traité.

Premièrement le roi demandera pardon audit duc, en affirmant par lui être innocent du meurtre commis en la personne du duc de Bourgogne son père ; et que s'il eût sù tel cas être venu, il l'eût empêché envers et contre tous. *item.* Le roi fera chercher par tout son royaume les complices de ce meurtre, et les fera prendre et punir corporellement, comme au cas appartient. *item.* Le roi fera fondation à Montereau, où le délit a été fait, d'une chapelle, en laquelle sera célébrée tous les jours à perpétuité une basse messe de *requiem* pour le repos de l'âme dudit duc. *item.* Le roi édifiera auprès de ladite ville un prieuré de douze religieux chartreux, pour prier Dieu pour l'âme dudit duc. *item.* Le roi sera tenu d'édifier sur le pont de ladite ville de Montereau une croix somptueusement faite, pour mémoire du déplaisir qu'il a dudit meurtre.

Par les autres articles, le roi était obligé de céder au duc de Bourgogne toutes les villes sur la rivière de Somme, comme Amiens, Abbeville, Saint Quentin, Péronne et autres ; ce qui emportait toute la Picardie.

Le duc de Bourgogne conclut en ces termes :

Nous par la révérence de Dieu, mûs par la pitié que nous avons pour le pauvre peuple de ce royaume, et par les prières, regrets et soumissions à nous faites par lesdits cardinaux et ambassadeurs de notre Saint père le pape et du saint concile de Bâle, qui nous ont remontré qu'ainsi le devons faire selon Dieu, avons fait bonne et loyale paix et réunion avec mondit seigneur le roi, moyennant les offres dessus écrites, qui de la part de mondit seigneur et ses successeurs, nous doivent être faites et accomplies.

Quelque dures que fussent les conditions du traité, le roi s'y soumit, pour procurer la paix à ses sujets : sacrifice d'autant plus grand, que le traité n'était injurieux qu'à lui seul, que dans une monarchie, la gloire et la honte des événements regardent particulièrement le prince, et que les sujets sont presque bornés au bonheur ou au malheur qui en résultent. Malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour assurer la paix, elle était souvent sur le point d'être violée, soit par la jalousie qui était entre les princes, soit par des hostilités. Le maréchal de Culant, Saint Simon, et les autres officiers à qui le dauphin avait

laissé le commandement de ses troupes, traversèrent la Bourgogne et la Franche-Comté, et y firent beaucoup de dégât. C'était un des griefs sur lesquels l'assemblée qui se tenait à Reims entre les plénipotentiaires du roi et ceux du duc de Bourgogne, devait prononcer. Il s'agissait encore de ce qui restait dû de la rançon du roi René, et de terminer les anciennes querelles qui étaient entre la maison d'Anjou et celle de Bourgogne. Quoique les plaintes du duc fussent raisonnables, on ne paraissait pas fort disposé à lui rendre justice. René conservait un vif ressentiment de la prison où il avait été retenu par le duc de Bourgogne.

Le dauphin désirait ardemment de se venger de la défaite de ses troupes, qui avaient été battues par le maréchal de Bourgogne. Ces deux princes animaient le roi, qui ne cherchait que l'occasion d'humilier un vassal trop puissant ; la guerre allait infailliblement se rallumer ; mais la duchesse de Bourgogne qui avait eu beaucoup de part à la paix d'Arras, se fit un point d'honneur de la maintenir. Elle se rendit à Châlons-Sur-Marne avec une suite brillante. Le roi et le dauphin s'y trouvèrent. Jamais la cour n'avait été si magnifique et si galante. L'habileté de la duchesse, et peut-être les plaisirs qui influent souvent dans les plus grandes affaires, rapprochèrent les esprits. On convint que René céderait pour le reste de sa rançon au duc de Bourgogne le val de Cassel, et que le duc donnerait en échange à René, Neuchâtel, Gondrecourt et Clermont en Argonne. On termina tous les autres différends qui étaient entre la France et la Bourgogne, et la paix fut confirmée. Les fêtes qui la préparèrent et qui la suivirent, furent terminées par le plus triste événement. Ce fut la mort de la dauphine Marguerite d'Écosse.

Cette princesse réunissait en sa personne la délicatesse et la justesse de l'esprit, la noblesse des sentiments, la douceur du caractère ; et ces rares qualités, qui la faisaient admirer, étaient encore relevées par les grâces de la figure qui les rendent aimables. C'était lui faire sa cour, que de pratiquer la vertu : on était sûr de s'attirer ses bontés en les méritant : souvent il suffisait d'en avoir besoin. Ayant appris qu'un chevalier, qui s'était distingué dans un tournoi, manquait des secours de la fortune, toujours nécessaires au mérite, elle lui envoya trois cents écus, somme considérable pour ces temps-là, et pour une princesse qui manquait souvent du nécessaire. Elle aimait passionnément les lettres. Ayant trouvé un jour Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser, et sur l'étonnement qu'elle remarqua dans ceux qui la suivaient, elle dit qu'elle ne baisait pas la personne ; mais la bouche dont étaient sortis tant de beaux discours. Les vertus et le rang de cette princesse ne la sauvèrent pas de la calomnie.

La cour étant à Nancy, Jametz du Tillay, bailli de Vermandois, alla un soir chez la dauphine. Elle avait avec elle le sire de Mainville, et une autre personne qui était un peu éloignée. La chambre n'était éclairée que par un grand feu. Du Tillay dit qu'il était honteux qu'on laissât ainsi madame la dauphine : ce discours fut relevé et malignement interprété, quoique du Tillay s'excusât dans la suite, en disant qu'il n'avait voulu blâmer que la négligence des officiers de la princesse, qui n'éclairaient pas son appartement. Cependant comme il avait fort peu d'esprit, qu'il était grand parleur et indiscret, genre d'hommes à craindre même pour leurs amis, il tint plusieurs propos offensants pour les femmes qui étaient auprès de la dauphine, et particulièrement sur les Demoiselles de Salignac, Pregente et Fillotte. Il avait commencé par l'indiscrétion, il continua par la perfidie : on prétend qu'il fit écrire au roi des lettres anonymes pleines de calomnies. Le roi fit voir par son silence qu'il les méprisait, et voulut en dérober la connaissance à la dauphine. Elle fut longtemps la matière des discours, sans le

savoir, mais enfin ils parvinrent jusqu'à elle, elle en ressentit la douleur la plus amère ; cependant au lieu de chercher à se venger, elle gémissait en secret, et cherchait sa consolation dans la religion. Un jour qu'il faisait fort chaud, étant partie à pied du château de Sarry, près Châlons, pour aller à notre-dame de l'épine, elle fut attaquée d'une pleurésie, et le chagrin qui la dévorait se joignant à la maladie, elle mourut en peu de jours. Elle protesta toujours de son innocence contre les calomnies de *cet honnête homme*. C'est ainsi qu'elle appelait du Tillay.

Le confesseur de cette malheureuse princesse eut beaucoup de peine à obtenir qu'elle pardonnât à son calomniateur, et ses dernières paroles furent : *fy de la vie, qu'on ne m'en parle plus*. Elle fut enterrée dans l'église cathédrale de Châlons, et trente-quatre ans après Louis XI la fit transférer à Tours, où elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle avait fondée.

Cette princesse fut généralement regrettée. Les clameurs étaient si grandes contre du Tillay, que le roi fut obligé de commettre par lettres patentes Tudert, maître des requêtes, et Thiboust conseiller au parlement, afin d'informer contre lui. La reine même souffrit qu'on l'interrogât. La différence de son interrogatoire d'avec celui des autres témoins, consiste en ce qu'elle ne prêta point de serment, et fut interrogée par le chancelier Juvénal Des Ursins, assisté de Guillaume Cousinot, maître des requêtes. Nous avons encore sa déposition, et les autres informations qui chargent du Tillay, sinon de calomnie, du moins de beaucoup d'indiscrétion. Regnault du Dresnay, Louis de Laval et plusieurs autres trouvant ces procédures injurieuses à la mémoire de la dauphine, voulaient la venger par un duel.

Charles VII ne voulut pas le permettre, et éloigna de la cour tous ceux dont il connaissait la trop grande vivacité sur cette affaire qui fut étouffée.

À peine avait-on rendu les derniers devoirs à la dauphine, que ses sœurs arrivèrent en France. Ces princesses apprirent en même temps la mort de leur mère qu'elles venaient de quitter en Écosse ; elles passèrent, suivant l'usage de ces temps-là, les trois premiers mois de leur deuil sans sortir de leur chambre ; le roi n'oublia rien pour les consoler ; il eut dessein d'en faire épouser une au dauphin, et fit solliciter les dispenses. Le cardinal Torquemada, ou de Turre-Cremata, dit qu'elles furent refusées ; le bref que le pape Eugène IV écrivit au dauphin, n'explique point de quoi il s'agissait.

Léonor, l'aînée des princesses d'Écosse, épousa quelque temps après Sigismond, duc d'Autriche ; l'autre repassa en Écosse, et fut mariée à un seigneur du pays. Louis toujours occupé d'affaires, songea à terminer celles qui subsistaient depuis longtemps entre les dauphins et les princes de Savoie. Lorsque le Dauphiné fut uni à la France en 1349 Amédée VI comte de Savoie, surnommé le comte vert, dont les prédécesseurs avaient souvent inquiété les dauphins sur les limites de leurs terres, craignit d'avoir de pareilles contestations avec la France, et dès l'année 1354 il proposa au roi Jean de régler les limites du Dauphiné et de la Savoie. L'échange qui se fit alors, fut très avantageux pour le comte de Savoie par l'infidélité d'Aimar de Poitiers, gouverneur du Dauphiné, qui fut chargé de cette affaire, et qui se laissa corrompre. Le comte de Savoie n'en fut pas plus exact à exécuter le traité, il crut pouvoir abuser de l'état malheureux où la France fut réduite après la bataille de Poitiers. Il y eut en 1377 une autre transaction qui ne fut pas mieux exécutée. Le dauphin voulut enfin terminer toutes les contestations, et chargea Pierre de Brézé de traiter avec Louis Ier, alors duc de Savoie. Ce prince offrit de se désister de toutes prétentions sur les

comtés de Valentinois et de Diois, et de payer quarante mille écus à condition que le dauphin lui remettrait l'hommage de Foucigni et de quelques autres places cédées par les échanges de 1354 et 1377. Brézé, que le duc de Savoie avait gagné en lui donnant le comté de Maulevrier, persuada au dauphin, dont il avait la confiance, d'accepter les propositions du duc ; ainsi le traité fut ratifié à Chinon par le roi et par le dauphin. Raoul de Gaucourt fut nommé pour prendre possession des places que le duc devait remettre, et Dammartin fut chargé d'aller en Savoie recevoir le payement des quarante mille écus.

Tandis que le dauphin employait tous ses soins pour prévenir les troubles dans le Dauphiné, il voyait impatiemment la cour divisée par des cabales, et son père gouverné par ses ministres. Il faut plus d'habileté pour se conduire au milieu des tracasseries de la cour, que pour servir utilement l'état ; mais le dauphin ne croyait pas devoir descendre à un manège de courtisan trop au-dessous de lui, et ne dissimulait pas son mécontentement. C'était un titre pour lui déplaire que d'avoir quelque part dans la faveur du roi. Il traita les ministres avec mépris, et n'eut pas plus d'égards pour Agnès Sorel : Gaguin prétend même qu'il osa lui donner un soufflet, et que ce fut pour cette témérité qu'il fut obligé de quitter la cour, et de se retirer en Dauphiné ; mais sans ajouter foi trop légèrement à ce fait, il arriva une affaire d'un assez grand éclat pour avoir été l'unique cause de la retraite du dauphin. Ce prince voulant s'opposer au ministère, forma un parti dans lequel entrèrent principalement Jean de Daillon, Louis de Beuil et Louis de Laval, sire de Châtillon. Lorsque le comte de Dammartin fut de retour de Savoie, le dauphin lui fit confidence de son projet ; mais Dammartin soit qu'il fût jaloux de ceux qui partageaient avec lui la faveur de ce prince, soit qu'il désapprouvât l'entreprise, découvrit tout au roi, et déclara que la cour étant à Razilly, le dauphin lui avait demandé plusieurs archers de la garde écossaise, et qu'avec les gentilshommes de sa maison et ceux qui lui étaient dévoués, il devait s'emparer du château et s'assurer de la personne du roi. La déposition de Dammartin jeta le roi dans de terribles alarmes. On arrêta Conighan, commandant de la garde écossaise et plusieurs archers de cette troupe. Les partisans du dauphin prirent la fuite, ou vinrent faire leur déposition pour obtenir leur grâce.

Le roi fit venir son fils et lui reprocha son ingratitude. Le dauphin nia les faits, et donna un démenti à Dammartin. Celui-ci outré de fureur, répondit qu'il savait le respect qu'il devait au fils de son maître ; mais qu'il était prêt de prouver ce qu'il avançait contre tel de la maison du dauphin qui oserait se présenter. Le roi persuadé du crime de son fils, lui ordonna de se retirer en Dauphiné. On fit mourir plusieurs gardes écossais, et Conighan leur capitaine ne dut sa grâce qu'à la sollicitation du roi d'Écosse. Quelques jours avant le départ du dauphin, la reine était accouchée d'un fils qui fut Charles, duc de Berry, dont il sera souvent parlé dans la suite.

Aussitôt que Louis fut arrivé dans le Dauphiné, il convoqua les états à Romans. Yves de Sepeaux, chancelier du dauphin, demanda le don gratuit qui fut de quarante mille florins, et les états l'accordèrent avec cette clause, que c'était par pur et libéral don, et sans préjudice de leurs privilèges et libertés. Le don gratuit fut bien augmenté dans la suite, et toujours avec la même clause, qui portant une image de liberté, console encore ceux qui l'ont perdue. Il y eut souvent des contestations à ce sujet. Le dauphin demandait d'abord plus qu'il n'avait dessein d'obtenir, afin qu'il parût se relâcher, lorsqu'on lui accordait ce qu'il prétendait réellement. Outre les revenus du Dauphiné, il jouissait encore de Château-Thierry, du comté de Comminges et des châtellenies de Rouergue, qui avaient été confisquées sur le comte d'Armagnac. Louis s'appliqua tout entier à régler

ses états, il réduisit les baillages qui étaient en grand nombre, à deux et à une sénéchaussée. Comme il aimait passionnément la chasse, il la défendit, aussi bien que de couper aucun arbre dans les forêts delphinales. Il se fit rendre compte de l'administration des finances, et son gouvernement fut si sage, que malgré la modicité de ses revenus et le peu de troupes qu'il avait, sa réputation le fit respecter de toute l'Europe. Les suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Aragon et d'Angleterre recherchèrent son alliance, et la république de Gènes voulut le choisir pour maître.

Il y a peu d'états qui aient éprouvé plus de révolutions que celui de Gènes. Cette ville était originairement une des principales de la Ligurie, et devint municipale des romains. Après avoir été détruite par Magon, frère d'Annibal, et rebâtie par Spurius Lucretius, elle resta sous la domination romaine jusqu'à l'invasion des goths. Dans la suite elle fut saccagée par Rotharis roi des lombards. Charlemagne l'ayant rebâtie, l'annexa à l'empire français, sous le gouvernement d'un comte particulier. Le premier, nommé Audemar, défit les sarrasins et conquit l'île de Corse. Quelque temps après les sarrasins prirent Gènes, passèrent la plus grande partie des habitants au fil de l'épée, ou les emmenèrent esclaves en Afrique. Ceux qui restèrent se livrèrent au commerce, rétablirent la ville, et formèrent vers l'an 1100 une république dont le gouvernement était entre les mains de quatre familles principales, qui faisaient deux factions. Les Spinola et les Doria d'une part, et de l'autre les Fiesques et les Grimaldi déchiraient le sein de leur patrie, sous prétexte d'en défendre la liberté contre leurs concurrents. Cette malheureuse république, tour à tour soumise à des consuls ou à un podesta, éprouva pendant près de trois siècles tous les malheurs de l'anarchie et de la tyrannie, sous une forme de gouvernement libre. Le peuple fatigué des dissensions et de l'avarice des nobles, choisit en 1257 Guillaume Boccanegra pour gouverner l'état sous le titre de capitaine.

La noblesse se resaisit bientôt du gouvernement, et comme ce fut vers ce temps-là que les factions des guelfes et des gibelins prirent naissance, elle se partagea encore en deux partis. Les Grimaldi et les Fiesques se rangèrent du côté des guelfes ; les Doria et les Spinola devinrent aussitôt gibelins, et l'ayant emporté sur leurs rivaux, ceux-ci les chassèrent et les obligèrent de se retirer à Naples. Les guelfes ayant repris le dessus, transportèrent la souveraineté de Gènes à Robert roi de Naples.

Tandis que les génois se rendaient malheureux par des guerres civiles, ils se signalaient au-dehors par des conquêtes. Ils eurent de longues et sanglantes guerres contre les pisans et les vénitiens. Les pisans furent soumis, et la puissance de Venise aurait peut-être succombé sous celle de Gènes, si les divisions de celle-ci ne lui eussent fait perdre ses avantages. Les génois las de changer de gouvernement, sans être ni plus libres ni plus heureux, cherchèrent des maîtres étrangers. Après avoir passé sous la domination de l'empereur Henri VII et de Robert d'Anjou, roi de Naples, ils revinrent à leurs compatriotes. Simon Boccanegra, dont le nom était cher au peuple, fut élu duc ou doge de Gènes en 1339. Il abattit le parti des guelfes, et fit un règlement par lequel toutes les familles qui avaient exercé les charges de l'état depuis l'origine de la république, étaient déclarées nobles. Par là le nouveau duc en augmentant le nombre des nobles, en affaiblissait réellement le pouvoir, du moins celui des premières familles. Il fit plus, par le même règlement ceux qui n'avaient jamais exercé de charge, furent déclarés bourgeois, et ce fut à eux seuls que le gouvernement de la république fut dévolu sous l'autorité du doge. Les familles qui entrèrent alors dans les charges devinrent considérables et furent l'origine de la distinction

d'anciens et de nouveaux nobles. Les Grimaldi, les Fiesques, les Doria et les Spinola, qui étaient tour à tour les tyrans de la république, se virent contraints d'obéir ; mais ce qu'ils n'osaient entreprendre ouvertement, ils l'exécutèrent par adresse : ils semèrent la jalousie entre les frégoses et les adornes qui partageaient alors l'autorité, et firent déposer Boccanegra cinq ans après son élection.

On ne vit plus qu'une funeste alternative de l'aristocratie et de la démocratie. Les génois toujours divisés et toujours malheureux, ne savaient ni obéir ni soutenir la liberté. Quand ils ne pouvaient s'accorder entre eux, ils déféraient la souveraineté à différents princes. Ils se donnèrent au duc de Milan, ensuite à Charles VI en 1395.

Après avoir massacré les français en 1409 ils choisirent pour maître le marquis de Montferrat. Quatre ans après ils repassèrent aux Visconti pour revenir encore aux français en 1458. À peine la république reprenait-elle sa liberté, que l'ambition des nobles et l'inconstance du peuple la replongeaient dans de nouveaux troubles, dont elle ne sortait que pour subir une domination étrangère. Le gouvernement n'a pas été plus tranquille dans la suite. On remarque que depuis 1494 jusqu'en 1528 la ville de Gènes a été gouvernée de plus de douze manières différentes ; par des comtes, des consuls, des podestats, des capitaines, des recteurs, des abbés du peuple, des réformateurs, des ducs nobles et populaires. En 1527, sous le règne de François Ier, André Doria fut assez heureux pour rendre la liberté à sa patrie, et se rendit encore plus illustre en refusant la souveraineté. Il fit un nouveau règlement qui fixa les anciennes familles nobles à vingt-huit, auxquelles on en a ajouté dans la suite vingt-quatre autres, qui font la seconde classe de la noblesse. Aujourd'hui le gouvernement de Gènes est entièrement aristocratique ; le doge en qui la souveraineté paraît résider, change tous les deux ans, et ne fait que prêter son nom aux décrets du grand conseil.

C'était dans le plus fort des cabales des Frégose et des Adornes que les génois jetèrent les yeux sur le dauphin. Mais dans le temps que Charles VII prenait les mesures nécessaires pour profiter de leurs offres, Jean Frégose trouva le moyen de se faire élire doge, et fit dire alors aux français, que s'étant rendu seul maître de Gènes, il était résolu de conserver sa conquête. Le roi ne suivit pas fort vivement cette affaire, parce que c'était le dauphin que les génois demandaient pour maître, et que le conseil représenta qu'il était moins dangereux de perdre Gènes et toute l'Italie, que de rendre ce prince trop puissant. Onze ans après en 1458 Gènes se donna à Charles VII qui en confia le gouvernement à Jean, duc de Calabre.

Le pape Eugène IV mourut sur ces entrefaites. Nicolas V qui lui succéda, pria le roi et le dauphin d'employer leurs soins pour étouffer le schisme qui déchirait l'église. Le concile de Bâle ayant déposé Eugène en 1439 avait élu Amédée VIII duc de Savoie. Ce prince, après avoir cédé ses états à son fils, s'était retiré auprès de Genève dans le château de Ripaille, où il menait avec quelques courtisans la vie la plus voluptueuse ; cependant comme sa retraite avait fait beaucoup d'éclat, et que ses plaisirs étaient ignorés, le concile l'éleva au pontificat sous le nom de Felix V. Après la mort d'Eugène, le parti opposé à Felix V ayant élu Nicolas V le roi qui désirait donner la paix à l'église, envoya Jean Juvénal Des Ursins, archevêque de Reims, et le maréchal de La Fayette, en qualité d'ambassadeurs pour travailler à un accommodement entre Felix et Nicolas. Le dauphin donna la même commission avec le même titre à

l'archevêque d'Embrun et au seigneur de Malicorne. Après bien des négociations de la part des deux partis, Felix se démit du pontificat, et reconnut pour pape Nicolas, qui nomma Felix doyen du sacré collège, et légat perpétuel en Savoie, en Piémont, et dans une partie de l'Allemagne. Les pères du concile de Bâle acquiescèrent à l'accommodement, rendirent obéissance à Nicolas, et déclarèrent que le concile était fini ; ainsi le roi et le dauphin terminèrent un schisme qui durait depuis près de dix ans.

Il arriva vers ce temps-là une affaire qui chagrina extrêmement le dauphin. Un nommé Mariette partit du Dauphiné, et vint trouver Brézé pour l'avertir que le dauphin se préparait à revenir à la cour, qu'il était résolu de chasser tous les ministres du roi ; et que sa haine devait tomber particulièrement sur Brézé. Celui-ci dit à Mariette de s'adresser directement au roi, et lui défendit de le citer. Mariette ayant fait sa dénonciation, fut renvoyé en Dauphiné pour tirer de plus grands éclaircissements. Le dauphin étant averti de ce qui se passait, fit arrêter Mariette. Ce malheureux tomba malade en prison ; le dauphin en fit prendre tous les soins possibles, de peur qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à sa mort pour cacher la vérité. Mariette fut amené à Paris, convaincu d'être un calomniateur, et condamné à mort.

Le dauphin termina l'année suivante la donation qui lui fut faite des comtés de Clermont, d'Auvergne et de Sancerre par Robert, évêque d'Albi, moyennant une pension annuelle de six mille écus d'or. Il abolit tous les prétendus droits de souveraineté que l'archevêque de Vienne et les évêques de Gap, de Valence et de Die, avaient usurpés pendant les guerres des dauphins et des comtes de Provence ; et pour affermir de plus en plus son autorité, il fit une alliance perpétuelle avec le duc de Savoie.

Le peu d'union qu'il y avait entre Charles VII et le dauphin fut cause que celui-ci fut soupçonné d'avoir fait empoisonner Agnès Sorel, qui mourut cette année, regrettée du roi, de la cour et des peuples. Elle n'abusa jamais de la faveur, et réunit les rares qualités d'amante tendre, d'amie sûre, et de bon citoyen. Je ne sais pourquoi Alain Chartier s'efforce tant de défendre la chasteté d'Agnès. Charles VII en eut trois filles. Marguerite épousa Olivier de Coitivi, sénéchal de Guyenne. Charlotte fut mariée avec Jacques de Brézé, sénéchal de Normandie, et Jeanne avec Antoine de Beuil, comte de Sancerre. Le dauphin ayant rétabli l'ordre dans ses états, fit part au roi du dessein où il était d'épouser Charlotte De Savoie. Le roi lui fit réponse, qu'il n'approuvait pas qu'il contractât aucune alliance, avant que la guerre avec l'Angleterre fût terminée ; et que si la paix se faisait entre les deux couronnes, il lui destinait une fille du duc de Boukingam, de la maison royale d'Angleterre. Le dauphin qui cherchait moins à consulter son père, qu'à obtenir son consentement sur un parti pris, envoya Chausson et Blosset pour instruire le roi des avantages que le duc de Savoie offrait, savoir, deux cents soixante mille écus de dot, et les troupes nécessaires pour faire la conquête du Milanès. Les mêmes députés étaient encore chargés de proposer au roi de donner la Guyenne au dauphin, qui offrait d'en faire la conquête à ses frais.

Comme ce prince avait commencé à manifester son caractère, plus ses propositions paraissaient avantageuses, plus elles étaient discutées avec soin. Le conseil fut d'avis qu'il était moins dangereux pour l'état de laisser la Guyenne au pouvoir des anglais, que de contribuer à augmenter la puissance du dauphin. Louis, sans s'embarrasser de l'agrément du roi, ne songea plus qu'à conclure son mariage, et donna ses pouvoirs à Yves de Sepeaux, et à Aimar de Poisieu, dit

Capdorat, pour aller en Savoie convenir des articles. Le bâtard d'Armagnac, sénéchal de Dauphiné, et Antoine Colomier, général des finances, se rendirent ensuite à Genève, où ils signèrent le contrat qui fut ratifié à Chaland.

Par le contrat, le duc donne à sa fille deux cent mille écus d'or, de soixante-dix au marc, dont on payera quinze mille en signant, quinze mille en menant la princesse, et vingt mille après la célébration des noces. Les cent cinquante mille écus restant furent assignés sur les gabelles de Nice, et sur les entrées de Verceil, dont on devait payer quinze mille chaque année jusqu'à parfait paiement ; le dauphin donne à la dauphine dix mille écus de douaire, qui ne seront assurés qu'après la consommation du mariage ; et il fut stipulé que lorsqu'elle aurait douze ans, elle renoncerait à toutes prétentions sur la succession du duc et de la duchesse de Savoie. Le dauphin se rendit au commencement de mars à Chambéry.

La veille de la célébration du mariage, il arriva un héraut pour s'y opposer de la part du roi, et menacer le duc de Savoie de son ressentiment, si l'on passait outre. Il déclara que Charles ne méprisait pas l'alliance de la maison de Savoie ; mais qu'il était extrêmement surpris que ce mariage se fit sans sa permission. Chausson alla trouver le héraut, et lui demanda ses lettres de créance. Le héraut qui avait feint d'abord de venir de la part du comte de Dunois, pour donner cet avis au duc, étant pressé par Chausson, répondit qu'il ne remettrait ses lettres qu'au duc même ; mais sur ce qu'on lui dit qu'il ne pouvait avoir audience ce jour-là, et que le dauphin se mariait le jour suivant, il donna ses lettres ; elles n'empêchèrent pas qu'on ne fit la célébration : après quoi le dauphin et le duc renvoyèrent le héraut avec des lettres pour le roi et pour la reine. Le duc marquait dans la sienne qu'il n'avait jamais douté que le dauphin n'eût le consentement de sa majesté, et que la cérémonie du mariage était faite, lorsque le héraut avait remis ses lettres.

Le roi ne fut pas fort satisfait de cette réponse ; mais il prit le parti de ne marquer son mécontentement que par beaucoup d'indifférence pour son fils.

Outre le don gratuit ordinaire, les états de Dauphiné consentirent, sur les remontrances du dauphin, à lui accorder un présent pour le joyeux avènement de la dauphine, à condition que chaque ville se taxerait volontairement. On ne lui offrit d'abord que six à sept mille florins ; mais il employa tant de sollicitations, que ce présent fut porté à vingt et un mille florins. Le dauphin qui avait fait fabriquer de nouvelles monnaies sans proscrire les anciennes, donna cours à toutes sortes de monnaies étrangères pour rendre l'argent plus commun.

Ce prince en favorisant le commerce dans ses états, voulait surtout y faire régner la paix, et donna une déclaration portant défenses à tous gentilshommes de se faire la guerre. Ces guerres particulières qui étaient en usage de temps immémorial dans plusieurs provinces, cessaient aussitôt que le roi armait ; mais elles n'étaient que suspendues ; bientôt elles se rallumaient avec plus de vivacité, et remplissaient le royaume de meurtres et de violences. La noblesse regardait cet usage barbare comme le plus noble de ses privilèges ; Humbert en avait expressément stipulé la conservation, en donnant le Dauphiné. La déclaration qui l'abolissait fut exécutée, tant que le dauphin la maintint par sa présence ; mais lorsqu'il fut en Bourgogne, les combats recommencèrent, et l'on vit en 1460 Raoul de Comb défier Jacques de Lompar. Ils parurent devant Grenoble avec plus de soixante gentilshommes, sans que le parlement pût leur faire quitter les armes.

Louis aurait vécu assez tranquillement dans le Dauphiné, si les favoris du roi n'eussent animé le père contre le fils. Charles commença par lui retrancher ses pensions, et lui ôta Beaucaire, Château-Thierry et les châtelainies de Rouergue. Louis envoya aussitôt Estissac faire des remontrances au roi ; mais comme elles furent rejetées, le dauphin fit un accord avec le comte d'Armagnac, et lui céda les châtelainies et Beaucaire moyennant vingt-deux mille écus d'or. Le roi plus irrité contre son fils, s'avança avec des troupes vers le Lyonnais. Le dauphin lui fit représenter qu'il était instruit de tous les mauvais offices qu'on lui rendait à la cour ; qu'on avait dessein de le chasser du Dauphiné, et même de le dépouiller de ses droits à la couronne. Le roi répondit que le dauphin était mal informé du sujet de son voyage ; qu'à la vérité il recevait de toutes parts des plaintes de son mauvais gouvernement, et qu'il désirait qu'il changeât de conduite, sans quoi il serait obligé d'y pourvoir comme son père et comme son roi.

Sur cette réponse, le dauphin fit supplier le roi de vouloir bien envoyer un prince du sang, ou quelque personne de marque, qui pût lui rendre compte du gouvernement du Dauphiné, et de ne pas exiger qu'il allât trouver sa majesté, parce qu'il n'ignorait pas que tous les ministres et les favoris étant ses ennemis, il ne serait pas en sûreté à la cour. Le dauphin fit insinuer en même temps que si on le réduisait au désespoir, il prendrait le parti de sortir du royaume. Charles qui craignait que son fils ne se portât à cette extrémité, envoya Jean De Jambes, seigneur de Montsoreau, et Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, maître des arbalétriers, pour lui dire que sa majesté demandait simplement qu'il maintint les droits des églises de Dauphiné ; qu'il laissât tranquille Jean du Châtel nommé par le pape à l'archevêché de Vienne ; qu'il rendit à l'église de Lyon les places qu'il avait usurpées sur elle, et qu'il renvoyât au roi tous ceux qui avaient quitté son service pour passer en Dauphiné. Torcy et Montsoreau étant de retour, n'oublièrent rien pour disposer le roi à recevoir favorablement la réponse que le dauphin lui fit porter bientôt après par l'archevêque d'Embrun, Courcillon, Bernes et Fautrier.

Après les protestations d'une fidélité inviolable ; ce prince promettait au roi de ne recevoir désormais à sa cour personne qui ne lui fût agréable, et consentait sur toutes les matières ecclésiastiques à se soumettre au jugement du cardinal d'Estouteville. Ce prélat aussi distingué par son mérite, que par sa naissance, avait été envoyé en France par le pape Nicolas V pour travailler à la paix entre la France et l'Angleterre, pour trouver quelque tempérament sur la pragmatique sanction, et pour solliciter en faveur de Jacques Cœur, dont on instruisait le procès.

Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, s'était livré au commerce dès son enfance : il acquit des richesses si prodigieuses, qu'elles le firent soupçonner par ceux qui avaient moins de lumières que de goût pour le merveilleux, d'avoir trouvé le grand oeuvre. Son secret consistait dans un génie vaste et entreprenant, une application continuelle, et une probité qui lui avait acquis la confiance de tous les commerçants de l'Europe et de l'Asie. Il fut fait argentier du roi et maître de la monnaie de Bourges. Il obtint l'archevêché de cette ville pour son frère, et l'évêché de Luçon pour son fils. Son crédit fut souvent utile à l'état, et influait beaucoup dans le gouvernement. Ce fut lui qui fournit les sommes nécessaires pour la conquête de la Normandie. Les services qu'il avait rendus n'empêchèrent pas qu'on ne l'accusât d'exaction, de concussion et de plusieurs autres crimes ; savoir, d'avoir renvoyé aux sarrasins un esclave chrétien qui s'était sauvé, de leur avoir prêté des sommes considérables, et de leur avoir fourni des armes et des harnois. Il répondit sur le premier article qu'il n'en avait

point de connaissance, et sur le second, que le roi le lui avait permis verbalement : ce prince dit qu'il ne s'en souvenait pas. On trouve encore dans le vu de l'arrêt que Jacques Cœur était soupçonné d'avoir empoisonné Agnès Sorel, mais il n'en est rien dit dans le prononcé. En effet Jeanne De Vendôme, dame de Mortagne, qui était son accusatrice sur ce chef, fut convaincue de calomnie, et bannie du royaume. À l'égard des concussions dont on accusait Jacques Cœur, elles se réduisaient peut-être à quelques irrégularités presque inévitables et même inconnues à ceux qui sont chargés d'une administration considérable ; irrégularités dont on ne peut faire des crimes, que lorsque la passion, plus que la justice, veut interpréter une loi à la rigueur. On prétend que le procès de Jacques Cœur lui fut fait à l'instigation de Dammartin son ennemi ; du moins celui-ci profita de la plus grande partie de la confiscation des biens de l'accusé, qui fut condamné par arrêt des commissaires du 19 mai 1453 à faire amende honorable, à payer cent mille écus, et ses biens furent confisqués. Le roi lui remit la peine de mort, à la sollicitation du pape à qui il avait rendu de grands services, et en considération de ceux que l'état en avait reçus. Ses richesses firent peut-être tout son crime, puisque dans la suite le parlement le déclara innocent, et le rétablit dans ses biens.

Jacques Cœur, après sa condamnation, passa dans l'île de Chypre. Son crédit, son habileté et sa réputation que ses malheurs n'avaient point ternie, lui firent faire une fortune plus considérable que celle qu'il venait de perdre.

Le cardinal d'Estouteville n'ayant pas réussi dans sa légation au sujet de la paix, ni de la pragmatique, s'en retournait peu satisfait, et sans attendre la décision du procès de Jacques Cœur, qui ne fut jugé que l'année suivante. Il avait déjà repassé les monts, lorsqu'il apprit que la guerre s'allumait entre le roi et le duc de Savoie. Il revint sur ses pas, et mania si habilement l'esprit de ces deux princes, qu'il rétablit entre eux la paix qui fut scellée à Clepié, près de Feurs, par le mariage d'Yolande de France avec Amédée prince de Piémont. On apprit en même temps que Talbot était descendu dans le Médoc à la tête de quatre ou cinq mille anglais, et que la ville de Bordeaux lui avait ouvert ses portes. Le dauphin crut devoir saisir cette occasion pour regagner les bonnes grâces du roi. Quoiqu'il n'y eût pas encore une rupture ouverte entre le père et le fils, ils étaient dans une défiance réciproque. Le roi prétendait dans que toutes les députations que son fils lui avait faites il n'y avait jamais eu que des protestations vagues de fidélité et d'obéissance, et tous ces termes généraux dont on ne se sert que pour éviter de prendre des engagements formels. Il se plaignait de ce que son fils refusait de se fier à sa parole, que ses plus grands ennemis avaient toujours respectée.

Le dauphin qui à tout événement avait amassé des armes, et gagné un grand nombre de gentilshommes, qu'il avait distribués par compagnies, voulut s'en faire un mérite auprès du roi, et détourner les soupçons qu'il pouvait avoir. Il lui fit offrir ses services contre les anglais, protestant qu'il ne désirait que de sacrifier sa vie pour lui. Charles peu sensible à cette démarche de son fils, répondit que la Normandie et la Guyenne avaient été conquises sans son secours, et que les troupes qu'il avait levées n'avaient pas été destinées au service de son père, ni de l'état ; ainsi les esprits s'aigrirent de plus en plus.

Les inquiétudes de Louis ne l'empêchaient pas d'être attentif à tout ce qui pouvait être avantageux au Dauphiné. Malgré les oppositions des juges ordinaires de Grenoble, et de l'official de l'évêque, il convertit le conseil delphinal en un parlement, dont François Portier, procureur général des états et président

de la chambre des comptes, fut fait premier et unique président. L'année suivante il fonda l'université de Valence. Quelque temps après il donna sur les donations entre vifs un édit célèbre qui est encore en vigueur.

Quoique le dauphin se trouvât dans des circonstances qui devaient l'obliger à ménager ses alliés, il n'en était pas moins jaloux de ses droits. Il déclara la guerre au duc de Savoie au sujet de l'hommage du marquisat de Saluces, qu'ils prétendaient tous deux ; cependant il consentit à un accord, parce qu'il ne crut pas devoir se faire de nouveaux ennemis, pendant qu'il était occupé à détourner l'orage qui se formait contre lui à la cour.

Le retranchement des pensions du dauphin, la diminution de ses domaines par la cession des châtelainies de Rouergue, mirent ce prince dans la nécessité d'augmenter les impôts, et la misère mettait ses sujets hors d'état de les payer. Les plaintes devinrent générales ; les ennemis du dauphin s'en servirent contre lui. Soit que les favoris de Charles l'eussent déjà indisposé contre son fils, soit qu'ils jugeassent qu'il n'était pas plus dangereux pour eux de l'indisposer en effet, que d'en être soupçonnés par le dauphin, ils ne songèrent plus qu'à nourrir l'animosité du roi. Ils savaient qu'on ne doit offenser à la cour que ceux qu'on est résolu de perdre, et ils se conduisaient sur ce principe. Charles ne voulut plus rien écouter de la part de son fils, et passa en Auvergne.

Louis alarmé envoya aussitôt Courcillon son grand fauconnier, pour faire au roi les plus humbles remontrances : Charles ne voulut pas même lui donner audience, et le fit congédier par le chancelier. Le dauphin fit solliciter le prince d'Orange et ceux de Bernes d'entrer dans son parti ; il rechercha aussi le secours du pape, et renvoya vers le roi Courcillon avec Gaston du Lyon son écuyer tranchant, et Simon le Couvreur, prieur des célestins d'Avignon. Leurs instructions étaient à peu près les mêmes que celles des députations précédentes ; elles se réduisaient à des protestations de fidélité, et à demander de ne pas revenir à la cour.

Le roi répondit que ce dernier article ne s'accordait pas avec l'obéissance que son fils affectait ; qu'il devait commencer par chasser ceux qui lui donnaient de mauvais conseils, sans quoi on saurait bien les punir, et le faire rentrer lui-même dans son devoir. Le pape, le roi de Castille, le duc de Bourgogne s'employèrent inutilement pour réconcilier le fils avec le père. La sévérité de Charles n'était qu'un effet de la faiblesse, qui le faisait obéir aveuglément aux impressions que lui donnaient ses ministres. Dammartin lui écrivit que le dauphin faisait armer tous ses sujets ; que le bâtard d'Armagnac commandait ses troupes, et que son conseil était composé de Pierre Meulhon, d'Aymard de Clermont, du bâtard de Poitiers, de Jean de Vilaines, de Neveu, Malortie et Bournazel qui avaient chacun une compagnie de cent lances ; mais que la plus grande partie de la noblesse se déclarerait pour le roi aussitôt qu'il entrerait en Dauphiné. Cette lettre acheva d'irriter ce prince, qui donna ordre à Dammartin de marcher contre le dauphin et de l'arrêter.

Dammartin s'empressa d'exécuter un ordre qui flattait son ressentiment particulier ; mais le dauphin ne se fiant pas à ses troupes, ne comptant pas davantage sur sa maison, feignit une partie de chasse, et se rendit à Saint Claude, suivi de quelques officiers particuliers. De là il écrivit au roi qu'il le suppliait de lui permettre de s'unir au duc de Bourgogne pour aller faire la guerre aux turcs. Il envoya aussi une lettre circulaire à tout le clergé du royaume, pour demander des prières ; il faisait ordinairement des vœux, lorsqu'il se croyait sans ressource du côté des hommes. Il avait eu raison de se défier de ses

partisans. Bernes, Malortie et Chatillon prêtèrent serment au roi. Le dauphin préféra des ennemis généreux à des amis suspects ; il alla trouver le prince d'Orange, et se fit conduire à Bruxelles par le maréchal de Bourgogne.

Le duc Philippe qui était à Utrecht, ayant appris l'arrivée du dauphin, se comporta avec autant de prudence que de générosité. Il écrivit au roi que ce prince était entré dans ses états, sans l'en avoir prévenu, et qu'il lui rendrait tous les honneurs dus à l'héritier de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût rétabli l'union dans la maison royale. Il manda en même temps à la duchesse de Bourgogne et au comte de Charolais de traiter le dauphin comme le fils aîné de leur souverain. Lorsque le duc revint à Bruxelles ; le dauphin alla au-devant de lui. Dès qu'ils se virent, ils coururent à la rencontre l'un de l'autre et s'embrassèrent. Le dauphin lui raconta tous ses malheurs ; le duc, sans approuver ni blâmer sa conduite, lui répondit, qu'il pouvait disposer de sa personne et de ses biens envers et contre tous, excepté contre le roi son seigneur. L'histoire de Louis XI se trouvera si souvent liée à celle du duc de Bourgogne et du comte de Charolais, qu'il est à propos de faire connaître le caractère de ces deux princes.

La crainte que les princes inspirent ne marque que leur puissance, les respects s'adressent à leur dignité ; leur gloire véritable naît de l'estime et de la considération personnelles que l'on a pour eux. Philippe jouissait de ces précieux avantages ; il fut surnommé le bon, titre plus glorieux que tous ceux qui ne sont fondés que sur l'orgueil des princes et le malheur des hommes. Il aimait ses peuples autant qu'il en était aimé, et satisfaisait également son inclination et son devoir, en faisant leur bonheur ; on rendait à ses vertus les respects dus à son rang. Son commerce était aimable, il était sensible au plaisir, aimait extrêmement les femmes, et sa cour était la plus galante de l'Europe. En rendant justice à la vertu de ce prince, on ne doit pas dissimuler qu'il s'en écarta quelquefois. Il porta sa vengeance trop loin contre ceux de Dinant ; et son ambition soutenue d'une conduite prudente lui fit faire plusieurs usurpations. Philippe le Bon fut marié trois fois. Ses deux premières femmes Michelle de France, fille de Charles VI et Bonne d'Artois, fille de Philippe comte d'Eu, et veuve de Philippe comte de Nevers, n'ayant point laissé d'enfants, il épousa en troisièmes noces Isabelle, fille de Jean Ier du nom, roi de Portugal, dont il eut Charles, comte de Charolais, qui fut le dernier duc de la seconde maison de Bourgogne. Philippe eut de plus huit bâtards et sept bâtardes.

Le comte de Charolais était généreux, sincère ; mais ardent, impétueux, absolu. Il s'offensait d'une remontrance comme d'une contradiction : il voulait de l'obéissance et non pas des conseils, et n'aimait de la justice que la sévérité. Peu sensible aux plaisirs qui ont du moins l'avantage d'adoucir le caractère, il n'avait aucune inclination pour les femmes. La guerre était son unique passion, il en faisait son étude continuelle, et renouvela l'usage des camps retranchés des romains. Il était intrépide, et cherchait les dangers par goût. Il aurait égalé les Cyrus et les Alexandre, s'il eût eu plus de prudence ou de bonheur. La prospérité lui inspirait la présomption, et les revers, en aigrissant son esprit, augmentaient sa témérité. Le courage de ce prince dégénéra en une manie furieuse, qui lui fit prodiguer le sang de ses sujets, et lui coûta la vie. Il périt les armes à la main, ne laissant après lui que les fastueux titres de hardi, de terrible, de téméraire ; et des peuples malheureux.

Le roi ayant fait publier un manifeste contre le dauphin, convoqua les états de Dauphiné. Sur la nouvelle qu'il eut que Capdorat, Bournazel, et Tierçant s'avançaient avec des troupes vers le Dauphiné, dont les places avaient été

pourvues de munitions de guerre et de bouche, il marcha pour s'opposer à leurs entreprises. La province lui députa aussitôt l'évêque de Valence, pour lui représenter que tout était soumis, et le conjurer de ne point entrer dans le pays avec des troupes qui alarmaient tous ses sujets, dont la fidélité n'était pas suspecte ; le roi se laissa fléchir, et fit retirer ses troupes.

Cependant le duc de Bourgogne envoya vers le roi, Jean de Croy bailli de Hainaut, Simon de Lalain, Jean de Chimay, et le héraut d'armes toison d'or, pour travailler à la réconciliation du père et du fils. Le dauphin les chargea d'une lettre par laquelle il faisait au roi ses soumissions ordinaires, et lui rendait compte de la générosité avec laquelle il avait été reçu du duc de Bourgogne. Les ambassadeurs en travaillant à fléchir Charles VII en faveur de son fils, insistèrent particulièrement sur la nécessité où le duc de Bourgogne avait été de recevoir le dauphin, dont le roi devait être plus sûr que s'il se fût jeté entre les bras des anglais ennemis de la France. Le roi parut satisfait de ce qui regardait personnellement le duc, et fit à l'égard du dauphin les mêmes réponses qu'il lui avait toujours faites.

Lorsque les ambassadeurs furent de retour, le dauphin renvoya encore Jean de Croy et Lannoi, bailli de Hollande, avec la lettre la plus soumise ; mais comme ils firent entendre que ce prince se plaignait des ministres et des favoris de son père, ceux-ci firent rejeter toutes propositions d'accommodement. Quoiqu'il soit difficile de justifier le dauphin, il est constant qu'il essuya beaucoup de persécutions de la part des ministres. Ce prince vit bien qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de demeurer à Genep, petite ville de Brabant, que le duc lui avait donnée pour son habitation, avec une pension de six mille livres par mois pour lui, et de trois mille livres pour la dauphine qui vint l'été suivant le trouver. Le bâtard d'Armagnac et Montauban recevaient encore chacun deux mille quatre cents livres par an. Toutes ces pensions étaient payées d'avance, mais elles ne suffisaient pas ; le dauphin fut souvent obligé d'emprunter à de gros intérêts. On voit par les comptes de sa maison, qu'il engagea pour huit cent écus une pièce de drap d'or. On prétend qu'il pria François II, duc de Bretagne, de lui prêter une somme d'argent, que le duc lui refusa, dans la crainte de déplaire au roi ; et que c'est à ce refus qu'il faut attribuer la mésintelligence qu'il y eut toujours entre ces deux princes. La comtesse de Charolais étant accouchée d'une fille, le duc pria le dauphin d'en être le parrain. Elle fut nommée Marie ; c'est elle qui fut l'unique héritière de la maison de Bourgogne, et la source de tant de guerres, dont le germe n'est pas encore détruit.

Il arriva alors à la cour de Bourgogne une affaire qui donna beaucoup de chagrin au dauphin. Les deux premiers chambellans du comte de Charolais étant absents, Antoine Rolin, troisième chambellan, prétendit que le service lui appartenait, Philippe de Croy, seigneur de Querrain, fils du seigneur de Chimay, lui disputa cet honneur ; le duc qui aimait la maison de Croy, appuyait la prétention de Querrain, et le comte de Charolais qui haïssait les Croy, soutenait les droits de Rolin, et alléguait les états de sa maison.

Le duc irrité de la résistance de son fils, se fit apporter ces états, et les jeta au feu devant lui. Le comte serait peut-être sorti du respect qu'il devait à son père, si la duchesse ne lui eût fait signe de se retirer. Le duc se livrant à son chagrin, monta à cheval, et prit une route au hasard. Ayant été surpris par la nuit, il fut obligé de se retirer dans la chaumière d'un charbonnier. Ses officiers ne le voyant point revenir, prirent différentes routes pour le chercher, et furent dans les plus grandes alarmes, jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé. Le dauphin craignit

que les démêlés qu'il avait avec son père ne le fissent soupçonner de porter la discorde partout ; il fit revenir le comte de Charolais, qui s'était retiré à Dendermonde, et ne quitta point le duc qu'il n'eût réconcilié son fils avec lui.

Louis eut encore le chagrin d'être la cause innocente de quelques reproches très durs que le duc de Bourgogne fit au comte de Charolais, à l'occasion d'une partie de chasse. Louis s'étant égaré, le comte revint seul : le duc entra dans la plus terrible colère, et commanda à son fils d'aller chercher le dauphin, avec défenses de reparaitre sans lui. Quoique le duc ne fût pas fort content que le dauphin eût cherché un asile dans ses états, il le regardait comme un dépôt, dont il devait compte à la France ; il envoya Montigni, Jean de Cluny et Toison d'or pour travailler encore à rétablir l'union dans la maison royale.

Le roi reçut ces ambassadeurs en Dauphiné en présence du roi de Sicile, des ducs de Calabre et de Bourbon, des comtes du Maine, de Foix, de La Marche, de Dunois, et des principaux officiers.

Jean de Cluny représenta que le duc de Bourgogne suppliait sa majesté de vouloir bien accorder au dauphin les deux seules grâces qu'il lui demandait. La première, qu'il lui fût permis de demeurer en Bourgogne. L'autre, qu'on lui laissât le Dauphiné dans l'état où il était. Les ambassadeurs ajoutèrent, que si sa majesté voulait absolument avoir cette province, ils avaient ordre de la lui remettre. Le chancelier Juvénal Des Ursins répondit pour le roi, qui était présent, que sa majesté ne doutait point des bonnes intentions du duc de Bourgogne, mais qu'elle n'était pas aussi sûre de celles du dauphin ; que loin d'avoir cherché à apaiser le roi, il avait ordonné que le Dauphiné se mît en défense, et qu'il y avait eu des partisans du dauphin qui avaient tâché de faire soulever la ville de Grenoble ; que ce prince avait aliéné une grande partie du domaine, et avait si mal gouverné le Dauphiné, que les plaintes en avaient été souvent portées au roi, qui avait enfin été obligé de mettre cette province sous sa main.

Le mécontentement du roi venait de ce que les états avaient délibéré sur la difficulté qu'ils trouvaient à lui prêter serment, ne se croyant pas dégagés de celui qu'ils avaient fait au dauphin. Le roi avait été extrêmement choqué de cette délibération, et avait donné le 24 de mars une déclaration contre ceux qui avaient suivi ou qui suivraient le dauphin. Il en avait encore donné une autre le 8 d'avril, qui contenait à peu près les mêmes motifs que ceux que l'on vient de voir dans la réponse du chancelier.

Les états de Dauphiné assemblés à Grenoble accordèrent au roi un don gratuit de quarante mille florins, et quatre cents seize florins pour augmenter les gages des gens d'armes qui étaient dispersés dans la province.

Le dauphin ayant appris que le roi avait donné de nouvelles provisions en son nom à Châtillon, gouverneur du Dauphiné, à Nicolas Erland, trésorier général, et aux autres officiers, en conçut le plus violent dépit. Il était aussi jaloux de son autorité que s'il ne fût jamais sorti de son devoir : il fit reprocher à Châtillon sa perfidie, et donna d'autres provisions pour ce gouvernement au bâtard d'Armagnac ; **qui a quitté, dit le dauphin dans ces lettres, biens, parents et amis, et m'a toujours fidèlement servi.**

Le roi ne cherchant que l'occasion de se venger du duc de Bourgogne, parce qu'il avait donné asile au dauphin, saisit la première qui se présenta. Il avait promis Magdeleine de France, sa fille, à Ladislas, roi de Hongrie, fils de l'empereur Albert d'Autriche. Les ambassadeurs qui vinrent pour conclure ce mariage ayant prié le roi, de la part de leur maître, de lui faire rendre justice sur le duché de

Luxembourg, que Ladislas prétendait avoir été usurpé par le duc de Bourgogne, le roi, sans examiner les droits des parties, déclara qu'il prenait sous sa protection, au nom du roi de Hongrie le duché de Luxembourg. Cette contestation allait, sans doute, devenir fort vive lorsqu'on apprit la mort de Ladislas.

Ce prince fut empoisonné par une maîtresse qu'il avait séduite, en lui promettant de l'épouser, et qui n'écoula plus que son désespoir, lorsqu'elle vit que Ladislas l'avait trompée.

On accusa aussi de ce crime Georges Pogiebrac, qui s'étant emparé du gouvernement de la Bohême, malgré Ladislas, crut ne pouvoir assurer son usurpation que par la mort de son souverain. Pogiebrac se fit aussitôt couronner roi de Bohême, et fut reconnu par les moraves. Pour affermir sa puissance, il entreprit de donner un roi à la Hongrie. Le brave Hunniade Corvin, surnommé la terreur des turcs, avait été le vengeur de la chrétienté et le défenseur de la Hongrie, dont Ladislas n'était que le roi. Ce grand capitaine mourut avant Ladislas et laissa deux fils, que ce prince fit arrêter sur le soupçon d'une conspiration. Il fit mourir l'aîné pour avoir tué le comte de Tilly ennemi des Corvins, et fit enfermer Mathias, le plus jeune dans une prison, sous la garde de Pogiebrac. Après la mort de Ladislas, Pogiebrac rendit la liberté à Mathias Corvin, le fit élire roi de Hongrie, et lui donna sa fille en mariage.

L'empereur Frédéric Albert et Sigismond d'Autriche avaient sur ces royaumes des droits dont ils tiraient peu d'avantage par la division qui régnait entre eux. Charles VII voulant être leur médiateur, envoya Fenestrange et le commandeur de Chandénier pour travailler à les réunir. Leurs soins furent inutiles, et ne servirent qu'à faire voir que la maison d'Autriche n'était alors qu'un phantôme de puissance, qui se soutenait plutôt par un nom célèbre que par la force de ceux qui le portaient. Chandénier en écrivit son sentiment au dauphin. L'empereur est, dit-il, un homme faible et irrésolu, incapable de penser et d'agir, dissimulé sans être prudent, et odieux par son avarice. Les autres princes de sa maison le méprisent sans être plus estimables que lui : toute l'Allemagne en porte le même jugement, et si Dieu rétablissait la paix dans l'auguste maison de France, elle serait bientôt maîtresse de l'empire, qui a besoin d'une puissance capable de défendre la religion, et de s'opposer aux Ottomans. Malheureusement on n'était guères en état de profiter des circonstances : la désunion faisait en France, ce que la faiblesse faisait en Allemagne.

Quoique le dauphin n'espérât plus se réconcilier avec son père, il croyait qu'il était de son devoir de paraître affligé de sa disgrâce, et de saisir toutes les occasions de le fléchir. Le duc de Bourgogne ayant été sommé comme premier et doyen du collège des pairs d'assister au procès qui s'instruisait contre le duc d'Alençon, envoya des ambassadeurs pour intercéder en faveur de l'accusé, et pour s'excuser lui-même de venir, alléguant que par le traité d'Arras, il lui était libre d'assister, ou de ne pas assister aux assemblées des pairs. Le dauphin chargea les mêmes ambassadeurs de prier le chancelier et les comtes du Maine, d'Eu et de la Marche de parler en sa faveur. Charles fit dire à son fils que lorsqu'il aurait quelque chose à demander, il devait s'adresser directement à lui. Le dauphin lui en écrivit aussitôt une lettre de remerciements.

Le duc d'Alençon était accusé d'avoir traité avec les anglais pour leur faciliter une descente en France. On soupçonna le dauphin et le bâtard d'Armagnac d'être complices de cette conspiration ; les premiers interrogatoires de l'accusé semblaient favoriser les soupçons ; mais après l'examen le plus exact, le

parlement déclara par l'arrêt qui condamnait le duc, que le dauphin et le bâtard d'Armagnac n'étaient nullement chargés.

Le duc d'Alençon n'avait rien de recommandable que sa qualité de prince du sang, qu'il regardait comme un titre d'impunité ; c'était un esprit inquiet et borné qui ignorait également les devoirs et les avantages de son rang. Il n'avait jamais compris que les princes n'ont d'autre parti à prendre que de s'attacher au roi, et qu'ils sont indécentement partout ailleurs qu'à la cour. Il courait au premier bruit de révolte, et cherchait à former un parti où son nom pouvait être utile, mais dont il ne devait jamais rien attendre. Le roi commua la peine de mort prononcée contre lui, en une prison perpétuelle, et le fit enfermer à Loche.

Cependant il s'élevait tous les jours de nouveaux sujets de disputes entre le roi et le duc de Bourgogne. Le parlement ayant donné plusieurs arrêts contre Jean Dubois, bailli de Cassel, sans pouvoir le faire obéir, le roi envoya Guillaume Bouchet, conseiller au parlement, pour en faire des plaintes au duc de Bourgogne. Le duc répondit que cette affaire ne le regardait pas, que la terre de Cassel appartenait à la duchesse, et qu'il en parlerait à son conseil. Bouchet s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas grande satisfaction à espérer. Sur les plaintes qu'il en fit, on lui déclara que le duc n'avait pas sujet d'être content du roi ni du parlement, qui abusait de son autorité en retenant toutes les causes de Flandre. Bouchet répondit avec fermeté que ce qui pouvait arriver de plus avantageux aux flamands, était d'être jugés par le parlement, qui leur rendrait justice, au lieu que tout se décidait en Flandre par le caprice ou la violence. Tout ce que Bouchet put obtenir fut que le bailli de Cassel ne demeurerait plus sur les terres du duc qui relevaient du roi.

Le duc de Bourgogne s'étant plaint de son côté de plusieurs infractions au traité d'Arras, on lui fit dire qu'il n'était guères fondé à se prévaloir d'un traité qu'il violait tous les jours ; que d'ailleurs il y avait plusieurs articles auxquels on avait dérogé par le traité qui avait été fait à Paris lors du mariage de Catherine de France avec le comte de Charolais, et que le duc de Bourgogne venait encore de conclure une trêve avec les anglais, anciens ennemis de la France. Sur cette réponse le duc ordonna à Nicolas Rolin, son chancelier, de lui représenter le traité d'Arras, le contrat de mariage du comte de Charolais, et généralement toutes les pièces qui y avaient rapport, avec des réflexions sur ces différents mémoires, pour remettre le tout entre les mains des ambassadeurs qu'il envoyait au concile de Mantoue, que Pie II avait assemblé, et dont l'objet principal était d'engager les princes chrétiens dans une croisade. Le duc de Bourgogne voulait que ce concile fût arbitre des différends qu'il avait avec le roi.

Pendant ces contestations la dauphine accoucha d'un prince. Le dauphin envoya aussitôt des courriers pour en faire part au roi, au duc de Berry, son frère, aux cours supérieures et à plusieurs prélats. Tous ceux qui reçurent ces lettres les renvoyèrent au roi, pour savoir ses intentions. Le roi ordonna des prières publiques en action de grâces, et écrivit au dauphin pour lui marquer sa joie. Tout le monde parut sensible à cet événement ; mais personne n'en fit paraître une joie plus vive que le duc de Bourgogne : il donna mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle, et ordonna que l'on fit des feux de joie dans tous ses états. L'enfant fut nommé Joachim, le duc en fut le parrain, et la marraine fut la dame de Ravestein, femme d'Adolphe de Clèves, neveu du duc.

Après le baptême le dauphin remercia le duc de Bourgogne, et s'étant découvert en parlant, le duc mit un genou en terre, et ne voulut jamais se relever, que le dauphin ne se fût couvert. J'ai cru devoir rapporter cette circonstance pour faire

voir quel respect des souverains, même du sang de France, portaient à l'héritier de la couronne.

Le deuil succéda bientôt aux fêtes, le jeune prince ne vécut que quatre mois. Le dauphin en conçut une si vive douleur, qu'il fit vœu de ne voir jamais d'autre femme que la sienne ; Comines prétend qu'il a gardé ce vœu : ainsi il faut placer avant cette époque la naissance des quatre filles naturelles de Louis XI. L'aînée nommée Guiette, qu'il n'a pas reconnue, se maria sans sa permission à Charles de Sillons secrétaire de ce prince ; Isabeau fut mariée à Louis de Saint Priest. Marie épousa Aimar de Poitiers, seigneur de Saint Vallier. Louis XI eut ces trois filles de Marguerite De Sassenage, veuve d'Amblar de Beaumont. Jeanne la plus jeune des quatre fut reconnue et légitimée le 25 février 1466. Les lettres de légitimation portent que sa mère était une veuve nommée Phelise Renard. Jeanne fut mariée à Louis, bâtard de Bourbon, à qui Louis XI donna la terre de Roussillon en Dauphiné ; et qui fut ensuite amiral de France.

Le ressentiment que Charles VII nourrissait contre le duc de Bourgogne, et qui paraissait assoupi, se réveilla bientôt. Charles qui avait réclamé le duché de Luxembourg au nom de Ladislas roi de Hongrie, prétendit alors en prendre possession de son chef. L'évêque de Coutances et Esternay allèrent en qualité d'ambassadeurs, notifier au duc de Bourgogne, que le roi avait traité avec Guillaume duc de Saxe, des droits qu'il avait sur le Luxembourg par Élisabeth, sœur et héritière de Ladislas. Ils pressèrent en même temps le dauphin de retourner auprès du roi son père, et firent entendre que ce prince était convaincu que le duc entretenait la rébellion du dauphin.

Le duc qui avait voulu que son fils, tous les seigneurs de sa cour, et les prélats fussent présents à cette audience, répondit qu'il avait reçu le dauphin, et lui avait rendu tous les honneurs qu'il lui devait ; mais que ce prince, loin d'avoir été séduit, ou d'être retenu, était le maître de retourner en France ; et que s'il le voulait, il y serait reconduit par le comte de Charolais, et en si bonne compagnie, qu'il n'aurait rien à craindre. Il dit à l'égard du duché de Luxembourg, qu'il l'avait acheté et payé, et qu'il en ferait voir les titres. L'évêque d'Arras prenant la parole pour le dauphin, récapitula toutes les plaintes que ce prince avait souvent faites contre les ministres, et insista sur l'abus qu'ils faisaient de leur autorité.

Cependant Thierry de Lenoncour, bailli de Vitry, et Jean de Veroil son lieutenant, allèrent en Allemagne chercher les titres concernant le Luxembourg. Le duc de Saxe leur fit remettre tous les éclaircissements nécessaires, les assura qu'il tiendrait la garantie stipulée par le contrat de vente, et leur recommanda surtout que le roi ne mît point ses droits en compromis, parce que le succès en était sûr par les voies ordinaires de la justice. Le duc de Bourgogne ne doutant plus que le roi ne recherchât l'alliance des princes de l'empire dans le dessein de déclarer la guerre, lui envoya des ambassadeurs pour en être absolument éclairci, et ne dissimula aucun sujet de plaintes. Il reprenait tout ce qui s'était fait depuis le traité d'Arras, et reprochait au roi de vouloir rompre la paix, d'avoir recherché l'alliance des liégeois, des bernois et des princes d'Allemagne, de s'être ligué avec le feu roi de Hongrie ; que le duché de Luxembourg n'était que le prétexte de la rupture, et que l'asile donné au dauphin en était le véritable motif, quoiqu'on eût dû lui en savoir gré.

Malgré la fermentation qu'il y avait dans les esprits, il n'y eut point de rupture ouverte, la faiblesse du roi qui le faisait déférer à tous les conseils de ses ministres, l'empêchait aussi de se déterminer. Ce prince si digne de goûter la paix dont il voulait que tout le monde pût jouir, passait sa vie dans les plus

cruelles irrésolutions. Le dauphin était toujours à Genep, où il menait une vie oisive dans un temps où il aurait pu servir l'état. Il vivait avec quelques familiers qui formaient sa cour, et partageait son temps entre la chasse, la promenade et la lecture, sans se mêler d'aucune affaire, de peur de se rendre suspect au duc de Bourgogne.

Cependant tous les étrangers recherchaient son alliance. Les catalans et le prince de Navarre lui envoyèrent des députés. François Sforze duc de Milan, fit avec lui un traité d'alliance, par lequel il promettait d'assister de toutes ses forces le dauphin, qui de son côté s'obligeait d'envoyer au duc de Milan quatre mille chevaux et deux mille archers, trois mois après en avoir été requis. On ne voit pas trop comment ce prince aurait pu tenir un tel engagement, puisqu'il ne subsistait alors que par les bienfaits du duc de Bourgogne.

Les dauphinois qui s'étaient plaints de la domination de Louis le regrettèrent bientôt. Le roi en exigeait moins d'impôts, mais tout ce qui sortait de leur province n'y rentrait plus, au lieu que le dauphin y dépensait non seulement ce qu'il en retirait, mais encore les pensions qu'il recevait d'ailleurs. Ils éprouvèrent que la misère d'un état vient moins des impositions, que du défaut de circulation.

Cependant le dauphin qui ne songeait qu'à se réconcilier avec son père, lui envoya Houarte son premier valet de chambre, pour faire encore une tentative. La réponse que le roi fit donner par écrit, prouve que ce qui le touchait le plus vivement était le refus que son fils faisait de le venir trouver ; il s'en plaignait amèrement dans sa lettre, protestant qu'il ne donnerait jamais son consentement à la prière que lui faisait le dauphin de demeurer hors du royaume. Il lui reproche de n'être pas venu partager les périls et la gloire de l'expulsion des anglais. Il l'engage à le venir trouver, lui promet toute sûreté, et lui dit qu'il y a plusieurs choses importantes qu'il ne peut communiquer qu'à lui seul. Il paraît par la tendresse et même par la douleur qui règnent dans cette réponse, que le roi aurait reçu son fils avec bonté, et que toutes les manœuvres des ministres n'auraient pas balancé la tendresse paternelle. Il est difficile de ne pas accuser le dauphin de dureté ; sa défiance l'emportait trop sur ce qu'il devait à son père. Il semble même qu'il ne se croyait pas sans reproches à cet égard ; car il fit repartir Houarte, et au lieu de répondre à la lettre de son père, qui effectivement n'admettait point d'autre réponse que l'obéissance, il le pria simplement de lui envoyer des femmes pour servir la dauphine, qui était prête d'accoucher. Elle accoucha d'une fille : ce fut la célèbre Anne de Beaujeu que Louis XI déclara en mourant régente du royaume à l'âge de vingt-trois ans.

Il y eut alors une négociation importante entre le roi et le comte de Charolais. Ce prince qui haïssait les Croy, était résolu de les perdre, mais craignant le ressentiment de son père, il envoya le comte de Saint Pol demander une retraite au roi, et la permission de combattre sous ses ordres à la tête des troupes que l'on destinait à la maison de Lancastre contre celle d'York ; deux partis qui déchiraient l'Angleterre.

Le roi après avoir fait examiner dans le conseil les propositions du comte de Charolais, lui fit dire qu'il le recevrait avec plaisir ; mais qu'il n'était pas encore déterminé à envoyer des troupes en Angleterre. Le roi n'aurait pas été fâché que le comte de Charolais, en faisant la même faute que le dauphin, eût fourni une occasion de mortifier le duc de Bourgogne d'une façon pareille à celle qui causait son ressentiment.

Le comte de Charolais ne trouvant pas la réponse du roi assez précise, le fit presser de s'expliquer davantage ; mais comme on ne voulait rien répondre par écrit, on fit partir Genlis. Il y avait déjà eu plusieurs messages à ce sujet, lorsque le roi soupçonna quelque concert entre le duc de Bourgogne et le comte de Charolais ; mais ce qui le détermina à rompre cette négociation, fut qu'on lui fit entendre que le comte de Charolais voulait user de violences contre les Croy. Le roi qui était malade fit écrire devant lui cette réponse : **pour deux royaumes comme le mien, je ne consentirais un vilain fait.**

La maladie du roi faisant tout appréhender, chacun pensa à ses intérêts. On prétend que la cour fut divisée en deux partis, dont l'un qui avait pour chef le comte du Maine, était pour le dauphin, et que Dammartin était à la tête du parti opposé. Il est bien plus simple de penser que tous se tournèrent du côté du dauphin, et que Dammartin même songea plutôt aux moyens de gagner les bonnes grâces d'un prince qui allait devenir son maître, qu'à former une brigue aussi folle qu'inutile. Il est vrai qu'il se répandit un bruit populaire, ridicule et contraire à la constitution fondamentale du royaume ; savoir que le roi avait voulu déshériter le dauphin pour laisser la couronne à Charles son cadet : c'est peut-être ce qui a fait supposer qu'il y eut deux factions opposées. Il suffit, pour détruire ce fait et les conséquences qu'on en a tirées, de lire le mémoire que le comte de Foix, qui était uni au comte du Maine, donna pour se justifier de l'accusation qu'on lui intentait d'avoir été opposé au dauphin. Si quelqu'un eût été capable de ce dessein, le comte de Foix n'eût pas manqué de l'en accuser, pour s'en disculper lui-même.

Il dit que l'an 1460 le roi de Castille avait envoyé proposer à Charles VII le mariage d'Isabelle sa sœur avec Charles second fils du roi ; et qu'il demandait la Guyenne. Le roi répondit **que Louis étant l'aîné, on ne pouvait décider cette affaire sans lui, et qu'il n'en tiendrait rien, qu'il espérait que son fils reviendrait à lui, mais que quand il ne le ferait pas, c'était à lui à aviser ce qu'il aurait à faire.** Le comte de Foix parle ensuite de ce qui se passa pendant la maladie du roi ; il dit que le jour qu'on délibéra d'envoyer un héraut pour donner avis au dauphin de l'état du roi, tous ceux qui étaient présents au conseil jurèrent de tout sacrifier pour réconcilier le dauphin avec le roi, si ce prince revenait de sa maladie, *et dit alors Monsieur Du Maine que de sa part il en était, et promettait à Dieu de ainsi faire, si fis-je moi de la mienne, Monsieur de Dunois de la sienne, et tous les autres pareillement.* En effet la lettre qui fut écrite au dauphin en conséquence de cette délibération, est signée par le comte du Maine, le comte de Foix, le chancelier Juvénal des Ursins, l'évêque de Coutances, le maréchal de Loheac et le comte de Dammartin. Il est vrai que le dauphin en voyant d'abord les signatures du comte du Maine et de Dammartin, s'imagina que son oncle l'avait abandonné ; mais il n'était pas bien instruit lui-même de ce qui se passait à la cour. Ses ennemis firent donner avis au roi qu'il voulait l'empoisonner. Ce coup fut le dernier pour ce malheureux père. Affaibli par la maladie, consumé par le chagrin, il avait la mort toujours présente à ses yeux ; cette image fit une telle impression sur son esprit, qu'il fut plusieurs jours sans vouloir ni boire ni manger. Ceux en qui il avait le plus de confiance le supplièrent de prendre quelques aliments. Il voulut enfin céder à leurs instances ; mais les intestins s'étant resserrés par une trop longue abstinence, les aliments ne purent passer. Il mourut à Meun-Sur-Yevre le 22 juillet 1461 dans la soixantième année de son âge et dans la trente-neuvième de son règne. Ainsi finit Charles VII après un règne glorieux, regretté de ses sujets, et respecté de ses ennemis.

LIVRE 2

Louis va paraître sur un nouveau théâtre et se dévoiler à nos yeux. C'est aux hommes subordonnés à se contraindre ; les rois ne s'y croient pas obligés. Ils cherchent à dissimuler leurs desseins ; mais ils laissent voir leur caractère.

Aussitôt que Louis eût appris la mort de son père, il la fit savoir au duc de Bourgogne, et lui donna rendez-vous à Avesnes. Il ne porta le deuil qu'une matinée, et prit le soir même un habit incarnat. Le duc de Bourgogne craignant que les ennemis de Louis ne s'opposassent à son entrée en France, convoqua la noblesse de ses états ; mais Louis plus soupçonneux que reconnaissant, ne voulut pas laisser entrer en France un si grand nombre d'étrangers, et engagea le duc à ne garder que les principaux de sa maison. On ne trouva point d'obstacle, le chancelier Juvénal des Ursins, et la plupart des magistrats arrivèrent à Avesnes, suivis d'un nombre infini de personnes qui accouraient de toutes parts auprès du roi, et le conduisirent à Reims où il fut sacré. Les pairs ecclésiastiques s'y trouvèrent tous, à l'exception de l'évêque de Noyon, dont la fonction fut remplie par l'évêque de Paris. Les pairs laïcs furent le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon pour le duc de Guyenne, le comte d'Angoulême pour le duc de Normandie. Les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse furent représentés par les comtes de Nevers, d'Eu et de Vendôme. Antoine de Croy fit la fonction de grand maître ; le comte de Comminges, celle de connétable, et Joachim Rouault, celle de grand écuyer.

Quelque sensible que le peuple soit à ces sortes de fêtes, il fut encore plus touché de ce que fit le duc de Bourgogne. Au milieu de la cérémonie du sacre, ce prince vénérable par son âge, et plus respectable encore par sa vertu que par son rang, se jeta aux pieds du roi, et le pria de pardonner à tous ceux qui l'avaient offensé. Le roi le lui promit ; mais il en excepta sept, qu'il ne nomma point. Il y a apparence que le comte de Dammartin, Brézé, André de Laval sire de Loheac, Louis de Laval seigneur de Châtillon, et Guillaume Juvénal des Ursins chancelier de France, étaient de ce nombre ; les deux autres peuvent être aisément confondus dans la quantité de ceux que Louis priva de leurs charges. Il signala aussi par des grâces le commencement de son règne ; il nomma Antoine de Croy grand maître de sa maison ; le bâtard d'Armagnac et Joachim Rouault furent faits maréchaux de France, et Montauban, amiral. Mauléon de Soule qui avait déjà le gouvernement de Dauphiné, eut encore celui de Guyenne, et du Lau en fut fait sénéchal. Jean d'Estouteville eut la place de Brézé capitaine de Rouen. Beaufremont, Rolin et les autres officiers du duc de Bourgogne eurent autant de part aux grâces du roi, que les français mêmes.

Le duc, après avoir fait hommage au roi pour les terres qu'il tenait de la couronne, l'accompagna à Paris. Le roi se rendit d'abord à Saint Denis où il fit faire un service pour son père. L'évêque de Terni nonce du pape, qui était avec lui, eut la témérité d'y faire je ne sais quelle cérémonie d'absolution pour le feu roi qu'il prétendait avoir encouru l'excommunication par l'établissement de la pragmatique. Il ne paraît pas que cette action ait été relevée : Louis croyait avoir alors assez d'affaires pour ne pas faire attention à une cérémonie frivole.

D'ailleurs il s'intéressait peu à la mémoire de son père ; et quoique l'entreprise du nonce fût injurieuse à la royauté, elle s'accordait assez avec le dessein que Louis avait déjà conçu et qu'il exécuta bientôt. Ce prince fit son entrée dans Paris

le 31 d'août. Tous les grands du royaume y parurent avec magnificence, et ce cortège était fermé par un corps de plus de douze cent gentilshommes, tant français que sujets du duc de Bourgogne. Les parisiens s'empressèrent de marquer leur joie dans cette occasion par des arcs de triomphe et des représentations de mystères, du goût de ces temps-là.

Tandis que le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, pour partager la joie publique donnaient tous les jours des fêtes, le roi était uniquement livré aux affaires. Il commença par déposer le chancelier Juvénal des Ursins, et donna sa place à Pierre de Morvilliers. Hélie de Turrelles fut fait premier président à la place d'Yves de Sepeaux, et Jean de Saint Romain fut procureur général à la place de Jean Dauvet, qui fut nommé premier président du parlement de Toulouse, en même temps qu'Adam de Corbie le fut de celui de Grenoble : il se fit encore plusieurs autres changements dans le parlement. Le roi cassa la plupart des officiers de son père, pour placer ceux qui l'avaient suivi en Dauphiné et en Flandre.

Il y eut peu de postes d'importance qui ne changeassent de maîtres. Cependant comme il y avait plusieurs nouveaux officiers qui n'avaient d'autre mérite que d'avoir suivi Louis XI dans sa disgrâce, et qu'il en déplaça beaucoup à qui l'on ne pouvait reprocher que leur attachement au feu roi, et par conséquent leur fidélité ; tous ces changements ne tendaient pas au bien de l'état. Le duc de Bourgogne qui commençait à s'apercevoir qu'il était inutile de donner au roi des conseils, qu'il recevait avec plus d'égards que d'envie de les suivre, en dit son sentiment au duc de Bourbon, et lui annonça que des révolutions si subites causeraient bientôt des troubles dans l'état. Brézé, grand sénéchal de Normandie, fut appelé à ban et obligé de se cacher. On lui ôta ses charges ; mais quelques mois après son fils ayant épousé Charlotte, sœur naturelle du roi, Brézé rentra dans ses biens et dans la familiarité qu'il avait eue avec ce prince.

La disgrâce du comte de Dammartin fut beaucoup plus dure et plus longue. Il s'enfuit à l'arrivée du roi et fut longtemps errant et caché ; mais s'étant enfin présenté pour qu'on lui fit son procès, le parlement rendit le 2 août 1463 un arrêt qui le condamnait à un bannissement perpétuel. L'arrêt porte, **que la cour avant de prononcer a reçu les ordres du roi, qui préférant miséricorde à justice a remis la peine de mort au coupable.** Dammartin au lieu d'être banni, fut mis à la bastille, d'où il se sauva au commencement de la guerre du bien public. Ses biens furent confisqués, une partie qui provenait de la confiscation de ceux de Jacques Cœur, fut rendue à Geoffroi Cœur son fils. Les terres de Rochefort et Caurienne furent données à Montespédon, premier valet de chambre du roi ; et la plus grande partie de la confiscation fut pour Charles de Melun. La comtesse de Dammartin étant venue lui demander un asile, il la chassa inhumainement, et sans un laboureur de Saint Fargeau qui la retira, elle serait morte de faim. Quelques années après Dammartin rentra en grâce et parvint à la plus haute faveur. Il eut part à tous les événements considérables du règne de Louis XI. Les hommes véritablement illustres sont ceux dont l'histoire se trouve liée à celle de leur nation. Les services que les Chabannes rendirent à l'état, leur procurèrent l'honneur de s'allier à la maison royale par le mariage de Gilbert de Chabannes avec Catherine de Bourbon, fille du comte de Vendôme prince du sang.

Il semblait que Louis affectât d'avoir une conduite directement opposée à celle qu'avait tenue son père. Il rendit la liberté au duc d'Alençon, et fit grâce au comte d'Armagnac qui avait été condamné sous le règne précédent, tant pour

crime d'état, que pour un commerce incestueux avec sa sœur qu'il avait même épousée publiquement, après l'avoir trompée sur une fausse dispense.

Le roi n'oublia rien pour donner au duc de Bourgogne des marques publiques de sa reconnaissance. Il déclara hautement qu'il lui était redevable de la vie, et donna au comte de Charolais le gouvernement de Normandie avec trente-six mille livres de pension. Ces trois princes semblaient alors plus liés par les sentiments du cœur que par des intérêts politiques ; mais cette union fut de peu de durée. Louis après avoir pris congé du duc de Bourgogne, partit pour aller à Amboise voir la reine sa mère. Il apprit en chemin que la ville de Reims s'était soulevée, à l'occasion de quelques nouveaux impôts. Il crut devoir donner au commencement de son règne un exemple de sévérité capable d'effrayer les rebelles. Le maréchal Rouault et Jean Bureau eurent ordre de marcher vers Reims avec quelques troupes. Les habitants intimidés députèrent aussitôt pour représenter qu'ils n'avaient pas pu s'imaginer que le roi eût ordonné la levée de ces impôts après la parole solennelle qu'il leur avait donnée à son sacre de n'en pas imposer de nouveaux. Le roi qui voulait accoutumer les esprits à une obéissance aveugle, et non pas à interpréter sa volonté, ordonna qu'on fit un exemple. Le maréchal Rouault fit écarteler le chef de la rébellion, et trancher la tête à six des plus séditeux ; plusieurs furent bannis, et le roi fit grâce aux autres à la prière du duc de Bourgogne.

On fit de pareils exemples à Angers, à Alençon et à Aurillac, où il s'était fait quelques émeutes populaires.

Le premier soin de Louis fut d'affermir son autorité dans le royaume. Les guerres continuelles où Charles VII s'était trouvé engagé pour reconquérir la France avaient prodigieusement augmenté la puissance des seigneurs, qui croyaient devoir partager son autorité, comme ils avaient partagé ses disgrâces. Les princes du sang comprenaient une grande partie du royaume dans leurs apanages, ils y affectaient la souveraineté ; et leur exemple était imité par les plus puissants seigneurs, tels que le duc de Nemours, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Dunois, le sire d'Albret, les Laval, Dammartin, Brézé, et une infinité d'autres moins puissants et aussi ambitieux.

Louis n'étant encore que dauphin avait quelquefois parlé de ces désordres à Jean Joffredy, évêque d'Arras, et du dessein où il était d'y remédier lorsqu'il serait monté sur le trône. Ce fut sur ces dispositions que Joffredy forma le plan de l'abolition de la pragmatique sanction dont nous allons parler, après avoir fait connaître le caractère de ce prélat. Joffredy, fils d'un marchand, naquit à Luxeul, bourg de Franche-Comté. Né sans fortune et sans appui, mais avec un génie souple et adroit, il conçut le dessein de s'élever aux premières dignités, sans avoir d'autre titre pour y parvenir, que l'ambition d'y prétendre. Pour trouver moins d'obstacles à ses vues, il entra dans l'état ecclésiastique, ressource trop ordinaire d'un ambitieux sans naissance, et prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Luxeul, ordre de Cluny. Après être parvenu aux dignités de son ordre, il passa au service du duc de Bourgogne, dont il gagna la faveur. Ce prince lui fit obtenir l'évêché d'Arras, et lui donna la première place dans son conseil. Joffredy ne se serait pas cru digne de sa fortune, s'il eût su la borner ; il crut avoir assez obtenu pour prétendre davantage, et cachant son ambition sous l'intérêt de son maître, il lui persuada qu'il était de son honneur de faire donner le chapeau de cardinal à un de ses sujets qui fût dans ses états légat du Saint siège. Le duc persuadé par les sollicitations de son favori, écrivit à Rome en sa faveur. Joffredy engagea aussi le dauphin, qui était alors retiré à la cour de Bourgogne à lui

accorder sa recommandation. Louis qui ne cherchait qu'à gagner la bienveillance de ceux dont il croyait avoir besoin, et qui voyait que la faveur de Joffredy auprès du duc pouvait lui être utile, envoya à Rome solliciter le chapeau. Charles VII étant mort pendant cette négociation, la recommandation du dauphin devint celle du roi de France. Le pape Pie II écrivit à Joffredy, que sans employer tant de sollicitations, il pouvait mériter le chapeau, en engageant Louis XI à supprimer la pragmatique. Cette ordonnance célèbre avait été faite à l'occasion du schisme qui était entre le concile de Bâle et le pape Eugène IV. Le concile avait été indiqué par Martin V.

Eugène, son successeur, qui savait qu'un concile pouvait être utile à l'église, mais qu'il était toujours contraire à l'autorité des papes, cherchait à l'éluder par des retardements, et voulut le transférer à Boulogne et ensuite à Ferrare. Les pères du concile, au lieu d'acquiescer à la bulle d'Eugène, le citèrent à comparaître, et le menacèrent de le déposer s'il n'obéissait pas. Le pape irrité de cette menace excommunia le concile, qui de son côté déposa Eugène, et nomma à sa place Amédée VIII duc de Savoie, sous le nom de Félix V.

Charles VII après avoir cherché inutilement à concilier le concile et le pape, craignit que le schisme ne se répandît en France. Il convoqua en 1438 une assemblée à Bourges, où se trouvèrent le dauphin, les princes du sang, tous les grands et les prélats du royaume. Le concile y envoya des ambassadeurs qui présentèrent à l'assemblée les canons qui venaient d'être faits à Bâle. Le roi les fit examiner avec soin, et après avoir pris les avis de tous les ecclésiastiques et laïques, qui déclarèrent qu'ils étaient propres à rétablir une bonne discipline dans l'église, il fit une ordonnance de tous ces décrets sous le nom de *pragmatique sanction*, et la fit publier et enregistrer en parlement, pour être observée dans tout le royaume.

Le premier article contient deux canons, par lesquels le concile déclare que tout concile général représente l'église universelle, et qu'il a une autorité spirituelle à laquelle celle du pape même est soumise.

Il est ordonné par un autre décret, que le concile général se tiendra tous les dix ans : que le pape, en cas de nécessité, pourra abréger ce terme, mais non pas le prolonger ; et qu'à la fin de chaque concile, le pape ou le concile désignera le lieu où se tiendra le concile suivant.

Le second article contient le décret du concile touchant les élections ; la nomination aux évêchés et autres bénéfices, est ôtée aux papes, qui l'avaient usurpée. Il est ordonné que chaque église élira son évêque ; chaque monastère, son abbé ou prieur, et ainsi des autres. L'ordonnance ajoute que le roi et les princes pourront recommander par simples prières éloignées de toutes violences, les sujets qui seront le plus affectionnés à l'état.

Le troisième article abolit l'abus *des réservations et des grâces expectatives*. Les papes, afin de prévenir les élections, nommaient aux bénéfices avant qu'ils fussent vacants ; ces nominations s'appelaient *grâces expectatives*. Si le pape n'avait pas pris cette précaution avant la mort du titulaire, il déclarait qu'il s'était réservé depuis longtemps la nomination à ce bénéfice. Cet abus qu'on nommait *réserve*, privait du droit d'élection ou de nomination ceux à qui il appartenait légitimement.

Le cinquième article ordonne que les causes ne pourront être évoquées à Rome, que par appel, après avoir été portées devant les juges naturels, de sorte que la subordination soit gardée.

Le neuvième article contient un canon du concile, qui abolit les annates qu'on faisait payer à Rome pour les provisions des bénéfices et pour un prétendu droit de confirmation des élections ou collations.

Tous les autres articles comprennent un grand nombre de règles, qui ne tendent toutes qu'à rétablir et à maintenir la discipline ecclésiastique.

Eugène IV et ses successeurs regardèrent la pragmatique comme le plus grand attentat à leur autorité. Aeneas Silvius Piccolomini étant parvenu au pontificat sous le nom de Pie II résolut absolument de l'abolir.

Pie II n'avait jamais eu dans ses actions d'autre motif que son intérêt personnel, peu scrupuleux dans le choix des moyens de réussir, les plus sûrs lui paraissaient les plus justes ; le succès était sa règle d'équité. Indifférent sur les opinions, il prenait plutôt un parti, qu'il n'adoptait un sentiment, et embrassait la vérité quand elle pouvait lui être utile. C'est ainsi qu'étant secrétaire du concile de Bâle, il en défendit l'autorité par ses écrits. La cour de Rome ne négligea rien pour désarmer un ennemi si redoutable. Elle ne devait pas se flatter d'en faire un défenseur de ses prétentions, du moins qui pût les persuader. Le langage qu'il avait tenu jusqu'alors, rendait suspect tout ce qu'il pouvait dire dans la suite : les rétractations déshonorent souvent, mais elles sont rarement utiles, parce qu'elles ne prouvent guère que la faiblesse ou l'intérêt de celui qui se rétracte. La cour de Rome ne songeait qu'à se délivrer du plus ardent de ses adversaires ; et y réussit par les grâces dont elle le combla. Aeneas Silvius écrivit alors contre le concile, et marqua tant de chaleur pour les intérêts de la cour de Rome, qu'il fut élevé au pontificat.

Pie II était laborieux, sobre, qualités assez souvent unies à l'ambition ; il parlait avec feu, et cultivait les lettres ; cependant les vers et les romans qu'il a laissés, ne font pas assez d'honneur à son esprit pour faire excuser le tort qu'ils faisaient à son état. Il fut plus recommandable par quelques qualités de prince, que par les vertus d'un pontife ; et se regarda moins comme le vicaire de Jésus-Christ, que comme le successeur des Césars.

Le premier projet qu'il forma fut de détruire la pragmatique qui était un témoin continuel de la contrariété de sa conduite. Joffredy, évêque d'Arras, lui parut un homme très propre à servir ses desseins ; et celui-ci voyant que le chapeau de cardinal serait le prix de ses services, n'oublia rien pour satisfaire le pape. L'évêque d'Arras venait d'être nommé légat auprès de Louis XI. Il s'attacha à gagner sa confiance, et lui rappela les plaintes qu'il lui avait entendu faire au sujet de l'autorité que les grands du royaume avaient usurpée sous les règnes précédents ; il lui représenta que l'unique moyen de diminuer leur puissance était d'abolir la pragmatique, parce que le crédit qu'ils avaient dans les élections leur faisait un très grand nombre de créatures, qui s'attacheraient uniquement au roi, lorsqu'il y aurait tout à espérer de sa recommandation auprès du pape qui ne lui refuserait jamais rien.

Les discours de l'évêque d'Arras faisaient une vive impression sur l'esprit du roi, qui d'ailleurs n'avait que trop de penchant à détruire tout ce qui était l'ouvrage de son père. Cependant comme il ne pouvait pas s'empêcher de voir que le pape était plus intéressé que lui à la suppression de la pragmatique, il voulut profiter de cette circonstance pour l'engager à favoriser les droits du duc de Calabre sur le royaume de Naples, au préjudice de Ferdinand que ce pape soutenait ouvertement.

Pour comprendre l'intérêt différent que Louis XI et le pape prenaient dans cette querelle, il est nécessaire de se rappeler qu'Alphonse d'Aragon avait usurpé le royaume de Naples sur René d'Anjou. Après la mort d'Alphonse, Ferdinand son fils naturel en demanda l'investiture au pape Calixte III qui la lui refusa, soit qu'il eût dessein d'y rétablir la maison d'Anjou, soit qu'il voulût en investir son neveu Pierre-Louis Borgia, alors préfet de Rome ; il déclara seulement par une bulle que le royaume de Naples, dont les papes avaient disposé comme seigneurs souverains, était dévolu à l'église par la mort d'Alphonse.

Calixte III étant mort six semaines après Alphonse, Pie II donna l'investiture du royaume de Naples à Ferdinand, dont la fille épousa Antoine Piccolomini, neveu de ce pape. Cependant la maison d'Anjou avait dans Naples un parti puissant. Jean duc de Calabre, fils du roi René, et cousin germain de Louis XI jugeant que la circonstance était favorable, partit de Gènes où il commandait depuis trois ans pour la France, s'avança vers Naples, et gagna la bataille de Sarno. Ferdinand était réduit à la dernière extrémité, et le duc de Calabre allait se voir maître de Naples, lorsque le pape implora en faveur de Ferdinand le secours de Scanderbeg, roi d'Albanie. Le nom seul de Scanderbeg était capable de relever un parti. Son père Jean Castriot, prince de l'Épire, qui est une portion de l'Albanie, était un des despotes qui avaient subi le joug des Ottomans. Il avait été obligé d'envoyer ses quatre fils en otage auprès d'Amurat II. Georges le plus jeune eut le bonheur de plaire au sultan par les grâces de sa figure et de son esprit. Amurat le fit circoncire, le fit élever dans la loi musulmane, et lui donna le nom de Scanderbeg : *beg*, signifie *seigneur*, et *scander*, *Alexandre*.

À peine était-il sorti de l'enfance, qu'Amurat le mena dans ses expéditions. L'on ne parla bientôt que de son adresse, de sa force prodigieuse et de son intrépidité. Un tartare d'une taille gigantesque et connu par une valeur féroce, étant venu à Andrinople, Scanderbeg demanda la permission de le combattre, et le tua aux yeux du sultan.

Peu de temps après il rencontra à Burse deux persans qui se vantaient d'être invincibles, et qui le défièrent. Scanderbeg accepta le défi. Il était convenu de les combattre séparément, mais ayant blessé le premier qui se présenta, l'autre viola les lois du combat, et vint au secours de son camarade. L'intrépide albanais enflammé de colère et indigné de leur perfidie, les attaqua avec tant de force et d'adresse, qu'il perça l'un, fendit la tête de l'autre jusqu'aux dents, et les étendit morts à ses pieds.

Amurat, charmé de la valeur de Scanderbeg, lui confia les entreprises les plus importantes, et partout le choix du sultan fut justifié par la victoire. On remarquait que Scanderbeg, en prodiguant le sang de ses ennemis, épargnait celui des chrétiens. Quoiqu'il professât le mahométisme, jamais la religion de ses pères ne s'altéra dans son cœur, il se déclara chrétien aussitôt que les circonstances le lui permirent.

Elles arrivèrent bientôt par la mort de Jean Castriot, dans le temps que Scanderbeg servait Amurat sous le pacha de Romanie contre Hunniade général des hongrois. Le sultan donna ordre au pacha de Macédoine de s'emparer de Croye, capitale de l'Albanie, sous prétexte de garder ce royaume en dépôt pour le remettre ensuite entre les mains d'un des fils de Jean Castriot ; mais en même temps il fit empoisonner les trois otages qui étaient à Andrinople : Scanderbeg eût eu le même sort s'il n'eût pas été à l'armée, où le sultan espérait que sa valeur le ferait périr. La fortune en décida autrement. Le pacha de Romanie fut battu et fait prisonnier par Hunniade.

Scanderbeg ressentit une joie secrète de cette défaite, et se sauva avec une partie des troupes qui lui étaient dévouées. Il força le chancelier du pacha d'expédier une lettre à celui qui commandait dans Croye, par laquelle il lui était ordonné de la part du sultan de remettre cette place entre les mains de Scanderbeg. Ce prince âgé alors de vingt-neuf ans, rentra ainsi dans la capitale de ses états, et reconquit en peu de jours tout ce que les turcs avaient usurpé.

Amurat outré de fureur, fit marcher contre Scanderbeg plusieurs armées formidables ; elles furent toutes défaites. Les pacha Ali et Mustapha, Feresbeg et tous les généraux turcs qui s'étaient tant de fois signalés par leurs victoires, furent forcés de céder à une poignée de monde, commandée par un prince dont les états n'étaient qu'une faible province de l'empire ottoman.

Amurat aussi furieux contre ses généraux, que contre son ennemi, marcha en personne pour assiéger Croye. Le siège fut sanglant, les attaques vives, la défense vigoureuse. Le sultan, en attaquant la place à force ouverte, cherchait par mille pratiques secrètes, à corrompre les principaux officiers de la garnison ; tous furent aussi fidèles que braves. Tandis qu'ils repoussaient les assiégeants, Scanderbeg les forçait dans leurs retranchements, et les obligeait de suspendre leurs attaques, pour songer à leur défense ; aucun péril n'étonnait son courage, mais quoiqu'il eût tué de sa main plus de deux mille turcs, jamais il ne présuma assez de sa valeur pour négliger les mesures que dicte la prudence. Amurat ne pouvant ni vaincre, ni séduire ses ennemis, désespéré de voir la puissance ottomane, ce torrent qui faisait trembler l'Asie, venir se perdre dans l'Épire, mourut de chagrin devant Croye. Mahomet II héritier de l'empire et de la fureur de son père, ne fut pas plus heureux que lui contre Scanderbeg ; il ne pouvait remporter aucun avantage en Épire, dans le temps qu'il triomphait partout ailleurs. Deux fois il mit le siège devant Croye ; il fut obligé de le lever, et de faire la paix. Ce fut dans cette occasion qu'ayant ouï dire que Scanderbeg coupait un homme en deux d'un coup de sabre, il le pria de le lui envoyer. Le sultan lui ayant mandé ensuite qu'il ne trouvait pas ce sabre meilleur qu'un autre ; l'albanais lui fit dire qu'il ne lui avait pas envoyé son bras. Si les chrétiens eussent été plus sensibles à la gloire ; s'ils eussent été assez sages pour suspendre leurs querelles particulières ; s'ils eussent connu leurs véritables intérêts, en se réunissant contre leur ennemi commun, le trône ottoman pouvait être renversé ; l'Europe et l'Asie sortaient d'esclavage ; mais les vénitiens et Alphonse roi d'Aragon, furent les seuls qui fournirent quelques secours à Scanderbeg. Ce fut pour reconnaître ceux qu'il avait reçus d'Alphonse, qu'il passa au secours de Ferdinand, à la tête de huit cents chevaux. Ce corps peu nombreux, mais accoutumé à vaincre, fit changer la face des affaires. Le parti de Ferdinand l'emporta, et le duc de Calabre après avoir été défait près de Troia dans la Pouille, fut contraint de repasser en Provence ; ainsi loin que la France retirât aucun avantage des secours qu'elle avait donnés au duc de Calabre, elle perdit encore Gènes. Le duc en ayant tiré la meilleure partie des troupes qui la retenaient dans le devoir, les génois se révoltèrent contre les français, et les massacrèrent presque tous. Charles VII étant mort sur ces entrefaites, on ne doutait point que Louis XI ne tournât ses armes contre les génois ; mais il avait d'autres desseins sur l'Italie. Comme il avait résolu de donner sa fille Anne de France en mariage au marquis du Pont, fils de Jean duc de Calabre, il voulait faire avoir au duc l'investiture du royaume de Naples, et que cette couronne fût le prix de l'abolition de la pragmatique. Il chargea l'évêque d'Arras de ne conclure avec le pape qu'à cette seule condition. On voit que dans une affaire qui intéressait l'église et l'état, chacun ne songeait qu'à son intérêt particulier ; le

pape voulait augmenter sa puissance, le roi cherchait à rétablir la maison d'Anjou, et Joffredy n'ambitionnait que le chapeau de cardinal.

Louis était persuadé que le pape, pour obtenir l'abolition de la pragmatique, accorderait au duc de Calabre l'investiture du royaume de Naples. Pie II comptait qu'il en serait quitte pour donner le chapeau à l'évêque d'Arras, et celui-ci ne songeait qu'à faire servir à ses intérêts ceux qui lui étaient confiés. Il savait que le pape n'abandonnerait jamais Ferdinand, et que loin de favoriser les français, il ferait tous ses efforts pour les écarter de l'Italie. Joffredy jugeant donc qu'il ne gagnerait rien sur l'esprit du pape, s'attacha à tromper le roi. Il lui fit entendre que le pape lui donnerait satisfaction au sujet de la maison d'Anjou ; mais qu'il n'était pas de la dignité du Saint siège d'investir le duc de Calabre avant la suppression de la pragmatique ; au lieu que si sa majesté commençait par la supprimer, on ne serait nullement scandalisé de voir le pape embrasser les intérêts d'un prince à qui ceux de l'église seraient si chers.

Ce raisonnement n'était ni juste ni même spécieux ; mais l'évêque d'Arras employa tant de sollicitations et de séductions auprès du roi, qu'il obtint enfin son consentement. Il en donna aussitôt avis au pape, qui écrivit dans le moment au roi. Sa lettre est remplie de remerciements si vifs, et d'éloges si outrés, qu'il paraît bien qu'il vient d'obtenir une grâce à laquelle il devait peu s'attendre. Louis y est traité du plus grand roi que la France ait jamais eu ; le ciel ne l'a choisi, ne l'a protégé, ne l'a orné de tant de vertus, que parce qu'il devait un jour abolir la pragmatique, la gloire d'avoir terrassé ce monstre est au-dessus de celle d'avoir dompté l'univers, ou d'avoir rendu les hommes heureux. Le pape finit sa lettre par exhorter le roi à une croisade. Il cherche à renouveler cette folie des siècles précédents, qui avait coûté la vie à un nombre infini de chrétiens ; et qui, sans produire aucun avantage réel pour la religion, n'avait servi qu'à augmenter la puissance des papes.

Cette lettre était d'autant plus adroite, que le pape y parlait toujours au roi comme s'étant engagé à la suppression de la pragmatique, et l'empêchait par là de retourner en arrière. En effet, le roi prit les derniers engagements dans la réponse qu'il fit à Pie II. Elle était d'ailleurs remplie d'éloges et de soumissions que le roi pouvait adresser au vicaire de Jésus-Christ, mais dont le pape ne devait pas se faire une application personnelle. L'évêque d'Arras content de profiter du succès, écrivit au pape pour lui en donner toute la gloire, et lui apprendre en même temps qu'il avait fait chasser de l'évêché de Poitiers, Gamet qui s'en était emparé en vertu d'un arrêt du parlement. Cette action, dit-il, a été un coup de foudre pour les défenseurs de la pragmatique. L'évêque d'Arras employait dans sa lettre cet art si sûr auprès des grands, qui consiste à leur rapporter l'honneur d'un succès, et à écarter toute idée d'obligation de leur part, parce que leur reconnaissance n'est jamais plus vive que lorsqu'ils croient accorder une grâce, et non pas récompenser un service. En effet, Pie II n'eut pas plutôt reçu cette lettre, qu'il fit une promotion de six cardinaux, dans laquelle l'évêque d'Arras fut compris. Il envoya aussi au roi une épée bénite avec quatre vers latins gravés sur la lame, pour en relever le prix. Louis reçut avec grand appareil ce présent par les mains du nonce Antoine de Nocetis ou de Noxe, et cette frivole cérémonie fut toute la récompense qu'il tira du sacrifice qu'il faisait au pape.

Le parlement à qui le roi, suivant l'usage et par le conseil même du pape et de l'évêque d'Arras, communiqua son dessein pour donner plus d'authenticité à l'abolition de la pragmatique, s'y opposa avec beaucoup de fermeté, et fit des

remontrances si fortes et si sages, qu'elles furent adoptées par le clergé et par tous les autres corps du royaume.

Il représenta que la pragmatique avait été faite dans l'assemblée la plus solennelle, après de mûres délibérations, et conformément aux conciles ; que c'était à une ordonnance si sage que l'on devait le maintien de la discipline ecclésiastique ; qu'elle ne contenait pas un seul article qui ne fût tiré des canons des anciens conciles. Le parlement entra dans le détail des principaux abus qui allaient renaître ; tels que les élections contre les canons, les usurpations sur les collateurs, les réservations, les grâces expectatives, la nécessité d'aller plaider à Rome, et les sommes immenses qui y passaient par les concussions de la daterie.

Les remontrances du parlement n'eurent aucun effet, et ne servirent qu'à prouver ses lumières et son zèle. L'évêque d'Arras partit pour Rome avec Richard de Longueil, évêque de Coutances, Jean de Beauveau, évêque d'Angers, l'évêque de Xaintes, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, chef de l'ambassade, et Roger, bailli de Lyon. Les ambassadeurs firent leur entrée à Rome avec un nombreux cortège. Presque tous les cardinaux sortirent au-devant d'eux.

L'évêque d'Arras remit au pape l'original de la pragmatique, et reçut dans la même audience le chapeau de cardinal. Il dit dans sa harangue que le roi, après avoir donné à sa sainteté la marque la plus éclatante de son zèle et de son attachement, espérait qu'on rendrait justice à un prince de son sang contre l'usurpateur Ferdinand, et qu'en reconnaissance de ce service, la France fournirait quarante mille chevaux et trente mille archers pour faire la guerre aux turcs. Le pape, au lieu de répondre à cet article, et pour éviter de traiter la question du royaume de Naples, consumma l'audience en éloges pour le roi.

On ne peut exprimer la joie que Rome fit éclater. Les travaux furent suspendus, on ne voyait que processions en actions de grâces. Ce n'étaient que feux et illuminations ; le peuple qui marque toujours sa joie par la licence, fit des représentations de la pragmatique, et les traîna dans les rues.

Lorsque l'ivresse fut un peu dissipée, Chaumont qui n'avait pas les mêmes raisons que le cardinal d'Arras de trahir son devoir, parla de nouveau des droits de la maison d'Anjou ; mais le pape évita toujours de répondre positivement sur cet article. Il prétendait qu'il n'avait donné l'investiture à Ferdinand, que parce qu'il l'avait trouvé en possession ; et que si les deux compétiteurs voulaient le prendre pour arbitre de leurs droits, il leur rendrait justice. Les ambassadeurs revinrent sans avoir pu rien obtenir. Le cardinal d'Arras n'évita sa disgrâce qu'en persuadant au roi qu'il était lui-même la dupe du pape, et en marquant un dépit affecté qui flattait celui de ce prince. Le roi voulant faire encore une tentative, fit repartir pour Rome le cardinal d'Arras avec Hugues Massip, surnommé Bournazel, sénéchal de Toulouse.

Bournazel porta la parole : **le roi mon maître, dit-il au pape, vous a prié de rappeler les troupes que vous avez envoyées au secours de Ferdinand, et de ne plus faire la guerre à un prince de son sang. Vous savez que ce n'est qu'à cette condition qu'il a aboli la pragmatique. Il a voulu que dans son royaume on vous rendît une pleine et entière obéissance, il vous demande encore de vouloir bien être ami de la France, sinon j'ai ordre de commander à tous les cardinaux François de se retirer, et vous ne devez pas douter qu'ils n'obéissent.**

Bournazel avait ordre de parler avec hauteur, et d'user de menaces, sans en venir aux effets. Les cardinaux étaient d'avis de donner satisfaction au roi, et de

ne pas irriter un prince puissant et vindicatif ; mais le pape informé par le cardinal d'Arras des instructions secrètes de l'ambassade, répondit : nous avons de très grandes obligations au roi de France, mais cela ne le met pas en droit d'exiger de nous des choses contre la justice et contre notre honneur ; nous avons envoyé du secours à Ferdinand en vertu des traités que nous avons faits avec lui. Que le roi votre maître oblige le duc d'Anjou à mettre les armes bas et à poursuivre son droit par la voie de la justice : si Ferdinand refuse de s'y soumettre, nous nous déclarerons contre lui ; nous ne pouvons promettre rien de plus. Si les français qui sont dans cette cour veulent se retirer, les portes leur sont ouvertes. Le pape ne faisait paraître tant de hauteur, que parce qu'il comptait sur la modération du roi ; ainsi cette seconde ambassade fut aussi inutile que la première.

Louis XI également honteux et indigné d'avoir été joué si indécemment, fut prêt de rétablir la pragmatique, et ne fut retenu que par la crainte de passer pour léger ; mais il permit au parlement de la faire exécuter, excepté dans les deux articles qui regardaient les réservations et les grâces expectatives. Joffredy qu'on nommait depuis peu le cardinal d'Albi, aurait voulu détruire son propre ouvrage, et n'oublia rien dans la suite pour traverser les desseins du pape. Ce changement venait de ce que Pie II en lui donnant l'évêché d'Albi, avait refusé d'y joindre l'archevêché de Besançon, et lui avait simplement laissé le choix des deux sièges. Le cardinal choisit Albi dont le revenu était le plus considérable ; mais il s'emporta, comme si on lui eût fait la plus haute injustice, s'imaginant que la cour de Rome aurait dû violer toutes les lois pour lui, comme il les avait trahies pour elle. Il semble que les hommes n'exigent jamais plus de reconnaissance, que lorsqu'ils sacrifient la vertu qui porte sa récompense avec elle.

La question sur la pragmatique fut encore agitée dans la suite ; on verra une dispute très vive qu'elle fit naître entre le cardinal Balue et le procureur général Saint Romain. Cette affaire n'a été totalement consommée que par le concordat de François I avec Léon X.

Le roi n'était pas tellement occupé de cette négociation, qu'il ne songeât aux affaires de l'intérieur du royaume. Il assigna cinquante mille livres de revenu pour le douaire de la reine Marie d'Anjou sa mère. Il donna le duché de Berry en apanage à son frère Charles de France, et y joignit encore douze mille livres de pension. Il s'appliqua particulièrement à faire fleurir le commerce ; et pour empêcher de sortir de France l'argent qu'on portait aux foires de Genève, il en établit de pareilles à Lyon, avec les mêmes privilèges pour les étrangers que pour les regnicoles.

Comme il voulait attacher les seigneurs à la cour, il les faisait ordinairement manger avec lui, de sorte que la dépense de sa table qui la première année n'était que de douze mille livres, fut portée dans la suite jusqu'à vingt-six mille livres et à trente-sept mille livres, en y comprenant les gages de l'écurie ; sur quoi le roi fut prié par les généraux des finances de modérer sa dépense.

Le roi s'étant rendu à Tours, François II duc de Bretagne, lui envoya une célèbre ambassade, pour le complimenter sur son avènement à la couronne. Louis craignait que le duc arrivant bientôt après ses ambassadeurs, pour rendre son hommage, ne se trouvât avec le comte de Charolais, et que ces deux princes ne formassent ensemble quelque liaison contraire à ses intérêts. Pour prévenir leur entrevue, il voulait s'avancer en Bretagne, sous prétexte de s'acquitter d'un vœu à saint Sauveur de Redon ; mais le duc de Bretagne qui avait, dit-on, déjà fait un

traité avec le comte de Charolais, par l'entremise de Romilly vice-chancelier de Bretagne, arriva à Tours avant que le roi en fût parti.

Le duc n'avait rien oublié pour paraître avec un cortège capable de donner une grande idée de sa puissance. Il était suivi des principaux de sa cour, tels que Laval, Rieux, Levi sieur de Vauvert, La Roche, Derval, Malestrait, Couvran de Broom, Lannion, Coetivi, et un grand nombre d'autres. Ce prince ne rendit qu'un hommage simple. Le roi voulait que l'hommage fût lige ; mais il prit le parti de dissimuler jusqu'à ce qu'il trouvât une circonstance favorable.

Cependant il passa en Bretagne, et prit ensuite sa route vers Bayonne, pour se trouver au rendez-vous dont il était convenu avec le roi d'Aragon, afin de pacifier les troubles de Catalogne, dont il est nécessaire de faire connaître l'origine. Jean d'Aragon, frère du roi Alphonse, avait épousé en premières noces Blanche de Navarre, héritière de cette couronne ; il en avait eu un fils qu'on nommait le prince de Viane, et deux filles. Blanche, l'aînée, épousa Henri IV roi de Castille, surnommé l'impuissant ; Léonor, la cadette, fut mariée au comte de Foix.

Blanche, reine de Navarre, étant morte, la couronne appartenait au prince de Viane, aux termes du contrat qui ne donnait au roi Jean la régence du royaume que jusqu'à la majorité de son fils.

Le roi de Navarre ayant épousé en secondes noces Jeanne Henriquez fille de l'amirante de Castille, en eut un fils, qui fut Ferdinand Le Catholique. La nouvelle reine d'autant plus jalouse de son rang, qu'elle n'était pas née pour y monter, persuada à son mari de garder la couronne, et résolut même de la faire passer sur la tête de Ferdinand. Après avoir séduit le roi par ses charmes, elle acheva de le subjuguier par ses artifices, et s'empara de l'autorité.

Le prince de Viane n'ayant pour lui que des droits qui deviennent souvent un crime, quand ils ne sont pas soutenus par la force, était parvenu à l'âge de trente ans sans avoir pu obtenir justice de son père qui était devenu son tyran, et que les lois avaient fait son sujet en Navarre. Le respect filial l'eût peut-être emporté sur les droits du souverain, si le prince de Viane n'eût été déterminé par les mauvais traitements qu'il essayait, et par les sollicitations des plus fidèles navarrais qui demandaient leur prince légitime. Le royaume se partagea entre le père et le fils ; ils marchèrent l'un contre l'autre, et une bataille décida de la couronne. Le prince de Viane la perdit, prit la fuite, et passa auprès de son oncle Alphonse roi d'Aragon, dont il espérait le secours, ou du moins la médiation ; mais Alphonse étant mort quelque temps après, Jean son frère lui succéda.

Le prince de Viane voulant se faire un appui, rechercha l'alliance de Henri roi de Castille, son beau-frère, et demanda en mariage l'infante Isabelle, sœur de Henri. Le roi d'Aragon averti que ce mariage allait se conclure, résolut de s'assurer de son fils et d'user de dissimulation. Il convoqua les états d'Aragon à Fraga et ceux de Catalogne à Lérida. Comme l'usage était de faire reconnaître l'héritier présomptif, le roi manda à son fils de le venir trouver à Lérida. Le prince qui croyait qu'il suffisait de n'avoir rien à se reprocher pour ne rien craindre, et qui respectait trop son père pour le soupçonner d'une perfidie, se rendit auprès de lui, malgré les avis qu'il recevait de toutes parts. Il reconnut bientôt qu'il avait eu tort de les négliger, et fut arrêté en arrivant à Lérida. Les catalans et les députés des états d'Aragon reprochèrent au roi de violer le droit des gens. Ce prince, pour se justifier, imputa à son fils les crimes les plus noirs : la calomnie, la violence et l'artifice furent mis en usage ; ils étaient suggérés par la reine, et ne servaient qu'à rendre odieux le roi qui en était l'instrument.

La persécution augmenta le nombre et la chaleur des partisans du prince de Viane. Les rois ont besoin de l'estime de leurs sujets, elle est le principe du respect et un des liens de l'obéissance. Les navarrais, les catalans et les aragonais mêmes se soulevèrent. Le roi après avoir fait conduire son fils de château en château, se vit contraint de le mettre en liberté ; mais soit que la reine l'eût fait empoisonner avant de le relâcher, comme il y a beaucoup d'apparence, soit qu'il fût pénétré de chagrin de voir son père nourrir contre lui une haine implacable, il tomba dans une maladie de langueur qui termina ses jours.

Blanche, sœur du prince de Viane, n'eut pas un sort plus heureux que son frère. Henri IV roi de Castille, son mari, lui fit un crime de sa propre impuissance, et la répudia. Le comte de Foix, qui avait épousé Léonor sœur de Blanche, fit avec le roi d'Aragon un accord par lequel il lui laissait la jouissance du royaume de Navarre, à condition qu'il passerait après sa mort à la maison de Foix. Pour satisfaire à ce traité, le roi d'Aragon remit sa fille Blanche entre les mains du comte et de la comtesse de Foix, qui abrégèrent ses jours.

Le comte de Foix sentait bien que ce traité n'était pas un titre incontestable, il y avait des héritiers du dernier roi de Navarre aussi proches que la comtesse de Foix. Il ne doutait point que dans le cas d'une contestation au sujet de la couronne de Navarre la protection de la France ne fût très puissante, et cherchant à s'en assurer, il demanda en mariage pour le vicomte de Castelbon son fils aîné Magdelaine de France, sœur de Louis XI. Le mariage fut conclu à Saint Jean d'Angeli et consommé à Saint Macaire. Le roi donna cent mille écus d'or à sa sœur.

Le comte de Foix craignant que la faveur du roi de France ne lui fît perdre celle du roi d'Aragon, employa tous ses soins pour former une alliance entre ces deux princes, et les fit convenir d'une entrevue qui se fit au pont de Serain, entre Sauveterre et Saint Palais, dans la basse Navarre. Ils y conclurent une ligue offensive et défensive. Le roi d'Aragon avait un pressant besoin de secours. Les catalans qui s'étaient armés pour défendre les droits du prince de Viane, venaient de se révolter de nouveau pour venger sa mort. Le Roussillon, la Cerdagne, l'Aragon même avaient suivi l'exemple des catalans : la révolte était devenue générale. Louis XI prêta au roi d'Aragon trois cent mille vieux écus d'or de soixante-quatre au marc, et cinquante mille écus d'or courants, qui furent employés à lever et entretenir onze cent lances pour réduire les rebelles.

Le roi Jean s'obligea de rembourser les trois cents mille écus un an après la réduction de la Catalogne, et pour sûreté de cette somme il engagea au roi les comtés de Roussillon et de Cerdagne, avec les villes et châteaux de Perpignan et de Collioure. Ce traité projeté au pont de Serain fut signé à Bayonne le 9 de mai. L'engagement n'était fait qu'à faculté de rachat ; clause qui s'interprète ordinairement selon les intérêts du possesseur actuel.

Tandis qu'on travaillait à ce traité, la reine d'Aragon fuyant devant les rebelles avec son fils Ferdinand, âgé de huit à neuf ans, s'enferma dans le château de Gironne, et y fut aussitôt assiégée par Hugues Rocaberti, comte de Palhas.

Le comte de Foix marcha vers le Roussillon à la tête d'un corps de troupes françaises dont les principaux officiers étaient, le bâtard de Lescun, qu'on nommait alors le maréchal de Comminges, Crussol, le sire d'Albret, la Hire, Navarret, Noailles, Montpezat, Brusac, Riquault, Castel-Bayard, Jean et Gaspard Bureau.

Les français s'emparèrent bientôt de Salces, de Villelongue, de Lupian, de Sainte Marie, et de Canet. Le passage du Bolou défendu par le fils du comte de Palhas, fut forcé, et le château emporté d'assaut après des prodiges de valeur de part et d'autre. Il ne s'agissait plus que d'aller délivrer la reine qui était réduite à la dernière extrémité. Tout ce qui était enfermé avec elle dans le château, ne vivait plus, dit-on, que d'une petite poignée de fèves et d'amandes qu'on donnait par jour à chaque personne.

Palhas animé de fureur, et ne respirant que la vengeance de la défaite de son fils, pressait avec ardeur le siège du château de Gironne. Il fallait pour secourir la reine forcer deux mille catalans retranchés au col de Pertuis, entre le Bolou et Gironne.

Le comte de Foix laissa une partie de son armée au Bolou, et s'avança vers le col de Pertuis à la tête de quatre cents hommes d'armes, six vingt lances, mille archers d'ordonnance, et deux mille francs archers. Les catalans toujours braves et toujours malheureux par leur témérité, au lieu de rester dans leurs retranchements sortirent au-devant d'un ennemi égal en courage, et supérieur en nombre. Le combat fut sanglant ; mais enfin les français forcèrent les catalans, gagnèrent le col de Pertuis, et firent main basse sur tout ce qui se présenta.

Le comte de Foix marcha en avant. Figuières et Bescara lui ouvrirent leurs portes. Palhas voyant la consternation se répandre parmi ses troupes, leva le siège, et se retira à Torelhes. Le comte de Foix entra aussitôt dans le château, la reine fondant en larmes, vint au-devant de lui et l'embrassa, en l'appelant son libérateur.

Le comte de Foix profitant de la consternation des catalans, alla chercher Palhas. Celui-ci sachant que la terreur s'empare bientôt des rebelles, si l'on ne leur inspire la témérité, sortit de Torelhes à la tête de seize mille hommes, et rangea son armée en bataille en présence des français. Les catalans poussèrent aussitôt de grands cris, suivant leur coutume, et firent une décharge de toute leur artillerie ; mais comme elle était pointée trop haut, les boulets passèrent au-dessus de l'armée française, qui dans le moment chargea vivement l'ennemi.

L'épouvante se mit parmi les catalans, les uns se sauvèrent dans la ville, les autres jetèrent leurs armes et se précipitèrent à travers les rochers ; ce fut plutôt une déroute qu'un combat. La reine d'Aragon fut témoin de cette victoire, et ressentait tout le plaisir que peut donner la vengeance. Le comte de Foix réduisit bientôt tout le pays. Le roi d'Aragon joignit alors l'armée, et voulut qu'on fit le siège de Barcelone.

Les barcelonais fiers dans leur révolte, firent publier que les rebelles étaient ceux qui manquaient à leurs engagements, et que par là le roi avait perdu ses droits sur eux ; tous les habitants au-dessus de quatorze ans prirent les armes : il s'en trouva trente mille.

Les assiégeants n'étaient guère que huit mille hommes, ce qui suffisait à peine pour garnir la tranchée ; la ville ayant la mer libre, recevait aisément des rafraîchissements et de nouvelles troupes. Il y avait trois semaines que le siège était formé, lorsqu'on apprit qu'une armée de castillans paraissait sur la frontière. Le roi d'Aragon craignit qu'elle ne marchât vers Saragosse, dont la perte aurait entraîné celle du royaume. Il fut donc obligé de faire céder le ressentiment à la prudence, en abandonnant Barcelone. Le comte de Foix s'en vengea sur Villefranche qui fut forcée et livrée au pillage. Pour effacer

entièrement l'affront qu'on venait de recevoir devant Barcelone, l'armée forma le siège de Tarragone, qui aurait été emportée d'assaut, si l'archevêque de cette ville, frère naturel du roi d'Aragon, n'eût disposé ce prince à la clémence et les habitants à la soumission.

Toutes les places des environs, excepté Lérida, suivirent l'exemple de Tarragone. Le roi d'Aragon marcha tout de suite à Saragosse, dont la fidélité lui était suspecte. Il y entra avec tout l'appareil de guerre capable d'intimider cette ville superbe. Les habitants prétendaient avoir des privilèges qui les exemptaient de recevoir des troupes ; mais intimidés ou gagnés, ils aimèrent mieux paraître se relâcher de leurs droits, que de s'exposer à les perdre par une résistance inutile.

Il semble que le sort de l'Europe soit nécessairement lié à celui de la France. Son destin est d'être dans tous les temps alliée, ennemie, ou arbitre des autres puissances. Louis se vit obligé de prendre presque autant de part aux divisions de l'Angleterre qu'aux troubles d'Espagne et d'Italie.

Pour connaître l'origine des guerres civiles d'Angleterre, il faut remonter jusqu'à Édouard III. Ce prince eut sept garçons. Édouard, l'aîné, prince de Galles, surnommé le noir, qui gagna la bataille de Poitiers, mourut avant son père. Richard, fils du prince de Galles, succéda à Édouard son aïeul, mais le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, quatrième fils d'Édouard, usurpa la couronne sur Richard, et régna sous le nom de Henri IV. Le sceptre passa à son fils Henri V. Les grandes qualités de ces deux princes leur tinrent lieu de droits ; mais les anglais n'eurent pas la même soumission pour Henri VI qui avec toutes les vertus chrétiennes n'avait pas les qualités d'un roi.

Marguerite d'Anjou sa femme les possédait au plus haut degré. Jamais princesse ne fut plus digne du trône. Supérieure à toutes les femmes par la beauté, elle égalait en courage les plus grands hommes ; intrépide dans le danger, ferme dans le malheur, elle ne perdait jamais l'espérance qui fait souvent trouver les ressources : elle aurait fait le bonheur de l'Angleterre, si le duc d'York n'y eût fomenté le feu de la rébellion. Ce prince ne pouvant souffrir la faveur du duc de Somerset, se retira de la cour et leva des troupes. Le plus ferme appui de la maison d'York était Richard de Newill, comte de Warwick, de l'illustre maison des Plantagenêt. C'était le héros de l'Angleterre dans un siècle où la valeur était trop commune pour être comptée pour un mérite. Intrépide, prudent, actif, saisissant l'occasion, et sachant la préparer, il ne devait presque jamais rien au hasard : excité et non pas aveuglé par l'ambition, il ne formait de projets que ceux qui devaient réussir ; ses espérances étaient le présage de ses succès. Au lieu d'entreprendre de monter sur le trône, il y plaça successivement deux rois de parti opposé, se réservant la gloire de les y maintenir, pour avoir le droit de régner sous leur nom. Après avoir décidé du sort des rois, il fut la victime de l'ingratitude de celui dont il avait été le protecteur.

Dès le commencement de la guerre civile Warwick se déclara pour le duc d'York. Henri VI les voyant former une armée, marcha contre eux et leur livra bataille à Saint Albans, mais il la perdit, et fut fait prisonnier. Somerset y fut tué. Le duc ramena le roi à Londres, assembla le parlement, et se fit déclarer protecteur du royaume, laissant à Henri le vain titre de roi, qui n'est qu'humiliant quand il est dénué du pouvoir.

Cependant la reine songeait à s'affranchir de la servitude où le duc d'York l'avait réduite. Elle gagna les esprits avec adresse, et reprenant alors sa première autorité, elle obligea le duc à sortir encore de Londres. Le roi voulait en vain

rapprocher les esprits, et concilier tant d'intérêts opposés. En recherchant la paix, il marquait trop de faiblesse pour pouvoir éviter la guerre. La jalousie du gouvernement subsistant toujours, les mêmes querelles se réveillèrent, et l'Angleterre se vit encore le théâtre de la guerre civile. Après quelques actions de part et d'autre avec différents succès, l'armée du roi et celle du duc d'York commandée par le comte de Warwick se rencontrèrent près de Northampton et en vinrent aux mains. La bataille dura plus de cinq heures avec un carnage égal ; mais enfin le roi y fut aussi malheureux qu'à Saint Albans, il fut encore fait prisonnier, et plus de dix mille hommes de l'armée royale restèrent sur la place. La reine se sauva dans le comté de Durham avec le prince de Galles encore enfant, et suivie du duc de Somerset, fils de celui qui avait été tué à Saint Albans.

Le duc d'York revint triomphant à Londres, fit assembler le parlement, et y prit la place du roi. Il exposa que la maison de Lancastre avait usurpé une couronne qui n'appartenait qu'à lui, comme ayant épousé l'héritière de la branche de Clarence, qui était la troisième, au lieu que celle de Lancastre d'où sortait Henri VI n'était que la quatrième. *Henri comte de Derby*, ajouta le duc d'York, *avait en quelque sorte effacé le crime de son usurpation par la gloire de son règne ; Henri V ne fit pas moins d'honneur à sa patrie : j'ai fait céder mon intérêt à celui de la nation. Aujourd'hui que la couronne est sur la tête d'un prince trop faible pour la soutenir, je la demande comme un bien que personne ne saurait ni me disputer, ni me refuser.* Le silence de l'assemblée fit assez connaître au duc que Henri était encore cher aux anglais. Le droit de la maison d'York était certain ; mais la possession des Lancastre était déjà ancienne, et les princes n'ont quelquefois pas d'autres titres. Le duc piqué de s'être trompé dans ses espérances, sortit brusquement, en disant : *pensez-y, j'ai pris mon parti, prenez le vôtre.* Le parlement plus intimidé par les armes du duc, que persuadé par ses raisons, trouva un tempérament que le duc ne crut pas devoir rejeter, et dont le roi ne s'était peut-être pas flatté.

On dressa un acte qui ne fit que confirmer au duc l'autorité dont il s'était emparé. L'acte transportait la couronne à la maison d'York, ne laissant à Henri que le titre de roi, qui ne passerait point à sa postérité. Personne n'osa plus s'opposer au duc d'York. Cette nation si fière qui combat plutôt pour la liberté, qu'elle n'en jouit, croit être indépendante quand elle change de maîtres. C'est ainsi qu'on l'a vue quelquefois s'armer contre ses rois, et ramper sous les tyrans.

On força Henri d'envoyer vers la reine pour lui faire ratifier l'acte du parlement ; mais cette princesse ne voulant pas faire au roi l'injure de croire que cet ordre vînt de lui, ne daigna pas même y répondre. Le duc d'York résolut de marcher contre elle, avant qu'elle eût le temps de relever son parti. Il chargea le duc de Norfolk et le comte de Warwick de veiller à la garde du roi et de la ville, détacha le comte de la Marche son fils aîné, pour aller rassembler des troupes, et venir ensuite le joindre, et gardant auprès de lui son second fils le comte de Rutland, et Salisbury, il sortit de Londres avec un corps de troupes.

En arrivant à Wakefield, il apprit que la reine s'avancait à la tête de dix-huit mille hommes qu'elle commandait en personne. Il en avait environ cinq mille avec lesquels il aurait pu se retrancher, en attendant le comte de la Marche ; mais croyant qu'il serait honteux pour lui de se voir assiégé par une femme, il sortit au-devant d'elle.

Marguerite aussi prudente que courageuse, ne fit d'abord paraître qu'une partie de son armée, qui engagea l'action ; mais bientôt le reste ayant enveloppé le duc

d'York, ses troupes furent taillées en pièces, et lui-même resta sur la place. Le comte de Rutland qui avait à peine douze ans, se jeta aux pieds du baron de Clifford, en lui demandant la vie ; mais Clifford abusant de la victoire : *Je veux, dit-il, venger par ta mort celle de mon père que le tien a fait périr ; je voudrais exterminer ta race entière.* À ces mots, il enfonce le poignard dans le sein de cet enfant ; apercevant ensuite le corps du duc d'York étendu sur la place, il se jette dessus, lui coupe la tête, et va la présenter à la reine. Cette princesse la fit mettre sur les murailles d'York avec celles de Rutland et de Salisbury. On distingua la tête du duc par une couronne de carton. La reine alla tout de suite se présenter devant Londres, Warwick et Norfolk sortirent pour la combattre, l'attaquèrent à Saint Albans, furent mis en déroute, et abandonnèrent le roi qu'ils avaient amené avec eux. Ce malheureux prince passait ainsi de la liberté à l'esclavage, et de l'esclavage à la liberté, sans y paraître sensible. La reine fit massacrer ceux qui le gardaient, quoiqu'il demandât leur grâce. Elle pensait que pour la gloire même de Henri, et pour leur sûreté commune, elle devait s'emparer de l'autorité, et que ce prince n'ayant jamais su punir, il ne lui appartenait pas de faire grâce. Londres était prête d'ouvrir ses portes, lorsqu'on y apprit que le comte de la Marche s'avancait, et qu'il avait déjà défait près d'Hereford le comte de Pembroke.

Édouard comte de la Marche, alors âgé de dix-huit ans, était le prince le plus beau et le mieux fait de son siècle ; il unissait à la plus haute valeur toutes les qualités brillantes ; son ardeur pour les plaisirs pouvait seule balancer sa passion pour la gloire.

Ce prince animé du désir de venger la mort de son père, voyait que pour régner, il fallait commencer par combattre, et établir ses droits avant de songer à les faire valoir ; il ne perdit pas un instant et marcha droit à Londres. La reine craignant de se voir attaquée en même temps par Édouard et par les rebelles qui étaient maîtres de la ville, se retira avec le roi dans le nord de l'Angleterre, d'où elle envoya demander du secours à Charles VII. Ce prince ne pouvait alors donner que des espérances éloignées, et le besoin était pressant.

Édouard ne trouvant point d'obstacles, entra triomphant dans Londres, et fut reçu avec des acclamations extraordinaires. Il profita de la chaleur du peuple, fit assembler les principaux du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, et feignant de se soumettre au jugement de cette assemblée, il fit valoir les mêmes droits que son père avait déjà exposés dans le parlement. Ils avaient encore plus de force dans la bouche du fils, parce que les anglais qui s'étaient déjà engagés au père, étaient encore gagnés par ce charme attaché à la jeunesse et aux grâces. Édouard avait d'ailleurs une éloquence naturelle, qui est un très grand avantage dans un état où le peuple influe dans le gouvernement. Il parla avec cette confiance que donne une première victoire. Pour obtenir du peuple, il vaut mieux exagérer ses prétentions que de les borner. La témérité frappe la multitude et l'entraîne sans lui laisser la liberté de réfléchir. Édouard, non seulement demanda la couronne ; mais il prétendit que Henri devait être privé du titre de roi, puisqu'il avait violé l'acte qui le lui avait conservé. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et dans l'instant Édouard fut proclamé roi, le 3 de mars 1461.

Il ne songea plus qu'à détruire le parti puissant que Henri avait encore, et alla le chercher dans le nord de l'Angleterre. Les armées étaient déjà proches l'une de l'autre, lorsque Clifford surprit le château de Ferbricq et passa la garnison au fil de l'épée. Quelques soldats échappés au massacre s'enfuirent dans l'armée

d'Édouard, et y auraient porté l'épouvante, si ce prince n'eût rassuré les esprits par sa fermeté. *Si quelqu'un, dit-il, veut se retirer, il le peut ; mais s'il est assez lâche pour fuir pendant le combat, on lui fera moins de quartier qu'à l'ennemi.* Rien n'inspire plus de courage aux hommes que de leur donner ouvertement le choix de l'opprobre ou de la gloire : le soldat à qui l'intrépidité des chefs se communique, ne respire plus que le combat.

Le comte de Warwick, joignant l'exemple au discours, quitte son cheval, le tue de sa main, pour se mettre lui-même dans la nécessité de combattre à pied, et baisant son épée, *fuie qui voudra, s'écria-t-il, je mourrai avec ceux qui voudront mourir avec moi.* On apprit en même temps que Clifford s'était laissé surprendre, et qu'il avait été tué en voulant s'ouvrir un passage l'épée à la main pour aller joindre Henri. Le lendemain, jour de pâques fleuries, les armées se trouvèrent en présence près de Tawnton. Édouard avait quarante mille hommes, et Henri soixante mille.

La bataille commença à neuf heures du matin et ne finit qu'à la nuit. Quelques auteurs disent qu'elle dura deux jours. Édouard défendit à ses soldats de faire des prisonniers, et de tirer, qu'ils n'eussent joint l'ennemi, de sorte que l'on combattit bientôt corps à corps ; Édouard général et soldat, commandait et combattait partout. Le carnage fut affreux, et la victoire longtemps incertaine. La fureur était égale dans les deux armées : le soldat renversé était à l'instant remplacé par un autre. La mort volait de toutes parts, et la bataille n'eût sans doute été terminée que par la destruction des deux partis, s'il ne se fût élevé un vent violent, qui portant une grande quantité de neige au visage des soldats de Henri, leur fit perdre l'avantage. Ils commencèrent à plier ; on les voyait encore se rallier par troupes et retourner à la charge en désespérés ; mais ils furent enfin obligés de laisser Édouard maître du champ de bataille, couvert de plus de trente-six mille morts. On rapporte que la rivière de Warf fut teinte de sang et couverte de corps morts, et que les vainqueurs passèrent sur un monceau de cadavres une petite rivière qui se décharge dans celle de Warf. Le comte de Devonshire et quelques autres officiers principaux qui furent faits prisonniers périrent sur l'échafaud, et l'on mit leurs têtes à la place de celles du duc d'York, de Rutland et de Salisbury.

Henri, Marguerite et le prince de Galles se sauvèrent en Écosse, d'où ils envoyèrent Somerset implorer pour eux le secours de Louis XI qui venait de monter sur le trône ; mais comme ce prince ne voulait se mêler d'aucunes guerres que de celles qui pouvaient lui être utiles, il se contenta d'offrir à Marguerite un asile en France. Louis ne pouvait prendre ouvertement aucun engagement avec elle, parce qu'il entretenait en même temps correspondance avec Édouard.

Cependant la reine d'Angleterre passa en France, et vint trouver le roi à Chinon. Les ambassadeurs d'Écosse, les agents du comte de Warwick, de Somerset et d'Édouard s'y trouvèrent en même temps, et furent également défrayés aux dépens du roi. Tous voulaient engager ce prince dans leur parti. Il penchait assez pour Marguerite, en faveur de qui il était sollicité par la reine sa mère, par le roi René et par le comte du Maine ; mais tout ce qu'ils en purent obtenir fut qu'il prêterait une somme de vingt mille livres au roi Henri, qui s'engageait de la rendre dans un an, ou de remettre Calais, lorsqu'il serait rétabli sur le trône. Ce dernier engagement était plus téméraire que solide, et n'aurait pu être exécuté sans soulever de nouveau toute l'Angleterre.

Le duc de Bretagne parut plus touché que personne de la situation de Henri et de Marguerite, et résolut de déclarer la guerre à Édouard. Marguerite espérait que le roi excité par cet exemple, se piquerait de générosité ; mais comme il ne désirait que la paix avec l'Angleterre, et qu'il n'aimait pas le duc de Bretagne, il n'était pas fâché de le voir s'engager assez légèrement dans une guerre périlleuse, et persista d'autant plus à garder la neutralité. Au défaut de services effectifs, il fit rendre à Marguerite tous les honneurs dus à une reine ; et avant son départ il tint avec elle sur les fonts, l'enfant dont la duchesse d'Orléans venait d'accoucher, qui fut depuis le roi Louis XII.

Sur ces entrefaites on apprit que la flotte anglaise, composée de deux cents voiles et de seize mille hommes de débarquement, était partie de Portsmouth. Le roi fit marcher les milices vers les lieux où les anglais paraissaient vouloir tenter une descente. Il se transporta lui-même dans toutes les places qui pouvaient être attaquées, les examina, les pourvût de toutes les munitions nécessaires, et par sa vigilance, fit échouer les desseins des anglais, qui pour conserver leur puissance sur mer, sont toujours obligés à de grands armements très onéreux pour eux, et quelquefois inutiles.

Brézé, sénéchal de Normandie, fut celui qui s'intéressa plus que personne aux malheurs de la reine d'Angleterre. On prétend qu'il y était porté par un intérêt plus vif que celui de la compassion. Il rassembla deux mille hommes, et s'embarqua avec cette princesse. Elle comptait trouver dans le nord de l'Angleterre un parti puissant ; mais quand elle voulut débarquer à Tinmont, on tira le canon sur elle, et on l'obligea de s'éloigner. À peine s'était-elle remise en mer que la tempête dispersa ses vaisseaux.

Celui qu'elle montait fut heureusement poussé à Barwic, place d'Écosse. Les autres échouèrent sur les côtes d'Angleterre. Brézé s'enferma avec les français dans Alnevic où il fut assiégé. Il se défendit avec tant de valeur, qu'il donna le temps à Georges Douglas, comte d'Angus, de venir le dégager.

D'un autre côté Somerset et le chevalier Percy passèrent dans le camp de Henri, et furent suivis par un si grand nombre d'anglais, que la reine pouvait en former une armée capable de tenir la campagne ; mais comme elle n'avait ni argent ni vivres, il n'était pas possible de faire observer aucune discipline aux troupes. Montaigu, qui commandait l'armée d'Édouard, profitant de ce désordre, attaqua et força le camp de Henri. Le roi et la reine se sauvèrent chacun de leur côté.

Quelque temps après Henri fut arrêté et conduit dans la tour de Londres. L'habitude où ce prince était d'être gouverné, le rendait assez indifférent sur ses maîtres.

Marguerite n'avait pas la même insensibilité : digne du trône par sa vertu, et supérieure au malheur par sa constance, elle se sauva avec son fils dans une forêt où elle fut rencontrée par des voleurs. Ces brigands commencèrent par la dépouiller de ses pierreries ; mais ayant pris querelle entre eux pour le partage d'un si riche butin, la reine dont l'âme ne s'altérait jamais par le malheur, profita de leur division pour leur échapper, et se jeta dans le plus épais de la forêt, tenant son fils entre ses bras et marchant au hasard.

Elle rencontra un autre voleur : la lassitude ne lui permettant plus de fuir, et ne craignant que pour son fils, elle s'avança vers le voleur avec cet air de majesté qui ne l'abandonnait jamais : *tiens mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton roi*.

Le voleur touché de compassion et frappé de respect, prit le jeune prince, aida à la reine à marcher, et la conduisit au bord de la mer où ils trouvèrent une barque qui les passa à l'écluse. Le duc de Bourgogne reçut cette princesse avec le respect dû aux illustres malheureux, lui donna deux mille écus, et la fit conduire auprès du roi René son père. Si Louis XI n'eût consulté que son inclination, il aurait donné du secours à Marguerite ; mais il était alors occupé d'affaires trop importantes du côté de l'Espagne, pour se mêler de celles d'Angleterre.

Le roi d'Aragon, après avoir châtié les rebelles, voulait employer les troupes françaises contre Henri roi de Castille. Le comte de Foix qui craignait les prétentions de Henri sur le royaume de Navarre, approuvait le dessein du roi d'Aragon ; mais le maréchal de Comminges, Crussol et les autres officiers français représentèrent que depuis trois cents ans il y avait une alliance entre les rois de France et de Castille, de couronne à couronne, et de peuple à peuple ; qu'elle venait même d'être renouvelée, et ne leur permettait pas de tourner leurs armes contre les castillans. d'ailleurs le roi d'Aragon commençait à être suspect. On avait arrêté André Roscados que ce prince envoyait à Édouard IV pour l'exhorter à déclarer la guerre à la France. On apprit en même temps que le château de Perpignan était assiégé par les habitants de la ville, et l'on ne doutait point que le roi d'Aragon ne les y eût engagés par quelques pratiques secrètes. Le roi envoya pour contenir le Roussillon une seconde armée sous le commandement de Jacques d'Armagnac qui venait d'être fait duc de Nemours, avec les titres, rang et prérogatives de duc et pair.

C'était une grâce sans exemple, et d'autant plus grande que depuis les nouvelles créations de duchés, il n'y avait que les princes du sang qui eussent encore été décorés de ce titre ; aussi le parlement s'y opposa-t-il, et ne se rendit qu'après plusieurs lettres de jussion. Le roi ne trouva pas moins d'opposition lorsqu'il érigea le comté de Retel en pairie en faveur du comte de Nevers. Le parlement craignait que cette dignité ne s'avilît en se multipliant.

Le duc de Nemours entra en Roussillon sur la fin de 1462 fit lever le siège du château de Perpignan, prit d'assaut un fort que les habitants avaient élevé contre le château, et passa au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva : il serait même entré dans la ville, malgré tous les retranchements, s'il n'eût pas voulu la sauver du pillage. Les consuls suivis des principaux bourgeois, vinrent aussitôt se jeter aux pieds du duc, lui demandèrent pardon, et lui jurèrent d'être désormais fidèles à la France.

Le roi d'Aragon n'ayant pas réussi dans le projet d'armer Louis XI contre Henri IV roi de Castille, faisait tous ses efforts pour semer la jalousie entre ces deux princes. Louis qui voulait dissiper les soupçons qu'on cherchait à donner à Henri, lui avait envoyé Inigo Darceo, appelé le boursier d'Espagne, pour le prier de n'ajouter aucune foi aux rapports qu'on pourrait lui faire ; pour l'assurer que rien n'était capable de détruire l'union qui était entre eux, et pour lui proposer une entrevue, dans laquelle on terminerait les différends qui étaient entre la Castille et l'Aragon. Le roi, pour donner plus de poids à la négociation, envoya l'amiral Montauban en qualité d'ambassadeur avec les mêmes instructions, et partit en même temps pour se rendre sur la frontière, après avoir nommé lieutenants généraux du royaume, Charles de Melun bailli de Sens, et Beauveau seigneur de Précigny, premier président de la chambre des comptes.

Le roi d'Aragon ne songea plus qu'à empêcher que l'entrevue des rois de France et de Castille fût contraire à ses intérêts. Il avait envoyé en France le connétable

Pierre Peralte, dont le voyage se borna à trahir son maître, en se vendant à Louis XI pour une pension de vingt mille livres.

L'entrevue des deux rois fut précédée par des conférences qui se tinrent à Bayonne. Louis XI y était présent. Le roi de Castille y envoya Alphonse Cavillo, archevêque de Tolède, et Jean Pacheco. La reine d'Aragon y vint elle-même, suivie de Peralte et du grand-maître de l'ordre militaire de Monteza.

Édouard, par cette malheureuse politique qui fait croire aux princes que le bonheur de leurs états dépend du malheur et de la division de leurs voisins, essaya de traverser ces conférences. On parvint cependant à faire un traité par lequel Henri renonça à tous ses droits sur la Navarre, et céda la Catalogne au roi d'Aragon, qui s'engagea à lui payer cinquante mille pistoles ; il n'y avait plus que la Merindade d'Estelle sur quoi ces princes ne pouvant s'accorder, se rapportèrent au jugement du roi. Louis décida en faveur de Henri, et lui adjugea la ville et le territoire d'Estelle, quoique ce fût une portion de la Navarre, qui par le même traité, était réunie à l'Aragon. On accorda une amnistie générale aux rebelles. Le traité déplut également à toutes les parties contractantes. Les catalans se plaignaient hautement que le roi de Castille les trahissait, les navarrais protestèrent contre ce traité, parce qu'on démembreait le royaume de Navarre, en donnant la ville d'Estelle au roi de Castille ; celui d'Aragon avait espéré que Louis jugerait cet article en sa faveur ; Henri prétendait que les alliances qui étaient de tout temps entre les couronnes de France et de Castille, auraient dû empêcher Louis XI de traiter avec le roi d'Aragon, et d'accepter l'engagement des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Louis XI était fâché de n'avoir pas obtenu la Biscaye, qu'il avait fait réclamer du chef de sa bisaïeule Marie d'Espagne, fille de Ferdinand et de l'héritière de Lara. Enfin toutes les parties furent mécontentes, parce qu'elles portaient leurs prétentions au-delà de leurs droits.

Cependant Louis et Henri se disposaient à leur entrevue, qui après le traité conclu n'était qu'une scène de représentation : elle n'en était que plus importante aux yeux de Henri. Ce prince tenait sa cour à Almazan, et ne s'occupait que de fêtes et de plaisirs qui étaient fort en usage en Espagne avant que l'étiquette de la maison d'Autriche y eût porté l'orgueil et l'ennui.

Comme il aimait le faste, il n'avait différé l'entrevue que pour y paraître avec plus de magnificence. Rien n'approche de celle qu'il y fit éclater. Henri qui était laid et mal fait croyait que la parure suppléait à la nature. Il était suivi d'une foule de courtisans, qui pour flatter le goût de leur maître, parurent avec les plus superbes équipages. Bertrand de La Cueva, comte de Ledesma, favori de Henri, se distingua particulièrement par la richesse de ses habits ; ses brodequins mêmes étaient enrichis de pierreries, et il aborda dans une nacelle dont la voile était de toile d'or.

Louis donna dans une extrémité opposée ; quoiqu'il fût toujours fort négligé dans ses habits, il semblait qu'il eût affecté d'être encore plus simplement vêtu qu'à l'ordinaire.

Commines dit de ce prince, *qu'il se mettait si mal que pis ne pouvait*. Il parut avec un habit de gros drap, et la tête couverte d'un vieux chapeau, qui n'était remarquable que par une *notre-dame de plomb*, qui y était attachée. d'ailleurs il était en habit court, ce qui n'était pas alors décent. Le duc de Bourbon, le comte de Foix, le prince de Navarre, le comte de Comminges imitèrent la simplicité du roi, et n'avaient qu'un appareil militaire. Ce fut ainsi que Louis et Henri se

rendirent sur les bords de la rivière de Bidassoa. Henri, loin de prétendre à la préséance, passa la rivière, et vint trouver le roi. Ils s'embrassèrent, et après avoir conféré quelque temps à l'écart, ils firent approcher leur suite, et l'on fit la lecture du traité. Tous les auteurs conviennent que Louis et Henri se séparèrent avec assez de froideur. La magnificence des castillans excita la jalousie des français, et la simplicité de ceux-ci inspira du mépris aux castillans. Louis XI dédaignait avec raison un faste inutile ; mais il le méprisait trop en des occasions où il eût été convenable de ne le pas négliger totalement, et où il y avait peut-être plus d'affectation à se l'interdire, que d'orgueil à l'étaler. Il crut faire assez que de gagner à force d'argent les ministres de Henri ; commerce aussi honteux pour le prince qui séduit, que pour les sujets qui trahissent leur maître.

Cette entrevue fait une époque d'autant plus importante dans notre histoire, et même dans celle de l'Europe, que les français et les espagnols après avoir été si longtemps unis, conçurent dès lors la haine qui a subsisté entre eux pendant plus de deux siècles.

Quoique les grands évènements et les intérêts les plus vifs n'aient souvent que des principes frivoles ; on pourrait dire, malgré l'opinion commune, que l'entrevue de Louis XI et de Henri IV roi de Castille ne fut ni la cause ni l'époque précise de la haine réciproque des français et des espagnols. En rapprochant l'époque de cette haine ou jalousie, ce qui est la même chose entre deux peuples, on en peut trouver un motif plus vraisemblable. Elle n'a commencé que lorsque Ferdinand le Catholique a réuni sous sa domination l'Aragon et la Castille. L'Espagne a cessé d'être amie de la France aussitôt qu'elle a pu en être la rivale. Cette jalousie s'est accrue dans le temps que le trône impérial s'est trouvé joint à celui d'Espagne, et l'union n'a commencé à renaître entre les deux peuples que lorsque la maison de France a passé sur le trône d'Espagne.

Cependant Louis XI pour dédommager le comte de Foix de la ville d'Estelle qui faisait partie de la Navarre, lui céda ses droits sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne, et pour sûreté le mit en possession de la ville et sénéchaussée de Carcassonne ; mais le roi d'Aragon n'ayant pas satisfait au traité en remettant Estelle au roi de Castille, Louis retint le Roussillon et la Cerdagne. Les habitants de Perpignan envoyèrent des députés au roi pour le prier de leur faire voir l'acte de transport du Roussillon et de la Cerdagne, de leur déclarer s'il prétendait les unir à sa couronne, et pour lui demander en ce cas la confirmation de leurs privilèges. Le roi leur répondit que s'étant révoltés, il les avait subjugués pendant qu'ils étaient sans seigneur, qu'il n'avait besoin que du titre de conquête ; mais que de plus le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés pour trois cents mille écus, et qu'il prétendait les unir à sa couronne, et rétablir par là les anciennes bornes de la France, en les poussant aux Pyrénées.

Louis voulut bien accorder la confirmation des privilèges de Perpignan ; mais ce fut avec tant de changements, qu'ils parurent être des lois nouvelles, et marquèrent mieux le changement de souverain. Il donna aussi plusieurs lettres d'abolition qui portaient du même principe, et nomma le comte de Candale vice-roi de la province.

À peine le roi était-il débarrassé de la guerre d'Espagne, qu'il eut avec Rome des affaires d'une autre nature. Le pape n'eut pas plutôt obtenu l'abolition de la pragmatique, que les grâces expectatives et tous les bénéfices furent comme à l'encan. La science ni les mœurs n'étaient pas des titres pour les obtenir : celui qui en offrait le plus, en était jugé le plus digne. Tous ceux qui en espéraient allaient s'établir à Rome : on y porta une si grande quantité d'argent, qu'on n'en

trouvait plus chez les banquiers. Un tel commerce, contraire aux lois, pernicieux à l'état et scandaleux pour l'église, excita le zèle du parlement. Jean Boulanger président, l'avocat général Gannay, et Saint Romain procureur général, allèrent trouver le roi en Languedoc, pour lui en porter leurs plaintes.

Sur ces représentations le roi rendit à Muret une ordonnance pour la conservation de son autorité et des droits du parlement, avec ordre au procureur général d'appeler au futur concile des entreprises ou censures du pape, après en avoir conféré avec l'université.

Il y eut encore deux autres ordonnances en interprétation de la première, pour la conservation du droit de régale, portant défenses à tous collecteurs et agents du pape de procéder par voie de censure sous peine de bannissement. Enfin par une déclaration du 10 septembre 1464 le roi se plaint de la quantité prodigieuse de grâces expectatives accordées par le pape *à des étrangers inconnus et non féables, dont s'en sont ensuivis plusieurs grands et innumérables maux à nous et à la chose publique, et fait défenses à qui que ce soit d'impêtrer aucun bénéfice sans sa permission, conformément aux anciennes lois de l'état.* En effet dans les temps où les élections ont été les plus libres, on ne procédait à aucune élection, particulièrement d'évêque, dont l'acte ne portât que c'était du commandement ou consentement et autorité du roi.

Le pape fut d'autant plus offensé de ce qui concernait l'appel au futur concile, qu'il avait déclaré dans celui de Mantoue que ceux qui appelleraient de lui, seraient regardés comme hérétiques. Pie aurait désiré susciter des ennemis au roi ; mais la puissance de ce prince était alors trop bien établie, pour qu'il dût craindre aucuns mauvais desseins. Édouard avait assez d'occupation en Angleterre ; le roi d'Aragon était humilié, celui de Castille était d'un caractère faible, et peu estimé de ses sujets ; et l'on était sûr du duc de Bourgogne par le moyen des Croy. Cependant il s'élevait toujours quelques différends entre le roi et le duc. Ce prince avait envoyé Chimay demander les titres concernant le Luxembourg, et se plaindre de plusieurs entreprises contraires au traité d'Arras.

Chimay ne pouvant obtenir audience, prit le parti d'attendre le roi au sortir de sa chambre. Ce prince choqué de cette importunité, lui demanda si le duc de Bourgogne était d'un *autre métal que les autres princes. Il le faut bien,* repartit Chimay, *puisqu'il vous a reçu et protégé, quand personne n'osait le faire.* Louis frappé de la fermeté de Chimay, et encore plus de la vérité, rentra dans sa chambre sans répondre. Le comte de Dunois ayant marqué à Chimay combien il était étonné d'une telle hardiesse avec un prince aussi absolu que le roi : *si j'avais été à cinquante lieues,* reprit Chimay, *et que le roi eût parlé de mon maître, comme il vient de le faire, je serais revenu pour lui répondre comme j'ai fait.* Chimay partit sans avoir rien obtenu, et quelque temps après le duc de Bourgogne fit donner au conseil du roi un mémoire très étendu de ses griefs contre les officiers royaux ; on y répondit par d'autres griefs, de sorte que tout semblait annoncer une rupture ; mais le roi était retenu par la crainte qu'Édouard ne se réunît avec le duc de Bourgogne : et le duc ne désirait que la tranquillité qu'il n'avait pas même dans sa maison. Il souffrait beaucoup du caractère bouillant et altier du comte de Charolais, et voyait avec chagrin une haine mortelle entre les comtes de Nevers et d'Estampes ses neveux.

Le duc était donc bien éloigné de songer à la guerre, aussi dit-il aux ambassadeurs d'Édouard que le meilleur conseil qu'il pût donner à leur maître, était de faire la paix avec la France. Il offrit d'en faire l'ouverture.

Le roi accepta la proposition, et donna un plein pouvoir à Antoine de Croy. Édouard voyant qu'il avait tout à craindre des écossais, s'ils venaient à se réunir entre eux, et se joindre à la France, envoya ses plénipotentiaires, qui conclurent une trêve d'un an. Tant que dura la négociation, Louis XI garda à sa cour un ambassadeur de Henri VI pour faire voir à Édouard que ce n'était point par crainte, mais pour le bien de ses peuples qu'il recherchait la paix.

Louis, pour reconnaître le zèle d'Antoine de Croy, et le récompenser des dépenses qu'il avait faites pour son service, lui donna le comté de Guînes, la baronnie d'Ardres, plusieurs terres près de Saint Omer, et prit sous sa protection toute la maison de Croy : elle en avait d'autant plus de besoin, que le duc Philippe venant à mourir, elle aurait eu tout à craindre de son fils.

Le comte de Charolais n'avait de commun avec Louis XI que de haïr tout ce qui était du goût de son père ; c'est par-là que les Croy lui étaient odieux. Le comte de Saint Pol, favori du comte, nourrissait encore son animosité, et cherchait à les perdre. Il fit accuser le comte d'Estempes d'avoir par le conseil des Croy employé des maléfices et des sortilèges contre le comte de Charolais.

Jean Bruyère, médecin du comte d'Estempes, fut accusé d'avoir fait avec un moine des images de cire, de les avoir baptisées avec de l'eau d'un seau de moulin, d'avoir écrit au front d'une de ces images *Louis* pour le roi, au front de l'autre *Philippe* pour le duc de Bourgogne, et sur la troisième, *Charles* pour le comte de Charolais. Sur l'estomac de chacune *Jean* pour le comte d'Estempes, et sur le dos *Bérial*. L'intention du comte d'Estempes était, disait-on, d'employer le charme des deux premières figures pour s'assurer la faveur du roi et du duc de Bourgogne, et de se servir de la troisième pour faire tomber le comte de Charolais dans une langueur mortelle. On fit à ce sujet des informations fort sérieuses, et l'on en donna avis au roi, mais l'affaire ne fut pas poussée plus loin faute de preuves.

Je n'ai rapporté un fait et des circonstances aussi ridicules, que pour donner l'idée de la superstition de ces temps-là. L'histoire de l'esprit humain ne devrait servir qu'à l'humilier.

La protection que le roi accordait aux Croy fut un des premiers motifs de l'aversion que le comte de Charolais conçut contre ce prince. Elle devint bientôt une haine irréconciliable par plusieurs motifs.

Le premier fut que la commission du comte pour commander en Normandie étant finie, le roi ne la renouvela pas. Le second vint du rachat des villes sur la Somme, engagées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras pour quatre cents mille écus. Le comte de Charolais fit tous ses efforts pour dissuader son père de rendre ces villes, mais Croy qui était dévoué au roi, engagea le duc à les céder.

Aussitôt que le rachat fut conclu, le roi fit remettre deux cents mille écus au duc de Bourgogne, et envoya le chancelier Pierre de Morvilliers, et Beauveau, premier président de la chambre des comptes, proposer au parlement de lui prêter, pour faire le second paiement, l'argent des dépôts et des consignations, avec promesse de le rendre des premiers deniers qu'on recevrait. Le parlement y consentit pour le bien de l'état, et prêta quarante-neuf mille livres. On y joignit une partie des fonds destinés aux troupes ; toutes les provinces contribuèrent, et les sommes qu'elles fournirent achevèrent le paiement, et servirent à payer les emprunts que le roi avait été obligé de faire.

La facilité que le roi trouva à retirer les villes sur la Somme, lui fit naître le projet de rentrer dans celles de Lille, Douai et Orchies, qui avaient été engagées au duc Philippe le Hardi ; il en fit faire la proposition : mais les plaintes du comte de Charolais au sujet du traité qui venait d'être conclu pour les villes sur la Somme, firent que le duc répondit que les autres places ayant été cédées à son aïeul pour lui et toute sa postérité masculine, il ne pouvait s'en dessaisir, sans faire tort à son fils.

Le roi ayant terminé cette affaire, songea à finir toutes les contestations qui étaient entre lui et François II duc de Bretagne. Ces deux princes avaient vécu dans une union assez étroite quand l'un et l'autre étaient sujets ; temps où les princes peuvent encore être sensibles à l'amitié ; mais il est rare que l'on aime ceux à qui l'on obéit, et que ceux qui commandent veuillent autre chose que des respects. François étant devenu duc de Bretagne, Louis encore dauphin s'adressa à lui dans ses besoins, et le pria de lui prêter une somme de quatre mille écus. Le duc la lui refusa, alléguant pour excuse la crainte de déplaire au roi. Louis fut encore plus offensé du motif que du refus ; mais il suspendit son ressentiment, parce qu'il comptait que dès qu'il serait monté sur le trône, le duc respecterait dans sa personne le caractère de roi, et aurait pour lui l'attachement et les égards qu'il marquait pour Charles VII.

Cependant le roi se trouvant engagé dans les guerres de Catalogne et contre les anglais, ne reçut pas la moindre offre de service de la part du duc de Bretagne. Il eut même tout lieu d'être persuadé de ses mauvais desseins, lorsque la flotte anglaise sortit de la Manche et s'avança vers les côtes du Poitou. Le chemin le plus court pour le roi était de passer par la Bretagne, le duc l'en détourna, en répandant le bruit qu'il y avait beaucoup de maladies contagieuses dans les lieux où il devait passer. Le roi sut depuis que ces bruits n'étaient qu'un artifice du duc, et qu'il se serait opposé à son passage s'il eût persisté à vouloir prendre cette route.

Louis crut devoir réprimer la témérité du duc, et l'empêcher de se livrer aux conseils qu'on osait lui donner. En effet le duc de Bretagne était un prince faible, timide, incapable d'agir, et de penser par lui-même ; il se livrait à toutes les impressions qu'on voulait lui donner ; et sa docilité aux conseils venait plus de sa faiblesse que de sa confiance.

Le roi lui fit dire qu'il avait dessein de terminer à l'amiable tous les différends qui étaient entre eux, et qu'il avait nommé le comte du Maine, l'évêque de Poitiers, Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, et Pierre Poignant, conseiller au parlement, pour se rendre à Tours en qualité de commissaires.

Le duc nomma de son côté le comte de Laval, Guillaume Chauvin chancelier de Bretagne, Tanneguy du Châtel, Antoine de Beauveau, seigneur de Pontpean, Loysel, Feré et Coëtlogon.

Les principaux articles qu'il s'agissait de discuter, concernaient l'hommage que le roi prétendait être lige, le titre de *duc par la grâce de Dieu*, et le droit de régale. Les rois d'Angleterre avaient joui de la régale en Guyenne ; et comme le duc de Bretagne prétendait ne devoir au roi qu'un hommage simple, il soutenait aussi qu'elle lui appartenait sur les évêchés de Bretagne ; mais le roi la réclamait comme un droit de sa couronne. Cette question qui avait déjà été agitée sous les règnes précédents, venait de se renouveler à l'occasion de l'évêché de Nantes, où la cour de Rome avait nommé d'Acigné. Le duc avait demandé au pape la

translation de ce prélat, et n'ayant pu l'obtenir, il l'avait chassé et s'était saisi de son temporel.

Les choses auraient été bientôt décidées si le duc n'eût pas continuellement usé de remise, pendant lesquelles il cherchait à faire intervenir le pape dans cette affaire : on arrêta un agent que le duc avait envoyé à Rome, et on trouva dans ses instructions, que ce prince était résolu de livrer plutôt la Bretagne aux anglais, que de se soumettre au roi.

Louis croyait son droit trop certain et était d'ailleurs trop mécontent du pape pour vouloir s'en remettre à sa décision. Il venait même d'ordonner au parlement de s'opposer à ses prétentions au sujet du cardinal de Coutances, qui voulait se mettre en possession d'une abbaye en vertu de la seule nomination du pape. Pie II irrité des poursuites, publia une bulle d'excommunication contre le parlement, qui la réduisit à sa juste valeur, n'y faisant pas la moindre attention.

Par le peu d'union qui était entre le roi et le pape, il est aisé de voir que la médiation du pontife ne devait pas être d'un grand avantage au duc de Bretagne. En effet Pie II ayant envoyé Jean Cezarini pour prendre connaissance des différends qui étaient entre le roi et le duc, le roi chargea Langlée maître des requêtes de lui répondre de la personne du nonce, et lui fit dire qu'il trouvait fort mauvais que le pape s'ingérât dans cette affaire, sans y être appelé.

Les mesures que l'on voyait prendre au roi contre ceux dont il avait sujet de se plaindre, faisaient rechercher son alliance, ou réclamer sa protection. Les suisses lui envoyèrent une célèbre ambassade.

Le duc et la duchesse de Savoie vinrent le trouver pour le rendre médiateur des contestations qui étaient entre la maison de Savoie et le duc de Bourbon, au sujet des terres de la Bresse et du Beaujolais, qui étaient enclavées les unes dans les autres ; mais le principal objet de leur voyage était d'implorer le secours du roi contre Philippe de Savoie second fils du duc.

On avait vu en même temps les trois princes les plus amis de la paix ne pouvoir en jouir dans leur maison, et trouver dans leurs fils leurs plus cruels ennemis. Louis XI avait fait mourir son père de chagrin. Le duc de Bourgogne était tous les jours exposé aux emportements de son fils. Philippe de Savoie avait soulevé les peuples contre son père, et après avoir tué de sa main Jean de Varan maître d'hôtel de la duchesse sa mère ; il fit condamner de son autorité Valpergue chancelier de Savoie, qui n'évita la mort que par la fuite. Le duc et la duchesse n'étant pas en sûreté se retirèrent à Genève, Philippe les y poursuivit et les accabla de tant d'outrages, qu'ils furent enfin obligés de chercher du secours et un asile en France.

Philippe de Savoie était soutenu par François Sforze duc de Milan, pour qui le roi avait une estime particulière. Ce prince n'étant encore que dauphin avait fait alliance avec Sforze, et leur union ne s'était altérée que parce que le duc avait donné du secours à Ferdinand d'Aragon contre la maison d'Anjou.

Sur les premières plaintes que le roi reçut contre Philippe de Savoie, il forma le dessein de le faire rentrer dans le devoir, en le privant de l'appui du duc de Milan, de renouer son alliance avec ce duc, de châtier la superbe ville de Gènes, toujours punie et toujours rebelle, et de se débarrasser en même temps des guerres d'Italie où l'on n'avait conservé que la ville de Savonne.

Le roi chargea de cette négociation Antoine de Noxe ministre du pape. Noxe homme très-capable de conduire une affaire, fit savoir au duc de Milan que les

intentions du roi étaient de lui céder la ville de Savonne et ses droits sur Gènes, pourvu qu'il abandonnât Philippe de Savoie et le parti de Ferdinand d'Aragon, sans qu'on exigeât autre chose en faveur de la maison d'Anjou, que de refuser le passage et des munitions à ses ennemis.

Le duc de Milan était trop flatté de l'honneur et des avantages que le roi lui faisait, pour ne pas s'empressement d'y répondre. Il envoya Albéric Malatesta lui faire les remerciements les plus vifs, offrant de plus de donner au duc d'Orléans deux cent mille écus d'or pour le dédommager des droits qu'il avait sur le duché de Milan. L'affaire fut décidée et le traité signé. Le roi céda les terres et seigneuries de Gènes et de Savonne à François duc de Milan pour lui et ses hoirs, à la réserve du domaine direct que le roi retenait sur tous ces fiefs.

Le roi fit expédier le même jour un ordre au sénat de Gènes pour qu'il eût à prêter serment au duc de Milan, et fit dire à Frégose archevêque de Gènes, auteur de tous les troubles, et qui s'était emparé du gouvernement, que si les génois faisaient quelque difficulté d'obéir au duc de Milan, il les y contraindrait avec toutes les forces du royaume.

On fit part de ce traité à la république de Venise, à celle de Florence, au duc de Modène et au marquis de Montferrat.

Le duc de Milan écrivit alors au roi une lettre de remerciements remplie d'éloges outrés, que l'intérêt dicte aux princes encore plus que la reconnaissance. Lorsque le duc prit possession de Gènes, quoique sa commission portât expressément que le roi très chrétien lui cédait la ville et seigneurie de Gènes, les génois dressèrent l'acte de façon qu'ils paraissaient élire volontairement ce prince pour leur seigneur. Ils lui confirmèrent aussi le transport que François de Borlasco leur avait fait de l'île de Corse, et prêtèrent serment (le 12 juillet 1465.) le duc jura solennellement de conserver les privilèges des génois, et ne leur refusa aucune de ces formalités dont les peuples ne sont jamais plus flattés ni plus jaloux, que lorsqu'ils ont perdu leur liberté. Les affaires étrangères dont le roi était occupé ne lui faisaient pas négliger le gouvernement intérieur de l'état.

Pour arrêter et pour prévenir les usurpations des gens d'église, il ordonna qu'ils donneraient à la chambre des comptes leurs aveux et dénombrements, sous peine de saisie de leur temporel.

Il nomma des commissaires pour la recherche de la noblesse, des francs fiefs et des nouveaux acquêts. Il donna des lettres de *committimus* à l'université de Paris, et en établit une à Bourges ; il confirma les privilèges du parlement ; et pour favoriser le commerce, il établit quatre foires franches à Lyon. La reine mère, Marie d'Anjou, mourut cette année en Poitou.

C'était une princesse d'une vertu et d'une piété singulières. Elle passa une partie de sa vie dans des pratiques de dévotion, ressource et consolation d'une reine sans autorité.

La superstition égara quelquefois sa vertu, et lui fit préférer des choses frivoles à la justice. Nous voyons par les comptes de sa maison qu'elle suspendit le paiement de ses officiers *pour le joyeux voyage de Monsieur Saint Jacques en Galice* : ce sont les termes.

La cour avait été souvent partagée entre elle et Agnès Sorel. Tandis que les mécontents rendaient leurs respects à la reine, le plus grand nombre recherchait la faveur de la maîtresse du roi.

Louis parut toujours fort attaché à sa mère dont il était tendrement aimé ; leur aversion pour Agnès les réunit encore davantage, et leur causa souvent des chagrins qu'ils se seraient épargnés en respectant le goût du roi leur maître.

LIVRE 3

Les troubles de Catalogne recommencèrent cette année avec autant de vivacité que jamais. Les catalans étant résolus de se choisir un prince plutôt que de se soumettre au roi d'Aragon leur tyran, appelèrent dom Pedre connétable de Portugal. Ce prince était petit-fils de Jean Ier, roi de Portugal. Il avait été dépouillé de ses biens par la branche régnante, et comme il n'avait pour lui que son nom, et rien à perdre, il était tel qu'il faut être pour tenter la fortune.

Dom Pedre arriva à Barcelone, reçut le serment de fidélité des catalans, et prit le titre de roi d'Aragon et de Sicile. Il voulut d'abord justifier par quelque action d'éclat, le choix qu'on avait fait de lui, et donna ordre à dom Jean de Sylva d'assiéger Gironne ; mais avant d'avoir formé le siège, Sylva fut attaqué par Rocaberti, ses troupes furent défaites, et lui-même resta sur la place.

Dom Pedre cherchant à s'appuyer de la faveur de Louis XI lui fit savoir son élection, lui marqua combien il serait flatté de l'honneur de son alliance, et tâcha de lui persuader que les catalans voulant se mettre en république, il était de l'intérêt de la France qu'ils eussent un prince qui lui serait plus attaché que des républicains désunis. Louis n'approuvant pas que dom Pedre se fût mis à la tête des catalans, envoya un héraut en faire des plaintes au roi Alphonse de Portugal, qui répondit que dom Pedre avait pris ce parti sans son aveu, et même à son insu.

Dom Pedre désespérant de gagner la protection du roi entra dans le Lampourdan, et tâcha de faire soulever le Roussillon. L'entreprise eût été d'autant plus facile, que les habitants se plaignaient des vexations qu'ils éprouvaient, et de la mauvaise foi qu'on employait en recherchant ceux qui avaient eu part aux troubles de la province ; mais Louis y envoya Jean du Verger conseiller au parlement, qui par sa prudence calma toutes les plaintes ; ainsi les desseins de dom Pedre échouèrent du côté du Roussillon : un des agents qu'il avait envoyé à Collioure avec des lettres séditieuses, fut arrêté et pendu. Le roi d'Aragon faisait presser le roi de lui aider suivant leurs traités, à soumettre la Catalogne. Louis craignant que le roi d'Aragon, tranquille du côté de la Catalogne, ne vînt l'inquiéter au sujet du Roussillon, ne voulant pas aussi paraître manquer à sa parole et au traité, fit faire quelque légère diversion, mais si faible qu'elle ne servait qu'à entretenir les choses dans l'égalité, et par conséquent à perpétuer la guerre qui dura plusieurs années.

Comme le roi était depuis deux mois sur les frontières de Picardie et de Flandre, il reçut une députation de la ville de Tournai qui le priaient d'y venir faire son entrée. Cette ville toujours fidèle à son roi avait refusé une retraite à Louis XI lorsque n'étant que dauphin il se retira de la cour malgré son père ; mais pour prouver qu'elle n'avait alors écouté que son devoir, elle prêta vingt mille écus à Louis pour aider à retirer les villes sur la Somme.

Le roi touché de cette générosité alla à Tournai. Le premier consul vint lui présenter les clefs. Le roi les lui rendit, en disant, qu'il ne pouvait mieux confier la garde de la ville qu'à elle-même. Il en coûte peu aux princes pour exciter la reconnaissance des peuples, qui se manifeste toujours par de nouveaux services. Les habitants furent si sensibles à cette marque de confiance, qu'ils rendirent aussitôt au roi sa cédule des vingt mille écus ; et la magnificence de la réception qu'ils lui firent, fut encore au-dessous du zèle et de la joie qu'ils lui marquèrent.

Le roi partit de Tournai pour aller à Lille, où il passa quelques jours avec le duc de Bourgogne, afin de le gagner et de pouvoir ensuite agir sans crainte contre le duc de Bretagne, dont les commissaires s'étaient rendus à Tours sur la fin de l'année précédente pour y soutenir les droits de leur maître devant le comte du Maine. Après de longues disputes de part et d'autre, on convint préliminairement que les assemblées seraient renvoyées au mois de septembre, et se tiendraient à Chinon, que ce délai serait employé par les parties à recouvrer les titres qui leur manquaient, et que le duc de Bretagne déclarerait qu'il n'avait entendu rien traiter avec la cour de Rome qui pût préjudicier à la souveraineté du roi. Les autres articles devant être discutés de nouveau, ne furent pas décidés.

Il est d'autant plus important de faire connaître les instructions du comte du Maine, qu'elles furent dans la suite un des sujets de la guerre du bien public. Il y était question : 1° des désobéissances du duc de Bretagne aux arrêts et mandements du roi et du parlement ; 2° des sentences données en cour de Rome dont le duc avait souffert l'exécution en Bretagne ; de ses entreprises sur la régale, et notamment au sujet de l'évêché de Nantes ; de ce qu'il affectait d'aller contre la détermination de l'église gallicane au sujet de la pragmatique ; de ce que le duc s'intitulait *par la grâce de Dieu*, et se servait dans ses lettres des termes de puissance royale et ducale ; de ce qu'à Rome on distinguait France et Bretagne : enfin du refus que faisait le duc de rendre un hommage lige ; et des procès que ses sujets portaient à Rome.

Les conférences ayant été indiquées à Chinon, le duc de Bretagne y envoya pour commissaires Loysel, Partenay et Ferré ; mais comme ils n'avaient d'autres instructions que de tirer les choses en longueur, après tous les délais ils refusèrent de répondre, disant qu'ils avaient été révoqués. Le comte du Maine donna une sentence qui ordonnait par provision que le temporel de l'évêché de Nantes serait mis entre les mains du roi, avec défenses au duc de Bretagne de prétendre aucun droit de régale.

Ce jugement n'étant que par défaut, le roi ordonna que l'affaire fût portée au parlement : mais l'évocation n'eut pas lieu. Le duc envoya demander au roi un passeport pour aller le trouver en personne, et terminer avec lui tous leurs différends. Le roi fit expédier aussitôt des lettres par lesquelles il donnait au duc toutes les sûretés possibles ; mais celui-ci n'avait aucun dessein de faire usage du passeport ; il était sur le point de voir l'effet des pratiques qu'il avait faites, tant au dedans qu'au dehors du royaume, et ne cherchait qu'à tromper le roi, qui ne pouvait pas porter toute son attention sur la Bretagne. Il entretenait une correspondance étroite avec le comte de Warwick dans le dessein de faire la paix, ou du moins de prolonger la trêve. Pour faire connaître qu'il voulait conserver l'alliance d'Angleterre, il fit arrêter les vaisseaux espagnols et malouins qui étaient dans les ports de France, obligea leurs armateurs de réparer le dommage qu'ils avaient fait aux anglais, et la trêve fut prolongée.

Sur ces entrefaites le roi reçut des ambassadeurs de Georges Pogiebrac, roi de Bohême. Ils venaient pour renouveler l'alliance qui avait été de tout temps entre les deux couronnes. Le roi la souhaitait pareillement ; mais il était retenu par la crainte des scrupules que les esprits faibles pouvaient avoir, et que les malintentionnés pouvaient affecter sur ce que Pogiebrac avait été excommunié par Pie II.

Nous avons vu que Pogiebrac s'était fait élire roi de Bohême après la mort de Ladislas. Quoique les catholiques n'approuvassent pas son élection, ils ne s'y étaient pas opposés ouvertement ; il avait été couronné par les évêques le 6 de

mai 1458 et avait juré avant son couronnement d'employer toutes ses forces pour la défense de l'église catholique, et l'extirpation de l'hérésie. Le pape supposa que par ce serment Pogiebrac s'était engagé d'abolir l'usage du calice dans la communion ; mais ce prince ayant déclaré que c'était une coutume autorisée par le concile de Bâle, dans laquelle il prétendait vivre et mourir, le pape l'excommunia comme hérétique relaps.

Pour entendre mieux la question, il faut se rappeler que pendant que le concile de Constance travaillait au procès de Jean Hus et de Jérôme de Prague, Jacobel un de leurs disciples soutint à Prague, qu'on devait communier sous les deux espèces. Tous les hussites embrassèrent cette opinion qui devint un des principaux articles de leur schisme. Le concile de Constance les condamna comme hérétiques ; mais celui de Bâle voulant ramener les bohémiens, déclara que l'hérésie n'était pas de communier sous les deux espèces ; mais de croire, que si on ne les recevait pas toutes deux, la communion n'était pas bonne ; de sorte que la question ne roulait plus que sur le pouvoir que l'église avait de retrancher la coupe.

Le concile de Bâle qui avait un désir sincère de rétablir la paix dans l'église, croyait devoir user de plus d'indulgence, que des pontifes qui n'écoutant que leur orgueil, prétendaient défendre l'église, en massacrant ses membres. Le concile envoya Philbert évêque de Coutances pour réconcilier la Bohême avec l'église catholique, et apaiser les troubles qui avaient fait verser tant de sang. Philbert publia donc au nom du concile que ceux qui étaient dans l'usage de communier sous les deux espèces, pouvaient continuer, pourvu qu'ils ne regardassent pas cette cérémonie comme nécessaire au sacrement.

La plupart des bohémiens continuèrent de communier sous les deux espèces, et furent nommés utraquistes ou calixtins. Ils furent distingués dans la suite en calixtins rigides, qui regardaient l'usage du calice comme nécessaire à salut, et en calixtins mitigés, qui en conservant le calice, laissaient la liberté d'en user autrement.

Pogiebrac était du nombre des mitigés, et s'appuyait de la décision du concile de Bâle, pour soutenir qu'il n'avait pas encouru l'excommunication, et qu'il en appelait au futur concile.

Pie II était encore moins offensé de ce qu'il qualifiait d'hérésie dans Pogiebrac, que de son appel, et de le voir s'appuyer de l'autorité du concile de Bâle. d'ailleurs dans le concile de Mantoue que Pie II avait tenu à son avènement au pontificat, il avait par un canon exprès, prononcé anathème contre ceux qui oseraient appeler de ses décisions au futur concile ; ainsi il regardait l'appel de Pogiebrac comme une seconde hérésie, et fulmina encore un nouvel anathème.

C'était dans ces circonstances que les ambassadeurs du roi de Bohême vinrent en France. Louis XI renouvela les anciennes alliances avec ce prince, qu'il qualifia de très illustre et catholique ; mais il déclara devant notaire, en présence de plusieurs évêques et de l'amiral Montauban, qu'il n'entendait par le traité fait avec Georges roi de Bohême adhérer aux hérésies dont on disait que la Bohême était infectée.

On voit par-là que Louis avait toutes les attentions possibles pour ne pas choquer le pape ; cependant ils ne furent jamais bien unis. Louis était trop jaloux des droits de sa couronne pour ne pas s'opposer aux entreprises de Pie II et ce pontife altier, moins sensible aux grâces du roi, qu'offensé du moindre refus, ne pouvait souffrir de contradiction. Pie n'avait jamais rien désiré avec plus d'ardeur

que d'engager les princes chrétiens dans une croisade, et de renouveler une folie inutile à la religion, scandaleuse pour les mœurs, et funeste aux chrétiens. Personne n'ignorait les suites malheureuses des croisades de Louis le Jeune, de Saint Louis et de Philippe Auguste, qui auraient dû réussir, si la valeur et la vertu eussent suffi pour ces entreprises ; cependant le pape n'en était pas moins ardent à solliciter tous les princes chrétiens de se croiser. Il écrivit aussi, dit-on, à Mahomet II pour l'exhorter à se faire chrétien. On peut juger comment la proposition du pape fut reçue par un prince qui était à la vérité fort indifférent sur les religions ; mais qui savait de quelle importance il était pour lui de paraître zélé musulman, afin de s'attacher le cœur de ses troupes, et d'enflammer leur courage.

Le pape ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations auprès de l'empereur et du roi, qui refusèrent de se croiser. Il pressa plus vivement le duc de Bourgogne, et voulut lui persuader qu'il n'avait été guéri d'une maladie dangereuse qu'en vertu du vœu qu'il avait fait de se croiser : le duc pouvait se croire libre d'un vœu si imprudent, si la force de s'en affranchir s'accordait avec la faiblesse qui les fait faire. Le roi alla exprès le trouver à Hesdin, pour lui faire sentir combien son absence pouvait causer de troubles dans ses états. Il lui représenta que de telles entreprises convenaient mieux à un aventurier, qu'à un prince, et que sa présence en Bourgogne était nécessaire pour contenir le caractère ambitieux du comte de Charolais.

Le duc était persuadé de toutes ces raisons ; mais enfin importuné et fatigué par le pape, il s'engagea à le suivre, pourvu qu'il se mît à la tête des croisés. Le pape y consentit, et publia par des bulles qu'il fit répandre partout qu'il allait combattre en personne contre le turc, et qu'il devait s'embarquer à Ancône. On y vit aussitôt accourir une quantité prodigieuse de croisés de toutes nations, de ces esprits inquiets qui s'engagent partout, parce qu'ils ne sont bien nulle part : ils s'imaginaient que sans qu'on prît les moindres précautions, l'abondance serait un miracle facile au souverain pontife ; mais s'étant bientôt trouvés dans une disette absolue de vivres, ils se répandirent dans la campagne et la désolèrent. On ne trouvait sur les chemins que des brigands, qui s'étaient armés pour la foi.

Les plaintes en furent portées à Rome, le pape pénétré de douleur, fit assembler les cardinaux ; il leur reprocha que le luxe et les mœurs de Rome rendaient suspect tout ce qui en émanait, et écartaient les bénédictions du ciel. Il les exhorta à fléchir Dieu par leurs prières, et à édifier les fidèles par leur conduite : il partit ensuite pour se rendre à Ancône ; mais lorsqu'il vit par lui-même que les désordres et les maux étaient encore plus grands qu'on ne le lui avait mandé, le chagrin, la fatigue et le dépit firent une telle impression sur lui, qu'il en mourut. Pierre Barbo, vénitien, et neveu d'Eugène IV fut élevé au pontificat, et prit le nom de Paul II.

Le roi se voyait un peu plus tranquille du côté de la cour de Rome, lorsqu'il apprit qu'on l'attaquait dans son honneur, en l'accusant d'avoir voulu surprendre le duc de Bourgogne et le comte de Charolais dans le dessein d'attenter sur leur personne : il n'eut pas de peine à reconnaître que le duc de Bretagne était l'auteur de ces calomnies. Ce prince, pour rendre le roi odieux aux français, avait d'abord osé lui imputer de vouloir livrer la Guyenne et la Normandie aux anglais. Pour détruire ces bruits, le roi se contenta d'envoyer dans toutes les provinces, des copies des lettres mêmes du duc.

Quelque temps après le roi apprit que ce prince pour entretenir une correspondance plus sûre et plus secrète avec l'anglais et le comte de Charolais,

avait fait passer en Angleterre et en Hollande Jean de Romillé, vice-chancelier de Bretagne, déguisé en dominicain, et qu'il était actuellement auprès du comte de Charolais.

Le roi prit le parti d'aller trouver le duc de Bourgogne à Hesdin, pour se plaindre du comte de Charolais. Le duc voulut excuser son fils et dissuader le roi des soupçons qu'il avait ; mais Louis lui fit voir que Jacques de Luxembourg, gouverneur de Rennes, résidait actuellement auprès du comte de Charolais de la part du duc François, et qu'Antoine de Lamet, lieutenant de Jacques de Luxembourg, passait sans cesse de Bretagne en Hollande, et de Hollande en Bretagne.

Le roi voulant prouver au duc et à toute l'Europe les intrigues du comte de Charolais avec le duc de Bretagne, résolut de faire enlever Romillé, et en donna la commission au bâtard de Rubempré, homme hardi, entreprenant, et très propre à un coup de main.

Rubempré s'embarqua sur un bâtiment léger avec vingt-cinq hommes d'équipage, passa en Hollande, et laissant ses gens à la côte, vint à Gorkum avec deux hommes. Le soin qu'il apportait à se cacher le rendant suspect, il fut arrêté. Olivier de La Marche, auteur des mémoires, vint trouver le duc de Bourgogne, et lui fit entendre que Rubempré était venu pour enlever ou tuer le comte de Charolais ; il ajouta, pour intimider le duc et l'indisposer contre le roi, que ce prince avait connu par les astres que le duc devait mourir bientôt à Hesdin, et qu'il ne s'en était approché que pour se saisir de la place et des trésors qu'on y gardait.

Le roi qui était retourné à Abbeville fut aussitôt instruit des alarmes qu'on venait de donner au duc de Bourgogne, et lui écrivit sur le champ pour le prier de l'attendre le lendemain à dîner ; mais le duc dans un siècle de superstition et à l'âge où l'on y est le plus porté, fut intimidé par le prétendu horoscope qu'on lui annonçait, partit de Hesdin, et se contenta de répondre au roi qu'il n'oublierait rien pour découvrir les auteurs des bruits qui venaient de se répandre. Le roi ayant appris qu'ils étaient parvenus jusqu'en Angleterre, fut indigné de ces calomnies, et voulut en avoir raison. Il envoya à Lille vers le duc de Bourgogne le comte d'Eu prince du sang, l'archevêque de Narbonne et le chancelier de Morvilliers en qualité d'ambassadeurs.

Dès le lendemain de leur arrivée ils eurent audience. Morvilliers portant la parole avec la fermeté et la hauteur qui convenaient à son caractère et à la majesté du premier prince de l'Europe, dit que le duc de Bretagne était coupable de félonie, comme vassal de la couronne, pour avoir traité avec l'Angleterre à l'insu du roi son souverain seigneur ; que par ce traité, qui tendait à la ruine du royaume, il s'était rendu criminel de lèse-majesté ; et que le comte de Charolais étant entré dans les pratiques du duc de Bretagne, était devenu son complice ; que le roi pour avoir des preuves convaincantes de leurs intrigues, avait voulu faire enlever Romillé qui en était l'agent ; qu'il avait chargé le bâtard de Rubempré de cette commission ; que le comte de Charolais l'avait fait arrêter ; qu'il voulait aujourd'hui faire croire que Rubempré était chargé d'attenter sur sa personne, et qu'on employait la calomnie pour couvrir tous les complots que le duc de Bretagne et le comte de Charolais avaient faits contre le roi.

Il suffit, ajouta Morvilliers en présentant la minute des instructions du Rubempré, de lire cette commission, pour être convaincu de la calomnie ; mais peut-on d'ailleurs supposer que Rubempré ait voulu tenter une entreprise aussi

extravagante que celle d'enlever le comte de Charolais au milieu de sa cour. Rubempré n'a jamais eu à son bord que vingt-cinq hommes d'équipage, qu'il a laissés à vingt lieues de Gorkum, où il est venu avec deux hommes seulement. On ne peut sans absurdité donner croyance à de telles visions, ni les répandre sans une malignité aveugle. Cependant on n'a pas rougi de les publier dans la chaire de vérité ; Olivier de La Marche a osé tenir le même langage en public ; et ceux qui l'ont entendu, séduits par son audace, ont eu la témérité d'attaquer la gloire du roi, et de noircir sa réputation.

Morvilliers finit en demandant que l'on commençât la réparation qui était due au roi, par lui livrer Olivier de La Marche et l'audacieux moine qui avait eu l'insolence d'appuyer ces impostures. Il se plaignit aussi de la défiance que le duc avait fait paraître en sortant de Hesdin avec précipitation. Le comte de Charolais qui écoutait le chancelier avec impatience, voulut plusieurs fois prendre la parole ; mais Morvilliers, sans s'interrompre, se contenta de lui dire que ce n'était pas vers lui que le roi l'avait envoyé, et le duc imposa silence à son fils.

Lorsque le chancelier eut fini, le comte de Charolais se mit à genoux devant son père, et lui demanda la permission de se justifier. Le duc qui connaissait le caractère emporté de son fils, craignit que dans son premier mouvement il ne lui échappât quelques termes injurieux pour le roi ; c'est pourquoi il lui dit qu'il serait entendu le lendemain, qu'il réfléchît à ce qu'il avait à répondre, et qu'il prît garde surtout de ne rien dire qui ne convînt à sa naissance et à la majesté du roi.

Le duc répondit ensuite aux ambassadeurs, que le bâtard de Rubempré s'était rendu assez suspect pour qu'on s'assurât de sa personne ; qu'on n'avait tenu aucun discours injurieux contre le roi ; et que si la Marche avait eu l'imprudence de le faire, il en serait informé ; que c'était aux officiers de Bourgogne à connaître de cette affaire, parce que la Marche étant né dans le comté de Bourgogne, n'était ni sujet ni justiciable du roi ; que si le comte de Charolais avait marqué trop de défiance, il pouvait être excusable dans cette occasion. **Pour moi, ajouta-t-il, je n'ai jamais donné de soupçons, je n'en conçois pas légèrement ; j'ai bien pu manquer de parole aux femmes, mais jamais aux hommes.**

Le lendemain les ambassadeurs eurent une seconde audience. Le comte de Charolais, ayant le genou sur un carreau, parla avec assez de modération. Il dit que le duc de Bretagne et lui étaient liés d'amitié ; mais qu'il n'y avait jamais eu entre eux de traité contraire aux intérêts du roi ; que Rubempré était un homme entreprenant et capable de tout oser ; que sur sa réputation, et le soin qu'il prenait de se cacher, on n'avait pu se dispenser de l'arrêter ; que si Olivier de La Marche avait parlé avec un peu trop de chaleur, son zèle pour son maître le rendait excusable ; qu'on aurait bien d'autres plaintes à faire contre le roi qui venait de donner le gouvernement de Picardie au comte d'Estempes, avec promesse de l'assister de quatre cents lances pour conquérir le duché de Brabant ; qu'à l'égard de la pension et du gouvernement de Normandie que le roi lui avait ôtée, il ne les regrettait nullement, parce qu'il serait toujours assez puissant, tant qu'il aurait l'amitié de son père.

Le Goux parla après le comte de Charolais, reprit tout ce qu'il avait dit, insista sur chaque article, et s'étendit particulièrement sur les obligations que le roi avait à la maison de Bourgogne. Morvilliers répartit à l'instant, que le roi n'avait pas oublié les services qu'il avait reçus du duc, qu'il ne cessait de les publier, et qu'il lui en avait marqué sa reconnaissance, non seulement par les honneurs qu'il lui avait rendus ; mais encore en lui donnant le duché de Luxembourg.

Les ambassadeurs insistèrent sur la délivrance de Rubempré, mais le duc demanda du temps. Il n'en fut pas question depuis, le roi parut l'oublier totalement, et ce ne fut que cinq ans après que le comte de Charolais le mit en liberté, sans faire de plus amples informations que celles qui avaient été faites, ce qui peut faire juger qu'il avait été arrêté assez légèrement. Lorsque les ambassadeurs prirent congé du duc de Bourgogne, le comte de Charolais s'approchant de l'archevêque de Narbonne, lui dit tout bas : **recommandez-moi très humblement à la bonne grâce du roi, et lui dites qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier ; mais qu'il s'en repentira avant qu'il soit un an.**

Les affaires étrangères n'empêchaient pas le roi de veiller avec attention au gouvernement intérieur et à la police du royaume. Il rétablit cette année la cour des aides de Paris qu'il avait supprimée à son avènement au trône. Il fit une ordonnance si sage pour la discipline militaire, que la plupart de ces règlements subsistent encore aujourd'hui. Nous voyons qu'on entretenait alors dix-sept cents lances ; chaque lance ou homme d'armes à la grande paie avait 15 livres par mois, et chaque archer sept livres dix sols : la petite paie était d'un tiers moins. Le roi voulant absolument terminer les différends qui étaient entre lui et le duc de Bretagne, assembla à Tours le roi de Sicile, les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, les comtes d'Angoulême, de Nevers, et les principaux seigneurs du royaume, qu'il prit pour arbitres. Pour leur laisser la liberté de dire leurs sentiments, il ne se trouva pas à la première séance ; mais le chancelier exposa le point de la question avec les moyens des deux parties, et Jean Dauvet qui avait déjà été commissaire dans cette affaire, la discuta avec tant de clarté, que les princes avouèrent, qu'après avoir été très prévenus contre le roi, ils étaient obligés de convenir que le duc de Bretagne avait tort.

Le roi se trouva à la seconde séance, le chancelier en fit l'ouverture, en répétant devant lui ce qui avait été dit dans la première, et sur-tout ce qui concernait la régale, et les traités que le duc avait faits avec l'Angleterre. Le roi prit ensuite la parole, et rappela les persécutions qu'il avait essuyées sous le règne précédent, l'état malheureux où il avait trouvé le royaume à son avènement à la couronne, et tout ce qu'il avait fait pour lui rendre son ancien éclat. Il avoua qu'il ne devait d'aussi heureux commencements qu'aux princes, à la noblesse, et aux secours de ses peuples ; qu'il sentait tout le poids d'une couronne ; qu'un homme était incapable de porter seul un si pesant fardeau ; mais qu'il espérait trouver toujours la même affection, et par conséquent les mêmes ressources dans ses sujets ; qu'il savait que les rois et les peuples sont liés entre eux par des devoirs réciproques ; que la force et l'harmonie d'un état dépendent de l'union du chef et des membres. Louis exposa toutes ces maximes incontestables qui ne sont guères violées que par les princes qui connaissent mal leurs vrais intérêts, leur autorité et leur gloire. Il passa ensuite aux sujets de plaintes qu'il avait contre le duc de Bretagne, et dont nous avons parlé. Il ajouta que le duc ne s'était écarté de ses devoirs que par de mauvais conseils, et que c'était à regret qu'il se voyait obligé de recourir à l'autorité pour réduire un prince faible dans ses desseins et téméraire dans ses entreprises.

Toute l'assemblée fut extrêmement touchée du discours du roi, et lui marqua sa reconnaissance par une acclamation générale. Le roi de Sicile prit la parole et témoigna au roi au nom de tous ceux qui étaient présents, combien ils étaient sensibles aux marques de confiance que sa majesté venait de leur donner, et qu'ils étaient tous prêts de sacrifier leur vie et leurs biens pour son service, et pour faire rentrer le duc de Bretagne dans son devoir.

Le roi les remercia de la bonne volonté qu'ils lui témoignaient, et leur dit qu'ils lui feraient plaisir de marquer chacun en particulier au duc qu'ils blâmaient sa conduite. Charles duc d'Orléans ne s'apercevant pas que le roi en feignant de demander des conseils, ne cherchait qu'une approbation de ses sentiments, entreprit de justifier en partie le duc de Bretagne sur les abus qui régnaient dans le gouvernement. Le roi fut extrêmement offensé des remontrances du duc d'Orléans ; mais dissimulant les vrais motifs de son dépit, il s'emporta contre lui sous prétexte qu'il prenait le parti d'un rebelle.

Les rois ont le privilège que leurs paroles seules tiennent lieu de récompense ou de châtement. Le duc d'Orléans conçut un chagrin si vif de la dureté avec laquelle le roi le traita, qu'il en mourut en peu de jours. Il avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et sa prison avait duré vingt-cinq ans ; le duc de Bourgogne aida à l'en retirer, et lui fit épouser Marie sa nièce, fille d'Adolphe, duc de Clèves. Charles s'étant livré pendant sa captivité à la lecture et à la réflexion, instruit par le malheur et par l'étude, était devenu un des plus vertueux princes que la France ait eus, et fut généralement regretté. Il laissa trois enfants, un fils qui fut Louis XII et deux filles, dont l'une fut abbesse de Fontevraud, et l'autre épousa Jean de Foix vicomte de Narbonne.

Cependant le roi fit partir Fournier et Paris, conseillers au parlement, pour aller en Bretagne signifier au duc, et faire exécuter la sentence rendue à Chinon par le comte du Maine ; mais sur le refus qu'on fit de les laisser entrer dans Nantes, ils revinrent après en avoir fait leur procès-verbal.

Le roi qui croyait être sûr de réduire par la force le duc de Bretagne, voulut employer toutes les voies qui pouvaient servir à le rendre moins excusable. Il envoya Pont-Labbé en Bretagne, avec ordre de dire au duc que le roi était très mécontent des calomnies qu'il avait osé répandre contre lui ; de ses intrigues avec les anglais ; de ce qu'en parlant de lui, il l'appelait le roi Louis ; et de ce qu'il y avait actuellement un bâtard de Bretagne au service d'Angleterre.

Si vous avez agi de votre chef, lui dit Pont-Labbé, vous devez apaiser le roi par votre soumission ; si vous avez suivi quelques conseils, vous devez sacrifier ceux qui vous les ont donnés, si vous avez dessein d'appeler les anglais en Bretagne pour résister au roi, songez que vos états vont devenir le théâtre d'une guerre sanglante, que vous pouvez éviter, en rendant ce que vous devez à votre souverain.

Le duc fit représenter au roi qu'il n'avait jamais eu de mauvaises intentions dans tout ce qu'il avait fait ; qu'il avait été obligé de négocier avec Édouard, parce qu'il avait appris que le roi avait traité lui-même avec ce prince, au préjudice de la Bretagne et de tous les princes du sang ; qu'il n'avait pris ces précautions, que parce qu'il n'avait point été compris par le roi dans la trêve conclue avec l'Angleterre ; que la commission donnée à Romillé pour passer en Angleterre sous un déguisement, loin de prouver ses liaisons avec Édouard, servait au contraire à sa justification, puisqu'il n'avait eu recours à ce mystère, que parce qu'il ignorait les dispositions des anglais ; et qu'il voulait que Romillé pût s'en assurer avant de se découvrir ; que Romillé avait rendu compte de sa négociation en pleins états, et qu'il était impossible de trouver rien dans son rapport, qui fût contraire aux intérêts du roi ; qu'on avait tout lieu de juger que ce prince était lui-même ligué avec Édouard contre la Bretagne, puisque les anglais avaient fait sur les bretons plusieurs prises, qui avaient été vendues dans les ports de France, et que l'on avait obligé les bretons de rendre celles qu'ils avaient faites sur les anglais.

Qu'il était vrai qu'en écrivant au roi d'Angleterre le duc de Bretagne l'avait traité de son souverain seigneur, et avait nommé le roi, le roi Louis ; mais qu'on ne pouvait pas ignorer que ce n'était qu'une vaine formalité pour se conformer à l'étiquette d'Angleterre ; et qu'au fonds on n'avait rien conclu qui fût contraire au bien de l'état ni à la gloire du roi.

Comme la réponse du duc de Bretagne était autant un manifeste qu'une justification, le roi ne songea plus qu'à lui déclarer la guerre. Le duc prenait de son côté toutes les mesures qui pouvaient le mettre à couvert des effets du ressentiment du roi. Il fit un traité avec le duc de Calabre, par lequel ils reconnaissaient qu'ils s'étaient donné réciproquement leurs scellés pour se réunir et s'opposer au conseil du roi, qui l'engageait chaque jour à maltraiter les princes du sang ; ils admirent le comte de Charolais dans leur alliance, et jurèrent de se servir mutuellement envers et contre tous, excepté contre le roi de Sicile.

Le duc de Calabre ne pouvait pas à la vérité entrer ouvertement et avec honneur dans un parti avec Édouard, qui avait détrôné Henri VI son beau-frère, il paraissait ne contracter qu'avec le comte de Charolais ; mais c'était la même chose au fonds, puisque Édouard devait fournir au comte tous les secours nécessaires, en considération de la conduite que celui-ci venait de tenir tout récemment au sujet du mariage d'Élisabeth Riviers.

Dans le temps que l'on travaillait à convertir la trêve conclue entre la France et l'Angleterre en une paix solide, dont le mariage d'Édouard avec Bonne de Savoie devait être le fondement, ce prince devint amoureux d'Élisabeth Riviers, fille de Richard Dondeville et de Jacqueline de Luxembourg, et veuve du chevalier Jean Gray. Édouard ayant préféré cette veuve à la princesse de Savoie, au grand mécontentement de la nation, avait prié le comte de Charolais d'envoyer à la cérémonie du mariage quelques personnes de sa part ; le comte y envoya Jacques de Luxembourg, oncle d'Élisabeth, avec trois cents gentilshommes des plus distingués et des plus magnifiques qui fussent en Bourgogne. Une si superbe ambassade, en relevant la naissance d'Élisabeth, apaisa les anglais, et fit tant de plaisir à Édouard, qu'il fit assurer le comte de Charolais qu'il pouvait compter sur les troupes d'Angleterre.

Le comte étant persuadé que les Croy empêcheraient toujours le duc son père d'entrer dans une ligue contre le roi, écrivit partout pour se plaindre qu'ils usurpaient l'autorité ; qu'ils cherchaient à le mettre mal avec son père, et qu'ils lui avaient fait perdre l'amitié du roi, dont il affectait de paraître jaloux ; mais il ne haïssait réellement les Croy, que parce qu'ils étaient attachés au roi, et ne cherchait à les éloigner, qu'afin de pouvoir engager plus facilement le duc son père à déclarer la guerre à la France.

Cependant le duc de Bretagne travaillait continuellement à augmenter le nombre des mécontents dans le royaume. Soit que les prétentions du roi fussent outrées, soit que le duc refusât de rendre ce qu'il devait réellement à son souverain, il est certain que leurs démêlés furent l'origine du plus grand événement du règne de Louis XI je veux dire de la guerre du bien public, dont il est important de bien connaître le principe.

Le duc de Bretagne sentait qu'il ne pourrait pas résister seul aux armes du roi, et qu'il ne tirerait pas un grand avantage de son alliance avec le comte de Charolais, à moins que le duc de Bourgogne ne lui fournît des troupes ; c'est pourquoi il tâcha d'attirer dans son parti les princes du sang et les autres seigneurs du royaume, qui ayant des terres et des vassaux, pouvaient procurer

des secours réels. Il s'attacha à leur persuader que le dessein du roi était d'asservir les princes, d'avilir la noblesse et de dépouiller tous ceux qui par leur naissance, leurs droits et leurs bonnes intentions pourraient s'opposer à l'autorité arbitraire qu'il voulait établir ; que l'on commençait par le duc de Bretagne, mais que ceux qui avaient quelque autorité étaient tous intéressés à prendre sa défense, sans quoi ils tomberaient bientôt dans l'esclavage.

Ces discours firent impression sur plusieurs d'entre eux, qui d'ailleurs avaient des motifs particuliers. Le duc de Bourbon ayant épousé la sœur de Louis XI s'était attendu qu'en considération de ce mariage, on lui donnerait l'épée de connétable ; mais loin de la lui offrir, on la lui avait refusée : le roi ne le trouvait déjà que trop puissant. Un ambitieux croit acquérir des droits en obtenant des grâces, et le duc de Bourbon fut plus sensible au refus qu'on lui fit, qu'il ne l'avait été à l'honneur d'épouser une fille de France. Dès ce moment il ne songea plus qu'à se joindre aux ennemis du roi. Il entra dans la ligue du duc de Bretagne, et résolut d'y engager le duc de Bourgogne. C'était une négociation délicate, parce que ce prince était vieux, et qu'il avait toujours aimé la paix. Quoiqu'il se plaignît quelquefois des infractions que le roi faisait au traité d'Arras, il était résolu de l'observer, et mettait peu de différence entre une guerre injuste, et une guerre trop légèrement entreprise. Le duc de Bourbon profita de l'ascendant qu'il avait sur son esprit, pour lui persuader que le roi voulait opprimer tous les princes ; que le comte de Charolais ne serait pas lui-même à l'abri de ses entreprises, et perdrait la succession de son père, à moins que l'on ne s'opposât actuellement au roi, en faisant une ligue en faveur du bien public.

Philippe ne trouvait pas encore qu'il y eût des motifs légitimes pour rompre avec le roi ; mais tandis qu'on sollicitait le duc de Bourgogne, on travaillait à séduire le duc de Berry frère du roi, en lui promettant de lui faire épouser la fille unique du comte de Charolais.

Charles duc de Berry avait toutes les grâces extérieures qui frappent les yeux du peuple, qui saisissent son imagination, qui relèvent l'éclat des grandes qualités, mais qui ne les suppléent jamais : sans être recommandable par ses vertus, ni redoutable par ses vices, il était dangereux par sa faiblesse.

Les mécontents en abusèrent pour le porter à la révolte, et il s'y prêta d'autant plus facilement qu'il avait contre le roi son frère cette jalousie si ordinaire aux petites âmes contre ceux qui les effacent. Incapable de tout par lui-même, il n'était qu'un instrument aveugle entre les mains des rebelles, qui faisaient servir à leur ambition un nom inutile à celui qui le portait. Quand le roi n'eut pas été naturellement défiant et jaloux de son autorité, la prudence l'aurait empêché de rien confier à son frère, dont il connaissait le peu d'attachement, la faiblesse et l'incapacité.

Cependant le duc de Bretagne qui craignait toujours que le roi ne le contraignît enfin d'obéir au jugement rendu à Tours, pria sa majesté de lui permettre d'assembler ses états pour y faire approuver l'exécution de ce même jugement, et y donner plus d'authenticité. Le dessein du duc n'étant que de gagner du temps ; lorsque les délais qu'il avait demandés furent expirés, il envoya Odet Daidie, seigneur de Lescun, pour en demander de nouveaux.

Le roi consentit à un délai de trois mois ; mais comptant toujours autant sur sa politique que sur ses armes, il chercha à gagner l'ambassadeur par des présents ; et pour s'assurer de tous ceux qui gouvernaient le duc, il donna une pension à Antoinette de Maignelais, sa maîtresse. Lescun, au lieu de se laisser corrompre,

acheva de séduire le duc de Berry, et le détermina à se retirer en Bretagne. Ce projet n'était pas facile à exécuter, parce qu'on veillait attentivement sur les démarches de ce jeune prince ; mais ce fut le roi même, qui par sa propre défiance, fournit à son frère les moyens de s'échapper de la cour.

Aussitôt que Louis eut congédié Lescun, il s'avança en Poitou, sous prétexte d'un pèlerinage ; mais dans le dessein de s'approcher de la Bretagne, pour être plus à portée d'y entrer, si le duc refusait de tenir sa parole. Le duc de Berry, qui était obligé de suivre le roi partout, convint avec Lescun, qu'il l'attendrait à quelques lieues de Poitiers ; et s'étant trouvé au rendez-vous, sous prétexte d'une partie de chasse, il partit avec lui et se rendit en Bretagne, avant que le roi fût en état de s'opposer à sa fuite.

Le duc de Berry publia aussitôt un manifeste, dans lequel il prenait le ton d'un prince à qui le sort de tous les ordres de l'état était confié, quoiqu'il ne fût que l'instrument dont les mécontents prétendaient se servir.

La retraite de ce prince fut le signal qui fit éclater l'orage qui se formait depuis longtemps, les mécontents se déclarèrent ouvertement sous le nom de *ligue du bien public*, qui est toujours leur prétexte, et rarement leur motif. On prétend que ce fut dans l'église de notre-dame de Paris que se tint l'assemblée décisive ; et qu'il s'y trouva plus de cinq cents personnes, qui pour se reconnaître, avaient une aiguillette de soie à la ceinture.

Le roi qui avait cru accabler facilement le duc de Bretagne, se vit tout à coup obligé de songer à sa propre défense ; il fut au désespoir en apprenant que son frère avait pris la fuite, et qu'il était à la tête de la ligue, soutenu par les ducs de Calabre, de Bourbon et de Bretagne, et favorisé même par le duc de Bourgogne. Il savait ce que peuvent les grands noms dans un parti, surtout lorsqu'on voit s'armer contre le gouvernement ceux qui devraient en être les appuis.

Les comtes de Dunois et de Dammartin, et le maréchal de Loheac se rangèrent parmi les mécontents. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le sire d'Albret étaient prêts de s'y joindre ; la guerre s'allumait dans toutes les parties du royaume. Le roi de Sicile, les comtes du Maine, de Nevers, de Vendôme et d'Eu demeurèrent attachés au roi. Ce prince n'en était pas plus tranquille, il redoutait ses ennemis ; et ses amis lui étaient suspects. Il envoya de toutes parts des ambassadeurs, dont les instructions étaient différentes, suivant le génie ou les intérêts de ceux avec qui ils devaient traiter. Le duc de Bourbon répondit que les princes ne pouvaient souffrir plus longtemps le mauvais gouvernement du royaume ; et qu'ils étaient résolus d'y apporter remède. Le roi de Sicile alla trouver inutilement le duc de Berry pour le ramener à son devoir ; il ne réussit pas mieux à l'égard de son fils le duc de Calabre.

Le roi, pour répondre au manifeste du duc de Berry, publia de son côté qu'il était bien étrange que n'ayant jamais été soupçonné de cruauté, on l'en accusât envers son frère, qui était l'héritier présomptif de la couronne ; mais qui cependant n'avait pas droit d'en regarder la succession comme assurée, la reine étant encore jeune, et actuellement grosse ; qu'on ne pouvait rien reprocher au gouvernement, puisque le royaume n'avait jamais été plus florissant, et que sous prétexte de quelques abus, les princes et leurs adhérents, au lieu de commencer par des remontrances respectueuses, avaient éclaté par des hostilités indignes de leur naissance, et maltraité, contre le droit des gens, les sujets du roi, qui n'avaient d'autres crimes que de rester fidèles ; qu'ils n'osaient rien articuler de positif ; que le duc de Berry même ne faisait que des plaintes vagues ; et

qu'aussitôt qu'il voudrait faire connaître ceux qui auraient osé lui manquer, on en ferait un châtement exemplaire ; que sa majesté ne voulait avoir son frère auprès d'elle, que pour veiller à sa conservation et à son instruction, comme il l'en avait prié lui-même ; qu'il n'y avait que de jeunes gens sans expérience qui eussent formé la ligue, et qui prétendaient faire croire qu'ils travaillaient au bonheur des peuples, dans le temps qu'on les voyait fouler leurs vassaux, ravager le royaume, et porter la désolation dans toutes les provinces.

Ce manifeste rédigé en plein conseil, servit à contenir l'Auvergne qui était sur le point de se soulever. La ville de Bordeaux envoya des députés au roi pour l'assurer de sa fidélité ; mais ils parlèrent aussi en faveur du duc de Berry, et représentèrent que son apanage n'étant pas suffisant, il serait juste d'y avoir égard. Le Dauphiné, le Lyonnais, la Normandie, et généralement toutes les provinces qui n'étaient pas dans la dépendance des princes ligués, donnèrent au roi toutes les preuves d'un attachement inviolable.

Cependant on armait de toutes parts, sans que les motifs de la ligue fussent bien éclaircis, et qu'on aperçût autre chose que beaucoup d'ambition dans les grands, d'inquiétude dans les peuples, d'animosité dans le comte de Charolais, et de faiblesse dans le duc de Berry. Le comte d'Armagnac paraissait encore indécis ; les princes ligués répandaient qu'il était entré dans leur parti : le roi lui ayant fait part de l'évasion du duc de Berry, le comte ne répondit que par des protestations de fidélité vagues, et telles qu'on les fait lorsqu'on veut éviter de prendre un parti : on lui récrivit, et l'on n'en tira pas de réponse plus positive.

Le roi envoya Thibault de Luxembourg évêque du Mans, et frère du comte de Saint Pol, vers le duc de Bourgogne pour négocier quelque accommodement ; mais le comte de Charolais avait absolument déterminé son père à la guerre ; et pour dissiper les scrupules que le duc conservait encore, on l'avait engagé à céder à son fils l'administration de ses états.

Le roi voyant que l'abolition de la pragmatique et les entreprises que la cour de Rome faisait en conséquence, étaient un des prétextes des princes ligués, envoya Pierre Gruel premier président de Dauphiné, pour engager le pape Paul II à faire cesser les plaintes, en usant d'un peu plus de retenue dans ses entreprises. Le second article des instructions, était de faire rappeler Alain d'Albret légat d'Avignon, qui entretenait en France le feu de la rébellion ; et l'on demandait enfin que l'on renouvelât d'anciennes bulles d'excommunication contre les sujets qui prennent les armes contre leur prince. Gruel s'imaginant qu'il suffisait d'avoir une bonne cause à défendre, pour être en droit de parler avec fermeté, ne fit qu'indisposer le pape. Il fut rappelé et désavoué, et l'on envoya d'autres ambassadeurs qui, avec plus de modération, n'obtinrent pas davantage. La cour de Rome n'ayant plus rien à espérer du roi, ne se piquait pas de reconnaissance pour les services passés.

Louis envoya des ambassadeurs vers les différents princes dont il espérait tirer quelques secours, ou du moins pour les empêcher d'entrer dans la ligue. Il renouvela la trêve avec l'Angleterre qui lui donnait le plus d'inquiétude ; mais il ne comptait pas tellement sur les négociations, qu'il ne se mît en état d'opposer ses armes à l'ennemi. Il chargea les comtes d'Eu et de Nevers de la garde des frontières de Picardie ; il confia celles de Bretagne au comte du Maine, et la Champagne à Torcy. Le roi ayant pourvu à tout, se rendit en Berry à la tête d'une armée d'environ quatorze mille hommes aguerris et disciplinés. Le marchand ni le laboureur ne fuyaient point devant le soldat qui n'était redoutable qu'à l'ennemi.

Les rebelles s'étant emparés de Bourges, Louis ne jugea pas à propos d'ouvrir la campagne par un siège qui pouvait être long. Il sentait combien la confiance des troupes dépend d'un premier succès. Il commença par attaquer Saint Amand, Montrond et Montluçon ; la plupart des places furent emportées d'assaut, et le roi donna partout des marques de valeur et de clémence. Le pays de Combrailles, la plus grande partie du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Berry rentrèrent dans l'obéissance ; de sorte que Bourges se trouva bloqué de toutes parts. Les princes ligués furent bientôt consternés, et l'on n'attendait plus pour les soumettre que le duc de Nemours, qui devait arriver avec trois cents lances ; mais ce prince au lieu de venir trouver le roi, lui fit demander des sûretés.

Quand on apporte tant de précautions pour remplir son devoir, on est bien près de le trahir. En effet, après beaucoup de négociations, le duc de Nemours se rangea du parti des rebelles. Je trouve même dans des mémoires de ces temps-là, que Nemours cherchait à tirer les choses en longueur, parce qu'il tramait avec Louis de Harcourt, dit le bâtard d'Aumale, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem une conspiration qui tendait à mettre le feu aux poudres qui étaient à Saint Pourçain, à se saisir du roi, et attenter même sur sa vie. Sur ces entrefaites on apprit que le comte d'Armagnac venait avec six mille hommes joindre les princes ligués, on sut d'un autre côté que les ducs de Bourbon et de Nemours, les sires de Beaujeu et d'Albret étaient entrés dans Riom. Le roi marcha aussitôt pour les assiéger ou leur donner bataille.

La diligence et la résolution de ce prince épouvantèrent tellement les seigneurs qui étaient dans Riom, que le duc de Bourbon se retira à Moulins, et le duc de Nemours vint trouver le roi pour proposer un accommodement, tant pour lui que pour le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Louis qui préférait la négociation à la guerre, le reçut favorablement : on convint d'une trêve, pendant laquelle on chercherait à ramener les rebelles, sans quoi les quatre seigneurs se déclareraient contre eux. On les verra bientôt manquer à leur parole et rentrer dans la ligue. Louis se détermina à traiter avec Nemours sur la nouvelle que les ducs de Berry et de Bretagne remontaient la Loire avec une armée nombreuse ; que le comte de Charolais s'avancait d'un autre côté à la tête de vingt-six mille hommes, et que ces princes devaient se joindre devant Paris.

Louis pourvût d'abord à la sûreté de l'Auvergne, et laissa quatre cents lances dans le Languedoc pour prévenir l'infraction que les quatre seigneurs pourraient faire à leur traité. Il confia la garde du Dauphiné au prince Galéas, fils du duc de Milan, qui était arrivé avec mille lances et deux cents archers, et accepta les secours du comte de Boulogne qui vint le trouver à la tête de trois cents lances.

Le roi donna partout de si bons ordres, qu'il fit échouer les manœuvres du comte de Saint Pol, qui tâchait de corrompre les villes sur la Somme : elles restèrent fidèles, et la plupart, telles qu'Amiens, Abbeville, Péronne, Picquigni et Tournai se fortifièrent à leurs frais. Lorsque le comte de Charolais prit congé du duc son père :

Souvenez-vous, lui dit le duc, du sang dont vous sortez ; préférez toujours une mort glorieuse à une fuite honteuse. Si vous êtes en danger, je marcherai à la tête de cent mille hommes pour vous délivrer.

Cette leçon n'était que trop inutile à un prince dont le courage était une espèce de manie, héros né pour exciter l'admiration et pour faire le malheur des hommes. Le comte passa la Somme à Bray, qui lui ouvrit ses portes, Roye et

Monidier en firent autant, mais le sire de Nesle se défendit vaillamment, et ne se rendit qu'à l'extrémité et à des conditions honorables. Le comte de Charolais viola la capitulation, le traita avec dureté, et le retint prisonnier, prétendant qu'il était son sujet. Le roi fit encore une perte considérable par la trahison d'un nommé Madre ou Meriadec, qui livra Pont Sainte-Maixance, par où les bourguignons se répandirent dans l'Île de France.

D'un autre côté les ducs de Berry et de Bretagne se mirent en marche et traversèrent l'Anjou. Le premier écrivit au comte de Vendôme pour l'attirer dans son parti ; mais le comte lui répondit, que quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content du roi, il ne manquerait jamais à la fidélité qu'il lui devait, et qu'il aimait mieux oublier les mauvais traitements qu'il avait essuyés, que de les mériter.

Cependant le roi s'avancait à grandes journées pour prévenir la jonction des bourguignons et des bretons.

Le comte de Charolais était déjà devant Paris, et s'impatientant de ne pas voir arriver les bretons, il fut plusieurs fois sur le point de retourner en arrière ; mais Romillé, vice-chancelier de Bretagne, l'amusait toujours, en lui faisant voir de temps en temps des lettres qu'il écrivait lui-même sur des blancs-seings dont il était muni, et par lesquelles le duc de Bretagne prétextait ses retardements, et lui promettait de le joindre incessamment. Le comte qui brûlait d'en venir aux mains, ayant hasardé de donner deux assauts dans un même jour, fut repoussé avec beaucoup de perte. Il y avait dans Paris trente-deux mille combattants, outre les hommes d'armes que le maréchal Rouault y avait amenés. Le comte de Charolais voulant faire encore une tentative, envoya quatre hérauts demander passage par Paris et des vivres pour son armée. Pendant que ces hérauts attiraient toute l'attention du côté de la porte Saint Denis, les bourguignons s'emparèrent du faubourg saint Lazare, passèrent jusqu'aux barrières, et allaient bientôt pénétrer dans la ville, lorsque l'alarme s'y répandit. Les bourgeois accoururent aussitôt, garnissent la muraille et repoussent les assaillants avec le plus grand courage. Le maréchal Rouault sortit en même temps à la tête de soixante lances et de quatre-vingts archers, et chargea si brusquement l'ennemi, qu'il l'obligea de se retirer à Saint Denis.

Cette vigoureuse résistance des parisiens surprit extrêmement le comte de Charolais, qui loin de supposer un tel courage dans des bourgeois, s'était imaginé qu'en publiant une abolition des impôts, toutes les villes lui ouvriraient leurs portes. Ces discours si ordinaires aux mécontents, ne produisaient aucun effet. Le roi qui n'était haï des grands, que parce qu'il réprimait leur ambition, était aimé des peuples. d'ailleurs il était aisé de voir que tous les seigneurs mécontents, en prenant le bien public pour prétexte, ne proposaient jamais d'accommodement, qu'en exigeant des pensions onéreuses au peuple qu'ils prétendaient soulager.

Le comte de Charolais ayant reçu une lettre de la duchesse d'Orléans qui lui donnait avis de la marche du roi, en intercepta plusieurs autres par lesquelles le roi remerciait les parisiens de leur fidélité, et les assurait que dans peu de jours il serait aux portes de Paris en état de combattre. Sur cet avis le comte partit en diligence, vint camper à Longjumeau, et fit avancer Saint Pol jusque sous Montlhéry avec son avant-garde, après avoir marqué le champ de bataille dans une plaine entre les deux camps. Les armées s'approchant toujours l'une de l'autre, le roi fit agiter dans son conseil, si l'on devait marcher contre les bretons, ou attaquer le comte de Charolais.

Brézé, grand sénéchal de Normandie, était d'avis qu'on employât le premier feu des français toujours terrible contre les bretons qui étaient les plus aguerris, et dont la défaite entraînerait nécessairement celle des bourguignons. Le roi fut d'un avis opposé, peut-être par la haine particulière qu'il avait contre le comte de Charolais. Olivier de La Marche prétend qu'il fut décidé qu'on attaquerait d'abord les bourguignons, *pour ce que*, dit-il, *l'ancienne haine d'entre les français et les bourguignons était plus grande que contre les bretons*. Le roi avait d'ailleurs conçu quelques soupçons contre Brézé, et craignait, en suivant son avis, de favoriser les mesures qu'il pouvait avoir prises en cas d'intelligence avec les ligueurs.

Le roi étant arrivé de bonne heure à Étrechi, y fit halte ; le soir il en partit, vint pendant la nuit à Châtres, et sans se reposer, marcha droit à Montlhéry. Ne pouvant plus dissimuler ses soupçons contre Brézé, il lui demanda s'il n'avait pas donné son seing aux ligueurs : *oui, sire*, répondit Brézé en affectant de plaisanter ; et faisant une équivoque entre *sein et seing* ; *mais je vous ai réservé mon corps*. Le roi parut satisfait de sa réponse, et lui confia l'avant-garde, en lui recommandant néanmoins de ne pas engager l'action. Le comte du Maine commandait l'arrière-garde, et Louis menait le corps de bataille. Le comte de Charolais disposa son armée à peu près sur le même plan. Saint Pol était à l'avant-garde, Antoine bâtard de Bourgogne, à l'arrière-garde, et le comte au corps de bataille.

Le roi ni le comte de Charolais ne paraissaient pas encore bien résolus de combattre. Le comte voulait joindre les bretons, et le roi se proposait de gagner Paris ; mais Brézé à qui le roi avait laissé entrevoir ses soupçons, crut qu'il était de son honneur de ne pas éviter un combat qui avait été résolu contre son avis, et dit à un de ses confidents, *je les mettrai si près l'un de l'autre, que sera bien habile qui pourra les démêler*.

Les relations de la journée de Montlhéry sont toutes différentes, et souvent opposées, quoique la plupart soient écrites par des gens qui s'y trouvèrent, tels qu'Olivier de La Marche et Philippe De Commines. Nous en avons encore une qui fut envoyée au duc de Bourgogne par un officier général de l'armée du comte de Charolais, et une quatrième faite sur le rapport de plusieurs officiers de l'armée du roi. Ces auteurs ne s'accordent guères que sur la disposition des armées. J'ai tâché de recueillir de ces différentes relations ce qui m'a paru de plus clair et de plus certain.

Le roi ayant marché toute la nuit, entra dans la vallée de Tréfou à la vue de l'armée ennemie. Commines prétend que si l'on avait attaqué les français à la descente, on les aurait taillés en pièces, parce qu'ils étaient fatigués d'une marche forcée, et ne pouvaient arriver qu'à la file. d'un autre côté, les bourguignons firent deux fautes considérables, la première fut que les cavaliers mirent pied à terre pour se conformer à un point d'honneur qu'ils tenaient de leurs ancêtres de combattre ainsi dans les batailles rangées ; mais comme ils étaient armés pesamment, ils se trouvèrent alors si embarrassés, qu'ils ne pouvaient agir. Ils furent donc obligés de remonter à cheval avec le secours de leurs archers, qui perdaient par là l'occasion de combattre. Le temps qu'on employa à cette manœuvre donna au roi celui de faire passer son armée, et de la ranger en bataille derrière un fossé garni de fortes haies.

La seconde faute des bourguignons vint de ce qu'en marchant à l'ennemi, ils furent obligés de traverser un champ semé de fèves et d'autres grains forts et embarrassants. Le comte de Charolais avait donné ordre que la marche ne se fit

qu'en trois temps ; mais ses troupes emportées par l'ardeur, traversèrent ce terrain sans faire halte, de sorte qu'ils étaient hors d'haleine en arrivant devant les français. Aucune des armées ne profita tellement des fautes de l'ennemi, qu'elle ne perdit successivement par d'autres fautes l'avantage qu'elle venait d'avoir.

La bataille se donna le mardi 16 de juillet. On commença à escarmoucher sur les dix heures, et l'action fut absolument engagée à une heure après midi. Le roi après avoir quelque temps harcelé l'ennemi, chargea brusquement le comte de Saint Pol, le poussa jusqu'au prieuré de Longpont, et enfonça l'avant-garde. Le comte de Charolais vint promptement rétablir l'affaire, et repoussa le roi qui se rallia sous le château de Montlhéry. Le comte fier de ce succès crut avoir la victoire, et poursuivait ceux qui fuyaient devant lui, lorsque Contay et Antoine le Breton vieil officier, lui firent remarquer que les français s'étaient ralliés, et avaient entièrement défait l'aile gauche où était Ravestin. Le désordre était si grand de ce côté-là, que la plupart s'enfuirent jusqu'à Sainte Maixance, en publiant partout que le comte avait été défait ; on disait même qu'il avait été tué. Il est vrai qu'il fut dans un très grand péril, en poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence. Un d'eux se retournant lui porta un coup terrible dans l'estomac ; sa cuirasse lui sauva la vie, mais il pensa être renversé du choc. Le comte plus ardent à attaquer, qu'attentif à se défendre, se vit tout à coup enveloppé par quelques gardes du roi, et reçut un coup d'épée dans la gorge ; Philippe Doignies son porte guidon fut tué à ses côtés : Geoffroy de Saint Belin voyant le comte dans ce péril, lui cria, *monseigneur, rendez-vous, je vous connais bien ; ne vous faites pas tuer.* Le comte allait être pris sans un cavalier robuste, et monté sur un fort cheval, qui donna avec tant d'impétuosité entre lui et Saint Belin, qu'il les sépara, et délivra le comte, qui le fit chevalier sur le champ de bataille. Olivier de La Marche le nomme Robert Cotereau ; Commines l'appelle Jean Cadet ; et tous deux le font fils d'un médecin.

Le comte tout sanglant rejoignit ses archers qui n'étaient pas restés au nombre de quarante, et qui ne songeaient plus qu'à fuir. La confusion et la dispersion étaient telles que cent hommes bien unis auraient totalement défait l'armée des bourguignons, lorsque le comte de Saint Pol sortit d'un bois suivi d'environ cinquante hommes d'armes, autour desquels une quantité d'autres se ralliait à mesure qu'il avançait. Le comte le voyant marcher au petit pas, lui envoya dire de se presser. Saint Pol n'en marcha pas plus vite ; cette manœuvre sauva le comte, et le reste de son armée. La contenance assurée de Saint Pol fit que les fuyards se rallièrent à sa fuite, et se trouvèrent près de huit cent hommes d'armes, en arrivant auprès du comte de Charolais.

L'affaire changea encore de face. Le comte poussant l'armée française, l'épouvante se mit dans l'arrière-garde commandée par le comte du Maine, qui s'enfuit et entraîna après lui l'amiral Montauban, La Borde, Salazar et plus de huit cents hommes d'armes ; mais ceux de Dauphiné et de Savoie firent ferme, et se distinguèrent. Le roi rallia ses troupes jusqu'à trois fois. Il se trouvait partout, et partout il faisait les fonctions de général et de soldat. L'aile gauche des bourguignons fut enfoncée et taillée en pièces ; celle des français ne fut guère plus heureuse. L'armée du comte de Charolais était plus nombreuse d'un tiers que celle du roi ; mais la présence, le courage, l'activité et la prudence de ce prince semblaient multiplier ses troupes, et les rendaient redoutables. On combattait de part et d'autre avec une ardeur égale ; les vaincus se ralliaient, le moment d'après le vainqueur prenait la fuite ; la victoire changeait alternativement de parti, l'épouvante lui succédait : dans un même corps on

pliait d'un côté, on triomphait de l'autre. Les approches de la nuit ralentirent l'ardeur des combattants ; on ne tirait plus que de loin, on se ralliait, on se tenait sur ses gardes ; la nuit sépara les armées.

Il serait difficile de décider de quel côté fut la victoire ; elle balança toujours, et ne se fixa point. Chacun crut ou voulut faire croire qu'il l'avait remportée ; mais le désordre et la confusion régnèrent partout. C'est là sans doute la cause de la différence qui se trouve dans les relations. Personne ne se signala plus que le roi et le comte de Charolais. On publia souvent pendant l'action la mort de l'un et de l'autre ; bientôt on les voyait reparaître, et ces différents bruits inspiraient tour à tour à leurs troupes la terreur ou la confiance.

Les historiens varient sur le nombre des morts, et les font monter depuis deux mille jusqu'à trois mille cinq cents hommes des deux côtés ; quoi qu'il en soit la perte fut à peu près égale de part et d'autre. Le roi perdit plus de cavalerie que le comte de Charolais, dont l'infanterie fut plus maltraitée. Brézé grand capitaine, et qui avait engagé l'action, fut tué des premiers. Le roi perdit encore Geoffroy de Saint Belin bailli de Chaumont, Floquet bailli d'Évreux, et Philippe de Lovan bailli de Meaux. Les principaux de l'armée du comte qui restèrent sur la place, furent Philippe de Lalain, de Hames, Doignies, un frère du sire d'Halhuin et Crèveœur. Malgré les prodiges de valeur qui éclatèrent dans cette journée, plusieurs furent si frappés d'épouvante, qu'il y eut des bourguignons qui s'enfuirent jusqu'au Quesnoy, et des français jusqu'en Poitou. Les récompenses ni les châtements après la bataille ne parurent pas distribués avec beaucoup de justice ou de discernement. *Tel, dit Commines, perdit ses offices et états pour s'en être fui, et furent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues plus loin.*

La bataille ne laissa pas d'être de quelque avantage pour le roi, les parisiens profitant de la première déroute des bourguignons, sortirent, s'emparèrent d'une partie du bagage, de deux mille chevaux, et firent huit cents prisonniers. Le maréchal Rouault se saisit du pont de Saint Cloud. Mouy capitaine de Compiègne, ayant rassemblé les garnisons de Creil, de Senlis et de Crépi, se rendit maître de Sainte Maixance. Le roi qui n'avait point mangé de toute la journée, entra dans le château de Montlhéry pour s'y reposer et s'y rafraîchir, et alla ensuite coucher à Corbeil. Le comte de Charolais fut obligé de passer la nuit sur le champ de bataille, et voulut dans la suite faire regarder comme une preuve de victoire ce qu'il n'avait fait que par nécessité. En effet son armée étant toujours en alarme, il fit faire un retranchement avec des chariots ; on rangea les morts, et l'on fit une place où l'on mit quelques bottes de paille, afin qu'il pût se reposer et faire panser ses blessures.

La persuasion où étaient les bourguignons que le roi était toujours en présence, la crainte que les parisiens ne vinssent renforcer son armée et ne les surprissent, la quantité de morts et les cris des blessés jetaient la consternation dans le camp. Le comte de Charolais tint conseil. Saint Pol et son frère Haubourdin opinèrent qu'il fallait mettre le feu au gros du bagage, sauver seulement l'artillerie, et reprendre le chemin de Bourgogne, sans quoi on ne pouvait éviter de périr par le fer et la faim. Contay fut d'un avis tout opposé, et dit qu'une telle retraite était une fuite honteuse ; que les bourguignons se débanderaient, et qu'il en périrait plus par la main du paysan, que dans une bataille, dont le succès dépendrait de la valeur et même de la nécessité de vaincre ou de mourir.

Le comte de Charolais approuva un avis qui flattait son courage et sa présomption : personne n'osa le contredire, et il donna ordre de se tenir prêt pour combattre à la pointe du jour, mais il apprit bientôt que le roi s'était retiré.

Plusieurs, dit Commines, proposèrent de le poursuivre, qui un moment auparavant avaient une assez mauvaise contenance.

Le comte de Charolais se rendit à Estempes où les ducs de Berry et de Bretagne le joignirent le lendemain.

Le roi arriva à Paris le jeudi au soir, et alla souper chez Charles de Melun, grand-maître de France, où plusieurs bourgeois eurent l'honneur de manger avec lui. Il fit pendant le souper le détail de la bataille. Ayant été obligé, pour rendre justice à la valeur de ceux qui s'étaient distingués, de parler des dangers qu'il avait courus ; il le fit d'une manière si vive, que tous ceux qui étaient présents pleuraient de tendresse. Quoique la victoire eût été douteuse, la gloire de Louis ne l'était pas, tous lui marquaient à l'envi le plaisir de le revoir, et le désir de le suivre. Le roi les remercia, et protesta de ne point quitter les armes qu'il n'eût dissipé la ligue. Guillaume Chartier évêque de Paris, dont le zèle était plus ardent qu'éclairé, vint trouver ce prince pour lui faire une exhortation sur ses devoirs, et lui proposer de former un conseil. Louis l'écouta avec bonté, et pour gagner le peuple, en paraissant déférer aux avis de l'évêque, il nomma pour composer ce conseil six notables bourgeois, six de la cour de parlement et six de l'université. On abolit la plupart des impôts, et il ne resta que six fermes de soixante-six qui étaient dans Paris.

Le roi ayant accordé des privilèges considérables à l'université, voulut aussi que les écoliers prissent les armes. Le recteur Guillaume Fichet s'y opposa avec tant de vigueur, que le roi fut obligé de céder au temps ; mais quelques années après il força le recteur de sortir du royaume.

Louis ratifia alors avec les liégeois un traité fait le mois précédent, par lequel il s'engageait de leur fournir deux cents lances, de défendre leurs privilèges, et d'obliger le pape à confirmer au marquis de Bade la qualité de leur régent. Ils promirent de leur côté de ne faire ni paix ni trêve avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et d'entrer à main armée dans le Brabant aussitôt que les français entreraient dans le Hainaut. Ce traité causa dans la suite la ruine de la ville de Liège.

Le séjour que le duc de Berry et le comte de Charolais firent ensemble, ne servit qu'à leur donner de l'éloignement l'un pour l'autre ; l'espèce de fureur que le comte avait pour la guerre devint odieuse au duc de Berry, et le caractère compatissant du duc paraissait au comte une faiblesse méprisable. Le duc voyant les blessés qui étaient dans Estempes, ne put s'empêcher de dire en soupirant, qu'il voudrait n'avoir jamais entrepris la guerre. Le comte, qui avec de très grandes qualités, n'avait pas l'humanité en partage, dit à ses gens :

Avez-vous ouï parler cet homme, il se trouve ébahi pour sept à huit cent hommes qu'il voit par la ville allants blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connaît, il s'ébahirait bientôt, si le cas lui touchait de quelque chose, et serait homme pour appointer bien légèrement, et nous laisser en la fange : et pour les anciennes guerres qui ont été entre le roi Charles son père et le duc de Bourgogne mon père, aisément toutes ces deux parties se convertiraient contre nous, par quoi est nécessaire de se pourvoir d'amis.

Philippe de Commines ajoute que le comte de Charolais envoya aussitôt Guillaume de Cluny en Angleterre pour demander la sœur du roi Édouard en mariage, avec ordre de ne rien conclure ; mais seulement d'amuser Édouard pour en tirer du secours. Commines n'a pas fait attention qu'Isabelle De Bourbon seconde femme du comte de Charolais vivait encore, et n'est morte que le 26 de septembre, plus de deux mois après la bataille de Montlhéry. Ainsi il ne pouvait

pas encore être question du mariage du comte de Charolais avec la princesse d'Angleterre, quoiqu'il l'ait épousée dans la suite.

Sur la nouvelle qui s'était répandue de la mort du roi à Montlhéry, les princes ligués avaient tenu conseil ; et sur l'avis du comte de Dunois il avait été résolu d'abandonner les bourguignons dans la crainte que le comte de Charolais n'usurpât la couronne. Dunois voulait affaiblir le roi, mais non pas ébranler l'état. Le comte de Charolais ayant été instruit de ce conseil, comprit que ses plus grands succès tourneraient à son désavantage, et qu'il ne devait rien attendre des mécontents de France, qui ne se servaient de lui que pour leurs intérêts particuliers. Dans cette idée il ratifia les traités qu'il avait faits avec le duc de Bretagne, et n'y comprit point le duc de Berry.

Les princes étant partis d'Estempes allèrent à Larchaut et à Moret. Ils espéraient passer la Seine au pont de Samoie et joindre le duc de Calabre, qui venait par la Champagne ; mais le pont étant rompu, ils furent obligés d'en faire un avec des futailles pour faire passer l'armée. Rouault et Salazar n'étant pas en état de s'y opposer, furent contraints de se retirer.

L'armée des princes au lieu de marcher droit à Paris, se répandit dans la Brie. Le duc de Calabre arriva avec cinq mille hommes, parmi lesquels il y avait neuf cents hommes d'armes des plus aguerris, commandés par Jacques Galiot, le comte de Campobasse, Baudricourt, le maréchal de Bourgogne, Montaigu et Rothelin tous excellents capitaines. Le duc de Calabre avait encore avec lui cinq cents suisses, qui furent les premiers qui passèrent en France, où ils se distinguèrent par la valeur et la discipline, qualités qui ne se sont point démenties chez cette nation.

Commines prétend que l'armée des princes ligués montait à cent mille chevaux, il y comprend apparemment l'artillerie et le bagage ; car on trouve dans un manuscrit de ce temps-là que lorsque l'armée parut devant Paris, elle était d'environ cinquante mille hommes.

Avant que les princes y arrivassent, le roi partit pour aller chercher lui-même les secours qu'il attendait de Normandie, laissant quatre cents lances et deux mille trois cent francs archers pour la garde de la ville, sous le commandement des maréchaux de Comminges et Rouault, de Gilles de Saint Simon et de La Barde.

Les ennemis s'étant emparés du pont de Charenton, dès ce moment il y eut des escarmouches continuelles. Les princes envoyèrent six hérauts avec des lettres pour l'évêque, le clergé, le parlement, la ville et l'université. Elles contenaient en substance que les princes n'ayant pris les armes que pour le bien public, ils demandaient qu'on leur envoyât des députés avec qui ils pussent en conférer.

L'évêque fut nommé chef de la députation, les autres furent choisis dans le clergé, dans le parlement, dans l'université, et même parmi les marchands. Lorsque ces députés parurent devant les princes, le comte de Dunois portant la parole leur dit,

que le roi avait fait alliance avec des étrangers pour détruire les grandes maisons du royaume, et particulièrement celles d'Orléans, de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon ; qu'il refusait d'assembler les états ; qu'il fallait donc désormais que les armées ne fussent commandées, les charges données et les finances administrées que par le conseil des princes ; et que pour sûreté on leur livrât la personne du roi et la capitale, ou du moins on permit aux princes d'entrer dans la ville avec escorte pour y conférer eux-mêmes ; qu'on ne laissait que deux jours pour décider, et que ce terme expiré, on donnerait un assaut général sans faire aucun quartier.

Les députés vinrent faire leur rapport ; la frayeur dont ils étaient frappés, leur fit grossir les objets, et se communiqua à plusieurs de ceux qui les entendaient : il y en avait qui par le seul désir de voir changer le gouvernement, voulaient qu'on reçut les princes ; mais les gens de guerre réprimèrent la frayeur populaire par celle qu'ils inspirèrent en menaçant de massacrer quiconque oserait proposer de recevoir les princes. On renvoya donc les députés, avec ordre de dire simplement qu'on ne pouvait rien résoudre sans l'ordre du roi, qui était absent. Le comte de Dunois remarquant leur frayeur, voulut encore l'augmenter, et leur dit qu'on n'avait qu'à se préparer dans Paris à un assaut général pour le jour suivant. Sur le rapport des députés on n'oublia rien pour se mettre en état de défense ; mais l'ennemi ne parut pas. On fit sortir cent lances pour aller à la découverte ; elles s'avancèrent jusqu'aux tentes des bourguignons, et ramenèrent plus de soixante chevaux.

Le roi revint deux jours après avec douze mille hommes, et fit entrer tant de munitions dans Paris, que pendant un siège de près de trois mois, on y fut toujours dans l'abondance. Il fut reçu de ses sujets avec la joie la plus vive ; chacun croyait son salut attaché à sa personne.

Louis s'étant fait rendre compte de la députation qui s'était faite pendant son absence, chassa les députés qui avaient marqué le plus de crainte, comme étant aussi dangereux dans la circonstance présente, que s'ils eussent été criminels. Il ne marqua son ressentiment à l'évêque, qu'en cessant d'avoir pour lui la même considération. On fit mourir quelques gens qui avaient tenu des discours séditieux ; et il y en eut un de fouetté pour avoir seulement donné l'alarme pendant un assaut. Les fautes étaient punies moins sur leur grièveté que sur leurs conséquences.

En effet, si les princes eussent été admis dans Paris pour y conférer, la séduction, la perfidie ou la terreur les auraient rendus maîtres de la ville ; et la perte de la capitale eût entraîné celle du royaume. Le roi sentit si bien toutes ces conséquences, qu'il a souvent dit depuis que si les princes se fussent emparés de Paris, il ne lui restait d'autre ressource que de passer en Suisse, ou à Milan.

Depuis son retour les escarmouches devinrent plus fréquentes, plus vives, et presque toujours heureuses pour les assiégés. Ces petits succès leur inspiraient la confiance, et diminuaient la présomption des ligueurs. Le roi, pour entretenir cette disposition dans les esprits, parut vouloir présenter bataille, et prit l'oriflamme avec des cérémonies toujours imposantes pour le peuple ; mais ce prince était trop prudent pour commettre sa couronne au hasard d'une bataille. Lorsqu'il paraissait ne respirer que le combat, il travaillait à diviser la ligue. Ces préparatifs et le feu continu des remparts tenaient les assiégeants dans l'inquiétude, et leur donnaient souvent l'alarme. Leurs coureurs vinrent une nuit leur rapporter qu'ils avaient aperçu l'armée royale qui s'avancait en ordre de bataille. Le comte de Charolais et le duc de Calabre montèrent aussitôt à cheval, et donnèrent les ordres pour le combat ; mais s'étant avancés vers le lieu qu'on leur avait marqué, et le jour commençant à paraître, ils reconnurent que ce qu'on avait pris pour des lances, n'était qu'un champ couvert de grands chardons.

Cependant le roi ne songeant qu'à désunir les princes ligués, fit écrire par le roi de Sicile au duc de Calabre son fils pour le détacher du parti des ligueurs. Il s'était formé une amitié très étroite entre le comte de Charolais et le duc de Calabre. Ces deux princes aimaient la guerre ; leur valeur était égale : mais le duc l'emportait par la prudence, la sagesse, la modération et les autres qualités

du général. Il avait fait longtemps la guerre en Italie, d'abord avec des succès assez heureux ; les malheurs qui lui étaient arrivés dans la suite, en lui faisant perdre la couronne de Naples, avaient du moins prouvé qu'il en était digne. Plus admirable dans ses disgrâces que brillant dans ses succès, il n'éprouva jamais de revers qui n'ajoutât encore à sa gloire. Adoré de ses sujets, respecté de ses ennemis ; sa réputation ne dépendait plus de la victoire ; il fut souvent malheureux, et ne cessa jamais d'être grand. On pouvait dire que si le comte de Charolais était le plus vaillant soldat de son siècle, le duc de Calabre en était un des premiers capitaines.

Ce prince qui ne fut pas longtemps à s'apercevoir du vain prétexte et des malheurs réels de la guerre, crut que l'honneur ne lui permettait pas d'abandonner le parti dans lequel il était entré ; mais il n'oublia rien pour ramener les princes ligués à leur devoir, et fut le principal auteur de la paix qui suivit.

On convint d'une trêve de huit jours, qui fut à la vérité fort mal gardée. Les ennemis s'étant fortifiés dans l'île Saint Denis, élevèrent un boulevard vis-à-vis le port à Langlais, et voulaient jeter un pont sur la rivière. On se plaignit de cette contravention à la trêve ; mais comme les princes n'avaient pas grand égard à ces plaintes, un soldat dont le nom méritait d'être conservé, se jeta à la nage, passa de l'autre côté, et coupa le câble qui retenait le pont de bateaux, de sorte qu'il fut emporté par le courant. Les alarmes continuelles qui se répandaient dans Paris et dans le camp ennemi, rendaient la trêve aussi fatigante que la guerre. Les troupes du duc de Nemours et du comte d'Armagnac couraient la Brie et la Champagne, mettant tout à feu et à sang, et s'annonçant toujours comme protecteurs du bien public.

Cependant on nomma de part et d'autre des commissaires pour traiter de la paix. On augura assez bien des premières conférences ; mais les princes en conçurent de la défiance, et exigèrent entre eux un nouveau serment de ne rien conclure les uns sans les autres.

Le roi pour abréger les conférences vint trouver les princes à Charenton, n'ayant avec lui que Charles de Melun, Montauban, Nantouillet, du Lau, et deux ou trois autres personnes. Ce prince apercevant le comte de Charolais qui l'attendait sur le bord de la rivière, lui cria : *mon frère, m'assurez-vous ? Oui, comme frère,* répondit le comte. Le roi mit aussitôt pied à terre, et lui dit : *mon frère, je connais que vous êtes gentilhomme de la maison de France. Pourquoi, monseigneur,* reprit le comte, *parce que,* poursuivit le roi d'un visage riant, *quand j'envoyai mes ambassadeurs à Lille n'a guères devers mon oncle votre père et vous, et que ce fou de Morvilliers parla si bien à vous, vous me mandâtes par l'archevêque de Narbonne, qui est gentilhomme et il le montra bien, car chacun se contenta de lui, que je me repentirais des paroles qu'avait dites ledit de Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plutôt que le bout de l'an ; avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent tout de suite.* Le roi désavoua Morvilliers, et dit qu'il ne l'avait point chargé de parler comme il avait fait.

Ces princes en vinrent aux conditions de la paix, et dès lors le bien public devint ouvertement l'intérêt particulier. Les propositions qu'ils se firent et qui après leur conférence furent débattues par leurs plénipotentiaires dans l'abbaye de S Antoine et à la grange aux Merciers, consistaient à demander de la part de monsieur, la Normandie ou la Guyenne, au lieu du Berry. Le roi ne voulait accorder ni l'une ni l'autre province, et offrait au lieu du Berry, la Champagne, le

Vermandois, Guise, Tournay et la Brie, excepté Meaux, Melun et Montereau. Le comte de Charolais demandait pour lui les villes rachetées sur la Somme. Le roi consentait de donner au lieu de ces villes, le comté de Boulogne, Péronne, Roye et Mondidier, et ne voulut jamais rien accorder au sujet de la Normandie qui portait le tiers des charges de l'état. C'était précisément ce qui engageait les princes à insister sur cet article, afin d'affaiblir si fort la puissance du roi, qu'ils n'eussent jamais à redouter son ressentiment. Les autres princes demandaient des terres considérables, des charges et des pensions, de sorte que Louis se serait vu dépouillé de son domaine, de son autorité, et réduit au seul titre de roi.

On tenait tous les jours des conférences sans que la paix avançât : le roi ayant appris que la veuve de Brézé, sénéchal de Normandie, et le patriarche de Jérusalem évêque de Bayeux, avaient introduit le duc de Bourbon dans la ville de Rouen, et que Thomas Bazin évêque de Lisieux, le plus emporté des ligueurs, soufflait le feu de la rébellion dans la Normandie, il craignit qu'il ne se tramât de pareilles trahisons dans les autres villes ; les parisiens mêmes lui devinrent suspects, et il en exigea un nouveau serment de fidélité, ressource inutile contre la perfidie, si l'ardeur avec laquelle il fut fait n'eût été garant de leur foi. Le roi voyant qu'il était désormais inutile de contester sur la cession de la Normandie, qui se déclarait pour le duc de Berry, craignant que les normands n'abandonnassent son armée, et persuadé de plus par les conseils de Sforze, duc de Milan, qui ne cessait de lui mander que l'unique moyen de dissiper la ligue était d'accorder tout sans distinction, et de ne consulter ensuite que les circonstances et ses intérêts pour l'observation ou l'infraction du traité ; le roi, dis-je, envoya demander une conférence au comte de Charolais.

Ces deux princes s'abouchèrent entre la ville et le camp. Après avoir fait éloigner leurs gens, le roi dit au comte ce qu'il avait appris de la révolte de Rouen, et ajouta que sans cela il n'aurait jamais cédé la Normandie ; mais qu'il fallait contenter les normands, puisqu'ils voulaient un duc. Le comte de Charolais avait peine à cacher la satisfaction qu'il éprouvait. Par un sort assez rare, et qui n'était dû qu'à la prévoyance du roi, les assiégeants manquaient de tout, tandis que les assiégés étaient dans l'abondance. Le comte voulait porter la guerre ailleurs, et châtier les liégeois qui ravageaient les provinces de son père ; il craignait d'ailleurs que les autres princes ne fissent leur traité sans lui.

Uniquement occupé de ces idées, et marchant toujours avec le roi vers Paris, il entra dans les premiers retranchements. Il ne s'aperçut de son imprudence, que lorsqu'il n'y avait plus moyen de reculer. Mille funestes idées lui passèrent dans l'esprit ; il se rappela dans l'instant la fin tragique de son aïeul sur le pont de Montereau ; cependant dissimulant son inquiétude, il s'arrêta tout d'un coup, feignit de vouloir examiner les retranchements, affecta beaucoup de liberté d'esprit, et après avoir encore parlé quelque temps, prit congé du roi, qui lui rendit le salut en souriant, pour lui faire connaître qu'il avait pénétré ses craintes. Thibaut de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, homme brusque et zélé ayant appris l'imprudence du comte de Charolais, rassembla promptement Saint Pol, Hautbourdin, Contay et les principaux de l'armée.

Si ce jeune prince fol et enragé, leur dit-il, s'est allé perdre, ne perdons pas sa maison, ni le fait de son père, ni le nôtre ; et pour ce je suis d'avis que chacun se retire en son logis, et s'y tienne prêt, sans soy esbahir de fortune qui advienne : car nous sommes suffisans nous tenant ensemble de nous retirer jusques ès marches de Hénault, ou de Picardie, ou en Bourgogne.

Ils montèrent aussitôt à cheval pour aller à la découverte. Dès que le maréchal aperçut le comte :

Je ne suis, lui dit-il, à vous que par emprunt, tant que votre père vivra. Ne me tenez point, répondit le comte, car je connoy bien ma grande folie : mais je m'en suis aperçu si tard que j'étoye près du boulevert.

Le maréchal ne laissa pas de lui faire les reproches les plus durs, et de lui répéter en face ce qu'il avait proposé pendant son absence. Le comte l'écouta sans répliquer avec une espèce de soumission, trop sincère pour s'excuser, et trop grand pour s'offenser des reproches.

Louis qui n'avait pas moins d'envie de ramener les esprits que de finir la guerre, ne crut pas devoir profiter de la faute du comte de Charolais par une violence qui n'eût eu d'autre suite que d'éterniser la guerre. La générosité du roi, quoique intéressée, aurait dû lui gagner le cœur du comte ; mais il y a grande apparence qu'elle augmenta encore la haine de ce prince, qui était au désespoir d'avoir obligation au roi. Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi, ne servent plus qu'à l'aigrir.

Les plénipotentiaires s'étant assemblés pour convenir des conditions de la paix, les propositions des ligueurs furent que le duc de Berry aurait la Normandie en toute souveraineté ; que le duc de Calabre aurait Mouson, Sainte Menehould, Neuchâtel, quinze cent lances payées pour six mois, cent mille écus comptant, et que le roi renoncerait aux alliances de Ferdinand d'Aragon, et de ceux de Metz.

Le comte de Charolais demandait pour lui et son premier héritier, les villes rachetées sur la Somme, qui après eux pourraient être retirées pour la somme de deux cent mille écus, sans que le comte fût obligé de rendre les quatre cent mille écus déboursés par le roi pour le rachat ; il voulait de plus, Boulogne, Guisne, Péronne, Mondidier et Roye, comme héritages perpétuels. La pragmatique sanction devait être rétablie. Le duc de Bourbon voulait avoir Donchery, plusieurs seigneuries en Auvergne, trois cents lances et cent mille écus.

Le duc de Bretagne demandait Montfort, Estempes, et la régale dans tous ses domaines.

Le comte de Dunois devait garder sa compagnie de cent lances ; Albret et Armagnac demandaient des terres et des pensions. Dammartin devait rentrer dans ses terres, et avoir une compagnie de cent lances. Loheac exigeait qu'on le fit premier maréchal de France, Tanneguy du Châtel grand écuyer, De Beuil grand amiral, et Saint Pol connétable.

Le roi qui avait pris son parti, suivant les conseils du duc de Milan et ses propres maximes, accepta presque toutes ces conditions à quelques changements près ; par exemple, Tanneguy ne fut point grand écuyer, ni de Beuil grand amiral ; mais Saint Pol eut l'épée de connétable. Le roi voulait par là détacher de la cour de Bourgogne un sujet puissant ; le comte de Charolais de son côté comptait avoir en France un serviteur zélé, et Saint Pol qui était le chef de la maison impériale de Luxembourg, fier de sa naissance, de ses biens et de ses charges, songeait à faire servir à ses desseins les cours de France et de Bourgogne, et se croyait trop puissant pour rester longtemps sujet. On verra dans la suite quelle fut la fin de ses projets.

Quand tout le monde fut à peu près content, on parla vaguement du bien public, on ne décida rien ; et le peuple souvent prétexte, et toujours victime des grands,

fut encore foulé pour satisfaire l'avidité de ceux qui s'annonçaient comme ses protecteurs. Dammartin avait donc raison d'écrire quelque temps après au comte de Charolais devenu duc de Bourgogne, que cette ligue avait été la ligue du mal public.

Quelque mécontent que fût le roi d'avoir accepté des conditions aussi dures, il ne pouvait pas s'en repentir, non seulement parce qu'il était très déterminé à s'en affranchir dans un temps plus favorable ; mais encore parce que le comte de Charolais reçut quelques jours après un renfort de six vingt lances et quarante mille écus, ce qui l'aurait peut-être rendu plus difficileux.

La paix entre le roi et les princes ligués fut conclue par deux traités différents, qu'il est d'autant plus nécessaire de distinguer, que plusieurs auteurs les confondent, quoique l'un et l'autre soient imprimés.

Par le traité de Conflans du 5 octobre, Louis fit son accord avec le comte de Charolais seul. La politique du roi était de séparer les intérêts du comte de ceux des alliés ; afin que s'ils refusaient la paix, ou qu'après l'avoir faite, ils recommençaient la guerre, le comte ne fût pas en droit de prendre leur parti, ou du moins pût s'en dispenser. Dans cet acte le roi traite le comte de Charolais de *frère et cousin*. Le traité fait à Saint Maur avec les autres princes ligués ne fut signé que le 29 d'octobre. C'est dans celui-là que sont énoncés la plupart des articles que nous venons de rapporter. Le traité de Conflans fut présenté au parlement le 12 d'octobre pour être enregistré. Le parlement s'y opposa, non seulement à cause des aliénations du domaine ; mais encore parce que c'était un traité forcé ; et que pour son exécution le roi se soumettait au pape par un des articles. Le chancelier étant au parlement demanda l'avis des seigneurs et prélats qui s'y trouvèrent. Tous opinèrent pour l'enregistrement. Comme on n'ignorait pas que les magistrats pensaient différemment, on ne recueillit point les voix : il y eut beaucoup de débats, et le traité ne fut enregistré que quelques jours après. Le parlement fit ajouter, qu'il était contraint d'obéir, et que c'était sans préjudice des oppositions. La chambre des comptes montra la même fermeté. Le traité de Saint Maur ne souffrit pas moins de difficultés. Le roi n'était pas fâché de trouver tant d'oppositions. Il ne demandait l'enregistrement que pour céder à la nécessité, et lui-même fit une protestation contre ces mêmes traités.

La paix ayant été conclue, on publia une amnistie générale. Les ligueurs accoururent aussitôt à Paris en si grand nombre, qu'il y avait tout lieu d'en craindre une surprise ; mais le roi voulant inspirer la confiance aux princes, leur donnait continuellement des marques de la sienne. Il alla seul voir la revue de l'armée ennemie, n'étant entouré que de ceux qu'il venait de combattre. Le comte de Charolais après les montres, cria tout haut :

messieurs, vous et moi sommes au roi mon souverain seigneur qui cy est présent, pour le servir toutes les fois qu'il voudra nous employer.

Le roi et le comte de Charolais se dirent mille choses obligantes, s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et restèrent ennemis irréconciliables. La cession de la Normandie ne laissait pas de souffrir de grandes difficultés au sujet des grands fiefs relevant de ce duché. Les pairies d'Eu et d'Alençon appartenait à des princes du sang ; il était question de savoir si ces fiefs retourneraient au duc de Normandie ou à la couronne, au cas que ces princes mourussent sans enfants. On convint enfin, pour terminer toutes les difficultés, de renvoyer la décision de cette question au jugement des pairs, le cas arrivant.

La paix ayant été publiée, le roi alla à Vincennes recevoir l'hommage de monsieur pour le duché de Normandie, celui du comte de Charolais pour les terres de Picardie, et le serment du connétable. La porte et les appartements du château étaient gardés par les gens du comte, qui avait exigé que le roi *lui céderait pour ce jour le château de Vincennes pour sûreté de tous*. Le roi ne crut pas devoir refuser cette vaine formalité. Jamais peuple n'a témoigné tant d'amour pour son prince que les parisiens en firent paraître dans cette occasion ; ils ne pouvaient souffrir que le roi se livrât sans précaution à des ennemis nouvellement réconciliés. Ils armèrent vingt-deux mille hommes qu'ils distribuèrent aux environs du château de Vincennes, et obligèrent le roi de revenir coucher à Paris. Le lendemain le duc de Normandie partit, et bientôt après les autres princes retournèrent dans leurs états.

À peine les traités de Conflans, et de Saint Maur étaient-ils signés, qu'on vit arriver une ambassade de la part de Jacques II roi d'Écosse, pour faire valoir de prétendus droits sur la Saintonge. Charles VII avait promis à Jacques I le comté de Saintonge, à condition que les écossais fourniraient une armée pour chasser de France les anglais. Jacques I ni Jacques II ne s'étant jamais mis en devoir de satisfaire à ce traité, Louis répondit aux ambassadeurs que leur maître n'avait rien à prétendre sur la Saintonge. Ces ambassadeurs ajoutèrent qu'ils avaient ordre de déclarer au roi que leur maître ne souffrirait pas qu'on fit la guerre au duc de Bretagne son allié. Le roi leur fit dire qu'il ne pouvait croire qu'ils fussent chargés d'une telle commission, et les congédia. On ne douta point que le duc de Bretagne n'eût attiré ces ambassadeurs, surtout lorsqu'on les vit aller trouver ce prince, et partir avec lui.

Le roi voulant réparer les désordres de la guerre civile, appela dans ses conseils les grands du royaume, les magistrats, les bourgeois mêmes, et tous ceux dont le zèle et les lumières pouvaient concourir au bien de l'état. Pour s'attacher le bâtard de Bourbon, il lui donna en mariage Jeanne sa fille naturelle, et pour dot Usson en Auvergne, Cremieu, Moras, Beaurepaire, Visile et Cornillon en Dauphiné ; le tout estimé six mille livres de rente. Il rétablit dans leurs charges ceux qu'il crut en avoir été dépouillés injustement, ou les donna à ceux qu'il en jugea les plus dignes. La place de chancelier fut rendue à Guillaume Juvénal des Ursins.

Dauvet, premier président de Toulouse, fut nommé premier président de Paris, avec des éloges dus à son mérite, et supérieurs à sa dignité. Il fut encore ordonné que lorsqu'il vaquerait quelque office de président ou de conseiller, le parlement présenterait trois personnes au roi qui en choisirait une. Ce prince ne se trouvant pas en état de soulager les peuples autant qu'il l'aurait désiré, les consolait du moins par un accueil affable. Comme les parisiens s'étaient le plus distingués par leurs services, il leur donna le privilège de n'être point obligés d'aller plaider hors de Paris, avec exemption de l'arrière-ban et de logement de gens de guerre. Il faisait manger les bourgeois avec lui, allait les voir chez eux, et les charmait par ces manières pleines d'humanité, qui sont si puissantes sur le cœur des français, et en obtiennent plus que la tyrannie n'en pourrait arracher.

On ne fut pas longtemps sans ressentir les suites fâcheuses des conditions de la paix, par la diminution des revenus de la couronne, et l'augmentation des charges de l'état. Il fallut bientôt surcharger les peuples pour payer les pensions des prétendus défenseurs du bien public. La différence de celles de l'année qui suivit la guerre, à celles de l'année précédente, est très considérable. Le total des pensions en 1465 est de cent huit mille cinq cents soixante-quatre livres, et

en 1466 elles montent à deux cents soixante-six mille neuf cents livres. On ne sera peut-être pas fâché de trouver sommairement ici la forme dont les impositions se levaient alors. Un état d'imposition de Languedoc nous donnera une idée de ce qui se pratiquait dans les autres provinces.

Les états de Languedoc assemblés à Montpellier en 1464 établirent, avec l'agrément du roi, une espèce de capitation pour tenir lieu de la taille et des autres droits dont la perception était trop onéreuse aux peuples.

Par la nouvelle répartition, les veuves, orphelins et pauvres étaient exempts. Chaque chef ayant cinquante livres, payait dix sols. Celui qui en avait cent, payait vingt-deux sols ; et au-dessus jusqu'à trois cents, on payait trente-sept sols six deniers. Depuis trois jusqu'à cinq cents livres, on payait soixante sols ; et ceux qui avaient plus de cinq cents livres, payaient un denier maille par livre. L'imposition monta à cent vingt-six mille livres, dont le roi se contenta pour tailles et autres nouveaux droits : on verra que les choses ne restèrent pas longtemps dans cet état.

Par la cession des domaines, faite aux princes ligués, la France était ouverte de toutes parts, et exposée aux invasions du bourguignon, du breton et de l'anglais ; Paris devenait presque ville frontière. On était obligé d'entretenir dans les places de fortes garnisons très onéreuses aux peuples. Le roi avait prévu cette fâcheuse situation ; mais il était nécessaire de diviser la ligue, sauf à revenir contre le traité dans des circonstances plus favorables. Elles se présentèrent bientôt par la mésintelligence qui survint entre les ducs de Normandie et de Bretagne, ou plutôt entre leurs gens, qui les gouvernaient.

La veuve de Brezé, l'évêque de Bayeux, Jean de Lorraine, de Beuil, Patric Foucard ci-devant capitaine de la garde écossaise, et plusieurs autres qui ne s'étaient attachés à la fortune du duc, que pour le faire servir à la leur, demandaient toutes les charges pour eux, ou pour leurs amis, et furent près d'en venir aux mains. Dammartin qui s'était flatté de gouverner absolument monsieur, ne put souffrir de concurrent dans sa faveur, et s'attacha au duc de Bretagne. Tous les jours il survenait de nouveaux différends entre les partisans des deux princes.

On sema le bruit que le duc de Bretagne voulait faire enlever monsieur, les normands prirent l'alarme, et il s'en fallut peu que des tracasseries de cour ne dégénéraient en une guerre ouverte. Tanneguy du Châtel qui connaissait parfaitement le caractère du duc de Bretagne, n'employait l'ascendant qu'il avait sur son esprit, que pour le mieux servir, et l'engagea à se retirer dans ses états, sans se mêler davantage des affaires de monsieur.

Louis jugeant que la conjoncture était favorable pour ses desseins, partit sur le champ, alla trouver à Caen le duc de Bretagne, et fit un traité par lequel le duc s'obligeait de n'aider personne contre le roi, qui de son côté confirmait au duc la possession de la régale en Bretagne, prenait sa personne et ses états sous sa protection, et recevait en ses bonnes grâces le comte de Dunois, Dammartin, le maréchal de Loheac et Lescun, qui avaient passé du service du roi à celui du duc. On excepta de cette amnistie les sires de Beuil et de Clermont, Charles d'Amboise, Jean de Daillon, et plusieurs autres qui cessèrent d'être criminels, aussitôt qu'ils devinrent utiles.

LIVRE 4

Louis XI n'ayant cédé la Normandie à son frère que pour obéir à la nécessité, et dans le dessein de la reprendre à la première occasion, y fit entrer une armée en même-temps qu'il traitait avec le duc de Bretagne. Il fut bientôt maître de Vernon, d'Évreux, de Gisors, de Gournay, de Louviers, et fit investir le pont-de-l'Arche.

Salazar et Malortie s'avancèrent jusqu'à Saint Ouen avec un détachement ; mais un corps de troupes étant sorti de Rouen tua plus de soixante hommes d'armes, et se jeta dans le pont-de-l'Arche. Elles firent une nouvelle sortie, et passèrent au fil de l'épée plus de trois cents archers. Le roi commençait à craindre les suites de cette résistance, lorsqu'on fit prisonnier celui qui avait livré Pontoise aux princes ligués. Cet homme évita le châtement de sa première trahison par une autre, en livrant le pont-de-l'Arche.

Le roi forma tout de suite le siège de Rouen ; monsieur se voyant hors d'état de lui résister, dépêcha Brunet de Longchamp, lieutenant du grand sénéchal, pour aller représenter au comte de Charolais que le roi profitant de quelques démêlés qui étaient arrivés entre les bretons et les normands, sans que l'amitié de leurs princes en eût été altérée, était entré en Normandie à main armée, et publiait pour couvrir son invasion, que le duc de Normandie avait offert de remettre son apanage ; qu'une telle offre n'était pas vraisemblable ; que le duc priait le comte de Charolais de le maintenir dans la possession de son apanage ; de lui envoyer quatre cents lances, et de lui prêter cinquante mille écus. Longchamp avait ordre de pressentir en même temps si le duc de Bourgogne voudrait donner retraite à monsieur, au cas qu'il ne pût se maintenir dans la Normandie.

Le comte de Charolais était si occupé de la guerre contre les liégeois, qu'il ne put donner ni secours ni espérances au duc de Normandie, et les mesures étaient si bien prises par le traité de Caen, que monsieur fut obligé de s'adresser directement au roi. Il lui fit représenter qu'il ignorait pourquoi on voulait le priver de son apanage, et punir les habitants de Rouen de leur attachement à leur prince ; que sa majesté était suppliée de considérer que l'un était son frère et les autres étaient ses sujets ; que monsieur consentait à s'en rapporter à ce qui serait décidé par les ducs de Calabre, de Bourbon et de Bretagne, par le comte de Charolais, ou par les états du royaume. Le roi répondit qu'il n'accordait qu'une trêve de dix jours, pendant lesquels on pourrait discuter tous les différends dont il était question. Les habitants de Rouen craignant d'être emportés d'assaut, et traités en rebelles, offrirent de se rendre, pourvu qu'on leur donnât une amnistie. Le roi leur fit dire que ne les ayant jamais jugés coupables, ils n'avaient pas besoin de rémission ; il leur en donna une déclaration authentique, et ils lui ouvrirent leurs portes. Monsieur se retira à Honfleur auprès du duc de Bretagne, qui s'étant également engagé avec les deux frères par différents traités, restait en Normandie pour tâcher de les concilier.

Monsieur réclamait inutilement le secours du duc de Bourgogne et du comte de Charolais, ils n'avaient plus pour lui que de la compassion : celle des princes suppose ordinairement le mépris ; ainsi ils se contentèrent d'écrire assez faiblement en sa faveur.

Le roi continuait d'employer tour à tour la sévérité et la clémence pour réduire les normands. Il donna une amnistie à Louviers, à Caudebec et à Dieppe, il

accorda des lettres de rémission à la veuve de Brézé, et à tous ceux dont il crut le repentir sincère, la révolte dangereuse, ou les services utiles ; mais afin que sa clémence ne parût pas un effet de timidité ou de faiblesse, il fit raser le château de Chaumont, appartenant à Pierre d'Amboise. Jean de Lorraine fut enfermé, Esternay fut noyé à Louviers, et Mauviel eut la tête tranchée au pont-de-l'Arche.

Louis ayant achevé de prendre possession de la Normandie dans les états de cette province qu'il assembla à Rouen, monsieur se trouva réduit à une telle extrémité, qu'il vendit sa vaisselle pour faire vivre sa maison, en disant qu'il aimait mieux manger dans de la terre que de laisser souffrir des gens qui n'étaient malheureux que pour s'être attachés à sa fortune ; sentiments préférables à l'héroïsme ; mais presque inutiles, quand ils ne sont pas unis à d'autres qualités dans les princes.

Le duc de Bretagne ne pouvant accorder les deux frères, et voulant éviter de prendre parti entre eux, se retira dans ses états. Monsieur y vint chercher un asile, et trouva en arrivant à Nantes Imbercourt qui venait de la part du duc de Bourgogne lui faire des excuses de ce qu'il ne pouvait lui donner de secours. Monsieur répondit, qu'il avait espéré des services plus réels, fit le détail des malheurs qu'il éprouvait, et finit par dire, que les princes qui avaient signé les traités de Conflans et de Saint Maur en devaient être garants, et que leur intérêt personnel s'y trouvait, puisqu'ils avaient à craindre pour eux-mêmes de pareilles infractions, lorsque le roi, qui réglait toujours ses droits sur son pouvoir, aurait augmenté sa puissance. Le roi n'ignorant pas les liaisons de son frère avec la cour de Bourgogne, envoya au comte de Charolais une célèbre ambassade, à la tête de laquelle était Georges de La Trémouille, connu sous le nom de sire de Craon, afin de prévenir les impressions que les clameurs de monsieur pouvaient faire sur les esprits.

La Trémouille étant arrivé à la cour de Bourgogne, exposa la conduite et les motifs du roi.

Il représenta que ce prince avait toujours eu pour son frère l'amitié la plus tendre ; qu'il lui avait cédé le Berry, quoiqu'il eût à peine quinze ans ; qu'il y avait ajouté des pensions dont il avait paru content, si l'on en jugeait par les remerciements qu'il avait faits dans les premiers mouvements de sa reconnaissance ; que depuis il s'était laissé séduire par des rebelles ; qu'il s'était enfui indécemment du royaume ; que le roi, pour le ramener à son devoir, lui avait fait proposer de régler son apanage sur le pied de celui de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI ou de s'en rapporter au jugement des princes du sang, et des personnes notables instruites des lois du royaume ; que monsieur au lieu d'entrer en accommodement, avait été l'auteur d'une guerre civile, criminelle de sa part, et funeste à l'état ; qu'il avait exigé la Normandie en apanage ; que durant les conférences qui se tenaient à ce sujet, il avait fait soulever la province, et s'en était déclaré duc ; que le roi ne l'avait cédée que par un traité forcé, et que loin d'être obligé de l'observer, il était de son honneur de rentrer dans ses droits, sans quoi il trahirait à la fois l'intérêt et les lois de la monarchie. La Normandie, dit La Trémouille, porte le tiers des charges de l'état ; c'est par cette province que les anglais sont toujours entrés dans le royaume ; elle n'a jamais été donnée en apanage. Il y a même une ordonnance de Charles V renouvelée par Charles VII et enregistrée à Paris et à Rouen, qui défend expressément d'ôter la Normandie de la main du roi, pour en faire un apanage. Il est dangereux et onéreux à l'état que la puissance des princes soit trop étendue.

Charles V si connu par la sagesse de son gouvernement, trouvant que le duc d'Orléans son oncle, frère unique du roi Jean, avait un trop grand apanage, l'obligea d'y renoncer par l'avis des princes et des grands du royaume. Monsieur s'est plaint lui-même que le

gouvernement de la Normandie était un trop pesant fardeau, il en a fait proposer l'échange, et les normands désirent d'être réunis à la couronne.

La Trémouille présenta en même temps la déclaration de Charles V qui fixait à douze mille livres de rente en fond de terre avec titre de comté, et quarante mille livres en argent l'apanage de Louis d'Orléans son second fils, frère unique du dauphin. Il remit au comte de Charolais des lettres patentes, par lesquelles le roi ratifiait la cession des villes sur la Somme, et céda de plus tous les villages sur la même rivière, dépendants de l'ancienne prévôté de Saint Quentin. Les raisons de La Trémouille, dont les unes étaient bonnes et les autres spécieuses, empêchèrent la cour de Bourgogne de s'intéresser beaucoup au sort de monsieur.

Louis se voyant tranquille du côté de son frère et du duc de Bretagne, ne songea plus qu'à s'assurer de la maison d'Anjou. Il fit remettre au duc de Calabre vingt-quatre mille livres. Cette libéralité faite dans une circonstance où ce prince en avait besoin, le pénétra de reconnaissance, et l'attacha au roi pour toujours. Louis n'était pas si sûr de la fidélité du comte du Maine. Il s'était répandu durant la guerre du bien public des bruits fort désavantageux pour ce prince ; il avait été violemment soupçonné de n'avoir pris la fuite à la journée de Montlhéry que de concert avec la ligue ; et quoique cela fût difficile à prouver, on ne pouvait guères défendre sa fidélité, qu'en l'accusant de manquer de valeur : cruelle alternative pour un prince dont l'honneur est presque flétri, quand il a besoin d'être justifié. Le roi apprit encore que le comte du Maine avait été instruit du projet de la ligue ; qu'il avait promis de s'y joindre ; qu'il n'avait pas reçu tous les gentilshommes qui s'étaient présentés pour servir dans l'armée royale, et qu'il avait retenu l'argent destiné aux recrues. Il avait détourné le roi de marcher droit à Bourges dès le commencement de la guerre, ce qui l'aurait terminée dans sa naissance. Il avait évité de combattre le duc de Bretagne, quoiqu'il lui fût supérieur en forces. Il avait entretenu de fortes liaisons avec les princes pendant le siège de Paris ; toutes ces mauvaises manœuvres étaient confirmées par les discours imprudents qu'il avait tenus. Le roi était donc convaincu de l'infidélité du comte ; mais n'étant pas absolument en état de la prouver, il résolut de prévenir ses mauvais desseins pour l'avenir, en lui ôtant sa compagnie de cent lances : il lui écrivit qu'on l'accusait d'entretenir avec le duc de Nemours des liaisons contraires à l'état, et d'avoir voulu livrer le Languedoc, Paris et le roi même.

Le comte du Maine qui était en Poitou, fit partir aussitôt son fils naturel, pour représenter au roi combien il était sensible aux accusations dont on voulait le noircir ; qu'il serait parti pour venir se justifier lui-même, s'il n'eût appris que le roi devait venir incessamment en Poitou ; qu'il suppliait sa majesté de faire attention que si elle lui ôtait sa compagnie d'ordonnance, il n'y aurait personne qui ne regardât cet affront comme le juste châtement des plus grands crimes, et une injure à la maison d'Anjou. Louis dissimulant ses soupçons, répondit au comte du Maine qu'il ne doutait point de son innocence ; mais qu'étant obligé de réformer une partie des troupes pour soulager le peuple, ou de les employer pour le service du duc de Bretagne, conformément au traité de Caen ; c'était aux princes et aux seigneurs qui avaient le moins besoin de leurs compagnies, à les sacrifier au bien de l'état : ainsi le comte du Maine fut privé de sa compagnie d'ordonnance, et bientôt après du gouvernement de Languedoc.

Louis fit part de ses motifs au roi René ; et pour lui prouver qu'il n'imputait point à la maison d'Anjou des fautes qui étaient personnelles au comte du Maine, il ratifia le mariage conclu dès la première année de son règne entre Madame Anne

de France sa fille aînée, et Nicolas marquis du Pont fils du duc de Calabre, et petit-fils du roi René. Louis donnait à sa fille par le contrat quatre cents quatre-vingt-sept mille cinq cent livres, dont il paya cent trente-sept mille cinq cents livres, et pour sûreté du reste, il engageait plusieurs terres, avec la clause de réversion à la couronne, au cas qu'il n'y eût point d'enfants. Ce contrat fut signé le premier d'août suivant. Le même jour on signa celui du mariage du connétable de Saint Pol avec Marie de Savoie sœur de la reine. Le roi voulant s'attacher le connétable par ce mariage, lui donna par le contrat le comté de Guise et la seigneurie de Novion en Tierache, et lui assura de plus la succession de la comté-pairie d'Eu, au cas que le comte d'Eu mourût sans enfants mâles. Le comté d'Eu étant réversible de droit à la couronne, faute d'hoirs mâles, le roi disposait par là de la succession d'un prince vivant, et en privait le comte de Nevers héritier naturel, à qui elle fut en effet adjugée par le parlement quelques années après.

Ces mariages ne furent pas plutôt arrêtés, que le roi envoya le duc de Calabre en Bretagne pour terminer les différends concernant monsieur. Toutes les négociations n'avaient fait jusque-là qu'augmenter la division. Le duc de Calabre renouvela à monsieur les propositions que le roi avait déjà faites, de lui céder les comtés de Roussillon et de Cerdagne, ou le bas Dauphiné et les comtés de Diois et de Valentinois, ou de passer en Provence auprès du roi René. Monsieur ne voulut entendre à aucun accommodement. Le duc de Bretagne craignant de se voir engagé dans une guerre, lui déclara qu'il ne pouvait plus lui donner d'asile, s'il n'acceptait pas les offres du roi. Monsieur lui répondit qu'en ce cas il le sommerait lui et le duc de Bourbon de terminer l'affaire de son apanage suivant leurs engagements. Le duc de Bretagne voyant, après bien des négociations, que le roi ne voulait se relâcher sur rien ; et ne pouvant avec honneur abandonner un prince malheureux, renouvela son alliance avec monsieur, et fit remettre quatre mille écus pour sa maison.

Ces deux princes tâchèrent d'attirer l'Angleterre dans leur parti. Le roi cherchait de son côté à faire la paix, ou du moins à renouveler la trêve avec cette puissance, qu'il redoutait plus qu'aucune autre. Ses craintes se dissipèrent lorsqu'il vit arriver les ambassadeurs d'Angleterre avec des lettres du comte de Warwick qui assurait sa majesté qu'il allait passer la mer pour travailler à la paix.

Le roi nomma aussitôt Gui évêque de Langres, le bâtard de Bourbon, Jean Stuyer sire de la Barde, Popincourt conseiller au parlement, et Olivier le Roux maître des comptes, pour se rendre à Calais auprès du comte de Warwick, avec ordre d'aller auparavant communiquer leurs instructions au duc de Bourgogne. La trêve fut prolongée pour huit mois, et l'on convint de se rassembler pour la convertir en paix.

En même temps que le roi négociait avec l'Angleterre, il avait fait publier à tout événement que les gentilshommes jouissants de fiefs et arrière-fiefs se tinssent prêts à marcher. Martin Petit, capitaine des francs archers du Beauvoisis, ayant, en conséquence des ordres du roi, mandé à ceux des prévôtés de cette province, de se trouver à jour marqué à Beauvais ; le comte de Charolais prétendit que ces prévôtés lui ayant été cédées, ne devaient recevoir d'ordres que de lui. Il était d'ailleurs piqué que les généraux des finances lui eussent refusé un mandement pour imposer des aides et tailles sur ces mêmes prévôtés. S'imaginant que Louis et Édouard se réunissaient pour lui faire la guerre ; il écrivit au roi une lettre très-insolente, dans laquelle il le traitait simplement de *monsieur*, et lui demandait une explication sur ses desseins.

Le roi, sans daigner lui répondre, se contenta d'envoyer cette lettre à l'assemblée qui se tenait à Estempes pour la réformation de l'état. On était convenu par le traité de Saint Maur qu'on nommerait trente-six personnes notables, savoir, douze prélats, douze gentilshommes et douze magistrats pour travailler à la réformation de l'état. La quantité d'affaires dont le roi était accablé, et la contagion qui affligeait Paris avaient retardé l'exécution de cet article ; mais enfin les réformateurs au nombre de vingt et un ouvrirent leurs assemblées à Paris. Les commissaires pour la réformation étaient le comte de Dunois, l'archevêque de Reims, l'évêque de Limoges, Torcy, le premier président Dauvet, La Vernade chancelier de Bourbonnais, Rambures, d'Escars, Mouy, le bailli De Vermandois, Jean de La Reauté, président aux enquêtes, Étienne le Fevre, prévôt de Saint Junien, François Hallé, Jean Chevredent et quelques juges d'Anjou. Le comte de Dunois, en qualité de chef de la commission, devait toujours être présent et approuver ce qui serait réglé à la pluralité des voix, et les commissaires ne pouvaient rien mettre en délibération qu'ils ne fussent au moins treize.

L'assemblée fut transférée à Estempes à cause de la contagion qui régnait toujours dans Paris, et pour être plus à portée du roi, qui passa une grande partie de l'année dans le Gâtinais, la Beauce, l'Orléanais et le pays Chartrain.

Le roi écrivit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon et de Nemours, aux archevêques et évêques, sénéchaux et baillis, et à toutes les villes, que chacun eût à informer les commissaires des abus qui pouvaient être dans l'administration de la justice et des finances, et parmi les gens de guerre. Quoiqu'il ne fût point dit qu'on y dût traiter des matières ecclésiastiques, on y parla des sommes prodigieuses que Rome tirait du royaume. Chevredent fit voir que malgré les ordonnances du roi, on avait envoyé à Rome pendant les trois dernières années du pontificat de Pie II deux cents vingt mille écus.

Les commissaires ayant jugé, sur les plaintes réciproques de sa majesté et du comte de Charolais, qu'il était à propos d'envoyer en Bourgogne quelques personnes de marque, le roi nomma La Trémouille et Jean de Rochechouard, assistés de Cerisay et de Compaing, conseillers au parlement. Ces ambassadeurs se rendirent à Bruxelles, et remirent au comte de Charolais une lettre par laquelle le roi se plaignait de celle du comte. Il ajoutait que les instructions des plénipotentiaires qui avaient signé la trêve avec l'Angleterre avaient été communiquées au duc de Bourgogne, qui les avait approuvées. Le roi finissait par demander la punition de ceux qui avaient tenu des discours aussi contraires à la vérité, qu'offensants pour sa majesté, et qui avaient suggéré la lettre dont elle se plaignait.

Le comte de Charolais s'excusa sur sa vivacité et sur le peu de satisfaction qu'il avait eu au sujet des prévôtés. Les ambassadeurs répondirent, qu'il devait savoir que le roi ne lui avait cédé que le domaine utile, et non le domaine direct, ni les droits royaux, dont le principal était de faire des levées de troupes.

Le comte de Charolais ayant dit qu'il voyait bien que le roi n'avait dans ses prétentions d'autres raisons que sa volonté absolue, les ambassadeurs répliquèrent avec fermeté, et soutinrent les droits de leur maître.

La cour de Bourgogne avait peu d'égards pour ce prince depuis qu'elle n'avait plus rien à craindre des liégeois par la destruction de Dinant.

L'origine de la guerre contre les liégeois venait de ce qu'ils s'étaient révoltés contre leur évêque Louis de Bourbon, que le duc de Bourgogne protégeait, non-

seulement parce qu'il était son neveu fils d'Agnès de Bourgogne, mais parce qu'il l'avait fait élire. Le duc conservait d'ailleurs un vif ressentiment contre les liégeois de ce que pendant la guerre du bien public, ils avaient fait un traité avec le roi, et avaient ravagé le Hainaut.

Les habitants de Dinant, ville du pays de Liège, s'étaient principalement signalés par leur haine pour la maison de Bourgogne, ils avaient fait des effigies du duc et du comte avec des écriteaux injurieux qu'ils exposaient sur leurs murailles à la vue des habitants de Bouvines, qui n'étaient séparés de Dinant que par la Meuse. Aussitôt que la guerre du bien public fut terminée, le duc de Bourgogne ne songea plus qu'à tirer une vengeance éclatante des habitants de Dinant. Il offrit la paix aux liégeois à des conditions dont la principale était qu'ils lui abandonneraient ceux de Dinant. Les liégeois intimidés des approches de son armée, furent assez lâches ou assez imprudents pour abandonner leurs alliés.

Les dinannais n'en parurent pas plus effrayés. Ils se fiaient sur leur valeur et sur la force des remparts de leur ville, qui avait soutenu plusieurs sièges contre des armées royales. Ils firent la plus vigoureuse défense ; mais les attaques furent si violentes, que la ville fut emportée d'assaut. Tout fut passé au fil de l'épée, excepté les femmes et les enfants. Le duc Philippe malgré les infirmités de son âge et sa bonté naturelle, se fit transporter en chaise à ce siège, et voulut repaître ses yeux du spectacle de sa vengeance. Ceux qui échappèrent à l'épée du soldat périrent dans les supplices ; on en présenta huit cents au duc, qui les fit noyer devant lui dans la Meuse. Les murs furent rasés, la ville fut pillée et abandonnée aux flammes.

Les liégeois honteux d'avoir trahi leurs alliés, sortirent au nombre de trente-deux mille pour marcher à leur secours ; mais ils n'arrivèrent que pour voir un monceau de cendres à la place d'une ville riche et peuplée. La consternation se mit dans leur armée. Le comte voulait les attaquer, et les aurait défaits, s'il n'eût été porté à la clémence par la générosité du connétable de Saint Pol, qui lui était d'autant moins suspect, qu'étant venu intercéder de la part du roi pour les dinannais, il n'avait pas laissé de servir dans l'armée de Bourgogne, et de commander une des attaques. Le comte de Charolais condamna les liégeois à payer six cents mille florins à leur évêque, et pour sûreté de leur parole exigea trois cents otages. On verra dans la suite comment ce traité fut exécuté.

Louis ne comptait pas si fort sur le traité de Saint Maur, qu'il ne se défiât de plusieurs de ceux qui l'avaient signé. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret lui étaient toujours suspects. Il trouvait que le maréchal de Comminges ne veillait pas assez attentivement sur leur conduite, c'est pourquoi il lui ôta le gouvernement de Guyenne et le donna à Philippe de Savoie.

Malgré tous les malheurs que la guerre traîne après elle, les gens qui étaient en place ou qui approchaient la personne du roi, craignaient la paix. Lorsque ce prince n'était plus occupé des affaires étrangères, son inquiétude naturelle s'exerçait dans le gouvernement, son esprit ne pouvait jamais jouir d'un moment de tranquillité, et lui fournissait mille soupçons. Outre que son caractère y était porté, les différentes trahisons qu'il avait éprouvées, et qu'il découvrait journellement augmentaient encore sa défiance naturelle. Il fit enfermer dans le château d'Usson en Auvergne Châteauneuf, seigneur du Lau, qui sans lui avoir jamais rendu de services, était devenu son favori, et entretenait des intelligences avec les étrangers. Il ôta le gouvernement de la bastille à Claude de Melun, Charles de Melun son fils fut privé de la charge de grand-maître, relégué à Melun, et périt bientôt après sur un échafaud. La bastille fut remise à Hugues de

Chavigni seigneur de Bloc. Le gouvernement de Languedoc fut ôté au comte du Maine et donné au duc de Bourbon. Le connétable fut fait capitaine de Rouen et lieutenant général de Normandie à la place de Louis de Brézé ; et Poncet de Rivière fut privé de sa compagnie de cent lances.

Tous ces changements ne suffisant pas pour calmer les inquiétudes du roi, il nomma des commissaires pour rechercher les malfaiteurs, et sous ce prétexte ceux qui avaient été engagés dans la guerre du bien public, ou dans le parti de monsieur. Dauvet, premier président, eut ordre d'interroger Morvilliers sur ce qui s'était passé dans ses conférences avec le patriarche de Jérusalem. Morvilliers nia qu'il eût eu aucun commerce avec lui ; mais pour se mettre à l'abri des soupçons du roi, il passa en Bretagne.

Le roi donna encore une commission à Saffrey, allemand, son lieutenant en Dauphiné et à Jean Hébert pour informer sur les plaintes qui seraient faites dans cette province contre les officiers du parlement, pour revoir les comptes des aides et tailles, pour faire toutes les fonctions du parlement et de la chambre des comptes ; et pour procéder contre les présidents Pierre Gruel et Jean de Vantes, accusés de s'être laissé corrompre pour sauver un criminel.

Pendant qu'on faisait toutes ces poursuites en Dauphiné, le roi craignant que le duc de Bretagne n'eût des intelligences en Touraine, exigea de cette province un nouveau serment de fidélité, précaution inutile qui fait plutôt des parjures que des sujets fidèles. La ville de Provins fut taxée à mille écus, pour ne s'être pas bien conduite pendant la guerre civile.

Tant de procédures, qui avaient un air d'inquisition, jetèrent l'alarme dans les esprits ; on voyait qu'une recherche si exacte des coupables n'était qu'un prétexte pour déclarer criminels tous ceux qui étaient suspects : personne n'osait plus se reposer sur une amnistie générale, dont l'interprétation dépendait toujours des soupçons du roi. Le duc de Bourbon prit de nouvelles lettres d'abolition pour ses vassaux. Les francs archers de Normandie, qui avaient suivi le roi à Paris en demandèrent aussi, de peur qu'on ne leur imputât les désordres qu'ils avaient commis, et qu'on ne les traitât en criminels, depuis qu'on n'avait plus besoin de leurs services.

Le roi ne refusait point d'abolition à ceux qui lui en demandaient, parce qu'il regardait comme un vœu de fidélité ce qui n'était que l'effet de la crainte. Jean d'Albret, vicomte de Tartas, en obtint une dont il était très-peu digne. Le roi tenait sous sa main depuis un an la petite ville de Florence dans le comté de Gaure. Elle fut rendue au vicomte de Tartas par le traité fait en Bourbonnais. Les habitants qui redoutaient la domination de leur ancien maître, lui fermèrent leurs portes. Le vicomte les força, fit pendre les consuls et les principaux officiers, et livra la ville au pillage. Ceux qui se réfugièrent dans les églises furent massacrés au pied des autels ; le soldat, après s'être chargé de tous les effets des habitants, mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres pour avoir voulu demeurer sous l'obéissance du roi. Une telle barbarie ne méritait aucune grâce ; mais le roi ne considérant que les services qu'il pouvait tirer du vicomte de Tartas, lui donna une abolition, malgré toutes les protestations du parlement de Toulouse.

Louis gagnait tous les jours quelque partisan de son frère, mais il ne put rien obtenir de Carbonnel à qui monsieur avait donné le gouvernement de l'île de Jersey. Le comte de Maulevrier lui écrivit plusieurs fois au nom du roi. Carbonnel répondit simplement, que si sa majesté voulait avoir Jersey, c'était à monsieur

qu'elle devait s'adresser. On fit de nouvelles tentatives, charges, dignités, argent, tout fut offert et refusé. Carbonnel moins flatté des offres du roi, qu'indigné qu'on pût le soupçonner d'être capable de trahir son devoir, lui fit dire : *vous n'avez pu me séduire, n'espérez pas me corrompre*. La conduite de Carbonnel était d'autant plus généreuse, que dans la situation où monsieur se trouvait, il n'y avait d'autre récompense à espérer de cette action que l'honneur de l'avoir faite.

Quoique les différends qui régnaient entre le roi et monsieur se tournassent plutôt en négociations qu'en guerre ouverte, cette année ne fut pas moins funeste à la France que la précédente. La campagne fut ravagée par les orages ; les bleds furent perdus ; la peste, suite ordinaire de la disette, désola cruellement Paris et les environs : les soldats qu'on avait congédiés devinrent la plupart des brigands qui se répandaient sur les chemins, commettaient tous les crimes, et mettaient les villages à contribution. Le paysan effrayé fuyant la campagne, se réfugiait dans Paris, et augmentait encore la contagion ; on ne voyait que misère et mortalité. Il périt quarante mille hommes dans les seuls mois d'août et de septembre. Pour tout remède à tant de maux on faisait des processions, on portait des reliques. L'hiver fit cesser la contagion.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Louis duc de Savoie père de la reine, et par celle de François Sforce, duc de Milan. Le premier n'était distingué que par le titre de souverain, dont le pouvoir était entre les mains d'Anne de Chypre, sa femme, qui remplit sa maison de troubles. Le duc de Milan au contraire ne devait son élévation qu'à lui-même, et la bassesse de sa naissance relevait encore l'éclat de ses grandes qualités. Son père, qui changea son nom d'Attendulo en celui de Sforce, était un paysan de Cottignole. On prétend que voyant un jour passer des soldats par son village, il eut envie de s'enrôler parmi eux, et que n'étant pas encore déterminé, il jeta le soc de sa charrue sur un arbre, en disant que s'il y restait, il prendrait ce hasard pour un signe de sa vocation aux armes. Le soc s'étant arrêté sur l'arbre, Sforce s'enrôla aussitôt ; il ne fut pas longtemps sans se faire connaître, passa par tous les degrés du service, et devint le plus fameux partisan de l'Italie. Son courage, sa prudence et ses succès le rendirent si célèbre, qu'il se vit à la tête de sept à huit mille hommes, offrant ses services aux princes qui voulaient l'employer, ne connaissant que son camp pour patrie, et d'autre maître que son épée. Il prit la défense de Jeanne II reine de Naples contre Alphonse d'Aragon, et remporta plusieurs victoires pour cette reine : Sforce en poursuivant un gros de troupes, s'engagea dans un marais où il se noya.

Il laissa un bâtard, nommé François, qu'il avait eu d'une fille qui suivait son armée. François né dans un camp avait porté les armes dès l'enfance, et n'était âgé que de vingt ans à la mort de son père. Les soldats de Sforce accoutumés à la licence et au pillage, étaient incapables de faire un autre métier. Leurs officiers n'auraient trouvé sous aucun prince un parti aussi avantageux que celui que leur faisait leur général. Ils voyaient qu'il était absolument nécessaire de choisir un chef pour prévenir le débandement des soldats. Tous prétendaient l'être, mais leur jalousie réciproque les empêchait d'en élire un. Cette jalousie devint favorable au jeune Sforce, qui fut élu d'une voix unanime. Il justifia bientôt ce choix.

Philippe Visconti, duc de Milan, étant en guerre avec la république de Gènes, et n'ayant ni troupes aguerries, ni capitaines expérimentés, offrit le commandement de son armée à François Sforce. Celui-ci marcha dans la Ligurie, battit les

ennemis du duc de Milan, et les força de demander la paix. Le duc ne fut pas aussi reconnaissant des services de Sforce qu'il aurait dû l'être. La république de Venise voulut profiter du mécontentement de Sforce pour se l'attacher, et l'employer contre le duc de Milan ; mais la crainte de perdre un si bon général fit sur le duc ce que la reconnaissance n'avait pu faire. Ce prince n'avait point d'autres enfants qu'une fille naturelle : il offrit à Sforce de la lui donner en mariage, et pour dot la ville et le territoire de Crémone, avec la moitié de ce qui serait conquis sur les vénitiens.

Sforce se rendit aussitôt à Milan, le duc lui tint parole, le mariage fut fait, et Sforce se vit en possession de Crémone, et à la tête d'une puissante armée, dont il était l'âme. Il marcha à l'ennemi, l'atteignit auprès de Carravagio, et remporta une victoire si complète, que l'armée de la république ne fut de longtemps en état de tenir la campagne.

Le duc de Milan étant mort quelque temps après, Sforce conçut le dessein de s'emparer du duché. Il n'y avait plus de mâles légitimes de la maison des Visconti. Le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême héritiers naturels étaient prisonniers à Londres depuis la bataille d'Azincourt. Le comte de Dunois leur frère naturel, ne pouvait les représenter, ni s'emparer du duché en leur nom, il fallait y entrer à main armée ; Charles VII qui régnait alors était trop occupé contre les anglais, pour s'engager dans une autre guerre, Dunois lui était nécessaire, et quand il lui aurait permis de passer en Italie, il n'était pas en état de lui fournir des secours.

Sforce jugea qu'une telle conjoncture valait mieux que des droits ; quand on n'en a point à faire valoir, c'est par l'épée qu'on les fonde. L'entreprise n'était pas sans difficulté ; mais enfin elle ne demandait que de la valeur et de l'argent. Sforce était assez connu par son courage, et Côme de Médicis, le plus riche particulier de l'Europe, lui prêta cinquante mille écus avec lesquels il gagna les troupes milanaises qu'il commandait. Elles lui prêtèrent serment, et tournèrent leurs armes contre leur patrie. Tout le Milanais se soumit au vainqueur, autant par admiration pour ses grandes qualités, que par la crainte de ses armes, la capitale seule refusa d'abord de le recevoir, soutint un siège assez opiniâtre, et fut enfin obligée de capituler. Le nouveau duc usa de la victoire avec modération, au lieu de suivre les maximes cruelles qui élèvent et précipitent les usurpateurs. Il affermit par sa sagesse la puissance qu'il avait usurpée par sa valeur. Les milanais s'accoutumèrent insensiblement à regarder comme leur légitime souverain un homme qui en avait les qualités. Sforce se vit bientôt aimé de ses sujets, respecté de ses voisins, et l'arbitre de l'Italie.

Charles VII s'était trouvé dans l'impuissance de défendre les droits de la maison d'Orléans. Louis XI fut encore moins favorable à cette maison par un autre principe : comme il redoutait les princes du sang, et qu'il haïssait le comte de Dunois et tous ceux qui avaient eu du crédit sous le règne précédent, loin de se déclarer contre François Sforce, il fit alliance avec lui, et lui céda même la ville de Savonne et tous les droits de la France sur l'état de Gènes. Sforce fut si sensible à l'honneur et aux avantages que lui faisait le roi, qu'il fut toujours son allié le plus fidèle.

Marguerite duchesse d'Estampes, mère du duc de Bretagne, mourut au mois d'avril de cette année. Jean de Montauban, amiral et grand maître des eaux et forêts de France, étant mort dans ce même-temps, la charge d'amiral fut donnée au bâtard de Bourbon, et celle de grand maître à Louis de Laval, seigneur de Châtillon.

Don Pedre de Portugal que les catalans avaient choisi pour leur prince en 1464 et qui loin de répondre à leurs espérances, avait perdu la plupart des places de la Catalogne, mourut cette année à Barcelone. Les catalans voulant un prince digne de les commander, et capable de les défendre, choisirent René d'Anjou, roi de Naples, qui par sa naissance avait des droits incontestables sur la couronne d'Aragon, étant par Yolande sa mère petit-fils de Jean I roi d'Aragon.

Les ambassadeurs catalans vinrent trouver René à Angers, et le conjurèrent de passer promptement en Catalogne, ou d'y envoyer le duc de Calabre son fils. Jean II roi d'Aragon fut consterné d'une élection qui lui donnait un ennemi puissant. René avait en France le duché de Bar et les comtés d'Anjou et de Provence. Le duc de Calabre possédait le duché de Lorraine du chef de sa mère. D'un autre côté le comte de Foix était entré dans la Navarre. Le roi d'Aragon demandait du secours de toutes parts ; mais sa principale ressource fut dans son fils Ferdinand, qui à l'âge de quatorze ans parut à la tête des armées de son père, et fit déjà paraître cette capacité qui le rendit si illustre dans la suite.

Cependant Louis ne paraissait occupé que du désir de ramener son frère, et de procurer le repos du royaume. Il écrivit aux villes, aux seigneurs, aux princes du sang, et même aux ducs de Bourgogne et de Bretagne de faire savoir aux commissaires nommés pour la réformation du royaume, les abus qu'ils connaissaient, afin qu'on y remédiât. Cette commission qui flattait l'espérance des peuples, servait au roi de prétexte pour se venger des principaux auteurs de la guerre du bien public, et plus encore de ceux qui l'avaient mal servi. Le comte de Charolais envoya le maréchal de Bourgogne, Ferry de Cluny et Jean de Carondelet en qualité d'ambassadeurs, pour répondre aux plaintes du roi. Les principales regardaient les calomnies qu'on répandait contre sa majesté, et la détention de Sainte Maure, sieur de Nesle.

On se plaignait encore que le comte avait saisi les biens des seigneurs de Picardie et du comté de Ponthieu, qui avaient refusé de lui rendre la foi et hommage ; qu'il les avait contraints de faire la guerre hors du royaume sans le consentement du roi leur souverain ; qu'il empêchait les levées d'hommes et d'argent pour le roi dans les prévôtés de Beauvoisis et de Saint Quentin ; qu'on avait introduit dans le Mâconnais le sel de Salins, au préjudice des droits du roi sur le sel de Pecais ; qu'on s'opposait aux appellations de Flandre, et à l'exercice de la justice de la part des juges de Tournay.

Les ambassadeurs du comte de Charolais désavouèrent les calomnies dont le roi se plaignait, et soutinrent que Sainte Maure était sujet du duc de Bourgogne. Ils dirent que le roi ayant cédé les villes sur la Somme avec leur territoire, le comte de Charolais prétendait, avec raison, la foi et hommage des vassaux ; que les aides de prévôtés cédées étant expressément spécifiées dans la cession, le roi n'y pouvait plus prétendre ni tailles, ni levées de troupes ; et que sa majesté avait permis verbalement de faire entrer indifféremment dans le Mâconnais du sel de Salins ou de Pecais.

Le roi renvoya le mémoire des ambassadeurs devant les commissaires nommés pour la réformation de l'état. Le comte de Dunois après avoir examiné les titres respectifs, prononça : que les terres de Picardie n'ayant été cédées au comte de Charolais que pour en jouir comme le duc son père, en vertu du traité d'Arras, il ne pouvait exiger la foi et hommage des vassaux, puisque ces terres n'étaient cédées qu'avec faculté de rachat, conformément aux lois du royaume, qui défendent toute aliénation du domaine ; la preuve que la foi et hommage n'était due qu'au roi, se tirait de l'hommage même que le sire de Croy lui avait rendu

pour ses terres de Picardie ; que le comte ne pouvait prétendre aucune levée de tailles ni de troupes dans les prévôtés de Beauvoisis ; qu'il avait fait entendre que pour prévenir toutes contestations, il ne demandait que trois villages, au lieu que la prétendue cession comprendrait plus de vingt-cinq lieues de pays. Les commissaires reprochèrent ensuite aux ambassadeurs, qu'à l'égard de Saint Quentin, la copie du titre qu'ils présentaient, n'était pas conforme à l'original ; ils ajoutèrent que le comte abusait de la permission donnée à Hesdin en 1463 d'user indifféremment du sel de Salins et de Pecais dans le Mâconnais, en contraignant ses sujets de se servir uniquement du sel de Salins. Les commissaires soutinrent au sujet de la détention et de la confiscation des biens de Sainte Maure ; que la seigneurie de Nesle n'avait jamais été mouvante du comté de Flandre ; que le comte de Charolais ne pouvait la regarder que comme conquête, et que par le traité de Conflans chacun devait rentrer dans ses biens, c'était injustement qu'on retenait Nesle, Beaulieu et les autres terres de Sainte Maure.

Louis ne doutant point que le comte de Charolais ne refusât de se conformer à l'avis des commissaires, et craignant de se voir engagé dans une nouvelle guerre, envoya Paris, conseiller au parlement, pour prévenir le duc de Bretagne, et tâcher en même-temps de pénétrer quel était l'objet des négociations qu'il faisait faire en Angleterre. Le duc de Bretagne écrivit au comte de Dunois pour le prier d'assurer le roi qu'il ne cherchait qu'à maintenir la paix ; qu'il n'entretenait en Angleterre aucune liaison contraire aux intérêts de la France, et qu'il engagerait son frère le comte de Charolais à donner satisfaction au roi.

Tandis que Louis négociait avec le duc de Bretagne, le duc de Savoie cherchait à former une ligue contre la France. Il y eut un traité conclu à Utrecht entre le roi de Danemark, le duc de Bretagne et le comte de Charolais, où monsieur était compris. Le roi qui apprit ou soupçonna ces ligues, ne négligeait rien pour se faire des alliés. Pour être instruit de ce qui se tramait contre lui, il avait des agents dans toutes les cours ; mais comme il savait que ses ennemis les plus dangereux pouvaient être dans l'intérieur du royaume, il distribua ses troupes dans les provinces voisines de la Bourgogne et de la Bretagne, et donna les ordres les plus sages pour la discipline militaire. Le roi voulant que ses sujets ne fussent pas exposés à la violence du soldat, fut aussi obligé de lever de nouveaux subsides pour l'entretien des troupes.

Ces impôts firent beaucoup murmurer. Saint Amand, petite ville de Bourbonnais, s'étant révoltée, fut sévèrement punie. Louis était inflexible sur tout ce qui pouvait donner atteinte à son autorité. Il exila à Montpellier le parlement de Toulouse pour s'être opposé à quelques ordres dont Geoffroi de Chabannes, lieutenant général de Languedoc, était chargé.

Dans ce même-temps mourut à Cognac Jean comte d'Angoulême, surnommé le bon ; titre qu'on donne rarement aux princes, quoique les peuples ne cherchent pas à le refuser à ceux qui le méritent. Les contemporains prodiguent les éloges, la postérité fait justice.

Le roi était toujours dans des inquiétudes sur ce que le comte de Charolais parcourait toutes les villes de Flandre, de Brabant et de Hainaut pour les engager à lui fournir de l'argent. Il n'ignorait pas que tant que son frère serait en Bretagne, il servirait de prétexte aux ligues des ennemis et des mécontents. Il fit donc tout son possible pour l'engager à revenir à la cour, et lui offrit le Roussillon ou le bas Dauphiné, avec promesse de faire monter son apanage jusqu'à soixante mille livres de revenu. Monsieur persistait toujours à demander la

Normandie. Le roi ne pouvant rien gagner sur l'esprit de son frère, s'adressa au duc de Bretagne avec de nouvelles instances qui ne produisirent aucun effet. La plus grande appréhension du roi était que le comte de Charolais et le duc de Bretagne ne formassent un parti avec le roi d'Angleterre ; c'est pourquoi il pressait le comte de Warwick de travailler à la paix entre les deux couronnes.

Le comte de Warwick en mettant celle d'Angleterre sur la tête d'Édouard, s'était réservé l'autorité. Édouard aimait la gloire, mais livré aux plaisirs et importuné par les affaires, c'était moins un prince qu'un héros ; il abandonnait au comte les soins du gouvernement, autant par besoin que par reconnaissance ; de sorte que les anglais s'étaient accoutumés à regarder Édouard comme leur roi et Warwick comme leur maître. La différence de leurs caractères aurait pu maintenir longtemps leur union. Pour la fortifier encore, Warwick avait entrepris de marier Édouard avec Bonne de Savoie, afin que le roi et la reine fussent son ouvrage. Mais dans le temps que ce mariage était prêt à se conclure, et qu'Édouard y avait donné son consentement, ce prince devint amoureux d'Élisabeth Wodville, fille du baron de Riviers et veuve du chevalier Jean Gray. Cette femme habile, trop sage pour être flattée du titre de maîtresse du roi, assez ambitieuse pour vouloir régner, engagea Édouard à l'épouser.

Dès ce moment la reine décida des grâces. Riviers devenu beau-père du roi fut fait connétable et trésorier d'Angleterre ; toutes les places furent remplies par des hommes qui n'y avaient d'autre droit que la faveur. Les anglais qui avaient déjà murmuré du mariage d'Édouard, s'élevèrent contre le gouvernement ; ceux-mêmes qui n'avaient d'autre titre pour se plaindre que leur jalousie contre les nouveaux favoris, entrèrent dans le parti des mécontents. Warwick plus irrité que personne, puisque le roi lui devait tout, voyait de jour en jour son crédit céder à celui de Riviers.

Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que sa présence était à charge à la cour, et qu'Édouard l'avait trop offensé pour ne le pas haïr ; mais comme il est dangereux de se faire redouter de son maître, qu'il ne l'est pas moins, quand il est ingrat de lui avoir rendu de trop grands services, il résolut de dissimuler pour assurer sa vengeance ; de se faire un parti, et de s'appuyer de la protection de la France. Il saisit l'occasion qui se présentait. Coulon vice-amiral français s'était rendu redoutable sur mer, et troublait le commerce des anglais. Warwick fit entendre qu'il était nécessaire qu'il passât en France pour trouver quelque voie de conciliation, et obtint d'autant plus facilement ce qu'il demandait, que ses ennemis ne cherchaient qu'à l'éloigner.

Sur la première nouvelle du départ de Warwick, Louis se rendit à Rouen, et si-tôt qu'il apprit qu'il était débarqué à Honfleur, il envoya au-devant de lui, et vint lui-même jusqu'à la Bouille pour le recevoir. Warwick eut l'honneur de dîner avec ce prince, et l'après-midi il fit son entrée à Rouen. On n'aurait pas rendu plus d'honneurs au roi d'Angleterre, qu'on en rendit à son ministre. Il fut logé dans une maison à côté du roi, qui fit faire une porte de communication pour s'entretenir plus secrètement avec lui. Pendant huit jours ils ne se quittèrent pas. Comme je ne trouve rien dans mes mémoires au sujet de leurs conférences, je n'entreprendrai point de donner des conjectures, et je suivrai l'ordre des faits. Il y a apparence que le roi fut content de cette entrevue, puisque pour reconnaître l'accueil que les habitants de Rouen avaient fait à Warwick, il leur donna, par lettres patentes, la permission de posséder des fiefs nobles.

Lorsque les conférences furent finies, le roi partit de Rouen ; et quelques jours après Warwick s'embarqua. Le bâtard de Bourbon amiral de France, Popincourt,

Contressaut et Olivier Le Roux passèrent avec lui en Angleterre en qualité d'ambassadeurs. Depuis leur débarquement jusqu'à Londres personne ne vint au-devant d'eux ; Édouard les reçut même assez froidement, et après avoir entendu le sujet de leur commission, il répondit simplement qu'il nommerait des personnes avec qui ils pourraient conférer sur toutes les matières qu'ils avaient à traiter : il les congédia ensuite, et partit pour Windsor. Warwick fut si outré du peu d'accueil que reçurent les ambassadeurs, qu'il ne put s'empêcher de leur dire, en les reconduisant, que le roi n'était plus entouré que de traîtres.

Édouard demeura six semaines à Windsor ; pendant son absence le comte de Warwick chercha par toutes sortes d'attentions à réparer la réception froide qu'on avait faite aux ambassadeurs. Le duc de Clarence vint les voir, et la conversation étant tombée sur le mauvais gouvernement, Warwick remarquant la jalousie de ce prince contre les parents de la reine, lui dit, qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre, que de le faire roi. Le duc persuadé que Warwick pouvait tout entreprendre, lui demanda sa fille en mariage ; et le comte la lui accorda pour gage de ses offres. Le mariage fut conclu peu de temps après à Calais où Warwick se retira avec son gendre, en attendant l'occasion d'éclater. Les ambassadeurs moins piqués des procédés d'Édouard, que satisfaits d'avoir jeté en Angleterre les semences d'une guerre civile, repassèrent en France.

Louis à son retour de Rouen apprit la mort du duc de Bourgogne. Ce prince laissa quatre cents mille écus d'or monnayé, soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle, et pour plus de deux millions de meubles que son fils dissipa bientôt par ses folles entreprises.

Louis connaissait trop le génie du nouveau duc de Bourgogne pour croire qu'il pût longtemps conserver la paix avec lui ; c'est pourquoi il fit mettre l'artillerie en état. Aubert, Capdorot, Ruffec de Balzac qui commandaient les francs archers de Champagne, de Normandie et de Limousin, eurent ordre de les assembler. On fit les montres de la noblesse de Normandie et de Poitou, et l'on distribua dans les provinces les compagnies d'hommes d'armes. Dammartin que le roi venait de faire grand-maître de sa maison, eut le commandement des frontières de Picardie et de Champagne.

Charles, duc de Bourgogne, loin d'acquiescer au jugement de la commission, formait de nouvelles plaintes. Il survint encore d'autres sujets de division à l'occasion des habitants de Mouson et d'Yvoy qui s'étaient battus. Sur les plaintes que le roi en fit, le duc de Bourgogne à qui appartenait Yvoy, écrivit qu'il en allait faire justice, et qu'il le priait d'en user ainsi à l'égard de ceux de Mouson. Le roi donna ordre à Dammartin d'y aller ; mais comme les liégeois avaient pris parti dans la querelle avec ceux de Mouson, Dammartin eut un ordre secret d'user plus de menaces que de voies de fait, de peur de mécontenter les liégeois. Cet ordre fut plus pernicieux que le crime même qu'on devait punir. Les principaux coupables effrayés de l'approche de Dammartin, s'enfuirent dans les bois, brûlant les villages et massacrant tous ceux qu'ils rencontraient ; les laboureurs abandonnaient la campagne, le commerce de la Meuse n'était pas plus sûr que les grands chemins : ainsi le roi, par un intérêt particulier, manquait en cette occasion à sa parole et au bien public. Dammartin naturellement juste et sévère lui en écrivit son sentiment, et reçut pour toute réponse l'ordre d'aller avec l'évêque de Langres travailler à un accommodement entre le duc de Bourgogne et les liégeois. Le connétable avait été chargé de la même commission ; mais il se comporta avec une hauteur qui choqua la fierté naturelle du duc, et ne le disposa pas à la paix.

Pendant qu'on négociait à la cour de Bourgogne, les liégeois s'emparèrent de la ville de Hui, qui refusait de contribuer aux charges de l'état, sous prétexte qu'elle tenait pour l'évêque. Ils y trouvèrent ce prélat avec d'Imbercourt. Celui-ci fut renvoyé sans rançon, comme étant sujet du duc de Bourgogne ; et pour faire voir qu'ils ne désiraient que la paix, ils rendirent à leur évêque tous les honneurs qu'ils lui devaient comme à leur souverain.

Le duc de Bourgogne regardant la prise de Hui comme une infraction au traité, tint conseil sur ce qu'il adviendrait des trois cents otages que les liégeois lui avaient donnés l'année précédente. Contay et plusieurs autres étaient d'avis de les faire tous mourir ; mais Imbercourt par reconnaissance, par humanité et pour l'honneur de son prince, représenta qu'une action si cruelle révolterait Dieu et les hommes ; et que pour faire la guerre avec gloire, et même avec succès, il fallait s'abstenir de toute vengeance barbare. Cet avis fut suivi, et les otages furent renvoyés, après avoir été avertis, que si aucun d'eux était pris les armes à la main, il ne devait point attendre de grâce.

Le roi fit partir le cardinal La Balue avec un légat du pape pour faire de nouvelles instances auprès du duc de Bourgogne ; mais ils ne réussirent pas mieux que le connétable. Commines dit que celui-ci représenta au duc, qu'il ne pouvait pas faire la guerre aux liégeois puisqu'ils étaient alliés de la France, ou qu'il ne devait pas trouver mauvais que le roi la fit au duc de Bretagne. Charles étant prêt à monter à cheval, cria tout haut aux ambassadeurs, qu'il suppliait le roi de ne rien entreprendre contre la Bretagne, sur quoi le connétable repartiit :

Monseigneur, vous ne choisissez point, car vous prenez tout, et voulez faire la guerre à votre plaisir à nos amis et nous tenir en repos, sans oser courre sus à nos ennemis comme vous faites aux vôtres ; il ne se peut faire, et le roi ne le souffrira point. Le duc répliqua : les liégeois sont assemblés, et m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours ; si je la gagne, vous laisserez en paix les bretons, si je la perds, vous ferez comme vous l'entendrez.

Un auteur du temps rapporte la chose d'une autre manière. Il dit que le connétable vint de la part du roi demander au duc de Bourgogne, 1° la restitution des places sur la Somme ; 2° lui déclarer que la cité et le pays de Liège étaient sous la sauvegarde du roi, et que si les liégeois avaient manqué, ils étaient prêts d'en faire satisfaction ; 3° prier le duc de ne pas épouser la sœur d'Édouard, puisqu'il ne pouvait faire alliance avec l'Angleterre, sans contrevenir au traité d'Arras. Le duc répondit à ces trois articles, en disant sur le premier, que les places sur la Somme lui avaient été cédées de l'avis des pairs, qu'il les garderait ; que ce n'était pas encore une réparation suffisante pour le meurtre du duc Jean son aïeul ; et que si le roi faisait deux pas dans son pays, il en serait quatre dans le sien. Il répondit sur le second article, qu'il saurait bien mettre les liégeois à la raison, malgré ceux qui entreprendraient de les soutenir, ou qu'il mourrait à la peine. À l'égard de l'alliance d'Angleterre, il dit qu'il n'y aurait jamais pensé, si le roi n'avait le premier recherché les anglais ; que présentement sa parole était donnée, et qu'il ne pouvait la retirer avec honneur. Le duc regardant ensuite le connétable :

Beau cousin, lui dit-il, vous êtes bien mon ami, et partant je vous avertis que vous preniez garde que le roi ne fasse de vous ainsi qu'il a fait d'autres, si vous voulez demeurer par-deçà, vous serez le très-bien demeuré.

Le légat du pape qui avait accompagné La Balue, au lieu de revenir avec lui, passa dans l'armée du duc, d'où il envoya des mandements pour ordonner des prières, et demander au ciel la prospérité des armes de Bourgogne.

Le duc Charles s'étant mis à la tête de son armée assemblée sous Louvain, entra dans le pays de Liège, et mit le siège devant Saint Tron. Les liégeois marchèrent pour le faire lever ; et les armées s'étant rencontrées près Bruyssein, en vinrent aux mains. Les liégeois furent entièrement défaits, ils perdirent artillerie et bagage, et sans la nuit qui survint ils auraient tous été taillés en pièces. Deux jours après Saint Tron se rendit. Les murs furent abattus, les fossés comblés, avec défense d'élever à l'avenir aucune fortification : les habitants rachetèrent leurs vies et leurs biens moyennant vingt mille florins, et s'obligèrent de payer une rente de deux cents livres. Le duc fit trancher la tête à dix des plus coupables, parmi lesquels il se trouva six des otages à qui il avait fait grâce.

La perte de la bataille, la prise et le châtement de Saint Tron jetèrent la consternation dans Liège, la division s'y mit. Imbercourt s'en étant approché avec quelques-uns des otages que la reconnaissance lui avait attachés, les envoya dans la ville où ils persuadèrent aux plus sages d'implorer la clémence du duc. Ce conseil fut suivi, trois cents hommes des plus notables sortirent en chemise au-devant de lui, et lui remirent les clefs de la ville, se soumettant à tout, hors le feu et le pillage.

Le duc entra dans Liège l'épée à la main, et fit mourir dix otages qui avaient repris les armes. Les murailles de toutes les villes furent rasées, le pays fut pillé et chargé d'impôts. C'est ainsi que l'évêque pour satisfaire son ressentiment particulier, faisait tomber ses sujets dans l'esclavage, parce qu'ils n'avaient pas voulu qu'il fût leur tyran. Je suis obligé de relever ici les erreurs ou la mauvaise foi de quelques auteurs flamands, et particulièrement de Meyer historien partial et peu instruit. Il dit que Louis XI avait envoyé aux liégeois un secours de quatre cents lances et de six mille arbalétriers sous la conduite de Dammartin, et qu'ils furent défaits. Le silence seul de Commines et d'Olivier de La Marche pourrait servir de réfutation ; mais nous avons les lettres mêmes de Dammartin et de l'évêque de Langres, qui disent positivement que la raison qui les empêchait d'aller à Liège, était qu'ils ne voulaient pas y mener des troupes, sans quoi ils n'y seraient pas bien reçus. Meyer dit encore que Louis XI fit venir à Rouen le comte de Warwick pour traiter avec lui en conséquence de la victoire du duc de Bourgogne sur les liégeois. Les titres prouvent au contraire que Warwick vint à Rouen, et en repartit dans le mois de juin ; et la bataille ne se donna que le 28 d'octobre. Il y aurait encore beaucoup d'autres fautes à reprendre ; mais celles-ci suffisent pour faire voir que le témoignage d'auteurs même contemporains, ne mérite pas toujours la même foi qu'une histoire écrite sur des mémoires authentiques et des titres publics.

Tandis que Louis mettait les frontières du royaume en état de défense, il cherchait les moyens de repeupler Paris à qui la guerre et la peste avaient enlevé la plus grande partie de ses habitants. Pour savoir le nombre de ceux qui restaient, il ordonna que chaque corps de métier eût sa bannière ; que les ecclésiastiques, le parlement, la chambre des comptes et tous les gens de robe eussent leurs guidons ; et que tous ceux qui étaient en état de porter les armes, fussent en habit de guerre pour passer en revue. On fit ensuite une assemblée de notables dont les principaux furent le président Boulanger, Livres et Millet, conseillers au parlement, Clerbout, maître général des monnaies, Rebours, procureur, Laurent, Robert, Hacqueville, et plusieurs autres marchands. Le roi les fit entendre dans son conseil, et sur leurs avis, donna des lettres patentes, portant permission à toutes personnes de quelque nation et condition qu'elles fussent, de s'établir à Paris, avec franchise et sûreté, quelques crimes qu'elles eussent commis, hors celui de lèse-majesté. Le roi et la reine ayant passé l'été

dans le pays Chartrain revinrent à Paris, où ils furent reçus avec toutes les marques de joie imaginables. Ils allaient manger chez les particuliers, et la chronique remarque que dans tous les lieux où ils étaient invités, il y avait des bains préparés.

Le roi voulant passer en revue les habitants de Paris, les fit ranger vers la porte Saint Antoine le long de la rivière, jusqu'à Conflans. Il s'y trouva soixante-sept bannières, et environ autant de guidons, le tout faisant quatre-vingt mille hommes, parmi lesquels il s'en trouva trente mille ayant armes, jaques et brigandines. Le roi parut content de cette revue ; cependant il ne put s'empêcher de dire à Crussol que dans un jour d'action il ne compterait pas trop sur cette bourgeoisie.

Ce qu'elle avait fait dans la guerre du bien public, aurait dû lui en donner une autre idée. Cette revue et les ordres que le roi donna aux compagnies d'ordonnance d'être prêtes à marcher au premier ordre, marquent qu'il soupçonnait les complots qui se formaient contre lui. En effet le duc d'Alençon ayant fait un traité avec monsieur et avec le duc de Bretagne, livra le château d'Alençon aux bretons, qui se rendirent bientôt maîtres de Caen, de Bayeux et de toute la basse Normandie. La seule ville de Saint Lô resta fidèle. Une femme dont l'histoire aurait dû conserver le nom, donna l'alarme, rassembla les bourgeois, prit les armes, marcha contre les bretons, les repoussa et en tua plusieurs de sa main. Quelques années après Louis passant par Saint Lô voulut voir cette héroïne, et lui donna vingt écus d'or : récompense aussi peu digne du prince que du service. La ville de Saint Lô s'était déjà distinguée sous Charles VII et fut une des premières qui secoua le joug des anglais. Elle a toujours été recommandable par sa piété envers Dieu, sa fidélité pour son prince, son ardeur pour le travail, et ses talents pour le commerce : qualités qui rendent une ville précieuse à un état. Louis, en reconnaissance des services des habitants, fit dans leur église principale une fondation pieuse, suivant son génie et l'usage de ces temps-là.

Aussitôt que le roi sut l'irruption des bretons dans la Normandie, il dépêcha des courriers au roi de Sicile, au comte du Maine et au connétable. Il envoya Loheac et l'amiral à Saint Lô, fit marcher les francs archers vers Alençon, et donna ordre d'en former le siège. Pendant que ce prince était occupé contre les ducs de Bretagne et d'Alençon, la moindre diversion que le duc de Bourgogne eut faite de son côté, aurait assuré la conquête de la Normandie aux bretons ; mais le duc Charles sur qui ces princes comptaient le plus, signa une trêve de six mois avec le roi. Tout le monde en fut si surpris, que chacun imagina des conjectures. On suppose toujours que les princes ne font rien sans motifs raisonnables ; on pourrait penser au contraire qu'ayant, comme les autres hommes, leurs passions et leurs caprices, qu'ils sont moins obligés de contraindre, ils doivent tomber dans des contrariétés peut-être plus fréquentes. L'ignorance où nous sommes des motifs qui les déterminent, est quelquefois un voile favorable à leur gloire.

Les bretons se regardèrent bientôt en Normandie comme dans un pays de conquête. Ils brûlèrent les faubourgs d'Alençon, s'emparèrent des meilleurs effets des bourgeois, et lorsque la duchesse et le comte du Perche voulurent s'en plaindre, ils les menacèrent de les mettre dehors. D'un autre côté le roi faisait investir la ville, et mandait des troupes de toutes parts pour accabler les rebelles. Le comte du Perche jugeant qu'il n'avait rien de mieux à faire que de le fléchir par sa soumission, fit part de son dessein aux principaux habitants qui gagnèrent les autres. L'entreprise fut conduite avec tant de prudence, que les bretons furent chassés d'Alençon, et que le roi y entra sans perdre un homme. La

défiance s'étant mise parmi les rebelles, ce prince aurait pu remporter de plus grands avantages sur les bretons, s'il n'eût craint de continuer une guerre qu'il n'eût peut-être pas terminée quand il l'aurait voulu.

LIVRE 5

Depuis que Louis XI avait fait la paix avec les auteurs de la guerre du bien public, il était obligé d'être continuellement en garde contre leurs entreprises, et de signer alternativement des trêves avec les uns pour se défendre contre les autres ; de sorte que si leurs mauvais desseins lui donnaient de l'inquiétude, le peu de suite qu'ils avaient dans leurs projets suffisait pour les faire échouer. Le roi ayant fait une trêve avec le duc de Bourgogne pendant l'irruption des bretons, en fit une autre avec ceux-ci et avec leurs alliés, pour être en état de veiller sur les démarches du duc, qui faisait avancer des troupes vers Saint Quentin. On convint qu'on ne s'étendrait point au-delà des lieux que chacun possédait, et dont il recevrait les revenus ; de plus que monsieur jouirait des domaines de Domfront et Pouancé ; que le roi lui donnerait pour son entretien jusqu'au mois de juin seize mille livres, dont la moitié serait payée d'avance ; que les bénéficiaires rentreraient dans leurs bénéfices, les seigneurs dans leurs terres, et que la liberté du commerce serait rétablie. Le duc d'Alençon n'ayant pas voulu accepter de lettres d'abolition, le roi donna deux déclarations en faveur du comte du Perche. La première lui assurait les biens de son père, et l'autre lui en laissait l'administration. La défiance du roi n'était que trop fondée ; dans le temps même que le duc de Bretagne signait cette trêve, il avait envoyé à Londres Romilly son vice-chancelier et du Breuil, sénéchal de Rennes, qui conclurent avec Édouard un traité par lequel en renouvelant les anciennes alliances faites entre l'Angleterre et les ducs de Bretagne, Édouard s'engageait à fournir au duc trois mille archers pour être employés contre le roi ; et au cas qu'on s'emparât de quelques places, elles devaient être remises au roi d'Angleterre, qui payerait les frais de la guerre. C'est ainsi qu'on ne faisait aucun traité, qu'on ne pensât aussitôt à l'é luder par un autre. On engageait et l'on trahissait sa foi de la façon la plus indigne.

Plus les traités se multiplient, moins ils établissent la confiance ; les négociations ne devaient donc pas tranquilliser les esprits : le roi n'en était que plus attentif à ce qui se passait dans les cours étrangères. Il était informé de la situation de l'Angleterre par Meny Peni son ambassadeur, qui mandait qu'il se formait contre la France une ligue plus terrible que la première ; que le roi de Naples et le comte du Maine y entraient ; que tous les princes du sang et les étrangers voulaient absolument fixer l'apanage de monsieur ; que le roi d'Angleterre était le moins porté pour la ligue ; qu'il disait que monsieur n'était qu'un fou, qui ne faisait rien par lui-même, qui servait de prétexte à l'ambition des autres, et ne méritait pas qu'on se mêlât de ses affaires ; que les anglais n'étaient pas portés pour le duc de Bourgogne ; et que si l'on pouvait empêcher son mariage avec la princesse Marguerite, ils se déclareraient contre lui. Meny Peni instruisait encore le roi des cabales qui divisaient le ministère. Les Riviers se faisaient journellement haïr ; Warwick, leur ennemi déclaré, ne voulait point retourner à la cour, tant qu'ils y seraient ; les gens de guerre lui offraient leurs services, et il paraissait être dans les intérêts de la France.

Louis jugeant qu'il n'avait rien à craindre d'Édouard, se précautionnait contre les ennemis de l'intérieur du royaume. Il donna ordre que tous les gentilshommes se tinssent prêts à marcher. Il demanda au duc de Bourbon de venir l'aider de ses conseils dans les états qui devaient s'assembler ; de mettre avant de partir la ville de Moulins en sûreté, et d'en faire sortir la duchesse douairière, parce

qu'elle entretenait des liaisons avec le duc de Bourgogne son neveu, et qu'elle était toujours prête à favoriser les rebelles. Louis craignant que le duc n'obéît pas, avait déjà donné ordre au sénéchal de Saintonge de s'assurer de la duchesse douairière, et à Roger sénéchal de Lyon de se saisir de Pierre-Encise, et d'en ôter le gouvernement à Oudille des Estoiés, qui avait été dans la ligue du bien public.

Sur ces entrefaites, Gaston comte de Foix vint trouver le roi, et lui offrit de le servir envers et contre tous, et nommément contre monsieur et le duc de Bretagne. Galéas duc de Milan renonça à toute alliance contraire aux intérêts du roi, et s'engagea à prendre les armes au premier ordre de ce prince. Il ajoutait, en envoyant son scellé, qu'il était plus engagé par la reconnaissance qu'il lui devait, que par le scellé même. Le roi, pour reconnaître le zèle de Galéas, ratifia avec lui tous les traités faits avec le feu duc, lui permit de se dire de la maison De France, et d'en porter les armes avec celles de Milan.

La maison de Savoie n'avait pas de moindres obligations au roi, il avait maintenu le feu duc Louis dans ses états ; il l'avait comblé de biens ; il mariait et dotait toutes les filles de cette maison, et ne mettait presque point de différence entre elles et les siennes. Cependant depuis la mort du duc Louis, Amédée son fils, la duchesse Yolande, sœur du roi, Philippe comte de Bresse, à qui il avait donné le gouvernement de Guyenne, entraient dans tous les partis qui se formaient contre la France. Louis sentait parfaitement que les semences de guerre subsisteraient toujours, et qu'il ne pourrait compter sur aucuns traités tant que son frère serait en Bretagne. Pour ôter tout prétexte aux mécontents, il résolut de convoquer les états, afin qu'ils réglassent eux-mêmes l'apanage de monsieur. Les états qui se tenaient alors avaient peu de rapport avec les parlements qui s'assemblaient tous les ans sous la première et la seconde race, et qui n'étaient composés que des principaux du clergé et de la noblesse. Le tiers état serf autrefois, puissant dans la suite, et utile dans tous les temps, n'a commencé à se former que sous Louis le Gros. Les rois suivants l'élevèrent, et s'en servirent pour l'opposer aux deux autres. Philippe le Bel fut le premier qui consulta séparément les trois états pour avoir leur avis sur ses démêlés avec le pape Boniface VIII et en 1355 ils furent convoqués tous ensemble.

Il était juste de consulter sur l'administration de l'état ceux qui en portent les principales charges ; il suffisait qu'ils fussent hommes et membres de la république, qualité supérieure à celles que l'orgueil et la violence usurpent. On n'a pas toujours tiré des états l'avantage qu'on en devait naturellement attendre. Quelquefois ces assemblées tumultueuses n'avaient pas les vues aussi justes que leurs intentions étaient droites. Soit que les rois aient voulu trop étendre leur autorité, soit que les états en voulant constater la liberté qu'ils croyaient avoir de balancer le pouvoir des rois, en aient abusé ; il y avait longtemps que ces assemblées étaient inutiles, avant que d'avoir cessé. C'est ainsi que la liberté se perd également par la licence et par l'usurpation. Les assemblées des états au lieu de remédier à tous les désordres, en étaient quelquefois la source et l'origine, parce que les seigneurs qui s'y trouvaient étaient à portée de connaître leurs forces, et de former des complots.

Louis XI est le prince qui a su tirer le meilleur parti des états ; ce n'est pas le moindre trait de sa politique ; il savait qu'ils n'étaient pas moins les défenseurs de l'autorité légitime, que le contrepoids du pouvoir arbitraire ; ainsi il avait la prudence de ne les convoquer que lorsque les mécontents et les factieux portant leurs entreprises à l'excès, ne distinguaient plus la monarchie du monarque. Les

états étaient flattés qu'il eût recours à eux, et leur zèle était autant animé par la reconnaissance, que soutenu par la justice. Louis XI avait d'ailleurs l'attention de faire choisir les députés, et lorsqu'il s'était assuré des suffrages particuliers, il dictait, pour ainsi dire, les décisions de l'assemblée dont il voulait s'appuyer, quoiqu'elle n'eût plus alors que voix consultative. Il tint cette conduite dans les états qui furent convoqués cette année à Tours.

Le chancelier les ouvrit par un éloge du roi et de la nation. Il loua la fidélité des peuples, la confiance du prince et l'amour réciproque des sujets et du souverain. Il exposa les divisions qui étaient causées par des esprits inquiets ; parla fortement contre les cabales de ceux qui faisaient servir monsieur de prétexte à leur ambition, et fit voir le danger où serait le royaume, si la Normandie était séparée de la couronne ; d'un côté les charges de l'état ne pourraient pas être acquittées, de l'autre la France serait ouverte à ses ennemis. Lorsque le chancelier eut cessé de parler, le roi se retira pour ne pas gêner la liberté des suffrages. Jean Juvénal Des Ursins prit alors la parole, s'étendit sur l'obéissance due au souverain et sur les obligations réciproques du prince et des sujets. Il ne dissimula pas les abus qui régnaient dans les troupes, dans la justice, les finances et le commerce. Il parla contre le luxe, et n'oublia rien de ce qui devait faire l'attention de l'assemblée. La justice des demandes du roi était sensible, on comprenait facilement que si la Normandie cessait de fournir aux charges de l'état, il faudrait répartir sur le reste du royaume les impositions qu'elle payait : ainsi l'intérêt particulier s'unissait à l'intérêt général.

Les états commencèrent par remercier le roi de la confiance qu'il leur marquait, et lui firent des protestations de sacrifier leurs biens et leurs vies pour son service. Ils déclarèrent ensuite que la Normandie était inséparablement unie et annexée à la couronne ; que le roi pouvait s'en tenir à la déclaration de Charles V qui ordonnait que les fils de France n'auraient pour apanage que douze mille livres de rente en fonds de terres, qu'on érigerait en duché ou comté ; mais que sa majesté ayant offert à Charles son frère jusqu'à soixante mille livres de rente, elle serait suppliée de mettre la clause, que ce serait sans tirer à conséquence ; parce que si nos rois avaient plusieurs enfants, ce qu'on devait désirer, et qu'on leur donnât des apanages aussi considérables, les revenus de la couronne seraient épuisés ; qu'on ferait remonter au duc de Bourgogne qu'il devait, en qualité de prince du sang et de premier pair de France, se conformer aux décisions des états ; que le duc de Bretagne était très criminel d'avoir déclaré la guerre au roi, et de s'être emparé de plusieurs places en Normandie ; que s'il était certain qu'il eût fait une ligue avec les anglais pour les introduire dans le royaume, et qu'il persévérât dans ses criminelles alliances, les états offriraient au roi tous les secours qu'il devait attendre de ses fidèles sujets. Ils déclarèrent de plus, que si monsieur ou le duc de Bretagne osaient faire la guerre au roi, sa majesté devait procéder contre eux. À l'égard des abus dont on a parlé, le roi les rejeta sur les auteurs de la guerre civile ; et pour convaincre les états de la droiture de ses intentions, il les pria de nommer eux-mêmes des commissaires pour la réformation de ces abus.

Les rois, sur-tout en France, sont toujours sûrs du cœur de leurs sujets. Ce ne fut dans l'instant qu'une voix pour faire des remerciements au roi.

Tous renouvelèrent les protestations de verser leur sang pour son service. On élut sur le champ pour commissaires le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, le sire de Torcy, un des officiers du roi René ; avec les

députés de Paris, de Rouen, Bordeaux, Lyon, Tournay et Toulouse ; des sénéchaussées de Beaucaire et Carcassonne et de la basse Normandie. Ces commissaires de concert avec ceux que le roi devait nommer encore, furent chargés de notifier les résolutions des états, à monsieur et au duc de Bretagne, et de travailler au soulagement des peuples.

Les états s'étant séparés, le connétable, l'évêque de Langres, le comte de Tancarville, le premier président Dauvet, Cousinot bailli de Montpellier, se rendirent à Cambrai où l'on tenait des conférences sur les démêlés qui étaient entre le roi et le duc de Bourgogne. De-là ils allèrent trouver le duc, et lui remontrèrent que l'unique moyen d'assurer la paix du royaume et de la chrétienté, était d'adhérer aux résolutions des états. Ce prince reçut d'abord assez mal les ambassadeurs ; mais le roi ayant fait faire des copies de ses propositions et des réponses du duc, en fit part à tout le royaume par une lettre circulaire, et fit voir la nécessité d'être toujours armé, puisqu'il n'y avait point de paix à espérer, et que la trêve était prête d'expirer.

Le duc de Bourgogne considérant alors que toute la France allait se réunir contre lui, prolongea la trêve pour deux mois, à condition que le roi payerait quatre mille livres par mois à monsieur, jusqu'à ce que l'apanage fût réglé. Cette trêve signée à Bruges par le duc et par le connétable contenait une clause assez singulière ; savoir qu'on pourrait la rompre le 22 de juin, pourvu que le duc le signifiât au connétable, et le roi au bailli d'Amiens.

Tandis que les ambassadeurs du roi étaient à Bruges, le duc tint un chapitre de l'ordre de la toison d'or, où le comte de Nevers fut cité *pour répondre de son honneur sur plusieurs cas de sortilèges en abusant des sacrements de l'église*. Le comte de Nevers, au lieu de comparaître, renvoya le collier de l'ordre. La nature du crime marque à la fois la haine qui subsistait entre ces deux princes, et la simplicité d'esprit de ces temps-là, qui n'empêchait pas la dépravation des mœurs.

Dans ce même temps on instruisait à Poitiers le procès d'un nommé Deshaies qui avait accusé Denis Saubonne de s'être laissé suborner par le duc de Bretagne pour empoisonner le roi. Après l'examen le plus exact Deshaies fut condamné comme calomniateur. On voit que la haine du duc de Bretagne était publique, puisqu'elle donnait lieu à de telles accusations.

Louis entouré d'ennemis déclarés ou secrets n'était occupé que du soin d'éviter la guerre, de dissiper les cabales, et de rétablir la paix entre ses alliés. Amédée, duc de Savoie, et Galéas, duc de Milan, se plaignant réciproquement de plusieurs hostilités, il entreprit de les réunir, en faisant épouser au duc de Milan, Bonne de Savoie, sœur du duc régnant. Galéas avait déjà fait proposer ce mariage ; mais le feu duc de Savoie s'y était opposé. Après sa mort, Galéas envoya en France Nardinis, archevêque de Milan, afin d'engager le roi à renouer cette affaire. Nardinis était tout à la fois ambassadeur de Milan et légat du pape : ce qui peut faire croire que les légats n'étaient pas alors en France aussi considérés qu'ils l'ont été depuis. Tristan, frère naturel de Galéas, Jacomo et Panigarola vinrent ensuite faire la demande de la princesse de Savoie, qui était élevée auprès du roi. Ce prince régla les articles ; et la cérémonie du mariage fut faite à Amboise par le cardinal La Balue en présence du roi et de la reine, d'Agnès de Bourgogne, duchesse douairière de Bourbon, de la duchesse de Bourbon, sœur du roi, et de Charles De Bourbon, archevêque de Lyon.

Peu de temps après, le duc de Bourgogne épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre : on apprit en même-temps que le duc de Bretagne venait de faire un traité de commerce et de ligue défensive et offensive avec les anglais contre la France. Le roi ne laissa pas d'envoyer l'archevêque de Lyon faire compliment au duc Charles sur son mariage, et Guyot Pot, gouverneur de Blois, pour prolonger jusqu'au 31 juillet la trêve, qui devait expirer le 15. Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de la prolongation, il apprit que monsieur et le duc de Bretagne s'avançaient vers la Normandie ; il chargea le marquis du Pont, fils du duc de Calabre, de faire avancer le ban et l'arrière-ban de Saintonge, de Poitou, de Touraine, d'Anjou et du Maine, avec les francs-archers, pour agir avec vigueur contre les bretons aussitôt que la trêve serait expirée.

Les mesures étaient si bien prises, qu'à l'expiration de la trêve, l'amiral fit attaquer un parti de bretons commandé par Couvran, qui fut battu et fait prisonnier près de Saint Lô. Les français profitant de cet avantage, s'emparèrent de Gauray, Vire, Bayeux, Coutances, et de tout ce que les bretons avaient pris en Normandie, excepté de Caen, où Miraumont et Rabodanges se jetèrent avec une troupe de bourguignons. D'un autre côté le marquis du Pont entra en Bretagne, prit Chantocéau et mit le siège devant Ancenis. Le roi qui avait sujet de se plaindre d'Antoinette de Maignelais, veuve du sire de Villequier, et maîtresse du duc de Bretagne, saisit cette occasion pour lui en marquer son ressentiment. Comme il était dans l'usage de gagner tous ceux qui avaient quelque crédit sur l'esprit des princes avec qui il traitait, il n'avait rien négligé pour engager la dame de Villequier dans ses intérêts, et même elle ne fut pas oubliée dans les articles secrets du traité de Saint Maur. Cependant loin d'être favorable à la France, elle s'opposa toujours à Tanneguy du Châtel, grand-maître de la maison du duc, qui lui conseillait de s'accommoder avec le roi. Il osa même, sans autre intérêt que celui de la gloire de son maître, lui représenter que sa maîtresse devait entrer dans ses plaisirs, et non pas dans ses affaires ; mais il éprouva que les services d'un fidèle sujet ne balancent pas les séductions d'une maîtresse : il fut obligé de se retirer, et passa au service du roi.

Louis charmé de s'attacher un homme généralement estimé, le fit capitaine et viguier de Beaucaire et d'Aigues-Mortes ; et lorsque la guerre fut allumée contre le duc de Bretagne, il confisqua toutes les terres que la dame de Villequier avait en France, telles que Saint Sauveur le Vicomte, Escoubleau, Montrésor, et les donna à Tanneguy.

Le duc de Bretagne se voyant attaqué si vigoureusement, écrivit la lettre la plus pressante pour engager le duc de Bourgogne à venir à son secours. On prétend que le roi interceptait les courriers de ces deux princes, empêchait par-là qu'ils ne fussent instruits de leur situation, et que ce ne fut que sur les nouvelles publiques de la guerre qui se faisait en Bretagne, que le duc de Bourgogne passa la Somme pour faire diversion. Cependant soit que le duc de Bretagne se crût abandonné par celui de Bourgogne, soit qu'il désespérât d'être secouru à temps, et qu'il craignît les mécontents que la disgrâce de Tanneguy avait faits, il demanda au roi une trêve de douze jours, qui se termina par une paix qui fut signée à Ancenis par le duc de Calabre pour le roi, et par Chauvin, Beauveau et Parthenay pour le duc.

Les conditions étaient, que le duc de Calabre et le connétable régleraient dans l'espace d'un an l'apanage de Charles de France ; que pendant ce temps-là, le roi donnerait à ce prince une pension de soixante mille livres payables par quartiers dans la ville d'Angers ; et que si dans quinze jours monsieur n'accédait pas au

traité, le duc retirerait ses troupes de Caen et d'Avranches, ne se mêlerait plus de l'apanage, et servirait le roi envers et contre tous. Il était dit que si monsieur acceptait le traité, le duc de Bretagne remettrait Caen et Avranches au duc de Calabre, à qui le roi remettrait pareillement Saint Lô, Coutances, Bayeux, Gauray ; et que Chantoceau et Ancenis demeureraient au duc de Calabre jusqu'à ce qu'Avranches et Caen lui eussent été remis. Les traités de Paris et de Caen sont rappelés dans celui-ci : on y promet une amnistie générale de part et d'autre, et que le traité sera confirmé par le saint siège sous les censures ecclésiastiques contre les infracteurs. Monsieur refusa de signer le traité, et continua de demeurer en Bretagne.

Ce fut dans ce temps-là qu'Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, qui avait perdu par son ingratitude une faveur où il était parvenu sans mérite, se sauva du château d'Usson. Il y avait déjà deux ans qu'il y était prisonnier, lorsque le roi ordonna à l'amiral de faire construire une cage de fer pour y renfermer du Lau. L'amiral répondit au roi, que s'il voulait ainsi traiter ses prisonniers, il pouvait les garder lui-même. Du Lau corrompit ses gardes et se sauva. Le roi en fut si piqué, qu'il fit arrêter tous ceux qui furent soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion, et donna ordre à Tristan, grand-prévôt de l'hôtel, de leur faire leur procès. Ils furent condamnés à mort, et afin que l'exemple en fût plus frappant, les criminels furent exécutés en différents lieux.

Des Arcinges, gouverneur du château, le fut à Loches, son beau-fils le fut à Tours, et le procureur du roi d'Usson le fut à Meaux. Après ces exécutions, Tristan fut chargé de faire le procès à Charles de Melun, qui avait été grand-maître de la maison du roi, gouverneur de Paris et lieutenant général du royaume pendant la guerre du bien public. Il avait gagné par les agréments de son esprit la faveur du roi, il eut la plus grande partie des biens confisqués sur le comte de Dammartin. Celui-ci étant rentré en grâce devint, le plus cruel ennemi de Melun, et ne contribua pas peu à le perdre. Melun avait été privé de ses charges dès l'année précédente ; mais sur de nouveaux indices, et à la sollicitation de Dammartin et du cardinal Balue, il fut arrêté.

On l'accusait d'avoir supprimé les pièces qui servaient à la justification de Dammartin ; d'avoir fait un commerce honteux de la justice et de la faveur ; d'avoir vendu des charges à des gens qui en étaient indignes, puisque ceux qui les achètent ne les méritent guères ; d'avoir empêché le maréchal Rouault de sortir de Paris pendant la bataille de Montlhéry pour charger les ennemis par derrière, dans le temps que le roi les attaquait de front ; d'avoir entretenu commerce avec les princes ligués ; de leur avoir fourni des munitions ; d'avoir eu des conférences avec le duc de Bretagne à l'insu du roi, et d'avoir fait maltraiter Balue. Melun alléguait pour sa défense, qu'il n'avait pas voulu laisser sortir les troupes de Paris, parce que la garde lui en était confiée, et que ses conférences avec les princes ligués n'étaient pas contre le roi : cependant en cherchant à justifier ses intentions, il convint de la plupart des faits qu'on lui imputait. Il reprocha à Balue d'être son ennemi, parce qu'il l'avait plaisanté au sujet d'une dame dont ils étaient tous deux amoureux, et dont Balue n'était pas favorisé ; mais il nia qu'il l'eût fait maltraiter, puisqu'il lui eût été aussi facile de le faire tuer.

Le roi nomma pour commissaires avec Pierre La Dehors licencié ès lois, Thomas Triboult, secrétaire du roi, Maintaut, examinateur du Châtelet ; et leur ordonna de consulter Morvilliers avant de prononcer le jugement. Melun fut conduit à Châteaugaillard, interrogé et appliqué à la question, et comme sur plusieurs

articles qui regardaient ses conférences avec les princes ligués, il dit qu'il s'en rapportait au roi ; Morvilliers lui envoya les charges. Le roi : pour toute réponse, écrivit qu'il avait expressément défendu toute communication avec les princes ligués. Melun fut condamné et conduit auprès du petit Andelys, où il fut exécuté. La tête n'ayant pas été enlevée du premier coup, Melun eut encore la force de se relever, protesta de son innocence, retomba, et reçut le dernier coup. Il n'avait pas pu désavouer ses liaisons avec les rebelles ; mais il n'était pas moins digne de grâce que du Lau, Poncet de Rivière et tant d'autres coupables à qui on l'accorda dans la suite ; et il l'aurait peut-être obtenue, si le roi n'eût été excité par Dammartin, qui voulait venger ses injures particulières, et par le cardinal Balue, qui cherchait à perdre son bienfaiteur dont la présence lui reprochait son ingratitude.

Dammartin avait alors toute la confiance de son prince, comme nous le voyons par les lettres qu'ils s'écrivaient dans un style mystérieux, dont eux seuls avaient la clef. Le roi le consultait sur tout, et voulut, en lui confiant le commandement de l'armée qu'on destinait pour la Champagne, que les maréchaux Rouault et de Loheac servissent sous lui. Dammartin profita de la faveur où il était pour faire casser l'arrêt rendu contre lui en 1463. Il obtint des lettres du roi adressées au parlement pour la révision du procès. Le roi écrivit au cardinal Balue que Chabannes ne se sentant coupable d'aucun crime, était venu se présenter devant lui à Bordeaux ; qu'ayant eu le choix de sortir du royaume, de se justifier devant le conseil privé, ou de s'adresser au parlement, il avait pris ce dernier parti ; mais que Charles de Melun, qui était assuré de la confiscation, avait supprimé les pièces justificatives de l'accusé, entre autres une enquête faite par Doriole alors conseiller, et avait tellement intimidé les juges, qu'ils avaient condamné Dammartin. Le procureur général demanda la révision du procès, et sur ses réquisitions, l'arrêt de condamnation fut cassé.

Aussitôt que le traité d'Ancenis fut signé, le roi exigea que le duc de Bretagne en fit part lui-même au duc de Bourgogne, afin que la nouvelle ne lui fût pas suspecte. Cependant le héraut qui en était porteur, ayant passé à la cour de France, le duc Charles s'imagina que le traité était supposé, et que c'était un artifice du roi. Il ne pouvait croire que monsieur et le duc de Bretagne eussent fait leur accord, sans le consulter, lui qui prétendait n'avoir armé que pour leur défense. Ce ne fut que par la voix publique et sur des lettres particulières de ces deux princes que le duc de Bourgogne fut absolument convaincu de la vérité.

Pour terminer les différends qui étaient entre le roi et ce prince, on avait ouvert à Cambrai un congrès qui fut transféré à Ham en Vermandois. Le connétable, le cardinal Balue et Pierre Doriole, plénipotentiaires du roi, alléguaient que tous les articles dont il était question avaient déjà été jugés par le comte de Dunois. Les députés du duc soutenaient le contraire, et les disputes étaient fort vives. Ce prince naturellement présomptueux ne voulait ni souscrire au jugement des commissaires, ni régler sa conduite sur celle de ses alliés.

Loin de se disposer à la paix, dans le temps même qu'on y travaillait dans le congrès, il rassemblait ses troupes ; de sorte que le roi ne lui fit quitter les armes qu'en lui donnant vingt six mille écus d'or. Ce fut contre l'avis de Dammartin, qui jaloux de la gloire du roi, voulait que pour abréger tant de conférences inutiles, et rendre le duc plus traitable, on l'attaquât dans son camp ; mais le cardinal Balue, nourri dans l'intrigue, persuadait au contraire au roi que s'il allait trouver le duc, il pourrait avec la supériorité d'esprit qu'il avait sur ce prince, terminer

toutes les difficultés dans une entrevue, et remporter plus d'avantages qu'il n'en retirerait d'une bataille gagnée.

Louis qui n'aimait pas à commettre au sort des armes ce qu'il espérait de la négociation, et qui d'ailleurs n'était pas insensible aux éloges que Balue lui donnait sur son habileté, tomba dans le piège le plus à craindre pour les gens habiles, qui est de croire l'être plus qu'ils ne le sont. On ne voit pas que Balue eût dans cette affaire d'autre intérêt que de se rendre nécessaire. Le duc de Bourgogne ne se prêtait qu'avec répugnance à l'entrevue, et n'y fut déterminé que par Jean Vobrisset, un de ses valets de chambre qui s'était, sans doute, vendu au cardinal, et qui fit voir combien un domestique de confiance influe dans les plus grandes affaires, sans y paraître avec éclat. Il fit plusieurs voyages auprès du roi, et gagna son esprit, en lui persuadant que le duc désirait cette entrevue avec ardeur.

Avant qu'elle eût été résolue, Louis avait pris une précaution qui fut précisément la cause du malheur qui lui arriva. Il avait envoyé des députés vers les liégeois pour les engager à se révolter de nouveau contre le duc de Bourgogne, s'il tournait ses armes contre la France. Le roi ne croyant pas que ses agents réussiraient si promptement dans leur commission, se contenta, lorsque l'entrevue fut décidée, de leur donner simplement avis de ce qu'il allait faire, avec ordre de suspendre la négociation ; et sans attendre leur réponse, comme s'il eût pris les mesures les plus justes, il se disposa à aller trouver le duc. Les plus sensés de son conseil voulurent le détourner de ce voyage, lui-même fut dans de grandes perplexités à ce sujet ; mais la confiance qu'il avait dans le cardinal Balue l'emporta sur tout ce que la prudence pouvait lui dicter. Le connétable acheva de le déterminer par une lettre où il lui marquait que le duc Charles ne voulait plus avoir d'autre ami ni d'autre allié que lui, et qu'indépendamment des affaires générales qu'ils pouvaient traiter par leurs ministres, il y en avait de si particulières, qu'ils ne pouvaient les décider que l'un avec l'autre. Louis après avoir reçu un sauf-conduit de la main du duc, laissa le commandement de son armée au comte de Dammartin, et partit avec le duc de Bourbon, le cardinal Balue et le connétable pour se rendre à Péronne, n'ayant pour escorte que quatre-vingts hommes de la garde écossaise, et soixante cavaliers.

Guillaume Bitche vint avec un corps de noblesse au-devant du roi jusqu'à Athyes. Le duc alla le recevoir sur le bord de la rivière de Doing, et ils entrèrent ensemble dans Péronne. Louis parut d'abord fort satisfait des honneurs qu'on lui rendit ; mais il commença à concevoir des soupçons, lorsqu'il apprit que Philippe de Savoie, l'évêque de Genève, le comte de Romont, tous trois frères, du Lau, Poncet de Rivière, Durfé et quelques autres qu'il avait obligés de quitter la France, étaient dans l'armée du maréchal de Bourgogne, qui s'approchait de Péronne. Il fut alarmé de ne voir autour de lui que des ennemis ou des mécontents ; il ne se crut pas en sûreté dans une maison particulière où il était, et voulut être logé dans le château.

Cette précaution tourna bientôt contre lui-même. Les agents qu'il avait à Liège n'avaient que trop bien exécuté leur première commission, et avaient fait soulever les liégeois avant d'avoir reçu le contre-ordre. À peine le roi était-il entré dans Péronne, qu'on apprit que les liégeois venaient de surprendre la ville de Tongres. Ils y trouvèrent leur évêque qu'ils conduisirent à Liège avec plusieurs chanoines. À la première halte, ils en tuèrent cinq ou six à ses yeux, et en continuant leur marche, ils en massacrèrent jusqu'à seize, parmi lesquels il y

en avait un qui était particulièrement attaché à l'évêque : ils le mirent en quartiers, et se les jetaient les uns aux autres avec des railleries barbares.

La nouvelle en fut portée jusqu'à Péronne, et l'on ajoutait qu'on avait reconnu les ambassadeurs du roi parmi les liégeois. On ne peut exprimer la fureur où s'emporta le duc de Bourgogne ; ce ne furent que menaces et invectives contre le roi, qu'il traitait de traître et de fourbe. Il fit fermer les portes de la ville, et doubler les gardes par-tout, sous prétexte de faire chercher une cassette remplie d'argent et de bijoux, qu'on disait avoir été perdue. Bientôt il ne dissimula plus le véritable motif, et défendit que quiconque ce fût osât approcher du roi : à peine lui laissa-t-il des domestiques pour le servir. Le duc passa le premier jour dans des agitations et des transports extraordinaires, ne formant que des projets funestes. Tout le monde tremblait pour la vie du roi, et n'osait parler au duc. Le lendemain on tint conseil, les uns voulaient qu'on retînt le roi prisonnier, plusieurs opinèrent à faire venir monsieur, et à partager le royaume. Ce sentiment prévalut pendant quelque-temps, et le courrier était déjà prêt à partir ; mais les plus sages furent d'avis que le roi étant venu sur un sauf-conduit, on devait lui garder la foi promise, et qu'on n'y pouvait manquer, sans violer le droit des gens.

Dans les dispositions où était le duc, si quelqu'un eût ouvert un avis violent, le roi était perdu. Ce prince était dans les plus cruelles alarmes. Il avait à se reprocher une perfidie ; il se voyait entre les mains d'un ennemi justement irrité ; et ce qui lui donnait mille idées funestes, il avait devant les yeux la tour où Herbert comte de Vermandois avait fait périr Charles le Simple en 922.

Malgré les précautions du duc, le roi était informé de tout ce qui se passait, et faisait répandre de l'argent, afin de gagner tous ceux qui avaient quelque crédit sur l'esprit du duc. Ils le portèrent à la modération ; on hasarda ensuite des propositions de la part du roi. Ce prince offrait de jurer la paix, d'obliger les liégeois à réparer le mal qu'ils avaient fait, ou de les abandonner. Le duc était encore trop agité pour prendre un parti. Il fut deux jours dans la fureur et l'irrésolution ; heureusement pour le roi, le duc n'avait avec lui dans son appartement que Commines son chambellan, et deux valets de chambre, dont l'un nommé de Visen, fort honnête homme, avait beaucoup de crédit sur l'esprit de son maître. Commines et lui n'opposaient que le silence à la fureur de leur prince, de peur de l'aigrir : et lorsqu'ils le voyaient plus tranquille, ils n'oubliaient rien pour le porter à la douceur. Le duc passa la troisième nuit sans se déshabiller, se jetant sur son lit, se relevant aussitôt, se promenant par la chambre avec toute l'agitation d'un homme livré aux transports les plus violents, et partagé par mille sentiments opposés. Le matin il entra brusquement dans la chambre du roi, et lui adressant la parole avec la voix tremblante et entrecoupée d'un homme transporté de colère, il lui demanda s'il ne voulait pas signer le traité de paix qu'on lui présenterait. Le roi à qui l'on avait fait dire de tout accorder, sans quoi il se mettrait dans le plus grand péril, répondit qu'il le signerait. Le duc lui demanda ensuite s'il ne voulait pas venir avec lui à Liège pour punir la rébellion des liégeois, et venger leur évêque, qui était de la maison royale. Le roi dit que lorsque la paix serait jurée, il irait à Liège avec tel nombre de gens que le duc voudrait. Le duc fit aussitôt apporter le traité de paix et la vraie croix, que Louis XI portait ordinairement avec lui. La paix fut jurée : elle fut dans l'instant annoncée à toute la ville, et les réjouissances succédèrent à la consternation.

Philippe de Commines fait entendre que ce fut lui qui donna au roi l'avis d'accorder tout ce que le duc exigerait, et dit positivement qu'il ne contribua pas

peu à leur réconciliation, et que le roi l'avouait publiquement. Il dit encore que ce prince avait chargé un homme de distribuer quinze mille écus dans la maison du duc, et que le dépositaire de cette somme ne s'acquitta pas trop fidèlement de sa commission.

Tous les articles qui avaient été discutés dans les conférences de Ham, ceux des traités d'Arras et de Conflans sont décidés ou rappelés dans celui de Péronne. Il est dit qu'ils seront exécutés dans tous leurs points, et principalement à l'égard de ce qui a été accordé au duc de Bourgogne ; que tous les alliés de ce prince, et nommément le duc de Savoie et ses trois frères seront compris dans ce traité ; que rien ne pourra préjudicier à l'alliance qui est entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne ; que si le roi revient contre son serment, il sera déchu de tous droits de souveraineté sur les terres du duc de Bourgogne, qui demeurera quitte de la foi et hommage ; que si au contraire le duc rompt le traité, toutes ses terres et seigneuries relevant de la couronne, seront confisquées au profit du roi ; que Charles de France, frère du roi, remettra le duché de Normandie, et aura pour apanage les provinces de Champagne et de Brie ; que ces articles ainsi arrêtés, le duc fera hommage au roi pour tout ce qu'il tient de lui. On convint encore que tout ce qui avait été pris de part et d'autre serait restitué ; et que les choses seraient remises dans l'état où elles étaient avant la guerre. Le duc de Bourgogne n'oublia rien pour terminer par ce traité tous les différends qu'il avait avec le roi, et pour prévenir ceux qui pouvaient naître dans la suite.

Louis cédant à la nécessité, accorda tout pour sortir du péril où il s'était engagé par son imprudence, et sacrifia les liégeois. Je ne crois pas qu'on puisse justifier sa conduite à leur égard. Commines même était si peu persuadé de la bonne foi de ce prince, qu'en parlant des otages qu'il offrait pour la sûreté du traité, il n'a pu s'empêcher d'ajouter :

ceux qu'il nomma s'offrirent hautement, je ne sais s'ils disaient ainsi à part, je me doute que non : et à la vérité, je crois qu'il les y eût laissés.

Quelle idée doit-on avoir de ce prince après un tel jugement porté par un écrivain, qui d'ailleurs lui est favorable ? Je ne m'arrête point à réfuter les fautes de Varillas qui a pris pour autant de traités conclus à Péronne, de simples commissions données pour l'exécution de plusieurs articles.

Le roi dépêcha des courriers pour donner avis de ce traité à ses principaux officiers ; il écrivit en particulier au comte de Dammartin pour lui marquer qu'il allait à Liège avec une partie des compagnies d'ordonnance, et qu'il voulait que le reste de son armée fût congédié. Dammartin reçut la lettre du roi avec respect ; mais il jugea que son devoir même devait l'empêcher d'obéir. Le roi lui récrivit pour le louer de son zèle, lui réitéra l'ordre de choisir ceux qui devaient l'accompagner à Liège, et de congédier le reste, ajoutant qu'aussitôt que cette affaire serait terminée, il s'en retournerait en France, et que le duc avait plus d'envie de le voir parti, que lui-même n'en avait de s'en aller. Le désir d'aller à Liège que le roi montrait dans sa lettre, ce qu'il disait du duc, la satisfaction qu'il affectait, tout cela parut trop peu vraisemblable à Dammartin, pour ne lui être pas suspect. Il jugea que le roi avait été obligé de communiquer sa lettre au duc, qui avait fait accompagner le courrier par un homme à lui. Dammartin chargea cet homme de dire à son maître :

Qu'il pouvait être sûr que si le roi ne retournait bientôt, tout le royaume le viendrait quérir, et qu'on jouerait au pays du duc un semblable jeu qu'il voulait jouer au pays de Liège ; que la France n'était pas aussi dépourvue de gens de bien qu'il pouvait se l'imaginer.

Le duc ne laissa pas d'être frappé de ce discours. Le roi avait à la vérité arboré la croix de Bourgogne ; mais il était à la tête d'un corps de troupes considérable qui était venu le joindre : il avait avec lui le duc et le cardinal De Bourbon, le connétable, La Trémouille, et plus de quatre cents lances, avec une grande partie de sa maison. C'était ainsi qu'il marchait pour punir un crime dont il était complice, ou plutôt l'auteur.

Comme les remparts de Liège étaient détruits et remplissaient les fossés, les habitants réduits au désespoir rassemblèrent leurs milices, et ne comptant plus que sur leur courage, se préparèrent à vendre chèrement leur vie. L'armée de Bourgogne s'étant approchée de la ville, le duc tint conseil. Quelques-uns proposèrent de renvoyer une partie des troupes, attendu que la place n'était pas en état de défense ; mais le duc rejeta cet avis, parce que le roi paraissait l'appuyer, et qu'il lui était toujours suspect. Le duc vit bientôt par la résistance qu'il trouva, qu'il avait eu raison de ne pas mépriser ses ennemis en comptant trop sur ses forces.

Le maréchal de Bourgogne eut ordre de marcher en avant, et de tâcher de surprendre la ville. Les liégeois allèrent à sa rencontre, et furent repoussés ; leur évêque profita de cette occasion pour se sauver chez les bourguignons : d'autres prétendent qu'il fut député de la part des liégeois pour fléchir le duc ; mais que ce prince ne voulut pas l'écouter, et le retint, craignant pour sa vie, s'il le laissait retourner.

Il y avait dans la ville un légat du pape qui avait été envoyé pour concilier les esprits. Ce légat, nommé Onuphrius, loin de remplir sa mission, avait encore animé les liégeois contre leur évêque, dans l'espérance de se faire élire à sa place ; mais le succès ne répondant pas à ses desseins, il essaya de se sauver, et tomba entre les mains des bourguignons. Le duc fit dire à ceux qui l'avaient pris qu'ils le traitassent comme ils le jugeraient à propos, pourvu qu'il ne parût pas en avoir connaissance. Les soldats, au lieu de suivre les intentions du duc, prirent querelle à ce sujet et vinrent le trouver. Le duc ne pouvant plus alors ignorer le caractère du prisonnier, le fit relâcher, et fit une sévère réprimande aux soldats.

Le maréchal de Bourgogne enivré du petit avantage qu'il avait eu, crut n'avoir rien à craindre d'un peuple mal discipliné ; mais les liégeois à la faveur d'une nuit où le maréchal n'était pas sur ses gardes, fondirent sur sa troupe, y jetèrent l'épouvante, et taillèrent en pièces huit cents hommes dont il y avait cent hommes d'armes. Les bourguignons s'étant ralliés à la pointe du jour, poussèrent à leur tour les liégeois, qui regagnèrent leur ville.

Jean de Villette leur meilleur capitaine fut blessé à cette sortie, et mourut deux jours après. La première nouvelle de cette action fut que le maréchal avait été absolument défait. Le duc défendit de parler au roi de cet échec ; marcha pour réparer le désordre, et vit que la perte n'était pas aussi grande qu'on l'avait faite. Cependant son armée souffrait extrêmement, et manquait de vivres. Il y avait deux jours que ceux de l'avant-garde étaient sans pain ; les troupes étaient au bivouac par des pluies continuelles ; et les alarmes se succédaient sans interruption. La nuit du 26 au 27 octobre les assiégés firent une vigoureuse sortie, et attaquèrent en même temps le quartier du roi et celui du duc. La surprise, les cris et les ténèbres jetèrent d'abord l'épouvante parmi les assiégeants. On combattait au hasard, sans savoir à qui l'on avait affaire. Le duc accourut, rassura ses troupes, et chargea l'ennemi ; mais comme il combattait avec plus d'impétuosité que d'ordre, la victoire était fort incertaine, lorsque le roi

arriva et força les liégeois de rentrer dans la ville. Commines dit à cette occasion, en comparant les qualités militaires de ces deux princes :

le duc de Bourgogne n'avait point faute de hardiesse ; mais bien aucunes fois faute d'ordre ; et à la vérité, il ne tint point, à l'heure que j'ai parlé, si bonne contenance que beaucoup de gens eussent bien voulu, pour ce que le roi y était présent : et prit le roi paroles et autorité de commander...

et à ouïr sa parole et voir sa contenance, semblait bien roi de grande vertu et de grand sens, et qu'autrefois se fût trouvé en telles affaires. Le lendemain le roi et le duc vinrent se loger dans les faubourgs. Les maisons de ces deux princes n'étaient séparées que par une grange où le duc mit trois cents hommes d'armes pour veiller sur le roi avec autant de soin que sur les ennemis.

La vigoureuse défense des liégeois commençait à faire douter du succès du siège. Le duc de Bourgogne avait toujours des soupçons contre le roi, et Louis craignait que le duc lui imputant le malheur de cette entreprise, ne lui fit un mauvais parti. Ces princes avaient juré la paix, et n'avaient pu s'inspirer de confiance. Cependant comme les assiégés ne faisaient plus de sorties, on jugea qu'ils étaient fort affaiblis, ou qu'ils se ménageaient pour soutenir l'assaut. Le duc ordonna que tout fût prêt pour le donner le matin du dimanche 30 octobre, et qu'au signal d'un coup de canon la ville fût assaillie par deux côtés opposés. Les ordres ainsi donnés, le duc se désarma, ce qu'il n'avait pas fait depuis qu'il était devant la place ; il fit aussi désarmer ses troupes pour les rafraîchir et les faire reposer jusqu'au signal.

Les liégeois voyant que leur salut ne dépendait plus que d'un coup de désespoir, choisirent six cents hommes déterminés du pays de Franchemont. Il fut résolu que vers minuit ils sortiraient par les brèches, et attaqueraient en même temps le logement du roi et celui du duc, où ils devaient être conduits par les hôtes de ces princes qui étaient du complot. L'entreprise fut d'abord assez bien conduite. Si le projet eût été exactement suivi, le roi et le duc auraient été surpris et massacrés dans leurs lits ; mais les trois cents hommes d'armes qui étaient dans la grange entre les deux logis étant sortis au premier bruit, les liégeois au lieu d'aller directement à la chambre des princes, voulurent forcer la grange. L'alarme se répandit, le duc n'eut que le temps de prendre une épée et une cuirasse pour se mettre en défense. Le roi en fit autant de son côté. Les liégeois s'efforçaient d'entrer, les gardes les repoussaient ; l'ardeur était égale de part et d'autre, et le combat sanglant. La défiance continuelle où le duc était à l'égard du roi, était encore augmentée par les cris qu'il entendait. Les uns criaient *vive le roi*, les autres *vive Bourgogne* ; et les autres *vive le roi, et tuez*. Ces deux princes ignoraient réciproquement le sort l'un de l'autre, et combattaient chacun à la tête de ses gardes. Ils se rencontrèrent enfin tout couverts de sang et entourés de morts, combattirent ensemble et repoussèrent les ennemis.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, le duc fit rallier ses troupes, et donna ordre qu'on se préparât à donner un assaut général à la pointe du jour. Apparemment que le roi ne s'était pas trouvé au conseil où l'assaut avait été résolu ; car aussitôt qu'il fut rentré chez lui, il fit venir quelques officiers du duc qui avaient assisté à ce conseil, et leur en demanda le résultat. Sur le compte qu'ils lui rendirent, il leur dit qu'il n'aurait pas été d'avis qu'on hasardât l'assaut, et appuya son sentiment de raisons assez fortes. Ceux-ci qui désiraient qu'on reçut les liégeois à composition, ou du moins qu'on différât l'assaut dont ils craignaient les suites, vinrent rendre compte au duc de l'avis du roi, et de leurs propres craintes, qu'ils détaillèrent, en les mettant toujours sur le compte du roi, de peur

de s'attirer la colère de leur prince, s'il les eût soupçonné de parler d'eux-mêmes. Le duc s'imaginant que le roi ne désapprouvait l'assaut que pour favoriser les liégeois, dit à ses officiers, qu'il était résolu de le donner à l'heure marquée, et que le roi pouvait, en attendant l'événement, se retirer à Namur. Quoique le discours du duc fût assez offensant, le roi n'en parut pas plus ému, et répondit simplement, qu'il se trouverait avec les autres. Il pouvait se retirer ; mais la valeur lui était naturelle, et quoiqu'il n'aimât pas la guerre, il n'évita jamais le péril.

Le lendemain on donna l'assaut. Les bourguignons commencèrent l'attaque. On ne trouva pas grande résistance, les habitants n'étaient pas même sur leurs gardes, et s'imaginaient que la solennité de ce jour-là, qui était un dimanche, empêcherait de donner l'assaut. d'ailleurs la plupart des liégeois s'étaient sauvés avec leurs meilleurs effets dans les Ardennes, où ils périrent presque tous de froid et de faim. Les femmes, les vieillards et tous ceux qui n'avaient pu prendre la fuite, s'étaient réfugiés dans les églises. Il n'y eut point d'asile sacré ; mais comme personne ne se mit en défense, le soldat se borna au pillage. Le roi entra au petit pas dans la ville à la tête de ses trois cents hommes d'armes et des officiers de sa maison. Le duc vint le recevoir, le conduisit au palais, et le quitta pour aller sauver la principale église où les soldats voulaient entrer malgré la sauvegarde. Le duc eut lui-même tant de peine à se faire obéir, qu'il fut obligé de tuer de sa main un soldat pour contenir les autres, et sauver l'église du pillage. Il revint alors trouver le roi qui avait déjà dîné. Ces princes s'embrassèrent. Le roi donna de grands éloges au duc, qui en parut très flatté. Le jour suivant on relut le traité de Péronne ; le duc ayant voulu y faire comprendre d'Urfé, Du Lau et Poncet de Rivière, le roi répondit qu'il y consentirait, pourvu que le duc fit la même grâce au comte de Nevers et à Croy. Le duc ne répondit rien ; le traité fut confirmé sans y rien changer, et le roi partit. Le duc l'accompagna pendant une demi lieue ; et lorsqu'ils se séparèrent le roi lui demanda ce qu'il voudrait qu'il fît si Charles de France ne se contentait pas du partage qu'on lui accordait : le duc répondit qu'il s'en rapportait à eux, et qu'il ne lui importait, pourvu que monsieur fût content. Le roi sut bientôt se prévaloir de cette réponse.

Si l'assaut ne fut pas meurtrier, les suites n'en furent pas moins affreuses. Le duc fit noyer ou massacrer les prisonniers sans distinction d'âge ni de sexe ; et le jour qu'il partit de Liège il y fit mettre le feu, repaissant ses yeux de ce spectacle barbare. Tant d'horreurs n'assouvirent point encore sa vengeance, il entra dans le pays de Franchemont, mettant tout à feu et à sang. Ceux qui échappèrent à sa fureur, s'enfuirent dans les bois où ils périrent par la faim et par la rigueur de l'hiver, qui était si violent qu'on était obligé de rompre à coups de hache le vin qu'on distribuait aux soldats.

Pendant que le roi était devant Liège, il apprit que les anglais projetaient une descente en Guyenne ou en Poitou. Il écrivit aussitôt à La Rochefoucault d'assembler la noblesse, ce qui empêcha les anglais de paraître. Le roi étant arrivé à Senlis manda le parlement, la chambre des comptes, les généraux des finances, et leur fit part de ce qui s'était passé à Péronne : il fit lire ensuite le traité qu'on y avait fait, et donna une ordonnance pour faire punir sévèrement et même de peine capitale, en cas de récidive, ceux qui parleraient mal du duc de Bourgogne. La chronique dit que le même jour le roi se fit apporter les pies, les geais et autres oiseaux privés, avec les noms de ceux à qui ils appartenaient, et la tradition est que c'était parce qu'on leur avait appris à dire *Péronne*. Louis

voulait, pour l'honneur de sa parole, ratifier le traité ; mais tout ce qui pouvait lui en rappeler l'idée, ne lui en était pas moins odieux.

Le comte de Dunois mourut cette année avec la réputation de brave soldat, de grand capitaine, de zélé français et d'honnête homme. Il fut inhumé à Cleri auprès de Marie d'Harcourt sa seconde femme. Sa postérité s'est longtemps conservée sous le nom de ducs de Longueville, et a fini dans l'abbé d'Orléans. Cette maison a toujours eu le rang immédiatement après les princes du sang.

Tout ce qui a rapport au commerce ne pouvant être trop remarqué, je ne dois pas oublier de dire que Pierre Doriole envoya cette année un mémoire au roi, pour lui représenter qu'il fallait maintenir la défense de laisser entrer des épiceries dans le royaume par la voie des étrangers. Il soutint que la position de la France devait rendre la marine de ce royaume excellente ; qu'elle avait déjà assez de vaisseaux pour le commerce, et qu'elle pouvait gagner quatre cents mille écus que les vénitiens emportaient du royaume par le débit de leurs épiceries. On proposait encore un projet pour faire descendre les laines, les huiles et autres marchandises à Bordeaux, et les transporter de là en Flandre et en Angleterre. Par une autre lettre Doriole rendit compte au roi des désordres d'une troupe de vagabonds sortis de l'Egypte et connus sous le nom de bohémiens. Ils avaient obtenu sous le règne précédent des lettres pour être soufferts en France. Leur nombre s'était considérablement augmenté. Ils avaient un chef et une espèce de police entre eux, qui ne servait qu'à mieux assurer leur brigandage. On les accusait d'avoir volé depuis un an plus de quatre mille marcs d'argent, qu'ils remettaient à des changeurs attirés dans certaines villes. On en fit pendre plusieurs. Depuis on les a souvent dissipés, et on les a vu renaître.

Sur la fin de cette année le roi passa quelques jours à Loches. Etant dans l'église de notre-dame il demanda aux chanoines de qui était le tombeau qu'il voyait au milieu du chœur. Ils lui dirent que c'était celui d'Agnès Sorel, et ajoutèrent par une basse adulation et croyant flatter le ressentiment du roi, que ce tombeau les incommodait, et qu'ils le priaient de leur permettre de le changer de place. Louis indigné de l'ingratitude de ces prêtres qui ne subsistaient que par les bienfaits d'Agnès Sorel, répondit qu'il y consentait, pourvu qu'ils rendissent tout ce qu'elle leur avait donné. Les chanoines se retirèrent sans répliquer.

Louis XI ayant terminé ou suspendu par le traité de Péronne ses différends avec le duc de Bourgogne, tourna son attention sur le roi d'Aragon, et chercha à fomentier les troubles de Catalogne, de peur que ce prince ne vînt l'inquiéter au sujet du Roussillon et de la Cerdagne. Depuis que les catalans avaient appelé la maison d'Anjou à leur secours, le duc de Calabre faisait la guerre en Catalogne avec différents succès, et bloquait Gironne, n'étant pas en état d'en former le siège ; mais le roi lui ayant fourni un renfort de quatre mille francs-archers, sous le commandement des comtes Dauphin et de Boulogne, du sire d'Allègre, de Taillebourg et de Saint Gelais, le duc emporta Gironne, se rendit maître de presque tout le pays, et marcha à Barcelone.

Quelque intérêt que le roi d'Aragon prît à la Catalogne, il était encore plus occupé du dessein de réunir la Castille à ses états par le mariage de Ferdinand son fils avec l'infante Isabelle sœur de Henri IV roi de Castille. Les castillans étaient partagés entre le frère et la sœur. Pour connaître l'origine de ces divisions, il faut se rappeler que Henri après avoir répudié Blanche de Navarre sa première femme, sous prétexte qu'elle était stérile, avait épousé Jeanne de Portugal. L'opinion publique accusait Henri d'impuissance. On prétendait que désirant avoir des enfants pour étouffer les cabales que l'espérance de sa succession faisait

déjà naître en Castille, il avait engagé sa seconde femme à recevoir dans son lit Bertrand de La Cueva, qu'elle y avait consenti, et que cet adultère politique avait donné naissance à la princesse Jeanne de Castille. La Cueva fut fait comte de Ledesma et comblé de biens : en effet, après le secret important qui lui avait été confié, il ne devait attendre que la plus haute faveur ou la mort. Si le fait est vrai, la reine Blanche n'aurait été répudiée que pour n'avoir pas eu la même complaisance que Jeanne de Portugal. Quoique Henri eût fait reconnaître l'infante Jeanne pour sa fille, l'archevêque de Tolède, le duc de Médina Sidonia, le comte d'Arcos et les principales villes formèrent en faveur d'Isabelle un puissant parti dans lequel ils engagèrent la cour de Rome. Henri fut obligé de reconnaître sa sœur pour son unique héritière. Le légat du pape releva de leur serment ceux qui l'avaient prêté à la princesse Jeanne, et sur la promesse que le roi d'Aragon lui fit de lui donner l'archevêché de Montréal en Sicile, il engagea Isabelle à donner sa parole d'épouser le prince Ferdinand d'Aragon, qui se faisait nommer roi de Sicile.

Henri ne voulait pas consentir à ce mariage. d'un autre côté, le grand-maître de Saint Jacques, le plus puissant seigneur d'Espagne, avait entrepris de marier Isabelle avec Alphonse roi de Portugal qui était veuf, et la princesse Jeanne de Castille avec dom Juan infant de Portugal, à condition que le prince qui naîtrait du mariage d'Isabelle aurait la Castille, et que si elle mourait sans enfants, les deux couronnes passeraient sur la tête de l'infant de Portugal.

Louis XI attentif à tous les différents intérêts de ces princes, en avait de particuliers qui leur étaient contraires. Comme il n'avait point encore d'enfants mâles, il songeait à marier son frère ; et ne voulant point de l'alliance du duc de Bourgogne, il avait jeté les yeux sur la princesse Isabelle.

Pendant que la cour de Castille était le centre des négociations de tant de princes, la Navarre était divisée par les factions de Grammont et De Beaumont. Le connétable Pierre de Peralte avait fait tuer l'évêque de Pampelune. Les états de Navarre demandaient au roi justice de cet attentat. Le comte et la comtesse de Foix, dont le fils Gaston Phœbus avait épousé Magdeleine de France, sœur de Louis XI se joignaient aux états d'un royaume qui devait leur appartenir, et se plaignaient que le roi d'Aragon aliénait les domaines de Navarre.

Louis n'était pas en état de pacifier la Navarre tant qu'il n'aurait pas affermi la paix en France, ce qu'il ne pouvait faire qu'en ramenant son frère auprès de lui. Il n'épargnait rien pour y réussir et pour gagner tous ceux qui pouvaient y contribuer. Il leva les défauts obtenus en justice pendant la guerre contre le duc de Bretagne et contre ses sujets, et donna mainlevée de toutes les saisies faites sur eux. Il donna des terres et des pensions au duc de Bourbon, au sire de Croy, au connétable ; il combla de présents les ambassadeurs de Bourgogne, et fit enregistrer le traité de Péronne. Louis ignorait que le plus fort obstacle à ses desseins était la perfidie du cardinal Balue, qui trahissait sa confiance, et dont le hasard découvrit les manoeuvres. Pour faire connaître ce ministre, il faut rappeler ici son origine, et par quelles voies il s'éleva à une faveur qu'il méritait peu par ses talents, et dont il fut toujours indigne par ses vices. Balue avait plus de finesse dans l'esprit que d'élévation ; souple, adroit, plus faux que politique, plus propre à l'intrigue qu'à la négociation, il s'attachait moins à persuader qu'à séduire. À l'égard du cœur, il n'avait aucune vertu, et il ne lui manquait que l'hypocrisie pour avoir tous les vices ; le scandale de ses mœurs l'en avait préservé. Il naquit en 1421 au bourg d'Angle en Poitou dans une condition très obscure.

On le croit communément fils d'un tailleur ou d'un meunier. Il embrassa l'état ecclésiastique, et s'attacha à Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers. Ce prélat, dont il avait surpris la confiance, le fit son exécuteur testamentaire. On prétend que Balue détourna les meilleurs effets de la succession : s'il était innocent, il avait du moins mérité qu'on le soupçonnât. Après la mort de l'évêque de Poitiers, il entra auprès de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, et le suivit à Rome en 1462. Beauveau lui donna plusieurs canonicats, dont Balue faisait un commerce scandaleux, qui indisposa contre lui le chapitre d'Angers. À son retour de Rome il s'attacha à la cour, on y parla bientôt de son habileté, et l'on s'embarrassait assez peu de ses mœurs. Le roi le fit conseiller au parlement, l'honora de sa confiance, et lui donna l'administration du collège de Navarre, des hôtels-dieu, maladreries, aumôneries, et la disposition des bénéfices royaux. C'est ce qui a fait dire à quelques écrivains que Balue avait été grand-aumônier, quoique cette dignité ne fût pas alors connue en France. La reconnaissance qu'il devait à Beauveau ne l'empêcha pas de se brouiller avec lui au sujet de la trésorerie de l'église d'Angers, à laquelle ils prétendaient tous deux, et que Balue emporta. L'année suivante il fut fait évêque d'Evreux, et quelques jours après son sacre il fut attaqué et blessé la nuit en sortant de chez une femme d'une réputation suspecte. C'était peut-être celle dont Charles de Melun parle dans son interrogatoire. Depuis cette aventure le nouveau prélat se livra aux affaires. Le roi l'employa dans toutes celles qui se présentèrent, l'éleva à la plus haute faveur, et jamais ministre n'en a tant abusé.

Quoiqu'il eût de l'esprit, il tomba dans cette ivresse où la fortune plonge ordinairement ceux dont elle a passé les espérances. Balue croyait ses talents universels, et se piquait particulièrement de ceux qui n'étaient pas de son état. Il aimait à paraître à la tête des troupes. Dammartin le voyant un jour en rochet et en camail faire une revue, dit au roi : *sire, je vous supplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puisque l'évêque vient ici passer des soldats en revue*. Les courtisans ne cherchaient que les occasions de lui donner des ridicules ; espèce de vengeance qu'ils croient prendre des favoris, et qui prouve la faveur sans la faire perdre. Balue faisait tous les jours de nouvelles épreuves de la sienne. Il entreprit de dépouiller Beauveau de l'évêché d'Angers, pour s'en faire revêtir. Il oublia qu'il avait été son domestique ; qu'il lui devait sa fortune, ou plutôt il ne s'en souvenait que trop, et sa haine était d'autant plus violente, qu'elle avait sa source dans l'ingratitude. Ce projet était extrêmement difficile, il devait naturellement échouer, et quoique Balue y ait réussi, il fallait être aveuglé par l'ambition pour oser l'entreprendre. Il était nécessaire que Beauveau donnât sa démission, ou qu'on lui fît son procès. Ce prélat refusait de se démettre, et il était sans reproche. On ne pouvait le trouver coupable ; mais on le condamna. Son chapitre, avec qui il était en procès, se prêta à la vexation.

Balue fit entendre au roi que la fidélité de Beauveau était suspecte ; que l'évêché d'Angers étant contigu à la Bretagne, il était de l'intérêt de l'état d'y avoir un homme sûr ; on forma plusieurs accusations calomnieuses contre ce prélat. Le roi écrivit à Rome, et le pape surpris ou gagné donna une bulle par laquelle Beauveau fut interdit, excommunié, privé de son évêché, et condamné à se retirer dans le monastère de la Chaise-Dieu. Balue fut aussitôt nommé évêque d'Angers à la recommandation du roi. Beauveau voulut se pourvoir au parlement ; mais Louis XI qui peu d'années auparavant avait déclaré par un édit solennel qu'il n'appartenait qu'au parlement de Paris de connaître du possessoire des bénéfices royaux, et qu'il devait être jugé avant le pétitoire, défendit à la cour

par une lettre de cachet de connaître de cette affaire, dont la connaissance n'appartenait, disait-il, qu'au pape.

Les princes s'attachent par leurs propres bienfaits à leurs créatures. Louis XI se prévint tellement en faveur de Balue, qu'il prenait ses intérêts en toute occasion. Ce prince recommande dans une lettre particulière à Jean de Beaumont sieur de Bressuire, lieutenant général et sénéchal de Poitou, de faire rendre à Balue tous les biens dépendants de l'abbaye de Bourgueil, dont il venait d'être pourvu ; *car c'est*, dit le roi, *un bon diable d'évêque pour à cette heure, je ne sais ce qu'il sera à l'avenir*. Il n'en fut que trop instruit. Après lui avoir donné les abbayes de Lagny, de saint Thierry, de Fécamp, il voulut lui procurer le chapeau de cardinal.

Louis avait traité jusque-là Paul II avec assez d'indifférence. Le pape qui devait être plus que satisfait de la lettre de cachet que le roi avait envoyée au parlement au sujet du procès de Beauveau, résolut de tirer encore un meilleur parti de la passion de ce prince pour son favori. Il fit dire à Balue que l'évêque d'Arras n'avait obtenu le chapeau que par l'abolition de la pragmatique ; que l'affaire n'était pas encore terminée, et que ce n'était qu'en consommant cet ouvrage qu'il pourrait prétendre au même honneur.

Balue n'oublia rien pour persuader au roi de faire ce que le pape désirait : il obtint des lettres, portant la suppression totale et absolue de la pragmatique, et alla au parlement pour les faire enregistrer. Il y trouva une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Les magistrats inaccessibles à l'ambition ou à la crainte, ne consultèrent que leur devoir, et refusèrent l'enregistrement. Balue étonné du refus, osa menacer le procureur général Saint Romain que le roi le priverait de sa charge. Celui-ci répondit avec liberté que le roi pouvait le dépouiller de la charge dont il l'avait honoré ; mais qu'il ne l'obligerait jamais à trahir ce qu'il devait à l'état et à lui-même. Il reprocha ensuite à Balue toute sa conduite, qui offensait à la fois la religion, l'état et les mœurs. Le parlement soutint avec vigueur tout ce que le procureur général avait dit, et fit cette fameuse remontrance imprimée en plusieurs endroits, qui peint les mœurs de Rome de ces temps-là, et l'état de la France.

Balue n'ayant pu obtenir du parlement l'enregistrement de l'abolition de la pragmatique, la fit enregistrer au châtelet ; mais l'université signifia au légat son opposition et son appel au concile, et fit la même déclaration au châtelet. Paul II pour reconnaître les efforts de Balue, lui donna le chapeau. Le pape ne dissimula pas dans la suite qu'il y avait été forcé, et qu'il n'ignorait pas ses mœurs dépravées. Balue continua d'être employé par le roi dans les affaires les plus importantes, et le gouverna pendant quelque temps avec un empire absolu. Ce fut lui qui entraîna le roi à Péronne ; ce fut-là que ce ministre ingrat et perfide se vendit au duc de Bourgogne, et l'instruisait des affaires les plus secrètes. On va voir comment sa trahison fut découverte.

Louis avait retiré du service de Charles son frère Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, il l'avait comblé de biens, l'avait admis dans son conseil, et sollicitait pour lui un chapeau de cardinal. Balue et d'Haraucourt lièrent ensemble une amitié étroite, si toute fois ce n'est pas en profaner le nom que de le donner à l'union de deux hommes si peu dignes d'inspirer et de connaître ce sentiment. Unis par les mêmes vices et les mêmes intérêts, ils ne songeaient qu'à se rendre nécessaires, en empêchant la réconciliation des deux frères. Le roi faisait proposer à monsieur de prendre en apanage la Guyenne au lieu de la Champagne et de la Brie ; le duc de Bretagne et Odet Daidie travaillaient de bonne foi à cet accommodement, et monsieur était prêt de l'accepter. Le traité

de Péronne portait qu'il aurait la Champagne et la Brie ; mais le duc de Bourgogne n'y avait fait insérer cet article, que pour avoir un passage libre de Flandre en Bourgogne, et il avait depuis déclaré formellement au roi en le quittant, qu'il lui serait indifférent de quoi fût composé l'apanage, pourvu que monsieur fût content. Balue et d'Haraucourt entreprirent de persuader au duc de Bourgogne, qu'il était de son intérêt de rompre cette négociation, et lui écrivirent une lettre dont ils chargèrent un nommé Belée.

Belée, à qui on avait recommandé le plus grand secret, mit ses instructions dans la doublure de son pourpoint et partit. Le soir même en arrivant à Claye il fut rencontré par deux hommes de la compagnie du sénéchal de Guyenne. Sur plusieurs questions qu'ils firent à Belée et à son air embarrassé, ils le prirent pour un espion, le fouillèrent, trouvèrent la lettre, et le conduisirent le lendemain à Amboise. Belée fut interrogé et reconnut la lettre. Elle portait en substance, que le roi devait envoyer incessamment Navarot Danglade en Bourgogne pour informer le duc de l'accord fait avec monsieur : on avertissait en même temps le duc qu'en lui marquant beaucoup de déférence, on cherchait à le rendre suspect à monsieur ; qu'il n'avait point d'autre parti à prendre que de demander l'exécution du traité de Péronne ; qu'il fallait engager monsieur à passer à la cour de Bourgogne, parce qu'on serait toujours en état de faire la loi à la France, tant qu'on serait maître de sa personne ; que les comtes de Foix et d'Armagnac étaient prêts à se déclarer ; que le duc de Bourbon ne cherchait qu'une occasion, et que le connétable serait d'autant plus facile à gagner, qu'il n'ignorait pas qu'il était suspect au roi. La même lettre donnait avis au duc d'éloigner d'auprès de lui trois personnes que le porteur lui nommerait et qui instruisaient le roi de tout ce qui se passait en Bourgogne ; qu'il eût soin de faire fortifier et munir Abbeville, Amiens et Saint Quentin ; que le comte de Warwick était arrivé à Calais, et que le roi était très bien avec toute la maison d'Anjou et le duc de Bretagne. Balue et d'Haraucourt n'oubliaient rien de tout ce qui pouvait indisposer le duc de Bourgogne contre le roi, et rompre les mesures prises pour la paix.

En conséquence de la déposition de Belée, on manda le cardinal et l'évêque de Verdun. Ils vinrent avec confiance, et sans soupçonner le motif de cet ordre ; ils furent arrêtés aussitôt, et enfermés séparément dans le château de Tours. On arrêta aussi plusieurs de leurs complices ; et le roi commit par lettres patentes le chancelier Juvénal Des Ursins, Jean d'Estouteville seigneur de Torcy grand maître des arbalétriers, Guillaume Cousinot gouverneur de Montpellier, Jean le Boulanger président au parlement, Jean de La Driesch président des comptes, Pierre Doriole général des finances, Tristan L'Hermite prévôt de l'hôtel, et Guillaume Allegrin conseiller au parlement, pour faire le procès aux coupables. Le roi nomma le même jour Claustre conseiller au parlement, Mariette lieutenant criminel, et Potin, examinateur au châtelet, pour informer de tous les effets du cardinal Balue, et les délivrer par inventaire à Lhuillier notaire et secrétaire du roi.

L'évêque de Verdun avoua tout dès qu'il fut arrêté ; Balue voulut déguiser les circonstances, mais se voyant convaincu, il offrit de tout déclarer pour obtenir sa grâce. Le roi y consentit ; mais ne trouvant pas dans la déposition du cardinal la sincérité qu'il avait promise, il l'abandonna à la justice.

On arrêta les domestiques du cardinal et de l'évêque de Verdun ; tous ceux qui avaient eu quelque liaison avec eux, furent interrogés. Leurs dépositions n'eurent rien de contraire à ce qu'on savait déjà, et apprirent plusieurs circonstances

qu'on ignorait. On remit aussi entre les mains des commissaires plusieurs bulles de Rome, dont le roi était mécontent, et dont il défendit la publication aux évêques. Cependant il permit la perception d'une décime qu'il avait accordée au pape à la recommandation de Balue, et qui monta à cent vingt-sept mille livres. En même temps que le roi nomma des commissaires, il envoya Gruel président au parlement de Dauphiné pour informer le pape du crime des deux prélats : précaution d'autant plus sage, que le duc de Bourgogne avait déjà envoyé à Rome le protonotaire Feri de Cluny déclarer au pape et aux cardinaux qu'il prenait un très grand intérêt dans cette affaire. Cousinot partit quelque temps après pour Rome avec ordre de demander au pape des commissaires *in partibus* pour faire le procès au cardinal et à l'évêque. Tous les princes d'Italie rendirent beaucoup d'honneurs à l'ambassadeur de France. Le duc de Milan alla le recevoir hors de la ville, et lui dit qu'il était plus au roi qu'à tous les princes du monde ; qu'il ne reconnaissait de maître que lui, et que tel parti que le roi prendrait, il le prendrait, *sans regarder où ni comment, fors seulement où serait le plaisir dudit seigneur.*

Gruel et Cousinot qui s'étaient rendus à Rome par différentes routes, se réunirent avant d'y entrer. Le pape envoya toute sa maison au-devant d'eux. La plupart des cardinaux suivirent son exemple. Les ambassadeurs des princes, les prélats et tout ce qu'il y avait de français ou de gens attachés à la France, y allèrent en personne ; de sorte que les ambassadeurs entrèrent dans Rome avec un cortège de plus de deux mille chevaux. Ils furent accompagnés à l'audience par plusieurs cardinaux, par la famille du pape, et par les ambassadeurs du roi de Naples, des ducs de Calabre, de Milan, et des Florentins.

Le pape avant que les ambassadeurs prissent la parole, s'étendit beaucoup sur les louanges des rois de France, et particulièrement sur celles de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Il dit que les papes leur devaient le bonheur de jouir du patrimoine que Constantin avait donné à l'église, et qu'il était juste que les rois de France prissent le titre de *très chrétiens*, que les papes auraient déjà dû leur donner. Les ambassadeurs ne remirent leurs lettres de créance que dans un consistoire qui se tint quelques jours après. Le pape leur témoigna alors qu'il était bien fâché que le roi fût obligé d'agir contre un cardinal et un évêque, parce que l'honneur de l'église y était intéressé ; que cependant pour ne pas refuser au roi la justice qui était due à tout le monde, il avait nommé pour commissaires le cardinal de Nicée, le vice-chancelier Ursin, Arezzo, Spolète et Theano.

Il se tint en conséquence chez le cardinal de Nicée une congrégation où les ambassadeurs donnèrent un mémoire contenant les crimes dont le cardinal et l'évêque étaient accusés. Dans la congrégation suivante les cardinaux demandèrent aux ambassadeurs s'ils n'avaient plus rien à produire, parce que l'affaire étant très importante, soit par la qualité du crime, soit par celle des accusés, il était nécessaire que la congrégation fût instruite des usages de France.

Les ambassadeurs répondirent que le mémoire qu'ils avaient donné était suffisant ; qu'il n'était pas encore besoin de fournir des preuves qui seraient produites en temps et lieu ; que le roi en demandant des commissaires au pape, donnait à tous les princes le plus grand exemple de modération et de soumission envers le saint siège, puisqu'il pouvait de sa propre autorité, vu la qualité des crimes, procéder directement, comme en pareille circonstance on l'avait fait en Angleterre, en Espagne, en Aragon, en Allemagne et dans tous les états

catholiques ; que le roi n'avait fait arrêter le cardinal et l'évêque que de l'avis des princes du sang et de son conseil ; que par les lois du royaume la connaissance et la punition du crime de lèse-majesté appartient au roi seul et à ses officiers, de quelque qualité que soit le criminel ; que s'il est ecclésiastique, et qu'un juge compétent le requière, on le rend, avec la charge du cas privilégié ; que le procès est fait par les juges ecclésiastiques qui appellent les juges royaux ; que les ecclésiastiques jugent selon les canons, et les royaux suivant les lois. Les ambassadeurs s'étant retirés, les cardinaux après une assez longue délibération, les rappelèrent et leur dirent : que le pape était la première personne de l'église et un cardinal la seconde ; que les décrétales ne permettaient point d'arrêter un cardinal sur la déposition d'un seul homme, et sur une simple lettre de créance ; que si, pour quelque cas que ce fût, on l'avait arrêté, on devait sous peine d'excommunication, le remettre dans vingt-quatre heures aux juges ecclésiastiques ; que la confession des coupables n'avait pas été faite devant un juge compétent ; que le pape ne devait pas hasarder de donner des commissaires sur une simple déposition, puisqu'on ne voyait pas quelle satisfaction on pourrait faire aux accusés, au cas qu'ils fussent innocents. Les cardinaux demandèrent ensuite si l'on procéderait par voie d'accusation, de dénonciation ou d'inquisition ; qu'il fallait savoir si le roi prétendait qu'on fît le procès en France, ou s'il remettrait les accusés entre les mains des commissaires, et s'ils ne seraient pas envoyés à Rome ou à Avignon.

Les ambassadeurs répliquèrent avec fermeté, que le roi en faisant arrêter le cardinal, n'avait eu besoin que du droit de sa couronne, et qu'en le faisant condamner, il remplirait ce qu'il devait à Dieu, à ses peuples et à lui-même ; que c'est de Dieu seul que les rois tiennent leur puissance ; qu'ils ne sont comptables de leur conduite qu'à Dieu et aux lois ; que le roi ne devait reconnaître aucun canon qui fût contraire aux lois de son état ; qu'il était bien étonnant qu'on osât entreprendre de le dépouiller de son autorité, lorsque les papes ne devaient eux-mêmes leur puissance temporelle qu'aux rois ; qu'avant Constantin l'église n'avait aucune juridiction temporelle ; que les rois en cédant aux ministres de l'église une portion de leur autorité, ne s'en étaient pas dépouillés, et que le roi même ne pourrait y renoncer sans blesser les lois de l'état et les droits de sa couronne, qu'il avait juré de conserver.

Les ambassadeurs s'étendirent beaucoup sur les droits du roi, sur les lois du royaume et sur la question des deux puissances : ils ajoutèrent que le roi pouvait, à l'exemple de plusieurs souverains, punir de mort un cardinal et un évêque atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ; que le crime était notoire ; que cependant le roi, par respect pour le saint siège, se contentait de demander des commissaires ; qu'avant de s'embarrasser de la réparation qu'on devrait à un cardinal et à un évêque s'ils se trouvaient innocents, il fallait examiner s'ils étaient coupables, surtout quand on avait déjà des preuves ; que le respect dû au caractère, loin d'être un motif d'impunité, n'avait sa source que dans la vertu que l'on supposait dans celui qui en était revêtu ; qu'il était de la sûreté de l'état qu'on instruisît leur procès, et qu'un égard chimérique ne devait pas balancer un péril réel ; que loin que l'église fût déshonorée par le châtement d'un de ses membres, elle ne pourrait l'être que par l'impunité d'un crime contraire à la police civile et scandaleux pour la religion ; que si la perfidie du cardinal n'eût pas été découverte, elle aurait peut-être coûté la vie à cent mille hommes ; et qu'il était aussi juste que nécessaire d'en faire un exemple.

À l'égard de la question si le roi remettrait les prisonniers entre les mains des commissaires du pape, on répondit que le roi ne souffrirait pas qu'aucun de ses

sujets fût tiré hors du royaume ; que cela était contre les lois et le droit naturel, par lequel tout sujet est attaché à l'état, et l'état au sujet ; que le procès se ferait par la juridiction ecclésiastique quant au délit commun, et qu'à l'égard du cas privilégié, la connaissance en demeurerait à la justice du roi. Les disputes furent fort vives entre les cardinaux et les ambassadeurs, sans qu'il y eût rien de décidé. Avant de partir Cousinot demanda au nom du roi un chapeau de cardinal pour l'évêque du Mans, frère du connétable de Saint Pol, et la permission de disposer des bénéfices de Balue. Le pape s'excusa sur le premier article, et refusa l'autre.

Cependant la cour de Rome nomma des commissaires pour aller en France travailler au procès, ou plutôt solliciter en faveur des coupables : du moins on jugea dans ce temps-là que le pape n'avait pas d'autre objet que de les sauver. Le cardinal de Pavie, qui était pour lors à Rome, a écrit que le pape nomma Alphonse évêque de Ceuta, Rodrigo, Ubaldini de Pérouse auditeur de Rote, Tuscanella avocat consistorial, Geminiani, deux secrétaires, et Fulco De Sinibaldis qui était déjà connu du roi, ayant été chargé en France de la perception de la décime accordée au pape. On ignore si ces commissaires passèrent en France, du moins on ne voit pas qu'ils y aient rien fait. Le roi fit enfermer le cardinal et l'évêque de Verdun chacun dans une cage de fer de huit pieds en quarré, dont l'évêque avait été l'inventeur, et où il fut mis le premier. Ils y restèrent douze ans. Le cardinal fut d'abord remis à la garde de Torcy, transféré à Ouzain, et confié à François de Dons. L'évêque fut mis à la bastille. Le roi rétablit de son autorité Beauveau dans son évêché. Le chapitre d'Angers qui avait été une des parties de son évêque, s'opposa à son rétablissement, jusqu'à ce que la sentence d'excommunication prononcée par le pape fût révoquée ; mais Beauveau jouit toujours de son temporel.

Aussitôt que Balue et d'Haraucourt ne furent plus en état d'entretenir la division dans la maison royale, le roi n'eut pas de peine à ramener son frère, et à lui faire agréer la Guyenne pour son apanage. Odet Daidie, seigneur de Lescun, y contribua plus que personne par le crédit qu'il avait sur l'esprit de monsieur et sur celui du duc de Bretagne. Daidie avait rendu de grands services à Charles VII. Il était bailli de Cotentin ; et comme Louis XI à son avènement à la couronne lui avait ôté cet emploi, il s'était retiré en Bretagne. Ce fut lui qui dans la suite y emmena monsieur. Il commanda l'armée de ces deux princes dans la guerre du bien public, et on le regardait comme l'homme le plus capable de conduire sagement le duc de Bretagne. Le ressentiment ne le rendit jamais mauvais français : vertu rare dans un mécontent. Il ne voulut entretenir aucune intelligence avec les anglais, ni permettre qu'on leur confiât les places dont les bretons s'étaient emparés dans la Normandie. Louis n'oublia rien pour le ramener et lui faire oublier le tort qu'il lui avait fait. Daidie qui avait quitté son maître en brave homme, reçut ses avances avec respect et générosité, et sans quitter encore la Bretagne, il lui envoya son scellé, par lequel il s'engageait de ne jamais reconnaître d'autre souverain que lui, et de ne rien faire que pour son service, soit en Bretagne, soit ailleurs.

En conséquence Daidie engagea monsieur à répondre aux intentions du roi. L'affaire de l'apanage souffrit cependant encore des difficultés : monsieur demandait que le roi lui accordât les droits royaux et lui cédât l'hommage des comtés de Foix, d'Armagnac et d'Albret. Le roi lui refusa cette demande. Il consentit que ces seigneurs fissent à monsieur l'hommage des terres particulières qui pouvaient relever des fiefs de l'apanage ; mais toujours à condition que pour leurs personnes et les grands fiefs, ils demeureraient

immédiatement sujets au roi et à la couronne. Quoique les états eussent fixé les revenus de l'apanage sur l'ancien pied, le roi pour tenir lieu de ce que prétendait monsieur, convint d'ajouter vingt mille livres de rente au-dessus des soixante mille livres où l'on était convenu d'abord de porter l'apanage. On donna une abolition générale à tous ceux qui avaient suivi le parti de monsieur, et même au duc d'Alençon, avec une décharge des deniers publics qui pouvaient avoir été enlevés.

Dans le temps même qu'on terminait l'affaire de l'apanage, monsieur, que nous appellerons dans la suite duc de Guyenne, renouvela avec le duc de Bretagne ses alliances, qui étaient absolument contraires aux nouveaux engagements qu'il prenait. Le roi, voulant tout sacrifier au bien de la paix, passa par-dessus toutes ces contrariétés, ou feignit de les ignorer. Il fit enregistrer au parlement et à la chambre des comptes les lettres d'apanage, et monsieur partit de Redon pour aller prendre possession de la Guyenne.

Le roi exécuta cette année le dessein qu'il avait depuis longtemps de former un ordre de chevalerie, et prit pour patron saint Michel. Cet ordre devait être composé de trente-six chevaliers, avec un chancelier, un trésorier, un greffier et un héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le roi en était le chef et avait deux voix ; mais en cas de partage, elles pouvaient en valoir trois. Les premiers chevaliers que le roi nomma, furent le duc de Guyenne, Jean de Bourbon, le connétable De Saint Pol, Jean de Beuil comte de Sancerre, Louis de Beaumont seigneur de la Forêt et du Plessis, Jean d'Estouteville seigneur de Torcy, Louis de Laval seigneur de Châtillon, Louis bâtard de Bourbon comte de Roussillon, amiral de France, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné ; Georges de La Trémouille seigneur de Craon, Gilbert de Chabannes seigneur de Curton, Charles de Crussol sénéchal de Poitou, Tanneguy du Châtel gouverneur de Roussillon et de Cerdagne. Le nombre des trente-six chevaliers n'étant pas complet, le roi déclara qu'au premier chapitre il serait procédé à l'élection des autres. Les principales conditions pour recevoir un chevalier étaient qu'il fût gentilhomme de nom et d'armes, et sans reproches.

On pouvait être privé de l'ordre pour trois causes, savoir, l'hérésie, la trahison, ou pour avoir fui dans quelque bataille ou rencontre. Il se tenait tous les ans un chapitre où l'on examinait la vie et mœurs de chaque chevalier en particulier, en commençant par le dernier reçu, et finissant par le roi, qui voulut être soumis à l'examen. Le chevalier sortait de l'assemblée pour laisser la liberté de l'examen, on le faisait ensuite rentrer pour louer ou blâmer sa conduite. Le duc de Guyenne étant arrivé à La Rochelle envoya son scellé au roi, avec un serment tel qu'il paraît que le roi l'avait exigé. On a vu que Louis avait conçu une telle aversion contre le duc de Bourgogne, que la chose qu'il redoutait le plus était le mariage de son frère avec l'héritière de cette maison. Le serment du duc de Guyenne ne roula presque que sur cet article. Après les protestations ordinaires de fidélité, le duc de Guyenne s'engagea de ne jamais penser à ce mariage, ni même d'en parler au roi, de peur de lui déplaire. Ce serment était répété dans tous les sens, et dans toutes les formes.

Le roi voulant rétablir entièrement la confiance dans l'esprit de son frère, lui fit proposer une entrevue. On convint qu'elle se ferait en Poitou, auprès du château de Charron sur la rivière de Bray, où l'on fit un pont de bateaux, au milieu duquel était une loge partagée par une barrière avec des barreaux de fer : c'était ainsi que deux frères devaient avoir leur conférence de réunion.

Ils s'y rendirent chacun suivi de douze personnes, laissant le reste de leurs gens des deux côtés de la rivière. Le duc de Guyenne se découvrit et mit un genou en terre dès qu'il aperçut le roi, il fit encore une gémflexion en entrant dans la loge. Ces princes firent ensuite écarter leurs gens, et après s'être entretenus une demi-heure en particulier, ils les firent rapprocher. Le duc de Guyenne pria le roi de lui permettre de passer de son côté. Le roi s'y opposa d'abord, disant qu'il commençait à se faire tard ; mais le duc ayant réitéré ses instances, le roi le lui accorda. Le duc se jeta aux pieds de sa majesté, qui le releva et l'embrassa. Le lendemain ils se trouvèrent au même lieu ; on ôta la barrière, et ils se donnèrent mutuellement toutes les marques de la plus tendre amitié. Ceux qui étaient présents firent éclater leur joie en criant, *noël*, qui était alors le cri de réjouissance.

Le duc de Guyenne ne cessait de marquer au roi les sentiments du plus sincère repentir et de la plus parfaite soumission, il voulait le suivre ; le roi ne voulut pas le permettre, parce qu'il n'avait pas assez de logement ; mais le jour suivant ces princes allèrent ensemble à Maigni chez Guy de Surches, seigneur de Malicorne. Ce ne furent que fêtes de la part des princes, et vœux sincères de la part des peuples.

La superstition et l'orgueil qui persuadent aux grands qu'indépendamment de l'ordre général, ils sont l'objet d'une attention particulière de la providence, fit publier que la mer n'était pas montée si haut qu'à l'ordinaire, pour laisser les princes approcher du pont, dont les extrémités devaient, disait-on, être couvertes par le flux. La flatterie eut sans doute plus de part que la physique à cette observation.

Le roi pour s'attacher de plus en plus son frère, ajouta plusieurs terres à son apanage ; mais il était occupé d'un soin encore plus important. Il se voyait sans enfants mâles, et ne voulant point absolument d'alliance avec la maison de Bourgogne, il entreprit de marier le duc de Guyenne avec Isabelle infante de Castille, sœur du roi Henri IV malgré les engagements qu'elle avait pris avec Ferdinand, fils du roi d'Aragon, et il envoya le cardinal d'Albi et le sire de Torcy proposer ce mariage. Les ambassadeurs étaient chargés, s'ils ne pouvaient pas obtenir Isabelle, de demander l'infante Jeanne, fille de Henri. Ils trouvèrent ce prince d'autant mieux disposé en faveur de la France, qu'il craignait que Ferdinand ne le dépouillât de son autorité. Il n'était d'ailleurs ni craint ni respecté : sa cour était partagée entre lui et Isabelle, et il ne voyait dans son parti que ceux qui ne trouvaient pas des avantages assez grands dans le parti opposé.

Les ambassadeurs ayant été conduits à l'audience, le cardinal d'Albi s'étendit beaucoup sur les alliances qui avaient été de tous temps entre la France et la Castille, de roi à roi, et de peuple à peuple ; et représenta que le mariage du duc de Guyenne et de la princesse Isabelle était l'unique moyen de renouveler et de perpétuer ces alliances.

Le roi de Castille répondit aux ambassadeurs qu'il était très disposé à faire l'alliance qu'ils venaient lui proposer, et les chargea d'en conférer avec le grand-maître de Saint Jacques, que Louis XI venait depuis peu d'engager dans ses intérêts. La princesse Isabelle instruite de ce qui se passait, en donna avis à l'archevêque de Tolède, à l'Amirantes, et à tous ceux qui lui étaient attachés, et se retira à Madrigal. Le cardinal d'Albi et l'archevêque de Séville allèrent la trouver de la part du roi son frère. Ils n'oublièrent rien pour la ramener ; mais elle leur fit connaître qu'elle n'était pas touchée des remontrances de Henri, et qu'elle craignait peu ses menaces ; ainsi les ambassadeurs revinrent en France

sans avoir rien fait, que de hâter le mariage de cette princesse avec Ferdinand. Louis s'était à peine séparé du duc de Guyenne, qu'il apprit que le duc de Bourgogne faisait de nouveaux efforts pour l'attirer auprès de lui. Il envoya sur le champ de Beuil, Batarnay et Doriole pour prévenir ou effacer les impressions que le duc de Bourgogne pouvait faire sur l'esprit du duc de Guyenne. Le roi avait eu d'autant plus de raison de prendre ces mesures, que Jacques de Saint Pol, frère du connétable, et le sieur de Remiremont vinrent trouver le duc de Guyenne pour lui demander si le roi avait exactement exécuté le traité de Péronne, et lui dire que le duc de Bourgogne ne cherchant qu'à cimenter de plus en plus l'amitié qui avait toujours été entre eux, lui offrait en mariage Mademoiselle De Bourgogne, qu'ils lui apportaient le collier de la toison d'or, et qu'ils avaient un blanc-seing pour convenir avec lui de tout ce qu'il désirerait. Le duc de Guyenne après avoir communiqué aux ministres du roi les propositions du duc de Bourgogne, fit réponse à ce prince qu'il le remerciait de ses offres ; qu'il était très content du duché de Guyenne, et encore plus de l'amitié du roi ; qu'il venait de recevoir l'ordre de saint Michel, et qu'il n'en pouvait, ni n'en voulait porter d'autre ; qu'il ne reconnaîtrait d'amis que ceux du roi, et que le duc de Bourgogne étant de ce nombre, il l'assurait qu'il serait toujours son bon parent et ami.

Le duc de Guyenne renvoya les ambassadeurs de Bourgogne sans leur faire les présents qui étaient d'usage entre alliés, et pour marquer au roi encore plus de confiance, il vint le trouver au Plessis-Lès-Tours. Louis fut extrêmement sensible à cette démarche de son frère. Il lui en marqua sa joie par toutes sortes de fêtes, défraya tous ceux qui l'avaient accompagné, et leur distribua de l'argent, de façon que les moindres domestiques eurent part à ses libéralités. Le duc fut satisfait de la réception qu'on lui fit, et retourna à Saint Jean D'Angely après avoir assuré le roi d'une fidélité inviolable.

Quoique Louis XI fit sa résidence ordinaire à Amboise et au Plessis-Lès-Tours, cela n'empêchait pas qu'il ne fit de temps en temps des tournées dans les provinces où sa présence pouvait être utile. Il se faisait exactement informer des abus, et y apportait les remèdes. Il supprima un privilège de banque exclusive qui était devenue usuraire, et la rendit libre.

Le commerce faisait sa principale attention. Il offrit des lettres de naturalité avec des exemptions et des privilèges aux étrangers qui viendraient s'établir pour travailler aux mines qu'on devait ouvrir en Dauphiné et en Roussillon. Pour réparer les désordres de la guerre civile, il permit de relever les murs de Ruffec qui avaient été abattus, parce que Jean de Voluire, qui en était seigneur, s'était déclaré pour les princes ligués. Tous ceux à qui le roi avait fait grâce, n'étaient pas devenus fidèles. Le comte d'Armagnac qui n'aurait jamais dû entrer dans la ligue du bien public après les grâces qu'il avait reçues du roi, n'avait pas même exécuté le traité de Saint Maur.

Il avait toujours sur pied quinze cent gendarmes, et les avait offert au roi d'Angleterre, s'il voulait faire une descente en Guyenne. Louis pour mettre le comte hors d'état de rien tenter de pareil, était convenu avec lui qu'il congédierait ses gendarmes, moyennant une somme de dix mille livres. Le comte reçut l'argent, et retint ses troupes. Indépendamment de l'inquiétude qu'elles donnaient au roi, elles désolaient le Languedoc, mettaient les villes et la campagne à contribution, maltrahaient les habitants, pillaient les maisons, et commettaient tous les crimes dont peut être capable une soldatesque effrénée. Les plaintes en furent portées au roi. Le parlement de Toulouse eut ordre

d'informer ; mais le comte méprisa ses arrêts. Cette désobéissance était d'un pernicieux exemple. L'autorité du roi n'était plus reconnue dans les provinces voisines de la Garonne : on ne pouvait y lever les deniers royaux, et la noblesse refusait de marcher à l'arrière-ban. Il s'agissait donc de faire rentrer dans le devoir le comte d'Armagnac dont la témérité enhardissait la rébellion des autres. Le comte d'Armagnac était un de ces seigneurs qui n'étaient ennemis de l'autorité légitime que pour devenir des tyrans. Il se croyait trop puissant pour obéir, et il l'était trop peu pour se faire obéir lui-même, et maintenir la discipline parmi des troupes qui ne le servaient que pour vivre dans la licence. Il ne s'attachait les gentilshommes ses vassaux, qu'en souffrant qu'ils oppriment les leurs. Armagnac était enfin un de ces exemples qui prouvent que la tyrannie se soutient souvent par la bassesse ; et que la puissance légitime, quand celui qui en est revêtu n'en abuse pas, est la plus favorable au bonheur des peuples.

Le roi informé de tous les excès du comte, déjà trop grands et dont les suites étaient encore plus à craindre, le soupçonnant d'ailleurs d'entretenir des intelligences avec les anglais, fit partir le comte de Dammartin avec un pouvoir aussi étendu qu'un souverain puisse le donner à son sujet. Dammartin était chargé d'informer des malversations dans la justice, les finances et la guerre ; de défendre la levée d'aucunes troupes sans une commission expresse de sa majesté, de congédier celles des comtes d'Armagnac, de Foix et d'Albret ; de faire procéder contre tous les gentilshommes qui n'auraient pas comparu à l'arrière-ban, et de punir ou pardonner comme il le jugerait à propos. Pour faire craindre l'autorité par ceux qui ne sauraient pas la respecter, Dammartin partit à la tête d'une armée, ayant sous ses ordres l'amiral, le sénéchal de Poitou et Tanneguy du Châtel.

Armagnac qui passait de la témérité à la faiblesse, s'enfuit à l'approche de Dammartin. L'Ille Jourdain, Séverac, Laitoure, Cabrespine ouvrirent leurs portes, ou se rendirent à composition. Dammartin marcha aussitôt contre le duc de Nemours, qui malgré les obligations qu'il avait au roi, entra dans tous les complots, et s'était engagé dans le parti d'Armagnac, aîné de sa maison.

Le roi avait déjà fait informer contre le duc de Nemours. Le conseil déclara, que le duc ayant obtenu du roi son duché, ayant été comblé de biens, avait été un des principaux auteurs de la guerre civile ; qu'après avoir obtenu son pardon, et s'être engagé à servir le roi envers et contre tous, après en avoir fait serment, il avait cherché à soulever les peuples, et s'était uni au comte d'Armagnac. En conséquence le duc de Nemours fut déclaré atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, avec confiscation de corps et de biens.

Nemours eut recours à Dammartin pour obtenir sa grâce, et le supplia d'intercéder pour lui auprès du roi. Ce prince, par considération pour Dammartin, fit encore grâce au duc de Nemours, à condition que s'il s'écartait jamais de la fidélité qu'il devait au roi, il serait puni pour tous les crimes qui lui avaient été pardonnés ; que ses terres seraient réunies à la couronne, et que tous gens d'église, officiers de guerre et de justice relevant de lui jureraient de ne plus le reconnaître pour seigneur, s'il manquait à sa parole. Le roi exigea de plus qu'il se soumit à toutes ces conditions par serment sur la croix de Saint Lô, ce qui se fit quelques mois après à Angers avec beaucoup de cérémonies.

On a vu jusqu'ici que les serments sur des reliques étaient fort en usage dans ces temps-là, et que Louis XI avait une foi particulière à la croix de Saint Lô ; on voit aussi que la superstition n'empêchait pas le parjure, et qu'elle ne servait qu'à faire sacrifier les sentiments d'honneur à un vain appareil de serment.

Le parlement après avoir fait donner cette année plusieurs ajournements au comte d'Armagnac, le déclara l'année suivante criminel de lèse-majesté, avec confiscation de corps et de biens. Ses terres furent partagées entre ceux qui avaient le mieux servi le roi, ou qui étaient le plus en faveur. Dammartin fut le plus distingué. Le roi lui donna des marques publiques de sa reconnaissance, lui fit payer vingt mille écus, le mit en possession de la terre de Séverac, et ne put rien lui donner qui fût au-dessus de ses services.

LIVRE 6

Quoiqu'on eût pris par le traité de Péronne toutes les précautions imaginables pour terminer les différends qui étaient entre le roi et le duc de Bourgogne, et pour prévenir ceux qui pouvaient naître dans la suite, il n'était pas possible que la paix subsistât longtemps entre ces deux princes. Ils se haïssaient personnellement, et loin d'avoir l'un pour l'autre cette estime, qui sans faire cesser la haine, inspire la générosité, ils vivaient dans une défiance réciproque et injurieuse. Il suffit souvent d'éclaircir les intérêts les plus opposés pour les concilier ; mais la paix est incompatible avec la passion. Ces princes connaissaient si bien l'inutilité des traités qu'ils pouvaient faire, que si l'on excepte ceux de Conflans et de Péronne qui furent deux traités forcés, ils n'ont jamais voulu faire que des trêves qui ne décidaient rien, et ne servaient qu'à leur donner le temps de respirer, pour faire ensuite mieux éclater leur haine.

Plusieurs autres obstacles qui ne dépendaient pas d'eux s'opposaient encore à leur réunion. L'anglais ne perdait point l'espérance de rentrer un jour en France, et n'oubliait rien pour détacher les alliés de cette couronne. Le duc de Bretagne cherchait continuellement à susciter des ennemis au roi, afin de l'empêcher de tourner ses vues sur la Bretagne. Monsieur, malgré la parole qu'il avait donnée, se laissait quelquefois flatter de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne, et recherchait alors l'amitié du duc Charles ; il lui écrivit même un billet, qui portait : *mettez peine de contenter vos sujets, et ne vous souciez : car vous trouverez des amis*. Les desseins des princes étaient publics ; mais il y avait plusieurs intérêts particuliers, qui sans être aussi connus, n'en étaient pas moins dangereux. Le connétable craignait que la paix ne diminuât son crédit et ses pensions qui étaient très considérables. Il recevait trente mille livres chaque année, outre les gages de sa charge, et il avait quatre cents hommes d'armes qui étaient payés *à la montre*, sans avoir ni contrôleur ni inspecteur. Tous ceux qui avaient des compagnies d'ordonnance pensaient comme le connétable, et craignaient la réforme.

Ceux mêmes qui n'avaient ni charges ni pensions, désiraient que le roi fût toujours occupé au-dehors, afin qu'il ne fût pas en état d'exercer dans le gouvernement son inquiétude naturelle. Tous enfin faisaient servir le roi à leurs vues, quoiqu'ils ne l'entreprissent pas ouvertement. Les princes les plus absolus n'en sont que plus en butte à la séduction, et obéissent souvent, sans le savoir, à des impressions étrangères. On leur persuade quelquefois qu'ils ont résolu les desseins mêmes qu'on leur suggère.

Le connétable trompait à la fois le roi et le duc de Bourgogne, afin de les faire servir au dessein qu'il avait conçu depuis longtemps de se rendre indépendant de l'un et de l'autre. Il les entretenait dans une défiance réciproque. Tantôt il mandait au duc que le nombre des mécontents augmentait journellement en France, et que s'il voulait donner l'héritière de Bourgogne en mariage au duc de Guyenne, il serait en état de faire la loi dans le royaume : tantôt il persuadait au roi que la Flandre et le Brabant étaient sur le point de se soulever, et qu'il serait bientôt maître de Saint Quentin. On verra comment il surprit cette place, et qu'il ne la remit pas au roi comme il l'avait promis. Il s'attira enfin la haine des deux princes, et ses desseins contre l'état ne devinrent funestes qu'à lui. Louis qui ne se déclarait jamais contre ses ennemis, qu'après avoir fait tous ses efforts pour en faire ses alliés, envoya le collier de l'ordre de saint Michel au duc de Bretagne

; mais le duc le refusa. Il est vrai que craignant d'être soupçonné d'un mépris offensant pour le roi, il lui fit dire, qu'après avoir examiné les statuts de l'ordre, il y avait trouvé plusieurs articles qui ne lui permettaient pas de le recevoir ; par exemple, de ne pouvoir en porter un autre, ni par conséquent en instituer ; il ajouta qu'étant souverain, il ne pouvait s'engager comme un simple chevalier qui n'avait que sa personne.

Le roi fut très offensé du refus du duc, il convoqua le ban et l'arrière-ban des provinces de Normandie, de Poitou, d'Angoumois, de Rouergue, de Limousin, et fit tous les préparatifs comme pour entrer en Bretagne, quoiqu'il n'eût d'autre dessein que de faire voir ses forces aux ambassadeurs du duc qui étaient à Angers.

Le duc de Bretagne arma de son côté, le duc de Bourgogne en fit autant, et tout annonçait une guerre prochaine, lorsque ces préparatifs se terminèrent par un traité signé à Angers, qui ne fut qu'une ratification de celui d'Ancenis. Ce qu'il y eut encore de singulier, fut que les ducs de Bourgogne et de Bretagne renouvelèrent en même temps leur traité d'Estempes de 1465 qui était absolument contraire à celui qu'ils faisaient conclure à Angers.

Pendant toutes ces négociations le jeune vicomte de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié, se retira auprès de Louis XI. Il y a grande apparence que du Châtel, qui avait été tuteur du vicomte, l'attira à la cour de France. Il alla au devant de lui jusqu'à Thouars avec plus de deux cents gentilshommes. Le roi même se trouva sur son passage, et lui fit beaucoup de caresses.

Quelque temps après il lui donna des terres et des pensions, lui fit espérer de parvenir un jour à la dignité de connétable, s'il était content de ses services, et même de le faire duc de Bretagne, si le duc mourait sans enfants. Il n'en fallait pas davantage pour engager un jeune ambitieux, qui unissait beaucoup de courage à la plus haute naissance. Le duc de Bretagne fut vivement piqué de la retraite de Rohan, il n'oublia rien pour le ramener, et toutes les négociations étant inutiles, il fit informer contre ceux qui furent soupçonnés d'avoir eu part à son évasion. Le roi ayant signé un traité avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, ne songea plus qu'à fomenter les troubles d'Angleterre.

La révolte ayant éclaté dans le nord du royaume, Édouard envoya contre les rebelles, Guillaume et Richard Herbert à la tête de deux mille gallois. Le combat fut sanglant, et la victoire longtemps incertaine ; mais enfin les gallois furent taillés en pièces. La bataille de Bamberie fut encore plus funeste aux Herbert. Ils y furent faits prisonniers et eurent la tête tranchée. Les mécontents marchèrent tout de suite vers Grafton où le comte de Riviers et son fils Jean Wodwill s'étaient retirés. Les habitants intimidés livrèrent ces deux infortunés, qui furent aussitôt condamnés comme criminels, et périrent sur l'échafaud. Warwick qui n'attendait à Calais que le moment de se déclarer contre Édouard, apprit les succès des mécontents, et saisit cette occasion pour se mettre à leur tête.

Édouard au désespoir de la défaite de ses troupes et du malheureux sort de son beau-père, leva des troupes à la hâte, et s'avança avec fureur pour châtier les rebelles. Sa prudence ne répondait pas à sa valeur ; il n'y avait ni ordre ni discipline dans son armée : on n'y faisait pas même une garde exacte : de sorte qu'à la faveur de la nuit, l'archevêque d'York, à la tête d'un parti, pénétra jusqu'à la tente du roi, et l'éveillant subitement, lui ordonna de se lever et de venir trouver le comte de Warwick. Édouard fut contraint d'obéir, ne sachant quel sort on lui préparait. Le comte lui rendit tous les honneurs dus à la majesté ; mais il

le fit conduire dans le château de Warwick, et de là dans le comté d'York. Aussitôt que le duc de Bourgogne apprit ce qui se passait en Angleterre, il écrivit au maire et au peuple de Londres, que par son mariage avec la sœur d'Édouard il avait fait alliance avec lui et avec eux ; qu'en conséquence ils ne pouvaient reconnaître d'autre roi qu'Édouard, et qu'il était résolu de le secourir ou de le venger. Le maire assembla le peuple pour lui communiquer les lettres du duc de Bourgogne, tous s'écrièrent qu'ils voulaient rester fidèles à leur roi. Warwick ayant appris cette nouvelle, fut le premier à conseiller à Édouard d'aller à Londres. Il s'y rendit en même temps, et pour gagner le peuple, il déclara hautement qu'il n'en voulait point au roi, mais au mauvais gouvernement, dont il fit une peinture assez vive et assez vraie pour justifier son discours.

On prétend qu'Édouard se sauva à l'insu de Warwick, et que celui-ci n'ayant pu s'opposer à sa fuite, feignit qu'elle s'était faite de concert avec lui. Quoi qu'il en soit, on vit, par un sort assez bizarre et plus singulier en Angleterre que partout ailleurs, les deux chefs d'une guerre civile réunis dans la capitale et marcher presque d'un pas égal. Édouard voyait qu'il n'était pas sûr de rien entreprendre contre un homme qui ne devait qu'à lui-même la considération dont il jouissait, et ne brillait point, comme les courtisans, d'un éclat emprunté. Warwick sentait de son côté qu'il était dangereux de paraître mécontent d'un roi que le peuple avait, pour ainsi dire, pris sous sa protection. La crainte que ces deux rivaux s'inspiraient mutuellement ne servait qu'à redoubler leur haine.

L'Angleterre ne jouissait que d'un calme apparent. Le feu de la rébellion que Warwick avait soufflé dans les esprits s'entretenait de lui-même, l'incendie recommença dans le nord du royaume. Robert Wells officier d'expérience forma un parti, qui devint bientôt une armée. Warwick parut d'abord condamner l'entreprise de Wells, redoubla les assurances de sa fidélité pour écarter les soupçons d'Édouard, et sortit de Londres avec le duc de Clarence, sous prétexte d'aller calmer les rebelles. Édouard ne pouvait prendre aucune confiance en Warwick ; sa démarche le rendait encore plus suspect ; mais le roi était obligé de dissimuler ses soupçons, et de paraître satisfait des discours, ne pouvant prouver ni punir les intentions. Cependant les rebelles s'avançaient vers Londres. Édouard assembla promptement une armée et marcha contre eux, menant avec lui le père et l'oncle de Wells dont il s'était saisi. Il reçut en même temps des lettres du duc de Clarence et du comte de Warwick, qui lui marquaient qu'ils le joindraient incessamment avec vingt-cinq mille hommes. Ces nouvelles le calmèrent pour un moment ; mais ses soupçons se réveillant il ne douta point que Warwick ne se rangeât du parti des rebelles. Il résolut donc de les combattre avant son arrivée, persuadé que s'il était vainqueur, le duc de Clarence et Warwick n'oseraient manquer à leur parole ; et que s'il perdait la bataille, ils viendraient à son secours si leurs promesses étaient sincères. Ce qui acheva de déterminer Édouard à combattre, fut d'apprendre que Robert Wells avait envoyé une partie de son armée vers Lincester, et qu'il prenait la route de Stafford. Le roi au lieu de partager ses troupes, porta toutes ses forces de ce côté-là. Les armées se trouvèrent en présence.

Édouard se voyant supérieur, donna le signal de la bataille, en faisant trancher la tête au père et à l'oncle de Wells. Le combat fut sanglant ; mais il dura peu, parce que Robert Wells animé du désir de venger la mort de son père, se précipita inconsidérément au milieu de l'armée du roi où il fut enveloppé. Les rebelles privés de leur chef commencèrent à plier. L'armée royale profita de cet instant, les chargea avec fureur, et en fit un carnage affreux ; il en demeura plus de dix mille sur la place. Édouard devenu cruel par la victoire, fit mourir Robert

Wells et les principaux prisonniers ; ils chargèrent beaucoup le duc de Clarence et le comte de Warwick. Ceux-ci n'ayant plus de grâce à espérer, s'embarquèrent et comptaient aborder à Calais. Vauclerc, gentilhomme gascon, qui y commandait, et qui devait sa place à Warwick, au lieu de l'y recevoir fit tirer sur lui, et l'obligea de s'éloigner. Dans ce même temps la duchesse de Clarence accoucha dans le navire. On détacha une chaloupe pour aller chercher à Calais les secours nécessaires. Vauclerc se contenta d'envoyer quelques rafraîchissements, et fit dire à Warwick qu'il était obligé de l'empêcher d'aborder, parce que le peuple était pour Édouard, et se soulèverait ; que pour lui il lui serait fidèle ; mais qu'il réservait ses services pour un temps plus favorable, de sorte que le duc de Clarence et Warwick, après avoir tenu longtemps la mer, allèrent descendre à Honfleur où ils furent reçus par l'amiral de France.

Le duc de Bourgogne écrivit au roi et à ceux de Rouen que la protection qu'on donnait au duc de Clarence et à Warwick, était une infraction aux traités, puisqu'ils avaient pris et conduit dans les ports de France plusieurs navires appartenants aux bourguignons et aux bretons. Le roi fit réponse au duc de Bourgogne, qu'il ne voulait point manquer aux traités ; que si le comte de Warwick avait pris quelques vaisseaux sur les sujets du duc, ils avaient été repris ou restitués ; que cependant s'il se trouvait quelques effets appartenants à ses sujets, il pouvait les envoyer reconnaître et réclamer. Le roi en nommant des commissaires pour faire rendre les effets que le duc de Bourgogne ferait redemander, fit dire à Warwick de faire sortir ses vaisseaux de l'embouchure de la Seine, et de les conduire à Cherbourg et à Granville, afin qu'ils ne fussent plus sous les yeux du connétable, qui instruisait le duc de Bourgogne de tout ce qui se passait.

Le duc n'étant pas satisfait, récrivit fortement à ce sujet ; nous avons un billet adressé à l'archevêque de Narbonne et à l'amiral, qui prouve mieux la chaleur qu'il apportait dans cette affaire, que tout ce que je pourrais dire.

Archevêque, et vous amiral, les navires que vous dites avoir été mis de par le roi en contre les anglais, ont ja exploietté sur la flotte de mes sujets retournant en mes pays ; mais par saint Georges si l'on n'y pourvoid, à l'aide de Dieu j'y pourveorai sans vos congies ny vos raisons, ny justices ; car elles sont trop volontaires et longues. Charles, 29 mai.

Quelques traités que le duc de Bourgogne fit avec la France, il était toujours prêt à les rompre et à se lier avec les ennemis de cette couronne. Il venait tout récemment de recevoir l'ordre de la jarretière, qui lui fut apporté en grand appareil par Durfort, seigneur de Duras, ambassadeur d'Édouard. Dans le temps qu'il recherchait l'amitié de ce prince, il se plaignait que les officiers du roi voulaient contraindre les bourguignons de comparaître aux montres du ban et de l'arrière-ban, ce qu'il prétendait être contraire au traité de Péronne : il reprochait encore au roi de vouloir faire la guerre au duc de Bretagne. Louis chargea Guyot Pot et Courcillon d'aller trouver le duc de Bourgogne, et de lui dire qu'on avait prévenu ses plaintes, en donnant ordre de ne point inquiéter ses sujets ; et à l'égard du duc de Bretagne, qu'il était bien singulier qu'on accusât le roi de vouloir lui déclarer la guerre dans le moment même qu'il venait de faire un nouveau traité avec lui, en interprétation de celui d'Ancenis ; que le roi était prêt d'en signer un nouveau, pourvu qu'il assurât la paix ; qu'il n'avait dans aucune guerre été l'agresseur, et n'avait jamais pris les armes que de l'avis des princes du sang, et qu'on ne pouvait se prévaloir du traité de Conflans, contre lequel il avait toujours protesté. Je ne puis m'empêcher de remarquer que Louis a dans plusieurs occasions protesté, sans scrupule, contre le traité de Conflans, et n'a

jamais réclamé, du moins pendant la vie du duc de Bourgogne, contre celui de Péronne qui lui était bien plus injurieux : c'était peut-être par cette raison même. La guerre du bien public était l'affaire de l'état autant que la sienne, au lieu qu'en rappelant le traité de Péronne, il craignait qu'on ne lui en reprochât les causes, les motifs et les suites, qui n'étaient pas à son honneur.

Les ambassadeurs ajoutèrent que le duc de Bourgogne devait moins que personne alléguer le traité de Conflans, puisqu'il était le seul prince contre qui les protestations n'eussent pas été faites, et avec qui le traité était observé ; que le duc devait se souvenir qu'il s'était engagé lui-même à ne jamais faire d'alliance qui fût contraire à la France ; qu'il y était obligé par sa qualité de prince du sang et de premier pair, et par la reconnaissance que la maison de Bourgogne devait aux rois de France. Les ambassadeurs rappelèrent alors, que le roi Jean avait donné à Philippe le Hardi, bisaïeul du duc, le duché de Bourgogne ; que Charles V lui avait fait épouser l'héritière de Flandre, et pour parvenir à ce mariage lui avait cédé les seigneuries de Lille, Douai et Orchies ; que le roi Charles VI était allé en personne soumettre les flamands rebelles ; qu'on ne rappelait pas ces services pour en faire un reproche ; mais pour prouver que le duc devait toujours rester inséparablement uni à la France.

Hugonet bailli de Charolais, allait répondre aux ambassadeurs, lorsque le duc impatient prit la parole et dit, que si les ducs de Bourgogne avaient des obligations aux rois de France, ils en avaient bien marqué leur reconnaissance par les services qu'ils avaient rendus à la couronne ; et que le roi recevant continuellement les malfaiteurs et les mécontents des états de Bourgogne, ne devait pas désapprouver les secours qu'on donnerait au duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne écrivit quelque temps après à la duchesse sa mère, que depuis les paroles qu'on avait données de faire rendre les effets appartenants à ses sujets, Warwick avait pillé plusieurs vaisseaux flamands, et que l'amiral de France avait envoyé un homme pour brûler la flotte de Bourgogne. Le duc sans approfondir la vérité de ces bruits, donna des lettres patentes pour faire arrêter toutes les marchandises des français qui se trouveraient dans ses états. Son armée navale, commandée par le Sieur de La Vire, parut en même temps à Chef de Caux, où elle fut jointe par celle d'Angleterre et de Bretagne.

Le bâtard de Bourbon en donna avis au roi, et le fit assurer qu'il avait fait rassembler les effets qui avaient été pris sur les sujets du duc ; qu'il était prêt de les rendre à ceux qui viendraient les réclamer de sa part ; qu'il l'avait fait dire à La Vire, que celui-ci avait déclaré qu'il n'en voulait qu'à Warwick, et qu'il avait ordre de l'attaquer partout où il le trouverait ; qu'on lui avait répondu qu'il le pouvait faire à la mer, et non pas dans les ports du roi ; et qu'on avait mandé à Warwick de ne pas s'arrêter à Honfleur et de passer en basse Normandie. Il y eut plusieurs messages à ce sujet entre les commandants des flottes. Enfin le roi craignant que la guerre ne s'allumât, donna ordre à Bourré et à Briçonnet d'engager Warwick à repasser en Angleterre.

Les inquiétudes du roi furent suspendues par la joie que lui causa la naissance du dauphin Charles qui naquit à Amboise. Jamais enfant n'avait été demandé au ciel avec plus d'ardeur. Sa naissance si chère à la France fut célébrée avec des transports extraordinaires. Le dauphin fut tenu sur les fonts par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et par Jeanne de France duchesse de Bourbon.

Le roi voyant la couronne assurée par la naissance d'un fils, s'appliqua de plus en plus à rétablir la paix dans le royaume. Il se rendit à Angers avec le duc de

Guyenne et le roi René, afin d'être plus à portée de donner ses ordres à Dammartin et à Crussol, qu'il avait envoyés à Nantes négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Marguerite reine d'Angleterre, le prince de Galles son fils, le comte de Warwick et sa jeune fille se rendirent à Angers auprès du roi. Ce fut là que le prince de Galles épousa la fille de Warwick. Marguerite, le prince son fils et sa belle-fille s'étant ensuite retirés à Razilly, le roi leur donna des officiers et des pensions plus convenables à leur rang, qu'à leur état présent.

Le comte de Warwick voulant retourner en Angleterre malgré la flotte anglaise et celle du duc de Bourgogne qui l'observaient, mit enfin à la voile, et passa à la faveur d'une brume, sans être aperçu des anglais ni des bourguignons. Les vaisseaux français qui lui servaient d'escorte avaient ordre, s'ils rencontraient les flottes, de faire route sans s'arrêter ; mais de se défendre s'ils étaient attaqués.

Dans le temps que Warwick se mettait en mer, le roi, sous prétexte d'un pèlerinage au Mont Saint Michel, parcourut les côtes de Normandie. À son retour au Plessis, il tint sur le commerce un grand conseil où il fit appeler deux négociants de chacune des principales villes du royaume. Dans toutes ses affaires il préférait les lumières et l'expérience aux dignités. Il s'agissait de savoir comment on devait se comporter avec les sujets du duc de Bourgogne depuis qu'il avait fait saisir les marchandises des français.

On examina quelle influence les divisions de l'Angleterre pouvaient avoir dans la question dont il s'agissait. En conséquence des délibérations, il fut résolu qu'on cesserait d'aller aux foires d'Anvers ; qu'on romprait tout commerce avec les sujets du duc de Bourgogne ; et pour attirer les étrangers en France, le roi ordonna qu'il se tiendrait tous les ans à Caen deux foires où toutes sortes de monnaies auraient cours, et où les étrangers jouiraient de tous les privilèges des regnicoles.

On apprit bientôt que le duc de Clarence et le comte de Warwick étaient descendus à Dartmouth, où ils furent joints par Stanley et par le fils du fameux Talbot avec cinq mille hommes. Warwick fit publier que tous ceux qui étaient en état de porter les armes, eussent à le venir trouver, pour servir le roi Henri contre Édouard duc d'York, usurpateur de la couronne d'Angleterre. Le parti de Henri grossissait à chaque pas, de sorte que l'armée de Warwick était de plus de cinquante mille hommes en approchant d'Édouard. Ce prince n'avait pour conseil que ses favoris, il employait dans ses affaires ceux qui partageaient ses plaisirs, et s'occupait d'amusements frivoles, lorsqu'il apprit que Warwick s'avancait. Il rassembla promptement son armée ; mais ayant confié l'avant-garde à Montaigu frère de Warwick, Montaigu passa avec ses troupes du côté de son frère. Cette désertion entraîna la plus grande partie de l'armée d'Édouard, qui se voyant abandonné se sauva à Lynne où il trouva trois vaisseaux, sur lesquels il passa en Hollande avec le duc de Gloucester son frère, le comte de Riviers son beau-frère, le comte de Northumberland, Hastings, et environ six cents hommes. Warwick marcha tout de suite à Londres, et tira Henri VI de prison pour le replacer sur le trône. Ce prince malheureux y remontait pour la seconde fois : esclave couronné qui regrettait peut-être la tranquillité de sa prison.

Aussitôt qu'Édouard fut auprès du duc de Bourgogne, on ne douta point que son ressentiment contre la France ne le portât à engager le duc à déclarer la guerre. Les démêlés particuliers de Louis et de Charles étaient plus que suffisants, et ces princes étaient encore excités par les mécontents qui étaient auprès d'eux.

Philippe de Savoie avait quitté le service du roi pour passer dans celui du duc, et Jean de Châlons, seigneur d'Argeuil, avait abandonné le duc pour servir le roi.

Le duc défendit à ses sujets tout commerce avec la France. Le roi de son côté avait conclu avec les suisses une ligue offensive et défensive contre le duc de Bourgogne. Il manda le comte de Dammartin, afin de concerter avec lui les mesures qu'il fallait prendre dans les circonstances présentes. Il fut résolu qu'on enverrait des ambassadeurs en Angleterre pour conclure une ligue offensive et défensive avec Henri VI. Louis de Harcourt évêque de Bayeux, du Châtel, Meny Peny seigneur de Concessault, Yvon du Fau et Cerizay partirent et signèrent la ligue. Le roi fit publier qu'Édouard prince de Galles lui avait donné son scellé, et qu'ils avaient juré ensemble de ne point cesser de faire la guerre au duc de Bourgogne, qu'ils ne l'eussent dépouillé de ses états.

Le duc faisait aussi tous ses préparatifs, et tâchait d'empêcher les anglais de s'unir aux français. Il écrivit aux habitants de Calais, et envoya Philippe de Commines pour leur représenter qu'il n'avait fait alliance avec Édouard que depuis qu'il avait été reconnu roi d'Angleterre ; que c'était donc avec la nation même qu'il avait traité ; que le sang l'unissait au roi Henri ; qu'il enverrait le féliciter sur son rétablissement ; qu'il ne voulait jamais se mêler des divisions qui s'étaient formées pour la couronne ; que c'était de la nation anglaise qu'il était allié ; qu'il n'y avait pas un anglais plus zélé que lui, et que les troupes qu'il levait n'étaient que pour la défense de son pays. Il écrivit les mêmes choses au peuple d'Angleterre, et sa lettre commençait par ces termes : *à vous, mes amis*.

Le duc de Bourgogne envoya demander du secours au roi René et au duc de Bretagne, comme garants des traités de Conflans et de Péronne qu'il prétendait que le roi avait violés. Il s'adressa aussi au parlement, et lui représenta que le roi venait de faire une infraction manifeste aux traités, en faisant mettre en sa main les prévôtés du Beauvoisis, et qu'il avait encouru les peines prononcées contre les infracteurs.

Le roi craignant toujours la faiblesse et l'inconstance du duc de Bretagne, lui envoya Crussol et le président le Boulanger, avec ordre de s'adresser d'abord à Odet Daidie. Ils exposèrent que le roi n'avait jamais manqué au traité de Péronne, quoiqu'il ne l'eût signé que par force, afin d'obtenir sa liberté, et peut-être se racheter la vie ; que le duc de Bourgogne, au contraire, manquait tous les jours à sa parole, en refusant de rendre hommage des terres qu'il tenait de la couronne, et en s'opposant à l'exercice de la justice de la part des officiers royaux ; qu'il avait fait soulever le comte d'Armagnac pour favoriser une descente des anglais en Guyenne, qu'il était livré à cette nation ; qu'il ne cherchait qu'à troubler le royaume, et que par une perfidie horrible il avait envoyé un homme offrir au roi de tuer le duc, dans l'espérance que le roi écouterait ce misérable, et qu'il fournirait un moyen de les déshonorer.

Les plaintes du roi contre le duc de Bourgogne étaient d'autant mieux fondées, qu'on avait surpris la lettre qu'il écrivait aux anglais, et qu'on tenait dans les prisons Jean Rocs, qui était l'homme aposté, dont voici l'histoire. Pierre Hagenbach, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, était un de ces hommes sans principes, sans mœurs, qui sont incapables d'un attachement sincère pour leur prince, et qui ne pouvant rendre des services réels, veulent devenir nécessaires à quelque prix que ce soit. Ce fut lui qui suggéra au duc le projet dont nous venons de parler, et lui fournit pour l'exécuter un certain Jean Rocs qui avait été chef de voleurs, et qui n'ayant rien à perdre pouvait tout risquer. Il fut présenté au duc de Bourgogne, et reçut ses instructions. Rocs se rendit à Amboise et fit sa

proposition au roi ; mais à peine eût-il commencé à s'expliquer, qu'il fut arrêté et conduit à Paris. Il fut interrogé par La Driesche président des comptes, et avoua tout. On le transféra à Meaux pour être encore interrogé par le connétable, devant qui il persista dans sa déposition. Le parlement lui fit son procès, et le condamna ; mais le premier président fut d'avis de le garder quelque temps avant de l'exécuter.

Cette affaire fut suivie d'une autre qui ne fit pas moins d'éclat. Baudouin, bâtard de Bourgogne, passa auprès du roi à la sollicitation de Jean De Chassa qui s'y était retiré l'année précédente. Le duc de Bourgogne les fit redemander, et publia un manifeste, par lequel il prétendait que Baudouin, Chassa et plusieurs autres avaient comploté de l'assassiner ou de l'empoisonner. Le bâtard Baudouin et Jean de Chassa répondirent au manifeste du duc par deux écrits des plus diffamants. Chassa reprochait au duc de le persécuter, parce qu'il avait refusé de répondre à une passion brutale ; et Baudouin prétendait que le duc Charles l'avait autrefois sollicité de tuer le duc Philippe. Ces querelles particulières augmentaient encore la haine qui était entre le roi et le duc de Bourgogne.

Louis pour se déterminer enfin sur le parti qu'il devait prendre, convoqua une assemblée si nombreuse de princes, de grands officiers et de personnes de tous les ordres de l'état, que Philippe de Commines l'a confondue avec les états tenus à Tours en 1468 mais il s'est trompé, les états ne se tinrent alors que par députation, au lieu que l'assemblée de cette année 1470 ne fut composée que de ceux que le roi y appela. Il exposa ses sujets de plaintes contre le duc de Bourgogne, et leur demanda s'ils jugeaient qu'il fût en droit de lui déclarer la guerre. Tous répondirent d'une voix que les princes qui avaient donné leurs scellés au duc de Bourgogne n'étaient plus tenus de les garder ; que le roi pouvait non-seulement lui déclarer la guerre ; mais qu'il y était même obligé pour le maintien des lois et le salut de l'état : ainsi la guerre fut résolue.

Le roi était en paix avec tous ses voisins, il s'était assuré du consentement des princes, et n'avait rien à craindre de l'intérieur du royaume. Le duc de Bourgogne avait inutilement sommé le roi René et le duc de Bretagne de se joindre à lui ; il ne devait pas compter davantage sur l'Angleterre, après avoir donné retraite à Édouard. Quoique la circonstance fût favorable le roi ne voulut pas encore rompre ouvertement, et se contenta d'envoyer le connétable et le maréchal Rouault sur les frontières de Picardie pour attirer dans son parti les sujets du duc : négociation honteuse, et peut-être aussi dangereuse par les suites qu'elle pouvait avoir, qu'une guerre ouverte.

Vers ce même temps-là, la reine Marguerite vint à Paris avec la princesse de Galles et la comtesse de Warwick. Elle y fut reçue avec tous les honneurs qu'on aurait pu rendre à la reine de France. On s'empessa d'honorer une princesse qui n'eut souvent d'autres titres que sa vertu et ses malheurs.

Cependant le roi n'ayant pas réussi dans le projet qu'il avait eu de marier le duc de Guyenne avec l'infante Isabelle de Castille, envoya demander la princesse Jeanne, fille du roi Henri, et nièce d'Isabelle. Le cardinal d'Albi et le sire de Torcy avaient été chargés de faire la première demande, ils furent encore nommés pour traiter de ce mariage. Olivier le Roux, maître des comptes, fut envoyé avec eux, et le duc de Guyenne donna sa procuration au comte de Boulogne pour épouser en son nom la princesse de Castille. Les ambassadeurs se rendirent à Médina Del Campo, et furent reçus avec distinction. Le cardinal d'Albi parla dans la première audience avec si peu de respect à la princesse Isabelle qu'il aliéna les esprits. Le roi de Castille, n'étant pas content de sa sœur, ne parut pas en savoir

mauvais gré au cardinal ; il lui répondit dans les termes les plus obligeants, et nomma l'archevêque de Séville, l'évêque de Siguënza et Jean Pacheco marquis de Villena, grand-maître de saint Jacques, qui était dans les intérêts de la France, pour traiter avec les ambassadeurs.

Lorsqu'on fut convenu des articles, la cour se rendit à un village appelé le Champ de Saint Jacques, près de Bultrago, où la reine conduisit la princesse sa fille. Ce fut-là que le roi fit lire les sujets de mécontentement qu'il avait contre sa sœur, et l'acte qui cassait celui par lequel Isabelle avait été reconnue héritière des royaumes de Castille et de Leon. Le roi Henri et la reine Jeanne jurèrent que la princesse Jeanne était leur fille, et firent déclarer qu'Isabelle était déchue de tous ses droits, avec défenses de la traiter de princesse de Castille. Le cardinal d'Albi lut ensuite une bulle du pape Paul II qui relevait de leurs serments ceux qui l'avaient prêté à Isabelle. Tous ceux qui étaient présents jurèrent qu'ils ne reconnaîtraient d'autre princesse que Jeanne, fille du roi et de la reine.

On fit le même jour la cérémonie où le comte de Boulogne, comme procureur du duc de Guyenne, donna la main à la princesse.

Ce vain appareil n'abattit pas le parti d'Isabelle et de Ferdinand, de sorte que le roi de Castille envoya en France le protonotaire dom Louis Gonçalves d'Aliença, prier Louis XI de ratifier le mariage du duc de Guyenne, et de faire promptement passer ce prince en Espagne avec une armée capable de réduire les rebelles, avant qu'ils eussent reçu des secours d'Aragon. L'affaire ne fut pas poussée avec autant de vivacité qu'elle avait été commencée. Les longueurs venaient du duc de Guyenne, qui n'ayant jamais de dessein fixe, écoutait toujours ceux qui lui parlaient de lui faire épouser l'héritière de Bourgogne. Ce prince marqua néanmoins qu'il recevait avec plaisir la nouvelle de ce qui s'était fait en Castille, et donna des fêtes à Ligournes. Gaston Phœbus prince de Vianne, et gendre de Louis XI s'y distingua dans un tournoi par sa force et par son adresse ; mais après avoir remporté tous les prix, il fut blessé d'un éclat de lance, et mourut quelques jours après fort regretté, laissant deux enfants, François Phœbus et Catherine de Foix.

La France fit encore une perte plus grande dans la personne de Jean duc de Calabre, qui mourut à Barcelone : prince digne d'un meilleur sort par ses vertus, et qui ne perdit rien de sa gloire par ses malheurs.

Les mécontentements et les plaintes réciproques du roi et du duc de Bourgogne éclatèrent enfin en guerre ouverte. Le connétable était toujours sur les frontières de Picardie, et tâchait de séduire ou de surprendre les villes que le roi avait rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans. Les villes d'Auxerre et d'Amiens rejetèrent d'abord les propositions du connétable. Les habitants de Saint Quentin ne furent pas si fidèles, et sur la promesse qu'ils seraient pendant seize ans exempts de toutes impositions, ils se rendirent. La Vieuville qui y commandait n'étant pas en état de les retenir dans le devoir, et ne voulant pas trahir le sien, le connétable lui permit de se retirer avec ses effets.

Le duc de Bourgogne voyant qu'il allait avoir à soutenir toutes les forces du roi, craignait que les anglais ne s'unissent encore avec la France ; c'est pourquoi il fournit à Édouard de l'argent et des navires pour repasser en Angleterre, afin que les anglais eussent assez d'occupation chez eux, pour ne pas s'engager dans des guerres étrangères. Le duc fut si piqué de la perte de Saint Quentin, qu'il écrivit au connétable de venir le servir comme son vassal. Le connétable répondit fièrement :

que si le duc avait son scellé, il avait celui du duc, et qu'il était homme pour lui répondre de son corps.

Le duc pour se venger du connétable fit saisir toutes les terres qu'il avait en Flandre et en Artois, le connétable s'empara par représailles de celles que ses enfants, qui étaient au service du duc, avaient en France.

Le duc de Bourgogne eut bientôt mis une armée sur pied, parce qu'il avait toujours un certain nombre de milices qui, sans faire de service continu, recevaient une très petite paie, pour être prêtes à marcher au premier ordre. Cette milice qu'on appelait gens à gages ménagers, répondait à peu près à celle que nous avons depuis quelques années.

Le roi sûr de la bonté de ses troupes, ne s'appliqua plus qu'à maintenir l'union entre le connétable et le comte de Dammartin qui les commandaient. Tous deux étaient hauts et difficiles, caractères trop semblables pour s'accorder. Dammartin était d'ailleurs un des plus braves hommes de son temps, sincère, fidèle, naturellement emporté, ami vif, et implacable ennemi. Louis s'approcha de la frontière pour veiller sur la conduite de l'un et de l'autre. Il donna ordre à Dammartin de s'avancer du côté de Roye qui se rendit. Montdidier ouvrit ses portes. L'alarme se répandit dans le pays : la ville d'Amiens craignant d'être surprise, traita avec Dammartin ; mais celui-ci ne se croyant pas assez fort pour risquer de s'enfermer dans la ville, sur la foi des habitants qui pouvaient agir d'intelligence avec le duc, convint avec eux qu'il écrirait aux principaux ; qu'ils enverraient ses lettres toutes cachetées au duc, et qu'on se conduirait suivant le parti que prendrait ce prince. Le projet de Dammartin réussit. Le duc abusé par cette démarche, crut pouvoir se reposer sur la fidélité de la bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire d'y envoyer des troupes dont il croyait avoir plus de besoin ailleurs. Ces retardements donnèrent le temps à Dammartin de faire venir des troupes ; d'en faire entrer dans la ville, et de recevoir le serment.

Sur cette nouvelle le duc de Bourgogne ne se croyant pas en sûreté à Doullens, se retira à Arras. Avant que la ville d'Amiens se fût rendue, il avait écrit au comte de Dammartin une lettre, par laquelle il lui rappelait la guerre du bien public, et les traités de Conflans et de Péronne, qu'il prétendait que le roi avait violés. Il s'étendait beaucoup sur ce que nous avons déjà dit des prévôtés de Beauvoisis. Il reprochait à Dammartin la prise de Saint Quentin, et les lettres qu'il venait d'écrire aux habitants d'Amiens ; et finissait par protester qu'il saurait bien défendre ses états, et s'opposer aux entreprises du roi.

Dammartin fit réponse le même jour en ces termes :

très haut et très puissant prince, je crois vos lettres avoir été dictées par votre conceil et très grands clerks qui sont gens à faire lettres mieux que moy, car je n'ai point vècu du métier de la plume.

Il dit ensuite que jamais
il ne se serait trouvé engagé dans la guerre civile,
si ses ennemis ne l'eussent perdu dans l'esprit
du roi ; mais qu'il avait triomphé de ses
calomnieurs.

je veux bien que vous entendiez, que si j'eusse été avec le roi, lorsque vous commençâtes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en eussiez pas échappé à si bon marché que vous avez fait, et mesmement à la rencontre de Mont-Lhery. il reproche ensuite au duc l'entreprise qu'il osa faire contre le roi à Péronne. Je fus, *ajoute-t-il*, cause de son retour, parce que je ne voulus rompre l'armée qu'il m'avait laissée... si je vous écris chose qui vous déplaît, et qu'avez envie de vous en

venger de moy, espérez qu'avant que la fête se départe, vous me trouverez si près de votre armée contre vous, que connaîtrez la petite crainte que j'ai de vous... soyez aussi sûr que la mort, que si vouliez longtemps guerroyer le roi il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du métier de la guerre. Ces lettres sont écrites par moy Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France, et lieutenant général pour le roi en la ville de Beauvoisis, lequel très humblement vous récrit. *La suscription était* : à Monsieur de Bourgogne.

Le roi pour s'attacher les villes qui s'étaient soumises et en attirer d'autres dans son parti, manda à la chambre des comptes d'enregistrer les privilèges qu'il venait d'accorder à Saint Quentin. La chambre après avoir fait quelques difficultés, fut enfin contrainte d'obéir. Louis se servit de la même autorité contre le parlement au sujet d'un procès qui était entre ses officiers et ceux du bailliage de Tournay. Il déclara qu'il s'en réservait la connaissance ; et comme le parlement refusait de lui remettre les pièces, ce prince envoya un homme exprès pour les lui apporter, et manda que ce n'était pas le temps de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'une ville, qui étant au milieu de ses ennemis, pouvait lui faire plus de mal que jamais le parlement n'en pourrait réparer.

Dammartin ayant fait passer sa cavalerie au-delà de la Somme, le roi en eut de vives inquiétudes ; sa défiance naturelle fit qu'il s'en expliqua d'une façon assez désavantageuse pour Dammartin, quoiqu'il vînt de lui écrire pour lui marquer la satisfaction qu'il avait de ses services. Dammartin se justifia pleinement sur ce que les fourrages manquaient en deçà de la Somme ; il manda qu'il voulait s'assurer de quelques châteaux ou les détruire, comme il avait déjà brûlé celui de Contai ; qu'au surplus le roi pouvait être tranquille sur l'armée de Bourgogne, puisque dans les escarmouches, les français, quoique inférieurs en nombre, avaient toujours eu l'avantage.

On n'avait point encore vu d'armée si nombreuse que celle du duc : on y comptait quatre mille lances, chaque lance était de quatre cavaliers et de six archers à pied. L'artillerie et les munitions occupaient quatorze cent chariots, et chaque chariot était conduit par quatre hommes armés. Le duc attendait encore douze cent lances de Bourgogne, cent soixante de Luxembourg, et l'arrière-ban de Flandre et de Hainaut, outre douze mille hommes qui étant dans les places, pouvaient en sortir dans l'occasion ; de sorte que tout réuni aurait fait une armée de plus de quatre-vingt mille hommes. Le duc s'avança le long de la Somme, et vint se loger à Halbuterne. Le roi donna ordre à Dammartin d'observer la marche de l'ennemi, de le côtoyer, de veiller sur Amiens, d'être toujours sur la défensive, de ne pas hasarder le combat, et de raser les petites places qu'on ne pouvait garder sans trop affaiblir l'armée.

Le duc de Bourgogne après avoir tenu quelque temps l'armée royale en suspens, tomba tout à coup sur Picquigny qu'il surprit, la garnison se retira précipitamment dans le château et fut obligée de capituler. Le feu prit à l'instant à la ville et la consuma. Les bourguignons prétendirent que c'était par accident. Le connétable vint aussitôt sommer Bapaume de se rendre. Jean de Longueval qui y commandait, sortit sur la parole du connétable pour lui dire que cette ville était du comté d'Artois, ancien domaine de la maison de Bourgogne, et qu'il la défendrait jusqu'à la mort. Le connétable ayant essayé d'intimider Longueval, celui-ci n'en devint que plus ferme. Apercevant le bâtard de Bourgogne, il lui reprocha avec tant de force d'avoir quitté son prince, qu'il le fit pleurer. Soit que le connétable fût touché de la vertu de Longueval, soit qu'il craignît de s'arrêter trop longtemps devant Bapaume, il se contenta de saccager les abbayes

d'Amboise et d'Aucourt, les châteaux de Sailly, de Chaplaincourt, de Betancourt, et retourna à Saint Quentin.

L'armée du duc ayant passé la Somme, pour se camper sous Amiens, les français lui enlevèrent un convoi de soixante chariots. Les escarmouches furent fréquentes pendant cette campagne, sans que l'on en vînt à une affaire générale ; mais les français eurent partout l'avantage, excepté dans une seule rencontre où la perte fut à peu près égale. Le duc ayant eu avis qu'il y avait quarante hommes d'armes avec quelques archers en embuscade dans un village, fit partir dix mille hommes, afin d'envelopper ce parti. Dammartin ayant aperçu du mouvement dans l'armée du duc, sortit de la ville avec quelques officiers, et si peu de précaution, qu'il n'avait qu'une dague pour toute arme. Il vit bientôt ses gendarmes qui fuyaient vers lui. Dammartin leur cria de faire face à l'ennemi : ceux qui le firent furent massacrés, les autres entraînent Dammartin même, et les bourguignons seraient, peut-être, entrés avec eux dans la ville, si le vicomte de Narbonne ne fût sorti avec quelques hommes d'armes. Dammartin se saisit à l'instant d'une lance, s'arrêta à la barrière, soutenu du vicomte, fit tête à l'ennemi, et le força de se retirer.

Le duc de Bourgogne voyant que ses détachements étaient presque toujours battus, espérait avoir l'avantage dans une bataille par le nombre de ses troupes. Le roi comptant sur la valeur des siennes, ne s'éloignait pas de combattre. Il rassembla ses principaux officiers et les vieux capitaines qui avaient contribué à chasser les anglais de France. De Beuil, à qui le roi demanda son avis le premier, dit avec modestie que n'ayant jamais vu faire la guerre sous Charles VII avec des armées de plus de dix mille hommes, il ne se croyait pas en état de rien décider sur les manoeuvres d'une si grande quantité de troupes ; mais qu'il craignait le désordre et la confusion, et n'oserait répondre de l'événement. Le connétable prenant la parole, dit *que l'armée du duc de Bourgogne étant la plus nombreuse qu'on eût encore vue, il était nécessaire que le roi lui en opposât une plus forte que celles qu'on avait coutume d'avoir ; que les français étaient encore inférieurs en nombre ; mais qu'ils étaient supérieurs par le courage et par la discipline ; et qu'au surplus pour ne rien hasarder légèrement, chacun pourrait donner son avis par écrit.* Le roi les fit recueillir : la plupart étaient pour donner bataille ; mais comme ils ne s'accordaient pas sur la manière d'attaquer, le roi craignit que ces différents avis n'eussent des suites malheureuses, et défendit d'engager une affaire générale. On s'attacha à resserrer l'ennemi, à tomber sur les partis, et enlever les convois. On réduisit par là le duc de Bourgogne à une telle nécessité, qu'il fut obligé de conclure une trêve. d'ailleurs ses armes n'étaient pas plus heureuses en Bourgogne qu'en Picardie.

Le comte dauphin d'Auvergne et le maréchal de Comminges avaient défait Jean de Neuchâtel, et s'étaient emparé de plusieurs places dans le Mâconnais et le Charolais. La trêve fut donc signée pour trois mois. Nicolas duc de Calabre et de Lorraine, petit-fils du roi René y fut compris, à condition qu'il retirerait ses troupes de Chastel Sur Moselle, et que le duc de Bourgogne rappellerait celles qu'il avait en Lorraine. Le roi et le duc devaient nommer avant huit jours ceux de leurs alliés qu'ils voulaient comprendre dans la trêve. Les conservateurs furent Dammartin, Mouy, Du Châtel et Châtillon pour le roi ; Ravestein, Des Querdes, Imbercourt et Rothelin de la part du duc. On apprit en même temps qu'Édouard était entré avec deux mille hommes dans la province d'York. Comme il trouva tout le pays tranquille, il fit publier, pour cacher son dessein, qu'il renonçait pour toujours à la couronne, et qu'il ne demandait que les biens de son père. La ville d'York séduite par cette feinte modération consentit à le recevoir avec peu de

suite ; mais son air affable, sa figure, le souvenir de ses victoires passées, ses malheurs présents lui gagnèrent bientôt tous les cœurs. L'anglais naturellement libre ou séditieux aime à faire ses rois et refuse de leur obéir. Édouard s'avança jusqu'à Nottingham : voyant que ses troupes grossissaient à chaque pas, il reprit le titre de roi sans s'embarrasser de la parole qu'il avait donnée à ceux d'York. Il semble que les serments ne soient pour certains princes qu'une expression du malheur, et que le succès absolve du parjure.

Aux premières nouvelles du débarquement d'Édouard, le comte de Warwick sortit de Londres avec le duc de Clarence ; alors celui-ci, qui avait abandonné son frère pour s'attacher à Warwick, repassa avec douze mille hommes dans le parti d'Édouard, peut-être avec plus de raison, mais avec autant de perfidie.

Warwick fut obligé de se renfermer dans Coventry. Édouard au lieu de l'attaquer, marcha droit à Londres. À son approche toute la ville fut remplie de trouble et de confusion. Les femmes regrettaient son règne, qui était le leur ; le peuple qui n'avait eu que de la compassion pour Henri dans le malheur, le méprisait sur le trône. Le parti de la maison d'York se releva.

Édouard fut reçu en triomphe dans la capitale, et fit enfermer de nouveau Henri dans la tour. Profitant alors du premier moment de chaleur, toujours précieux dans les révolutions, il retourna contre Warwick. Les armées s'étant rencontrées dans la plaine de Barnet, entre Saint Alban et Londres, les plus sages officiers de l'armée de Warwick étaient d'avis qu'on se retranchât pour attendre le prince de Galles qui n'était plus qu'à une journée ; mais Warwick ayant toujours été le héros de tous les partis qu'il avait embrassés, ne voulait pas partager la victoire avec le duc de Somerset qui commandait l'armée du prince de Galles. d'ailleurs ne consultant que sa fureur, il ne voyait plus de péril. Aveuglé par le désir de la vengeance, il ne respirait que le combat. Édouard s'avançait dans le même dessein ; mais avec plus d'ordre, et déjà très supérieur par le nombre. La bataille se donna le jour de pâques. Après les premières décharges on se joignit et l'on combattit corps à corps. Pendant trois heures l'avantage fut égal et la victoire incertaine. Le sort des batailles ne dépend pas toujours de la prudence. Le soleil venant à donner sur les devises que portait la troupe commandée par Oxford, qui étaient des étoiles avec des rayons, on les prit pour des soleils qui étaient les devises d'Édouard : la mêlée favorisait l'erreur. Cette méprise fit que les troupes d'Oxford furent chargées par celles de leur parti. Warwick se croyant trahi, et désespérant de la victoire, la fuite lui paraît honteuse et la vie odieuse ; il se précipite en furieux au milieu des ennemis, porte et cherche partout la mort.

Montaigu prend le même parti, les deux frères périssent accablés sous le nombre. Warwick était l'âme de son armée, il tombe et tout prend la fuite ; ce n'est plus qu'un carnage sans défense : dix mille hommes restèrent sur la place, et la victoire ne coûta pas plus de quinze cent hommes à Édouard. Oxford et Somerset se sauvèrent : le premier fut pris quelques jours après, et décapité. Tandis qu'Édouard retournait en triomphe à Londres, la reine Marguerite, la comtesse de Warwick et le prince de Galles apprirent le sort de Henri, la mort de Warwick et la défaite de leur parti. La reine tomba dans le dernier accablement ; ses jours n'avaient été qu'un enchaînement de malheurs ; ils se retracèrent tous à son esprit : la vie lui était à charge ; son courage trop longtemps éprouvé, succombait à tant de maux. Cependant elle ne se plaignait point de ses disgrâces ; sa vertu condamnait assez la fortune ; le péril qui ne regardait qu'elle n'avait jamais fait d'impression sur son âme ; mais depuis qu'elle avait fondé toutes ses espérances sur le prince de Galles, au moindre danger qui le menaçait, les

sentiments d'une mère tendre l'emportaient sur l'héroïsme. Elle se retira dans le monastère des religieuses de Beaulieu, pour y cacher son fils. Le duc de Somerset, le Lord Beaufort, Jean Courtenay comte de Devonshire, vinrent l'y trouver, et lui représentèrent que son parti était encore assez fort pour se relever ; qu'il ne se soutiendrait que par la présence du prince de Galles, et que sans lui il se dissiperait sans ressource. Ils ne dissimulèrent point qu'un prince né pour régner ne peut choisir que le sceptre ou la mort.

La reine cédant à la nécessité, se mit avec son fils à la tête du reste de son parti, et s'avança dans le pays de Cornouailles et dans le comté de Devonshire, qui se soumirent : elle se préparait à passer jusqu'au pays de Galles, pour y joindre le comte de Pembroke frère utérin de Henri VI lorsqu'elle apprit à Teukesbury qu'Édouard venait à sa rencontre. Elle prit le parti de se retrancher ; mais Édouard étant arrivé en présence, le duc de Gloucester son frère, qui commandait l'avant-garde, attaqua les retranchements du prince de Galles. Le duc de Somerset sortit pour le repousser ; mais n'étant pas soutenu, il fut obligé de se replier. Il trouva Wenloc qui n'avait pas fait le moindre mouvement pour le suivre ; il lui reprocha sa lâcheté, et lui fendit la tête d'un coup de hache. Gloucester pénétra dans les retranchements en poursuivant Somerset. Toute l'armée d'Édouard profita de l'instant, et entra dans le camp de toutes parts : le carnage fut affreux. Les plus braves de l'armée du prince de Galles se rangèrent auprès de lui, et périrent les armes à la main. Trois mille hommes restèrent sur la place, le reste chercha son salut dans la fuite. Le prince de Galles tomba entre les mains de Richard Craff qui eut quelque envie de le sauver ; mais Édouard ayant fait publier qu'il donnerait cent livres sterling de pension à celui qui livrerait le prince mort ou vif, l'avarice fit taire l'humanité. Craff crut sauver son honneur en prenant parole d'Édouard qu'on n'attenterait point sur la vie du prince. La haine n'est pas plus généreuse que l'avarice.

Édouard se fit amener le prince de Galles, et lui demanda comment il avait osé rentrer en Angleterre. Le jeune prince répondit avec fermeté que son père, son aïeul et son bisaïeul ayant été rois d'Angleterre par le sang, par la vertu et par le choix des peuples, il était venu se mettre en possession d'une couronne qui ne pouvait appartenir qu'à lui. Édouard irrité de cette réponse souilla sa victoire par une action barbare. Il frappa au visage ce malheureux prince, et dans l'instant Clarence, Gloucester et Hastings se jetèrent sur lui et le poignardèrent. Gloucester courut tout de suite à Londres et plongea dans le sein de Henri le poignard teint du sang de son fils. Ainsi périt Henri VI prince digne de compassion par ses malheurs, que ses vertus pourraient faire mettre au nombre des bienheureux, et peu distingué parmi les rois. Commines, Forestel, et la lettre d'Édouard au duc de Bourgogne assurent que le prince de Galles périt dans le combat ; mais outre que la barbarie exercée sur le père fait aisément croire celle dont on usa à l'égard du fils, je rapporte sa mort sur le témoignage d'Habington, auteur de la vie d'Édouard, de Biondi, historien des guerres civiles d'Angleterre, et d'un manuscrit du temps. Tous trois s'accordent à dire que le prince de Galles fut pris à la journée de Teukesbury et tué ensuite de sang froid. Commines et Forestel n'ont écrit que d'après la lettre d'Édouard. Il est assez naturel de penser que le prince de Galles ayant été tué presque sur le champ de bataille, Édouard plus honteux que repentant de son action, aura tâché d'en couvrir l'horreur dans sa lettre.

La reine ayant été prise sur le champ de bataille, fut conduite à Londres et enfermée dans la tour, d'où elle ne sortit que plusieurs années après par la protection de Louis XI.

Le reste des malheureux échappés au massacre se retira dans l'abbaye de Teukesbury. Édouard s'y présenta, et les demanda tous. L'abbé et les religieux sortirent au-devant de lui, tenant en main le saint sacrement, et implorant la clémence du vainqueur. Édouard jura qu'il pardonnerait aux prisonniers ; mais toujours parjure et cruel, il fit trancher la tête au duc de Somerset et aux principaux prisonniers. Rien ne donne mieux l'idée du génie anglais, que la rapidité des révolutions. Édouard regagna en moins de trois semaines un royaume qu'il avait perdu en dix jours. Il n'ignorait donc pas qu'en Angleterre un parti n'est pas détruit pour être vaincu : une étincelle y produit un incendie. Il avait encore de l'inquiétude sur le comte de Pembroke et sur le bâtard de Falcombrige qui ravageaient les environs de Londres. Il marcha contre ce dernier, le surprit dans Sandwich, et lui fit trancher la tête. Tandis qu'Édouard assurait la tranquillité de la capitale, Vaghan qu'il avait détaché contre Pembroke, tomba dans une embuscade et y périt. Ce succès ne mettant pas Pembroke en état de résister à Édouard, il s'embarqua avec le jeune comte de Richemont son neveu. Une tempête les jeta sur les côtes de Bretagne où ils furent arrêtés et restèrent longtemps prisonniers.

La révolution arrivée en Angleterre changeait entièrement les intérêts de cette couronne avec la France. Les ambassadeurs que Louis XI avait envoyés auprès de Henri VI avaient signé avec ce prince une trêve de dix ans, et un traité par lequel les anglais devaient se déclarer contre le duc de Bourgogne, et fournir à la France un corps de dix mille archers, qu'on appelait de *Maison*, et qui passaient pour les meilleures troupes d'Angleterre. Le duc de Guyenne était compris dans le traité ; tout paraissait concourir à l'abaissement de la maison de Bourgogne et à mettre le roi au-dessus de ses ennemis, lorsque ces projets s'évanouirent par la mort de Henri VI et du comte de Warwick. Louis XI craignait qu'Édouard ne tournât ses armes contre lui, non-seulement par ressentiment, mais encore pour occuper les anglais, et les distraire de la guerre civile par une guerre étrangère.

Le roi ne doutant point que ses ennemis ne recommençassent leurs intrigues, en cherchant à séduire le duc de Guyenne, engagea ce prince à le venir joindre en Picardie, et le retint auprès de lui pendant le reste de la campagne. Il lui faisait rendre tous les honneurs qui pouvaient le flatter, et comblait de présents ceux qui avaient du crédit sur son esprit. Malicorne était alors le favori, c'est-à-dire, le maître du duc de Guyenne ; le roi le gagna en lui donnant la baronnie de Médoc.

Louis étant de retour à Paris, n'oublia rien pour plaire au peuple ; il se trouva à l'hôtel de ville la veille de la Saint-Jean, et alluma le feu : cette circonstance frivole en apparence, ne l'était pas à ses yeux. Il affectait de se trouver dans les fêtes publiques, il avait remarqué que le peuple est plus sensible à cette familiarité de son prince, qu'à des bienfaits dont les principes sont cachés, et dont les sujets jouissent presque sans s'en apercevoir ; il n'ignorait pas qu'on avait répandu dans Paris des chansons contre lui et contre ses ministres, sur la trêve qu'on venait de conclure avec le duc de Bourgogne, dans le temps où l'on pouvait pousser les conquêtes plus loin.

Ces plaisanteries peu respectueuses naissent plus de la légèreté que de la malignité de la nation ; mais elles ne laissaient pas de déplaire au roi, parce qu'on lui reprochait avec raison de n'avoir pas su profiter de ses avantages. En effet le caractère défiant de ce prince, en lui faisant prévoir trop d'écueils, l'empêchait quelquefois de profiter des circonstances. Louis reconnut qu'il avait fait une faute, lorsqu'il apprit que le duc de Bourgogne levait des troupes, et venait de rompre la trêve, sous prétexte qu'on ne lui rendait pas les villes qu'on

lui avait promises. Le roi ne trouva point d'autre moyen de prolonger la trêve, qu'en lui faisant remettre plusieurs petites places. On augmenta de part et d'autre le nombre des conservateurs. Les précautions qu'on prenait pour assurer la foi des traités, ne servaient qu'à faire voir qu'on y devait peu compter. Indépendamment des guerres que le roi était obligé de soutenir en son nom, il se trouvait souvent engagé dans celles des autres états. Les troubles qui s'élevèrent en Savoie, lui donnèrent de nouveaux embarras.

Philippe le prince de Bresse, les comtes de Romont et de Genève se plaignaient de la faiblesse du duc Amédée leur frère, et de ce que la duchesse Yolande leur belle-sœur remettait toute l'autorité à Miolans, à Bonivard évêque de Verceil, et à Dolo. Les trois princes firent soulever les peuples ; le duc et la duchesse n'étant pas en état de leur résister, se retirèrent dans le château de Montmélian. Ils y furent aussitôt assiégés et forcés de capituler. Le duc fut conduit à Chambéry, et la duchesse se retira à Aspremont, d'où elle écrivit au roi son frère pour lui demander du secours. Louis donna ordre au comte de Comminges gouverneur du Dauphiné, d'assembler l'arrière-ban et les francs archers de la province. Le commandement de cette armée était destiné à Charles de Savoie que le roi avait élevé auprès de lui ; mais ce jeune prince étant mort dans ce temps-là, le comte de Comminges entra en Savoie, surprit le château d'Aspremont, délivra la duchesse Yolande, et la conduisit à Grenoble où elle fut reçue avec les mêmes honneurs qu'on avait autrefois rendus au roi étant dauphin.

Ce n'était pas assez pour le roi d'avoir mis sa sœur en liberté, s'il ne lui rendait l'autorité. Il engagea le duc de Milan à signer une ligue avec elle, et y fit entrer le roi de Naples, la république de Florence, les ducs de Ferrare et de Modène, les suisses et le marquis de Montferrat. Crussol et Ruffec de Balzac eurent ordre de se joindre au comte de Comminges, et d'assiéger Chambéry. Le comte de Romont et du Lau s'y étaient jetés pendant que les princes de Savoie s'avançaient pour les soutenir et faire lever le siège.

L'armée du roi et celle des princes de Savoie étaient déjà en présence ; mais le comte de Comminges avait ordre d'éviter le combat, en attendant que le roi envoyât Du Châtel pour travailler à un accord. Les ambassadeurs des cantons de Berne et de Fribourg arrivèrent sur ces entrefaites, et firent un traité provisionnel, par lequel la ville et le château de Chambéry seraient remis entre leurs mains, et gardés au nom du duc et de la duchesse de Savoie, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par Du Châtel qui arriva bientôt avec du Lude bailli de Cotentin, et Royer bailli de Lyon. Ils conférèrent avec les ambassadeurs suisses et conclurent la paix entre le duc, la duchesse et les princes de Savoie, aux conditions que toutes les places seraient remises entre les mains du duc ; que les ambassadeurs nommeraient huit chevaliers d'une probité reconnue, qui avec les deux maréchaux de Savoie seraient de tous les conseils ; que les princes de Savoie y auraient pareillement entrée, excepté lorsqu'il y serait question de leurs affaires personnelles. À l'égard des articles qui restaient à régler, on s'en remit au jugement du roi, qui en déciderait avec les ambassadeurs, sans que l'espèce de souveraineté qu'on lui déférait à cet égard, pût tirer à conséquence en toute autre affaire.

Quoiqu'il ne se fît rien que de l'avis des ambassadeurs et des principaux du pays, le duc et la duchesse en marquèrent peu de reconnaissance au roi.

Pendant les troubles de Savoie on perdit en France le prince le plus ami de la paix, Charles comte d'Eu, dernier prince de la branche royale d'Artois. Il

descendait de Robert comte d'Artois, frère de Saint Louis. Charles tâcha toujours par sa conduite d'effacer le souvenir de la révolte de son bisaïeul Robert III. Il avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et revint en France en 1438. Il avait toutes les vertus solides, sans en affecter l'éclat ; peu touché d'une fausse gloire, il pensait que celle d'un prince qui n'est pas né sur le trône, est d'en être l'appui, et trouva sa véritable gloire dans sa fidélité pour son roi, et ses services pour l'état. Le roi donna le comté d'Eu au connétable de Saint Pol, à qui il l'avait promis en le mariant avec Marie de Savoie, sœur de la reine, sans avoir égard aux droits du duc de Nevers, neveu et héritier du comté d'Eu.

Le pape Paul II mourut vers ce temps-là. Ce pontife malgré l'avarice qu'on lui a reprochée, eut soin de donner la subsistance aux ecclésiastiques qui étaient dans l'indigence ; il voulut que le nombre des cardinaux fût fixé à vingt-quatre, et qu'on ne pût parvenir à cette dignité avant l'âge de trente ans, et après avoir enseigné le droit ou la théologie. François de La Rovere, de l'ordre de saint François, lui ayant succédé sous le nom de Sixte IV le roi envoya lui faire compliment. Ce prince recherchait l'amitié du nouveau pontife, afin de l'empêcher de donner les dispenses qu'on sollicitait pour le mariage du duc de Guyenne avec Marie fille unique du duc de Bourgogne. Il savait que le chancelier de Bretagne et l'abbé de Bégards avaient eu en passant à Orléans de secrètes conférences avec le duc de Guyenne, il ne pouvait pas douter que ce mariage n'en fût le sujet.

En effet, ce prince s'étant retiré en Guyenne, manda Lescun, et fit mettre ses places en état de défense. Le duc de Bretagne fit en même temps donner avis au duc de Bourgogne des dispositions du duc de Guyenne. Le roi fut instruit de cette intrigue par Olivier le Roux, qui en revenant d'Espagne où il était allé traiter du mariage du duc de Guyenne avec l'infante Jeanne, passa à Mont-De-Marsan pour y voir le comte de Foix. Le Roux ayant été logé par hasard dans la chambre qu'avait occupée Henri Millet envoyé du duc de Bretagne, y trouva plusieurs lettres déchirées dont il rassembla les morceaux. Quoique le sens n'en fût pas bien clair, il vit qu'il y était beaucoup parlé de Saint Quentin, d'Amiens, d'alliances et d'intrigues secrètes. Il les envoya au roi, et lui manda qu'Édouard avait envoyé un ambassadeur aux ducs de Bourgogne et de Bretagne pour les assurer qu'il était prêt de déclarer la guerre à la France, et qu'il comptait tomber sur la Normandie et sur la Guyenne ; il ajoutait que le duc de Bourgogne avait des intelligences à la cour de France, et que le roi devait se défier de ceux qui approchaient le plus près de sa personne ; qu'il y avait eu de grandes conférences entre le duc de Guyenne, le comte de Foix, Lescun, le gouverneur de La Rochelle et plusieurs autres ; que tous s'étaient donné leurs scellés ; que cependant le comte de Foix jurait qu'il n'avait pas donné le sien ; mais qu'il se plaignait du roi, et prétendait qu'il était en état de lui nuire ou de lui rendre les plus grands services ; que si le comte de Foix n'était pas entré dans le complot, son discours prouvait du moins qu'il y en avait un. Avant que le roi eût reçu la lettre d'Olivier Le Roux, il avait déjà des soupçons contre son frère : pour s'en éclaircir, il avait envoyé Du Bouchage en Guyenne, avec ordre de voir Beauveau évêque d'Angers, qui était auprès de monsieur, de se concerter ensemble, et de savoir si l'on avait envoyé à Rome l'évêque de Montauban pour solliciter les dispenses dont on a parlé. Du Bouchage était chargé de déclarer les soupçons du roi au duc de Guyenne, et de lui dire que pour les faire cesser, il n'avait qu'à protester hautement qu'il ne prétendait ni demander les dispenses, ni s'en servir ; qu'il renonçait à toute alliance avec le duc de Bourgogne ennemi déclaré de la France ; et qu'à cette condition le roi était prêt de renouveler avec son frère tous

les serment qu'il avait faits sur la croix de saint Lô. Il paraît que cette croix de saint Lô était alors le dernier sceau du serment, et souvent l'occasion du parjure.

À peine Du Bouchage était-il parti de Tours, que Guyot de Chesnay y arriva de la part du duc de Guyenne et de Lescun pour proposer le mariage du duc avec mademoiselle de Foix. Le roi écrivit à Du Bouchage qu'il ne voulait pas plus consentir à ce mariage qu'à celui de l'héritière de Bourgogne, et qu'il ne manquât pas de s'y opposer ouvertement ; que monsieur devait tout espérer, même de partager l'autorité royale, s'il se mariait au gré du roi, et qu'il renonçât absolument aux alliances qu'on lui proposait.

Louis n'eut pas plutôt fait partir cette lettre qu'il reçut celle d'Olivier le Roux, dont je viens de parler. Ses inquiétudes redoublaient à chaque instant, il écrivait continuellement à Du Bouchage sur tous les avis qu'il recevait. Les soupçons du roi n'étaient que trop fondés ; monsieur avait donné son blanc-seing pour traiter de son mariage avec Marie de Bourgogne ; celui qu'il faisait proposer avec Mademoiselle de Foix n'était que pour écarter les soupçons. Monsieur n'avait jamais abandonné le dessein d'épouser Marie de Bourgogne ; et pour presser le duc de conclure, il lui fit dire que le roi lui proposait sa fille Anne de France, avec le Rouergue, l'Angoumois, le Poitou et le Limousin, plusieurs autres terres, cinq cents lances et la lieutenance générale du royaume. Le duc de Guyenne pouvait exagérer les offres du roi ; mais il est certain que Louis XI ne redoutait rien tant que le mariage de son frère avec l'héritière de Bourgogne. La plus grande partie de cette année se passa en négociations : le roi fit dire au duc qu'il désirait sincèrement de vivre en bonne intelligence avec lui ; que la tranquillité de l'Europe dépendait de leur union, et qu'il voyait à regret qu'on cherchait à semer la division entre eux. Le duc fit réponse au roi, que pour établir la paix il fallait qu'il commençât par lui restituer les places qu'il lui retenait ; qu'il prouverait par là qu'il désirait véritablement son amitié.

Le roi comprit aisément que tout se disposait à la guerre, et qu'il y avait une ligue formée contre lui. Le duc de Bretagne avait défendu qu'il sortit de ses ports aucuns navires sans escorte ; le comte de Foix se plaignait du roi, et cherchait à aigrir les esprits contre le gouvernement ; la noblesse de Rouergue paraissait mal intentionnée. Louis ne négligeait pas les avis qu'il recevait de toutes parts, il donna des ordres secrets pour tenir les troupes en état, sans les faire sortir de leurs quartiers. Il envoya Compain conseiller au parlement, et Raguier un des secrétaires, pour empêcher Sixte IV de donner les dispenses. Ils représentèrent au pape que le degré de parenté était trop proche, et l'informèrent de ce qui s'était passé au sujet de l'apanage de monsieur, qui montait à plus de soixante mille livres, quoiqu'il fût fixé par les lois à douze mille ; que monsieur s'était engagé par serment à renoncer à l'alliance de Bourgogne ; et que de plus il avait envoyé le comte de Boulogne épouser en son nom Jeanne, fille du roi de Castille ; que la cérémonie en avait été faite, et qu'on ne pouvait rompre de pareils engagements, sans se mettre dans la nécessité de faire une guerre injuste.

Le roi pria le pape d'annuler par une bulle expresse les dispenses qu'il pourrait avoir données, ou si elles ne l'étaient pas encore, de lui envoyer une promesse de ne les jamais accorder. En reconnaissance de ce service, Louis s'engageait à ne jamais permettre le rétablissement de la pragmatique, et offrait d'en donner toutes les sûretés que sa sainteté pourrait exiger. Le roi demandait en même temps un chapeau de cardinal pour Charles de Bourbon, archevêque de Lyon. Le duc de Bourgogne ne gardant plus de ménagements, avait déjà donné ses pouvoirs à l'évêque de Tournay, à Artus de Bourbon, et à Carondelet pour faire

avec Jean de Lucena ambassadeur de Ferdinand et d'Isabelle roi et reine de Sicile, prince et princesse de Castille, une ligue offensive et défensive contre le roi. Le roi d'Aragon, père de Ferdinand, qui avait signé avec Louis XI un traité de neutralité dans les guerres entre la France et les états de Bourgogne, s'engagea par celui-ci à se déclarer pour le duc de Bourgogne contre la France. On ne peut assez s'étonner du peu de foi qui régnait alors entre les princes.

Le duc de Bourgogne ayant conclu cette ligue, donna une déclaration portant que tous ses pays étaient exempts de vassalité envers la couronne de France, attendu l'infraction faite par le roi au traité de Péronne, et défendit à tous ses sujets de relever aucun appel en la cour de parlement. Le roi ignorait, suivant toutes les apparences, la ligue et la déclaration du duc, qui ne fut publiée que le 25 janvier de l'année suivante ; car il donna ordre à La Trémouille et à Doriole, qui étaient auprès du duc de Bourgogne, de conclure le traité commencé avec Ferry de Clugny, par lequel ces princes étaient convenus de s'assister mutuellement envers et contre tous. Par ce traité le duc abandonnait les ducs de Guyenne et de Bretagne ; le dauphin devait épouser la fille du duc de Bourgogne ; et au cas que ce mariage ne se fit pas, le duc promettait de ne la jamais donner au duc de Guyenne. Le roi s'engageait pareillement de ne jamais lui donner sa fille, moyennant quoi le roi rendait au duc, Amiens, Saint Quentin, Roye, Montdidier et tout ce qu'il avait pris pendant les dernières guerres. Ces princes devaient prendre l'ordre de chevalerie l'un de l'autre ; et il était dit que ce traité n'était pas seulement de paix, mais d'amitié, de considération spéciale, et de fraternité.

Rien n'était plus sage qu'un tel projet ; mais la confiance qui est l'âme des traités, ne pouvait s'établir entre deux princes qui se faisaient la guerre plutôt par haine, que par raison d'état. Le duc voulait avoir les places avant de remettre les lettres de sûreté que le roi exigeait, et Louis prétendait qu'on commençât par donner les lettres. C'était pour trouver quelque accommodement que le duc de Bourgogne conférait avec La Trémouille et Doriole sur les moyens d'affermir la paix dans le temps même qu'il venait de conclure un traité directement contraire à celui qui se négociait. On proposa de part et d'autre plusieurs voies de conciliation, sans convenir d'aucune : le roi pressait ses ambassadeurs de conclure ; mais le duc faisait toujours naître quelque difficulté ; et rien n'avancait.

Pendant qu'on amusait les ambassadeurs, toutes les affaires du roi étaient suspendues, et celles de Catalogne allaient fort mal. Jean de Lorraine avait succédé au duc de Calabre dans le commandement des troupes qui faisaient la guerre au nom de René roi de Sicile ; mais elles n'avaient pas dans leur nouveau général la même confiance que dans son prédécesseur. Jean de Lorraine se tint toujours sur la défensive, et s'appliqua uniquement à conserver Barcelone où il s'enferma. Le roi d'Aragon maître de la campagne le fut bientôt de Gironne ; la perte de cette ville entraîna celle de plusieurs autres où le roi d'Aragon mit des garnisons, qui faisant des courses jusques sous les remparts de Barcelone, la tenaient comme bloquée. Jean de Lorraine fit tenter une sortie par Guerri ; mais celui-ci fut repoussé par Alphonse bâtard d'Aragon, et se sauva dans la tour de Fabregue où il fut assiégé. Dom Denis de Portugal étant sorti à la tête de six vingt maîtres, et de quatre mille hommes d'infanterie pour dégager Guerri, Alphonse d'Aragon vint à sa rencontre, et l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il le battit et le poursuivit jusqu'aux portes de Barcelone. On ne doutait point que le roi d'Aragon ne profitât de ses avantages pour entrer dans le Roussillon. Le roi ayant besoin d'un homme expérimenté dans cette province, et voulant employer

ailleurs Tanneguy Du Châtel, qui en était gouverneur, permit à Du Lau, qui était rentré en grâce, de traiter de ce gouvernement moyennant vingt-quatre mille écus. Ce fut par là que s'introduisit la vénalité des charges.

Les inquiétudes que les affaires de Roussillon donnaient au roi étaient encore augmentées par celle que lui causait son frère. L'espérance d'épouser Marie de Bourgogne remplissait la tête du duc de Guyenne de mille projets vastes : plus l'esprit est faible, plus il imagine de chimères. Ceux qui approchaient le duc le connaissaient trop pour lui donner des conseils qu'il était incapable de suivre, et ne songeaient qu'à le flatter pour se l'asservir. Sa faveur était alors partagée entre Odet Daidie seigneur de Lescun, son ministre, et Collette de Jambes Dame de Montsoreau, sa maîtresse. Malicorne, jaloux de Lescun, s'était joint à la cabale des femmes qui l'emportait souvent : le poison était assez communément le moyen qu'on employait de part et d'autre contre ses concurrents. Si la maison du duc de Guyenne eût été plus unie, elle n'en aurait été que plus à craindre pour la tranquillité de l'état. Ce prince était toujours prêt à se joindre aux mécontents, qui étaient en grand nombre. Le comte de Foix se plaignait que le roi lui eût refusé la tutelle des enfants du prince de Vianne, pour la donner à Magdeleine de France leur mère. La duchesse de Savoie oubliant les obligations qu'elle avait au roi, s'était liguée avec le duc de Guyenne, et tâchait d'engager dans son parti le duc de Milan, son beau-frère. Le duc de Bretagne et le roi d'Aragon pouvaient former une ligue redoutable ; et l'on disait que le duc de Bourgogne serait incessamment en Guyenne. Il suffisait d'ailleurs d'être mal auprès du roi pour être accueilli de son frère. Le comte d'Armagnac se réfugia auprès de lui, et fut rétabli dans ses biens. Charles d'Albret, connu sous le nom de cadet d'Albret ou de saint Basile, comptant sur la même protection, voulait s'emparer des biens d'Alain d'Albret son neveu, aîné de la maison, qui ayant été élevé auprès du roi, avait par là un titre pour déplaire au duc de Guyenne. Alain, pour prévenir les murmures de son oncle, alla rendre son hommage au duc de Guyenne. Le duc le pressa ensuite de demeurer auprès de lui ; mais Alain répondit qu'il ne serait pas digne de ses bontés, s'il oubliait celles qu'il avait éprouvées de la part du roi.

Sur ces entrefaites on apprit à la cour que le duc de Guyenne était dangereusement malade, et que la Dame de Montsoreau avait été empoisonnée par frère Jean Fauve Deversois, abbé de saint Jean d'Angely. Ce moine lui avait donné le poison dans une pêche. On soupçonnait que c'était un coup de la cabale de Lescun. Il fallait que la Dame De Montsoreau n'eût pas eu le moindre soupçon contre l'abbé d'Angely ; car elle le nomma un de ses exécuteurs testamentaires.

La mort de la Dame de Montsoreau donna au duc de Guyenne beaucoup de crainte pour lui-même : sa maladie augmentait tous les jours. Il semblait vouloir se dissimuler son état par le nombre de ses projets. Il envoya Suplainville, vice-amiral de Guyenne, et Henri Malet bailli de Montfort, pour presser le duc de Bourgogne de conclure : leurs instructions rappellent tous les prétendus sujets de plaintes de monsieur contre le roi. Il dit qu'on ne cherche qu'à le dépouiller de la Guyenne ; que le roi est prêt d'y entrer à la tête d'une armée, et que cependant il le fait tenter par les offres les plus avantageuses, qui sont celles qu'on a déjà vues ; mais qu'il ne veut rien écouter, et qu'il préfère son mariage avec Marie de Bourgogne à tous les partis qu'on pourrait lui proposer.

Le roi étant instruit de tout ce qui se passait dans la maison de son frère, envoya au duc de Bourgogne La Trémouille, Doriole et Olivier Le Roux avec de nouvelles instructions qui portaient, que pour trancher toutes difficultés, il était bon de s'en

rapporter à la décision de six arbitres ; qu'il nommerait le connétable, l'évêque de Langres et le président Boullanger pour les siens ; que le duc choisirait les trois autres ; et que s'ils ne s'accordaient pas, on prendrait pour surarbitre le cardinal Bessarion légat en France, ou tel autre dont les six arbitres conviendraient. Le duc au lieu de se porter à un accommodement, persistait à demander la restitution des villes qu'on lui avait prises : le roi prétendait les avoir à juste titre, et que c'était beaucoup que de mettre en arbitrage un droit certain ; au surplus il offrait de prolonger la trêve pour trois mois, sans y comprendre les ducs de Guyenne et de Bretagne, ou du moins sans qu'il en fût fait un article par écrit. Le duc de Bourgogne consentit à la prolongation de la trêve jusqu'au 15 de juin ; mais il voulut que les ducs de Guyenne, de Bretagne et de Calabre y fussent compris nommément. Pendant que le roi faisait négocier avec le duc de Bourgogne, il mettait ses provinces en état de défense : il avait envoyé en Normandie un héraut d'armes déclarer au duc de Bretagne qu'il était surpris des préparatifs de guerre qu'il lui voyait faire ; qu'il ne croyait pas que le duc voulût manquer à sa parole ; mais que si cela arrivait, il ferait voir à tous les princes chrétiens, qui avait tort ou raison. Le duc fit réponse ;

qu'il n'avait jamais donné sujet de le soupçonner de manquer à sa parole ; qu'il s'était toujours fié à celle du roi, et que lui et ses sujets ne s'en trouvaient pas mieux ; qu'il traitait également bien les français et ses sujets, au lieu que les bretons éprouvaient toutes sortes de vexations de la part du roi ; que leurs marchandises étaient surchargées d'impôts ; qu'on les ruinait par des confiscations ; qu'on enlevait leurs navires ; qu'on les insultait jusques dans leurs ports ; que le roi avait voulu engager les écossais à faire une descente en Bretagne, et avait promis de livrer ce duché au roi d'Écosse. à l'égard des préparatifs de guerre dont le roi se plaignait, que la trêve étant prête d'expirer, il croyait devoir se mettre en état de défense ; qu'il ne faisait en cela rien de contraire aux traités, et que si l'on en venait aux voies de fait, il saurait défendre son honneur ; ainsi que tout prince est obligé de le faire.

Le duc de Bretagne ayant donné cette déclaration aux hérauts, chargea Nicolas de Kermeno et Souplainville, que le duc de Guyenne lui avait envoyés, d'en aller rendre compte au duc de Bourgogne, et de lui dire que le duc de Guyenne lui avait envoyé deux scellés, par l'un desquels ce prince s'engageait de faire rendre au duc de Bourgogne Amiens, Roye, Montdidier, Saint Quentin, et tout ce qu'on lui retenait au préjudice du traité de Péronne ; par l'autre il promettait de ratifier tout ce qui serait réglé dans le traité d'alliance perpétuelle qu'il désirait faire avec le duc de Bourgogne, pourvu qu'il exécutât sa parole au sujet du mariage de sa fille, et qu'à cette condition le duc de Guyenne allait faire marcher ses archers et son arrière-ban. Il paraît par cette instruction que le duc de Bretagne avait déjà fait dire au duc de Bourgogne à peu près les mêmes choses ; il ajoute dans celle-ci qu'il fait solliciter Édouard de lui envoyer six mille archers ; et il prie le duc de Bourgogne de joindre ses instances aux siennes.

Louis XI apprit bientôt par un espion qu'il avait en Bretagne, que le duc mettait ses armées de terre et de mer en état, et que ses vaisseaux étaient prêts de sortir des ports de Brest et de Saint Malo. Les plaintes du duc de Bretagne au sujet de la promesse qu'il supposait que le roi avait faite à celui d'Écosse de le mettre en possession de la Bretagne, n'étaient fondées que sur une commission donnée à Concessault, pour presser le roi d'Écosse de mettre en mer le plus grand nombre de vaisseaux qu'il pourrait, et de tirer des troupes de Danemark : il n'y est point parlé du duc de Bretagne ; mais il y a apparence que Louis avait des desseins qui pouvaient regarder ce prince. Tandis que Louis se préparait à la guerre, il ordonnait des prières pour la paix. Comme il avait une dévotion

particulière à la vierge, il voulut que tous les jours à midi on récitât trois fois la salutation angélique, un genou en terre. Ce prince toujours inquiet et agité, faisait des vœux pour la paix, levait des troupes, négociait, assemblait son armée, cherchait à désarmer ses ennemis, se tenait prêt à les combattre. Guillaume Chartier évêque de Paris mourut dans ce temps-là. Ce prélat avait toutes les vertus de son état, chéri des pauvres qu'il soulageait, aimé du peuple qu'il édifiait ; il aurait dû se renfermer dans son église, au lieu qu'il voulut quelquefois se mêler d'affaires pour lesquelles il n'avait ni les lumières ni les talents nécessaires. Son zèle aveugle l'emportait au-delà de ses devoirs. Lorsque les princes ligués étaient devant Paris, il avait voulu les y recevoir pendant l'absence du roi. Ses vues tendaient à la paix ; mais il aurait perdu le royaume, si l'on eût suivi ses conseils. Louis XI en conserva toujours du ressentiment ; et sitôt qu'il apprit la mort de l'évêque, il envoya au prévôt des marchands des lettres portant les sujets de plaintes qu'il avait eues contre ce prélat, et voulut qu'on les mit dans son épitaphe.

Le duc de Guyenne commençait à se défier de ceux qui l'approchaient. Les princes ne sont pas assez heureux pour avoir des amis ; et dans leurs derniers moments ils ne trouvent pas toujours de l'obéissance. Le duc ayant exigé de ses gendarmes un nouveau serment de fidélité, plusieurs refusèrent de le faire. Ses officiers et ses partisans le voyant s'affaiblir de jour en jour, l'abandonnaient, tournaient leurs vues du côté du roi, et cherchaient à regagner ses bonnes grâces. D'Archiac rendit une place qu'il tenait pour le duc de Guyenne : le roi ne lui en sut pas beaucoup de gré, il avait compté punir D'Archiac, qui l'ayant quitté par ingratitude, ne revenait que par nécessité. Il écrivit à Du Châtel de ne point attaquer de places, parce qu'il faudrait peut-être les rendre, au lieu qu'on les aurait toutes, si la paix se faisait. Peu de temps après le roi voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur les propositions du duc de Bourgogne, manda à Du Châtel et à Crussol, qu'il approuvait l'entreprise qu'ils lui proposaient sur La Rochelle, et que si elle réussissait, il s'y rendrait aussitôt. Les affaires changèrent de face par la mort du duc de Guyenne. Ce prince reconnaît par son testament le roi pour son héritier, le fait son principal exécuteur, lui demande pardon, et lui pardonne réciproquement ; il le prie de payer ses dettes et de récompenser ses officiers ; il nomme pour exécuteurs de son testament, après le roi, Artus de Montauban archevêque de Bordeaux, Roland le Cosic son confesseur, Mechineau son premier chapelain, Lescun, Malicorne, Roger de Grammont et Lenoncourt. On prétendit que le duc de Guyenne était mort empoisonné. Soit que Lescun voulût écarter les soupçons qu'on pouvait avoir contre lui, soit par la douleur d'avoir perdu son maître, ou plutôt sa fortune, il arrêta l'abbé de saint Jean d'Angely et Henri La Roche officier de la bouche de ce prince, tous deux accusés d'être complices de sa mort. Lescun conduisit l'un et l'autre en Bretagne pour les faire brûler : il eut même l'insolence de répandre que ce crime avait été fait par ordre du roi.

Le duc de Bourgogne publia à ce sujet le manifeste le plus affreux. Il avança que le roi avait en 1470 corrompu Baudouin bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson et Chassa pour l'empoisonner ; qu'il venait enfin de faire mourir le duc de Guyenne *par poison, maléfices et sortilèges* ; que le roi était coupable de crime de lèse-majesté envers la couronne, les princes et la république ; qu'il était parricide, hérétique, idolâtre ; et que tous les princes devaient s'unir contre lui.

Le roi ne répondit pas à ces invectives par une apologie indigne de la majesté, il demeura longtemps dans le silence ; mais comme ce silence même pouvait être pris pour un aveu tacite, il nomma des commissaires pour travailler au procès de l'abbé de saint Jean et de La Roche, avec ceux que le duc de Bretagne

nommerait. Les commissaires du roi étaient Hélié de Bourdeille archevêque de Tours, l'évêque de Lombes, Jean De Popincourt président du parlement, Bernard Lauret président de Toulouse, Pierre Gruel président de Grenoble, et Roland de Cosic breton d'origine, confesseur du feu duc de Guyenne, et qui en qualité d'inquisiteur de la foi, avait instruit le procès des coupables pendant qu'ils étaient dans les prisons de Bordeaux.

Le roi fit partir ces commissaires avec des lettres adressées au duc de Bretagne, au chancelier Chauvin et à Lescun. Il y déclarait que tous les princes devaient désirer qu'un crime aussi détestable fût prouvé, et que les coupables fussent punis ; qu'il était de l'intérêt général que tous les complices et adhérents fussent connus ; qu'il pourrait réclamer comme ses justiciables l'abbé de saint Jean et La Roche qui étaient nés, et avaient commis le crime en France, que néanmoins il consentait que leur procès fût fait à Nantes ; que de plus il demandait que le duc de Bretagne nommât de sa part des commissaires pour travailler avec ceux qu'il envoyait. Indépendamment de cette instruction les commissaires du roi en avaient une particulière, par laquelle il leur était spécialement recommandé de ne rien faire qu'en présence de Roland de Cosic inquisiteur de la foi, qui ne pouvait pas être suspect, ayant assisté le duc de Guyenne à la mort, et s'étant retiré ensuite en Bretagne.

Le roi voulait que tout se fit avec éclat, que Jean de Chassignes président de Bordeaux qui avait commencé le procès, et le vicaire de l'archevêque, fussent entendus ; qu'en interrogeant les accusés, on leur demandât si le roi avait eu connaissance du crime, ou s'ils avaient été induits à l'accuser ; et qu'on écrivît fidèlement leurs réponses. Les commissaires menèrent avec eux deux notaires apostoliques ; un d'eux devait être porteur des originaux et les rendre à l'archevêque de Tours en présence du duc, à qui l'archevêque les remettrait ensuite. Les commissaires avaient ordre de ne lire leurs instructions au duc qu'en plein conseil, et les notaires devaient prendre acte de ce que le duc répondrait, et charger leur procès verbal du refus ou du retardement qu'il ferait de faire travailler au procès.

Les précautions que le roi prit n'ont pas empêché que la calomnie n'ait prévalu, et qu'on n'ait ajouté foi à Brantôme qui écrivait longtemps après :

il dit avoir appris d'un vieux chanoine, que personne ne s'était aperçu que Louis XI eût fait mourir son frère ; mais qu'un jour faisant ses prières à Clery, son fou l'entendit qui demandait pardon de la mort de son frère qu'il avait fait empoisonner par ce méchant abbé d'Angely.

on ne peut trop s'étonner de l'espèce de témoin dont Brantôme s'appuie ; mais de tous temps la malignité des hommes a suppléé à l'autorité qui manque aux satyriques. Il n'est pas vrai qu'on n'eût pas soupçonné Louis XI de la mort du duc de Guyenne, puisque le duc de Bourgogne l'en accusa par un manifeste. Claude Seyssel, ennemi déclaré de Louis XI se contente de dire :

plusieurs y a qui disent, ce que toute-fois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par poison ; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui, tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant de sa mort.

Quoique la commission dont je viens de parler n'ait été nommée que dix-huit mois après la mort du duc de Guyenne (22 novembre 1473) j'ai cru devoir rapporter tout de suite ici ce qui concerne cette affaire. Il paraît par ce qu'on vient de voir que le duc de Guyenne fut empoisonné ; que l'abbé de Saint Jean d'Angely fut l'auteur du crime, et que La Roche fut son complice : on ne voit pas aussi clairement ceux qui conseillèrent ce forfait. Le roi fut délivré par la mort de son frère de beaucoup de cabales et d'inquiétudes ; mais ce n'est pas assez pour le soupçonner d'y avoir eu part. Ses ennemis avaient les coupables entre leurs

mains ; ils n'auraient pas manqué de rendre leurs dépositions publiques, si elles eussent chargé ce prince. L'abbé de saint Jean était accusé d'avoir empoisonné la Dame de Montsoreau, et l'on soupçonnait que c'était à l'instigation de Lescun ennemi et jaloux du crédit de cette femme ; mais Lescun n'avait aucune raison d'en vouloir à la vie d'un prince auprès de qui il restait sans concurrents. Il est assez vraisemblable que le duc fut empoisonné sans dessein formé, et parce qu'on ne prévoyait pas qu'il mangerait, comme il le fit, la moitié de la pêche empoisonnée qui fut présentée à sa maîtresse. Si Lescun avait donné ordre à l'abbé d'empoisonner la Dame De Montsoreau, comment osait-il le faire arrêter, et ne craignait-il pas qu'il l'accusât ? Peut-être que l'abbé fit le premier crime pour plaire à Lescun, dans la cabale de qui il était entré, et sans en avoir reçu d'ordre formel ; peut-être aussi que Lescun ne le fit arrêter que pour écarter tout soupçon de complicité, et qu'il travaillait secrètement à lui sauver la vie, ou du moins à l'empêcher de parler. En effet, il est assez singulier qu'après l'éclat de cette affaire, l'abbé ait été plus de deux ans en prison, sans que son crime fût éclairci, et qu'on n'ait plus entendu parler de son complice. On prétendait que le duc de Bretagne avait fait étrangler l'abbé d'Angely, de peur qu'il n'accusât le roi avec qui il venait de se réconcilier ; peut-être aussi que le roi ayant pardonné à Lescun, ne voulut pas qu'on poussât plus loin une affaire où celui-ci pouvait être impliqué. Il reste toujours une obscurité, qui en laissant voir le crime, empêche d'en découvrir les auteurs.

Cependant Simon de Quingey vint de la part du duc de Bourgogne pour être présent au serment que le roi devait faire d'observer le dernier traité ; mais comme il lui était désavantageux, et que la mort du duc de Guyenne changeait la face des affaires, il refusa de le ratifier. Plus on étale les grandes maximes, plus on est prêt de les violer. Le roi et le duc ne cessaient de répéter celle du roi Jean : *si la foi était bannie du monde, elle devrait se trouver dans le cœur des princes* ; et l'un et l'autre ne cherchaient qu'à se tromper. Le roi n'avait pensé qu'à détacher le duc de Bourgogne de celui de Guyenne, et le duc de Bourgogne n'avait d'autre dessein que de retirer les villes d'Amiens et de Saint Quentin. Quingey avait ordre de passer en Bretagne, et d'assurer le duc qu'il ne s'étonnât pas d'une trêve qui n'était qu'une feinte. Le duc de Bourgogne voyant que le roi refusait de ratifier le traité, se mit en campagne à la tête d'une nombreuse armée, et vint se camper à Halbuterne, entre Arras et Bapaume.

Le roi commença par se saisir de la Guyenne. Les officiers de son frère n'ayant point de meilleur parti à prendre, cherchaient à rentrer en grâce ; les uns vinrent s'offrir, les autres se vendirent ; tous enfin suivirent la fortune. Le roi ne perdit pas un temps précieux par une sévérité déplacée, et s'attacha par des bienfaits ceux qu'il aurait punis en toute autre circonstance. Il en usa ainsi à l'égard des villes, il confirma leurs privilèges, et fit donner des lettres d'abolition à tous ceux qui avaient suivi le parti du duc de Guyenne. Il réunit à la couronne la ville de Bayonne, à la prière des habitants ; rétablit à Bordeaux le parlement qu'il avait transféré à Poitiers ; pardonna aux villes de Pézenas et de Montignac qui s'étaient révoltées, et rétablit la tranquillité dans le royaume.

Le duc de Bourgogne ayant passé la Somme, se présenta devant Nesle. Le petit-Picard s'y défendit d'abord avec beaucoup de valeur ; mais voyant qu'il ne pouvait pas sauver la place, il capitula et sortit avec la Dame de Nesle pour régler les articles ; il rentra ensuite dans la ville pour faire quitter aux francs-archers leurs habits d'ordonnance, suivant la capitulation : mais les assiégeants y étant entrés en même temps, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent ; on égorgea sans pitié, ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises ; le

commandant fut pendu, et on coupa le poing à tous ceux à qui on laissa la vie. Le duc altéré de sang à mesure qu'il le répandait, fit mettre le feu à la ville, et la vit brûler avec une tranquillité barbare, en disant : *tel fruit porte l'arbre de la guerre*. Ceux qui voulurent excuser le duc, dirent que les habitants de Nesle avaient tué le héraut qui les sommait, et qu'ils avaient tiré sur les assiégeants pendant la capitulation. Les princes trouvent toujours des âmes assez viles pour excuser leurs fureurs.

Le duc marcha tout de suite à Roye, et l'emporta en deux jours. Le connétable craignant que l'épouvante ne se communiquât à toutes les villes, écrivit au roi qui était sur la frontière de Bretagne, de venir rassurer celle de Picardie. Le roi ne parut pas fort alarmé, et se contenta d'envoyer Dammartin partager le commandement avec le connétable. Le duc de Bourgogne enflé de ses premiers succès vint se présenter devant Beauvais. Au lieu d'ouvrir la tranchée, il tenta d'emporter la place d'assaut. Les habitants se défendirent vaillamment. Pendant l'assaut, Guillaume De Vallée arrive avec deux cents lances, court à l'attaque et achève de repousser les bourguignons.

Le lendemain le maréchal Rouault, Crussol, De Beuil, Torcy, d'Estouteville son frère, Salazar, Mery de Coué, Guérin le Groing, tous braves et expérimentés entrèrent dans la place avec trois cents lances. La ville de Paris sentant de quelle importance il était pour elle de sauver Beauvais, y envoya le bâtard de Rochechouart à la tête d'une troupe d'arbalétriers avec toutes sortes de munitions. Le connétable et Dammartin partagèrent leurs troupes, prirent leurs quartiers de différents côtés, mais toujours à portée de se réunir, tombèrent sur tous les convois des bourguignons, battirent leurs partis, et mirent bientôt la famine dans le camp. Le duc désespéré de tant d'obstacles, résolut de donner encore un assaut ; il commença par faire tirer toute son artillerie contre la porte qui est du côté de l'hôtel-dieu ; ses troupes comblèrent le fossé, et se présentèrent à l'escalade. D'Estouteville les reçut avec toute la valeur possible. L'attaque dura quatre heures ; les bourguignons y perdirent plus de quinze cent hommes, et auraient peut-être été tous taillés en pièces, si les gendarmes avaient pu sortir : mais comme on avait muré les portes de ce côté-là, les précautions qu'on avait prises pour la conservation de la ville, furent le salut des assiégeants. On prétend qu'il n'y eut que quatre hommes de tués du côté des assiégés. Cet échec jeta le découragement dans le camp. Le lendemain Salazar sortit avec un détachement, pénétra jusqu'aux tentes des bourguignons, en brûla quelques-unes, et prit plusieurs pièces de canon : il perdit peu de monde, mais il fut dangereusement blessé. Les sorties quoique heureuses ne laissaient pas d'affaiblir les assiégés. On demanda de nouveaux secours à Paris : le connétable écrivit que le roi voulant absolument sauver Beauvais, Paris devait envoyer son artillerie, puisqu'on avait tiré les hommes d'armes de Saint Quentin.

On tint conseil là-dessus dans Paris : on représenta qu'on avait déjà fait, peut-être, plus qu'on ne devait ; qu'il était encore plus important de conserver la capitale que Beauvais ; et que le roi sûr de la fidélité des parisiens, approuverait leur prudence. La ville d'Orléans suppléa d'elle-même à ce que Paris ne pouvait faire ; elle fit conduire à Beauvais, de la poudre, des armes et des vivres. On continua dans Paris à se mettre en état de défense ; on enrôla trois mille hommes qui devaient être payés par le parlement, la chambre des comptes et la ville. Le duc de Bourgogne craignant de ruiner totalement son armée, leva le siège de Beauvais. La première faute qu'il fit, fut de ne pas se camper d'abord entre Paris et Beauvais, afin de couper la communication.

Le roi voulant reconnaître la valeur et la fidélité des habitants de Beauvais, leur accorda pour eux et leurs successeurs, le droit de tenir fiefs et arrière-fiefs, sans qu'on pût exiger d'eux aucune finance. Il les exempta de ban et arrière-ban, et les chargea de la garde de leur ville, avec exemption de tous impôts, et liberté d'élire leurs officiers municipaux. Comme les pratiques de dévotion entraient dans tout ce qui se faisait alors, le roi ordonna qu'il se ferait tous les ans une procession où l'on porterait les reliques d'une sainte Angadrême à qui l'on attribuait le salut de la ville ; et que dans cette cérémonie les femmes précéderaient les hommes, en mémoire de ce qu'au dernier assaut les hommes auraient été forcés si les femmes ne fussent venues à leur secours, ayant à leur tête Jeanne Hachette. Cette héroïne se présenta sur la brèche, l'épée à la main, repoussa les ennemis, arracha l'étendard qu'on voulait arborer, et renversa le soldat qui le portait. Le roi permit encore aux femmes de porter tels habits et bijoux qu'elles voudraient ; ce qui peut faire croire qu'il y avait alors des lois somptuaires qui réglaient jusqu'aux parures des femmes.

Le duc de Bourgogne pour se venger, entra dans le pays de Caux, mettant tout à feu et à sang ; prit les villes d'Eu et de Saint Valéry (en Caux), et marcha à Dieppe : mais le connétable et Dammartin s'en étant approchés, l'empêchèrent de rien entreprendre sur cette ville. Le duc s'en vengea sur Longueville qu'il réduisit en cendres, et alla tout de suite se camper à la vue de Rouen. Cependant son armée manquait de tout, et commençait à se mutiner ; tous ses convois étaient battus et enlevés, les garnisons d'Amiens et de Saint Quentin ravageaient son pays, et portaient partout le fer et la flamme. Le duc fut obligé de se retirer ; il prit en chemin Neuchâtel et brûla plusieurs châteaux : il en voulait particulièrement aux places du connétable, espérant par là s'en venger, ou l'attirer dans son parti. La fureur avec laquelle il faisait la guerre, contribua à la ruine de son armée, qui ne trouvait plus à subsister dans les lieux qu'elle avait ravagés. Le duc abandonna son pays pour désoler celui de son ennemi, perdit ses meilleurs officiers, et ne retira d'autre fruit de sa campagne, que le titre de terrible, qui devrait être une injure pour un prince. Le comte de Roussi faisait la guerre sur les frontières de Champagne avec autant de cruauté, que le duc son maître la faisait en Picardie : il prit Tonnerre, brûla Monsaugeon et porta le fer et le feu dans les environs de Joigny, Troyes et Langres. Le comte dauphin d'Auvergne usant de représailles, ne fit pas moins de mal en Bourgogne, que le comte de Roussi en faisait en Champagne.

Toutes les lettres que le roi recevait des commandants de ses troupes, ne purent jamais lui faire abandonner les frontières de Bretagne. Le duc venait de signer avec l'anglais, un traité, par lequel Édouard s'engageait à faire au printemps, une descente en France, ou d'y envoyer un lieutenant général, avec des troupes suffisantes pour tenir la campagne. Le duc promettait de fournir quatre cent lances et des archers à proportion, de recevoir les anglais dans ses ports, et de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le roi n'était pas précisément instruit des articles de ce traité : mais n'ignorant pas que le duc tramait un complot, et fatigué de ses retardements, il fit entrer des troupes en Bretagne. Chantocé se rendit aussitôt ; Machecoul ouvrit ses portes, Ancenis ne tint pas. Le roi écrivit au connétable et à Dammartin, qu'il était prêt de donner bataille, qu'il espérait mettre le duc à la raison ; que bientôt il leur enverrait un détachement de son armée ; que jusques-là ils eussent soin de ne rien hasarder, mais de harceler l'armée bourguignonne, et de la ruiner en lui ôtant les moyens de subsister.

Les bretons commençant à ressentir les suites de la guerre, et voyant leur commerce ruiné, pressèrent leur prince d'écouter les propositions du roi. Des

Essarts gouverneur de Montfort, et Souplainville maître d'hôtel du duc, entamèrent la négociation. La plus grande difficulté venait de la haine qui était entre du Châtel et Lescun. Le roi aimait le premier qui lui avait rendu de grands services, et craignait l'autre dont il avait besoin : ce dernier motif était très puissant sur Louis XI. L'estime qu'il avait pour Du Châtel, fit qu'il lui rendit compte de sa situation et des raisons qu'il avait de traiter avec Lescun. La trêve ayant été signée pour un an, Lescun rentra en grâce, et fut fait gouverneur de Guyenne, de Blaye et d'un des châteaux de Bordeaux. Il fut dit que les ducs de Calabre et de Bourbon seraient compris dans la trêve ; et que s'ils le refusaient, le duc de Bretagne l'observerait religieusement. Le roi s'engageait à lui payer soixante mille livres, et à rendre les villes qu'il avait prises, à l'exception d'Ancenis qu'il garderait pour sûreté des conditions de la trêve.

Le duc de Bourgogne aussi fatigué et plus ruiné par la guerre que ceux-mêmes dont il avait désolé le pays, fut aussi obligé de faire une trêve. Sixte IV voulant rétablir la paix entre les princes chrétiens, avait envoyé en France le cardinal Bessarion, archevêque de Nicée. Ce prélat devait ensuite aller trouver les ducs de Bourgogne et de Bretagne : mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce dessein, et se contenta d'écrire à ces deux princes : ce qui détruit le conte rapporté par Brantôme. Bessarion n'ayant pas réussi dans sa légation, mourut de chagrin en retournant à Rome.

Cependant le roi voulant ménager Sixte IV donna ordre à ses ambassadeurs de conclure un concordat que ce pape lui avait proposé ; mais l'université s'y étant opposée, il ne fut enregistré dans aucun parlement, et resta sans exécution. Galéas duc de Milan voyant que ceux qui avaient été le plus opposés au roi, recherchaient la paix, commença à rougir d'avoir pris un autre parti que celui d'un prince qui lui avait marqué tant de bontés ; il offrit de lui prêter cinquante mille écus, et de renouveler les anciennes alliances. Louis sacrifiant toujours son ressentiment à son intérêt, accepta l'argent, en écrivit une lettre de remerciement, et fit avec Galéas un nouveau traité qui rappelait tous les précédents, et par lequel ils s'engageaient de ne jamais traiter l'un sans l'autre avec aucun prince. Aussitôt que ce traité eut été signé, Boletto ambassadeur de Milan, déclara au roi que son maître lui faisait présent des cinquante mille écus qu'il venait de lui prêter. Le roi fit dire au duc qu'en reconnaissance de ce présent, il n'exigerait de lui pendant trois ans aucun secours d'hommes ni d'argent.

Le chancelier Juvénal Des Ursins mourut cette année. Il avait été conseiller au parlement, capitaine des gendarmes, lieutenant de Dauphiné, et bailli de Sens. Propre à tous les emplois par ses talents, il fut honoré de la dignité de chancelier par Charles VII. Louis XI à son avènement à la couronne déposa Des Ursins par des intrigues de cour, et le rétablit pour le bien de l'état, à la fin de la guerre du bien public. Pierre Doriole succéda à Des Ursins. Amédée duc de Savoie mourut aussi cette année. Digne d'être mis au rang des saints par sa piété, il n'était prince que de nom. La duchesse Yolande sœur de Louis XI l'avait toujours gouverné. Elle eut la régence après sa mort. Cette année fut encore remarquable par la mort de Gaston de Foix prince de Navarre, du chef de sa femme.

La naissance de François duc de Berry, dont la reine accoucha à Amboise, au mois de septembre, eut été l'événement le plus heureux de cette année, si la vie de ce prince eût été plus longue. Il mourut l'année suivante. C'est vers ce temps qu'on doit placer la fondation que la reine fit à Paris, des religieuses de l'*ave maria*, ordre de saint François.

Louis ne perdant jamais l'occasion d'engager à son service les hommes de mérite, s'attacha cette année Philippe de Commines, si connu par ses excellents mémoires dont j'ai tiré un très grand secours, et dont les fautes même m'ont été utiles, en m'obligeant à plus de recherches. Le roi lui donna d'abord quarante mille livres pour acheter la terre d'Argenton du Sieur de Montsoreau, et le gratifia encore de la principauté de Talmont. Dans les lettres de concession, le roi dit De Commines :

sans crainte du danger qui lui en pouvait lors venir, nous avertit de tout ce qu'il pouvait pour notre bien, et tellement s'employa, que par son moyen et aide nous saillîmes des mains de nos rebelles et désobéissants... et en dernier a mis et exposé sa vie en aventure pour nous.

Après avoir parlé de Commines en qualité d'écrivain dans la préface de cette histoire, il me reste à le considérer ici comme homme d'état. On ignore les motifs qui le portèrent à quitter le duc de Bourgogne. Quelques-uns ont prétendu que Commines étant à la chasse avec lui, lorsqu'il n'était que comte de Charolais, ce prince lui ordonna de le débotter ; que Commines ayant obéi, le comte voulut absolument lui rendre le même service ; que Commines fut forcé de le souffrir, et que le comte le frappa ensuite au visage avec la botte, en lui disant :

comment, coquin, tu souffres que le fils de ton maître te rende un si vil service.

On ajoute que Commines en fut surnommé *la tête bottée* ; et que le dépit qu'il en eut, lui fit dans la suite abandonner le duc Charles. Sans adopter une pareille fable, il y a grande apparence que Commines se détermina par prudence à quitter le duc de Bourgogne, et parce qu'il jugea qu'il n'y avait rien à espérer d'un prince qui se perdrait infailliblement par sa fureur et sa présomption.

Quelque soit le motif qui ait engagé Commines à quitter son maître pour passer au service de son ennemi, il serait difficile de le justifier. L'on allègue en sa faveur qu'il était alors permis de passer du service d'un prince vassal à celui de son souverain ; et l'on dit, pour justifier cet usage, qu'il est souvent parlé des pratiques que les princes employaient pour se débaucher réciproquement leurs sujets. Ce raisonnement est extrêmement vicieux ; puisque l'usage dont on s'appuie établirait également le droit du souverain sur les sujets du vassal, et celui du vassal sur ceux du souverain. Or le dernier est certainement faux, et il ne serait pas aisé d'établir l'autre. Commines tint une conduite fort équivoque à l'égard du duc de Bourgogne : les lettres même de concession de la principauté de Talmont en seraient une preuve. Il n'eut pas dans la suite plus de fidélité pour Charles VIII. Si j'examine la conduite de Commines avec tant de sévérité, c'est parce que les hommes tels que lui, qui connaissent toute l'étendue de leurs devoirs, sont plus coupables de les violer.

Commines passait avec justice pour l'homme de son siècle qui avait le sens le plus profond ; il eut beaucoup de part à la confiance des deux princes auxquels il fut attaché, cependant il ne fut à la tête du gouvernement sous aucun. Louis XI se servait utilement des hommes de mérite sans jamais les associer à son autorité : il exigeait plus d'obéissance que de conseils ; son principal objet en s'attachant les hommes rares, était encore moins de s'en servir, que d'en priver les autres princes. À l'égard du duc de Bourgogne, c'était un génie trop fougueux pour être gouverné, et Commines était trop sage pour l'entreprendre. Il y a un dernier période d'autorité où un sujet ne parvient que par une audace téméraire, dont les hommes sensés sont moins capables que les autres.

LIVRE 7

Le travail continuel où se livrait Louis XI altéra bientôt sa santé, il jugea qu'il finirait ses jours avant la majorité du dauphin, et songea dès lors à pourvoir à la tranquillité du royaume, plus nécessaire dans une minorité que dans tout autre temps ; il s'appliqua à gagner l'amitié de ses voisins, et résolut d'abattre un reste de faction qui pouvait s'élever et ébranler l'état. Il envoya le chancelier Doriole, Crussol et Lenoncourt, représenter au duc de Bretagne, que tous leurs différends auraient dû finir avec le duc de Guyenne, et que leurs intérêts réciproques étaient de vivre en paix. Le roi pour convaincre le duc de sa sincérité, lui fit payer la moitié des soixante mille livres stipulées par la trêve, lui fit remettre Ancenis, et le rendit maître de traiter de la paix et de la trêve entre la France et le duc de Bourgogne. Le duc de Bretagne ne pouvant pas douter de la bonne volonté du roi, par les lettres patentes qu'il lui envoyait, fit partir l'évêque de Léon pour traiter d'une trêve au nom du roi avec le duc de Bourgogne. On fut bientôt d'accord, en confirmant les anciennes trêves, on en conclut une qui devait durer jusqu'au 1^{er} avril 1474. Il fut dit que, s'il arrivait quelques démêlés, ils seraient terminés à l'amiable par les conservateurs qui s'assembleraient une fois chaque semaine, alternativement, dans un lieu dépendant du roi et du duc de Bourgogne, pour prononcer sur les plaintes de part et d'autre. Ils devaient encore régler les limites quinze jours après la publication de la trêve. Les articles qui n'étaient pas décidés par la trêve, furent renvoyés au congrès qui devait se tenir le 8 de juillet à Clermont en Beauvoisis, pour travailler à la paix.

Les précautions mêmes qu'on prenait pour assurer la trêve, l'exposaient à être violée. Presque tous les états de l'Europe y étant compris, il n'était pas possible qu'elle pût subsister sans une paix générale. On n'y fit aucune mention du duc d'Alençon ni du comte d'Armagnac, qui tous deux avaient lassé la clémence du roi, et n'avaient jamais obtenu de grâce qui ne les eût enhardis à un nouveau crime. Le duc d'Alençon venait encore de traiter avec le duc de Bourgogne pour lui vendre tous les biens qu'il avait en France. Le roi en fut averti, et le fit arrêter à Brézolles par le prévôt Tristan. Nous verrons dans la suite l'arrêt qui fut rendu contre lui.

à l'égard de Jean V comte d'Armagnac, sa vie n'était qu'une suite de crimes. Il avait trompé sa sœur en l'épousant sur de fausses dispenses, et en eut plusieurs enfants. Après avoir été banni du royaume sous le règne précédent pour inceste, meurtres, et crime de lèse-majesté, il obtint sa grâce de Louis XI il n'en fut pas plus fidèle, et fut encore obligé de sortir du royaume. Il n'y rentra que par la protection du duc de Guyenne.

Après la mort de ce prince, il surprit la ville de Leitoure par la trahison de Montignac qui y commandait pour le roi, et fit prisonnier Pierre De Bourbon, sire de Beaujeu, à qui le roi avait confié le gouvernement de Guyenne. Louis voulut enfin punir tant de crimes, d'ingratitude et de perfidies. Le cardinal d'Albi, Gaston du Lyon et Ruffec de Balzac eurent ordre de l'assiéger dans Leitoure. Le siège tirant en longueur, Yvon du Fau fut chargé de la part du roi de traiter avec le comte : mais celui-ci faisait des propositions si peu convenables de la part d'un coupable, qu'on lui répondit qu'il n'en ferait point d'autres quand il tiendrait prisonniers les enfants de France. On lui avait offert de se retirer avec sa femme et ses enfants : mais pendant qu'on traitait des articles, les assiégeants

surprirent la ville, et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent : le comte fut tué par un nommé Gorgias, que le roi fit quelque temps après archer de sa garde. La comtesse et ses enfants furent sauvés du massacre.

On prétendit dans un mémoire fait sous le règne de Charles VIII pour la justification du comte d'Armagnac, qu'il avait été poignardé malgré la foi d'une capitulation signée. Le traité était commencé et n'était pas conclu : on abusa peut-être de sa sécurité ; mais supposé qu'on lui ait manqué de parole, ce serait une perfidie que je n'entreprends point de justifier ; il me suffit de remarquer qu'une récrimination n'est pas une apologie. On arrêta Jacques de Lomagne, seigneur de Montignac gouverneur de Leitoure. Il était suffisamment convaincu d'avoir favorisé le comte d'Armagnac ; cependant comme il servit à découvrir les autres coupables, on lui fit grâce des crimes passés en faveur des services présents. Le cadet d'Albret et les autres complices de Montignac eurent la tête tranchée.

Après la mort du comte d'Armagnac, le roi fit marcher du côté du Roussillon, l'armée qui venait de prendre Leitoure. Le roi d'Aragon, sans avoir égard aux trêves qui duraient encore, avait surpris Perpignan. La garnison française s'était retirée dans le château. La prise de Perpignan entraîna la perte de presque tout le pays : il n'y eut que Salces et Collioure qui restèrent fidèles au roi. Sur les nouvelles de la cruelle situation où se trouvait la garnison française, Philippe de Savoie entra dans le Roussillon, et vint camper devant Perpignan. Le roi d'Aragon âgé de soixante-seize ans, ne fut ni effrayé de l'armée qui allait l'assiéger, ni touché des remontrances de ses généraux, qui le priaient de se retirer. Il fit assembler le peuple dans l'église, et fit serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville, ou d'en faire lever le siège.

Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un prince, il fait disparaître le péril quand il le partage. La fermeté du roi d'Aragon passa dans tous les cœurs. Ce prince distribua les postes et se réserva quatre cents hommes pour se porter à toutes les attaques. Les français trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, s'attachèrent à bloquer tellement la ville, qu'il n'y pût entrer aucunes munitions. Elle eut bientôt été réduite par famine, si le désespoir n'eût fait faire aux assiégés des choses extraordinaires ; une troupe perça l'armée des assiégeants, et alla chercher des vivres à Elne. Le roi d'Aragon fit faire aux généraux de l'armée française une signification de la trêve conclue entre Louis XI et le duc de Bourgogne, dans laquelle il était compris des deux parts. Cette signification n'eut pas produit grand effet, si l'on n'eût appris que Ferdinand roi de Sicile s'avancait à la tête de l'armée aragonaise. Les français résolurent de prévenir son arrivée, et de donner un assaut.

On détacha quatre mille hommes sous le commandement d'Antoine du Lau et de Ruffec de Balzac. L'assaut fut très-rude, soixante français entrèrent dans la ville : mais n'ayant pas été soutenus, ils furent tous tués. Le lendemain du Lau voulut enlever un convoi qui devait entrer dans la ville ; les assiégés voyant que leur salut en dépendait, firent une sortie. Du Lau se trouva entre deux feux, le désordre se mit dans sa troupe, le combat fut sanglant : mais le convoi entra, et du Lau resta prisonnier. L'armée française affaiblie par les sorties et par les maladies, fut enfin obligée de lever le siège, et de faire une trêve de deux mois. Louis XI était déjà de retour à Amboise, lorsqu'il apprit la levée du siège de Perpignan. Le dépit qu'il en eut, était encore augmenté par la connaissance qu'il avait des intrigues que le roi René et le duc de Calabre entretenaient à la cour de Bourgogne.

Le duc de Calabre se flattait de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne. René feignait de blâmer le projet de son petit-fils : mais c'était lui qui le lui suggérait. Ils avaient d'autant plus de tort, que la maison d'Anjou avait les plus grandes obligations au roi. d'ailleurs le duc de Calabre avait été promis en deux temps différents à Anne de France, fille aînée du roi. Le contrat avait été signé, la dot avait été payée deux fois, et l'on n'attendait que l'âge de la princesse pour consommer le mariage. Malgré des engagements si solennels, le duc de Calabre recherchait l'héritière de Bourgogne.

Le roi irrité d'un mépris si marqué, s'adressa à l'évêque de Chartres, et lui demanda au nom d'Anne de France, des monitoires, qui furent publiés et notifiés au duc de Calabre. Le roi se souciait peu de marier sa fille à ce prince : mais il voulait mettre la maison d'Anjou dans son tort. Quoique le duc de Bourgogne eût envoyé Montjeu son chambellan, pour convenir des articles avec le duc de Calabre, il n'agissait peut-être pas de trop bonne foi ; on ne peut dire quel eût été l'événement de cette affaire, parce que le duc de Calabre mourut peu de temps après. On soupçonna qu'il avait été empoisonné, et l'on arrêta un nommé le glorieux, qu'on accusait d'avoir donné le poison ; il ne s'agissait plus que de savoir qui pouvait avoir conseillé le crime : mais l'affaire fut étouffée, et l'on n'entendit plus parler du prisonnier.

Le roi dut être peu sensible à la mort du duc de Calabre. Il n'en fut pas ainsi de celle de François duc de Berry, qui mourut alors, n'ayant pas encore un an accompli. Louis XI en fut si affligé, que personne n'osait lui parler ; il en reçut la nouvelle dans la forêt de Loches, et pour marquer sa douleur, il en fit abattre une partie. Une chronique manuscrite ajoute :

Que telle était sa coutume, quand aucunes mauvaises nouvelles lui venaient, jamais il ne voulait vêtir les mêmes habits qu'il portait, ni monter le même cheval sur lequel il était lorsqu'il les avait reçues ; et devez savoir que le roi était plus garni de sens que de bonne vêtue.

Le roi voulant absolument engager le duc de Bourgogne à conclure une paix stable, lui envoya André de *Spiritibus* ou de Viterbe, nonce du pape. Le duc reçut assez bien le légat : mais il ne convint de rien. Le légat étant de retour en France, fulmina une bulle d'excommunication contre celui des deux princes qui refuserait de faire la paix. Le duc de Bourgogne s'éleva contre cette bulle avec vivacité ; il en écrivit au pape, et accusa le légat de partialité. Louis au lieu de se plaindre de la bulle, qui n'avait été faite que de concert avec lui, en ordonna l'enregistrement : mais le parlement s'y opposa, et quoiqu'il désirât la paix, il représenta que les moyens qu'on employait pour y parvenir étaient d'une dangereuse conséquence pour l'autorité du roi, et pour les lois du royaume.

Le duc de Bourgogne ne se contenta pas de se plaindre du légat ; il renouvela ses emportements contre le roi ; la guerre se serait rallumée plus fort que jamais, si le duc rebuté du peu de succès de sa dernière campagne, n'eût eu d'autres projets.

Adolphe de Gueldre retenait prisonnier depuis quelques années le duc Arnoul son père. Arnoul s'était souvent plaint au pape et à l'empereur de l'inhumanité de son fils. Sixte IV et Frédéric III nommèrent enfin le duc de Bourgogne pour juger cette affaire.

Le duc tira de prison Arnoul, fit venir Adolphe à Hesdin, et jugea ce différend beaucoup plus favorablement pour Adolphe qu'il n'aurait dû l'espérer. Il lui adjugeait la propriété du duché de Gueldre et le comté de Zutphen, et ne laissait

au père que Grave, avec une pension de six mille livres cependant Adolphe se plaignit de ce jugement, et dit qu'il aimerait mieux jeter son père dans un puits, et s'y jeter après, que d'acquiescer à la sentence. Le duc Charles indigné de cette réponse fit arrêter Adolphe, le fit conduire dans le château de Courtrai ; et pour achever de lui ôter toute espérance, acheta les états d'Arnoul, moyennant quatre-vingt-douze mille florins. Arnoul mourut cinq ans après, déshérita son indigne fils, et confirma la vente de ses états. Charles voulant donner à cette vente la forme la plus authentique, tint au mois de mai de l'année suivante, à Valenciennes, un chapitre de son ordre. Le chapitre prononça qu'Adolphe ayant été justement déshérité, la vente faite au duc de Bourgogne était dans toutes les règles, et qu'il pouvait se mettre en possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen.

Le duc de Bourgogne sachant que celui de Juliers avait des droits sur ces provinces, les acquit moyennant quatre-vingt mille florins. Il trouva encore de grandes oppositions de la part des partisans d'Adolphe. Nimègue soutint un siège long et sanglant. Le duc en fut si irrité, que lorsque les habitants furent forcés de capituler, il ne leur accorda la vie qu'à la sollicitation du duc de Clèves, et les condamna à payer les quatre-vingt mille florins qu'il devait au duc de Juliers. Il envoya et fit élever à Gand, Charles fils d'Adolphe. Ce fut pendant le siège de Nimègue que le légat vint trouver le duc de Bourgogne. Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen étant soumis, le duc, sous prétexte d'un vœu pieux dont l'usage était alors aussi commun que le crime, alla à Aix-La-Chapelle, et de là à Luxembourg, dans le dessein d'entrer en Lorraine.

Dès le temps de la mort du duc de Calabre, il avait formé le projet de s'en emparer. Le roi pénétrant les desseins du duc Charles, avait envoyé en Champagne La Trémouille avec cinq cents lances, l'arrière-ban et les francs-archers de l'Île de France, pour veiller sur les démarches de ce prince, tant qu'il serait sur les frontières de Lorraine. Yolande d'Anjou étant devenue héritière de ce duché par la mort du duc de Calabre son neveu, l'avait cédé à son fils René comte de Vaudémont, qui prit le nom de duc de Lorraine. Le duc de Bourgogne trouva le moyen de se saisir de la personne du nouveau duc : mais le roi ayant fait arrêter par représailles un parent de l'empereur, le duc Charles, qui avait intérêt de ne pas déplaire à l'empereur, rendit la liberté au duc de Lorraine, pour engager le roi à relâcher celui qu'il avait fait arrêter.

Charles ayant échoué dans son premier projet, chercha à tromper René par un traité captieux. Ils renouvelèrent toutes les alliances qui avaient été entre leurs prédécesseurs, convinrent de se donner mutuellement passage par leurs états, et firent une ligue défensive contre le roi. Il fut stipulé que le duc de Lorraine ne confierait le gouvernement des places qui étaient sur le passage, qu'à des personnes qui prêteraient serment au duc de Bourgogne. Ce prince se prévalut bientôt du traité pour faire passer des troupes dans le comté de Ferette.

Le duc de Bourgogne voyait peu de princes aussi puissants que lui ; il ne lui manquait que le titre de roi. L'empereur Frédéric III le lui avait promis, à condition que son fils Maximilien épouserait Marie de Bourgogne. Ce fut dans ces vues que l'empereur et le duc se rendirent à Trèves, où se tint une assemblée de plusieurs princes de l'empire. Charles demandait que l'empereur lui conférât les titres de roi et de vicaire général de l'empire. L'empereur exigeait avant de se déterminer, qu'on arrêtât le mariage de l'héritière de Bourgogne avec son fils. Aucun de ces princes ne voulant prendre le premier un engagement, ils ne

purent convenir de rien, se donnèrent toutes sortes de marques d'amitié, et se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre.

Cependant Louis XI s'appliquant à rétablir la paix dans le royaume, voulut se faire voir à Alençon pour étouffer toutes les semences de révoltes que le duc d'Alençon pouvait y avoir laissées. Lorsqu'il entra dans la ville, un page et une fille de joie qui s'étaient enfermés dans le château, se mirent à une fenêtre pour le voir passer, et poussèrent par hasard une pierre qui était détachée. Elle tomba si près du roi qu'elle déchira sa robe. Ce prince fit aussitôt le signe de la croix, baisa la terre, prit la pierre, et ordonna qu'on la portât avec lui au Mont Saint Michel, où elle fut mise avec le morceau de la robe, en action de grâces. Au premier bruit de cet accident, les habitants frappés de frayeur, crurent que le roi allait livrer la ville au pillage. Il fut plus modéré qu'ils ne pensaient, il donna le temps de faire des perquisitions : le page et la fille furent découverts, et en furent quittes pour quelques jours de prison.

Louis étant au Mont Saint Michel conclut une trêve de dix ans, et un traité de commerce avec les députés de la hanse teutonique. Le maréchal de Comminges mourut dans ce temps-là. Il fut d'abord connu sous le nom de bâtard d'Armagnac ou de Lescun : il s'attacha à Louis XI dans le temps que ce prince n'était encore que dauphin, et dès ce moment ne connut plus d'autres intérêts que ceux de son maître. Le roi à son avènement à la couronne, le fit maréchal de France, et lui donna le comté de Comminges. Le maréchal s'imagina pendant quelques temps qu'il pourrait se rendre maître de l'esprit du roi : mais s'apercevant bientôt que Louis voulait faire des grâces sans diviser son autorité, il fut assez prudent pour ne pas risquer ces essais téméraires de la faveur, qui avilissent les princes, ou perdent les favoris.

Après la mort du maréchal de Comminges, le roi donna le gouvernement de Dauphiné à Crussol. Celui-ci n'en jouit pas longtemps : il mourut un mois après. Crussol toujours fidèle à son prince, en fut aimé, mérita sa faveur, et n'en abusa jamais. Il était sénéchal de Poitou, grand panetier, et chevalier de l'ordre de saint Michel. Jacques son fils lui succéda dans la charge de grand panetier. Le gouvernement de Dauphiné fut donné à Jean de Daillon, seigneur du Lude.

Le roi voyant le duc de Bourgogne occupé du côté de l'Allemagne, se préparait à réparer l'affront que ses armes avaient reçu devant Perpignan. Il emprunta trente mille livres de Jean de Beaune argentier du dauphin, et de Jean Briçonnet général des finances ; on amassa beaucoup de munitions, on fit de nouvelles levées, et l'armée s'avança vers le Roussillon sous le commandement de du Lude. La nouvelle de la marche de cette armée releva le courage des français enfermés dans le château de Perpignan, et jeta la terreur parmi les aragonais. Les uns et les autres manquaient de tout ; chacun ne se soutenait que parce que son ennemi était dans une pareille nécessité. Zurita prétend qu'il y eut un second siège : mais il se trompe. Ce n'est pas la seule erreur qui se trouve dans sa relation ; elle est démentie par celle d'un bourgeois qui était alors dans Perpignan, et par plusieurs autres pièces authentiques.

Tous ces préparatifs de guerre tournèrent en négociations. Le roi d'Aragon voulait retirer le Roussillon et la Cerdagne qu'il avait engagés en 1462. Louis XI proposait le mariage du dauphin avec Isabelle fille de Ferdinand, prince de Castille et roi de Sicile ; moyennant cette alliance, Louis devait remettre le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon, qui rendrait les trois cents mille écus, prix de l'engagement. Le mariage ne fut sans doute proposé que verbalement ou par des lettres particulières : car il n'en est rien dit dans le traité signé à

Perpignan. Ce traité porte que pour faire cesser les meurtres, les incendies et toutes les horreurs de la guerre, le sérénissime roi d'Aragon, les très-illustres prince et princesse de Castille, roi et reine de Sicile d'une part ; et le roi très-chrétien de l'autre, sont convenus de confirmer le traité fait en 1462.

1° le roi très-chrétien rendra les comtés de Roussillon et de Cerdagne, dès que le roi d'Aragon lui aura payé les sommes pour lesquelles ces comtés ont été engagés. 2° le roi d'Aragon présentera deux hommes ; le roi très-chrétien en choisira un pour être sous son nom gouverneur général des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et prêter serment aux deux rois. 3° le roi très-chrétien présentera quatre hommes ; le roi d'Aragon en choisira un, et lui confiera la garde des châteaux de Perpignan, de Collioure et des autres places que le roi très-chrétien possède encore dans le Roussillon. 4° le gouverneur général et ceux des places des comtés étant nommés garants du traité, seront dispensés de toute obéissance envers leurs princes légitimes, et ne souffriront pas qu'il soit rien fait de contraire aux engagements réciproques de ces princes. Les garnisons ne recevront d'ordre que du gouverneur général. Les autres troupes évacueront les comtés. 5° le prix de l'engagement des comtés sera rendu dans le courant de l'année ; et le gouverneur s'obligera par serment de les remettre au roi d'Aragon aussitôt après. Si le roi d'Aragon ne paye pas la somme entière dans le cours de l'année, le gouverneur remettra les places au roi très-chrétien. 6° les rois de France et d'Aragon, les roi et reine de Sicile conserveront leurs alliés ; de sorte qu'ils pourront les secourir sans contrevenir au traité, qui ne concerne que le Roussillon et la Cerdagne. Les autres articles ne sont que des précautions prises pour l'exécution du traité. Il fut signé à Perpignan par le roi d'Aragon, et envoyé de sa part à Louis XI qui le ratifia en présence des ambassadeurs d'Aragon.

Aussitôt que le roi eut terminé l'affaire du Roussillon, il songea à marier ses deux filles Anne et Jeanne de France, et leur donna à chacune une dot égale de cent mille écus d'or. Le premier contrat passé fut celui de Jeanne la cadette. Ce n'était proprement qu'une ratification de celui du 19 mai 1464 année de la naissance de cette princesse. à peine était-elle née que Charles duc d'Orléans l'avait demandée pour Louis son fils. Le contrat porte que c'est à la prière de Marie de Clèves duchesse d'Orléans, que le roi a bien voulu accorder Madame Jeanne de France sa fille à Louis duc d'Orléans.

Il y a eu peu de princesses aussi malheureuses que Jeanne de France, si toutefois on peut l'être avec autant de vertu qu'elle en avait. Louis duc d'Orléans son mari étant monté sur le trône sous le nom de Louis XII après la mort de Charles VIII fit prononcer la nullité de son mariage par des commissaires du pape. Les prodiges que le peuple crut voir le jour qu'on prononça la sentence qui annulait le mariage, prouvent du moins qu'on la regardait comme irrégulière. C'est ainsi que des bruits populaires peuvent servir à éclaircir des faits, quelquefois même former le jugement qu'on en doit porter. La reine Jeanne trouva sa consolation dans la religion, asile sûr pour les malheureux. Ayant consacré sa vie uniquement à Dieu, elle institua les religieuses de l'annonciade, les soutint par ses bienfaits, et les édifia par ses vertus.

Après le mariage de Louis d'Orléans et de Jeanne de France, le roi fit celui d'Anne sa fille aînée avec Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Louis ne désirait plus que de faire la paix avec le duc de Bourgogne : mais il s'y trouvait bien des difficultés. On avait déjà tenu inutilement plusieurs conférences à Senlis et à Compiègne. Le duc ne voulait rien accorder à moins qu'on ne lui remit Amiens et Saint Quentin, et le roi voulait garder ces places pour couvrir les frontières de

Picardie. Pendant ces contestations, le connétable s'empara de Saint Quentin, sous prétexte d'empêcher le duc de Bourgogne d'y entrer : mais son dessein était de s'y faire une espèce de souveraineté.

Le roi prit le parti de dissimuler son ressentiment contre le connétable, de peur qu'il ne livrât cette ville au duc de Bourgogne. Charles n'ayant signé la trêve avec la France que pour porter ses armes en Allemagne, se saisit de Montbéliard, et fit prisonnier le duc de Virtemberg. Enivré par les succès, irrité par les obstacles, il ne pouvait goûter un moment de repos ; son projet était d'étendre sa puissance d'une mer à l'autre. Après avoir déclaré qu'il prétendait ne plus relever du roi, il établit à Malines un parlement où toutes les affaires des Pays-Bas devaient être jugées définitivement. Ce prince gardait si peu de mesures, que sans avoir égard à la trêve qui n'était pas expirée, il entra dans le Nivernais. Le roi y fit marcher des troupes qui arrêtèrent les bourguignons, et reprirent les villes dont ils s'étaient saisis. Il écrivit en même-temps à ses ambassadeurs de faire savoir aux conservateurs de la trêve, qu'ils eussent à faire réparer les dommages qu'on avait faits dans le Nivernais.

Tandis que le roi était occupé à prévenir ou repousser les entreprises du duc de Bourgogne, il était importuné par une guerre domestique, qui était alors très-intéressante, et qui serait ridicule aujourd'hui, si quelque chose pouvait jamais l'être de la part des hommes. La dispute des réalistes et des nominaux partageait alors les écoles. de tous temps la philosophie régnante s'est unie à la théologie. Dans les premiers siècles de l'église le platonisme dominait parmi les théologiens, comme le péripatétisme régnait dans les derniers siècles. Sous Louis XI les réalistes et les nominaux formaient la dispute dominante ; car il faut toujours qu'il y en ait une : jamais elle n'est plus vive que lorsqu'elle roule sur une question de mots. de part et d'autre on se traitait d'hérétiques, et l'on s'entendait fort peu. La fausse philosophie est toujours emportée. Ceux qui soutiennent les disputes scolastiques ne manquent jamais de les revêtir du manteau de la religion, et d'y faire intervenir les puissances ecclésiastiques et séculières. Tout ce qui paraissait intéresser la religion, attirait l'attention de Louis XI. Il craignait les divisions dans l'état ; c'est pourquoi il donna une déclaration portant défenses de lire les livres d'Ockam, d'Arimini, de Buridan, et de quantité d'autres dont les noms sont aujourd'hui aussi ignorés que leurs ouvrages.

Après la religion, ce qui touchait le plus Louis XI était le commerce. Il s'était répandu en France beaucoup d'espèces étrangères d'un titre au-dessous de celui du roi, et qui étaient reçues pour une égale valeur ; de sorte que les étrangers faisaient fondre nos espèces, en frappaient de nouvelles, et nous les rapportaient à un prix au-dessus de leur titre. On remédia à cet abus en ordonnant que les monnaies étrangères ne seraient plus reçues que suivant le titre et au marc.

Louis fit cette année quelques nouveaux arrangements dans sa maison. Il augmenta sa garde de cent archers sous le commandement de Jean Blosset : c'est le premier établissement des compagnies françaises des gardes du corps.

Cette année mourut Charles comte du Maine frère de René roi de Naples et de la reine, mère de Louis XI. Le comte du Maine avait partagé la puissance du roi Charles VII. Il avait encore eu beaucoup de crédit au commencement du règne de Louis XI mais la guerre du bien public l'ayant rendu suspect, le roi qui considérait ses sujets par leur fidélité, par leurs services, et non par leur naissance, priva le comte du Maine de ses charges. La disgrâce de ce prince fut d'autant plus humiliante, que le roi pour le punir, n'eut qu'à retirer sa faveur ; il ne le craignait pas assez pour porter le ressentiment plus loin. Le comte du

Maine fut un de ces exemples qui prouvent que sous un roi puissant, les plus grands d'un état ne brillent que d'un éclat emprunté ; qu'ils n'existent que par la faveur, et qu'ils tombent dans l'obscurité si-tôt que leur maître cesse de les regarder favorablement.

Le commencement de cette année fut marqué par le complot le plus noir. Louis ayant fait offrir une abolition, une charge et des pensions à Ithier Marchand, maître de la chambre aux deniers du feu duc de Guyenne ; Ithier envoya à la cour Jean Hardi un de ses domestiques, sous prétexte d'écouter les propositions : mais la commission secrète de Hardi était d'empoisonner le roi. Hardi communiqua son dessein à un officier de la bouche nommé Colinet de La Chênaie, et lui offrit vingt mille écus pour donner le poison au roi. Colinet feignit d'accepter la proposition, se chargea du poison, le remit entre les mains du roi, et lui découvrit tout.

Hardi fut arrêté. Le roi voulut que le procès fût fait par Gaucourt gouverneur de Paris, et par le corps de ville, assistés du premier président et du prévôt de Paris. On fut plus de deux mois à instruire le procès. Je trouve un arrêt qui ordonne que Hardi sera appliqué une seconde fois à la question pour avoir révélation des complices : il fut enfin condamné à être écartelé, et traîné sur une claie au supplice. Sa tête fut mise au bout d'une lance devant l'hôtel de ville, le tronc de son corps fut brûlé, et ses membres furent attachés à des poteaux dans quatre villes frontières. L'arrêt ne nomme point d'autre complice que Ithier qui prit la fuite : il n'est fait aucune mention du duc de Bourgogne, quoique plusieurs aient écrit qu'il avait promis ou donné cinquante mille florins d'or, à ceux qui empoisonneraient le roi. Ce qui pourrait confirmer les soupçons contre le duc, c'est qu'il n'est pas vraisemblable qu'Ithier eût refusé le parti avantageux que le roi lui offrait, et se fût déterminé à l'empoisonner, sans y être porté par un intérêt puissant ; il n'y avait que le duc de Bourgogne dont la haine fût assez reconnue, pour qu'il fût suspect d'avoir conseillé le crime. Louis anoblit Colinet, le fit son maître d'hôtel, et lui donna la seigneurie de Castera. Ce don ayant été disputé à ses héritiers par ces hommes vils qui croient qu'on ne sert les rois qu'en dépouillant leurs sujets, fut confirmé par François Ier.

Le duc de Bourgogne apportait si peu de dispositions à la paix, que tout ce que les plénipotentiaires purent retirer de leurs conférences, fut de conclure une prolongation de la trêve jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante. Les alliés compris dans la trêve précédente, le furent pareillement dans celle-ci, avec la clause qu'ils déclareraient dans le terme de trois mois, s'ils voulaient accéder à ce traité. Cette restriction fit naître de grandes difficultés dans la suite, au sujet des démêlés de Louis XI avec le roi d'Aragon.

Louis n'avait plus en Roussillon que le château de Perpignan, La Roque, Bellegarde et Collioure. Le roi d'Aragon ne doutait point que Louis fatigué de la guerre, ne lui cédât enfin ces places, sans exiger les trois cents mille écus. Pour achever de le gagner, il lui envoya La Cardonne, comte de Prades, et le Castellan d'Emposte en qualité d'ambassadeurs, pour traiter du mariage du dauphin avec la princesse Isabelle fille du roi de Sicile. Les rois de France et d'Aragon ne se souciaient ni l'un ni l'autre de faire ce mariage. L'un songeait à retirer le Roussillon, l'autre à le garder ; et tous deux à se tromper, en expliquant les traités selon leurs intérêts.

Le roi étant alors sur la frontière de Picardie, avait laissé un conseil composé du chancelier, de Tristan évêque d'Aire, du comte de Candale et du protonotaire Jean d'Amboise. Les ambassadeurs s'adressèrent à ce conseil, et se plainquirent

que le roi d'Aragon n'eût pas été compris dans la trêve en termes aussi exprès que les ducs de Bourgogne et de Bretagne ; puisqu'ils avaient tous trois les mêmes intérêts, qui étaient, disaient-ils, de s'opposer aux usurpations du roi. Ils portèrent les mêmes plaintes au conseil ; ils rappelèrent le traité de 1462 par lequel le roi de France s'était engagé de soumettre la Catalogne. Les ambassadeurs avaient raison en plusieurs points.

Ils ne pouvaient pas nier que si les troupes françaises eussent conquis la Catalogne, les comtés de Roussillon et de Cerdagne devaient demeurer à la France jusqu'à ce qu'on eût payé les trois cent mille écus ; mais ils pouvaient objecter que la Catalogne n'avait pas été réduite : Louis avait même fourni des troupes au duc de Lorraine contre le roi d'Aragon.

La réponse du conseil fut moins une justification de la conduite du roi, qu'une récrimination contre Jean d'Aragon. On lui reprochait que ses troupes avaient commis des hostilités jusque dans le Languedoc ; que Calla Luna venait encore récemment de surprendre le château de saint Félix, de Riotar, celui de Cerdagne, et avait fait pendre Jehannot qui y commandait ; que les ambassadeurs n'étaient venus que pour amuser le roi, et qu'ils avaient ordre de n'agir que suivant les vues du duc de Bourgogne, prince le plus ennemi de la paix.

Pendant que les ambassadeurs d'Aragon étaient à Paris, le roi y vint passer quelques jours, pour leur donner une idée de sa puissance, en faisant les montres de la milice bourgeoise de la capitale. Il se trouva près de cent mille hommes sous les armes, avec un beau train d'artillerie. Le roi mena ensuite les ambassadeurs souper avec lui, et leur fit présent de deux vases d'or pesant quarante marcs. Il leur fit rendre tous les honneurs possibles : mais pour éviter de traiter d'affaires qu'il ne voulait point décider, il partit promptement, et passa plusieurs mois sur les frontières de Picardie.

Les ambassadeurs voyant que le différend qui était entre le roi de France et leur maître ne se terminerait plus que par les armes, prirent la route d'Aragon : mais ils furent arrêtés au Pont-Saint-Esprit et ramenés à Lyon. Ils se plaignirent de la violence qu'on osait faire à des ministres publics. On leur répondit que ce retardement était pour leur propre sûreté, et qu'il fallait donner le temps de prévenir les commandants de la frontière, et de savoir d'eux quel était le chemin le plus sûr.

On leur donna enfin de fort mauvaises raisons, parce qu'on n'avait d'autre dessein que de les retenir jusqu'à ce que les troupes du roi se fussent emparées du Roussillon. Les passages étaient si bien gardés que le roi d'Aragon ne recevait aucunes nouvelles de ses ambassadeurs. Cependant il apprenait que l'armée française était entrée dans le Roussillon : il en écrivit au roi, et le pria de faire cesser les hostilités. d'un autre côté le duc de Bourgogne déclara que le roi d'Aragon était compris dans la trêve. Louis répondit d'abord à l'un et à l'autre d'une façon assez obscure, puis il prétendit que les royaumes d'Aragon et de Valence lui appartenaient comme héritier et donataire de la reine Marie d'Anjou sa mère, à qui ils avaient été cédés par son contrat de mariage ; que sa mère était fille d'Yolande d'Aragon, fille aînée et héritière de Jean Ier roi d'Aragon. La filiation était certaine ; et si la reine Marie avait été fille unique d'Yolande d'Anjou, les droits du roi auraient été fondés : mais elle avait eu plusieurs frères, dont deux lui avaient survécu. Ainsi le seul titre du roi était la prétendue donation faite à la reine sa mère par son contrat de mariage, et la cession qu'elle lui en avait faite : comme si les royaumes se transportaient sans l'aveu des peuples, ou que les sujets fussent des esclaves dont on pût faire un commerce.

Le droit du roi sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne était mieux fondé : l'engagement avait été fait pour sauver la reine d'Aragon, et conserver ce royaume qui était en très-grand péril, lorsque les français firent lever le siège de Gironne. Louis ajoutait que son dernier traité avec le roi d'Aragon était indépendant de la trêve. Il choisit le duc de Bretagne pour arbitre de ses prétentions, et envoya le chancelier Doriole pour les lui expliquer.

Le duc répondit que la trêve n'ayant été faite que pour parvenir à la paix, toutes voies de fait, sous quelque prétexte que ce fût, étaient contraires à l'esprit de la trêve ; que lorsque les ambassadeurs de France avaient déclaré au congrès de Compiègne que le roi prétendait réserver ce qui concernait le Roussillon et la Cerdagne, les plénipotentiaires du duc de Bourgogne avaient remontré que leur maître n'entendait point qu'on mît cette exception ; que le roi n'avait point alors fait mention de ses prétentions sur les royaumes d'Aragon et de Valence, et qu'on les examinerait lorsqu'il serait question de faire le traité de paix.

Le roi n'ayant pas obtenu du duc de Bretagne ce qu'il en espérait, fit entrer une armée en Roussillon sous le commandement de du Lude, d'Yvon du Fau, et de Bousile-Le-Juge. On ouvrit la campagne par le siège d'Elne. Cette place était défendue par Bernard d'Olms, que le roi avait fait gouverneur du Roussillon. Le roi d'Aragon essaya inutilement de jeter du secours dans la place ; elle fut si vivement poussée, qu'elle se rendit à discrétion : le roi fit trancher la tête au gouverneur.

Dans le temps que le roi faisait la guerre assez vivement au roi d'Aragon, il évitait de se brouiller avec toutes les autres puissances ; il refusa même de faire une ligue que l'empereur lui proposait contre le duc de Bourgogne. Louis était encore plus attentif à prévenir les troubles dans l'intérieur du royaume. Inflexible à l'égard de ceux qui osaient s'opposer à son autorité, il en fit un exemple sévère à Bourges.

On avait mis une imposition pour faire réparer les fortifications de la ville ; il y eut à ce sujet une émeute où le fermier de l'impôt fut maltraité. Le clergé et les principaux habitants voulurent prévenir la vengeance du roi, en faisant eux-mêmes justice des coupables, et délibérèrent sur les moyens de procéder dans cette affaire : mais Louis n'aimant pas les longues formalités dans ces occasions, nomma une commission composée de gens d'épée et de robe, et l'envoya à Bourges avec une compagnie d'arbalétriers pour la faire respecter. Du Bouchage chef de la commission, eut ordre de faire une recherche exacte des coupables, de n'avoir égard à aucune franchise, et de faire punir jusqu'à l'archevêque même, s'il était criminel.

Du Bouchage répondit aux intentions de son maître ; sans s'écarter de la justice, il fit mourir les plus coupables, le reste fut exilé, ou condamné à l'amende. Le roi changea la forme de la police de la ville, et ordonna qu'elle serait gouvernée par un maire et deux échevins, dont il se réservait le choix. Le roi projetait alors de faire encore un plus grand exemple dans la personne du connétable. Chabannes de Curton gouverneur de Limousin et Jean Hubert, qui depuis fut évêque d'Évreux, étaient alors à Bouvines pour traiter de la paix avec Hugonet et Imbercourt. Le principal article de leurs instructions était d'offrir au duc de Bourgogne de lui remettre Saint Quentin et les terres du connétable, s'il voulait le livrer au roi.

Le marché fut bientôt conclu par Imbercourt, ennemi juré de Saint Pol, depuis qu'il en avait reçu un démenti dans une conférence ; la modération avec laquelle

Imbercourt y avait répondu, avait suspendu son ressentiment, et ne l'avait pas détruit.

Le connétable instruit de ce qui se traitait contre lui, écrivit au roi, et lui demanda une entrevue, sans quoi il déclarait qu'il allait se jeter entre les bras du duc de Bourgogne. Le roi craignant qu'il ne prît ce parti, donna ordre à ses plénipotentiaires de rendre les scellés, et de retirer les leurs, et accepta l'entrevue. Saint Pol en régla lui-même les conditions, et se rendit sur un pont entre La Fère et Noyon, armé et suivi de trois cents hommes d'armes. Le roi s'étant fait attendre, en fit des excuses au connétable, qui de son côté s'excusa de ce qu'il paraissait devant lui avec des armes, et dit que c'était par la crainte de Dammartin son ennemi. Le roi feignit d'être satisfait de ses excuses ; le connétable lui promit de le servir fidèlement, et passa ensuite la barrière pour le saluer. Le roi le reçut avec bonté, et le réconcilia avec Dammartin, c'est-à-dire, qu'il les obligea de dissimuler leur haine. Les rois pardonnent rarement à ceux qu'ils craignent. Louis ne songea plus qu'aux moyens de perdre un sujet trop puissant, qui avait osé traiter avec son maître d'égal à égal. Louis demeura en Picardie pendant qu'on travaillait à Paris au procès du duc d'Alençon. Ce prince avait toujours eu besoin de pardon et n'en était jamais digne ; l'impunité ne faisait que l'enhardir au crime. Ingrat par caractère, criminel par habitude, inquiet, factieux, il n'avait aucunes vertus, et n'était distingué que par sa qualité de prince qui le rendait plus coupable. Le roi, las d'exercer une clémence, qui à force d'être répétée, devenait injurieuse à la majesté et dangereuse pour l'état, avait fait arrêter le duc d'Alençon dans le temps qu'il se disposait à passer auprès du duc de Bourgogne pour lui vendre les terres qu'il possédait en France. Le parlement fut chargé de lui faire son procès, et rendit un arrêt, qui en le déclarant criminel de lèse-majesté, et de plusieurs autres crimes, le condamna à mort, *l'exécution toutefois réservée jusqu'au bon plaisir du roi*. Les biens du duc d'Alençon furent confisqués : mais le roi en rendit la plus grande partie au comte du Perche son fils.

Tandis que le roi cherchait à ramener ou punir les sujets rebelles, le duc de Bourgogne tramait une nouvelle ligue contre lui. Comme il avait formé le projet de s'étendre du côté de l'Allemagne, et qu'il craignait que le roi ne mit obstacle à ses desseins, il résolut de lui opposer un ennemi capable de l'occuper. Il fit avec Édouard, une ligue défensive et offensive, par laquelle ils convinrent de s'unir pour détrôner Louis XI. Il fut arrêté que les anglais feraient une descente en Normandie ou en Guyenne, et que le duc les assisterait de toutes ses forces pour recouvrer ces provinces, et pour entreprendre la conquête du reste du royaume. Comme la ligue était autant contre la couronne, que contre le roi, il était dit qu'on ferait la guerre à quiconque posséderait la couronne de France ; que ces deux princes commanderaient chacun une armée en personne ; qu'ils agiraient séparément et indépendamment l'un de l'autre ; et qu'ils se joindraient dans le besoin. Si l'un des deux ne pouvait commander son armée en personne, le général qu'il chargerait du commandement, obéirait au prince qui serait à la tête de la sienne, et les deux armées seraient alors soumises au même chef. On n'écouterait aucune proposition l'un sans l'autre. Le roi d'Angleterre cède au duc de Bourgogne la Champagne, le comté de Nevers, les villes de la rivière de Somme, les terres du comte de Saint Pol, se réservant toutefois le droit de se faire couronner à Reims.

Quoique le roi ne sût pas précisément quel était le traité, il jugeait par les préparatifs d'Édouard et de Charles, qu'ils projetaient quelque grande entreprise. Il fut encore mieux instruit par le roi d'Écosse, qui ayant été sollicité d'entrer

dans la ligue, lui donna avis du refus qu'il avait fait d'écouter des propositions contraires aux alliances et à l'amitié qui avaient été de tous temps entre la France et l'Écosse. Il demandait en même-temps au roi, la permission de passer par la France pour faire un pèlerinage à Rome. Louis envoya aussitôt Meny Peny son chambellan, remercier le roi d'Écosse, et lui représenter que dans les conjonctures présentes il ne devait pas songer au voyage de Rome ; que son premier devoir était de veiller à la sûreté de ses états et de ses alliés ; mais que si, contre son avis, il persistait dans le dessein d'aller à Rome, et de passer par la France, on lui rendrait tous les honneurs qui étaient dus à un allié et à un ami du roi et de la couronne. Le roi d'Écosse, suivant le conseil de Louis XI demeura dans ses états pour observer la conduite des anglais.

La plupart de ceux qui composaient le conseil du roi, indignés que le duc de Bourgogne ne se servît de la trêve que pour se préparer à la guerre, et soulever toute l'Europe contre la France, voulaient qu'on marchât contre lui : mais le roi n'ayant jamais plus de ressource dans l'esprit que lorsque le péril était pressant, fut d'un avis contraire. Il voyait le duc de Bourgogne prêt à porter ses armes du côté de l'Allemagne ; il se garda bien de le troubler dans une entreprise qu'il prévoyait devoir lui être funeste. La politique de Louis XI était de se tenir toujours sur ses gardes, de ne prendre les armes qu'à l'extrémité, et d'attendre son salut des fautes seules de ses ennemis, dont il savait parfaitement profiter.

Louis, au lieu d'agir offensivement contre le duc Charles, ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis, et saisit l'occasion qui se présentait au sujet du comté de Ferette. Il y avait cinq ans que Sigismond duc d'Autriche avait vendu ou engagé ce comté au duc de Bourgogne. Celui-ci y avait mis pour gouverneur Hagembac, homme cruel, avare, et plus propre à ruiner un pays, qu'à ménager de nouveaux sujets. Les vexations d'Hagembac s'étendirent jusque sur les suisses. Sur leurs plaintes, le duc de Bourgogne envoya des commissaires dans chaque canton : mais comme on s'aperçut par leurs ménagements pour Hagembac, que c'était un de ces instruments de la tyrannie qui se chargent de la haine publique, qui ne seraient pas employés s'ils étaient plus intègres, et qui n'ont pas besoin de se justifier pour être absous ; ceux qui s'étaient plaints, n'osèrent plus se déclarer, dans la crainte de s'attirer le ressentiment d'un homme violent, injuste et soutenu. Il n'y eut que le canton de Berne qui séparant le prince du ministre, fit assurer le duc que les suisses ne cherchaient qu'à vivre en bonne intelligence avec lui ; mais qu'ils ne pouvaient pas supporter les violences d'Hagembac. Le duc, tout occupé de ses desseins sur l'Allemagne, ne fit aucune attention à ces remontrances.

Robert de Bavière, électeur de Cologne, était alors brouillé avec son chapitre. Toute la noblesse de l'électorat se déclara pour le chapitre, implora la protection de l'empereur, et choisit Herman landgrave de Hesse pour être administrateur de l'électorat, avec assurance de tous les suffrages, s'il devenait vacant.

Le duc de Bourgogne, pour qui toute occasion de guerre était un motif suffisant de l'entreprendre, se mit à la tête d'une puissance armée, et vint avec l'électeur de Cologne mettre le siège devant Nuys, ville sur le bord du Rhin. Le landgrave de Hesse s'enferma dans la place avec une forte garnison, et se prépara à faire une vigoureuse défense, en attendant qu'il fût secouru par les princes de l'empire.

Louis jugeant que les mécontentements des suisses étaient d'une plus grande importance qu'ils ne l'avaient paru au duc de Bourgogne, résolut de profiter de cette occasion pour faire rentrer Sigismond duc d'Autriche, dans le comté de

Ferette ; pour faire déclarer les suisses contre le duc de Bourgogne, et pour en faire des alliés utiles à la France. Il se rendit médiateur entre eux et le duc d'Autriche, terminateurs différends, et prêta cent mille florins à Sigismond, pour rembourser le duc de Bourgogne du prix de l'engagement du comté de Ferette. Il fit en même-temps alliance avec le canton de Berne et avec ceux de la ligue d'Allemagne.

Ce traité causa une révolution générale dans les cantons et dans les pays voisins. Les villes de Strasbourg, de Colmar, de Schelestad, de Mulhausen, de Bâle, et plusieurs autres entrèrent dans la ligue ; les peuples du comté de Ferette retournèrent sous leur ancien maître. Hagembac fut arrêté et conduit à Brissac, où il eut la tête tranchée. Les suisses ne gardant plus de ménagements, entrèrent en Bourgogne, mettant tout à feu et à sang.

On reconnut alors que Louis XI avait usé d'une sage politique, en laissant le duc de Bourgogne s'engager en Allemagne. Ce prince, en restant devant Nuys, se mettait hors d'état d'exécuter le projet qu'il avait formé avec Édouard, d'entrer en France à main armée. d'un autre côté, Édouard n'osait tenter une descente dans laquelle il ne serait pas soutenu. Cependant on n'avait jamais fait en Angleterre plus de préparatifs pour la guerre ; Édouard croyant intimider Louis XI l'envoya sommer par un héraut de lui rendre les provinces de Normandie et de Guyenne, sans quoi il le menaçait d'entrer en France avec toutes ses forces.

Le roi qui n'employait jamais de rodomontades, et qui les craignait encore moins, ne daigna pas d'abord répondre à l'envoyé d'Édouard. Le héraut persistant à demander une réponse positive, et répétant toujours qu'Édouard passerait incessamment en France : *dites à votre maître*, répondit froidement le roi, *que je ne le lui conseille pas*. Le continuateur de Monstrelet ajoute que peu de temps après Louis XI envoya au roi d'Angleterre un âne, un loup et un sanglier. On ne voit pas trop ce que cela signifiait ; mais Édouard en fut extrêmement offensé, et redoubla ses menaces qui n'eurent pas grand effet.

Quoique Louis redoutât peu ses ennemis, il ne négligeait rien pour mettre le royaume en état de défense : il fit faire de grands magasins de bled, munit les places, et garnit les frontières. Le bâtard De Bourbon, amiral de France, donna un mémoire fort détaillé, pour faire voir de quel avantage il serait de fortifier la Hougue, et d'y faire un port qui mettrait les vaisseaux à l'abri de toute insulte. Il arriva alors ce qui est souvent arrivé depuis : le projet fut examiné, approuvé, et même admis, et resta sans exécution. On a éprouvé de nos jours combien cette entreprise eût été utile.

À peine les suisses avaient-ils signé leur traité avec la France, qu'ils se plaignirent des vexations que leurs marchands essuyaient à l'entrée et à la sortie du royaume, de la part de ceux qui étaient chargés de la perception des droits royaux, et qui les étendaient au gré de leur avidité. Il y avait longtemps que les regnicoles faisaient les mêmes plaintes. Les gens d'affaires abusant du besoin qu'on avait de leur crédit, accablaient les sujets du roi par des frais énormes. Ils avaient des sergents à gages qui enlevaient les meubles des taillables, et les ruinaient tellement par les frais, qu'ils les rendaient insolubles pour les impositions. Les traitants, au défaut d'argent, enlevaient les vins, les bleds du paysan, et s'associaient, avec des marchands qui mettaient ensuite aux denrées le prix qu'ils voulaient.

Le roi ignorait une partie de ces vexations, ou se voyait souvent dans la nécessité de les tolérer : mais il sentit de quelle importance il était de faire

rendre justice à de nouveaux alliés, pour les attacher à la France. Les suisses eurent donc satisfaction : on profita de cette circonstance pour envoyer des commissaires examiner les abus qui se commettaient dans les provinces, et punir les coupables.

Il est certain que Louis XI en abaissant les grands, cherchait à soulager le peuple, et se relâchait même de ses droits, lorsqu'il en pouvait revenir quelque avantage au public : il le prouva cette année au sujet de l'imprimerie. Cet art fut inventé en Allemagne sur la fin du règne de Charles VII la commune opinion en donne la gloire à Mayence ; peut-être pourrait-on l'attribuer à Strasbourg. Les premiers imprimeurs qui vinrent à Paris vers l'an 1470 étaient Ulric Gering, Martin Crantz, et Michel Fribulger. Ils s'établirent en Sorbonne, et furent encouragés par Guillaume Fichet et Jean Heylin de La Pierre. C'étaient les deux hommes les plus distingués de l'université, par leur science. Ils enseignaient l'écriture sainte, la philosophie, et les belles-lettres ; rivaux par leurs talents, une estime réciproque les rendit amis.

L'accueil qu'on fit aux premiers imprimeurs, en attira plusieurs autres, parmi lesquels était Herman Staterlen, natif de Munster, et facteur des libraires de Mayence. Il avait apporté en France beaucoup de livres ; mais étant mort, tous ses effets furent saisis comme appartenant au roi par droit d'aubaine. L'université s'opposa à la saisie, et demanda que du moins il fût permis aux écoliers d'acheter les livres. L'université n'était pas alors aussi illustre qu'elle l'a été depuis ; mais elle était plus considérée. Elle était surtout recommandable par le nombre de ses écoliers, qui montait à douze mille. Les sciences encore fort imparfaites, n'en étaient pas moins honorées ; et il n'était ni surprenant, ni rare qu'elles servissent à parvenir aux dignités. Le parlement ayant reçu l'opposition de l'université, le roi lui défendit de prononcer sur cette affaire.

Il voulut d'abord que la saisie faite au profit du domaine, eût son effet en entier : et pour faire voir ensuite qu'il voulait accorder une protection singulière aux arts et aux talents, il ne se borna pas à permettre que les livres fussent rachetés par les écoliers ; il donna ordre à Jean Briçonnet, receveur général, de rembourser aux libraires de Mayence deux mille quatre cents vingt-cinq écus pour le prix des livres saisis.

Cette année fut remarquable par la mort de Henry IV roi de Castille. Zurita soutient que ce prince ne fit point de testament, et que Hernand Pulgar qui le dit, s'est trompé. L'histoire manuscrite de don Diego Henriquès Del Castillo, chapelain du roi, dit que le père Mancelo, prieur du couvent de saint Jérôme, confessa le roi pendant une heure, et qu'ensuite il lui demanda hautement s'il n'ordonnait rien pour le repos de son âme ou pour sa sépulture ; à quoi Henry avait répondu avec beaucoup de tranquillité, qu'il laissait pour exécuteurs de son testament l'archevêque de Tolède, le cardinal d'Espagne, le duc d'Arrevalo, le marquis de Villena, et le comte de Benevente ; ce qui prouve qu'il y avait un testament. On trouve encore dans une chronique composée par un officier de la reine Isabelle, et qui, par conséquent, ne doit pas être suspecte, que Henry fit un testament ; qu'il institua Jeanne pour son héritière, et jura qu'elle était sa fille ; que ce testament demeura entre les mains du curé de sainte croix de Madrid, qui alla le cacher près d'Alméida, en Portugal, avec d'autres papiers ; que ce curé confia dans la suite, ce secret à Fernand Gomez d'Herrera son ami, qui en donna avis à la reine Isabelle, pendant la maladie dont elle mourut ; qu'elle envoya chercher ces papiers ; qu'elle mourut avant le retour de ceux qui les apportaient ; et que le roi Ferdinand IV qui après la mort de la reine, eut la régence des

royaumes de Castille et de Léon, fit brûler ces papiers. Il était nécessaire de rapporter ici ce qui concerne le testament de Henry, puisque l'incertitude de la naissance de Jeanne fut cause d'une longue guerre entre Ferdinand IV roi de Castille, et Alphonse V roi de Portugal ; et que Louis XI profita de cette division pour s'assurer la possession du Roussillon.

Comme tout ce qui a rapport à l'histoire des arts est au moins aussi important que des récits de batailles, monuments de notre fureur, je finirai cette année par un fait qui servit à perfectionner la chirurgie.

Un franc-archer de Meudon fut condamné à mort pour plusieurs crimes ; les médecins et chirurgiens ayant su qu'il était incommodé de la pierre, présentèrent une requête, portant que plusieurs personnes étaient travaillées du même mal : qu'il était fort douteux que l'opération de la taille pût leur sauver la vie ; mais qu'on pouvait en faire l'épreuve sur un criminel. L'opération réussit ; le malade fut guéri en quinze jours, et le roi lui donna sa grâce avec une pension.

La guerre s'étant allumée au sujet de la succession de Castille, obligea ceux qui y prétendaient de ménager la France. Isabelle et Jeanne de Castille se portaient pour héritières du roi Henry IV. Isabelle alléguait en sa faveur le serment que les états lui avaient prêté. d'un autre côté, Jeanne née en légitime mariage, avait été reconnue pour fille de Henry, malgré des soupçons peut-être fondés, mais détruits par des actes solennels. Cette princesse était soutenue par les maisons de Pacheco, de Giron, de la Cueva, et par le Portugal. Isabelle était appuyée par les maisons de Henriques, de Mendoza, et de Velasco. Les droits des princes dépendent souvent de leur puissance ; et celle des deux partis était à peu près égale.

Alphonse, roi de Portugal, oncle de Jeanne, au lieu de profiter du premier instant, d'entrer en Castille à main armée, et d'achever de justifier par le succès, les droits de sa nièce, s'amusa à tenir des conseils ; et en délibérant, perdit le temps d'agir. Il envoya un héraut à Louis XI pour lui faire part de la mort du roi Henry, et du dessein qu'il avait d'épouser la reine Jeanne. Il lui fit représenter que le roi d'Aragon réunissant la Castille à sa couronne, serait un voisin dangereux pour la France ; au lieu qu'elle aurait toujours un allié fidèle dans le roi de Portugal. Sur les difficultés que Louis faisait de traiter avec les portugais, tant qu'ils seraient alliés des anglais, anciens ennemis de la France, Alphonse répondit que dès qu'il serait maître de la Castille, il céderait le Portugal au prince Jean son fils ; et que par ce moyen, il opposerait aux engagements qu'il avait pu prendre avec les anglais, les alliances qui étaient de temps immémorial, de prince à prince, et de royaume à royaume, entre la France et la Castille. Alphonse, pour achever de persuader au roi la sincérité de ses intentions, lui fit proposer de presser le siège de Perpignan, et l'assura que pour lui faciliter la conquête du Roussillon, il allait de son côté attaquer Ferdinand, et l'obliger à faire diversion.

Tandis que Louis traitait avec le Portugal, il négociait aussi avec Ferdinand et Isabelle. Les ambassadeurs des deux parts étaient chargés de renouveler avec le roi les anciennes alliances faites entre les couronnes de France et de Castille. Les propositions de Jeanne et d'Isabelle étaient les mêmes à cet égard. La difficulté n'était pas de renouveler ces alliances de royaume à royaume ; c'était de savoir avec quel prince on les tiendrait.

Ferdinand et Isabelle proposaient de marier le dauphin avec Isabelle leur fille aînée. Le roi n'avait peut-être aucun dessein de conclure ce mariage, et ne pensait qu'à se rendre maître du Roussillon et de la Cerdagne. Ferdinand y aurait

consenti facilement, et en avait même donné pouvoir à ses ambassadeurs : mais sur les plaintes du roi d'Aragon son père, il les désavoua, et fit dire à Louis XI qu'on ne pouvait convenir de rien, que ces provinces ne fussent rendues.

Le roi ne perdant jamais de vue ses projets, s'attacha à gagner les ambassadeurs, et y réussit en partie ; c'est-à-dire, que quoiqu'ils n'accordassent pas ses demandes, et parussent se renfermer dans leurs instructions, ils n'en trahissaient pas moins leur devoir, en temporisant et lui donnant le temps d'emporter par force ou par adresse ce qu'on lui refusait par les traités.

Ce prince faisait assiéger Perpignan par du Lude et par Yvon du Fau, et ne songeait qu'à tirer la négociation en longueur, jusqu'à ce que la place fût forcée. Pour cacher encore mieux ses desseins, il envoya auprès de Ferdinand les évêques d'Albi et de Lombez, Jean d'Amboise, Grammont et Sacierge en qualité d'ambassadeurs, et les chargea de tant de pouvoirs différents, qu'ils se trouvaient souvent embarrassés, et ne pouvaient rien terminer.

Toutes ces négociations eurent l'effet que Louis XI en attendait. Avant qu'on eût rien conclu, Perpignan fut réduit à la dernière extrémité. Zurita rapporte qu'une femme ayant vu mourir de faim un de ses enfants, en nourrit celui qui lui restait ; spectacle digne à la fois d'horreur et de pitié. Les habitants pressés par les armes et par la famine, se rendirent enfin, à condition que ceux qui voudraient sortir de la ville, se retireraient librement. Plusieurs gentilshommes passèrent en Aragon. Louis XI et le roi d'Aragon fatigués de la guerre, et tous deux ayant d'autres ennemis à craindre, signèrent une trêve de six mois. Louis irrité de la résistance de Perpignan, voulut intimider ceux qui pouvaient être portés pour le roi d'Aragon. Il donna le gouvernement de cette place à Bousile-Le-Juge : mais ne lui trouvant pas cette sévérité qu'il aimait dans ceux qu'il chargeait de ses ordres, il envoya encore en Roussillon Du Bouchage avec des pouvoirs plus étendus que ceux du gouverneur. Il le chargea de faire une perquisition exacte de tous ceux dont la fidélité serait suspecte, de les chasser, et de confisquer leurs biens. Louis donnait en même-temps la confiscation à du Bouchage et à Bousile pour prix de leurs services ; récompense d'autant plus indécente, qu'ils devenaient par là juges et parties. Bousile fut assez désintéressé pour représenter au roi qu'en chassant de la ville une si grande quantité de personnes, on augmentait le nombre des ennemis, et qu'on affaiblissait la place, au lieu que la clémence ne manquerait pas d'en faire des sujets reconnaissants et fidèles. Le roi ne fut pas d'abord content des remontrances de Bousile ; cependant la prudence l'emportant sur la passion, il se contenta de faire observer les gens suspects. La prise de Perpignan rétablit en Italie le respect pour la puissance du roi, que le duc de Bourgogne représentait comme chancelante.

Ce prince s'attachait à répandre des calomnies contre la personne du roi. Elles commençaient à prendre crédit en Italie. L'évêque de Cahors qui était à Rome y répondit avec beaucoup de vivacité. Il fit voir que tous les princes qui se plaignaient du roi avaient été les premiers à manquer à leur parole. étrange conduite que celle de presque tous les princes qui régnaient alors. Il semblait qu'ils ne pussent se justifier qu'en récriminant.

Ferdinand roi de Naples était d'abord entré dans les intérêts du duc de Bourgogne ; parce qu'il espérait marier son fils Frédéric avec Marie de Bourgogne. L'espérance d'épouser cette princesse était un artifice dont le duc se servait pour engager les princes dans son parti. Il la faisait espérer à tous, la promettait à plusieurs, et n'eut jamais dessein de la donner à aucun. Il disait

quelquefois à ses confidents, *que le jour qu'il marierait sa fille, il se ferait moine*. Le duc ne laissait pas de donner des paroles aussi positives qui si elles eussent été sincères ; ce fut sur une pareille assurance que Frédéric fils du roi de Naples vint trouver le duc de Bourgogne.

Le roi de Naples s'apercevant bientôt qu'il n'avait rien à espérer de ce prince, ne voulut pas s'engager si fort dans son parti, qu'il ne ménageât toujours la bienveillance du roi, auprès de qui il sollicitait la restitution de deux riches galères de Naples prises par Guillaume Coulon Sieur de Cassenove, vice-amiral de France, et le plus grand homme de mer de son temps. Quoique le roi n'approuvât pas ouvertement toutes les entreprises de Coulon, il était charmé d'entretenir son ardeur, et de mettre de l'émulation dans la marine. Il voulut paraître ignorer cette prise, et dédommagea les sujets du roi de Naples et les autres intéressés, de la perte des marchandises qui étaient sur ces galères.

Le roi de Naples fut si sensible à cette satisfaction, qu'il écrivit au roi pour lui marquer que s'il ne se déclarait pas pour lui, c'était uniquement pour ne pas violer les engagements qu'il avait pris avec le duc Charles : au sujet du mariage qui se traitait entre le prince Frédéric et l'héritière de Bourgogne ; qu'il était persuadé que le duc le trompait ; mais qu'il ne voulait pas lui donner le moindre prétexte de manquer à sa parole ; que cependant il renoncerait absolument à l'alliance de Bourgogne, si le roi voulait donner au prince Frédéric une princesse de son sang, avec vingt-cinq ou trente mille livres de rente. Le roi de Naples ajoutait, qu'étant de la maison d'Aragon, il ne pouvait pas s'en détacher avec honneur : mais qu'il allait travailler à rétablir la paix entre les deux couronnes ; et que l'amitié du roi de France valait bien les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Le roi saisit cette occasion pour se faire beaucoup de créatures en Italie, et mettre obstacle aux intrigues du duc de Bourgogne, qui réussit peu dans ses négociations, et dont les armes n'étaient pas plus heureuses devant la ville de Nuys. Le siège durait depuis dix mois, et ne servait qu'à ruiner l'armée du duc ; ses états s'épuisaient d'hommes et d'argent, sans qu'il en retirât d'autre fruit que de révolter contre lui tous les princes de l'empire.

Tandis que le duc Charles était devant Nuys, les troupes du roi étaient tellement disposées qu'elles pouvaient se rassembler en assez peu de temps. Le maréchal Rouault était à Dieppe, Torcy sur les confins de la Normandie et de la Picardie, Salazar à Amiens, La Trémouille, Baudricourt et Curton en Champagne, le roi se tenait à Paris ou aux environs prêt à partir au premier mouvement pour se mettre à la tête de son armée.

Il y avait déjà quelque-temps que l'empereur Frédéric III avait fait proposer au roi une alliance contre le duc de Bourgogne. Quoique cette proposition parût fort avantageuse, les avis avaient été partagés dans le conseil. Ceux qui ne l'approuvaient pas, alléguaient que depuis dix ans la France ne jouissait d'aucun repos ; qu'elle s'épuisait journellement ; qu'en s'unissant avec l'empereur on allait s'engager dans une guerre dont il n'était pas possible de prévoir la fin, et que l'empereur n'était pas un allié sur lequel on pût compter. En effet Frédéric III était un prince faible, irrésolu, avare, n'ayant que des défauts, ou des vices obscurs. Il engageait et violait également sa parole par faiblesse : il n'était à la tête de l'empire que par sa dignité et nullement par ses qualités personnelles. Son règne, quoique très-long, ne sert que d'époque aux actions des autres princes de son temps. Ceux qui étaient d'avis de faire alliance avec Frédéric, représentaient que tant qu'il serait sur le Rhin avec une armée, le duc de

Bourgogne se trouverait dans la nécessité d'y porter ses forces ; qu'il aurait à peine de quoi garnir ses places, et serait encore moins en état de tenir la campagne du côté de la France ; que les anglais n'étant pas soutenus, n'oseraient s'éloigner de Calais, ni le duc de Bretagne se déclarer ; que si l'on refusait les propositions de l'empereur, il pourrait écouter celles du duc ; qu'au surplus pour prévenir l'inconstance ou la faiblesse de l'empereur, il fallait, en faisant un traité avec lui, en faire un pareil avec les princes de l'empire.

Cette dernière raison fit prévaloir l'avis de ceux qui opinaient pour l'alliance. En conséquence, on envoya à Jean Tiercelin seigneur de Brosse, chambellan du roi, et à Jean Paris conseiller au parlement, qui étaient en qualité d'ambassadeurs auprès de Frédéric, de nouveaux pouvoirs pour faire une ligue avec l'empereur, les princes et électeurs de l'empire. On conclut un traité par lequel on convint que le roi mettrait vingt mille hommes en campagne ; l'empereur et les princes de l'empire trente mille : et que cette armée entrerait au plutôt dans les états du duc de Bourgogne.

Pendant que le roi négociait avec les princes de l'empire, il chargea le connétable de Saint Pol de proposer au duc de Bourgogne une prolongation de la trêve.

Le duc répondit qu'il ne concevait pas comment on proposait une trêve dans le temps même que le roi et les princes de l'empire devaient *tenir une journée* à Metz, pour convenir de la manière dont ils commenceraient la guerre dans les états de Bourgogne.

Le roi, ajoutait le duc, m'a souvent pris au dépourvu, sans en avoir tiré aucun avantage ; je ne dois pas le redouter aujourd'hui que les rois d'Angleterre et d'Aragon, et le duc de Bretagne unissent leurs forces avec les miennes. Le jeune roi de Castille, le duc de Milan, la maison de Savoie, les rois de Naples et de Hongrie, les vénitiens, le prince palatin offrent encore de se liguier avec moi.

Le duc renouvelait tous les reproches injurieux qu'il avait déjà faits au roi, d'avoir violé les trêves.

La haine personnelle qui était entre Louis XI et le duc Charles, leur faisait souvent faire et mériter les mêmes reproches. Le duc finissait par déclarer que le désir qu'il avait de porter ses armes contre les infidèles, était le seul motif qui pût l'engager à faire une trêve avec le roi ; mais qu'il fallait qu'il commençât par rendre Amiens et Saint Quentin, et que les rois d'Angleterre et d'Aragon avec le duc de Bretagne fussent compris dans le traité. Le duc n'avait pas autant de bonne foi et de fidélité pour ses alliés, qu'il voulait le faire croire. Il écrivit une lettre particulière au connétable, par laquelle il lui marquait qu'il signerait la trêve sans y comprendre ses alliés, pourvu qu'on lui rendît les villes d'Amiens et de Saint Quentin.

Le roi redoutant trop peu les menaces du duc de Bourgogne, pour accepter ces conditions, se prépara à la guerre, partit de Paris, et ouvrit la campagne par la prise de Tronquoy, Montdidier, Roye, Bray-Sur-Somme et Corbie. Cette dernière place fit plus de résistance que les autres ; Contay qui y commandait fit une capitulation honorable. Les troupes du roi entrèrent dans l'Artois, et brûlèrent d'Inville, La Barq, Darqui, Duisans, Mareuil, Pontdugis. La garnison d'Arras sortit contre les français : ceux-ci feignirent d'abord de lâcher pied pour engager l'action, puis faisant tout-à-coup face à l'ennemi, le chargèrent avec tant de furie, qu'ils poussèrent les bourguignons jusqu'aux portes d'Arras : il s'en sauva très-peu ; presque tous les chefs, tels que Jacques de Saint Pol, Carency, Courtray et d'Enquesme demeurèrent prisonniers.

Pendant que les français ravageaient les états du duc de Bourgogne, René duc de Lorraine envoya un héraut devant Nuys lui déclarer la guerre, et se saisit en même temps de Pierre-Fort dans le Luxembourg.

Quoique le duc de Bourgogne fût irrité au dernier point du défi du duc de Lorraine, il dissimula son dépit par la réception qu'il fit au héraut. Il lui fit donner un de ses habits, et une somme d'argent, pour le récompenser, disait-il, de la bonne nouvelle qu'il lui apportait.

Le duc de Bourgogne ne pouvait pas contraindre longtemps sa fureur ; les nouvelles qu'il recevait des succès des français l'augmentaient encore. Il écrivit à Dufay gouverneur de Luxembourg de reprendre Pierre-Fort, et de faire écarteler tous ceux qui s'étaient trouvés dans la place lorsqu'elle s'était rendue. Plus le siège de Nuys lui avait déjà coûté d'hommes et d'argent, moins il pouvait se résoudre à l'abandonner ; il voulut faire un dernier effort en attaquant le camp des allemands. Il eut d'abord quelque avantage dans la surprise : mais il fut bientôt repoussé ; la perte fut considérable, et le succès égal de part et d'autre ; ce qui affaiblissait toujours les bourguignons.

Le duc se vit enfin obligé de céder à la nécessité, et de faire une trêve de neuf mois. On convint que l'armée de l'empereur se retirerait sur les terres de l'empire, et celle du duc dans ses états ; que la ville de Nuys demeurerait entre les mains de l'évêque de Forli légat du pape, et que la connaissance du démêlé qui était entre l'archevêque et le chapitre de Cologne, serait réservée au pape. Le ressentiment que le duc de Bourgogne éprouvait de n'avoir pas réussi dans le siège, cédait au désir de se venger du duc de Lorraine, qui avec le secours des français faisait de nouveaux progrès dans le Luxembourg. Le duc de Bourgogne envoya devant lui dans cette province Campobasse avec deux cents lances. Le reste de son armée prit la route de Thionville, et lui se rendit à Mastrich. Il ne pouvait cacher le dépit qu'il avait de se voir attaqué par un prince aussi jeune et aussi peu puissant que le duc de Lorraine, et songeait plutôt à s'en venger qu'à remplir les engagements qu'il avait pris avec Édouard roi d'Angleterre.

Les anglais avaient fait un armement prodigieux, et n'attendaient plus pour faire une descente en France que de voir le duc de Bourgogne se mettre en état de les joindre.

Louis XI plus attentif à prévenir ses ennemis que le duc Charles ne l'était à seconder ses alliés, fit marcher des troupes en Normandie, et vint à Rouen. Ce fut là qu'il traita de la principauté d'Orange avec Guillaume de Châlons. Le prince d'Orange avait été pris en allant trouver le duc de Bourgogne. Grolée dont il était prisonnier le vendit au roi quarante mille écus. Le prince d'Orange étant hors d'état de payer cette somme, céda et transporta au roi pour sa rançon le droit de fief, hommage-lige, serment de fidélité, et toute souveraineté, avec appel en dernier ressort au parlement de Dauphiné sur la principauté d'Orange, villes, places et vassaux. Le roi reçut son hommage et lui permit de se dire *prince d'Orange par la grâce de Dieu*, de battre monnaie, de donner rémission, hors pour crime d'hérésie et de lèse-majesté. Il conserva à ceux du pays leurs lois et privilèges, avec exemption de tous les impôts mis ou à mettre en Dauphiné. Ainsi le roi en acquérant la souveraineté, en laissait au prince d'Orange les principaux droits. Le roi pour se mettre en état de repousser ses ennemis, cherchait à s'assurer de ceux de ses sujets qui lui étaient suspects. Il ne pouvait plus douter de la perfidie du connétable par les particularités qu'il apprit de Jacques de Saint Pol son frère. Celui-ci s'était présenté trois fois pour prendre possession de Saint Quentin de la part du duc de Bourgogne. L'inconstance perpétuelle du connétable

l'avait porté à traiter avec le duc pour lui livrer la place, et l'avait empêché d'exécuter son dessein, lorsqu'il en avait été question. Nous avons vu que Jacques de Saint Pol fut pris au combat d'Arras. Le roi lui fit plusieurs questions au sujet du connétable. Jacques de Saint Pol ne chercha point à excuser l'esprit inquiet de son frère. Le roi voulut savoir comment il en aurait usé s'il eût été reçu dans la place. *Je l'aurais gardée*, répondit-il, *pour le duc mon maître*. La sincérité de Saint Pol plut au roi, il le mit en liberté, et après la mort du duc, il le prit à son service.

On apprit encore que le connétable sollicitait le duc de Bourbon de se déclarer pour le duc de Bourgogne. Le roi en fut dans une inquiétude d'autant plus vive, que le duc de Bourbon commandait une armée en Bourgogne : mais les soupçons furent bientôt dissipés ; le duc de Bourbon prouva par sa conduite, qu'il était bien éloigné d'écouter les propositions du connétable. Il prit Château-Chinon, tailla en pièces l'armée du comte de Roussi maréchal de Bourgogne, et le fit prisonnier avec les sires de Longy, de Lille, de Montmartin, de Digoigne, de Ragny, de Chaligny, et plusieurs autres officiers de marque. La perte fut si considérable, que ceux qui se retirèrent à Dijon envoyèrent prier le sire de Neuchâtel de venir ramasser les débris de l'armée, et d'en prendre le commandement. Le duc de Bourbon devenu maître de la campagne, brûla Mailly-La-Ville, et prit Bar-Sur-Seine.

Ces nouvelles tranquillisèrent le roi. Il vint en même temps un héraut de la part du roi d'Angleterre, qui étant prêt de s'embarquer, envoya sommer Louis XI de lui rendre le royaume de France. Le roi reçut ce défi avec plus de sang froid que de mépris marqué. Il prit le héraut en particulier, et lui dit, qu'il savait que le roi d'Angleterre entreprenait cette guerre malgré lui, à la sollicitation du duc de Bourgogne, et forcé par les communes d'Angleterre ; que le duc avait ruiné son armée devant Nuys, et qu'il était hors d'état de secourir ses alliés ; que le connétable sur qui le roi d'Angleterre comptait, ne cherchait qu'à semer la discorde entre les princes, et n'en servirait jamais aucun avec fidélité ; qu'ainsi le roi d'Angleterre ferait mieux d'entretenir la paix avec la France, que de se livrer à des alliés qui ne pouvaient que le tromper, sans lui être utiles.

Le roi pour achever de persuader le héraut, lui fit donner trois cents écus d'or, avec promesse d'une somme plus considérable si la paix se faisait. Le héraut gagné par l'argent, fut aisément persuadé par le discours du roi ; il lui promit de travailler à la paix, lui conseilla d'attendre que le roi d'Angleterre eût passé la mer, et l'avertit de s'adresser à Howard et à Stanley qui avaient plus de crédit que personne sur l'esprit d'Édouard. Le roi rentra dans la salle où ses courtisans l'attendaient avec impatience, et cherchaient à lire sur son visage l'impression que le défi du roi d'Angleterre avait faite dans son esprit. Louis parut avec un air satisfait, parla librement de la lettre d'Édouard, et la donna même à lire à quelques-uns : il ordonna ensuite à Commines d'entretenir le héraut jusqu'à son départ, de ne le laisser parler à personne, et de lui donner une pièce de velours cramoisi de trente aunes.

Édouard n'eut pas plutôt vu son héraut de retour qu'il donna l'ordre pour l'embarquement. Il chargea Andeley et Gaillard de Durfort de conduire le secours destiné au duc de Bretagne, qui devait se déclarer dès que les anglais auraient ouvert la campagne. Édouard nomma le prince de Galles son fils, âgé d'environ dix ans, pour lieutenant général pendant son absence, sans doute pour se dispenser d'en nommer un autre, et laisser pour conseil à son fils ceux que l'ambition rendait dangereux, et qu'une jalousie réciproque retiendrait dans le

devoir. Édouard étant débarqué à Calais, s'attendait à trouver le duc de Bourgogne à la tête d'une armée et prêt à agir de concert avec lui contre Louis XI. Les anglais furent dans la dernière surprise lorsqu'ils virent le duc arriver seul, ne montrant d'empressement que pour les quitter, et aller faire la guerre au duc de Lorraine.

Édouard ne put s'empêcher de rappeler au duc de Bourgogne que les anglais ne s'étaient engagés à passer en France que sur la parole qu'on leur avait donnée, qu'ils trouveraient la guerre commencée, et qu'on réparerait par la vigueur avec laquelle on agirait, ce qu'on avait déjà perdu sur la saison. Le duc pour s'excuser et amuser les anglais, voulut leur faire croire que les choses étaient fort avancées par l'intelligence qu'il entretenait avec le connétable, qui allait leur livrer Saint Quentin.

Édouard dans cette confiance fit marcher un détachement pour entrer dans la place : mais le connétable fit tirer sur les anglais. Le duc de Bourgogne trompé lui-même par le connétable, assura Édouard qu'on n'en usait ainsi que par politique, afin que si dans la suite de la guerre le roi de France avait l'avantage, le connétable pût dire qu'il ne s'était rendu qu'à la force. Le roi d'Angleterre s'avança donc lui-même devant Saint Quentin. Le connétable continua toujours à faire tirer sur les anglais. Édouard ni le duc de Bourgogne ne savaient quel jugement porter de la conduite de Saint Pol, qui leur écrivait en même temps que tout ce qu'il faisait n'était que pour les mieux servir. Les anglais commencèrent cependant à entrer en défiance, lorsqu'ils virent que Saint Quentin ne se rendait point, et que le duc partait pour se rendre en Barrois.

Louis XI était dans les plus cruelles inquiétudes. Jamais les anglais n'avaient fait passer en France une si belle armée ; presque tout ce qu'il y avait de distingué dans cette nation s'y trouvait ; le duc de Bretagne et la duchesse de Savoie étaient entrés dans la ligue. Si le duc de Bourgogne eût tenu ses engagements et ne se fût pas laissé aveugler par le désir de se venger du duc de Lorraine, la France aurait été dans le plus grand péril. Le roi ne se dissimulait point sa situation ; sa défiance naturelle ne pouvait que la lui exagérer. Il était donc dans une agitation violente, lorsqu'on lui amena un domestique de Jacques De Grassay, que les anglais avaient fait prisonnier et qu'ils renvoyaient suivant l'usage de ces temps-là, où il paraît qu'on rendait la liberté au premier prisonnier qu'on faisait.

Cet homme vint aussitôt à Compiègne et demanda à parler au roi. On le prit d'abord pour un espion, et l'on chargea quelques personnes de l'interroger. Il répondit avec tant d'assurance, que le roi consentit à l'entendre. Il raconta qu'ayant été pris il avait été présenté au roi d'Angleterre ; qu'on l'avait ensuite relâché, et qu'à son départ les Lords Howard et Stanley l'avaient chargé de les recommander aux bonnes grâces de sa majesté. Le roi se souvint alors que le héraut d'Édouard lui avait conseillé de s'adresser à Howard et à Stanley. Il fit appeler Commines et lui dit, qu'il était résolu d'envoyer un héraut au camp d'Édouard : mais que n'en ayant point auprès de lui, il fallait travestir un homme avec une cotte d'armes ; il lui indiqua un valet en qui il avait reconnu de l'intelligence. Commines fit venir cet homme, lui donna ses instructions, lui fit faire une cotte d'armes, avec des banderoles de trompettes, et l'envoya au camp des anglais, où les Lords Howard et Stanley le conduisirent devant Édouard. Il dit à ce prince, que le roi n'avait d'autre désir que de vivre en paix avec lui ; qu'il n'avait jamais fait la guerre à l'Angleterre ; que s'il avait reçu le comte de Warwick dans ses états, ce n'avait été que pour l'opposer au duc de Bourgogne ;

que le duc en allumant la guerre, ne cherchait qu'à satisfaire sa haine et son ambition ; que cette guerre ne pouvait pas être avantageuse aux anglais ; que la saison était avancée ; que les anglais seraient bientôt obligés de repasser la mer, sans quoi ils exposeraient leur patrie à une guerre civile ; qu'il était du bien des deux rois de vivre en paix, et que leurs plénipotentiaires pouvaient en régler les articles, entre les deux armées.

Édouard déjà mécontent du duc de Bourgogne, écouta favorablement les propositions du roi, qui furent appuyées par Howard et Stanley. Il assembla son conseil, exposa la commission du héraut, et représenta que l'armée commençait à manquer de tout ; qu'on ne devait attendre aucun secours des alliés, et qu'il était d'avis de traiter avec le roi de France plutôt que de s'exposer au hasard d'une guerre onéreuse et peu utile.

Le conseil d'Édouard approuva son dessein ; les plénipotentiaires furent nommés sur le champ de part et d'autre, et s'assemblèrent dans un village près d'Amiens. Le roi fit partir en même temps le chancelier Doriole pour aller chercher à Paris l'argent dont il prévoyait qu'il aurait besoin pour appuyer les raisons de ses ministres. On convint bientôt des articles.

Commines prétend que les anglais demandèrent d'abord la restitution entière du royaume, et se bornèrent ensuite à la Guyenne et à la Normandie : on ne trouve rien de cela ni dans les propositions qu'Édouard fit à son conseil, ni dans les pouvoirs qu'il donna à ses ministres. L'acte qui se trouve dans le recueil de Rymer, et le pouvoir donné par Édouard au cardinal archevêque de Cantorbéry son oncle ; et au duc de Clarence son frère, pour signer le traité, portent que le roi Édouard se contente de la somme de soixante mille écus ; que dès que cette somme lui aura été payée, il passera en Angleterre avec son armée, et que le Lord Howard et Jean Cheyney grand écuyer d'Angleterre, demeureront en otage jusqu'à ce que la plus grande partie de l'armée soit arrivée en Angleterre. La trêve doit durer neuf ans : Édouard nomme pour conservateurs ses frères les ducs de Clarence et de Gloucester, le chancelier, le garde du sceau privé, le gouverneur des cinq ports, et celui de Calais. Les conservateurs de la part du roi, sont le sire de Beaujeu et le bâtard De Bourbon amiral de France. Le roi comprend dans la trêve l'empereur et les électeurs, les rois de Castille et de Léon, d'Écosse, de Danemark, de Jérusalem, de Sicile, de Hongrie ; les ducs de Milan, de Savoie, de Lorraine ; l'évêque de Metz, la seigneurie et communauté de Florence, celle de Berne et leurs alliés ; la ligue de la haute Allemagne, et le pays de Liège. de la part du roi d'Angleterre, on comprend l'empereur, sans faire mention des électeurs ; les rois ci-dessus nommés, et de plus les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et la hanse teutonique : on ne parle ni des autres princes, ni des autres états.

On convint le même jour par un autre traité, que les deux rois s'assisteraient mutuellement contre leurs sujets rebelles, se donneraient retraite si l'un d'eux venait à être chassé ; que dans un an au plus tard, il se tiendrait une conférence où se ferait l'évaluation des monnaies, afin de faciliter le commerce entre les deux royaumes ; que le dauphin épouserait la princesse Élisabeth ; ou Marie sa cadette, si Élisabeth mourait avant le mariage ; que les noces se feraient aux dépens du roi ; qu'il donnerait soixante mille écus par an pour l'entretien de cette princesse, tant qu'elle serait en Angleterre, et la ferait conduire en France à ses frais.

Par un autre acte le roi s'oblige de donner pendant sa vie et celle du roi Édouard, cinquante mille écus par an, avec la caution de la banque de Médicis. Enfin par

un quatrième acte on convint de la délivrance de la reine Marguerite fille du roi de Sicile, prisonnière depuis la mort du roi Henri VI son mari.

Le jour que les deux rois signèrent ces traités, ils se virent à Picquigny, où l'on fit un pont fort large sur la rivière de Somme. On construisit une loge qui tenait toute la largeur du pont, et qui était partagée par une cloison, avec un treillis dont les ouvertures ne permettaient que de passer la main. Ce fut le roi qui défendit de faire une barrière fermante et ouvrante, afin de prévenir un malheur pareil à celui qui était arrivé à Montereau, où Jean sans-peur duc de Bourgogne avait été tué.

Le roi partit d'Amiens avec huit cents hommes d'armes, et arriva le premier au lieu de l'entrevue. On alla aussitôt en avertir le roi d'Angleterre qui vint avec une partie de son armée. En approchant de la barrière, il mit un genou presque en terre, et se découvrit ; le roi lui rendit le salut. Ces deux princes se prirent la main. Édouard fit encore une révérence plus profonde que la première, et le roi prenant la parole, lui dit :

monsieur mon cousin, vous soyez le très-bien venu, il n'y a homme au monde que je désirasse tant à voir que vous ; et loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention.

Le roi d'Angleterre répondit en français à ce compliment. Alors l'évêque d'Ely son chancelier exposa les lettres et les traités qui venaient d'être écrits, demanda au roi, s'il ne reconnaissait pas les lettres qu'il avait écrites au roi d'Angleterre, et s'il n'approuvait pas les traités qui venaient d'être faits. Le roi répondit qu'il approuvait tout. On apporta un missel ; les deux rois mirent chacun une main dessus, l'autre sur une croix, et jurèrent de garder la trêve.

Après le serment, le roi invita Édouard à venir à Paris, il lui dit qu'il y verrait de jolies femmes ; et que s'il se passait quelque chose qui ne fût pas tout à fait permis, le cardinal de Bourbon lui donnerait volontiers l'absolution. Après quelques propos de cette nature, les princes firent retirer ceux qui étaient auprès d'eux. Commines fut le seul que le roi fit rester, parce qu'il était connu du roi d'Angleterre. Louis XI demanda à Édouard ce qu'il devait faire si le duc de Bourgogne refusait la trêve : Édouard répondit qu'il la lui ferait encore proposer, et que s'il persistait à la refuser, le roi en userait comme il jugerait à propos. Le roi parla ensuite du duc de Bretagne ; Édouard lui dit que n'ayant jamais trouvé dans l'adversité de meilleur ami que ce prince, il ne l'abandonnerait pas. Le roi changea aussitôt de discours, et rappelant ceux qui s'étaient éloignés, dit à chacun quelque chose d'obligeant ; les deux rois se séparèrent : Louis retourna à Amiens, et Édouard à son armée.

Le roi en s'en retournant, dit à Commines qu'il se repentait d'avoir trop pressé le roi d'Angleterre de venir à Paris.

C'est un très beau roi, ajouta-t-il, il aime fort les femmes ; il pourrait trouver quelque affétée à Paris, qui lui pourrait bien dire tant de belles paroles, qu'elle lui ferait envie de revenir. Je souhaite d'avoir ce roi pour frère et ami, mais je l'aime mieux en Angleterre qu'en France ; il est bon que la mer soit entre nous.

Dès le soir même le roi envoya trois cents chariots de vin au roi d'Angleterre ; la plupart des anglais vinrent à Amiens, le roi en fit souper quelques-uns avec lui. Howard croyant faire sa cour, lui dit à l'oreille, que s'il voulait il engagerait bien le roi son maître à venir à Paris. Le roi ne fit pas semblant d'entendre. Après soupé Howard reprit le même propos ; le roi ne pouvant pas se dispenser de

répondre, dit qu'il serait ravi de revoir le roi d'Angleterre, s'il n'était pas obligé d'aller dans le Luxembourg contre le duc de Bourgogne.

L'accueil que l'on fit aux premiers anglais qui vinrent à Amiens en attira une quantité prodigieuse. Le roi affecta en cette occasion de se conduire tout différemment du duc de Bourgogne, qui n'avait pas permis qu'il entrât beaucoup d'anglais dans Péronne, quoiqu'ils fussent ses anciens alliés. Le roi pour exciter par sa confiance celle de ses ennemis nouvellement réconciliés, fit ouvrir les portes d'Amiens à tous les anglais armés ou non armés. Il y avait aux portes de la ville des tables toujours servies ; La Trémouille, Bricquebec et plusieurs autres personnes de marque en faisaient les honneurs à tous ceux qui se présentaient. On était reçu et défrayé aux dépens du roi dans toutes les auberges. Pendant quatre jours ce fut un concours perpétuel d'anglais ; il s'en trouva neuf mille à la fois, de sorte qu'il était à craindre qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville. On en donna avis au roi, qui d'abord blâma cette défiance : mais sur les avis réitérés, et pour prévenir le désordre, il fit armer secrètement deux ou trois cents hommes d'armes, vint lui-même dîner à la porte de la ville, et fit manger à sa table quelques seigneurs anglais.

Édouard étant averti de ce qui se passait, fit prier le roi de ne pas permettre qu'il entrât dans la ville un si grand nombre d'anglais. Le roi répondit qu'il ne les en empêcherait pas ; mais que le roi d'Angleterre pouvait envoyer ses archers pour garder les portes, et faire entrer ou sortir ceux qu'il jugerait à propos ; ce qui fut exécuté.

Louis pour achever de gagner ceux qui étaient en crédit auprès d'Édouard, leur fit distribuer beaucoup d'argent, et donna pour seize mille écus de pensions : Hastings grand-chambellan en eut une de deux mille écus, dont il refusa toujours de donner quittance, disant qu'il ne convenait pas que son nom fût jamais écrit à la chambre des comptes. Il aurait encore été plus convenable de ne pas recevoir la pension : il semble qu'il n'y ait pour les hommes d'actions honteuses, que celles dont on peut les convaincre.

Tout le monde ne fut pas content de la paix. Le duc de Gloucester frère d'Édouard la blâma hautement, et ne voulut pas se trouver à l'entrevue : mais étant venu depuis saluer le roi, les présents qu'il reçut lui firent changer de langage, et peut-être de sentiment.

Brétailles, gentilhomme gascon qui était au service d'Édouard, parla plus librement que personne. Le peuple de l'armée satisfait de la magnificence du roi, alléguait des prophéties qui avaient annoncé la paix ; et comme la disposition à croire les prodiges, en fait voir aisément, on en débitait beaucoup. Brétailles en plaisantait ouvertement, et dit à Commines que le roi d'Angleterre perdait en s'en retournant plus de gloire qu'il n'en avait acquis dans plusieurs batailles. *Combien en a-t-il gagné ?* dit Commines : *neuf*, répondit Brétailles. Commines reprit, *combien en a-t-il perdu ? Une seule*, répliqua Brétailles, *qui est celle qu'il manque de gagner en France.*

Le roi étant instruit de ce discours, envoya chercher Brétailles, le fit dîner avec lui, promit d'avoir soin de sa famille, qui était établie en Guyenne, et lui donna mille écus. Brétailles trouva alors que tout avait été fait pour le mieux. Louis XI ne pouvait cacher la joie qu'il avait de se voir délivré des anglais ; il plaisantait un jour sur la facilité avec laquelle il les renvoyait : en tournant la tête, il aperçut un marchand gascon établi en Angleterre qui pouvait l'avoir entendu ; il alla à lui, et lui demanda ce qu'il voulait ; le marchand le pria de lui accorder un

passerport pour conduire en Angleterre une certaine quantité de vin dont il faisait commerce. Le roi lui accorda sa demande ; mais pour l'empêcher de retourner en Angleterre, il lui donna un emploi en France et mille livres pour faire venir sa femme :

ainsi, dit Commynes, se condamna le roi en cette amende, connaissant qu'il avait trop parlé.

Quelque avantageux que fût à la France le traité qui venait d'être conclu, Édouard n'en était pas mécontent ; il avait tiré de son armement tout le fruit qu'il pouvait prétendre, c'est-à-dire beaucoup d'argent des anglais, qui n'accordaient alors de subsides extraordinaires que pour porter la guerre en France. En toute autre occasion les rois ne pouvaient rien tirer que de leur domaine. On ne connaissait point encore en Angleterre la liste civile. Édouard avait pris la précaution d'amener avec lui plusieurs membres des communes, de ceux qui vivaient dans la plus grande opulence, les moins faits à la fatigue, et qu'il prévoyait devoir bientôt s'ennuyer dans un camp, afin qu'ils fussent intéressés à dire à leur retour, que l'avantage de la nation avait été de faire la paix. Ceux qui auraient pu tenir un discours contraire, étaient tous gagnés. Le connétable de Saint Pol avait fait tous ses efforts pour traverser la paix. Pendant que Louis XI traitait avec Édouard, il envoya Louis De Créville pour négocier avec le roi. Louis qui avait alors Contay auprès de lui, voulut qu'il fût témoin de l'audience qu'il allait donner à Créville, et le fit cacher derrière un paravent. Créville croyant ne parler au roi que devant Du Bouchage, s'exprima d'une façon fort injurieuse pour le duc de Bourgogne. Il dit qu'il était dans la dernière fureur contre Édouard, et s'emportait jusqu'à donner des marques de folie. Le roi feignait d'entendre difficilement, et pria Créville de répéter. Celui-ci croyant lui faire plaisir, renchérissait sur les ridicules qu'il donnait au duc.

Il voulut ensuite parler d'affaires : mais le roi qui n'avait d'autre dessein que de faire entendre à Contay en quels termes le connétable et ses gens parlaient du duc Charles, congédia Créville, et lui dit qu'il ferait savoir de ses nouvelles à son frère le connétable. Contay n'eut rien de plus pressé que de faire dire au duc son maître ce qui venait de se passer, et ne contribua pas peu à l'indisposer contre Saint Pol. Louis ayant fait son traité avec Édouard, signa avec le roi d'Aragon une prolongation de trêve jusqu'au 1 juillet 1476. Quatre jours après il fit un traité, par lequel il s'engageait d'assister le roi Alphonse de Portugal comme roi de Castille et de Léon, contre le roi d'Aragon, aussitôt que les portugais auraient chassé de la Castille Ferdinand roi de Sicile. La prolongation de la trêve, et ce traité ne paraissent ni conséquents, ni conformes à la bonne foi.

Cependant Édouard partit bientôt, accompagné de l'évêque d'Évreux, laissant Howard et Cheyney en otage pour huit jours. Lorsque ceux-ci prirent congé du roi, ils lui remirent les scellés que le connétable avait donnés à Édouard avec une lettre où il traitait ce prince de lâche, qui s'était laissé tromper par le roi de France.

Aussitôt que la trêve eut été conclue avec les anglais, le duc de Bourgogne jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'accommoder avec le roi. Ces princes firent une trêve de neuf ans, qui fut signée à Soleure, petite ville près de Luxembourg, par le duc de Bourgogne et par les plénipotentiaires du roi. On convint que si pendant la trêve quelque ville voulait se tirer de l'obéissance de son souverain, et se donner, on ne la recevrait pas ; que la liberté et la sûreté du labourage et du commerce seraient particulièrement maintenues ; que le duc rendrait au roi les places de Beaulieu et de Vervins, lorsque le roi lui délivrerait

Saint Quentin ; que les terres et seigneuries dépendantes du comté de Marle, demeureraient au roi. Ce traité n'étant proprement qu'une suite de celui de Bouvines, le roi consentit de rendre toutes les villes qui avaient été prises depuis. Il comprit dans cette trêve les mêmes princes et états qu'il avait compris dans celle qu'il venait de faire avec les anglais, à l'exception de René duc de Lorraine ; et s'engagea d'assister le duc de Bourgogne contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérents. Le duc de Bourgogne donna le même jour son scellé, par lequel il déclarait Louis de Luxembourg connétable de France, traître et perturbateur de l'état, promettait *de ne le recevoir jamais à grâce*, et de faire tout son possible pour se saisir de sa personne, et en faire justice ; ou s'il ne le faisait exécuter huit jours après s'en être saisi, il s'obligeait de le remettre entre les mains du roi.

Quoique le duc de Bretagne fût compris dans tous les traités, le roi voulut en signer un particulier avec lui, et qu'il s'y obligât par serment et sous peine des censures ecclésiastiques. Par ce traité le roi oubliant le passé, promet d'assister le duc, qui de son côté aidera et servira le roi envers et contre tous, sans nul excepter, et renonce dès à présent à toute amitié et alliance qu'il peut avoir contractée contre le roi, sans être néanmoins obligé de sortir de son duché. Le roi de son côté gardera et maintiendra le duc en tous ses droits et prééminences, ainsi que faisait le feu roi Charles VII. Il emploiera toutes ses forces pour la défense du duc. Les sujets et serviteurs de part et d'autre seront rétablis en tous leurs biens et honneurs, sans qu'on puisse les rechercher pour tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Le roi fera remettre au duc toutes les terres et seigneuries qui auraient été saisies, et révoque tous les dons et aliénations qu'on aurait pu en faire.

Le roi et le duc s'avertiront réciproquement de tout ce qui se pratiquera contre eux, et des rapports qui leur seraient faits, et qui pourraient troubler la paix. Ils promettent respectivement en parole de prince, et sur leur honneur, de garder ledit traité, et en donneront leurs lettres, ainsi que des serments qu'ils feront sur la croix de Saint Lô, les reliques de saint Hervé et de saint Gildas.

On voit que dans ce temps-là l'appareil des serments était plus respecté que la foi des princes ; quoique ni l'un ni l'autre ne fût inviolable pour eux.

Le roi, après avoir fait et reçu le serment, exigea du duc qu'il renoncât à toute autre alliance que la sienne, et particulièrement à celle du roi d'Angleterre ; ce que le duc faible ami et timide ennemi, n'osa lui refuser.

Le roi ayant conclu ce traité, porta toute son attention sur le connétable. Ce prince et le duc de Bourgogne venaient de faire par le traité de Soleure, ce qu'avaient fait autrefois Auguste, Antoine et Lépide, qui se sacrifièrent indifféremment leurs amis et leurs ennemis. Louis XI ne fit aucune mention de René duc de Lorraine, qu'il avait soulevé contre le duc de Bourgogne ; et celui-ci abandonna le connétable, dont il avait à la vérité sujet de se plaindre, mais qu'il aurait cependant voulu sauver.

Le connétable sachant que le roi avait juré sa perte, et qu'il s'approchait de Saint Quentin à la tête de vingt mille hommes, prit le parti de recourir au duc de Bourgogne, et se sauva à Mons, dont Aimeries le seul ami qui lui restât, était gouverneur. Le roi entra aussitôt dans Saint Quentin, en changea les officiers, chassa tous ceux qui étaient attachés au connétable, et ne laissa dans la place personne de suspect. Il envoya d'abord Gaucourt, Blosset et Cerizay, sommer le duc de Bourgogne de lui livrer le connétable. Le duc n'en avait nullement le

dessein : mais le roi, pour donner plus de poids aux remontrances de ses ambassadeurs, envoya ordre en même-temps à La Trémouille, qui était en Champagne de s'avancer vers la Lorraine avec cinq cents lances.

Le duc de Bourgogne usa de tous les moyens possibles pour éluder l'exécution de sa parole : mais voyant que la conquête de la Lorraine ne serait pas aisée, si la France s'y opposait, il envoya ordre à Aimeries de remettre le connétable entre les mains de Hugonet et d'Imbercourt. Dans le cas même où l'amitié balance le devoir, elle tient rarement contre l'ambition ou la crainte. Aimeries abandonna son ami, et le livra à ses deux plus cruels ennemis.

Le duc Charles craignait que le roi étant maître de la personne du connétable, ne prît quelque prétexte pour secourir les lorrains, il exigea du roi qu'il déclarât, en interprétation des articles de la trêve, que ceux de Nancy ayant donné retraite à ceux de Ferette, et commis plusieurs hostilités en Bourgogne, ils ne devaient pas être compris dans la trêve. Le roi sacrifiant ses alliés au désir de se venger, donna des lettres patentes par lesquelles il approuvait les plaintes du duc contre les lorrains, et les abandonnait à son ressentiment. Par d'autres lettres du même jour, le roi lui laissa le choix de la confiscation des biens du connétable, ou de la possession libre des places qu'il avait prises et qu'il prendrait en Lorraine.

Le duc de Bourgogne demanda un nouveau délai, dans l'espérance de se rendre maître de Nancy avant l'expiration du terme, et de sauver le connétable : mais le siège durant plus qu'il ne l'avait prévu, Hugonet et Imbercourt plus fidèles encore à leur ressentiment qu'aux ordres qu'ils avaient, conduisirent le connétable à Péronne et le livrèrent à jour nommé à l'amiral et à Blosset Sieur De Saint Pierre, capitaine de la garde du dauphin. à peine le prisonnier était-il livré, que le duc envoya un contre-ordre ; mais il n'était plus temps. Le connétable fut amené à la bastille. Le chancelier, le premier président Boulanger, Gaucourt gouverneur de Paris et plusieurs présidents, maîtres des requêtes et conseillers l'y attendaient. L'amiral portant la parole :

je vous remets, dit-il, Louis de Luxembourg comte de Saint Pol, connétable de France, pour par la cour être procédé à son procès touchant les charges et accusations qu'on dit être contre lui, et en faire tout ainsi que, selon Dieu, raison, justice et vos consciences, vous aviserez être à faire.

Le chancelier alla aux opinions, et répondit :

puisque le plaisir du roi est de remettre le comte de Saint Pol son connétable entre les mains de la cour, qui est la justice souveraine et capitale du royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, et lui interrogé en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison.

Chacun se retira ensuite, et le connétable demeura à la garde de Blosset. Le crime du connétable était avéré. Les officiers du feu duc de Guyenne, qui avaient passé au service du roi, lui avaient révélé tout ce qu'ils savaient des intrigues du connétable avec leur maître ; le roi d'Angleterre avait remis les lettres qu'il en avait reçues ; le duc de Bourgogne dans les premiers mouvements de sa colère, avait fourni de violentes charges contre lui, et le duc de Bourbon venait de remettre au roi le scellé que le connétable lui avait envoyé, en l'invitant à se joindre à lui.

Le lendemain de l'arrivée du prisonnier, le chancelier, le premier président, le gouverneur de Paris, assistés de neuf conseillers, de Denis Hesselin maître d'hôtel du roi, et d'Aubert Le Viste conseiller et rapporteur en chancellerie, se transportèrent à la bastille, conformément aux délibérations du parlement. Le

chancelier demanda au connétable s'il aimait mieux écrire lui-même sa déposition, ou la dicter pour l'envoyer au roi, ou subir l'interrogatoire suivant les règles ordinaires. Le connétable demanda du temps pour y penser, et l'après-midi il déclara qu'il aimait mieux être interrogé selon la forme de procéder en justice. Aussitôt on procéda à l'interrogatoire. Le connétable déclara :

"qu'étant en dernier lieu à Mons, Hector De L'écluse lui avait dit que le duc de Bourgogne s'était ouvert à lui du dessein d'attenter à la vie du roi, sans expliquer de quelle manière ; que plusieurs personnes lui avaient dit qu'il pourrait arriver telle chose qui contribuerait à sa délivrance ; qu'ayant demandé au bailli de Hainaut ce que signifiaient ces discours, celui-ci avait répondu, que le duc de Bourgogne devait avoir une entrevue avec le roi à Étrées-Au-Pont, près de Guise, et qu'il pourrait s'y passer telle chose que le duc n'aurait jamais tant gagné. Le connétable ajouta qu'il avait compris qu'on voulait prendre ou tuer le roi.

Le chancelier et les commissaires lui demandèrent, si Hector De L'écluse ne lui avait dit aucune particularité sur le dessein de tuer ou de prendre le roi.

Il répondit que non : mais qu'ayant envoyé Jean le Comte, bailli de ses terres de Cambrésis vers le duc de Bourgogne, un secrétaire de ce prince avait dit à le Comte que le connétable pourrait faire le plus grand coup du monde en tuant ou prenant le roi à l'entrevue que l'on projetait ; que le Comte ayant dit qu'il proposerait cette affaire, le duc s'était approché de lui et lui avait demandé s'il avait bien entendu ce que le secrétaire lui avait dit. Le connétable ajouta que depuis étant allé à Valenciennes, le duc lui avait dit des choses si horribles contre le roi, qu'il l'avait prié de changer de discours ; sur quoi le duc s'était fort emporté. Il dit encore qu'on l'avait souvent pressé de travailler à une entrevue entre le roi et le duc, et qu'il avait répondu qu'il aimerait mieux mourir que de faire ce qu'on exigeait de lui.

Le connétable subit quatre interrogatoires à quelques jours de distance ; après quoi son procès fut rapporté au parlement, les chambres assemblées. Il fut conclu qu'on procéderait à son jugement ; et comme il se trouvait quelques articles obscurs dans sa confession, il fut dit que le même jour il serait encore interrogé par le chancelier et les commissaires ; que sa confession serait rédigée par écrit, et serait de même valeur que si elle eût été faite en présence de tout le parlement. Le chancelier et les commissaires allèrent donc interroger de nouveau le connétable, qui leur répondit qu'il avait confessé tout ce qu'il savait. Le lendemain toutes les chambres assemblées, on lut la dernière confession du connétable, et il fut conclu qu'on procéderait au jugement du procès.

Le mardi, 19 décembre, Blosset alla le prendre à la bastille, et l'amena au palais dans la chambre criminelle. Là le chancelier portant la parole lui dit :

monseigneur de Saint Pol, vous avez toujours passé pour le plus ferme seigneur du royaume, il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui que vous avez plus besoin de fermeté et de courage que jamais

puis il lui demanda le collier de l'ordre du roi et l'épée de connétable. Saint Pol rendit le collier après l'avoir baisé ; pour l'épée de connétable, il dit qu'on l'avait prise en l'arrêtant. Alors le président de Popincourt entra, et lui lut l'arrêt qui le déclarait atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et le condamnait à avoir la tête tranchée ce jour-là même devant l'hôtel de ville. Le connétable ayant entendu son arrêt, dit :

Dieu soit loué, voilà une bien dure sentence ; je prie Dieu et le requiers que je le puisse connaître aujourd'hui.

C'est moins l'audace que la tranquillité qui marque une âme ferme. Saint Pol ne fit pas voir la moindre altération ; il reconnut son crime, envisagea son malheur,

et ne sentit que ses remords. On le remit entre les mains de quatre docteurs, le pénitencier, le curé de Saint André Des Arcs, un cordelier et un augustin.

Après s'être confessé, il demanda la communion, qui lui fut refusée. On dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, et on lui donna du pain beni. Sur les deux heures après-midi, il fut conduit à l'hôtel de ville où il dicta son testament à Hesselin. Avant de monter sur l'échafaud, il dit au cordelier, qu'il avait sur lui soixante écus d'or, qu'il voulait faire distribuer aux pauvres ; le cordelier lui représenta que la meilleure aumône qu'il en pouvait faire, était de les donner pour l'entretien de son couvent : l'augustin demanda une partie de cet argent pour le même usage. Le connétable importuné d'une dispute aussi déplacée qu'indécente, partagea la somme entre les quatre docteurs, et leur dit d'en disposer comme ils jugeraient à propos. Il passa ensuite sur un grand échafaud joignant l'hôtel de ville, où étaient le chancelier et les autres officiers, et de là sur un petit échafaud tendu de noir. Il se jeta à genoux, le visage tourné vers Notre-Dame, et fut assez longtemps en prière ; puis s'étant levé, il salua le chancelier et le peuple qui était accouru en foule, demanda des prières, rangea lui-même avec le pied le carreau qu'on lui avait préparé, se mit à genoux, se fit bander les yeux, et eut la tête tranchée d'un seul coup. Le bourreau la plongea ensuite dans un sceau d'eau pour en ôter le sang, et la montra au peuple.

Ainsi périt Louis de Luxembourg connétable de France, sorti d'une maison impériale, beau-frère du roi, oncle d'Édouard IV puissant par ses biens, grand capitaine, plus ambitieux que politique, et digne de sa fin tragique par son ingratitude et sa perfidie. Son corps et sa tête furent mis dans un cercueil et portés le soir même aux cordeliers.

Après l'exécution, le chancelier manda les quatre docteurs pour savoir d'eux ce que le connétable avait déclaré depuis la lecture de son arrêt. Ils dirent qu'il leur avait donné soixante écus d'or pour faire des aumônes, une bague pour mettre au doigt de la vierge, et une pierre qu'il portait ordinairement au col comme un préservatif contre le venin, et qu'il avait demandé qu'on envoyât à son fils. Le chancelier en rendit compte au roi, qui permit de faire les aumônes et de disposer de la bague, suivant la volonté du connétable : mais il retint la pierre contre le venin.

On ne fit pas beaucoup de recherches des complices. Louis XI ne punissait guères ceux dont le repentir pouvait être plus utile à l'état que leur châtement. Il s'attaquait aux chefs, et voulait de grands exemples. Il était convaincu que c'est le plus noble sang, quand il est criminel, qu'il faut répandre préférablement à un sang vil. Cependant on trouvait quelque chose d'indécent dans la cession qu'il avait faite au duc de Bourgogne des biens du connétable ; elle semblait le prix du sang d'un malheureux, qui ne devant être sacrifié qu'à la justice et à la tranquillité publique, parut l'être à la vengeance, à l'ambition et à l'avarice.

C'est ainsi que les princes en agissant avec passion, perdent le mérite des actions les plus justes.

LIVRE 8

La vie du duc de Bourgogne n'a été jusqu'ici qu'une suite de combats, ou plutôt de fureurs mêlées de quelques prospérités qui ne servaient qu'à l'entraîner vers le précipice où nous allons le voir tomber. Le ciel signale quelquefois avec éclat sa vengeance sur les princes. Dieu pour les punir de leurs fureurs, appesantit son bras sur eux d'une façon visible, et fait servir leur châtement d'exemple aux peuples mêmes à qui ils devaient celui des vertus. Le duc de Bourgogne n'ayant besoin pour faire la guerre d'autres motifs que de son inquiétude naturelle et de sa valeur féroce, tourna ses armes contre les suisses, sous prétexte qu'ils avaient secouru ceux du comté de Ferette, et qu'ils avaient commis quelques hostilités sur les terres du comte de Romont son allié. Jamais guerre aussi funeste n'eut une première cause plus légère. La querelle s'était élevée à l'occasion d'une charretée de peaux appartenante à un marchand suisse que le comte de Romont avait fait saisir pour quelques droits. Le roi fit, du moins en apparence, tout ce qu'il put pour empêcher cette guerre. Les suisses n'oublièrent rien pour fléchir le duc de Bourgogne. Ils lui offrirent de réparer tous les torts dont on se plaignait, de renoncer en sa faveur à l'alliance de tous les princes, même à celle de France, et de le servir avec six mille hommes. Ils lui représentèrent qu'il ne tirerait aucun avantage de la conquête de la Suisse, et que les seuls mords de ses chevaux valaient mieux que tout leur pays. Les soumissions des suisses ni les avis des plus sages conseillers du duc ne purent l'emporter sur son ambition. La prise de Nancy et quelques légers avantages qu'il avait eus en entrant dans la Suisse, lui persuadèrent que tout devait subir sa loi. Il embrassait déjà dans son cœur la conquête de tous les pays voisins des siens, et croyait porter ses armes victorieuses en Italie.

Le duc ayant assiégé et pris Granson, la garnison qui était de cinq cents hommes, se rendit à discrétion ; quelques auteurs prétendent qu'il y avait une capitulation par laquelle les suisses devaient sortir vies et bagues sauvées : le duc aussi barbare que perfide, les livra tous au prévôt de son armée qui en fit pendre quatre cents aux arbres, et fit noyer les cent autres.

Les suisses armés tumultuairement, s'avançaient pour secourir Granson, lorsqu'ils apprirent que cette ville était prise ; ils n'auraient peut-être pas osé passer plus avant ; mais le duc alla les chercher : il fit encore une plus grande faute. Au lieu de tenir la plaine où la victoire était assurée pour lui, il voulut, malgré les avis de tous ses officiers, entrer dans des défilés par où les suisses devaient déboucher. Il se mit à la tête d'un gros des plus braves cavaliers, et chargea les premiers bataillons. Les suisses firent ferme. Le duc qui s'était engagé témérairement n'étant pas soutenu, fut obligé de se retirer pour se rallier et donner le temps au reste de son armée de le rejoindre. Les suisses profitèrent de l'instant, et le poussèrent avec tant de vigueur, que sa retraite devint une déroute ; la terreur fut générale. Les premiers rangs renversés sur les seconds, et ceux-ci sur ceux qui les suivaient, entraînèrent toute l'armée dans leur fuite ; le duc lui-même si intrépide, s'enfuit jusqu'à Nonroy. Son fou nommé le glorieux, qui lui avait souvent entendu parler de la valeur d'Annibal, lui criait en fuyant avec lui : *monseigneur, nous voilà bien annibalés.*

Le carnage ne fut pas aussi grand que l'épouvante ; mais tout le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, et les plus précieux meubles que le duc avait dans son camp pour paraître avec plus de faste aux yeux des étrangers, tout fut pillé.

Les suisses connaissaient si peu la valeur d'un si riche butin, qu'ils prirent sa vaisselle d'argent pour de l'étain, et la vendirent au plus vil prix : ils ne firent pas plus de cas des pierreries. Un d'entre eux qui trouva le plus beau diamant du duc, le donna pour un florin. Les vainqueurs, reprirent Granson et les autres châteaux dont le duc s'était rendu maître ; ils détachèrent les corps de leurs compatriotes qui étaient pendus aux arbres, et y pendirent autant de bourguignons.

Le roi eut peine à dissimuler la joie qu'il ressentait de la défaite du duc de Bourgogne. Il avait proposé au commencement de cette année un cas de conscience assez singulier ; savoir,

s'il pouvait, selon Dieu et sa conscience, permettre, souffrir ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés qui avaient ou pouvaient avoir querelle contre le duc de Bourgogne, lui fissent la guerre et portassent dommage.

Un prince, qui après des trêves jurées, propose de pareils cas de conscience, paraît vouloir moins dissiper des scrupules ou calmer des remords, que chercher des prétextes et imposer aux peuples. Il fut répondu que,

vu la conduite que le duc avait toujours tenue à l'égard du roi et du royaume, le roi pouvait laisser agir les autres princes, et même leur faire entendre que s'ils voulaient faire la guerre au duc de Bourgogne, il en serait content, et ne s'y opposerait pas ; mais qu'il ne devait ni les solliciter, ni leur donner aucun secours.

Quel exemple de la foi des princes ! Peut-on ne pas détester la bassesse de ceux qui lui suggéraient des subterfuges plus criminels et moins généreux qu'une rupture ouverte.

Louis XI n'ayant rien à craindre du duc de Bourgogne dans la conjoncture présente, porta toute son attention sur des ennemis moins puissants, mais aussi dangereux. Il était instruit que depuis longtemps le roi René entretenait des intelligences avec les ennemis de l'état, et que c'était lui qui avait engagé Charles duc de Calabre son neveu et fils du comte du Maine dans les intrigues du connétable.

Le roi écrivit au parlement qu'il serait fâché de trouver le roi de Naples son oncle aussi coupable qu'on le disait, mais que l'intérêt de l'état devant l'emporter sur tout, il voulait que la cour vît ce qui était à faire pour la sûreté publique, et qu'elle lui envoyât sa délibération pour procéder ainsi qu'il appartiendrait. La réponse du parlement fut que la matière mise en délibération : l'avis de la cour était qu'on pouvait en bonne justice procéder contre le roi de Naples par prise de corps ; mais qu'ayant égard à son grand âge, à l'honneur qu'il avait d'être prince du sang, et sa majesté ne voulant pas qu'on procédât par prise de corps, il devait être ajourné à comparoir en personne devant le roi, ou ceux qui seraient par lui députés en sa cour, suffisamment garnie de pairs, sur peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens. René, au lieu d'obéir, prit la résolution de s'appuyer du duc de Bourgogne en l'instituant son héritier.

L'affaire était assez avancée ; un fils du prince d'Orange avait passé en Piémont avec vingt mille écus pour y lever des troupes et prendre possession de la Provence ; mais la nouvelle de la bataille de Granson changea les dispositions avec les intérêts. Les officiers du duc de Bourgogne qui étaient en Piémont, prirent la fuite ; et quelques provençaux qui conduisaient l'intrigue, ayant été arrêtés, découvrirent tout. Le roi connut alors le danger où il aurait été, si le duc de Bourgogne eût vaincu les suisses. La maison d'Anjou, celle de Savoie, le duc

de Milan, allaient attaquer la France de tous côtés. La disgrâce du duc de Bourgogne lui fit perdre tous ses amis, et la crainte les ramena vers le roi. René lui envoya le duc de Calabre pour lui représenter qu'il apprenait avec douleur qu'il avait perdu son amitié, et qu'il le suppliait de faire cesser le scandale que causaient les procédures faites contre un prince du sang, qui ne cherchait qu'à finir tranquillement ses jours.

Le roi préférant toujours aux voies de fait celle de la négociation, envoya des ambassadeurs au roi René. Celui-ci les reçut à Arles, et leur donna des lettres par lesquelles il s'engagea, sur son honneur et sa parole de roi, en jurant sur les évangiles, de n'avoir aucune intelligence, ligue ou alliance avec le duc de Bourgogne, ni avec aucun autre ennemi du roi, et de ne jamais remettre la Provence entre leurs mains. René vint bientôt après trouver le roi à Lyon, et amena avec lui Cossa, grand sénéchal de Provence, homme attaché à son maître, et qui savait le grand art de se conduire suivant les temps, les personnes et les circonstances. Dans la première conférence qu'il eut avec le roi, au lieu de disputer sur les faits, et de chercher des excuses qui ne font le plus souvent que constater et aggraver la faute ;

si le roi mon maître et votre oncle, *dit-il à Louis XI*, a offert au duc de Bourgogne de l'instituer son héritier, il ne l'a fait que par le conseil de ses meilleurs serviteurs, et spécialement par moi. Vous qui êtes son neveu, vous lui avez fait les plus grands torts en lui prenant ses biens ; nous avons bien voulu mettre le marché en avant avec le duc, pour vous donner envie de nous faire raison, et vous faire connaître que le roi mon maître est votre oncle ; mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce marché jusqu'au bout.

Le roi approuva la liberté de Cossa, et n'en devint que plus favorable au roi René.

Il fut arrêté qu'on lèverait la saisie faite sur le duché d'Anjou, mais que le gouvernement n'en serait donné qu'à celui que sa majesté nommerait, et qui lui prêterait serment. En conséquence René remit au roi les provisions du gouvernement avec le nom en blanc. Le roi, pour reconnaître la déférence de René, lui donna encore la mainlevée du duché de Bar et de toutes les terres qui relèvent du comté de Champagne.

La chronique scandaleuse dit :

qu'en ce temps le roi de Cecil appointa et accorda qu'après sa mort le comté de Provence retournerait de plein droit au roi, et serait uni à la couronne ; qu'en ce faisant, la reine d'Angleterre qui était prisonnière du roi Édouard, fût rachetée, et pour sa rançon fût payé cinquante mille écus d'or ; et à cette cause ladite reine d'Angleterre céda et transporta au roi tout le droit qu'elle pouvait avoir à ladite comté de Provence.

L'auteur s'est trompé. La reine Marguerite avait été mise en liberté dès le mois de novembre ; et le sept de mars elle avait cédé tous ses droits au roi, deux mois avant le traité conclu entre Louis XI et René. L'intelligence qui fut rétablie entre le roi et la maison d'Anjou, n'empêcha pas qu'on ne procédât contre le maréchal Rouault, qui fut arrêté parce qu'il avait été accusé par le connétable de Saint Pol d'avoir eu des liaisons trop étroites avec la maison d'Anjou.

Le jugement qui fut rendu à Tours par le conseil, ne fait point mention de ces liaisons ; mais il porte

que le maréchal a fait tenir de faux rôles de gens de guerre, et a commis plusieurs exactions, pour lesquelles il est condamné en vingt mille livres, privé de ses charges, et banni du royaume.

Le bannissement n'eut pas lieu ; le maréchal mourut deux ans après.

Cependant René duc de Lorraine voulant profiter de l'échec que le duc de Bourgogne venait de recevoir devant Granson, était venu trouver le roi à Lyon, et le pressait de lui donner quelques secours. Louis n'osant pas contrevenir ouvertement aux trêves, ne voulait pas non plus abandonner un prince avec qui il avait pris des engagements avant le traité de Soleure. Le dessein du roi était de ne pas s'engager dans la querelle, mais de favoriser, autant qu'il pourrait, les ennemis du duc de Bourgogne. Il se contenta de donner au duc René une légère somme d'argent et une escorte de quatre cents lances pour le conduire à Sarbourg.

Les seigneurs de Nassau, de Bische, de Fenestrange, de Richebourg, et beaucoup de noblesse vinrent le joindre, et le suivirent à Strasbourg, où les suisses lui envoyèrent des députés pour lui offrir le commandement de leur armée. Le duc de Bourgogne conçut tant de dépit d'avoir perdu la bataille de Granson, qu'il tomba dans une mélancolie noire qui altéra fort sa santé. Il ne donnait plus d'ordres qu'avec une fureur qui le faisait redouter de tous ceux qui l'approchaient. Le duc et la duchesse de Savoie vinrent le voir à Lausanne où il était malade, lui marquèrent la part qu'ils prenaient à sa disgrâce, et lui fournirent tous les secours possibles. Charles uniquement occupé de son ressentiment, faisait venir des troupes de tous côtés ; il mit sur pied une armée plus nombreuse que celle qu'il avait à Granson, et marcha pour assiéger Morat, ville située sur le lac de ce nom.

Les suisses avaient eu soin de la bien munir. Le duc fut quinze jours devant la place ; il y donna trois assauts, et fut toujours repoussé avec perte. Ayant appris que les suisses et leurs alliés au nombre d'environ trente mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie, s'avançaient, il voulut juger par lui-même de leurs forces, et marcha à leur rencontre. Les officiers de son armée lui conseillèrent inutilement de lever le siège, et d'attendre les ennemis dans la plaine, où sa cavalerie supérieure à celle des ennemis aurait un grand avantage. La colère l'empêchait de voir les choses telles qu'elles étaient, et la présomption de recevoir des conseils. À peine fut-il en présence des alliés commandés par le duc de Lorraine, qu'il voulut en venir aux mains ; mais une pluie violente le força malgré lui d'attendre jusqu'au lendemain. Pendant ce temps une partie de l'infanterie suisse se rangea derrière une haie vive que la cavalerie ne pouvait percer. Le duc de Bourgogne la fit attaquer par ses francs archers.

Ceux-ci ayant été repoussés avec vigueur, et ne pouvant être soutenus par la cavalerie, le duc voulut les faire retirer ; mais dans le moment même les suisses tombèrent sur eux, les rompirent, et en firent un carnage horrible. Les assiégés firent dans le même instant, une vigoureuse sortie, Galiot de Genouillac, capitaine brave et expérimenté, dont le duc avait méprisé les avis, soutint quelque temps avec deux cents lances l'effort de la garnison ; il fut enfin forcé de céder au nombre, et toute l'armée bourguignonne fut mise en déroute. Cette bataille livrée aussi imprudemment que celle de Granson, fut perdue par les mêmes fautes. Les auteurs parlent différemment du nombre des morts, et les font monter depuis huit jusqu'à vingt mille. Il est certain que la perte fut très considérable, et qu'il y périt une quantité d'officiers de marque, tels qu'Antoine De Luxembourg, comte de Marle, du Mas, Grimbergh, Rosebois, Mailly,

Montaigu, Bournonville et beaucoup d'autres. Les fuyards qui voulaient se retirer à Lausanne, furent coupés par le comte de Gruyère, et taillés en pièces ; quelques troupes qui venaient d'Italie rejoindre l'armée du duc Charles, furent massacrées par les paysans ; tout le pays de Vaux et les environs de Genève furent saccagés. Le duc s'enfuit à Gex ; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa les montagnes et se retira à Saint Claude. Le duc de Lorraine se signala plus que personne dans cette journée. Les suisses furent tellement persuadés qu'ils lui avaient obligation de la victoire, qu'ils lui abandonnèrent les munitions, l'artillerie, et généralement tout ce qui se trouva dans le camp des vaincus.

Le duc de Bourgogne craignit d'abord que le roi ne profitât de la conjoncture pour rompre la trêve ; c'était peu connaître le génie de Louis XI qui voyant le duc courir à sa perte, avait grand soin de ne lui pas donner la moindre inquiétude qui pût l'en détourner. La conduite qu'il tenait était bien plus dangereuse pour le duc ; il écrivit à Dammartin de se tenir toujours prêt à agir ; mais il lui recommandait de ne rien entreprendre ; et pendant ce temps-là il travaillait sous-main à débaucher les principaux officiers du duc. Il trouva Campobasso très disposé à trahir son maître : on croit communément que la haine de ce malheureux venait d'un soufflet qu'il avait reçu du duc ; l'avarice y avait encore plus de part.

Comme cet officier avait le commandement des troupes italiennes et le maniement de leur solde, il faisait des gains considérables sur les mortes-payes. Il était très mécontent que le duc eût réformé une partie des compagnies d'ordonnance italiennes, et qu'il eût réduit la sienne à deux cents hommes. Dans son dépit il se retira de la cour de Bourgogne et passa en Bretagne. Le roi profita de cet instant pour faire des propositions à Campobasso ; celui-ci consentit non seulement à abandonner le duc, mais il offrit de le livrer au roi ou de le tuer. Louis eut horreur de cette perfidie, et en avertit le duc de Bourgogne, qui s'imaginant que cet avis ne lui était donné que pour lui rendre suspects ses meilleurs officiers, n'en eut que plus de confiance pour Campobasso, et le rappela auprès de lui.

Dès que le roi avait vu le duc de Bourgogne s'engager dans la guerre contre les suisses, il s'était avancé jusqu'à Lyon où il passa quelques mois, pour être plus à portée de se déterminer suivant les événements. La journée de Granson et celle de Morat lui firent bientôt connaître que pour perdre le duc il suffisait, sans prendre d'autres mesures, de l'abandonner à sa propre fureur, à son imprudence et à sa présomption : c'est pourquoi il revint au Plessis-Lès-Tours ; mais il voulut, avant de partir, réprimer les excès du cardinal de La Rovere, dit de saint Pierre Aux Liens, neveu de Sixte IV et légat d'Avignon.

Le cardinal, homme violent, et qui regardait une entreprise téméraire comme un titre pour en former une autre, voulait étendre sa légation dans l'archevêché de Lyon. Le roi nomma des commissaires pour examiner les bulles, brevets, rescrits, et généralement tout ce qui partait de Rome, avec ordre de supprimer ce qui serait contraire aux droits de l'église gallicane. Il fit sommer le pape de satisfaire au canon du concile de Constance, concernant la tenue d'un concile général tous les cinq ans, sinon qu'on en convoquerait un national en France ; et pour achever d'intimider la cour de Rome, il fit entrer des troupes dans le comtat. Le légat alors aussi soumis qu'il avait été arrogant, vint trouver le roi. Ce prince, après l'avoir traité d'abord avec assez de hauteur pour le faire rentrer dans son devoir, lui pardonna, et le chargea des affaires de France à Rome.

Le duc de Bourgogne était tombé dans un tel aveuglement, qu'il ne faisait plus un pas qui ne le conduisit au précipice, en lui faisant perdre tous ses amis. La

duchesse de Savoie étant venue le trouver pour le consoler, comme elle avait déjà fait en pareille occasion, passa quatre jours avec lui. Le duc ayant alors la tête pleine d'idées funestes, regarda l'alliance de cette princesse comme la première cause de ses malheurs, et donna ordre à Olivier de La Marche de l'arrêter, avec les princes ses enfants, lorsqu'elle se retirerait dans ses états. La Marche se mit en embuscade près de Genève, enveloppa la duchesse avec toute sa suite, et l'enleva. Comme il faisait une nuit très obscure, quelques domestiques affectionnés sauvèrent le jeune duc à la faveur des ténèbres. La Marche prit alors la duchesse en croupe, donna le second fils et les deux filles de cette princesse à des hommes sûrs, et les amena à Saint Claude. Le duc Charles ayant appris que le duc de Savoie s'était sauvé, pensa faire mourir La Marche, et fit conduire la duchesse au château de Rouvre près de Dijon.

Louis XI n'eut pas plutôt appris que la duchesse de Savoie était prisonnière du duc de Bourgogne, qu'il oublia tous les sujets de plainte qu'elle lui avait donnés, et ne la regarda plus que comme sa sœur. Cette princesse avait pris un très mauvais parti en s'alliant avec le duc de Bourgogne. Si le duc eût battu les suisses, la Savoie lui devenait nécessaire pour suivre ses conquêtes et entrer en Italie ; il suffisait pour ce prince qu'un pays fût à sa bienséance, pour qu'il prétendît y avoir des droits : d'un autre côté les suisses étant victorieux, la duchesse en avait tout à craindre, après avoir été leur ennemie déclarée ; la bonté du roi la tira de cette situation.

Les états de Savoie voyant le besoin qu'ils avaient de la protection du roi, lui députèrent le comte de Bresse et l'évêque de Genève, tous deux oncles du jeune duc. Louis qui connaissait l'ambition et l'esprit inquiet de ces princes, ne crut pas devoir leur confier la garde de leur neveu. Il en chargea Philbert De Grolée, donna le gouvernement de Piémont au comte de Bresse, celui de Savoie à l'évêque de Genève, et la garde de Montmélian à Miolans, qui jura de ne remettre la ville et le château qu'à sa majesté. Le roi ayant pourvu à la sûreté de la Savoie, ne songea plus qu'à délivrer sa sœur. Il en donna la commission à Chaumont d'Amboise, qui s'en acquitta avec prudence, et amena la duchesse à Tours. Le roi vint au-devant d'elle, et lui dit en l'abordant : *madame la bourguignonne, vous soyez la très bien venue*. La duchesse lui répondit qu'elle était bonne française, et prête d'obéir à sa majesté. Le séjour qu'elle fit à Tours ne fut pas long ; le roi n'avait pas moins d'empressement de la voir partir, qu'elle en avait de retourner dans ses états : ils se donnèrent réciproquement des lettres portant serment d'être toujours unis envers et contre tous ; se séparèrent très contents l'un de l'autre, et leur union n'a jamais cessé depuis.

Galéas duc de Milan ne fut pas des derniers à renoncer à l'alliance du duc de Bourgogne. Les princes ne s'attachent point aux malheureux, et les disgrâces du duc Charles lui faisaient perdre chaque jour quelqu'un de ses alliés. Galéas envoya des ambassadeurs à Louis XI pour renouveler les anciens traités, lui rendre hommage pour Gènes et pour Savonne ; et l'assurer que dans les traités conclus avec le duc de Bourgogne, il n'avait jamais eu dessein de rien faire qui pût déplaire à sa majesté. Le roi sentait bien que le duc de Milan céda à la nécessité ; mais il s'embarrassait peu des motifs, pourvu qu'il fit perdre au duc de Bourgogne tous ses alliés.

Le duc de Bretagne voyant que tout le monde abandonnait l'alliance de Bourgogne, jugea qu'il y aurait peu de sûreté pour lui à y persévérer. Il voyait le duc Charles trop occupé du soin de se défendre, pour être en état de soutenir d'autres intérêts. Le roi d'Angleterre avait fait la paix avec la France ; et le peu

de gloire qu'il avait tiré de son dernier armement, faisait juger qu'il n'en tenterait pas un autre. Le duc de Bretagne comprit qu'il n'avait de parti à prendre que de rechercher l'amitié de Louis XI. Il lui envoya donc son chancelier et Coëtquen son grand maître d'hôtel, en qualité d'ambassadeurs pour jurer la paix conclue à Senlis. La difficulté n'était que sur le serment ; le duc exigeait que le roi jurât sur la croix de Saint Lô ; et Louis ne voulait pas faire ce serment à l'égard de plusieurs articles qui ne lui paraissaient pas assez clairement expliqués, ou qu'il n'avait pas dessein d'exécuter : c'était un mélange bizarre de dévotion et de perfidie. Après s'être communiqué de part et d'autre plusieurs formules de serment, le roi et le duc jurèrent enfin de se défendre mutuellement, et même de se donner avis de ce qu'ils apprendraient au préjudice de l'un ou de l'autre. Jusques-là les deux formules sont pareilles ; mais on ajouta dans le serment du duc, qu'il ne troublerait point le roi dans les jouissances qui lui appartenaient en Bretagne. Cette clause, en reconnaissant les droits du roi, sans les spécifier, pouvait encore devenir un principe de division.

Louis n'ayant plus rien à craindre pour ses états, pensa à secourir ses alliés. Alphonse V roi de Portugal, venait de perdre à Toro la gloire qu'il s'était acquise en Afrique. Cette journée avait décidé de la couronne de Castille en faveur de Ferdinand fils du roi d'Aragon ; on savait d'ailleurs que ces princes, sous prétexte d'apaiser les troubles de Navarre, voulaient usurper cette couronne sur François Phoëbus comte de Foix, fils de Magdeleine de France. Louis craignant que le roi d'Aragon ne portât ses forces du côté du Roussillon, y fit marcher un corps de troupes sous le commandement du sire d'Albret et d'Yvon Du Fou. Il y eut quelques escarmouches ; mais comme cette guerre ne convenait ni à la France, ni aux rois d'Aragon et de Castille, on renoua la trêve. Le roi de Portugal espérant que Louis, au lieu de se borner à la défense du Roussillon, lui fournirait des secours, vint en France pour les solliciter. Le roi envoya au-devant de lui jusqu'à Rouen, et lui fit d'autant plus d'honneurs, qu'il ne voulait lui rendre aucuns services. Il lui fit entendre que les défiances continuelles où il était sur le duc de Bourgogne, l'empêchaient de porter ses forces ailleurs. Alphonse naturellement sincère ne soupçonna pas la moindre dissimulation de la part de Louis XI. Il se persuada légèrement qu'il pouvait le réconcilier avec le duc de Bourgogne, et qu'alors il recevrait de l'un et de l'autre de puissants secours. Dans cette confiance il partit de Tours, et alla trouver le duc de Bourgogne devant Nancy.

Le duc de Lorraine, après la bataille de Morat, était descendu le long du Rhin jusqu'à Strasbourg. Ce prince n'avait encore pour lui que la gloire qu'il venait d'acquérir, la bonne volonté de ses sujets, et la haine qu'ils portaient au duc de Bourgogne. Charles, tout vaincu qu'il était, avait encore de puissantes ressources ; sa grande réputation combattait pour lui : il aurait pu se relever et triompher de ses ennemis, s'il eût eu la force de vaincre son caractère. Livré à la plus noire mélancolie, il fut deux mois sans voir personne, tout lui devenait à charge. L'altération de son esprit passa bientôt à son tempérament ; sa santé devint languissante ; il tombait quelquefois dans un abattement extrême, d'où il passait subitement à la fureur. On essayait inutilement de le calmer par des remèdes qui ne rétablissaient pas la tranquillité dans son âme.

Tandis que ce prince demeurât ainsi dans l'inaction, le duc René s'appliquait à se faire des partisans ; leur nombre augmentait tous les jours par l'intérêt qu'inspiraient pour lui sa jeunesse, ses malheurs et la justice de sa cause. La ville d'Épinal s'étant déclarée pour René, ce premier succès réveilla l'espoir de son parti. Ce jeune prince se trouva bientôt à la tête de six mille hommes, animé

par la confiance que donne une première victoire. La chaleur d'un parti naissant est plus vive que durable. René sentant bien qu'il ne pourrait pas faire vivre longtemps, dans la discipline, une armée mal payée et composée de gens ramassés, forma le siège de Nancy, persuadé que la prise de la capitale le rendrait maître du reste de ses états. Tout favorisait son projet. Les bourguignons étaient en horreur dans le pays, et la place était fort mal pourvue. La principale force de la garnison consistait en un corps de trois cents anglais commandés par le capitaine Colpin.

Aussitôt que la famine se fit sentir dans la ville, les anglais commencèrent à murmurer, leur capitaine les contint quelque temps ; mais ayant été tué, ils ne gardèrent plus de mesures. Bièvres, gouverneur de la ville, fut forcé de capituler. On convint que la garnison sortirait avec tous les équipages ; que ceux qui demeureraient dans la ville, jouiraient de tous les anciens privilèges, et que les lorrains mêmes qui voudraient suivre le parti du duc de Bourgogne, auraient un mois pour se retirer et disposer de leurs effets. Bièvres étant venu saluer le duc, ce prince l'embrassa, et lui fit des remerciements du bon traitement qu'il avait fait à ses sujets pendant qu'il avait été leur gouverneur. Bièvres, charmé des bontés du vainqueur, ne put s'empêcher de lui dire, les larmes aux yeux : *je vois bien que la guerre ne finira que par la mort de mon maître.*

Aux premières nouvelles du siège de Nancy, le duc de Bourgogne sortit de l'espèce de léthargie où il était enseveli ; et envoya des ordres dans les provinces pour des levées d'hommes et d'argent : il ne parlait plus qu'avec des menaces terribles ; mais depuis ses disgrâces on le craignait moins, et sa dureté avait extrêmement refroidi le zèle de ses sujets. Las de fournir à ses fureurs, les flamands lui firent dire que :

s'il était pressé par les allemands ou par les suisses, et qu'il n'eût avec lui assez de gens pour s'en retourner franchement en ses pays ; qu'il le leur fit à savoir, et qu'ils exposeraient leurs corps et leurs biens pour l'aller quérir et le ramener sûrement en ses dits pays ; mais que pour faire plus de guerre par lui, ils n'étaient point délibérés de plus aider de gens ni d'argent.

Les princes ne sont pas faits à de pareilles vérités. Cette réponse qui reprochait ouvertement au duc le peu de cas qu'il faisait de la vie et des biens de ses sujets, augmenta encore sa fureur. Son plus grand dépit venait de ce qu'ayant dédaigné les conseils de ses généraux, il ne pouvait imputer ses défaites qu'à lui-même ; mais ses fautes excitaient ses remords, sans lui donner plus de prévoyance.

Louis XI était le seul qu'il redoutât dans ces circonstances ; l'antipathie que ces princes avaient conçue l'un contre l'autre dès leur jeunesse, faisait qu'ils se craignaient mutuellement dans leurs disgrâces ; ils étaient convenus d'avoir une entrevue entre Auxerre et Joigny ; mais Charles apprenant que le roi faisait passer des gendarmes sur les frontières de Picardie et de Champagne, s'imagina que la trêve allait se rompre, et se hâta d'entrer en Lorraine pour secourir Nancy : mais il apprit dans sa marche que la place s'était rendue. Il s'avança aussitôt, dans le dessein de combattre René. Celui-ci ne se croyant pas assez fort pour risquer une bataille, laissa une garnison dans Nancy, et jeta quelques troupes dans ses autres places pour arrêter l'armée bourguignonne pendant qu'il irait solliciter les suisses et les allemands de lui fournir des troupes. Le roi, loin d'abuser de la situation du duc de Bourgogne, lui fit donner de nouveaux avis de la trahison de Campobasso ; mais le duc aveuglé par sa haine contre le roi, regardait comme un piège tout ce qui venait de sa part. Il ne pouvait se

persuader que ce prince eût refusé une pareille proposition, surtout après avoir pensé être lui-même plusieurs fois la victime d'un tel attentat. Jean Hardy avait été écartelé pour avoir voulu empoisonner le roi à la sollicitation du duc de Bourgogne. Le connétable avait déclaré que le duc avait encore le même projet, et le parlement venait tout récemment de condamner à mort un nommé Jean Bon, convaincu d'avoir été gagné par le duc Charles pour empoisonner le dauphin.

Cependant le duc de Bourgogne forma le siège de Nancy, et chargea Campobasso de la principale attaque. Celui-ci craignant que le duc, malgré sa prévention, ne vînt enfin à se détromper, crut que pour mettre sa vie en sûreté, il devait consommer un crime dont le projet serait prouvé tôt ou tard. Il s'adressa pour cet effet à Cifron De Baschier, maître d'hôtel du duc de Lorraine, offrant de livrer ou d'assassiner le duc Charles, et en attendant, de tirer le siège en longueur. Il lui expliqua en même temps les desseins de Charles, les projets d'opérations, et les dispositions des attaques. Cifron voulant profiter de ce dernier avis, entreprit de se jeter dans la place avec une troupe de gentilshommes attachés à René. Plusieurs y réussirent ; mais les autres ayant été pris, le duc de Bourgogne ordonna aussitôt qu'on les pendît, prétendant que tout homme qui était arrêté en voulant entrer dans une ville assiégée méritait la mort, suivant les lois de la guerre. Cifron qui était du nombre des prisonniers, demanda à parler au duc pour lui révéler un secret de la plus grande importance qui regardait sa personne, et qu'il ne pouvait dire qu'à lui. Campobasso ne doutant point que ce secret ne fût leur complot, persuada au duc que le prisonnier n'avait d'autre dessein que de sauver ou de prolonger sa vie, et fit presser l'exécution. Cifron, en allant au supplice, répétait si vivement que le duc se repentirait de n'avoir pas voulu l'entendre, que plusieurs vinrent encore pour l'engager à donner l'audience que le prisonnier demandait avec tant d'instance ; mais Campobasso étant maître absolu dans le camp, se mit au-devant de la porte du duc, ne permit pas qu'on pût lui parler, et fit hâter l'exécution.

Le duc de Lorraine usant de représailles, fit pendre aussitôt plus de cent vingt prisonniers bourguignons, et les laissa exposés avec un écriteau portant :

pour la très grande inhumanité, et meurtre cruellement commis en la personne de feu le bon Cifron de Baschier et ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien et loyalement servant leur maître par le duc de Bourgogne, qui par sa tyrannie, ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours.

René ayant peu de troupes et de munitions, aurait perdu Nancy aussi facilement qu'il l'avait pris, s'il n'eût pas été secondé par la perfidie de Campobasso, et par l'aveuglement du duc Charles. Ce prince livré à une mélancolie noire qui dégénérait par intervalles en fureur et en aliénation d'esprit, avait négligé de recueillir les débris de son armée ; et lorsque excité par les progrès de son ennemi il s'était mis en campagne, il l'avait fait sans précautions ; et s'avançant avec ce qu'il avait ramassé à la hâte, il s'était contenté d'écrire à Dufay gouverneur du Luxembourg, de faire marcher le ban et l'arrière-ban, ressource qui annonce plus le malheur d'un état, qu'elle n'y remédie. Ce corps qui semble composé de l'élite d'une nation, plus connu par la valeur que par la discipline, n'a pas toujours rendu les services qu'on aurait pu en espérer. Pour surcroît de maux, l'armée fut bientôt désolée par les maladies, et ruinée par les désertions. Le comte de Chimay en ayant fait la revue, crut qu'il était de son devoir de représenter au duc qu'il n'y avait pas trois mille hommes en état de combattre ;

mais ce prince furieux, loin de reconnaître la généreuse liberté d'un fidèle sujet, lui répondit :

quand je serais seul, je me battrais ; je vois bien que vous êtes tout Vaudémont.

Chimay se retira, en disant que :

s'il fallait combattre, il prouverait qu'il était franc, loyal et issu de bon lieu, et qu'il en donnerait des preuves jusqu'à la mort.

Le roi de Portugal qui était venu trouver le duc de Bourgogne, et qui fut témoin de ses fureurs, comprit qu'il ne devait attendre aucun secours dans ses besoins de la part d'un prince qui ne connaissait pas les siens mêmes, et se retira.

Le duc de Lorraine avait déjà huit mille hommes dont il fit la revue sous Bâle ; mais comme il manquait quelque argent à la somme qu'on leur avait promise, ils voulaient se retirer. On dit qu'il ne s'agissait que de douze florins ; et que si le comte Oswal de Tierstein ne les eût prêtés, René se serait trouvé sans armée. Il n'attendait plus que le secours que les allemands lui avaient promis ; aussitôt qu'il fut arrivé, il s'avança vers Nancy. Il en était temps, tout y manquait : la famine y était au point qu'après avoir mangé les chevaux, on mangeait les chiens, les rats et souris.

Aux approches de René, le comte de Campobasso abandonna l'armée de Bourgogne, et vint avec deux cent lances joindre celle de Lorraine. Les allemands refusèrent de le recevoir, disant qu'ils ne voulaient point de traître parmi eux. Les français qui servaient dans l'armée de Lorraine, refusèrent pareillement deux capitaines italiens qui avaient amené deux cents gendarmes du camp de Charles ; de sorte que ceux-ci se réunirent à Campobasso qui alla se camper au pont de Bussières, afin de tomber sur les bourguignons qui voudraient se sauver du côté du Luxembourg et du pays messin.

Le dimanche 5 janvier le duc de Lorraine fit dire la messe de grand matin à la tête de son armée, et marcha en ordre de bataille. Tous les officiers de Charles étaient d'avis de lever le siège, et d'éviter la bataille. On lui représenta qu'il devait attendre les troupes qu'on levait dans ses provinces, qu'il serait alors supérieur à ses ennemis ; mais qu'il allait indubitablement se perdre s'il en venait aux mains. Le duc rejeta cet avis avec hauteur ; dit qu'il ne fuirait jamais devant un jeune homme, et se mit en marche. Les armées se rencontrèrent bientôt ; René rangea la sienne dans la plaine de Neuville : son avant-garde était de sept mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Il donna le commandement de l'infanterie à Guillaume Harser, général des suisses, et celui de la cavalerie au comte de Tierstein ; ils avaient sous eux le bâtard de Vaudémont, Visse, Bassompierre, L'Estang, Sytano, Malortie et Oriole. Le corps de bataille était de huit mille hommes d'infanterie soutenus de quinze cent chevaux à la droite, et de cinq cents à la gauche.

L'arrière-garde n'était que de huit cents hommes de pied qui devaient se porter par-tout, suivant le besoin. René menait le corps de bataille, et avait auprès de lui les comtes de Salins et de Linange, les seigneurs de Bitche, Paffenhausen, Bassompierre, Waltrin, Gerbéviller, Ligneville, Lenoncourt, Jacot De Pavoye, Saint Amand et Blomont. Le duc de Bourgogne se campa près de Jarville, à une demi-lieue de Nancy. Comme il voulut garder ses lignes avec le peu de monde qu'il avait, le corps qu'il opposa au duc René n'était guères que de deux mille hommes ; il donna l'aile droite à Galiot, la gauche à Josse De Lalain, et se mit au centre à la tête des volontaires.

René passa le ruisseau de Hevillecourt qui séparait les deux armées. Les suisses, selon un ancien usage, se jetèrent aussitôt à terre, la baisèrent, résolus de vaincre ou de mourir, et marchèrent en avant.

S'étant aperçus que le chemin était bordé d'artillerie, ils laissèrent quelques bataillons pour amuser l'ennemi, et se coulèrent le long d'une haie pour gagner le flanc. Waltrin remarquant que le duc de Bourgogne n'occupait pas tout le terrain qui s'étendait jusqu'au bois, détacha quatre cents chevaux français pour commencer l'attaque, pendant qu'un autre corps ferait le tour, et prendrait les bourguignons en queue.

Le combat commença avec une ardeur égale ; les lorrains combattaient pour leur patrie, les bourguignons se rappelaient leurs anciennes victoires, et leur valeur était encore excitée par le dépit de leurs dernières défaites : les suisses firent des efforts si extraordinaires, que la victoire ne fut pas longtemps douteuse. Les bourguignons attaqués en même temps de toutes parts, et accablés par le nombre, perdirent courage, et ne songèrent plus qu'à se sauver. Galiot revint plusieurs fois à la charge ; le duc de Bourgogne combattait en soldat, et se portait par-tout. Mais il veut en vain par son exemple rappeler le courage de ses troupes ; la déroute devient générale, lui-même fatigué et blessé est emporté dans la fuite. Claude de Blomont, sénéchal de Saint Dié le poursuivit ; on prétend que le duc lui demanda quartier ; mais Blomont qui était sourd ne sachant ce qu'il disait, le porta par terre d'un coup de lance ; ce malheureux prince accablé de fatigue et du poids de ses armes, ne pouvant se relever, fut foulé et percé de plusieurs coups ; d'autres disent qu'il fut tué par des hommes apostés que Campobasso avait laissés auprès de lui. Les fuyards furent poursuivis jusqu'au pont de Bussières, Campobasso qui s'y était campé ne fit quartier à aucun, tous furent tués ou noyés. René maître du champ de bataille, le fut aussi des munitions qui furent d'un grand secours dans Nancy où la misère était extrême. Le duc de Lorraine y étant entré après la bataille, les habitants le reçurent avec des transports extraordinaires ; mais au lieu de signaler leur joie par une magnificence qui prouve plutôt le faste des princes que l'amour des peuples ; ils lui dressèrent un arc de triomphe qui n'était construit que des têtes de chevaux et de chiens qu'ils avaient mangés pendant le siège.

Bièvres, Contay, La Vieuville, périrent dans cette journée. Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, demeurèrent prisonniers avec les comtes de Nassau, de Retel, de Chimay, Olivier de La Marche, Galiot, et beaucoup d'autres.

On s'informa inutilement pendant deux jours du sort du duc de Bourgogne ; on trouva enfin son corps dépouillé, couvert de boue et pris dans la glace : il fallut employer le pic pour l'en retirer. Quoiqu'il fût très défiguré, son médecin et son secrétaire le reconnurent à plusieurs marques, et particulièrement à la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Montlhéry. Le duc de Lorraine le fit apporter à Nancy, et alla le recevoir en habit de deuil, ayant une barbe d'or qui lui descendait jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens preux, quand ils avaient gagné une victoire : il lui jeta de l'eau bénite, et lui prenant la main :

biau cousin, dit-il, vos âmes ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux et douleurs.

Le corps resta dans une chapelle jusqu'en 1550 qu'il fut transporté à Saint Donat de Bruges. Ainsi périt Charles dernier duc de Bourgogne, qui n'eut d'autres vertus que celles d'un soldat ; il fut ambitieux, téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, et toujours altéré de sang. Il ruina sa maison par ses folles entreprises, fit le malheur de ses sujets, et mérita le sien.

Les grands évènements se répandent d'abord par des bruits sourds qui précèdent les courriers les plus diligents. Ce qu'on apprit confusément de la défaite du duc de Bourgogne, irritait la curiosité ; chacun était attentif et cherchait à savoir des particularités qu'on pût annoncer au roi. Lorsque ce prince attendait quelque nouvelle intéressante, il ne pouvait cacher son inquiétude ; et comme si son impatience eût pu hâter les évènements, il ne cessait d'en parler d'avance : *je donnerai tant*, disait-il, *à celui qui premier m'apportera telles nouvelles*. Commines et Du Bouchage avaient eu chacun deux cents marcs d'argent pour lui avoir annoncé celle de la bataille de Morat. Il était encore plus impatient de savoir ce qui s'était passé à Nancy. Du Lude ayant passé la nuit à attendre le courrier, fut le premier qui l'aperçut au point du jour ; il l'obligea de lui donner ses lettres, et alla dans l'instant les remettre au roi. Elles venaient de la part de La Trémouille, et contenaient le détail de la défaite du duc Charles ; mais elles ne disaient rien de sa mort. On ignorait encore s'il avait été tué ou fait prisonnier, ou s'il s'était enfui en Allemagne. Le roi avait peine à cacher la joie qu'il ressentait. Il fit venir les principaux de la cour et de la ville, leur montra les lettres, et les fit dîner avec lui. On ne parla que de la nouvelle qu'on venait de recevoir, tous en marquaient une joie vraie ou feinte ; car les mécontents voyaient avec chagrin que le roi serait plus absolu que jamais. Commines fait une peinture du dîner, qui pour être naïve et familière, n'en est que plus expressive, et peint mieux la situation des courtisans que tout ce que je pourrais dire. Je crois devoir rapporter ses propres termes.

Je sais bien, dit-il, que moi et autres, primes garde comme ils dîneraient, et de quel appétit ceux qui étaient en cette table ; mais à la vérité (je ne sais si c'était de joie ou de tristesse) un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul, et si n'étaient-ils point honteux de manger avec le roi ; car il n'y avait celui d'entre eux, qui bien souvent n'y eût mangé.

Le lendemain on sut toutes les particularités de la bataille ; la mort de Charles fut confirmée par les lettres du duc de Lorraine. Le roi fit part de cette nouvelle aux principales villes du royaume, et au duc de Bretagne. Deux jours après il apprit la fin tragique de Galéas duc de Milan, qui avait été assassiné au milieu de ses gardes en entrant dans l'église.

Le duc d'Orléans demanda au roi la permission et les moyens de poursuivre les droits qu'il avait sur le Milanais par son aïeule Valentine Visconti ; mais le roi n'était pas alors en état de s'engager dans une telle entreprise, et n'était occupé que du projet de recouvrer la Bourgogne. Il envoya des courriers aux principales villes de Bourgogne, pour leur dire qu'il prenait sous sa protection la personne et les états de Marie, fille et héritière du duc Charles, sa parente et sa filleule ; qu'il espérait la marier avec le dauphin ; que d'ailleurs on n'ignorait pas que la Bourgogne ayant été donnée en apanage à Philippe De France fils du roi Jean, elle retournait de plein droit à la couronne faute d'hoirs mâles. Le roi fit partir en même temps l'amiral et Commines, pour engager les habitants d'Abbeville à se soumettre ; mais pendant qu'ils négociaient avec les principaux, Torcy, gouverneur d'Amiens, les prévint, et entra dans Abbeville par le moyen du peuple dont il était aimé.

Louis XI demanda des subsides à toutes les villes du royaume, afin de réunir à la couronne les états du feu duc de Bourgogne. Il se rendit ensuite sur la frontière de Picardie, après avoir envoyé dans les divers pays de la succession de Bourgogne, des émissaires pour persuader aux peuples de se soumettre volontairement, afin d'éviter une guerre d'autant plus cruelle, qu'ils seraient

traités comme rebelles, au lieu qu'en lui rendant l'obéissance qu'ils lui devaient, il confirmerait et augmenterait leurs privilèges.

Aux approches du roi, Ham et Saint Quentin se déclarèrent pour lui, Guillaume Bitche, gouverneur de Péronne, oublia qu'il devait toute sa fortune au duc Charles, et ouvrit ses portes. L'exemple de Péronne entraîna le Tronquay, Roye, Montdidier, Moreuil. Les places qui firent quelque résistance, furent rasées. Les autres intimidées n'attendirent pas qu'on les sommât ; Vervins, Saint Gobin, Marle, Rue, Landrecy, se soumirent. Jean De Châlons prince d'Orange, Georges De La Trémouille sire de Craon, Charles d'Amboise sieur de Chaumont, s'étant rendus à Dijon à la tête de sept cents lances, s'adressèrent aux états assemblés, et les sommèrent de rendre obéissance au roi. Le doute où les états paraissaient être encore de la mort du duc Charles, fit qu'ils demandèrent que le roi donnât sa parole de faire sortir ses troupes de la province, au cas que le duc fût encore vivant ; de maintenir les trêves, et d'accorder une amnistie générale à tous ceux qui auraient servi le duc, et qui étaient encore attachés à la princesse sa fille.

Les commissaires accordèrent tout ce que demandaient les états. Le roi fit sceller l'amnistie, et promit de conserver à chacun ses privilèges, bénéfiques, ou charges. Marie exhorta les états à lui garder leur foi, en leur mandant que le duché de Bourgogne n'était point de la maison de France, que le duc Philippe son trisaïeul avait acheté le comté de Charolais du comte d'Armagnac ; que les comtés de Mâcon et d'Auxerre avaient été cédés par le traité d'Arras au duc Philippe le Bon son aïeul, pour lui et ses hoirs mâles et femelles. Les lettres de Marie n'empêchèrent pas les états de jurer obéissance au roi. Le conseil qu'ils avaient déjà établi sous le nom de conseil de la province, dressa un mémoire contenant les très humbles supplications de la province au roi. Les premiers articles regardaient la fabrique des monnaies, l'administration de la justice, la levée et le paiement des gens de guerre. Par les autres articles le roi était supplié de faire rembourser la province d'une somme de cent mille livres qu'elle avait prêtée au feu duc ; d'abolir la plupart des impôts ; d'empêcher de faire passer aucun argent à Rome, et de conserver les bénéfiques et charges à ceux qui en étaient pourvus. Aussitôt que le roi eût répondu favorablement à ces demandes, les uns s'empressèrent de prêter serment pour être les premiers en droit de prétendre aux grâces, les autres ne parurent différer que pour se vendre plus cher. On ignore quelle récompense demandaient La Trémouille et Chaumont, qui étaient les premiers négociateurs de cette affaire, mais la réponse que leur fit le roi, mérite d'être rapportée. On voit qu'il pensait à tout :

Messieurs les comtes, j'ai reçu vos lettres, et vous remercie de l'honneur que vous me voulez faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés ; mais je vous supplie que le surplus vous me fassiez mettre ensemble, et vous en aidiez à faire réparer les places qui sont sur les frontières des allemands, et à les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne perde rien ; et s'il ne vous sert de rien, je vous prie envoyez-le moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. À Péronne ce 9 février.

Les négociations du roi réussissaient en Bourgogne ; mais elles n'avaient pas le même succès en Flandre et en Artois. L'amiral et Commines n'avaient rien obtenu de ceux d'Arras ; Ravestein qui y commandait, n'écoutait que son devoir.

La Vacquerie pensionnaire de cette ville, fit voir qu'elle appartenait incontestablement à Marie ; mais Crèvecoeur seigneur de Querdes, ayant succédé à Ravestein, eut des vues toutes différentes. Comme ses biens étaient

en deçà de la Somme aux environs d'Amiens, il préféra ses intérêts à ceux de sa souveraine. La Vacquerie gagné par les offres de Louis, cessa d'être persuadé des droits de Marie, ou du moins de les défendre. Pendant qu'on négociait avec eux, le chancelier Hugonet, Imbercourt, Ferry de Cluny nommé à l'évêché de Terouane, le comte De Grandpré et La Grutuse vinrent de la part de la jeune duchesse de Bourgogne trouver le roi pour lui annoncer qu'elle prenait le gouvernement de ses états, et qu'elle avait formé son conseil de la duchesse douairière, de Ravestein, du chancelier, et d'Imbercourt. Le roi leur déclara que son intention était de faire le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne ; et en attendant, de se mettre en possession des provinces réversibles à la couronne, et qu'il garderait les autres jusqu'à ce que la princesse fût en âge, et lui eût rendu hommage.

Il ajouta que ce mariage était le seul moyen de terminer des guerres qui duraient depuis trop longtemps, et qui sans cela se renouvelleraient toujours ; qu'il aimait la princesse, mais qu'avant tout il devait soutenir les droits de sa couronne, et qu'il avait des forces suffisantes pour les faire valoir, si on refusait de les reconnaître. Hugonet et Imbercourt voyant le roi à la tête d'une puissante armée ; que toutes les villes lui ouvraient leurs portes, que l'autorité de la duchesse était mal affermie, et que les provinces réclamaient des privilèges que les derniers ducs leur avaient ôtés, résolurent de s'accommoder au temps. Ils convinrent que le mariage du dauphin et de Marie était la seule voie de conciliation avantageuse pour les deux partis, promirent d'y travailler, et consentirent que des Querdes gouvernât Arras sous l'autorité du roi. On convint que :

les états d'Artois enverraient des députés pour prêter serment au roi ; que sa majesté nommerait les officiers pour la garde de la province et l'administration de la justice, jusqu'à ce que Mademoiselle De Bourgogne eût fait son hommage. Il est dit qu'au cas que Mademoiselle de Bourgogne refuse de rendre hommage, ou qu'elle se marie avec quelque ennemi du roi, l'Artois demeurera à sa majesté, qui promet de défendre et protéger le pays, et d'en conserver toutes les franchises et immunités. Les troupes sortiront du pays sitôt que les états auront prêté serment. Tous les officiers seront maintenus dans leurs charges et emplois.

Si l'on excepte la clause qui semble imposer à Marie de Bourgogne la nécessité de ne se marier que de l'agrément du roi, la capitulation était juste ; l'Artois avait toujours relevé de la couronne ; Philippe Le Bon ne s'était exempté d'en faire hommage que par le traité d'Arras ; cette exemption n'était que pour un temps, et ce temps était expiré. Malgré ces conventions, le roi essuya plusieurs difficultés avant que d'être en pleine possession d'Arras, qui était en ce temps-là partagé en ville et en cité. Des Querdes livra la cité, mais les bourgeois étaient encore maîtres de la ville qui était fortifiée, et la cité ne l'était pas. Il y avait d'ailleurs entre l'une et l'autre une de ces animosités qui sans avoir ordinairement de fondement réel, influent néanmoins dans les affaires les plus graves. Il suffisait que la cité eût reçu le roi, pour que la ville refusât de le recevoir, de sorte qu'il fut obligé de se fortifier dans le quartier qu'il occupait, d'y faire élever un boulevard, et de former le siège de la ville.

Cependant les ambassadeurs de la princesse de Bourgogne retournèrent auprès d'elle. S'ils s'étaient un peu trop relâché de leurs instructions au sujet d'Arras, Marie fit encore une plus grande faute en rassemblant les états de Flandre à Gand. Cette assemblée tumultueuse s'empara du gouvernement. Le peuple plus fait pour la licence que pour la liberté, ne se vit pas plutôt maître de l'autorité, qu'il exerça la tyrannie. Il voulut imposer des lois à sa souveraine.

Touteville et Baradot vinrent en qualité d'ambassadeurs des trois états de Flandre, demander au roi de ne rien entreprendre contre la trêve de Soleure, et de défendre la princesse héritière de Bourgogne, comme il y était obligé. Ils ajoutèrent, pour donner plus de poids à leur commission, que Marie voulait se gouverner par le conseil de ses trois états. Le roi, pour éviter de répondre aux premiers articles, saisit ce qu'ils avançaient au sujet des états, et leur dit qu'ils étaient mal informés de l'intention de leur maîtresse, qu'il la savait mieux qu'eux, et que loin de vouloir se laisser conduire par les états du pays, elle avait déjà choisi un conseil qui les désavouerait.

Ces ambassadeurs peu accoutumés à négocier, abandonnèrent les principaux articles de leur commission, pour ne s'occuper que de ce qui les regardait personnellement. Ils répondirent qu'ils n'avançaient rien dont ils ne fussent sûrs, et offrirent de faire voir leurs instructions. Après plusieurs contestations qui toutes faisaient perdre de vue le point essentiel de la négociation, le roi leur montra la lettre que les ambassadeurs de Marie lui avaient remise. Elle était écrite en partie de la main de la duchesse douairière, en partie de celle de la jeune duchesse, et en partie par Ravestein. Ces différentes écritures étaient pour rendre plus authentique la lettre par laquelle le roi était prié de s'adresser pour toutes les affaires à la duchesse douairière, à Ravestein, à Imbercourt, au chancelier Hugonet, et non à d'autres.

Le roi qui n'avait d'autre dessein que d'entretenir la dissension entre la duchesse et ses sujets, permit aux ambassadeurs d'emporter la lettre, et un désir de vengeance les fit partir avec autant d'empressement que s'ils eussent réussi dans leur commission.

Louis ne sentit peut-être pas toute la conséquence de ce qu'il venait de faire. S'il était de son intérêt de nourrir la discorde à la cour de la princesse, il ne l'était pas moins de ne pas sacrifier ceux qui étaient le plus portés pour la France. Touteville et Baradot se présentèrent aux états, et reprochèrent à la duchesse la lettre qu'elle avait écrite. Comme elle ne croyait pas que le roi s'en fût dessaisi, elle nia qu'elle l'eût écrite ; mais elle lui fut aussitôt présentée. Les gantois furieux, arrêtaient Hugonet et Imbercourt. Outre la haine secrète que le peuple a naturellement contre les hommes en place, et qui se développe dès qu'elle peut éclater, Imbercourt et le chancelier avaient des ennemis particuliers et puissants. L'évêque de Liège leur reprochait les malheurs de ses états ; le comte de Saint Pol, fils du connétable, voulait venger la mort de son père qu'ils avaient livré : plusieurs autres croyant avoir sujet de s'en plaindre, excitaient le peuple déjà trop animé. Les services que ces deux hommes avaient rendus et qu'ils pouvaient encore rendre, ne purent balancer des haines particulières, et la fureur aveugle d'une vile populace toujours timide ou cruelle.

On nomma des commissaires pour travailler à leur procès. L'accusation se réduisait à trois chefs ; d'avoir concouru à faire rendre Arras au roi ; d'avoir pris de l'argent de la ville de Gand pour un procès qu'ils avaient jugé en sa faveur ; et d'avoir entrepris plusieurs choses contre les privilèges de la ville, pendant qu'ils avaient eu le maniement des affaires sous le feu duc. Quoique les accusés eussent pu se défendre sur leurs intentions, et sur la conjoncture des temps à l'égard du premier chef, il paraissait le plus grave, cependant les gantois n'y insistèrent pas, parce qu'ils n'étaient pas fâchés de voir la duchesse affaiblie par la perte d'Arras. Les accusés répondirent sur le second et le troisième chef ; qu'ils avaient jugé le procès selon leur conscience ; qu'ils n'avaient point exigé d'argent, et qu'ils ne l'avaient reçu qu'après le jugement, comme un salaire de

leurs peines. Quant aux privilèges des gantois ; que c'étaient eux-mêmes qui avaient consenti à les perdre. Les défenses des accusés ne furent point écoutées ; on les appliqua à la question ; et nonobstant leur appel au parlement, ils furent condamnés, et exécutés le jeudi saint.

La princesse n'eut pas plutôt appris cette sentence, qu'elle alla se présenter aux juges pour défendre l'innocence, ou demander la grâce de ses deux plus fidèles sujets. Les juges la repoussant avec dureté, l'obligèrent de se retirer. Elle court sur la place, les cheveux épars et en habit de deuil, elle voit sur l'échafaud ces deux malheureux à qui on avait donné la question si cruellement, qu'ils ne pouvaient ni se tenir debout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup de la mort. La princesse s'adressa au peuple en suppliante. Plusieurs émus de ce spectacle, touchés de l'innocence, et frappés de l'abaissement où ils voyaient leur souveraine, veulent s'opposer à l'exécution ; mais le plus grand nombre insensible à la pitié, demande à grands cris le sang des deux infortunés, et leur fait trancher la tête aux yeux même de la princesse.

La ville d'Arras demandant à capituler, le roi fit expédier des lettres par lesquelles en conservant les anciens privilèges de la ville et de la cité, il accordait ceux de la noblesse à tous les habitants, avec exemption de ban et arrière-ban. Mais lorsque tout était presque conclu, le roi s'étant éloigné, le parti qui lui était opposé dans la ville reprit le dessus, et recommença à tirer contre la cité. Les garnisons de Lille, Douai et Valenciennes, firent un détachement de cinq cents chevaux et de mille hommes de pied, sous le commandement d'Arci et du jeune Salazar, qui entreprirent de se jeter dans la place. Du Lude qui commandait en l'absence du roi, marcha au-devant d'eux, en tua six cents, fit presque tout le reste prisonnier, et pressa le siège de la ville avec plus de vigueur que jamais. Les habitants se voyant hors d'état de se défendre plus longtemps, envoyèrent des députés au roi qui était à Hedin, pour lui demander la permission d'aller représenter à la duchesse Marie que la ville ne pouvait plus tenir ; le roi leur répondit qu'ils étaient sages, et que c'était à eux à savoir ce qu'ils devaient faire. Les députés contents de cette réponse, partirent ; mais ils furent arrêtés en chemin et ramenés à Hesdin. On les traita d'abord avec douceur, et lorsqu'ils étaient dans la plus grande sécurité, on vint prendre les douze principaux, et on leur trancha la tête.

Celle d'Oudard de Bussy, chef de la députation, fut exposée dans le marché d'Hesdin, coiffée d'un chaperon fourré, parce que le roi ayant donné à cet homme une charge dans le parlement, il le regardait comme traître. Il serait difficile d'excuser le supplice des autres ; la réponse que le roi leur avait faite, était une espèce d'engagement de sa part, ou du moins une équivoque peu digne d'un prince.

Cette exécution épouvanta si fort les habitants d'Arras, qu'ils implorèrent la clémence du roi. Ce prince leur accorda une amnistie, les fit désarmer, et les taxa à cinquante mille écus.

Commines a tort de dire que la capitulation fut assez mal tenue, et qu'on fit mourir plusieurs personnes. Il confond ici l'exécution des députés avec celle qu'il suppose qu'on fit dans Arras. d'ailleurs la capitulation était du premier avril ; les habitants d'Arras la violèrent eux-mêmes aussitôt que le roi s'éloigna pour aller s'emparer d'Hesdin ; ils firent venir des troupes de Douai, et tirèrent sur la cité, de sorte que Du Lude fut obligé de recommencer le siège de la ville, où le roi n'entra que le quatre de mai. Commines qui écrivait de mémoire longtemps après que les faits étaient arrivés, est bien excusable dans des méprises si peu

importantes ; mais il ne l'est peut-être pas tant lorsqu'il avance que le roi ne voulait pas que le dauphin épousât Marie de Bourgogne. Comme ce fait est très important ; qu'il est encore intéressant de nos jours, et que la plupart de ceux qui déplorent avec raison que ce mariage n'ait pas été fait, ne sont que les échos de Commines, il mérite un peu plus de discussion.

Il est certain que le passage de la succession de Bourgogne dans la maison d'Autriche, a été pendant plus de deux siècles le principe d'une guerre presque continuelle, dont le germe n'est pas encore détruit ; mais il ne paraît pas que Louis XI ait refusé, comme on le suppose communément, de réunir cette succession à la couronne par le mariage du dauphin avec Marie De Bourgogne. Commines prétend que ce prince lui avait dit plusieurs fois que si le duc Charles venait à mourir, il tâcherait de faire ce mariage ; ou si Marie s'y opposait à cause de la disproportion d'âge, de la faire épouser à quelque prince du sang ; que le roi était encore dans ces dispositions huit jours avant la mort du duc ; mais qu'aussitôt après il changea de dessein : qu'il résolut alors de s'emparer de la plus grande partie de la succession, et de partager le reste entre ses favoris et quelques princes d'Allemagne, afin de les intéresser dans son projet, et de s'en faire un appui ; que le jour même qu'il apprit la mort du duc, il promit à plusieurs de ceux qui étaient auprès de lui les terres de ce prince. Il n'y a personne qui en lisant cet endroit de Commines, ne soit fondé à croire que le roi avait absolument abandonné son premier projet. Je sais de quel poids doit être le sentiment de Commines, qui ayant le sens le plus droit, et vivant dans la familiarité de Louis XI devait être à portée de connaître son caractère ; ainsi je me contenterai de rapporter des faits qui paraissent opposés au sentiment de Commines. Le lecteur en jugera. Ce n'est pas Louis XI que j'entreprends de justifier, c'est la vérité que je veux éclaircir.

Ce prince avait déjà proposé au duc Charles le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne. Après la mort du duc, la première pensée de Louis XI fut de le conclure. Il en écrivit à Craon et aux états de Bourgogne. Hugonet et Imbercourt en firent mention dans le projet pour la réduction d'Arras. Sur le bruit qui se répandit que Mademoiselle De Bourgogne allait épouser Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III le roi envoya une instruction qui prouve qu'il tentait toutes les voies possibles pour parvenir à ce mariage, en donnant ordre à Mouy de s'adresser à Lannoy :

il lui promet de très grandes récompenses pour lui et pour tous ceux qu'il emploiera ; il ajoute que son désir a toujours été et est encore que cette alliance se fasse, et par ce moyen d'unir tous ces pays à la couronne ; que le plus grand service qu'on lui puisse rendre est de faire réussir ce projet ; qu'il faut voir si les flamands qui sont du royaume, pourraient r'avoir Mademoiselle De Bourgogne, et entreprendre cette affaire ; qu'il reconnaîtrait ce service, non seulement en leur continuant leurs privilèges, mais en leur en donnant de nouveaux, et leur faisant tant de bien qu'ils en seraient contents ; que si après toutes ces offres les flamands ne voulaient pas consentir à ce mariage, on ait à leur déclarer que le roi prétend retirer tout ce qui est du royaume, et laisser seulement le reste au mari futur de Mademoiselle De Bourgogne.

On voit que Louis XI employait à la fois les offres et les menaces pour terminer cette affaire qu'il avait infiniment à cœur. Quoique le duc Charles eût proposé lui-même le mariage de sa fille avec le dauphin, peut-être ne l'eût-il jamais conclu par l'aversion qu'il avait contre le roi.

Louis XI pouvait avoir une haine aussi violente que celle dont il était lui-même l'objet ; mais il ne paraît pas qu'elle se soit étendue sur la postérité du duc. d'ailleurs toute la vie de Louis prouve assez qu'il n'écouloit pas son ressentiment au préjudice de ses intérêts ; il ne les méconnoissoit guères, et les cherchoit toujours. Il est vrai qu'il entra d'abord à main armée dans les états de la jeune duchesse de Bourgogne, parce qu'il vouloit commencer par réunir à la couronne les provinces qui y étoient réversibles ; ce qui n'auroit pas été aussi facile, lorsque la duchesse auroit épousé un prince puissant et ennemi de la France. Les spéculatifs, au lieu d'examiner la conduite de Louis, ne se déterminent que sur la connoissance qu'ils ont de son caractère ; et supposent qu'un principe de jalousie empêcha ce prince de conclure ce mariage, parce qu'il craignoit que son fils ne fût trop puissant, étant à la fois dauphin et duc de Bourgogne. Louis étoit assez jaloux de son autorité pour concevoir cette crainte ; cependant nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait sincèrement désiré ce mariage ; mais peut-être n'a-t-il pas pris pour y parvenir les mesures les plus justes ; ainsi en le justifiant à certains égards, on pourroit d'un autre côté lui faire des reproches qui n'en seroient pas moins graves contre la politique ; mais ce ne seroient pas précisément ceux qu'on a coutume de lui faire.

Il ne sut pas profiter de ses avantages pour déterminer Marie De Bourgogne en faveur du dauphin. Elle y étoit déjà très disposée. Avec beaucoup de droiture dans l'esprit et dans le cœur, elle ignoroit cette politique fautive et raffinée qui écartant la vérité pour courir au-devant des objets, ne voit que ceux que l'imagination enfante. Elle avoit été témoin de toutes les horreurs de la guerre entre le roi et le duc son père. Elle vouloit en étouffer le germe, rendre ses sujets heureux, et former une alliance qui pût assurer leur bonheur. C'est pourquoi elle consentoit à épouser le dauphin, malgré tous les efforts de ceux qui étoient opposés à la France, et particulièrement de la dame d'Hallwin sa dame d'honneur. Celle-ci alléguoit continuellement la grande jeunesse du dauphin, et ne cessoit de dire que la princesse avoit besoin d'un homme et non pas d'un enfant.

Louis XI fit une faute irréparable en sacrifiant aux ambassadeurs des états de Gand les lettres qui furent si funestes à Hugonet et Imbercourt. Il perdit dès ce moment toute la confiance de Marie, et ne put jamais la regagner.

Commines fait encore à Louis XI un reproche qui n'est pas fondé, quand il dit qu'on auroit pu faire épouser Marie de Bourgogne au comte d'Angoulême. Il étoit de l'intérêt du roi de la marier avec le dauphin ; mais le projet de ce mariage venant à échouer, il n'étoit assurément pas de sa politique de la faire épouser à un prince du sang, et de le rendre aussi puissant que l'avoient été les ducs de Bourgogne Jean, Philippe et Charles : ils avoient été les ennemis les plus redoutables de la France ; et le roi n'étoit alors occupé qu'à retirer les provinces que Philippe le Bon avoit arrachées par le traité d'Arras. C'eût été sans doute un grand avantage pour la France et pour l'Europe entière que les Pays-Bas eussent été unis à la couronne, les évènements ne l'ont que trop appris ; mais Louis XI ne pouvoit pas prévoir que sa postérité et celle du duc d'Orléans seroient si-tôt éteintes, et que la couronne passeroit au fils du comte d'Angoulême.

Dans les circonstances où il se trouvoit alors, et instruit par le passé, il ne lui convenoit pas que l'héritière de Bourgogne épousât un prince du sang. Il est vrai qu'il étoit encore plus désavantageux que cette succession passât à Maximilien ; mais Louis XI n'auroit pas plus réussi pour tout autre prince de son sang que pour le dauphin, après avoir perdu la confiance de Marie, et redoublé l'aversion

des flamands. Il fit dans cette occasion faute sur faute, puisque ayant échoué dans son premier projet, il ne songea pas à la princesse Anne héritière de Bretagne. Les suites de cette négligence n'auraient pas été moins funestes à la France que la perte des Pays-Bas, si cette dernière faute n'eût pas été réparée sous le règne suivant. Le seul parti que Louis XI tira de la conjoncture présente, fut de semer la division dans la maison royale d'Angleterre, en persuadant à Édouard IV que le duc de Clarence allait épouser Marie de Bourgogne, et que la duchesse douairière conduisait cette intrigue. Soit que le duc de Clarence eût ce dessein, soit qu'Édouard ne cherchât qu'un prétexte pour satisfaire sa haine contre lui, depuis qu'il était entré dans le parti de Warwick, il le fit arrêter. Le duc de Gloucester ne songeant qu'à détruire ses frères l'un par l'autre, pour se frayer un chemin au trône, aigrit encore l'esprit d'Édouard contre le duc de Clarence. Ce malheureux prince fut aussitôt jugé coupable ; toute la grâce qu'on lui fit, fut de lui laisser le choix du genre de mort : il demanda d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie, ce qui fut exécuté.

Louis, pour s'assurer des anglais, faisait régulièrement payer des pensions aux principaux de la cour d'Édouard : l'alliance des suisses ne lui coûtait pas moins ; ils reçurent cette année plus de soixante-dix mille livres. Malgré toutes ces dépenses extraordinaires, le roi n'en négligeait aucune de nécessaire ou d'utile ; il fit bâtir un pont sur la Charente près de Cognac, fit clore de murs les Sables d'Olonne, réparer Montaignu frontière de Poitou et de Bretagne, et fortifier Arras. Il donna le commandement de cette dernière place à Jean De Daillon qu'il appelait ordinairement *maître Jean des habiletés*, parce qu'il songeait toujours à ses propres intérêts dans les services qu'il rendait à son maître.

Le roi venait ordinairement se délasser de ses travaux à notre Dame de la victoire près de Senlis où il faisait bâtir ; mais il n'était jamais longtemps dans le repos ; il alla à Cambrai où il fut reçu, en confirmant aux habitants leurs privilèges. Dans le temps qu'il y était, il apprit que ses troupes avaient surpris Tournay par l'intrigue d'Olivier le Dain. Cet homme ayant persuadé au roi qu'il pourrait employer utilement pour son service les connaissances qu'il avait dans la ville de Gand, eut ordre de s'y rendre. Il crut relever par le faste la bassesse de son origine ; il n'en fut que plus ridicule aux yeux de ses compatriotes.

Lorsqu'on lui donna audience, il demanda à parler en particulier à la princesse de Bourgogne ; on lui répondit que cela ne se pouvait pas. Le Dain n'ayant ni l'adresse de gagner les esprits, ni la fermeté qui impose, tomba dans le mépris, du mépris on passa aux menaces, la peur le saisit, et il se sauva à Tournay. Ce fut là qu'il résolut de réparer par quelque service le mauvais succès qu'il avait eu à Gand. Il gagna plusieurs habitants, et fit donner avis à Colard de Mouy qui était à Saint-Quentin, de s'avancer secrètement vers Tournay. Mouy envoya devant lui Navarrot d'Anglade à la tête de vingt-cinq lances, et le suivit de si près, que Le Dain et les bourgeois qui étaient du complot ayant ouvert la barrière, il se rendit maître de la ville, avant que les magistrats se fussent aperçu de son arrivée.

Le Dain se trouvant alors le plus fort, fit arrêter ceux qui pouvaient faire soulever le peuple, et les envoya à Paris, où ils demeurèrent prisonniers jusqu'à la mort du roi. d'Anglade fit dès le lendemain avec ses 25 lances une course jusqu'aux portes de Lannoy ; la terreur se répandit dans le pays ; les flamands abandonnèrent Mortagne, et les français y entrèrent. Mouy ayant assuré la prise de Tournay, sortit avec une partie de la garnison et quelques pièces de canon, marcha à Leuse qui appartenait au duc De Nemours, surprit le château et le rasa. Les flamands brûlèrent par représailles le château de Chin appartenant à

Mouy ; celui-ci les atteignit dans leur retraite, en tua cent et en prit trois qu'il fit pendre. Il y avait tous les jours des escarmouches entre les flamands et la garnison de Tournay. Pendant ce temps-là le roi assiégeait Bouchain. Tanneguy Du Châtel y fut tué d'un coup qui était destiné à ce prince auprès de qui il était. Louis le regretta beaucoup, et pressa si vigoureusement la place, qu'il l'emporta d'assaut. Le Quesnoy ne tint que deux jours ; Avesne fit plus de résistance.

Cette place appartenait au sire d'Albret qui était dans le parti du roi ; mais Mingoual y commandait pour la princesse Marie, et Paruels et Culembourg s'y jetèrent avec huit cents hommes, résolus de défendre la place. Le roi eut recours à la feinte, et fit inviter ces deux officiers à dîner sous prétexte d'une conférence. Dammartin profita de l'instant, gagna plusieurs bourgeois, et surprit la ville. Comme on avait tiré sur celui qui allait pour la sommer, le roi voulut en faire un exemple, on passa tout au fil de l'épée, les maisons furent pillées, les murs rasés, et les fossés comblés. Les garnisons de Douai, de Saint Omer et d'Aire qui tenaient pour Marie ; celles d'Arras, de Térouenne et de Béthune, qui étaient au roi, faisaient tous les jours des courses les unes sur les autres, pillaient, brûlaient les châteaux, enlevaient les bestiaux, et commettaient toutes les horreurs d'une guerre cruelle. Des Querdes et Du Lude marchèrent contre Saint Omer, et emportèrent d'abord un boulevard ; mais les habitants en élevèrent un autre aussitôt, et réparaient les ouvrages avec plus de promptitude qu'on ne les ruinait. Louis irrité de la résistance, fit dire au gouverneur, qui était Philippe, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, que s'il ne rendait la place, il ferait mourir à ses yeux son père qu'il tenait prisonnier. Philippe répondit qu'il aurait une douleur mortelle de perdre son père, mais que son devoir lui était encore plus cher, et qu'il connaissait trop le roi pour craindre qu'il se déshonorât par une action si barbare.

Si tous les sièges ne réussissaient pas, le pays n'en était pas moins ravagé ; la guerre qui se fait avec égal avantage, n'en est que plus sanglante ; Cassel fut brûlé ; Dammartin eut ordre de faire un fourrage si étendu qu'il pût ruiner le pays.

Faites si bien le dégât, lui écrivit le roi, qu'on n'y retourne plus ; car vous êtes aussi bien officier de la couronne comme je suis, et si suis-je roi, vous êtes grand-maître.

Louis XI pensait que ceux qui sont les plus élevés dans l'état, sont aussi les plus obligés à le servir. C'est par cette raison que sans être mécontent d'un officier, il lui ôtait son emploi dès que l'âge ou quelque autre raison le rendait incapable de le remplir.

Les flamands cherchant quelqu'un qu'ils pussent opposer aux français, et qui eût un grand intérêt à réussir dans cette guerre, jetèrent les yeux sur Adolphe duc de Gueldre qu'ils tirèrent du château de Courtrai où il était prisonnier depuis plusieurs années pour les cruautés qu'il avait exercées contre son père. Ils lui promirent de lui faire épouser leur princesse, s'il pouvait chasser les français, et surtout recouvrer Tournay.

Adolphe animé par des motifs si puissants, se mit à leur tête, et commença par brûler les faubourgs de Tournay. Pendant la nuit, Mouy et La Sauvagere sortirent avec mille chevaux et deux mille hommes de pied, et attaquèrent le duc de Gueldre. La division qui était entre les gantois et ceux de Bruges qui composaient son armée, fit qu'ils marchèrent avec si peu d'ordre, que La Sauvagere, à la tête de quarante lances, les enfonça du premier choc ; le duc y fut tué, l'épouvante s'empara de son armée, tous périrent ou prirent la fuite.

Les flamands s'étant rassemblés deux jours après au pont d'Espierre au nombre de quatre mille, Mouy marcha contre eux, les battit, en tua douze cent, et fit neuf cents prisonniers ; le reste prit la fuite, et la plupart furent noyés.

La mort du duc de Gueldre décida le mariage de Marie de Bourgogne. Les concurrents étaient le dauphin, le duc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, Jean fils d'Adolphe, duc de Clèves, et le duc de Gueldre. Nous avons vu ce qui empêcha le roi de réussir pour le dauphin. À l'égard du fils du duc de Clèves, la princesse avait, dit-on, de la répugnance pour lui ; de sorte qu'après la mort du duc de Gueldre, Maximilien se trouva sans concurrent. Les deux partis se réunirent en sa faveur. Les flamands prétendirent que la princesse ne ferait que se conformer aux volontés du feu duc son père qui l'avait promise à Maximilien, et que la princesse même lui avait écrit pour ratifier la promesse de son père. Le roi ne pouvant plus se flatter de marier le dauphin avec Marie, essaya du moins d'empêcher ce mariage avec Maximilien. Il fit voir par deux scellés du feu duc Charles que ce prince s'était engagé avec le duc de Savoie depuis les paroles données à Maximilien. Comme il ne comptait pas beaucoup sur ces titres, il résolut d'empêcher Édouard de faire alliance avec Maximilien qui allait devenir le plus grand ennemi des français.

Guy, archevêque de Vienne, Olivier le Roux, et plusieurs autres passèrent pour cet effet en Angleterre ; Édouard nomma des commissaires de son côté : l'argent que le roi fit répandre fit plus que toutes les négociations ; les difficultés furent levées ou prévenues, et la trêve qui n'était que de sept ans, fut prolongée pour la vie des deux rois et pour un an au-delà.

Le duc de Bretagne voyant que le roi était d'accord avec Édouard IV craignit de se trouver sans appui. Les difficultés sur la forme du serment qu'il devait prêter au roi, duraient encore. Plus scrupuleux sur la forme que sur l'exécution des traités, il demandait continuellement de nouvelles explications. La nécessité où il se trouvait dissipa tous ses doutes ; il ratifia et jura le traité de Senlis, et le convertit en ligue offensive et défensive. Par un traité particulier il était dispensé de servir *de sa personne* et de fournir des secours, si le roi portait la guerre hors du royaume. Il est bon de remarquer que ces princes convinrent de jurer leur traité sur telles reliques que l'un des deux voudrait administrer à l'autre, excepté sur le corps de Jésus-Christ et sur la croix Saint Lô. Quel assemblage de superstitions et de précautions frauduleuses ! Malgré la réserve de cet article, le duc jura le traité sur le corps de Jésus Christ et sur la croix de Saint Lô, que deux chanoines d'Angers apportèrent à Nantes. Du Bouchage s'y rendit aussi avec le protonotaire Jean de Montaigu et Jean Chambon maître des requêtes, pour être présents au serment.

Le roi désirant plus que jamais de conserver ses alliés, envoya Jean Rapine son maître d'hôtel, et Brisé un de ses écuyers, pour renouveler toutes les alliances qu'il avait avec le duc de Lorraine. Il renoua aussi avec les vénitiens l'union que leur attachement à la maison de Bourgogne avait altérée ; et voulant faire un dernier effort pour rompre le mariage de Marie avec Maximilien, il fit passer en Allemagne Robert Gaguin général des mathurins, avec ordre, s'il trouvait lieu à quelque négociation, de prendre le caractère d'ambassadeur, de faire voir aux électeurs les alliances qui avaient été de tout temps entre l'empire et les rois de France, et de représenter que l'héritière de Bourgogne étant du sang de France, et sujette du roi, les lois du royaume ne lui permettaient pas de se marier sans le consentement du chef de sa maison et de son souverain. Gaguin se rendit à Cologne où il apprit que Maximilien devait s'arrêter. Il présenta ses lettres de

créance au duc de Juliers qui lui répondit qu'il avait donné sa parole à Maximilien, et qu'il n'y pouvait manquer avec honneur. Gaguin jugea sur la réponse du duc de Juliers, qu'il était inutile de présenter ses lettres aux autres princes, et partit de Cologne le même jour que Maximilien.

Les flamands furent obligés de faire les frais du voyage de leur nouveau prince, qui était aussi pauvre que l'empereur son père était avare. Maximilien fit son entrée à Gand, suivi des électeurs de Trèves et de Mayence, des marquis de Brandebourg et de Bade, des ducs de Saxe et de Bavière, et de la plupart des princes de l'empire. Le lendemain il épousa la duchesse de Bourgogne.

Pendant les préparatifs des noces de Marie et de Maximilien, la Flandre était le théâtre de la plus cruelle guerre ; Orchies, Fresne, Saint Sauveur, Marchiennes, Harbec et Saint Amand, furent réduites en cendres.

Le roi craignant que la soumission de la Bourgogne ne fût pas aussi constante qu'elle avait été prompte, n'avait confié cette province qu'à ceux dont il croyait la fidélité assurée. Craon en avait été fait gouverneur, avec pouvoir d'assembler les états, de commander la noblesse, de convoquer le ban et l'arrière-ban des provinces de Dauphiné, Lyonnais, Forès, Beaujolais et Champagne ; et de faire justice ou grâce. Philippe de Hothberg, alors aîné de la maison de Bade, fut fait maréchal de Bourgogne ; Philippe Pot fut nommé chevalier du parlement, qui fut créé par lettres du 18 de mars, pour être composé de gens notables. Jean De Damas fut conservé dans le gouvernement de Mâcon, avec six gentilshommes pour servir sous lui. Tout paraissait tranquille en Bourgogne lorsque Jean de Châlons, prince d'Orange, repassa dans le parti de la duchesse avec autant de légèreté qu'il l'avait abandonné. Il s'était flatté d'être le maître de la Franche-Comté, dont le roi se contenterait d'être le souverain. Louis n'aimait pas les sujets si puissants ; trouvant que le prince d'Orange ne l'était déjà que trop par les grands biens qu'il possédait, il s'était contenté de lui en donner la lieutenance générale sous Craon.

Le prince d'Orange ne put souffrir de se voir subordonné à un homme qu'il regardait comme son inférieur. Il se joignit à Jean de Clèves, et entreprit de chasser les français de la Comté. Plusieurs gentilshommes étaient encore attachés à la princesse Marie, les uns ouvertement, et les autres n'attendaient qu'une occasion de se déclarer. Les deux frères Claude et Guillaume De Vaudrey, donnèrent le signal, ramassèrent quelques troupes, se joignirent au prince d'Orange, et pour inspirer la confiance à leur parti par quelques succès, se saisirent de Vesoul, de Rochefort et d'Auxonne.

Craon voulant étouffer la révolte dans sa naissance, tenta de reprendre Vesoul, mais il tomba lui-même dans une embuscade. Vaudrey choisit une nuit très obscure, fit sortir les trompettes, les dispersa, et fit sonner la charge de tous côtés. Craon se crut enveloppé, et ne songea plus qu'à prendre la fuite. Vaudrey attentif aux moindres mouvements, tomba tout à coup sur les français, dont la retraite devint une déroute : il y en eut un grand nombre de tués sur la place, les autres furent massacrés dans leur fuite par les paysans, ou se noyèrent dans la Saône. Craon se sauva dans Grey. Le roi fut si irrité de cette perte, qu'il écrivit à Craon de tâcher de prendre le prince d'Orange, et de le faire pendre ou brûler. On lui fit son procès comme à un traître ; et son effigie fut pendue dans toutes les villes de Bourgogne.

Le roi fit en même temps avancer des troupes contre les comtois qui étaient entrés en Bourgogne. Les suisses craignant d'avoir les français pour voisins,

laissaient passer tous ceux qui voulaient se joindre aux rebelles. Quoique le roi leur fit payer régulièrement leurs pensions, et qu'ils eussent signé le 25 avril à Lucerne un traité par lequel ils s'engageaient de n'empêcher le roi en aucune manière de faire valoir ses droits sur la Franche-Comté, ils en signèrent un autre à Zurich avec la duchesse de Bourgogne. Le canton de Lucerne n'y prit aucune part, et s'empressa même de renouveler au roi toutes les protestations du plus inviolable attachement, et l'assura que l'assemblée tenue à Zurich n'était en aucune façon contraire aux alliances jurées avec la France, et qu'on avait même publié par tous les cantons un ban qui défendait sous peine de confiscation de corps et de biens, de porter les armes contre le roi.

Malgré toutes ces assurances de fidélité, le ban fut très mal gardé. Il se trouva un grand nombre de suisses à la solde du prince d'Orange, qui s'embarrassant peu des peines imaginaires que le roi faisait prononcer contre lui, avait chassé les français de la Franche-Comté. Il ne leur restait plus que la ville de Grey, dont Hugues De Châlons, surnommé Château Guyon, voulut faire le siège. Il s'en approchait déjà avec un corps de cavalerie en attendant qu'il fût joint par son infanterie. Craon ne lui donna pas le temps de rassembler ses troupes, et marcha à sa rencontre. Le choc fut très rude, et la victoire disputée ; mais enfin Château Guyon fut battu, perdit douze cent hommes, et demeura prisonnier.

Marigny voulant venger la défaite de Château Guyon, entra dans le Charolais, brûla les faubourgs de Saint Gengou, et prit plusieurs petites places. Ces succès relevèrent le parti que la duchesse avait dans Dijon. Un nommé Chretiennot y prit les armes pour elle, et fut sur le point de se rendre maître de la ville. La sédition de la capitale se communiqua aux autres villes. Les échevins de Châlons commençaient à parlementer avec Toulangeon qui était à leurs portes, lorsque Damas gouverneur du Mâconnais y accourut, et contint les habitants. Craon ayant été assez heureux pour reprendre les places qu'on avait perdues dans le Charolais, rentra en Franche-Comté, fit tomber dans une embuscade une partie de la garnison de Dôle, et en tua huit cents. Ce succès le détermina à former le siège de la place. Elle était défendue par un corps de suisses, malgré la foi des traités et des paroles qu'ils venaient de donner tout récemment. Montbaillon en était gouverneur, et la garnison était commandée par un bourgeois de Berne. Craon fit battre la place pendant huit jours ; et sans examiner si la brèche était assez grande, il fit donner deux assauts où les français furent repoussés avec perte de plus de mille hommes. Le bruit s'étant répandu en même temps que les suisses venaient au secours des assiégés, la terreur saisit les assiégeants. Craon décampa si précipitamment, qu'il abandonna son canon ; les deux frères Vaudrey profitant du désordre des français, les attaquèrent dans leur retraite, et les défirent entièrement.

La consternation fut générale ; les ennemis marchèrent tout de suite à Grey. La place était bien munie, et défendue par Salazar, brave et expérimenté capitaine. Il n'eût pas été aisé de l'emporter, si l'on n'eût employé la trahison. Les Vaudrey gagnèrent les habitants, et firent leur approche à la faveur d'un vent violent qui déroba le bruit de leur marche. Soixante soldats déterminés escaladèrent les murs par différents endroits, s'emparèrent d'une porte et l'ouvrirent aux autres ; les rues furent à l'instant remplies d'ennemis. On se battait dans l'obscurité. Les français voyant qu'ils avaient à combattre les soldats et les bourgeois, mirent le feu à la ville pour se venger de la trahison des habitants, et sortirent au travers des flammes. Salazar se réfugia dans le château avec une centaine d'hommes. Les français qui voulurent se sauver dans la campagne, tombèrent dans la cavalerie ennemie, qui les tailla presque tous en pièces.

Ce malheur quoique très grand aurait pu avoir des suites encore plus funestes, et entraîner la perte de tout ce que le roi possédait en Bourgogne, si Maximilien n'eût recherché la paix pour s'affermir dans ses nouveaux états. Il proposa au roi de terminer tous leurs différends par un accord. Le roi répondit qu'il n'avait pris les armes que pour maintenir ses droits ; que la princesse Marie retenait des provinces qui étaient réversibles de droit à la couronne ; qu'elle en occupait d'autres dont elle devait faire hommage, et qu'il était prêt de faire la paix, pourvu que ce fût en conservant les droits de sa couronne. Le roi pour prouver la sincérité de ses intentions, nomma le chancelier Doriole, Philippe Pot seigneur de La Roche, Crèvecœur, Bitche et Boutillac qui se rendirent à Lens, et convinrent avec les commissaires de Maximilien d'une trêve, sans en déterminer la durée, supposant qu'elle serait suivie de la paix. Il paraît que la Bourgogne et la Franche-Comté n'étaient point comprises dans la trêve, ce qui mit le roi en état d'y jeter toutes ses forces.

Louis plus mécontent encore de la conduite que des mauvais succès de Craon, lui ôta son gouvernement, et le relégua chez lui. On l'accusait d'avoir plus songé à ses affaires qu'à celles du roi. L'avarice était sa grande passion, et l'on n'ignore pas de combien de malversations elle est l'origine. Il se retira avec des richesses qui ne prouvaient pas son innocence. Le roi donna le gouvernement à Charles De Chaumont d'Amboise, également recommandable par la probité, le désintéressement et la valeur. Louis écrivit aux états de Bourgogne pour les assurer qu'il ne permettrait jamais que cette province fût séparée de la couronne, et qu'il était si persuadé de leur fidélité, qu'il allait rappeler les francs archers.

Les dépenses et les armements que le roi était obligé de faire pour continuer la guerre, ou pour conserver la paix, s'il parvenait à la faire, l'empêchaient de fournir les secours qu'il avait promis à Alphonse roi de Portugal, qui était encore en France. Louis lui fit rendre de très grands honneurs ; mais il lui fit aussi comprendre l'impossibilité où il était de tenir sa parole, et que la nécessité de ses affaires l'obligeait de reconnaître Ferdinand et Isabelle pour roi et reine de Castille.

Alphonse, témoin de la situation du roi, reçut ses excuses, céda à la nécessité, et résolut de se faire moine. Il fit part de son dessein à son fils, le pressa de se faire couronner, se retira ensuite, et se cacha avec tant de soin, qu'on s'imagina qu'il avait passé les mers pour aller à Jérusalem : dévotion encore à la mode dans ces temps-là. On le trouva enfin dans un village près de Honfleur ; on lui fit entendre de la part du roi qu'il devait se préparer à partir ; on leva même une taxe en Normandie pour les frais de son voyage ; et Antoine De Foudras maître d'hôtel du roi, fut chargé de l'embarquement. Le roi ne s'était déterminé à reconnaître Ferdinand et Isabelle, que sur ce qu'il apprit par le moyen du protonotaire Lucena et Jean Lopez de Valde Masso, ses pensionnaires en Castille, que Marie et Maximilien négociaient avec Ferdinand ; et que celui-ci consentait à quitter l'alliance de la France, pourvu qu'on lui fit les mêmes avantages. Il sut de plus que Ferdinand avait dessein de marier avec le prince de Galles sa fille Isabelle, princesse des Asturies, quoiqu'elle eût été promise au prince de Capoue fils de Ferdinand roi de Naples.

On demandait seulement à Édouard qu'il fournît au roi de Castille des secours contre la France et le Portugal. L'habileté du roi rompit toutes les mesures de ses ennemis. d'ailleurs il n'y avait point de puissance qui ne craignît d'avoir affaire contre lui, depuis la mort du duc de Bourgogne. Ses armes le faisaient redouter

au-dehors, les exemples qu'il avait faits du connétable de Saint Pol et de plusieurs autres, contenaient les mécontents ; et l'exécution qu'il fit faire cette année du duc de Nemours, acheva d'étouffer tout esprit de révolte. Jacques d'Armagnac duc de Nemours, était fils de Bernard d'Armagnac comte de La Marche et de Perdriac, qui avait été gouverneur de Louis XI. Ce prince par reconnaissance pour le père, avait comblé le fils de bienfaits. Il lui avait fait épouser sa cousine fille du comte du Maine ; lui avait confié le commandement de ses armées, et l'avait décoré du titre de duc et pair : grâce d'autant plus singulière qu'on ne l'avait encore accordée qu'à des princes du sang, et même à un assez petit nombre. Le duc de Nemours ne paya le roi que d'ingratitude. Il se déclara des premiers dans la guerre du bien public.

On trouve dans une chronique manuscrite qu'il proposa à Du Lau de tuer le roi. Il se ligua avec le comte d'Armagnac, et prit le parti du duc de Guyenne ; les accusateurs du connétable et le connétable lui-même, chargèrent Nemours. Il avait toujours besoin de grâce, et n'en était jamais digne. Après l'avoir eue plusieurs fois, il avait été obligé pour l'obtenir encore de renoncer aux privilèges de duc et pair. Depuis il fut accusé d'avoir des relations en Angleterre et avec d'autres ennemis de l'état ; d'avoir proposé de faire enfermer le roi, de tuer le dauphin, et de partager le royaume. Le roi lassé d'exercer inutilement sa clémence, fit arrêter le duc de Nemours à Carlat. La duchesse qui était en couche, en fut si saisie qu'elle en mourut.

Nemours fut amené à la bastille, et renfermé dans une cage. Le comte de Beaujeu, le chancelier, Boufile-Le-Juge gouverneur du Roussillon, Montaigu et plusieurs présidents et conseillers du parlement, furent nommés pour lui faire son procès. Lorsqu'il fut instruit, le roi s'en fit rendre compte, et manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. Ayant appris qu'on avait fait sortir le duc de Nemours de la cage où il était pour l'interroger, il blâma l'indulgence des juges, ordonna que le prisonnier fût interrogé dans sa cage ; qu'on lui donnât la question, et fixa lui-même la forme de l'interrogatoire.

Nemours ne doutant plus de sa perte, eut recours aux supplications ; il implora la clémence du roi, et lui demanda de ne pas déshonorer ses enfants par le supplice honteux de leur père. Louis XI était inflexible lorsqu'il s'était une fois déterminé à punir ; le duc De Nemours fut condamné à perdre la tête, et fut exécuté aux halles. Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au supplice sur un cheval couvert d'une housse noire, on tendit de noir la chambre où il se confessa ; on fit un échafaud neuf, quoiqu'il y en eût toujours un subsistant ; et l'on mit dessous les enfants du coupable, afin que le sang de leur père coulât sur eux. La confiscation des terres du duc de Nemours fut partagée entre ses juges et les favoris du roi, tels que Pierre De Bourbon, Boufile-Le-Juge, Lenoncourt, Commines, et plusieurs autres. Le roi donna en même temps à Du Lude les terres confisquées sur le prince d'Orange. Cette principauté fut réunie au Dauphiné. Ancesune en fut nommé gouverneur. Louis XI voulant prévenir les conspirations en semant la défiance entre les complices, donna un édit par lequel il déclara que tous ceux qui auraient connaissance de quelque entreprise contre le roi, la reine et le dauphin, et n'en avertiraient pas, seraient réputés complices, et punis comme tels. On se servit pour condamner M. de Thou de cet édit, qui était alors généralement oublié, ignoré même de la plupart des juges, et que la haine d'un ministre fit revivre.

Louis traita au commencement de cette année avec Bernard de La Tour, de ses droits sur le comté de Boulogne. Philippe, duc de Bourgogne, s'en était emparé en 1419. Louis l'ayant repris l'année dernière, pouvait le garder par droit de conquête. Jamais la maison de La Tour ne l'avait possédé ; mais comme Bernard descendant par sa mère des anciens comtes d'Auvergne, avait des droits sur ce comté ; le roi lui donna en échange celui de Lauraguais de même valeur. Quelques mois après il en fit hommage à la vierge dans l'église de Boulogne-Sur-Mer, offrit un cœur d'or du poids de treize marcs, et ordonna par lettres patentes données à Hesdin au mois d'avril, que ses successeurs feraient le même hommage avec pareille offrande.

Maximilien étant devenu par son mariage l'ennemi naturel de la France, aurait été aussi redoutable que le feu duc Charles, s'il eût été soutenu par les anglais. Mais l'argent que Louis faisait répandre parmi eux, y faisait échouer toutes les sollicitations d'un prince indigent. Édouard par reconnaissance, ou plutôt par intérêt, et dans l'espérance de tirer de nouvelles contributions, envoya les chevaliers Howard et Tonstal avec le docteur Langton pour chercher les moyens de faire succéder la paix à la trêve qui venait d'être prolongée pour un an au-delà de la vie des deux rois.

Louis voulant pénétrer le secret des instructions de ces ambassadeurs, chargea de cet emploi Boufile-Le-Juge, qu'on nommait le comte de Castres depuis que le roi lui avait donné ce comté, qui faisait partie de la confiscation des biens du duc de Nemours. Le comte de Castres mania si adroitement l'esprit du docteur Langton, qu'il apprit que le plus grand désir d'Édouard était de marier la princesse Élizabeth sa fille avec le dauphin ; que Hasting favori d'Édouard était absolument dans les intérêts de la France ; mais que plusieurs murmuraient de ce qu'on différait trop longtemps le payement de la rançon de Marguerite.

Le roi fit payer sur le champ dix mille écus à compte de cette rançon. Édouard, que ses plaisirs plus que ses affaires mettaient toujours dans le besoin d'argent, reçut celui-ci si à propos ; et la reconnaissance des princes est si vive dans ces occasions, qu'il manda à ses ambassadeurs de conclure la paix. Louis n'ayant rien à craindre des anglais, tourna ses vues du côté des liégeois et des princes d'Allemagne, qu'il tâcha d'engager dans son parti contre Maximilien.

Les liégeois n'avaient que trop présent le souvenir de leurs malheurs ; ils représentaient que leur pays était ruiné, et leurs villes sans défense ; que leurs terres relevaient de l'empereur père de Maximilien ; qu'ils avaient déjà été sommés de fournir des secours à ce prince, et que s'ils osaient se déclarer contre lui, ils seraient mis au ban de l'empire ; que la seule grâce qu'ils pouvaient attendre, était qu'on leur permit de garder la neutralité, et que c'était aussi l'unique moyen de se relever de leurs pertes, et de se mettre en état de servir la France dans la suite. Le roi ne fut pas content de cette réponse, et quoiqu'il ne fût guères en droit de rien exiger des liégeois après les avoir abandonnés comme il avait fait dans leurs disgrâces, il leur fit dire qu'il y avait toujours eu une étroite alliance entre les états de Liège et les rois de France ; au lieu que les trois derniers ducs de Bourgogne avaient été les destructeurs de leur pays ; qu'ils ne pouvaient garder la neutralité ; qu'il fallait absolument qu'ils se déclarassent, et qu'ils choisissent entre sa protection et son ressentiment.

Cependant le roi convint avec le comte de Montbéliard, moyennant six mille livres que les français seraient reçus dans ses états. Le duc de Virtemberg donna aussi son scellé de se déclarer pour la France. Le duc Sigismond d'Autriche à qui

le roi faisait une pension, cherchait à la conserver sans se déclarer contre Maximilien, et voulait pour cet effet rétablir l'intelligence entre ces princes ;

mais avant que mettre le mien, disait le roi, je veux bien savoir s'il sera mon ami.

L'empereur Frédéric écrivit dans ce même temps au roi, une lettre dans laquelle il se plaignait de ce que ce prince s'était emparé de Cambrai ; qu'il y avait mis les fleurs de lys à la place de l'aigle impériale ; qu'il était entré en Franche-Comté, et portait ses armes contre des villes qui relevaient de l'empire ; qu'il violait l'alliance qui était de tout temps entre la France et l'empire ; que lui et le duc Maximilien son fils ne désiraient que la paix ; mais que si on la refusait, il prenait Dieu et les hommes à témoin qu'il était forcé à faire la guerre, et qu'il défendrait les droits de son fils, les siens, et ceux de l'empire.

Le roi répondit à l'empereur qu'il avait tort de lui reprocher d'avoir violé les anciennes alliances, et encore plus de lui déclarer la guerre après tous les services que les empereurs avaient reçus des rois de France ; que le devoir d'un empereur était de maintenir la paix entre les princes chrétiens, et de se réunir avec eux contre les infidèles. Ces lettres ne contenaient de part et d'autre qu'un étalage de principes vagues qui ne conciliaient pas les intérêts opposés, et ne produisirent aucun effet. L'empereur, sans rompre ouvertement avec la France, fournissait des troupes à Maximilien ; et le roi fortifié des anglais et des suisses, se préparait à soutenir ses droits, et peut-être à les régler sur ses succès. Ce prince ne faisant jamais la guerre que forcément, recevait tous ceux qui recherchaient son alliance. Il rendit son amitié à Philippe de Savoie, et lui accorda des pensions considérables en lui faisant signer les articles de l'édit du mois de décembre précédent, qui ordonnait de donner avis de tous les complots dont on aurait connaissance. Philippe jura de servir le roi envers et contre tous, et nommément contre Maximilien, ne réservant que la maison de Savoie.

Le roi donna en même temps au bâtard Antoine de Bourgogne le comté d'Ostrevant, la chastellenie de Bapaume, et la ville de Bouchain. Des dons si considérables, quoique faits dans de nouvelles conquêtes, excitèrent le zèle du parlement, qui sur la réquisition des gens du roi, renouvela l'opposition qu'il avait déjà faite en 1470 aux aliénations, protestant contre tout ce que le roi ferait au contraire. En effet tant de libéralités ne pouvaient se faire qu'au préjudice des peuples, et obligeaient le roi à des emprunts ou à des impositions. Il est vrai qu'excepté ses dévotions et ses offrandes, qui étaient très onéreuses, toutes ses dépenses avaient le bien public pour objet, et sur-tout la conservation des sujets ; ce qui a fait dire à Molinet, historien du duc Maximilien, que Louis aimait mieux perdre dix mille écus, que de risquer la vie d'un archer.

Ce prince voulant que toutes ses entreprises parussent fondées sur un droit, comprit qu'il ne pourrait pas étendre aussi loin qu'il l'aurait désiré, celui de réversion à l'égard de plusieurs provinces ; c'est pourquoi il imagina d'attaquer la mémoire du feu duc Charles, et de lui faire son procès pour crime de rébellion et de félonie. Comme il s'agissait des pairies de Bourgogne, de Flandre et d'Artois, le roi pour s'appuyer d'abord d'une apparence de justice et de modération, fit offrir au duc et à la duchesse d'Autriche de s'en rapporter au jugement des pairs, juges naturels de cette question. On cita pour exemples les procès entre le roi Philippe le Hardi et Charles roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse comte de Poitiers ; entre Charles le Bel et Eude duc de Bourgogne, à cause de l'apanage de Philippe le Long, dont Eude prétendait que sa femme fille de ce roi, devait hériter ; entre Charles V et Philippe duc d'Orléans. Le roi proposait au duc et à la duchesse de se trouver à l'assemblée, ou d'y envoyer des personnes en

leur nom pour défendre leurs droits. Le pape, le roi des romains, et les électeurs de l'empire, étaient invités d'y envoyer des ministres, pourvu que l'affaire fût jugée en France ; parce que les lois du royaume ne permettaient pas qu'elle le fût ailleurs.

Ces offres ayant été rejetées, comme on devait s'y attendre, on commença à procéder criminellement contre la mémoire du feu duc Charles. Les choses furent reprises de fort loin. On rappela tout ce qui s'était passé sous les rois Charles VI et Charles VII le meurtre du duc d'Orléans, l'entrée des anglais en France, les alliances des ducs de Bourgogne avec eux, la proscription du dauphin, les incendies, les massacres, et toutes les horreurs auxquelles le royaume avait été en proie. On passa à la guerre du bien public, aux traités de Conflans et de Péronne.

On insista particulièrement sur la perfidie qui avait donné lieu à ce dernier ; et l'on fit voir que le duc avait violé sa parole. On représenta le procès-verbal de ce qui s'était passé à Péronne, avec le sauf-conduit envoyé au roi par le duc Charles. Il est à propos de remarquer qu'on en a trouvé l'original, assez différent de la lettre qui est insérée dans le procès-verbal. Voici la copie transcrite sur l'original même :

Monsieur, très humblement en votre bonne grâce je me recommande, vous remerciant, monsieur, du cardinal salue qu'il vous a plu m'envoyer, lequel m'a dit le désir qu'avez de me voir, dont, monsieur, en toute humilité je vous remercie, auquel sur cette matière et autres je l'y déclare mon intention, comme par l'y le pourrez, s'il vous plaît, savoir, et pourrez sûrement venir, aller, et retourner, vous suppliant, monsieur, qu'il vous plaise recevoir du cardinal lesdites matières par la manière que je l'y ai baillé ; laquelle il vous déclarera. Monsieur, je prie à Dieu qu'il vous doit bonne vie et longue. Ecrit de la main de votre très humble et très obéissant sujet. Charles.

La lettre énoncée dans le procès-verbal, est différente de celle qu'on vient de lire, en ce que le sauf-conduit y est prononcé en termes beaucoup plus forts et plus précis que dans la première.

Je vous jure et promets, dit le duc, par ma foi et sur mon honneur, que vous pouvez venir demorer et séjourner, et vous en retourner sûrement à votre bon plaisir, toutes fois qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans ce qu'aucun empêchement de ce faire soit donné à vous ni à nuls de vos gens par moi, ni par autre, quelconque cas qui soit ou puisse avenir : en témoin de ce, j'ai écrit et signé cette cédule de ma main. en la ville de Péronne le huitième jour d'octobre l'an 1468. Votre très humble et très obéissant sujet, Charles.

Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, Antoine et Philippe De Crèveœur, Bitche et Fery De Cluny, certifièrent que cette dernière lettre était de la main du duc de Bourgogne. Bitche ajouta qu'il l'avait vu écrire, et que ce fut lui qui la donna au porteur. Il faut donc que ce prince en ait écrit deux sur le même sujet, ce qui n'est guères vraisemblable, ou que celle qu'il envoya ne fût pas conforme à sa minute, ou que cette dernière ait été fabriquée. Un procès fait avec tant de passion et d'animosité que celui-ci, rend un peu suspectes les pièces qu'on y emploie. Quoique le duc Charles eût sujet de se plaindre du roi, il est certain qu'il viola le droit des gens à Péronne. Dans les crimes qu'on lui reprochait, on appuyait sur ceux qui pouvaient rendre sa mémoire odieuse. On avançait qu'il avait été complice d'Ithier, de Hardi, du connétable, et du duc De Nemours. Le duc de Bourgogne avait eût assez de part à plusieurs de ces crimes, pour donner lieu aux suppositions qu'on ajoutait à la réalité. On formait aussi des accusations

si outrées, qu'elles ne pouvaient qu'affaiblir celles qui étaient les mieux fondées. On faisait par exemple un crime à la duchesse, des lettres qu'elle avait écrites aux états de Bourgogne après la mort de son père, et d'avoir recherché l'alliance des suisses, comme s'il n'était pas permis à une princesse souveraine de faire les traités qu'elle juge à propos.

Tandis qu'on instruisait ce procès, le roi était sur la frontière, et cherchait à gagner les gouverneurs des places. Mais pour ne pas se renfermer uniquement dans la négociation, il fit investir Condé qui couvrait Valenciennes, dont il aurait bien voulu se rendre maître, afin d'assurer ses conquêtes dans le Hainaut. Mingoual défendait la place avec trois cents hommes de bonnes troupes. Le roi en fit le siège, et chargea Mouy de couper la communication de Valenciennes ; précaution inutile, parce que la haine qui était entre Mingoual et Galliot, gouverneur de Valenciennes, suffisait pour les empêcher de se secourir réciproquement.

Les peuples ne sont que trop souvent les victimes de ces petits intérêts personnels. La place fut bientôt forcée de capituler. Plusieurs allemands passèrent au service du roi, mais jamais on ne put corrompre la fidélité de Mingoual, qui se retira auprès de Maximilien. Le roi conserva les privilèges de la ville, la fit réparer, y mit garnison, et en partit le même jour. Les châteaux de Trélon et de Bossu se rendirent à la première sommation. La consternation se répandait dans le pays, et les conquêtes auraient été poussées fort loin, si Maximilien n'eût promptement assemblé son armée. Les partis coururent alors de part et d'autre ; les avantages devinrent à peu près égaux, ce qui rendait le pays encore plus malheureux. Bossu et Trélon furent repris. Les français abandonnèrent et brûlèrent le château de ville. Le roi craignant que Maximilien n'en voulût à Condé, donna ordre à Mouy d'assembler tous les habitants dans l'église principale, sous prétexte de rendre grâce à Dieu d'une victoire remportée. Pendant ce temps-là, le soldat pillait la ville, chargea le meilleur butin sur des bateaux, et brûla le reste. La garnison de Mortagne en usa avec autant de perfidie. Galliot sortit de Valenciennes avec huit mille hommes, et fit une course jusqu'aux portes du Quesnoy. Dammartin irrité de cette bravade, tomba sur les ennemis, et les poussa jusqu'à la vue de Maximilien.

Ce prince étonné d'une action si hardie, envoya le comte de Chimay faire des propositions de paix. Le roi qui comptait encore plus sur sa négociation que sur ses armes, reçut favorablement Chimay. d'ailleurs les vénitiens étaient devenus suspects par la paix qu'ils venaient de faire avec Sigismond duc d'Autriche. Les suisses paraissaient jaloux des conquêtes du roi ; et la duchesse douairière de Bourgogne ne cessait de solliciter son frère Édouard IV de se déclarer contre les français. Édouard n'en avait aucune envie, mais il se servait de la conjoncture pour tirer continuellement de l'argent de France.

Toutes ces circonstances inspirèrent au roi un désir sincère de faire la paix. Depuis qu'il était entré dans Cambrai, les habitants avaient été si contents de la manière dont ils étaient gouvernés, que de leur propre mouvement, ils avaient passé un acte par lequel ils déclaraient qu'autrefois ils étaient du royaume de France ; qu'ils étaient alors traités avec justice et bonté ; que depuis qu'ils en avaient été séparés, ils avaient été exposés à toutes sortes de violences, sans avoir jamais été secourus par les empereurs ; que pour ces raisons ils se remettaient sous la souveraineté du roi.

Louis voulant reconnaître la bonne volonté de Cambrai, et satisfaire en même temps aux plaintes de l'empereur, ordonna que l'on remît l'aigle impériale

partout où l'on avait mis les fleurs de lys, et rendit aux habitants leur liberté, sans autre condition de leur part que de garder la neutralité, et de reconnaître toujours sa juridiction et son droit. Le roi convint ensuite avec Chimay d'une trêve de dix jours qui fut prolongée pour un an.

Louis promit par ce traité de rendre à Maximilien tout ce qu'il avait pris dans le Haynaut et la Franche-Comté ; que la liberté du commerce serait rétablie ; et que chacun jouirait paisiblement de ses biens. On comprit dans la trêve presque tous les princes et états de l'Europe, sans faire mention du pape. Les conservateurs devaient s'assembler tous les quinze jours alternativement sur les terres de France et de Flandre, pour décider les différends qui pourraient naître à l'occasion de la trêve. Chacune des parties nomma en même temps six arbitres pour travailler à la paix avec pouvoir de choisir un sur-arbitre dans six mois, s'ils ne pouvaient s'accorder. À peine la trêve fut-elle signée, que le roi fit évacuer le Quesnoy, Bouchain, Tournay et plusieurs autres villes dont la plupart des habitants regrettaient la domination française.

Chaumont d'Amboise qui commandait en Bourgogne, n'ayant pas eu d'abord connaissance de la trêve, prit Seurre, Verdun, Mont-Saugeon, et assiégea Beaune qui s'était révoltée. Simon de Quingey, Guillaume Vaudray et Cottebrune rassemblaient des troupes pour la secourir, et avaient déjà surpris Verdun ; Chaumont les attaqua avant qu'ils s'y fussent fortifiés, les fit prisonniers, et tailla en pièces huit cents suisses ou allemands qu'ils avaient avec eux. Il retourna tout de suite devant Beaune, et la força de se rendre à des conditions très dures. Tous les vins furent saisis, et les habitants payèrent encore quarante mille écus pour se racheter du pillage total. Le roi ayant appris que le Berry était sur le point de se révolter, y envoya Du Bouchage avec le pouvoir le plus absolu, et tout fut soumis. Du Bouchage s'était déjà acquitté avec succès de plusieurs commissions pareilles. Quand Louis XI se déterminait à rendre quelqu'un dépositaire de son autorité, il la lui confiait sans limites, de peur que l'irrésolution et le temps de demander et d'attendre des ordres, ne fissent échouer les entreprises.

Nous avons vu avec quelle légèreté le prince d'Orange avait pris et quitté le parti du roi. L'arrêt rendu contre lui ne laissait pas de l'inquiéter : il entreprit, pour s'y soustraire par une révolution, de faire empoisonner le roi, et chargea de ce crime un nommé Jean Renond. Cet homme ayant été valet à Lyon d'un facteur des Médicis, avait pris la route de Florence pour y tenter fortune par le moyen de son ancien maître. Il fut arrêté en chemin et conduit à Saint Claude où commandait Erbains. Celui-ci l'envoya au prince d'Orange, qui après l'avoir questionné et fait examiner par le bâtard d'Orange, reconnut que c'était un homme déterminé, cherchant à faire fortune, incapable d'avoir horreur d'un crime, et hardi à le commettre. Il le prit en particulier, et le fit jurer sur les évangiles qu'il exécuterait tout ce qui lui serait commandé : comme si les serments pouvaient obliger au crime ; ou que les scélérats ne dussent respecter que ceux qu'il n'est pas permis de remplir. Renond aussi peu scrupuleux sur les serments que sur le crime, et avide de la récompense, fit tout ce qu'on exigea de lui. Le prince d'Orange lui dit alors que le roi après avoir entendu la messe, avait coutume de baiser les coins de l'autel, et qu'il fallait les frotter d'une liqueur empoisonnée.

Renond prit le poison, et se disposait, à partir lorsque le prince d'Orange fit part du projet à Erbains. Celui-ci lui dit qu'il avait eu tort de se fier à un français, et qu'il avait un homme plus sûr, pourvu qu'on ensevelît le secret, en faisant périr Renond. Il fut aussitôt arrêté et conduit à Salins ; mais il trouva le moyen de se

sauver, et se rendit à Bourges par des chemins détournés. Il se fit présenter au roi, lui fit le détail de ce qu'on vient de voir ; et pour le toucher par un endroit sensible, ajouta qu'ayant fait un voeu dans sa prison à notre-dame du Puy et à saint Jacques, les fers étaient à l'instant tombés de ses mains. Il s'étendit fort sur ce prétendu miracle, discours aussi familier aux scélérats que le crime même.

Le roi le fit conduire au parlement avec une lettre conçue en ces termes :

nos amés et féaux, le prince de trente deniers nous a voulu faire empoisonner ; mais Dieu, notre-dame et monsieur s Martin nous en ont préservé et gardé comme vous verrez par le double des informations que nous vous envoyons, afin que vous la fassiez lire la salle ouverte devant tout le monde, et que chacun connaisse la grande trahison et mauvaiseté dudit prince. donné à Cambrai le sixième jour de juin.

La cour fit lire à la barre de la grand-chambre toutes les informations, et rendit public le crime du prince d'Orange, qu'elle avait déjà condamné à mort.

Ce fut peut-être en action de grâces de la découverte de cette conspiration, que le roi fit à son retour tant de dépenses en dévotions. Il fit ramasser jusqu'à deux mille marcs d'argent pour en faire un treillis autour de la chasse de s Martin, et rebâtir l'église de la victoire près de Senlis. La dévotion de ce prince qui allait quelquefois jusqu'à la superstition, ne l'empêcha jamais de maintenir les droits de sa couronne.

Quand il en était question, il ne se piquait plus d'une dévotion puérile ; il conservait des égards extérieurs pour les ministres de l'église, mais il ne leur permettait pas de passer les limites de leur pouvoir. On lui porta des plaintes contre certains religieux mendiants soi disants inquisiteurs de la foi, qui vexaient extrêmement ses sujets des montagnes de Dauphiné. Il fit défendre à ces audacieux moines d'inquiéter ses sujets, se réservant à lui et à son conseil ces sortes de matières.

La justice et la fermeté de Louis XI éclatèrent encore davantage dans l'affaire des Médicis dont il prit la défense contre le pape. La famille des Médicis était la plus puissante qu'il y eût à Florence. Côme de Médicis surnommé Le Grand lui donna un nouvel éclat ; il était gonfalonier et presque souverain de la république. Il devait ses richesses au commerce, son autorité à ses richesses, et sa considération à l'usage qu'il faisait de l'un et de l'autre. Défenseur des malheureux, protecteur des lettres, il était supérieur à la plupart des princes, puisqu'il était un grand homme.

Sa fortune et sa vertu excitèrent l'envie. Le malheur manquait à sa gloire ; ses ennemis la rendirent parfaite. Il fut banni de Florence ; mais bientôt les besoins de l'état le firent rappeler, et son autorité fut plus grande que jamais, parce qu'elle devint nécessaire. Elle passa à son fils Pierre, et ses petits-fils Laurent et Julien la soutinrent avec dignité.

Les ennemis de Médicis étaient plus cachés que détruits. Les Pazzi et les Salviati qui étaient après eux les plus considérables dans l'état, ne cherchaient qu'une occasion de les détruire. La famille des Pazzi était très nombreuse ; ils s'étaient souvent alliés avec les Médicis, et Blanche sœur de Laurent et de Julien, était actuellement mariée avec Guillaume Pazzi ; mais les liens du sang ne forment pas toujours ceux de l'amitié, et ne prévalent jamais contre l'ambition. Le comte Jérôme de La Rovere neveu du pape, se plaignait que les Médicis l'avaient empêché d'être seigneur d'Imola, et se ligua avec leurs ennemis. Après avoir longtemps cherché ensemble les moyens de les perdre, ils n'en trouvèrent point d'autre que de les assassiner. L'exécution de ce projet était extrêmement difficile

; il fallait tuer les deux frères dans un même instant et au milieu d'un peuple dont ils étaient chéris.

Les Pazzi et François Salviati, archevêque de Pise, chefs de la conjuration, y engagèrent tous ceux qui par leur inquiétude, leur misère ou leurs crimes désiraient une révolution, tels que Bandini, Bagnioni, Maffei, Poggio fils du fameux Poggio, Monte-Secco, et quantité d'autres. Les conjurés fixèrent l'exécution de leur dessein au dimanche 26 d'avril ; le lieu était l'église, et le signal l'élévation de l'hostie. Tant de circonstances respectables firent horreur à Monte-Secco qui était soldat ; il refusa d'y prêter sa main : Bagnioni qui était prêtre prit sa place, et se chargea de tuer Laurent dans le temps que François Pazzi et Bandini poignarderaient Julien son frère.

Tout était disposé pour ce forfait. Laurent de Médicis était déjà à l'église ; l'office commençait. Pazzi et Bandini impatients de ne pas voir arriver Julien, allèrent le chercher, et l'amènèrent avec eux. Les deux Médicis prirent leurs places : l'archevêque de Pise ne doutant plus du succès, sortit avec Poggio et quelques conjurés pour s'emparer du palais et s'assurer des magistrats. Soit hasard, soit soupçon, à peine furent-ils entrés que les portes furent fermées sur eux. Dans ce même temps les assassins qui étaient dans l'église se jetèrent sur les Médicis : Bandini et Pazzi poignardèrent Julien ; mais Laurent se défendit contre Maffei et Bagnioni, et se réfugia dans la sacristie avec le secours de quelques amis, et surtout d'un homme qu'il avait tiré de prison depuis deux jours, et qui lui sauva la vie au péril de la sienne.

On ne peut représenter le désordre et les clameurs du peuple qui était dans l'église ; chacun craignait pour sa vie. Jacques Pazzi chef de cette famille monte à cheval, et court par la ville en criant : vive le peuple et la liberté ; personne ne se joint à lui ; la consternation tient les esprits en suspens. Bientôt les amis des Médicis reprennent courage ; ils retirent Laurent de son asile, et le conduisent chez lui en triomphe. On fit main basse sur les conjurés ; ceux qui étaient dans le palais voyant ce qui se passait dans la ville, s'unirent à la vengeance publique ; et pour se signaler, pendirent à une fenêtre l'archevêque de Pise et Poggio ; François Pazzi fut arrêté et subit le même sort. Le cardinal de La Rovere, petit neveu du pape, eut peine à échapper à la fureur du peuple, et ne dut son salut qu'à la crainte qu'inspiraient deux mille hommes que le pape avait fait avancer pour soutenir la conjuration.

Les troupes voyant que l'entreprise avait échoué, s'en vengèrent en faisant le dégât dans la campagne ; le peuple usait de représailles sur tous ceux qu'il soupçonnait d'être du parti des Pazzi. Le roi de Naples s'étant joint au pape dans l'espérance de profiter de la confusion de la république. Les florentins imploraient du secours de tous côtés, et envoyèrent en France Gui et Antoine Vesnucci. Le roi craignit d'abord de s'engager dans les guerres d'Italie. Sanseverin voulant lui persuader de profiter des troubles pour y faire des conquêtes, Louis répondit que toutes les conquêtes éloignées étaient toujours onéreuses et jamais utiles à la France. Cependant le pape porta ses entreprises à un tel excès, que le roi fit passer Commines à Milan, afin d'engager la duchesse à se joindre à lui et aux vénitiens pour pacifier ces troubles. La duchesse envoya trois cent hommes d'armes qui arrivèrent à propos pour soutenir les florentins qui étaient vivement pressés par les troupes du pape et du roi de Naples.

L'arrivée de l'ambassadeur de France, et l'intérêt que le roi paraissait prendre à l'état de Florence donnèrent beaucoup d'inquiétude au pape. Le cardinal de Pavie

lui écrivit à ce sujet : on voit par sa lettre que la politique de la cour de Rome a toujours été la même. Le cardinal marque expressément :

qu'il faut user de remise avec l'ambassadeur du roi ; que s'il est dangereux d'offenser ce prince, il ne l'est pas moins de paraître effrayé et d'abandonner l'entreprise ; que lorsqu'on sera obligé de répondre, on doit user de termes vagues, et représenter qu'il est étonnant qu'un roi si sage, qui a paru si attaché au s siècle, se soit laissé surprendre en ajoutant foi à des impostures.

Si l'on entre dans la discussion du fait, *ajoute le cardinal*, on justifiera la conduite du pape, en faisant voir qu'il n'a pu se dispenser de châtier les florentins qui ont fait mourir tant d'ecclésiastiques ; que sa sainteté se serait contentée d'un signe de repentir, mais qu'ils sont endurcis dans le crime, et tombés dans l'hérésie ; qu'on est surpris que le roi communique avec eux ; que néanmoins sa sainteté veut bien avoir égard à la prière d'un si grand roi, mais que l'affaire est trop importante pour ne pas consulter le sacré collège ; qu'il ne peut pas l'assembler sitôt, à cause de l'absence ou de l'éloignement de plusieurs cardinaux ; que les ambassadeurs peuvent demeurer tranquilles, et qu'on les fera avertir aussitôt qu'on pourra tenir une congrégation.

Le pape suivit le conseil du cardinal de Pavie ; mais le roi prit cette affaire avec chaleur, et fit sentir à l'empereur, au duc de Bavière, et à la plupart des princes, l'intérêt commun qu'ils avaient à venger les florentins, afin de prévenir par le châtiment de cette conjuration, celles qu'on pourrait former contre eux. Il convoqua un concile national, défendit tout commerce avec la cour de Rome, et l'entrée du royaume à ceux qui avaient eu part à l'assassinat des Médicis.

Le pape se plaignit à l'empereur de la protection que le roi accordait aux Médicis, et insista particulièrement sur l'article du concile qui le choquait plus que toute autre chose. Il se récriait contre l'injure qu'il prétendait que le roi faisait au saint siège, et pria l'empereur de représenter à ce prince le tort qu'il avait de préférer les intérêts d'un marchand à ceux de Dieu et de l'église.

Sixte en attendant qu'il eût des forces plus réelles, lançait des excommunications contre les florentins, qu'il traitait de rebelles et d'hérétiques, parce qu'ils ne s'étaient pas laissé égorger par une troupe de scélérats, et qu'ils osaient défendre leur liberté contre lui. Quoiqu'il fit beaucoup valoir les intérêts de Dieu et de l'église, on n'en apercevait que de purement humains et même de fort injustes. Il n'avait pas moins de tort dans le mépris qu'il affectait pour les Médicis qu'il traitait de marchands, lui dont l'origine était si obscure, qu'il avait eu le choix de ses parents : on prétendait qu'il avait été pêcheur, et qu'il avait engagé les Rovere par ses bienfaits à l'associer à leur famille. Il aurait dû, autant par amour propre que par justice, avoir plus d'égards pour les hommes qui s'élèvent eux-mêmes. Les Médicis n'ont pas été moins utiles à leur patrie dans le temps où le pape les traitait de marchands, que lorsqu'ils sont devenus princes. Sixte osa encore avancer dans l'instruction d'un de ses nonces, qu'il était prêt d'assembler un concile, pourvu que les rois voulussent y rendre compte eux-mêmes de leur conduite et de leurs entreprises sur l'église. Louis tout pieux qu'il était ou qu'il affectait de le paraître, était également instruit et jaloux de ses droits. Ennuyé des remises du pape, il indiqua le concile à Lyon. On écrivit alors sur l'utilité d'un concile national, et l'on fit voir que la discipline ecclésiastique n'étant pas uniforme par-tout, il était nécessaire que les prélats d'un même état s'assemblent de temps en temps sous l'autorité du souverain pour constater et maintenir la pureté de la doctrine et des mœurs. Le roi protesta en plein conseil de sa vénération pour le pape et pour le saint siège ; mais il déclara en même temps qu'il croyait qu'il était du bien de l'église et de l'état d'assembler un concile général, et qu'il voulait que les prélats, abbés, chapitres et universités du

royaume s'y disposassent par un synode national. L'assemblée fut commencée à Orléans et continuée à Lyon l'année suivante. Ce fut là qu'on renouvela les décrets du concile de Constance, et particulièrement celui qui prononce que les conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, et que le pape leur est soumis. Principes trop connus pour être rappelés, trop constants pour avoir besoin de preuves, et sur lesquels je n'insisterai pas.

Le roi fit savoir ses intentions au pape et aux autres princes d'Italie. Le pape, suivant son premier projet, tirait toujours les choses en longueur, et s'appliquait surtout à jeter le trouble dans les états qui lui étaient opposés. Il souleva Gènes contre le duc de Milan, engagea les suisses à lui déclarer la guerre, et feignit pour apaiser le roi, d'accorder aux Médicis une trêve qu'il gardait ou violait selon ses intérêts et les circonstances. Commynes revint de Florence après y avoir résidé un an. Laurent De Médicis remercia le roi de lui avoir envoyé un ministre si sage. Les différends qui étaient entre le roi et Maximilien, étaient encore plus intéressants que ceux de Florence. On devait s'assembler pour convertir la trêve en une paix durable. Les commissaires étaient nommés, et Cousinot avait rassemblé toutes les pièces qui concernaient les droits du roi sur les états du duc de Bourgogne.

Sigismond d'Autriche, attaché à Maximilien par le sang, et au roi par la reconnaissance, désirait ardemment de rétablir l'union entre ces princes ; mais n'ayant aucun crédit ni sur l'un, ni sur l'autre, ses efforts étaient plus louables qu'utiles. Le congrès fut indiqué à Boulogne. Le roi nomma le procureur général Saint Romain, et Halley avocat général, tous deux fort instruits du droit public, pour ses plénipotentiaires. Avant de partir, ils déclarèrent au parlement que quelqu'accommodement qu'ils pussent faire, ils protestaient d'avance de nullité de tout ce qu'ils accorderaient de contraire aux droits du roi.

Les commissaires de Maximilien ouvrirent les conférences par établir la possession des biens dont jouissait le duc Charles au jour de sa mort. Ils soutinrent que cette possession était un titre suffisant pour exiger que le roi se désistât de ses prétentions, et rendît tout ce qu'il avait pris depuis la mort du duc. Les plénipotentiaires du roi opposaient à ces demandes que les lois du royaume défendent toute aliénation du domaine, et réunissent faute d'hoirs mâles tout ce qui a été donné à titre d'apanage. Ils soutenaient que les ducs de Bourgogne n'avaient pu posséder autrement ce duché, et que le comté y ayant été uni, n'en pouvait être séparé. Que toute pairie était réversible à la couronne ; et sur ce principe ils demandaient la Flandre. On ne pouvait pas non plus disputer au roi Lille, Douai et Orchies, puisque Charles V n'avait cédé ces places au duc Philippe que pour lui et ses enfants mâles. à l'égard du comté de Boulogne, outre que le duc de Bourgogne l'avait usurpé, le roi le possédait à titre de conquête, et de plus avait acheté les droits de la maison de La Tour. Les ministres de Maximilien avouèrent qu'ils n'étaient pas en état de répondre sur tous les articles, et demandèrent du temps pour s'instruire ; ainsi le congrès fut rompu au bout de trois mois. Le roi entretenait toujours l'alliance avec l'Angleterre. La moitié de la rançon de la reine Marguerite était déjà payée. Charles De Martigny évêque d'Elne, et La Tissaye ambassadeurs de France auprès d'Édouard, lui représentèrent que la duchesse douairière de Bourgogne ne cessait de favoriser les ennemis du roi. Que c'était sur les terres qui lui avaient été cédées pour son douaire, que s'assemblaient les troupes du duc d'Autriche. Que l'on consentait à donner encore à cette princesse le revenu de Chaveins et de La Parriere, à condition qu'elle tiendrait ces terres du roi, et qu'elle cesserait d'être son ennemie.

L'évêque d'Elne proposa ensuite de prolonger pour cent ans après la mort des deux rois, la trêve qu'ils avaient conclue pour leur vie, et de continuer chaque année pendant tout ce temps, le paiement des cinquante mille écus stipulés par le traité d'Amiens. Édouard goûtait assez ces propositions ; mais ce qu'il avait le plus à cœur, était le mariage de sa fille Élisabeth avec le dauphin. Il chargea Tonstal et Langton ses ambassadeurs, de demander qu'on fit les fiançailles. Secondement, que si Élisabeth venait à mourir, on fit le mariage de Marie sa sœur avec le dauphin. Troisièmement, qu'Élisabeth étant âgée de douze ans, et nubile, pût jouir de son douaire de soixante mille livres, puisque le retardement ne venait pas d'elle. Le roi fit répondre à Édouard qu'il ne désirait rien tant que l'accomplissement du mariage du dauphin avec la princesse. Qu'on ne pouvait prendre trop de sûretés pour ce mariage ; qu'il fallait demander les dispenses, afin que la princesse Marie épousât le dauphin si Élisabeth venait à mourir. Quant au douaire qu'on demandait dès le moment présent, le roi proposa l'affaire à son conseil, qui répondit tout d'une voix que le douaire ne pouvait être acquis que par la consommation du mariage, et qu'il n'avait jamais été porté par le contrat que ce paiement dût s'anticiper.

Quoique la réponse du roi fût très raisonnable, il fut obligé, pour lui donner plus de poids, de payer à Édouard dix mille écus à compte sur la seconde moitié de la rançon de la reine Marguerite. L'argent levait ordinairement les scrupules d'Édouard. Nous verrons dans la suite ce qui fit manquer le mariage du dauphin avec Élisabeth. Louis voulut faire cette année un arrangement au sujet des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Il avait déjà marié toutes les sœurs du feu duc de Savoie ; il maria encore cette année Anne, fille d'Amédée et d'Yolande de France, avec Frédéric prince de Tarente, second fils de Ferdinand roi de Naples. Le roi promet par le contrat de donner à Frédéric en considération de ce mariage, le Roussillon et la Cerdagne, pourvu qu'on puisse en obtenir l'agrément des rois d'Aragon et de Castille, sinon le roi lui donnera une terre érigée en comté, de la valeur de douze mille livres de rente. Le roi de Naples s'engage de donner à son fils deux cents mille ducats, qui seront employés à l'achat d'une terre dans le royaume.

Zurita en recherchant les motifs de cette alliance, prétend que Louis espérait par le moyen du roi de Naples engager Mathias roi de Hongrie à continuer la guerre contre l'empereur, qui ne pourrait plus donner de secours à son fils Maximilien. Il n'y a pas d'apparence que ce fût là le motif du roi, puisque dans ce temps-là même le pape fit la paix entre Mathias et Frédéric. On pourrait croire que le roi prévoyant par ses infirmités qu'il mourrait avant la majorité de son fils, ne voulait pas lui laisser une source de guerres continuelles : il aimait mieux remettre le Roussillon et la Cerdagne à une personne tierce, qu'au roi d'Aragon, contre qui il les disputait depuis si longtemps ; mais le roi d'Aragon refusait de consentir à cet arrangement. Ferdinand son fils roi de Castille, s'y prêtait plus volontiers. Il était en guerre avec le Portugal, et craignait la diversion que la France pouvait faire du côté du Roussillon. Mendoza dit le cardinal d'Espagne, abbé de Fécamp, entreprit d'être médiateur entre les rois de France et de Castille. Il leur fit comprendre que le Roussillon était un faible objet en comparaison de leurs intérêts présents ; qu'ils devaient se réunir et s'occuper de l'affaire la plus importante, qui était pour Louis de soutenir ses droits sur la succession de Bourgogne, et pour Ferdinand de s'affermir sur le trône de Castille.

Après bien des conférences, on convint que le roi garderait les comtés de Roussillon et de Cerdagne, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu deux cents cinquante mille écus, ou qu'il payerait pareille somme si on consentait à les lui céder ; que

cependant il y aurait une trêve de trois mois, dans laquelle serait compris le roi d'Aragon. Ce prince parut très mécontent de ce traité, il reprocha à son fils de se relâcher de ses droits, et lui dit que Louis était sûr de l'avantage toutes les fois qu'on entrait en négociation avec lui. Ferdinand fit entendre à son père qu'il céda au temps, mais qu'il saisirait la première occasion de rentrer dans le Roussillon.

Le roi d'Aragon accepta la trêve, qui fut fort mal observée. Bac et Callard s'étant fortifiés dans le château de Roquebrune, faisaient des courses dans le Roussillon, dans le Lampourdan, et jusqu'en France, ce qui fit dire au roi qu'il ne suffisait pas de faire la paix avec le roi de Castille, si elle n'était signée par les rois Bac et Callard. La paix succéda à la trêve, et fut signée à Saint Jean de Luz. Louis promit de n'assister directement ni indirectement Alphonse roi de Portugal, Jean son fils, ni Jeanne, que les espagnols appelaient communément la Bertranne, parce qu'ils prétendaient qu'elle était fille de Bertrand de La Cueva. Ferdinand et Isabelle renoncèrent à l'alliance de Maximilien.

L'évêque de Lombez, Odet Daidie, et Souplainville, après avoir signé le traité de paix pour le roi, furent chargés de convenir avec les commissaires de Castille des réparations des dommages que la guerre avait causés. Peu de temps après, (19 janvier 1479) Jean II roi d'Aragon, mourut à Barcelone âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant si peu de bien, qu'on fut obligé de vendre ses meubles pour payer ses domestiques et ses funérailles. Éléonore reine de Navarre sa fille, mourut trois semaines après. Elle nomma pour son unique héritier son petit-fils François Phœbus, fils de Magdeleine de France. Éléonore connaissait parfaitement les intérêts et les caractères des princes de son temps.

Elle recommanda en mourant à son petit-fils et à ses peuples, de rester attachés à la France, et de se défier du roi de Castille son frère, qui ne pensait qu'à s'emparer de la Navarre. Cette crainte ne fut que trop justifiée dans la suite.

LIVRE 9

L'intérêt que le roi prenait aux florentins, et la justice de leur cause n'empêchait pas que le pape ne continuât à les persécuter. Ce qui l'inquiétait le plus, était la convocation du concile que le roi demandait. Il envoya Urbin de Fiesque évêque de Fréjus, pour assurer ce prince qu'il lui remettait ses intérêts entre les mains, et lui recommandait l'honneur du saint Sièges ; discours ordinaire du pontife, lorsqu'il trouvait quelque obstacle à ses desseins.

D'un autre côté les princes de la ligue d'Italie imploraient la protection de la France, de sorte que le roi se voyait l'arbitre de tous ceux qui redoutaient sa puissance, ou qui réclamaient sa justice. Ce prince nomma Guy d'Arpajon vicomte de Lautrec, Antoine de Morlhon de Castelmarin président au parlement de Toulouse, Jean De Voisins vicomte d'Ambres, Pierre de Caraman de Leonac, Tornieres juge de la sénéchaussée de Carcassonne, Jean de Morlhon avocat de Toulouse, et Compains notaire et secrétaire du roi, pour aller pacifier les troubles d'Italie, et représenter aux différents partis que leurs dissensions exposaient tous les états chrétiens aux invasions du turc. Les ambassadeurs étaient principalement chargés de presser le pape de s'accorder avec les florentins ; d'assembler un concile général comme il y était obligé par les conciles de Pise, de Constance et de Bâle, sinon de lui déclarer que le roi défendrait à tous ses sujets de se pourvoir à Rome pour bénéfices ou dispenses. Les ambassadeurs allèrent d'abord à Milan. Le président de Morlhon portant la parole, dit à la duchesse et au duc son fils, que le roi regardait leurs affaires comme les siennes ; qu'il voulait rétablir la paix en Italie, ou se déclarer contre celui qui refuserait de la faire ; que le pape et les princes de la ligue lui avaient donné parole de s'en remettre à son jugement, et qu'à l'égard de Gènes et de Savonne, il saurait bien y maintenir sa souveraineté.

La duchesse et le duc de Milan commencèrent leur réponse par des remerciements sur l'intérêt particulier que le roi voulait bien prendre au duché de Milan.

Nous n'avons point commencé la guerre, ajoutèrent-ils, et nous sommes prêts d'accepter toute paix honnête. Nous ne craignons jamais nos ennemis, tant que sa majesté nous honorera de sa protection. Comme nous gouvernons nos sujets avec justice, ils nous servent avec affection ; ils nous respectent, nous craignent et nous aiment. La paix n'a été rompue que par l'ambition du pape et du roi de Naples. Dans le temps où nous secourions les vénitiens nos alliés, contre le turc ennemi commun des chrétiens, le pape au lieu d'animer notre zèle et de soutenir nos efforts, fait révolter contre nous Gènes et Savonne. Il abuse de la simplicité des suisses, il leur promet le ciel s'ils nous font la guerre ; la récompense de la vertu et de la paix devient le prix de la persécution. Dans le temps même que Saint Séverin, Fiesque et Fregose ravagent nos terres et celles de Florence, le pape et Ferdinand font dire au roi par leurs ambassadeurs qu'ils ne veulent rien faire qui lui déplaît : ils cherchent à surprendre sa religion, ne pouvant séduire sa justice.

Les ambassadeurs s'étant rendus à Florence, eurent leur audience du prieur de la liberté, du gonfalonier et de la seigneurie en présence des conseillers de la ville, des ambassadeurs de la ligue, de Laurent de Médicis, et de toute la noblesse. Ils répétèrent à peu près ce qu'ils avaient dit à Milan, appuyant sur le dessein que le roi avait de pacifier l'Italie, et de travailler à la réformation de l'église, en demandant la convocation d'un concile général d'autant plus nécessaire, qu'il n'y en avait point eu depuis celui de Bâle. Le prieur de la liberté et le gonfalonier

représentants la seigneurie, firent une réponse qui était la même au fonds que celle du duc de Milan ; mais les expressions en étaient encore plus vives, et telles que la reconnaissance les dicte à des malheureux qui implorent la protection d'un roi puissant, et qui n'osent encore se plaindre qu'avec respect d'un ennemi aussi redoutable que vindicatif.

Les ambassadeurs passèrent de Florence à Rome. Ils commencèrent par remettre leurs lettres de créance au cardinal de saint Pierre aux liens, dont le roi les avait chargés de prendre les conseils, et qui les conduisit le lendemain à l'audience du pape. Le président de Morlhon portant encore la parole, assura le pape qu'ils venaient de la part du roi lui rendre l'obéissance filiale ; qu'il l'avait toujours aimé comme son père, et qu'il souhaitait que sa sainteté l'aimât comme son fils. Morlhon demanda ensuite une audience publique qui fut accordée pour le lendemain. Le pape assisté de presque tous les cardinaux, reçut les ambassadeurs avec beaucoup d'appareil. Morlhon sachant combien Sixte était animé contre les Médicis et les florentins, eut l'attention de ne pas prononcer leur nom dans cette première audience. Il se borna à représenter l'état présent de l'Italie et les dangers qui menaçaient le nom chrétien. Il dit que le turc ayant fait la paix avec Ussum Cassan et le Soudan d'Égypte, allait sans doute tourner ses armes contre les chrétiens, et que les divisions qui régnaient en Italie lui en rendraient la conquête facile ; que le roi croyait qu'il était de son devoir de rétablir la paix entre les princes chrétiens ; que les papes étaient chargés de veiller à la conservation de la foi, et les rois de France à la défense de l'église. Morlhon, en parlant du zèle de nos princes, prit naturellement occasion de relever les services qu'ils avaient rendus aux papes : il ajouta que le roi n'ayant ni moins de vertu ni moins de puissance que ses ancêtres, était résolu de terminer des guerres scandaleuses pour la foi, et dangereuses pour les états chrétiens ; que l'évêque de Fréjus nonce du pape, les ambassadeurs de Naples et ceux de la ligue d'italien avaient assuré le roi que toutes les parties le prenaient pour arbitre de leurs différends. Morlhon finit par conjurer les cardinaux d'employer leurs sollicitations auprès du pape, pour l'engager à mettre un terme à sa vengeance, et à ne pas s'armer du flambeau de la guerre, lui qui était le vicaire d'un dieu de paix.

Les ambassadeurs rappelèrent au pape dans une audience particulière, l'amitié qui avait toujours été entre sa sainteté et le roi, et les soins que ce prince avait eus de la cultiver. Ils ajoutèrent, pour détacher Sixte de l'alliance de Ferdinand roi de Naples, que le roi savait que Ferdinand avait traité avec le turc ; que Sixte ne pouvait pas ignorer qu'après un tel traité il ne lui était plus permis d'être allié de Ferdinand, ni de se dispenser de le punir sans se déshonorer ; qu'ils ne lui parlaient ainsi que pour remplir leur commission. Sixte répondit qu'il aimait le roi, et qu'il ferait tout pour conserver son amitié ; qu'il était vrai que Ferdinand avait reçu les ambassadeurs turcs, mais qu'il ignorait qu'il y eût entre eux aucune alliance. Sixte, sans s'arrêter sur les points qui ne lui étaient pas favorables, passa tout de suite à ce qui concernait les Médicis, et dit qu'il ne pouvait s'imaginer que le roi très chrétien voulût souffrir ou excuser qu'on pendît un archevêque et des prêtres, ou qu'on les effigiât avec les marques mêmes de leur dignité, pour joindre le scandale à la cruauté ; que les florentins loin de marquer le moindre repentir de leurs excès, les consacraient par des monuments, et avaient fait mettre dans le palais de Florence des tableaux qui représentaient ces exécutions ; que cependant il consentait, en considération du roi, à écouter les propositions qui lui seraient faites, pourvu que l'on conservât l'honneur du saint Siège. Quoiqu'il ne fût pas difficile de justifier l'exécution de

l'archevêque de Pise et des prêtres qui avaient eux-mêmes déshonoré leur caractère par leurs crimes, les ambassadeurs ne voulurent pas aigrir l'esprit du pape en insistant sur cet article. Ils répliquèrent que le traité de Ferdinand avec le turc était de notoriété publique ; que le roi aurait soin de conserver l'honneur du saint Siège et les droits de l'église qui lui avaient toujours été chers ; mais que si on prétendait détruire la seigneurie de Florence, soutenir la révolte de Gènes et de Savonne, dépouiller ses parents et alliés de leurs droits, et le priver lui-même de l'hommage que ces deux villes lui devaient, il saurait bien se faire la justice qu'on lui refuserait. Les ambassadeurs tinrent le même langage dans les visites qu'ils rendirent aux cardinaux, et ne dissimulèrent pas que si le pape continuait à n'écouter que sa passion, ils devaient s'y opposer, sans quoi l'Italie et la religion même étaient dans le plus grand danger. Ils déclarèrent enfin ouvertement que le roi malgré son respect pour le saint Siège, serait inébranlable sur ses droits.

Cependant Sixte ne décidait rien ; il désavouait ouvertement l'évêque de Fréjus au sujet de l'arbitrage qui avait été déféré au roi. Sixte interrogea ce prélat en présence des ambassadeurs ; et sur l'aveu qu'il fit, que sa sainteté lui ayant dit qu'elle désirait la paix, il avait pris sur lui d'avancer qu'elle choisissait le roi pour arbitre, quoiqu'elle ne l'eût pas dit expressément ; Sixte transporté de colère le fit sortir, le priva de son office de référendaire, et lui défendit de reparaître devant lui. La disgrâce de l'évêque de Fréjus intimida tellement les cardinaux, qu'ils n'osèrent s'opposer au pape, ni s'exposer à ses emportements.

Les ambassadeurs ayant reçu de nouvelles instructions, représentèrent au pape que plusieurs de ses prédécesseurs n'avaient pas craint de remettre leurs intérêts entre les mains des rois de France ; que ce moyen avait ordinairement été le plus sûr pour conserver ou rétablir la paix dans l'église ; et que pour terminer tous les différends, ils avaient ordre de proposer les conditions suivantes :

Laurent de Médicis et la seigneurie de Florence demanderont pardon au pape pour avoir fait pendre de leur autorité l'archevêque de Pise et des prêtres sans les avoir fait dégrader auparavant.

Le pape leur donnera l'absolution en la forme accoutumée par procureur et en présence d'un légat que sa sainteté enverra pour cet effet à Florence :

On ôtera du palais tous les tableaux qui représentent ces exécutions.

Il y aura tous les ans un service pour le repos des âmes de ceux qui ont été exécutés. Les florentins jureront de demeurer toujours fidèles à l'église, et de ne jamais rien entreprendre contre les libertés et immunités ecclésiastiques, ni contre les droits et autorité du saint siège.

La très illustre ligue promettra la même chose, et ni les uns ni les autres ne troubleront les états de l'église, ceux du roi Ferdinand, du comte Jérôme de La Rovere et de tous autres que le pape voudra nommer.

Le souverain pontife, le roi Ferdinand, le comte Jérôme, et tous leurs alliés jureront pareillement d'observer la paix avec la ligue, les florentins et le magnifique Laurent de Médicis ; et tous s'uniront contre le turc pour la sûreté de leurs états.

La paix ainsi faite, ils tourneront tous leurs armes contre le turc, fourniront et entretiendront ce qu'ils pourront de troupes pour le temps qu'on jugera nécessaire ; et cela fait, le pape fera rendre aux florentins ce qui leur a été pris, et leur donnera l'absolution.

Sa sainteté est priée de considérer que les florentins ne sont point les agresseurs, et que s'ils ont fait quelque chose contre les saints canons, on doit s'en prendre à ceux qui les ont attaqués.

On menaçait toujours le pape, s'il rejetait la paix, d'assembler un concile en France, où les rois d'Espagne et d'Écosse, le duc de Savoie, tous les alliés de la couronne, les princes et états de la ligue d'Italie enverraient leurs députés. Sixte se voyant vivement pressé de la part du roi, voulut s'appuyer de l'empereur et de Maximilien ; il pria leurs ambassadeurs de se trouver à l'audience qu'il devait donner à ceux de France. Ceux-ci ayant répété sommairement leurs propositions, l'archevêque de Strigonie prit la parole, et dit que l'empereur son maître avait appris qu'on attaquait l'honneur du saint Siège ; qu'on blâmait le pape et qu'on formait de grands desseins contre lui ; mais qu'il s'y opposerait de toutes ses forces ; qu'il avait pitié des florentins ; qu'il désirait que le pape les traitât avec bonté, mais qu'il ne trouvait rien à redire à sa conduite ; qu'il désirait pareillement la paix de l'Italie, et que tous les princes chrétiens se réunissent pour repousser les turcs ; qu'il ne savait pourquoi on proposait l'assemblée d'un concile qui n'était nullement nécessaire ; et qu'il emploierait toutes ses forces pour défendre l'honneur et l'autorité du saint Siège. L'ambassadeur de Maximilien ayant pris la parole pour appuyer ce qu'avait avancé l'archevêque, commença son discours par ces mots : *le duc de Bourgogne mon maître*. Morlhon l'interrompit, en disant que Maximilien n'était duc de Bourgogne de fait ni de droit, et que ce titre n'appartenait qu'au roi.

Si tous les princes chrétiens, *continua Morlhon*, sont obligés de défendre la religion, l'église et l'autorité du pape, personne n'est plus en droit de le faire que le roi ; c'est un droit acquis par trop de services rendus jusqu'ici par lui et ses prédécesseurs, pour qu'on ose le lui disputer : on n'a proposé la convocation d'un concile, qu'au cas que le pape ne veuille pas rétablir lui-même le calme dans l'église ; s'il continue à le refuser, le roi sera dans l'obligation d'en assembler un ; si l'empereur et Maximilien n'y envoient point de députés, on l'assemblera sans eux.

Sixte répondit par écrit au mémoire des ambassadeurs ;

qu'il désirait ardemment la paix, mais que le sacré collège refusait absolument de prendre le roi pour arbitre ; que les excès des Médicis et de leurs complices étaient de telle nature, qu'ils ne pouvaient s'en confesser ni en recevoir l'absolution par procureur ; qu'il fallait que Laurent de Médicis, le prieur de la liberté, le gonfalonier et dix députés se présentassent eux-mêmes pour en demander pardon ; que les florentins fonderaient une chapelle avec deux prêtres qui diraient tous les jours la messe pour le repos de l'âme de l'archevêque de Pise ; qu'on aviserait aux sûretés qu'il fallait prendre au sujet du serment de fidélité des florentins aussi bien que pour la confédération qu'on proposait ; qu'il serait à propos que le roi déclarât ce qu'il prétendait fournir de sa part dans l'union qu'on ferait contre le turc ; qu'il fallait, avant de restituer ce qu'on avait pris sur les florentins, qu'ils payassent les frais de la guerre ; et que pour statuer sur cet article, on devait attendre les ambassadeurs de la ligue.

En attendant que ces ambassadeurs arrivassent, les troupes du pape désolaient le pays : ce n'étaient que meurtres et incendies ; les laboureurs fuyaient et abandonnaient les terres, de sorte que la famine allait succéder incessamment à toutes les horreurs de la guerre. Sur les plaintes qui en furent portées au pape, il eut la dureté de répondre que ce n'était que par de telles voies qu'on pouvait ramener les Florentins.

À cette réponse barbare qui tenait de la frénésie, on lui déclara que s'il persistait dans ces sentiments, tous les princes l'abandonneraient, et qu'il verrait ensuite

comment il continuerait la guerre, et retiendrait le peuple de Rome dans l'obéissance. Les prétentions de Sixte augmentaient chaque jour avec ses excès ; il proposait de nouveaux articles toujours plus durs que les premiers, il voulait que tout subît ses lois, et la fureur les dictait. Les ambassadeurs lui déclarèrent que si dans huit jours il ne posait les armes, et s'il ne levait les censures, ils se retireraient. Ils lui répétèrent toutes les raisons qu'ils avaient déjà employées, et ajoutèrent que toute l'Europe était aussi scandalisée de son opiniâtreté que révoltée de son injustice. Sixte se vit enfin obligé de lever les censures, et d'accorder une suspension d'armes. Peu de temps après il arriva une ambassade de Gènes pour rendre obéissance au pape. Les ambassadeurs de France allèrent aussitôt le trouver, et lui dirent qu'il ne pouvait ignorer que le roi était souverain de Gènes et de Savonne ; que les génois ne pouvaient rendre obéissance à sa sainteté, ni elle recevoir leurs ambassadeurs sans les reconnaître pour indépendants ; ce qu'ils n'étaient pas. Sixte répondit qu'il ne prétendait faire aucun préjudice au roi, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'entendre les ambassadeurs de Gènes ; qu'il ne recevait leur obéissance que pour le spirituel, et que les ministres du roi pouvaient se trouver le lendemain à l'audience qu'il donnerait aux génois, et faire leurs protestations.

Les ambassadeurs de Gènes parurent au consistoire, et présentèrent leurs lettres de créance signées de Jean-Baptiste Campo-Fregose duc de Gènes *par la grâce de Dieu*, firent leur harangue et remercièrent le pape de ce que par son secours et celui du roi de Naples, ils étaient remis dans leur ancienne liberté. Morlhon ayant voulu parler, le pape lui imposa silence, reçut l'obéissance de Campo-Fregose comme duc de Gènes, en fit dresser acte, et dit ensuite à Morlhon qu'il pouvait parler.

Morlhon protesta contre tout ce qui venait de se faire, et déclara qu'il ne prétendait en aucune manière reconnaître la juridiction du pape en cette affaire qui était réservée au roi, seul et légitime souverain de Gènes et de Savonne ; qu'il n'était point permis à *messire Baptiste*, c'était ainsi que Morlhon nommait Fregose, de prendre la qualité de duc par la grâce de Dieu, encore moins de prêter obéissance au pape ; qu'il osait dire à sa sainteté qu'elle avait eu tort de l'interrompre, encore plus de recevoir l'obéissance de Gènes, et qu'elle ne pouvait le réparer qu'en se rétractant : Morlhon s'adressa tout de suite aux génois, et les somma de déclarer s'ils se reconnaissaient sujets du roi ou non. Le pape prit la parole pour eux, et dit qu'il ne prétendait point être seigneur temporel de Gènes, et qu'il en recevait l'obéissance sans préjudicier aux droits du roi.

Les notaires du pape, et Jean Compain secrétaire du roi, dressèrent chacun de leur côté un procès-verbal de ce qui venait de se passer. Il y avait beaucoup de chaleur dans les esprits. L'ambassadeur de l'empereur voulant prendre parti dans la contestation, dit que le titre de très chrétien appartenait mieux à son maître qu'au roi, puisque l'empereur protégeait le pape et l'église, au lieu que le roi soutenait une ligue contre l'un et l'autre. Les ministres du roi répliquèrent avec fermeté ; mais toutes ces disputes ne tendaient pas à la paix ni n'éclaircissaient la question. Quelques jours après les ambassadeurs d'Angleterre arrivèrent à Rome, et se joignirent à ceux de France. Ces ministres déclarèrent hautement que leurs maîtres voulaient absolument terminer les guerres d'Italie, et que c'était au pape à décider s'il voulait ou non les prendre pour arbitres, comme les princes ligués en étaient déjà convenus. Le pape tint encore un consistoire où il appela les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de la ligue, et tous les ministres étrangers. Il fit lire un long discours, qui en paraissant discuter la

question, ne faisait que l'embarrasser et en éloigner la décision. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre fatigués de tant de remises, déclarèrent que leurs pouvoirs étaient expirés ; et celui de Venise, qu'il avait ordre de se retirer. Le pape n'ayant plus d'autre parti à prendre, se soumit enfin à l'arbitrage des deux rois.

Les ambassadeurs assistèrent, avant de partir, au serment que prêtèrent le cardinal de saint Pierre Aux Liens pour l'évêché de Mande, et Galéas de La Rovere pour celui d'Agen. Ils jurèrent l'un et l'autre d'être bons et loyaux au roi envers et contre tous ; de garder le secret sur tous les conseils où ils seraient appelés, et de lui révéler tout ce qui pourrait être contraire à lui et à sa couronne. Laurent de Médicis jugeant que le pape violerait sans scrupule une parole qu'il avait eu tant de peine à donner, prit le parti de s'adresser directement à Ferdinand roi de Naples. Ce prince fut touché de la confiance de Médicis, et fit la paix avec lui. Sixte en fut si mécontent, qu'il se brouilla bientôt avec Ferdinand. Les intérêts des princes d'Italie changeant alors de face, le roi s'attacha à rétablir la paix entre le duc de Milan et les suisses, pour ne plus s'occuper que de ses propres affaires. Sa principale attention était de cultiver l'amitié du roi d'Angleterre, et de l'empêcher de se laisser gagner par les sollicitations de la duchesse douairière de Bourgogne. Comme il ne faisait pas grande attention aux formalités quand il était utile de s'en écarter, il ordonna au chancelier Doriole, quoique sa place le dispensât de faire aucune visite, d'aller voir l'ambassadeur d'Angleterre, pour tâcher de pénétrer le secret de ses instructions.

Le chancelier mania si habilement l'esprit de l'ambassadeur, que celui-ci engagea son maître à signer la prolongation de la trêve pour cent ans après la mort des deux rois. Après le traité fait avec l'anglais, le roi redoutant moins les ennemis qu'il pourrait avoir, réforma dix compagnies d'hommes d'armes. Plusieurs de ceux qui les commandaient furent disgraciés en même temps que réformés. Balzac fut poursuivi criminellement ; le roi était si prévenu contre lui, qu'il écrivit au chancelier un billet conçu en ces termes :

prenez garde que vous y fassiez si bonne justice, que je n'aie cause d'être mal content ; car c'est à vous à faire justice.

Il fallait que, malgré tant de prévention, Balzac fût innocent, puisqu'il fut renvoyé absous. Doriole et son lieutenant furent convaincus d'avoir voulu passer au service de Maximilien et condamnés à perdre la tête ; leurs corps mis en quartiers furent exposés à Béthune, à Arras, et dans les principales villes de Picardie. Dammartin fut traité avec distinction ; le roi lui écrivit sur la réforme, et lui conserva ses pensions qui montaient à plus de vingt-cinq mille livres. Le roi employa les fonds de ces compagnies à lever un corps de suisses. C'est de ce temps-là qu'ils sont entrés au service de France.

La défiance réciproque du roi et de Maximilien annonçait une rupture prochaine. Cambrai paraissait de si grande importance aux deux partis, qu'il fut décidé que la garnison serait mi-partie ; mais Bossu et Haubourdin surprirent cette place. La trêve étant rompue, Bossue et Harchies, Ravestein et Jean de Luxembourg se mirent en campagne, et prirent Crèvecœur, Oisi, Honnecourt et Bouchain. Dix-huit français se jetèrent dans le château de cette dernière place, et s'y défendirent pendant trois heures contre toute une armée ; mais sept d'entre eux ayant été tués, les autres furent forcés, et exécutés sans égard à une valeur si rare et digne d'un autre sort. Des Querdes et Gié qui commandaient pour le roi dans ce canton-là, rassemblèrent environ huit cents lances, et reprirent la plupart des places dont les ennemis s'étaient emparés.

Le roi envoya un héraut au duc et à la duchesse d'Autriche pour se plaindre de l'infraction de la trêve, et fit marcher en même temps une puissante armée en Bourgogne sous le commandement de Charles de Chaumont.

Maximilien paraissait en vouloir à Dijon ; mais Chaumont fit échouer ce projet en se saisissant de tous les châteaux voisins, et forma le siège de Dole. C'était une entreprise d'éclat : la situation avantageuse de la place, et l'honneur qu'elle avait eu de faire déjà lever le siège à une armée française, ne firent qu'animer Chaumont. Il fit battre la ville avec une forte artillerie ; l'attaque et la défense étaient également vives, les sorties fréquentes et meurtrières.

Les français ayant été repoussés à un assaut, le succès du siège devenait fort incertain ; mais une partie de la garnison composée d'étrangers se laissa corrompre. Les français profitant d'une sortie, entrèrent dans la place en poursuivant les assiégés. Ils crient aussitôt victoire, égorgent le corps de garde, et mettent la ville à feu et à sang. Presque tous les habitants périrent les armes à la main ; ceux qui échappèrent au massacre furent dispersés.

La terreur se répandit dans toute la province. Auxonne se rendit, à condition que tous ceux qui voudraient se retirer, tant soldats que bourgeois, le pourraient faire avec leurs effets, sans toutefois passer dans le parti contraire ; que ceux qui resteraient dans la ville, y conserveraient leurs biens, et les privilèges dont elle jouissait avant de se mettre sous l'obéissance du roi. Chaumont jura tous les articles de la capitulation, et Ferry de Clugny fit serment au nom des habitants qu'ils serviraient fidèlement le roi envers et contre tous, et nommément contre le duc et la duchesse d'Autriche.

Ceux de Besançon se rendirent au roi aux mêmes conditions qu'ils s'étaient donnés aux derniers ducs de Bourgogne ; disant qu'ils faisaient une association avec lui comme comte de Franche-Comté. Le commandant pour le roi devait avoir la disposition absolue de tout ce qui regardait la guerre et la justice ; les revenus et les droits utiles devaient être partagés entre le roi et la communauté. Le traité signé par Chaumont, fut ratifié par le roi à Nemours. Toutes les places de la province suivirent l'exemple de celles qui avaient fait leur accord, de sorte que la valeur et la sagesse de Chaumont rendirent le roi maître de la Franche-Comté dans une seule campagne.

Le roi voulant profiter des dispositions de ses nouveaux sujets, vint à Dijon, jura de conserver tous les privilèges de la ville, confirma ceux de l'église de Mâcon et de plusieurs autres.

Les français ne réussirent pas si bien dans les Pays-Bas ; ils tentèrent de surprendre Douai ; mais un déserteur ayant donné l'alarme dans la ville, on se mit aussitôt sur ses gardes, on tira sur eux, et on les obligea de se retirer. Le comte de Chimay fut plus heureux que les français dans l'entreprise qu'il fit sur Verton. La garnison de cette place faisait des courses continuelles dans le Luxembourg, et mettait toute la province à contribution. Chimay assiégea Verton à la tête de dix mille hommes, et pressa si vigoureusement le siège, que la garnison craignant d'être emportée d'assaut, se rendit avec la seule condition de sortir *un bâton blanc à la main*, sans rien emporter. Chimay assura la prise de Verton par celle de plusieurs châteaux.

D'un autre côté Maximilien rassembla sous Saint Omer une armée de vingt-huit mille hommes et investit Térouenne. À cette nouvelle des Querdes décampa de Blangis, et s'avança à la découverte. Aux approches des français, Maximilien changea l'ordre de son armée qui était partagée en plusieurs corps. Des Querdes

apercevant ce mouvement, crut que l'ennemi fuyait, et marcha pour l'attaquer. Le jeune Salazar, téméraire, mais excellent pour un coup de main, étant allé à la découverte, surprit un parti français et le battit. Ce petit avantage détermina la bataille. Les troupes de Maximilien demandèrent qu'on les menât combattre. Les français occupaient la montagne d'Enguin opposée à celle de Guinegatte, dont les ennemis s'emparèrent. L'armée française était composée de dix-huit cents lances et de quatre mille francs archers. Des Querdes la partagea en trois corps. Les ennemis avaient beaucoup moins de cavalerie, mais ils étaient fort supérieurs en infanterie, et les armées étaient à peu près égales. Maximilien s'appuyant de la montagne de Guinegatte, mit au front de son armée cinq cents archers anglais soutenus par trois mille archers ou arquebusiers allemands bordés d'artillerie, et jeta sa cavalerie sur les ailes.

La bataille commença sur les deux heures ; les gendarmes français attaquèrent la cavalerie ennemie : le choc fut rude ; on combattit longtemps avec un égal avantage ; mais les cavaliers flamands étant poussés au-delà de l'infanterie, plièrent et prirent bientôt la fuite. Des Querdes et Torcy les poursuivirent jusques sur les fossés d'Aire, et firent une faute irréparable en menant avec eux la cavalerie qui faisait la force de leur armée. Les archers français prenant ce premier avantage pour le gain de la bataille, se jetèrent sur le bagage, et se mirent à piller au lieu de combattre. Le comte de Romont profita du désordre, tomba sur les archers et les mit en fuite. Nassau chargea dans le même instant la cavalerie française qui s'était débandée en poursuivant les gendarmes flamands. Les français une fois divisés ne se ralliaient plus que par pelotons : ils combattaient toujours vaillamment ; mais tous leurs efforts ne servaient qu'à disputer une victoire qu'ils perdirent par leur faute, sans que leurs ennemis pussent se l'attribuer. Ceux-ci passèrent, à la vérité, la nuit sur le champ de bataille, mais ce fut tout l'avantage qu'ils retirèrent de cette journée ; ils furent obligés d'abandonner le siège, et ne purent rien entreprendre d'important le reste de la campagne. Ils perdirent beaucoup d'officiers de distinction, tels que le grand bailli de Bruges, le fils de Corneille bâtard de Bourgogne, d'Halluin, des Cornets, Abazieres, Lormont, Salins, Moleroncourt. Les comtes de Romont et de Joigny furent blessés. Ligne, Olivier de Croy, Condé Frêne, Barlette, La Marche, La Grutuse, Du Tilloy, Quesnoy, Vismal, Grandinet, demeurèrent prisonniers. Les français ne perdirent d'officiers de marque que Waste De Montpedon, et Blosset le Beauvaisien.

Le roi fut dans de grandes inquiétudes aux premières nouvelles qu'il eut de cette action ; sa défiance naturelle lui fit croire qu'on lui dissimulait la perte. Il avait coutume de dire qu'il ne tirait d'argent de ses sujets que pour épargner leur sang, et n'aimait pas à hasarder une bataille. Il n'attaquait même une place, qu'après avoir essayé de gagner le gouvernement par ses présents ; et lorsqu'il le trouvait avare, il en triomphait bientôt par la prodigalité. Amelgardus, auteur contemporain et très passionné contre Louis XI dit que chaque parti s'attribua la victoire, et que les français, après l'avoir eue, ne la perdirent que par leur avarice.

Le roi étant mieux instruit de l'action, envoya de tous côtés pour calmer les esprits que son inquiétude même avait alarmés. Comme il sut que la bataille n'avait été perdue que parce que sa cavalerie avait voulu faire des prisonniers pour gagner sur les rançons, il voulut qu'on les mît tous au butin, et en écrivit à Saint-Pierre grand sénéchal, en ces termes :

M. le grand sénéchal, je vous prie que remontriez à M. de Saint André, que je veux être servi à mon profit, et non pas à l'avarice. Tant que la guerre dure, mettez les prisonniers au butin, et de ceux que vous verrez qui me pourront nuire, je vous prie qu'ils ne soient point délivrés... je fais que tout soit au butin ; car par ce moyen les capitaines auront tous ces prisonniers les plus gros pour un rien qui vaille ; c'est ce que je demande, afin qu'ils tuent une autrefois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers, ne chevaux, ne pillage, et jamais nous ne perdrons bataille. Je vous prie, M. le grand sénéchal mon ami, parlez à tous les capitaines à part, et faites que la chose vienne ainsi que je la demande. ... dites à M. de Saint André qu'il ne fasse point du floquet ni du rétif, car c'est la première désobéissance que j'aie jamais eu de capitaine... je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules ; mais je crois qu'il ne contredira pas.

La France fut amplement dédommagée d'avoir manqué la victoire à Guinegatte par les succès du vice-amiral Coulon, qui ayant rencontré la flotte hollandaise composée de quatre-vingt navires revenant de la mer Baltique, et de la pêche du hareng, la prit et la conduisit dans les ports de Normandie. Cette prise jeta la consternation dans toute la Hollande. Maximilien ayant rétabli son armée, partit d'Aire à la tête de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de mille chevaux, et vint attaquer le château de Malanoy défendu par Remond d'Ossaigne surnommé le cadet Remonnet, et par cent soixante gascons déterminés. Cette poignée de monde arrêta pendant trois jours l'armée de Maximilien. Ils furent enfin forcés et périrent presque tous les armes à la main ; Remonnet s'étant rendu sur la parole qu'on lui donna de le traiter comme prisonnier de guerre, fut pendu. Le roi, résolu de tirer une vengeance éclatante de l'exécution de Remonnet, ordonna de choisir plusieurs prisonniers de marque, et de les faire pendre. Tristan L'Hermite prévôt de l'armée en fit pendre sept sur le lieu où Remonnet avait été exécuté ; dix furent pendus devant Douai, dix devant Saint Omer, dix devant Lille et dix devant Arras. Parmi ces malheureux, il se trouva un fils du roi de Pologne qui allait être exécuté, lorsqu'il arriva un courrier de la part du roi pour lui sauver la vie. Le roi, pour achever sa vengeance, fit marcher ses troupes le long de la Lis vers le comté de Guine, avec ordre de mettre tout à feu et à sang. On prit dix-sept places qu'on réduisit presque toutes en cendres. Le roi, après avoir vengé la mort de Remonnet, fit venir les deux enfants de cet officier, les fit élever auprès de lui, et tâcha par ses bienfaits de réparer la perte qu'ils avaient faite.

La suite et l'enchaînement de ce qui se passa cette année dans les Pays-Bas et dans les deux Bourgognes, ne m'a pas permis de m'arrêter sur les projets que le roi avait formés, et qu'il aurait tous exécutés, si la trêve eût été aussi fidèlement gardée qu'il l'espérait.

Il ordonna de rassembler toutes les lois et coutumes, soit françaises, soit étrangères, afin d'en former un code fixe et uniforme pour tout le royaume. Il voulait par-là abréger les procès, prévenir les chicanes qui naissent de la diversité des interprétations, et qu'il n'y eût qu'une loi, qu'un poids, qu'une mesure. Il n'y a personne, excepté ceux qui vivent de nos erreurs et de nos abus, qui ne doive regretter qu'un pareil projet soit resté sans exécution. Louis fit encore cette année un règlement très sage sur le guet et la garde des châteaux. Les seigneurs particuliers abusaient d'un prétendu droit pour vexer leurs vassaux ; leur faisaient abandonner le commerce et le labourage, ou les obligeaient de s'exempter du guet à force d'argent ; ils exigeaient les sommes les plus fortes de ceux qui étaient les plus nécessaires à leur profession, et par conséquent à l'état. Le roi faisant garder par ses troupes les places qui importaient à la sûreté du royaume, jugea qu'il était inutile et peut-être dangereux que les seigneurs particuliers fissent garder leurs châteaux ; que ce

droit qui avait pu être utile autrefois, n'était plus qu'une occasion de révolte et un prétexte à la vexation ; et que dans le gouvernement présent il devait cesser avec le besoin qui l'avait fait naître. Il fut ordonné que pour toutes les places qui n'étaient pas frontières, ceux qui étaient sujets au guet et à la garde, en seraient affranchis, en payant cinq sols chaque année. Le peuple se vit délivré par-là d'une multitude de tyrans particuliers dont la domination était d'autant plus dure, qu'elle était souvent usurpée. En approuvant Louis XI d'avoir affermi l'autorité légitime, je ne prétends point dissimuler qu'il ne l'ait quelquefois portée fort loin. Il fit informer contre les officiers du duc de Bourbon sur plusieurs entreprises dont ils étaient accusés par un nommé Doyac vassal du duc et son ennemi déclaré. Le mémoire présenté contre ce prince portait qu'il fortifiait ses places, entretenait des troupes, réformait la monnaie, empêchait les appels de sa justice à celle du roi, et qu'il avait fait mourir plusieurs personnes. Le roi ordonna d'en informer ; mais ce qui marquait plus la passion que la justice, c'est que Doyac même fut du nombre des commissaires nommés pour l'information. Le chancelier du duc De Bourbon comparut au parlement, prouva que son maître n'avait rien fait que de juste, et détruisit toutes les accusations calomnieuses. Après une longue suite de procédures, les officiers du duc furent renvoyés absous.

Sur ces entrefaites Ferdinand ayant fait la paix avec la France, la reine Isabelle fit un voyage à Alcantara pour voir Donna Beatrix sa tante, mère de la reine de Portugal. On espérait d'abord qu'un accord entre les couronnes de Castille et de Portugal serait le fruit de cette entrevue ; mais les conférences furent sans effet. La guerre recommença plus vivement que jamais. Les portugais ayant perdu la bataille d'Albufera et plusieurs places importantes, furent obligés de faire la paix. Le roi de Portugal et Jeanne sa mère renoncèrent à la couronne de Castille, et Ferdinand au titre de roi de Portugal. Zurita se trompe lorsqu'il dit que la paix entre le Portugal et l'Espagne fut conclue dans l'entrevue d'Isabelle et de Donna Beatrix ; elle ne se fit que huit mois après. Zurita est encore dans l'erreur en avançant que ce fut alors que l'on convint des arbitres sur les différends entre la France et l'Espagne, on en était convenu dès l'année précédente ; et il n'y avait alors en Espagne aucun ministre de la part du roi.

Vers ce même temps le duc d'Albanie frère de Jacques III roi d'Écosse, arriva à Paris après s'être sauvé d'un château où le roi son frère le retenait prisonnier. Six mois auparavant il était venu une ambassade d'Écosse pour traiter d'un mariage pour le duc d'Albanie ; c'est tout ce qu'on en sait : on croit que c'était avec Anne de La Tour, fille de Bertrand de La Tour et de Louise de La Trémouille. L'historien de l'université pourrait s'être trompé en parlant d'ambassadeurs de Suède, devant lesquels l'université passa en procession. Je ne trouve point qu'il en soit venu de Suède cette année ; peut-être faudrait-il lire *scotioe* au lieu de *suecioe*.

Le roi fit rendre au duc d'Albanie tous les honneurs possibles ; mais il lui refusa les secours qu'il demandait contre la persécution de son frère. Édouard lui fournit une armée sous le commandement du duc de Gloucester. Le duc d'Albanie rentra en Écosse, fut reçu dans Édimbourg, et aurait pu détrôner son frère, si la générosité ne l'eût emporté sur le ressentiment. Le roi d'Écosse plus offensé que touché de sa vertu, ne put pardonner à son frère de l'avoir fait trembler. Le duc d'Albanie se voyant obligé ou de recommencer la guerre, ou d'être toujours l'objet de la persécution, repassa en France pour s'y soustraire.

Depuis la journée de Guinegatte le reste de cette année se passa en négociations. Louis avait envoyé en Provence dès le commencement de l'année

Blanchefort son maréchal des logis, afin d'engager le roi René à lui céder le Barrois, l'Anjou, et les autres terres dont il pouvait traiter. Le roi pour déterminer René, lui demandait la dot de Marie d'Anjou, le remboursement de plusieurs sommes considérables que le duc de Calabre avait reçues, et la rançon de la reine Marguerite. Il forma enfin tant de prétentions, que René consentit à céder au roi la ville et prévôté de Bar-Le-Duc, avec cette clause :

par arrentement et pour six ans, suivant les appointements faits par l'évêque de Marseille, et Honorat de Berre.

René envoya pour cet effet La Jaille son chambellan. Le roi chargea Bourmel son maître d'hôtel, et Montmirel cleric des comptes, de prendre possession du duché de Bar. René tenait ce duché du cardinal de Bar, qui l'avait usurpé sur Robert de Bar son neveu. L'amitié que le roi avait toujours eu pour la maison de Savoie, l'engagea encore à prendre sous sa protection le duc Philbert, qui n'avait pas quatorze ans au temps de la mort de sa mère Yolande De France. Les oncles du jeune duc prétendaient tous également à la régence et à la tutelle dont les états voulaient décider. Le roi envoya le comte de Dunois, oncle du duc par sa femme, avec Frédéric prince de Tarente, et Commines, qui amenèrent Philbert en Dauphiné. Malgré les engagements solennels que le duc de Bretagne avait pris avec Louis XI il entretenait toujours des liaisons avec Édouard, et lui offrait de donner sa fille en mariage au prince de Galles. Le roi fit représenter au duc ses traités, ses lettres et ses serments, et lui fit dire qu'il ne pouvait ignorer que le roi était en guerre avec Maximilien ; que la France étant attaquée, elle devait être secourue par ses vassaux ; et que lui duc de Bretagne étant prince du sang, y était obligé par sa qualité, son rang, et ses traités.

Le duc ne paraissant pas disposé à remplir ses engagements, le roi résolut de lui donner de l'inquiétude. Il acheta de Jean de Brosse et de Nicole de Châtillon ou de Bretagne, les droits qu'ils avaient sur ce duché. Nicole était arrière-petite-fille et héritière de Jeanne la boiteuse, qui avait disputé si courageusement la Bretagne à Jean de Montfort son oncle. Le duc sachant que de pareils droits fondés par eux-mêmes, deviennent encore plus réels entre les mains d'un roi puissant, fit avec le duc et la duchesse d'Autriche et avec Édouard, une ligue défensive et offensive.

Louis voyant qu'il était inutile de rappeler la foi des traités à des princes qui ne les interprétaient jamais que suivant leurs intérêts souvent mal entendus, aima mieux paraître ignorer ce traité, que de s'en plaindre. Il acheva le paiement de la rançon de la reine Marguerite, continua de payer la pension d'Édouard ; et fit passer en Angleterre Guyot de Chesnay son maître d'hôtel, et Garnier maître des requêtes et maire de Poitiers, sous prétexte de régler le douaire de la princesse Élisabeth qui devait épouser le dauphin. Les anglais demandaient jusqu'à quatre-vingt mille livres ; le roi faisait toujours offrir fort au-dessous, parce qu'il n'avait pas dessein de conclure, et qu'il ne voulait que gagner du temps et négocier partout. Il envoya des ministres dans chaque canton suisse, pour y faire des levées, et pour empêcher ses ennemis d'en faire. d'un autre côté il écoutait les propositions que les génois lui faisaient faire par Hector De Fiesque comte de Lomaigne. Dans le même temps Perceval De Dreux chambellan du roi, et Pierre Francberge maître des requêtes, étaient à Metz pour conférer avec les députés de Catherine De Gueldre, de l'évêque de Munster, et du comté de Zutphen. Ces députés demandaient d'abord qu'on mît en liberté le jeune duc de Gueldre et sa sœur, que le feu duc Charles avait emmenés avec lui lorsqu'il s'était emparé du

duché de Gueldre et du comté de Zutphen, et que Maximilien retenait toujours prisonniers.

Le roi voulait que Catherine De Gueldre, l'évêque de Munster, et les états de Zutphen, s'engageassent par lettres patentes à servir toujours la France contre Maximilien et ses descendants. Les députés s'accordaient assez avec les ministres du roi ; mais ils demandaient que ce prince ne pût faire la moindre trêve avant la délivrance du duc de Gueldre, au lieu que le roi ne voulait pas renoncer à la liberté de faire une courte suspension d'armes suivant les conjonctures. On ignore quelle fut la suite de ces conférences.

Vers la fin de cette année le roi fit transporter le corps de Marguerite d'Écosse sa première femme, de la cathédrale de Châlons, dans une chapelle de l'abbaye de saint Laon de Thouars, où cette princesse avait choisi sa sépulture. Le peu de confiance que donnaient les traités, obligeait le roi à négocier continuellement. Il apprit toutes les intrigues du duc de Bretagne ; il sut que l'empereur avait menacé les suisses de leur faire la guerre s'ils fournissaient des troupes à la France. Il profita de ces avis pour entretenir des pensionnaires dans chaque canton. Le roi portant toujours son attention sur l'Angleterre, fit repartir l'évêque d'Elne avec Castelnau, Bretevous et Baillet maître des requêtes, pour régler les conditions de la trêve de cent ans, pour convenir des arbitres sur les différends qui naîtraient pendant la trêve, et pour persuader aux anglais qu'il désirait l'accomplissement du mariage du dauphin avec la princesse Élisabeth.

La plus grande difficulté venait de ce qu'Édouard voulait que les ducs d'Autriche et de Bretagne fussent compris dans la trêve. Louis prétendait qu'ils en devaient être exclus, parce que le traité du mois d'août 1475 portait que ceux qui voudraient être compris dans la trêve, seraient tenus de le déclarer dans trois mois ; que le feu duc Charles ne l'ayant pas fait, ceux qui le représentaient n'étaient plus en droit de le faire ; que d'ailleurs l'article qui regardait autrefois le duc de Bourgogne, ne pouvait plus s'appliquer qu'au roi qui était réellement souverain de la Bourgogne, puisqu'elle était réversible à la couronne. Il ajoutait que Maximilien considéré comme duc de Bourgogne, était vassal et sujet de France, et que le traité portait expressément que les deux rois n'assisteraient, sous quelque prétexte que ce fût, les vassaux et sujets l'un de l'autre. Le roi se servait de cette dernière raison à l'égard du duc de Bretagne qui étant son vassal, lui avait fait hommage, et dont la justice ressortissait au parlement. Les ambassadeurs étaient encore chargés d'assurer Édouard que tout ce qui appartiendrait à ses sujets dans les lieux dont le roi se rendrait maître, leur serait rendu. On leur recommandait surtout que l'obligation des cinquante mille écus que le roi devait payer à Édouard chaque année de la trêve, fût dressée de façon qu'elle y fût relative, afin que le roi fût déchargé du paiement, si la trêve venait à se rompre. Indépendamment des instructions que le roi donna à ses ambassadeurs, il écrivit une lettre de sa main à Édouard pour l'assurer qu'il ne désirait rien avec plus d'ardeur que d'entretenir avec lui l'amitié la plus étroite, et de la sceller par le mariage du dauphin. Louis sachant qu'Édouard était moins sensible aux protestations d'amitié qu'à l'argent, lui fit payer vingt-cinq mille écus pour six mois de pension. Il proposa aussi de faire épouser au prince de Galles la fille de la duchesse de Milan. Édouard envoya pour cet effet un ambassadeur à Milan. Ce projet manqua par les autres engagements qu'Édouard prit bientôt après ; mais le roi ne voulant que gagner du temps, obtint en partie ce qu'il désirait.

Tandis que le roi employait tous les moyens possibles pour éviter la guerre, il n'oubliait rien pour se mettre en état de la soutenir. Il ordonna que les compagnies d'ordonnance fussent complètes, et fit garnir de troupes les frontières de Picardie et de Flandre. Il sentait aussi qu'il ne pouvait assurer ses conquêtes qu'en détruisant tout germe de révolte dans l'intérieur du royaume. Il avait plusieurs fois pardonné aux habitants d'Arras, sans pouvoir se les attacher ; il résolut donc de les disperser, et de repeupler la ville de nouveaux habitants. Il y fit venir des ouvriers et des marchands qu'il tira des principales villes du royaume. Ceux qu'il chargea de cette commission, ne prirent que des vagabonds ennemis du travail, toujours prêts au crime, pernicieux à l'état par leur inaction seule, et nullement capables de soutenir une nouvelle colonie. En effet la plupart s'enfuirent, et ruinèrent ceux qui restaient. Le roi donna de nouveaux ordres, voulut y établir des manufactures, et mit, pour subvenir à cette dépense, un impôt sur le sel dans les provinces qui bordent la Seine et l'Yonne. Le roi pour s'assurer des nouveaux habitants, et obliger les villes d'où il tirait des ménages entiers, à faire de bons choix, fit avancer par chacune de ces villes cinq cents écus à ceux qui en sortaient pour venir s'établir à Arras ; ainsi elles choisirent des gens laborieux afin qu'ils pussent rendre les sommes qu'on leur avançait. Louis donna à cette ville qu'il regardait comme son ouvrage, les armes qu'elle porte aujourd'hui. Il voulut aussi qu'on la nommât *franchise*, mais le nom d'Arras lui est demeuré.

Le roi se comporta différemment à l'égard de la Franche-Comté. Il s'appliqua à gagner la noblesse, il honora Guillaume de Vergy de sa confiance, et le chargea de traiter avec les suisses. Il donna une abolition à Charles de Neuchâtel archevêque de Besançon, et confirma tous les privilèges de cette ville, ne se conservant que le droit de protection. Il acquit Châtel-Sur-Moselle moyennant soixante mille livres. Cette acquisition, celle du duché de Bar, et les nouvelles pensions qu'il payait en Angleterre, lui coûtaient beaucoup ; il se vit encore obligé de donner cent mille livres aux suisses. Ayant remarqué que cette nation indifférente sur ses alliés, se déterminait par intérêt, il la gouvernait par-là, et l'empêchait de se déclarer en faveur de Maximilien qui ne pouvait que promettre, au lieu que la France donnait un argent considérable. Vergy, Bussy Lamet, Cleret et Vaudrey, n'étaient occupés qu'à retenir les suisses dans l'alliance du roi. Ce prince ne pouvant ignorer que malgré l'argent qu'il leur donnait ils ne le voyaient qu'avec peine maître de la Franche-Comté, faisait fortifier Auxonne, Poligny, et les autres places que Chaumont avait prises.

Tant de dépenses extraordinaires obligèrent Louis XI de retrancher un quart sur les pensions. Cette ressource ne suffisant pas, on assembla les états de plusieurs provinces ; et il fut résolu que pour soulager l'état sans fouler les peuples, les impôts seraient payés en denrées dans plusieurs provinces, qui les donneraient plus facilement et aussi utilement pour l'état que de l'argent. La Normandie fut chargée de fournir de vivres l'armée de Picardie, et la Champagne celle de Luxembourg. Les provinces d'au delà de la Loire devaient entretenir l'armée de Bourgogne. Coittier premier médecin, et Galchaut maître d'hôtel du roi, allèrent visiter les vivres.

Le gros de l'armée était dans l'Artois, et tenait en échec celle de Maximilien. Chaumont avec un corps de troupes entra dans le Luxembourg, et prit Vireton et Yvoy.

La campagne se passa en escarmouches. Galiot qui depuis la mort du duc Charles était passé au service du roi, faisait des courses continuelles dans le

Luxembourg. Chantereine assiégea Beaumont. La comtesse de Varnebourg de la maison de Croy, s'y défendit avec toute la valeur du plus grand capitaine. Ne pouvant plus tenir dans la place, elle se retira dans le château, et ne capitula que sur un ordre précis de son mari ; elle sortit à des conditions honorables, et se retira auprès de lui en Allemagne.

Les deux partis craignant une affaire générale, cherchaient à se surprendre l'un l'autre. Des Querdes lieutenant pour le roi en Picardie, fit donner un faux avis par un nommé Robin à Cohin gouverneur d'Aire. Celui-ci se laissa persuader qu'il était très facile de surprendre Hesdin, et partit pour cette expédition à la tête de cinq cents hommes des plus braves de la garnison d'Aire. Il arriva la nuit au pied de la muraille ; Robin s'approchant, parla à la sentinelle, qui répondit comme étant d'intelligence. Il y avait un trou dans une tour à six pieds de rez-de-chaussée que Des Querdes avait fait faire exprès. Robin y entra le premier, et se sauva à la faveur des ténèbres ; chacun s'empressant à l'envi de le suivre ; les ennemis furent bientôt en grand nombre dans la tour, et crièrent vive Bourgogne. Mais la herse tomba dans le même instant, et ils se trouvèrent pris lorsqu'ils se croyaient maîtres de la place. Ne pouvant se sauver et ne voulant pas se rendre, ils périrent tous les armes à la main. Cohin qui n'était pas encore entré, se retira au désespoir.

Louis établit cette année les postes sur les grandes routes du royaume. Le premier établissement ne fut d'abord que pour le service du roi et des princes ses alliés, avec défenses de donner des chevaux à aucun particulier, sans un ordre exprès du grand-maître qui fut créé en même temps. Le roi avait fait expédier les lettres dès le mois de juin 1464 mais ce ne fut que cette année que le projet fut exécuté, à l'occasion d'une maladie du dauphin. Le roi voulant en avoir des nouvelles tous les jours, établit des courriers sur les routes depuis Amboise jusques dans la Beauce et le Gatinois où il passa l'été.

Louis parut dans les plus grandes alarmes sur la vie de son fils. Après sa guérison, il anoblit Thomas Guillaume son médecin ordinaire, qui avait conduit cette maladie, et donna les revenus de la prévôté de Meaux à Étienne de Vesc ; les lettres portent :

celui de nos serviteurs qui est continuellement nuit et jour occupé pour la sûreté de la personne du dauphin, et en qui avons pour ce singulière fiance.

Le roi avait eu raison d'annoncer au pape, au roi de Naples, et aux princes d'Italie, que les chrétiens ne pouvaient être trop en garde contre les turcs. Mahomet II prudent, actif, intrépide et cruel, n'avait que des vertus ou des vices de héros. La prise de Constantinople, et la destruction de plusieurs empires sur lesquels il établit le sien, le rendirent maître de l'orient, et redoutable à l'Europe. Ses victoires lui inspirèrent le désir de passer en Italie. La division qui régnait entre les princes chrétiens, l'assurait presque du succès. Il fit marcher à la fois deux armées accoutumées à vaincre. La plus forte descendit dans l'île de Rhodes, et ouvrit la tranchée devant la ville. Tout ce que la valeur peut entreprendre, tout ce que la fureur peut employer de plus terrible, fut mis en oeuvre contre la place ; mais tout l'effort des ottomans devint inutile par la sagesse, la vigilance, et la fermeté du grand-maître Pierre D'Aubusson, et par l'intrépidité des chevaliers. Ces héros dont l'âme s'est perpétuée dans leurs successeurs, firent échouer la fortune de Mahomet. Les turcs après quatre mois de tranchée ouverte, furent contraints de lever un siège qui leur coûta plus de trente mille hommes. L'armée ottomane fut plus heureuse en Italie. Elle emporta d'assaut la ville d'Otrante après un mois de siège. Tout fut passé au fil de l'épée,

sans distinction d'âge ni de sexe. L'archevêque fut massacré aux pieds des autels, en exhortant les habitants à mourir en chrétiens. Aucun ne voulut racheter sa vie aux dépens de sa foi. Tous périrent les armes à la main, dignes de compassion par leurs malheurs, si leur mort n'était digne d'envie. Comme les chrétiens ne devaient leurs pertes qu'aux divisions qui régnaient entre eux, l'Italie ne dut son salut qu'à celles qui s'élevèrent entre les fils de Mahomet II et qui leur firent perdre la ville d'Otrante.

Sur ces entrefaites René roi de Naples mourut âgé de soixante et onze ans, regretté de ses sujets, et aussi célèbre par ses malheurs, que recommandable par ses vertus. Il disposa par son testament de la Provence et de ses droits sur le royaume de Naples en faveur du seul mâle de sa maison, Charles son neveu, fils du comte du Maine. Il donna le duché de Bar à Yolande sa fille aînée, qui avait déjà hérité de la Lorraine, et l'avait cédée à René II qu'elle avait eu du comte de Vaudemont. Il ne laissa à Marguerite douairière d'Angleterre, sa seconde fille, qui était prisonnière lorsqu'il fit son testament, que mille écus une fois payés, et deux mille livres de rente sur le duché de Bar. René légua à Jeanne de Laval sa femme, de très-grands revenus en Anjou, en Provence, et dans le Barrois. Il donna à Jean son fils naturel, le marquisat de Pont-à-Mousson, avec les terres de saint Remi et de Saint Cannat en Provence. Il fit, suivant l'usage de ces temps-là, beaucoup de bien aux églises, particulièrement à saint Maurice d'Angers, où il fut enterré, et aux cordeliers de la même ville, où son cœur fut porté. Plus jaloux de son titre de roi que s'il en eût eu les états, il ordonna que ses funérailles se fissent avec la pompe convenable à la majesté. Ce prince ayant vécu près de six ans après avoir fait son testament, il en annula plusieurs clauses par les traités qu'il fit depuis.

Louis à qui la reine Marguerite avait cédé tous ses droits, se plaignit que cette princesse eût été déshéritée, elle qui n'ayant rien eu en mariage, n'avait rien fait qui pût lui préjudicier. Il soutint qu'elle devait avoir la moitié des biens de sa mère, et même toute la Lorraine, puisque Yolande par son contrat de mariage avec le comte de Vaudemont, avait renoncé à toute succession paternelle et maternelle, moyennant la dot qu'elle avait reçue. Indépendamment des droits que le roi tenait de Marguerite, il était créancier pour plus d'un million des ducs Jean et Nicolas. Il avait payé deux cents mille écus lorsqu'il avait été question du mariage de sa fille Anne avec Nicolas alors marquis du Pont, quarante mille livres de rente pendant dix ans au père et au fils, cinquante mille écus pour la rançon de Marguerite, et une pension de six mille livres pour sa subsistance. Cette princesse renouvela cette année la cession qu'elle lui avait faite quatre ans auparavant. Louis chargea l'archevêque de Bordeaux, Philippe Pot comte de Saint Pol, Francberge maître des requêtes, Baudot et Henriot conseillers au parlement, d'aller en Lorraine représenter tous ces titres à Yolande à qui il ne donnait que le titre de comtesse de Vaudémont.

Le duc René son fils étant alors à Venise, engagea la république à recommander ses intérêts au roi. Ce prince fit donner par écrit à l'ambassadeur de Venise les sujets de plainte qu'il avait contre René. Il lui reprochait d'abord le peu de reconnaissance qu'il avait eue de la protection qu'on lui avait accordée contre le duc de Bourgogne, et d'avoir toujours favorisé Maximilien contre la France. On ajoutait qu'il ne devait pas ignorer qu'il était sujet du roi ; que son plus grand honneur était de descendre de la maison de France par sa mère ; que tous ses états relevaient de la couronne ; que la Lorraine n'était point un fief masculin, puisqu'il n'en jouissait que du chef de sa mère et de son aïeule ; qu'entre filles il n'y avait point de droit d'aînesse, et que par conséquent Marguerite devait

partager également avec Yolande sa sœur ; que Marguerite avait cédé tous ses droits au roi, et qu'il demandait sa moitié dans tout ce que pouvait posséder la duchesse Yolande, sans compter les sommes considérables dont il était créancier.

Pendant que le roi discutait ses droits sur la succession du roi René, Charles de Martigny évêque d'Elne fut rappelé d'Angleterre, et cité au parlement par le procureur général, comme ayant passé ses pouvoirs et signé des traités préjudiciables à la France. Martigny répondit pour ses défenses qu'il avait été nommé trois fois ambassadeur sans l'avoir demandé, et qu'en l'acceptant, il n'avait jamais eu d'autre objet que le service du roi ; que ce prince avait paru satisfait de sa première négociation ; que la seconde avait encore été plus remarquable, puisqu'il avait eu à combattre les ministres de l'empereur, de Maximilien et d'Espagne, qui tous avaient un parti puissant dans le parlement ; qu'il avait été plusieurs fois en danger d'être assassiné par les flamands ; qu'il avait été assez heureux pour triompher de toutes leurs cabales, et retenir Édouard dans le parti de la France. À l'égard de sa troisième ambassade, Martigny convenait que par ses instructions il n'était chargé que de prolonger les trêves de 1475 et 1476 sans y rien changer ; mais que le roi lui ayant fait entendre que le principal objet de sa commission était d'empêcher l'union des anglais avec les flamands, il avait cru, en interprétant la volonté du roi, qu'il valait mieux passer ses ordres aux risques d'être désavoué, que de manquer à renouveler une trêve absolument nécessaire à la France ; que c'était dans cette vue qu'il avait compris les ducs d'Autriche et de Bretagne dans la dernière trêve, quoiqu'ils ne le fussent point dans les précédentes ; qu'il avait pareillement consenti que le roi se soumît aux censures ecclésiastiques, s'il discontinuait le paiement des cinquante mille écus, quoique Édouard refusât de se soumettre aux mêmes peines en violant la trêve ; qu'il avait cependant fait à ce sujet toutes les représentations possibles, et qu'il ne s'était relâché de ses pouvoirs, que pour conserver la trêve, qui sans cela eût été rompue ; qu'il avait fait enfin tout ce qui convenait au bien de l'état, au service du roi, et à la nécessité. Le parlement connaissant l'innocence de l'évêque d'Elne, les besoins de l'état et les intentions du roi, fit beaucoup d'éclat par ses procédures, mais ne prononça rien contre l'accusé : en effet Martigny était un ministre habile et tel qu'il convenait au roi. Il s'était conduit avec une fidélité éclairée qui sait se prêter aux circonstances. Il avait rendu le service le plus important en s'exposant à être désavoué. Il donnait par-là au roi le temps de prendre un parti, au lieu que s'il eût suivi littéralement ses instructions, la guerre était inévitable, et le succès fort douteux.

Louis XI après s'être mis en état de désavouer un ministre qu'il approuvait intérieurement, ne changea point de conduite avec Édouard, et lui fit payer exactement ses pensions. Il se conduisit avec autant d'habileté à l'égard de Howard et Langton ambassadeurs d'Angleterre. Le sujet de leur commission était le mariage du dauphin avec la princesse Élisabeth. La difficulté ne regardait que la pension que les anglais exigeaient pendant que la princesse demeurerait en Angleterre. Le roi offrait beaucoup moins qu'on ne demandait ; mais il avait soin de laisser toujours espérer aux ambassadeurs qu'ils pourraient l'amener au point qu'ils désiraient, afin qu'ils ne se relâchassent pas eux-mêmes. Il voulait faire naître des difficultés pour ne rien décider : suivant ses vues, gagner du temps, c'était réussir. Lorsque Martigny fut rappelé d'Angleterre, la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard, y passa pour convenir du mariage d'Anne troisième fille du roi son frère avec Philippe comte de Charolais, fils aîné de

Maximilien et de Marie de Bourgogne. La duchesse douairière avait avec elle La Baume Sieur d'Irlain, second chambellan du duc d'Autriche, Thomas De Pleine et Jean Gros. Ses propositions paraissaient également avantageuses à Édouard et à Maximilien. Il s'agissait de renoncer à l'alliance de France, de renouveler celle qui avait été entre l'Angleterre et le feu duc Charles, de faire une ligue offensive et défensive contre la France, d'y faire passer des troupes pour reconquérir la Normandie et la Guyenne en faveur d'Édouard, tandis que Maximilien reprendrait les provinces que Louis lui avait enlevées. Avec des espérances si séduisantes, la duchesse n'offrait point d'argent comptant, Édouard en ayant toujours besoin pour ses plaisirs, était extrêmement sensible à celui qu'il recevait de France, au lieu qu'on lui demandait deux cents mille écus pour la dot de sa fille. Il était fort indécis, lorsque le chevalier Howard arriva de France ; il alla aussitôt saluer la duchesse de Bourgogne, et lui dit qu'il avait apporté l'argent d'un quartier de la pension d'Édouard ; que Louis XI consentait à se soumettre aux censures ecclésiastiques, s'il manquait de continuer le paiement des cinquante mille écus, et s'il n'accomplissait pas le mariage du dauphin avec la princesse Élisabeth ; mais qu'il demandait que les ducs d'Autriche et de Bretagne ne fussent pas compris dans la trêve, et qu'il était résolu, pour l'empêcher, de sacrifier plutôt la moitié de son royaume.

La duchesse de Bourgogne prit aussitôt le parti d'offrir à Édouard les mêmes avantages qu'il tirait de France. Elle s'engagea au nom du duc et de la duchesse d'Autriche à lui faire payer la même pension de cinquante mille écus, et à commencer le paiement du jour qu'il aurait déclaré la guerre à la France. Le lendemain le contrat de mariage du comte de Charolais et de la princesse Anne fut dressé. On fit ensuite une autre convention par laquelle le duc et la duchesse d'Autriche remettaient à Édouard la dot de sa fille ; et ce prince, pour ne pas céder en générosité, ou plutôt prévoyant qu'il ne serait jamais payé de sa pension, la leur remit. Mais ne voulant pas perdre celle qu'il tirait du roi, il déclara quelques jours après qu'il voulait se rendre médiateur entre Louis et Maximilien, et fit partir des ambassadeurs pour en faire part au roi. Pendant que la duchesse de Bourgogne tâchait d'exciter son frère à faire la guerre à Louis XI, Maximilien ne comptant plus sur Édouard, donna pouvoir au comte de Romont de conférer avec Du Lude pour travailler à une trêve. Elle fut conclue pour sept mois et prolongée ensuite. La duchesse de Bourgogne qui recevait de Maximilien des instructions très opposées au projet d'une trêve, en fut extrêmement offensée ; elle s'en plaignit amèrement et repassa en Flandre.

Le duc de Bretagne ne fut pas plutôt instruit de la trêve, qu'il craignit de devenir seul l'objet du ressentiment du roi. Il était entré dans tous les complots contre ce prince, et souvent en avait été l'auteur. Il avait fait une ligue avec Maximilien, et avait tâché, par toutes sortes de voies, d'y attirer Édouard. Il avait même offert de donner sa fille Anne en mariage au prince de Galles : cette alliance eût été la chose du monde la plus fatale au royaume, puisqu'elle y aurait fait rentrer l'anglais. Le duc de Bretagne ne pouvant se dissimuler combien il avait offensé le roi, envoya Parthenay et La Villeon en Angleterre pour solliciter, par le moyen de la duchesse de Bourgogne, un renouvellement d'alliance avec Maximilien sous la garantie d'Édouard ; mais comme la duchesse était retournée en Flandre lorsque ces ambassadeurs arrivèrent, ce traité ne put se faire que l'année suivante.

Cependant le cardinal de saint Pierre Aux Liens neveu du pape, arriva en France en qualité de légat pour travailler à la paix entre le roi et les princes ses voisins : Louis s'informait d'abord du caractère de ceux avec qui il devait traiter. Il sut que le légat était un homme plein de vanité et de fausse gloire : il résolut de le

gagner par-là. Il lui fit rendre tous les honneurs imaginables dans les villes de son passage. Le comte dauphin d'Auvergne, le bâtard du Maine, Château-Villain, Dauvet et plusieurs prélats allèrent au-devant de lui jusqu'à saint Saphorin d'Oson. Dauvet lui délivra les pouvoirs les plus amples, et acheva de le gagner par une chose qui paraissant une précaution, n'était qu'une distinction flatteuse pour sa personne. Il exigea un acte par lequel le légat déclarait qu'il n'abuserait point de l'étendue de ses pouvoirs, et que les honneurs qu'on lui rendait ne tireraient point à conséquence pour les légats qui viendraient dans la suite en France.

Le légat passa quelques jours avec le roi à Vendôme, et fut charmé de la confiance dont ce prince l'honora. De-là il se rendit à Paris où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le parlement lui prodigua tous ceux qui s'accordaient avec les lois et les maximes du royaume ; mais ne croyant pas que l'acte que ce cardinal avait donné à Dauvet, fût suffisant ni convenable à la majesté du roi, dès le lendemain de l'entrée du légat, les gens du roi firent leur opposition à la lecture de la bulle par laquelle le pape lui donnait pouvoir de contraindre par censure ou excommunication, le roi et Maximilien à faire la paix. Ce pouvoir fut borné à la voie du conseil. Le légat écrivit à Maximilien que le pape désirait ardemment de rétablir la paix entre tous les princes chrétiens pour les réunir contre les turcs ; que le roi y était très disposé ; qu'il ne doutait point que son excellence ne fût dans les mêmes sentiments, et qu'il allait le trouver pour terminer une œuvre aussi sainte et aussi avantageuse à toute la chrétienté.

La liaison étroite qui paraissait entre le roi et le légat, rendit celui-ci suspect à Maximilien. Il lui fit réponse que l'affaire était trop importante, pour qu'il prit une résolution sans l'avis de son conseil, et qu'il priait sa paternité de ne pas passer plus avant sans avoir reçu de ses nouvelles.

Le légat récrivit à Maximilien qu'il n'avait jamais eu dessein d'entrer dans ses états que sous son bon plaisir ; mais qu'il suppliait son excellence d'avoir égard à l'honneur du saint Siège : que les affaires dont il s'agissait ne regardaient point la personne du pape, que c'étaient celles de toute la chrétienté, et qu'il ne convenait point à la dignité dont il était revêtu, d'attendre trop longtemps la résolution de son excellence.

Le légat s'étant avancé jusqu'à Péronne, fit partir en même temps l'archevêque de Rhodes et Octavien Suessa avocat consistorial, pour presser la décision de Maximilien. Ce prince envoya la lettre et les instructions des deux députés du légat à Dauffay et Lannoy, afin qu'ils allassent conférer avec le légat. Mais Dauffay fit observer que le légat pourrait bien passer outre, et qu'il fallait ou lui notifier les causes de suspicion qu'on avait contre lui, ou lui signifier un acte d'appel de la part du procureur général du duc. Le légat envoya quelques jours après à Maximilien un bref par lequel le pape représentait à ce prince qu'il s'était mal à propos laissé prévenir ; que le cardinal n'était pas plus porté pour le roi que pour lui ; et qu'il n'avait en vue que le bien public. C'est pourquoi il priait le duc qu'il traitait de *votre noblesse*, de rejeter tous ces soupçons, et de donner une audience favorable au légat. Celui-ci joignit au bref une lettre, par laquelle il réitérait ce qu'il avait déjà dit dans les précédentes, et demandait une réponse positive. Le légat n'en recevant point, et ne sachant plus quel parti prendre, récrivit encore, et envoya sa lettre par l'archevêque de Rhodes qui avait toute sa confiance.

La prévention de Maximilien venait du cardinal évêque de Tournay, et de l'évêque de Sebenigo nonce du pape, qui étaient auprès de ce prince, et ne

cessaient de lui représenter le légat comme un homme artificieux et livré à la France ; ils engagèrent encore dans leur parti l'archevêque de Rhodes. Ce prélat s'était élevé de la naissance la plus basse à des dignités qu'on ne doit presque jamais, quand on part de l'obscurité, qu'à de grandes vertus ou à de grands vices. Ambitieux, fourbe, avare, il avait tous les vices bas, et l'ingratitude qui en est la suite. Il devait sa fortune au légat à qui il s'était attaché par intérêt, et il le trahissait par le même motif. Le roi étant toujours le premier instruit de ce qui se passait chez ses ennemis, donna avis au légat que l'archevêque de Rhodes s'était laissé gagner par le cardinal de Tournay et Sebenigo, et que s'il ne portait pas une réponse décisive, il n'y avait plus d'autre parti que de se retirer ; mais qu'il fallait auparavant déclarer aux gantois que la légation n'avait point d'autre objet que la paix. Que si l'on pouvait une fois semer la division entre ces peuples et le conseil du duc, ils prendraient feu aisément. Qu'avant tout il était nécessaire que le pape rappelât l'évêque de Sebenigo, et citât à Rome le cardinal de Tournay et l'archevêque de Rhodes, pour leur faire leur procès ; que c'était l'unique moyen de faire respecter et craindre l'autorité du saint Siège.

Le légat fit réponse au roi qu'il avait prévenu son conseil, que la bulle avait été notifiée à Gand, à Bruges, et dans toutes les villes de Flandre. Qu'il allait encore leur écrire pour leur représenter les maux que leur désobéissance au saint siège devait leur attirer ; et que s'ils y persistaient, il se retirerait. Que le pape saurait bien faire justice du cardinal de Tournay et du nonce ; à l'égard de l'archevêque de Rhodes, qu'il fallait s'en assurer, et le faire conduire à Château Neuf près d'Avignon. Le roi ayant chargé du Bouchage de l'exécution, l'archevêque de Rhodes fut enlevé et conduit à Château Neuf.

Cependant Baudricourt, Soliers et Du Bouchage, étaient sur la frontière, et tâchaient de faire la paix ou de prolonger la trêve. La duchesse douairière de Bourgogne, d'intelligence avec les ambassadeurs de Maximilien, faisait tous les jours naître de nouvelles difficultés, soit par son inquiétude naturelle, soit par le désir de se rendre nécessaire. La négociation était entamée entre les plénipotentiaires ; mais la défiance réciproque était un obstacle continuel à la paix. On disputait sur chaque article sans l'éclaircir. Le caractère d'ambassadeur ne paraissait pas une sauve-garde, ils n'osaient aller les uns chez les autres, qu'ils ne se donnassent des otages. Le reste de l'année se passa plutôt en disputes qu'en conférences.

Le roi avait déclaré qu'il ne voulait point mettre en compromis ce que les ducs de Bourgogne avaient eu en apanage. Que si les filles en pouvaient hériter, elles pouvaient aussi hériter de la couronne, ce qui est contraire à la première loi de l'état. Que la cession de la Bourgogne faite par le roi Jean au duc Philippe le Hardi, était nulle, et que le parlement du royaume était seul juge de tout ce qui concerne les pairies.

Maximilien prétendait au contraire qu'avant toutes choses on devait lui rendre ce qui avait été de l'ancien patrimoine de la maison de Bourgogne, et que le roi ne pouvait refuser de la mettre en possession des comtés d'Artois et de Bourgogne, de la vicomté d'Aussone, et du ressort de saint Laurent, sans quoi il y serait contraint par le roi d'Angleterre.

Louis demandait de son côté Lille, Douai et Orchies, avec tout ce que le duc Charles et Marie avaient levé sur le comté d'Artois, fief de la couronne, dont ils n'avaient jamais rendu hommage. Le roi après avoir établi son droit, offrait d'abandonner Lille, Douai et Orchies, et de donner quittance de ce qui était dû par la succession des ducs de Bourgogne, pourvu que le duc et la duchesse

d'Autriche renonçassent à toutes prétentions sur les comtés d'Artois et de Bourgogne. Édouard voyant que le roi et le duc d'Autriche ne s'accordaient sur rien, écrivit à Maximilien que Louis ne pouvant pas vivre encore longtemps, le meilleur parti qu'ils pussent prendre était d'attendre sa mort pour faire valoir leurs droits, et de conclure en attendant une trêve de deux ans, ou si Louis la refusait, que les anglais fourniraient contre lui un secours de cinq mille hommes.

Il était vrai que la santé du roi s'affaiblissait tous les jours ; il tombait souvent dans des faiblesses qui faisaient craindre pour sa vie. Il en eut une si considérable en sortant de table, qu'on crut qu'il allait mourir. Il perdit la parole, et sa connaissance était fort imparfaite. Cependant il fit signe qu'on ouvrît les fenêtres, et qu'on lui donnât de l'air ; mais soit qu'on ne l'entendît pas, ou que l'on crût que l'air lui était contraire, on le retint auprès du feu les fenêtres fermées ; Angelo Catto son médecin, depuis archevêque de Vienne, à qui Commines a dédié ses mémoires, étant arrivé, les fit ouvrir. Le roi reprit peu à peu la connaissance et la parole. Il fut encore quelque temps sans pouvoir se faire entendre parfaitement. Il voulait toujours qu'on lui rendît compte des affaires qui s'étaient passées durant sa maladie ; mais s'apercevant lui-même qu'il n'avait pas la tête absolument libre, et craignant de faire connaître son état, il feignait de lire et d'entendre, et se contentait de répondre quelques mots, ou de faire des signes qu'il pût dans la suite expliquer à son gré. Il s'informa de ceux qui avaient empêché qu'on n'ouvrît les fenêtres, et les chassa. Il était si jaloux de son autorité, qu'il voulait une obéissance aveugle, sans qu'on osât interpréter sa volonté. Il craignait qu'en cessant de lui obéir dans des bagatelles sous prétexte de le mieux servir, on ne vînt à s'emparer des affaires. Il avait même coutume de dire qu'il n'approuvait point qu'on eût osé employer la force pour faire manger son père Charles VII dans le temps qu'il craignait d'être empoisonné. Le légat se servit de la crainte que le roi avait de la mort, pour obtenir la liberté du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. Il lui persuada qu'il devait craindre les jugements de Dieu, en retenant dans les fers un cardinal et un évêque. Balue, pour achever de toucher le roi par la compassion, feignit d'être dangereusement malade. Le premier médecin Coittier eut ordre de le visiter, et sur ce qu'il dit qu'il ne pouvait pas vivre longtemps, le roi le fit remettre entre les mains du légat, après en avoir tiré parole que le pape le ferait punir. À peine Balue fût-il à Rome, qu'il y fut comblé d'honneurs. Après la mort de Louis XI il revint en France en qualité de légat, et fut reçu malgré les défenses du parlement.

À l'égard de l'évêque de Verdun, il fut remis en liberté en donnant caution, et fut transféré de l'évêché de Verdun à celui de Vintimille. Louis rendit encore la liberté à Hébert évêque de Coutances. Ce prélat avait été compris dans le procès contre le duc de Bourbon, et accusé d'astrologie. Il fut arrêté comme criminel, et relâché comme fou ; ce dernier jugement convenait mieux que le premier à l'espèce d'accusation qu'on avait formée contre lui.

Louis réunit le duché d'Anjou à la couronne, et conserva la chambre des comptes établie à Angers. Il écrivit en même temps aux états de Provence en faveur de Charles duc de Calabre, à qui le roi René avait donné par testament le royaume de Naples et le comté de Provence. Louis craignait que René duc de Lorraine, petit-fils par sa mère du roi René, ne revînt contre le testament. Soit que les provençaux aimassent mieux Charles, soit qu'ils voulussent plaire au roi, ils exclurent absolument René, et reconnurent Charles pour leur souverain. Quoique la trêve ne fût pas expirée, le comte de Chimay, Bossu et Croy assiégèrent Luxembourg ; mais ils furent obligés de lever le siège. Malgré cette infraction le

roi n'usa point de représailles, et donna ordre à Du Bouchage de prolonger la trêve pour tout le temps que le turc serait en Italie, *afin*, ajouta-t-il, *que je puisse servir Dieu et notre-dame contre le turc*. La puissance du roi n'était pas si parfaitement établie en Franche-Comté, qu'il n'y eût toujours des rebelles qui s'attroupaient, et surprenaient de petites villes qu'on reprenait aussitôt ; de sorte que ce qui se passait dans cette province, ressemblait assez à une guerre civile. Louis nomma lieutenants généraux de Bourgogne Jean et Louis D'Amboise, l'un évêque de Maillezais, et l'autre d'Albi, pour commander dans l'absence de Charles D'Amboise leur frère.

Les états du comté assemblés à Salins, présentèrent à ces deux prélats les cahiers dont les principaux articles tendaient au maintien de la justice et de la discipline militaire ; à la sûreté des chemins, du labourage, et du commerce. Ils demandaient aussi l'établissement d'un parlement à Salins, dont le roi payerait les officiers ; et réclamaient la conservation de leurs privilèges. La politique du roi s'accordait assez avec les demandes des comtois ; il ne cherchait pas à inquiéter les pays conquis, ou qui se donnaient à lui. Loin de les dépouiller de leurs privilèges, il leur en accordait de nouveaux, et n'oubliait rien pour leur inspirer la fidélité ; mais lorsqu'il trouvait un esprit de rébellion trop opiniâtre, il avait recours aux remèdes violents. Il faisait mourir les plus coupables, bannissait les autres, et quelquefois dispersait les habitants, comme il fit à Perpignan et à Arras. Il établit donc un parlement à Salins, et donna l'année suivante une déclaration qui exemptait les comtois du droit d'aubaine, et les mettait au rang des autres français. Les maladies dont le roi était accablé, et les affaires étrangères, ne l'empêchaient pas de veiller à la tranquillité et au bonheur de l'intérieur du royaume, avec autant de soin que s'il n'eût eu que cet objet. Il envoya des commissaires dans les provinces, pour remédier aux fraudes qui se commettaient dans les gabelles. Il défendit d'inquiéter les gentilshommes qui faisaient valoir les biens qu'ils avaient en roture. Il donna une déclaration par laquelle il permettait aux ecclésiastiques, gens nobles et autres, de trafiquer par terre et par mer, à condition que ceux qui commerceraient par mer ne pourraient faire venir leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Il établit à Dijon une monnaie, dont Jean de Cambrai fut fait directeur. Perruchon, Feriot et Custel, en furent nommés gardes. Le roi ayant fait venir quantité d'ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie, sous la direction de Guillaume Briçonnet, ordonna qu'ils seraient exempts de tous droits, taxes et impôts, eux, leurs femmes, veuves et enfants. Il accorda l'année suivante des lettres de naturalité à tous les suisses qui viendraient demeurer en France.

Le duc d'Autriche avait sollicité une assemblée de plusieurs princes de l'empire, espérant qu'ils lui seraient favorables dans la décision des différends qu'il avait avec le roi ; mais ce prince ne voulut pas reconnaître des étrangers pour arbitres entre lui et son vassal, dans une affaire où il était question de fiefs de la couronne. Il trouva un moyen plus sûr d'embarrasser Maximilien, et même d'allumer la guerre en Allemagne s'il le jugeait à propos.

Ladislas roi de Bohême, petit-fils par sa mère de l'empereur Albert d'Autriche, et arrière-petit-fils de l'empereur Sigismond, avait des droits sur le duché de Luxembourg. Pour se mettre en état de les faire valoir, il rechercha l'amitié de Louis XI. Ces deux princes renouvelèrent les anciennes alliances, et firent un traité particulier, par lequel Ladislas devait entrer avec toutes ses forces dans le Luxembourg, le roi s'obligeait d'y faire marcher en même temps mille lances avec un train d'artillerie. Si le duché n'était pas conquis dans un mois, le roi devait payer les troupes de Bohême pendant le reste de la guerre, et ne faire ni

paix ni trêve avec Maximilien, sans que Ladislas y fût compris. Les ambassadeurs promirent au nom de leur maître d'aider le roi envers et contre tous, nommément contre le duc et la duchesse d'Autriche. Tandis que le roi cherchait à se faire des alliés, il perdit un de ses plus fidèles sujets par la mort de Charles de Chaumont D'Amboise comte de Brienne, gouverneur de Champagne et de Bourgogne. Sa naissance et ses grands biens le rendaient moins recommandable que sa vertu. Personne n'était plus propre que lui à gouverner un peuple nouvellement conquis. Ferme, humain, prudent, désintéressé, il donnait l'exemple de la fidélité, et savait châtier ceux qui voulaient s'en écarter. La mauvaise santé du roi ne lui permettant pas de se mettre à la tête d'une armée, et de passer en personne pour chasser les turcs d'Italie, comme il l'avait déclaré, il fit offrir au pape pour cette entreprise trois cents mille écus d'or, dont on lèverait deux cents mille sur le clergé, et le reste sur le peuple.

Il arriva dans ce temps-là à Rome une contestation assez embarrassante. Charles comte de Provence envoya demander l'investiture du royaume de Naples. Charles de Luxembourg cousin de Charles, et chef de cette ambassade, prétendait être reçu comme ambassadeur de tête couronnée. Les ambassadeurs de France appuyaient sa prétention. Le pape et les cardinaux n'osaient prendre parti, dans la crainte d'offenser Ferdinand, et d'allumer une nouvelle guerre en Italie. La contestation dura longtemps. Enfin Luxembourg accompagné des français fit son entrée, et prit son audience avec les honneurs qu'il prétendait, ou du moins le pape ne s'expliqua pas ouvertement ; et il n'y eut point d'opposition formelle.

Sixte ayant publié une bulle par laquelle il exhortait tous les princes chrétiens à suspendre leurs guerres pendant trois ans, pour se réunir contre le turc leur ennemi commun ; cette bulle fut présentée au roi par l'évêque de Sessa, qui insista beaucoup sur le danger où se trouvait la chrétienté. Le roi après avoir fait examiner la bulle par tous ceux qui étaient présents, tant prélats que séculiers, dit au nonce, qu'il ne pouvait donner trop d'éloges au zèle que le saint père témoignait pour la religion ; que pour lui il y emploierait toutes ses forces ; mais qu'il voulait être sûr que ses ennemis en useraient de même, et qu'il n'était pas juste qu'il désarmât avant de savoir leurs intentions. Le légat répondit, que le pape contraindrait par des censures ecclésiastiques tous les ennemis du roi à faire la paix, ou une trêve avec lui. Le même jour le sire de Beaujeu, le chancelier et les principaux de ceux qui s'étaient trouvés à l'audience, allèrent de la part du roi trouver le légat, et lui dirent que ce prince était menacé de deux guerres ; savoir de la part des anglais, et du roi de Castille, sans compter celle qu'il avait actuellement à soutenir contre le duc d'Autriche ; que le feu duc Charles, Maximilien et Marie De Bourgogne avaient toujours méprisé les censures ecclésiastiques ; que le roi ne voulant pas s'exposer à être surpris par ses ennemis, il était nécessaire que le légat fît part de ses intentions à tous les nonces qui étaient auprès de ces princes pour savoir leur dernière résolution.

Le légat loua et remercia le roi de ses bons sentiments, et promit d'en rendre compte au pape, afin que sa sainteté donnât elle-même ordre à ses nonces de conférer avec les autres princes, et fît savoir au roi leurs dispositions. Quelque dangereux que fussent pour la France les desseins de ses ennemis, ils le seraient encore devenus davantage par la mort de Louis XI. Maximilien voyant la trêve prête à expirer, faisait solliciter Édouard d'entreprendre la conquête de la France ; et peut-être eût-il réussi dans son projet si le roi d'Angleterre eût moins aimé le repos, ou que Maximilien eût appuyé ses sollicitations de quelques sommes d'argent. Édouard ne refusait pas absolument les propositions de Maximilien ;

mais il lui faisait entendre que le roi ne pouvant pas vivre longtemps, sa mort les mettrait bientôt en état de tout entreprendre. Maximilien trouva le duc de Bretagne plus disposé qu'Édouard à faire une ligue contre le roi : il l'avait lui-même proposée ; mais il n'osait s'y engager seul ; c'est pourquoi il envoya Parthenay et La Villeon à Londres pour agir de concert avec les ambassadeurs de Maximilien, et presser Édouard de se déclarer contre la France.

Édouard soit par politique, soit par son indécision naturelle, tint longtemps en suspens les ambassadeurs du duc d'Autriche. Il leur donna enfin de si grandes espérances, qu'ils écrivirent à leur maître que le roi d'Angleterre leur avait promis de faire une descente en France, si les affaires d'Écosse le lui permettaient ; et qu'il avait même envoyé déclarer au roi de France, que s'il ne faisait raison avant pâques au duc et à la duchesse d'Autriche, il irait porter le fer et le feu dans ses états. Les ambassadeurs exagéraient sans doute les promesses d'Édouard ; ou celui-ci les trompait : car il n'avait aucune envie de faire la guerre. C'était en vain que Maximilien représentait que la trêve lui était aussi onéreuse que la guerre, puisqu'il était obligé d'entretenir les mêmes troupes, qu'il était dépouillé d'une partie de ses états, et dans l'impuissance de faire subsister ceux qui s'attachaient à lui. Tout ce qui annonçait l'indigence de Maximilien, n'était pas propre à lui gagner Édouard, qui n'aimant plus que le repos, les plaisirs et l'argent, était bien éloigné de se liguier avec un prince indigent, et de renoncer à une pension considérable qu'il tirait de France, pour s'engager dans une guerre dangereuse contre un prince redoutable par ses forces et par ses intrigues. Il y a grande apparence que Hastings favori d'Édouard et pensionnaire de Louis XI ne contribuait pas peu à rendre inutiles toutes les sollicitations de Maximilien et du duc de Bretagne. Aussi voit-on par les comptes de la dépense du roi, que Hastings reçut vers ce temps-là un présent de mille marcs d'argent outre sa pension ordinaire. Le duc d'Autriche ne pouvant armer Édouard contre le roi, engagea l'empereur Frédéric son père à proposer un accommodement à ce prince.

Dans le même temps que les ambassadeurs de Frédéric venaient en France travailler à la paix, il en arriva d'autres de la part de Mathias Corvin roi de Hongrie, pour proposer au roi une ligue contre le turc. Louis envoya Armand de Cambrai jusqu'à Metz au-devant des ambassadeurs, sous prétexte de leur faire plus d'honneur, et pour pénétrer le secret de leurs instructions avant leur arrivée. Cambrai était très propre à cette commission. Il avait fait plusieurs métiers, comme ceux qui ne cherchent que la fortune, et à qui toutes les voies pour y parvenir sont indifférentes, il passait pour le plus habile faussaire de son temps. C'était lui qui avait fabriqué sous le nom de Calixte III les bulles qui permettaient au comte d'Armagnac d'épouser sa sœur. Ses talents trop connus à Rome, lui étant devenus inutiles dans cette cour, il résolut de venir les exercer en France. Comme le roi, suivant ses différentes vues, employait toutes sortes de gens, il reçut assez bien Cambrai, et le chargea de conférer avec les ministres de l'empereur et du roi de Hongrie.

Mathias Corvin avait passé de la prison sur le trône : instruit par l'adversité, il n'en fut que plus digne de la couronne ; en apprenant à souffrir il apprit à soulager les malheureux ; protecteur des lettres qui immortalisent les héros, il anima les écrivains par ses bienfaits, et les occupa par ses actions. Sa vie fut une suite de victoires. Il s'était maintenu contre toutes les forces réunies de la Pologne et de la Bohême ; il avait triomphé de l'empereur Frédéric III et les avantages qu'il avait remportés sur Mahomet II la terreur des chrétiens, lui avaient inspiré le projet de renverser l'empire ottoman. Voulant partager cette

gloire avec Louis XI il lui proposa d'unir leurs forces. Louis affaibli par les maladies, toujours défiant sur le sort des armes, et cherchant à fixer la paix dans son royaume, refusa de s'engager dans des guerres étrangères. Les ambassadeurs de Frédéric se flattaient d'être plus heureux dans leur négociation, et que le nom de l'empereur imposerait au roi ; mais ils ne furent pas longtemps à connaître que si ce prince désirait la paix, il voulait être maître des conditions : ils s'en retournèrent sans rien conclure.

Maximilien voyant qu'il ne pouvait absolument déterminer Édouard à la guerre, et que les tentatives de l'empereur avaient été inutiles auprès du roi, fut contraint de demander lui-même la prolongation de la trêve : elle n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques actes d'hostilité, soit manque de bonne foi, soit par la licence qu'une longue guerre et des troupes mal payées entraînent ordinairement. Avant que la trêve fût signée, Louis avait déjà donné ses ordres pour se mettre en campagne. Il avait fait avancer un corps de six mille suisses à la place des francs archers qu'il avait cassés : chaque paroisse devait payer quatre livres dix sols par mois au lieu de fournir un franc-archer. Les gentilshommes pensionnaires étaient tous mandés ; ceux qui ne voulaient pas marcher à l'arrière-ban, en étaient exempts pour une certaine somme. Aussitôt que la trêve fut prolongée, le roi remit aux gentilshommes ce qu'ils devaient payer pour s'exempter de l'arrière-ban, et à tous ses sujets l'impôt établi pour l'entretien de l'artillerie.

Tout le fruit que Maximilien retira de ses intrigues, fut de faire avec le duc de Bretagne une ligue défensive contre le roi. Le duc s'engageait de fournir à Maximilien six mille archers, et d'en défrayer deux mille pendant quatre mois ; et au cas que le roi vînt à mourir, de poursuivre sur ses successeurs la restitution de tout ce qui aurait été pris sur le duc et la duchesse d'Autriche. On voit par ce traité combien les jours du roi devaient être précieux à la France.

Le duc de Bretagne fit avec Édouard un autre traité qui était d'une bien plus dangereuse conséquence pour le royaume. Ils passèrent un contrat de mariage entre le prince de Galles et Anne fille aînée et héritière du duc de Bretagne. Si Anne mourait avant d'être mariée, le prince de Galles devait épouser Isabelle la cadette, ou toute autre fille que le duc aurait alors ; comme Anne ou Isabelle épouserait le second fils d'Édouard, si le prince de Galles venait à mourir avant la consommation du mariage. La Bretagne ne pourrait être réunie à l'Angleterre ; mais si le prince de Galles avait plusieurs enfants, l'aîné serait roi d'Angleterre ; le second serait duc de Bretagne, en porterait les armes et le nom, et y demeurerait toujours. Le duc renonçait à toute autre alliance, et s'engageait à n'en faire aucune que du consentement d'Édouard.

Sur ces entrefaites le roi ayant appris que René duc de Lorraine voulait entrer en Provence par le moyen des vénitiens, donna ordre de faire une recherche exacte de tous ceux qui pourraient négocier en Provence, et de ne laisser passer ni lorrains ni allemands, ni vénitiens crainte de surprise. L'affaire qui occupait alors plus particulièrement le roi était d'établir les droits qu'il prétendait avoir sur le duché de Bar et sur la Lorraine. Il y avait eu de grandes conférences à Bar-Le-Duc entre les commissaires du roi et ceux d'Yolande, et de René de Lorraine, sans qu'ils eussent pu s'accorder. Louis ne voulait pas que l'empereur prît connaissance de ce démêlé ; et proposait de demander des arbitres au pape ou à tout autre prince dont les parties conviendraient. Le roi ne négligeait jamais les formalités de la justice, moins pour s'y asservir que pour donner plus d'authenticité à ses prétentions. Il fit examiner par les plus habiles jurisconsultes

de Paris et de Metz le transport que la reine Marguerite lui avait fait de tous ses droits sur la Lorraine, afin de lui donner la meilleure forme que l'on pourrait, si l'on trouvait quelque chose de défectueux dans ce qu'elle avait fait. Il s'agissait encore de savoir, si la demande devait être faite au nom du roi ou de la reine Marguerite.

On conclut que le roi devait tenter l'action en son nom, de peur que Marguerite venant à mourir, il ne fallût recommencer la procédure. Louis proposa ensuite à son conseil de délibérer s'il n'était pas à propos qu'il changeât sa signature : il prétendait que le duc d'Autriche la contrefaisait. L'avis du conseil fut que le roi ne devait pas la changer, de peur d'alarmer ceux qui avaient des lettres, des traités, des dons ou des brevets, et qui craindraient qu'à l'avenir on ne révoquât ces titres en doute ; d'ailleurs la nouvelle signature pouvait être contrefaite comme la première, s'il était vrai que celle-ci l'eût été.

On décida en même-temps que le roi ne signerait rien en finance ni autrement, qu'il ne le fit contresigner par un secrétaire, sans quoi on n'y aurait nul égard ; qu'on pourrait y ajouter un cachet fait exprès, et que les secrétaires qui contresigneraient auraient des gages, afin qu'ils ne prissent rien pour les expéditions. Il y avait alors une dispute également sérieuse et frivole qui était née dans les écoles, et faisait beaucoup de bruit dans le monde. C'était celle des nominaux et des réalistes. Ils étaient d'autant plus animés les uns contre les autres, qu'ils s'entendaient peu. Chacun croyait ou voulait faire croire que la religion était intéressée dans la dispute, et offensée par ses adversaires. L'évêque d'Avranches, confesseur du roi, était du parti des réalistes, et leur procurait une faveur dont ils abusaient contre les nominaux.

Ceux-ci d'un autre côté tiraient une espèce d'éclat de la persécution. Le roi, qui à la persuasion de son confesseur, s'était d'abord déclaré pour les réalistes, avait fait clouer et enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux ; mais voyant qu'il n'avait pu rétablir la paix par-là, il les fit déchaîner cette année. Cette dispute s'est évanouie comme plusieurs autres, qui finissent par être méprisées quand elles ne se sont soutenues que par la passion et l'ignorance. Louis confirma cette année les privilèges et statuts de l'université de Caen qu'il avait fondée. Il transporta celle de Dole à Besançon, et accorda aux habitants de cette ville tous les privilèges de ceux de Paris, en considération de ce qu'ils s'étaient mis d'eux-mêmes sous sa protection.

Les états de Languedoc ayant accordé au roi la somme de cent quatre-vingt-huit mille livres à condition que l'imposition serait faite sur toutes personnes indifféremment, privilégiées ou non ; ce prince en exempta les clercs vivants cléricalement, et les nobles vivants noblement ; c'est-à-dire, ceux qui étaient dans le service, ou qui par leur âge ou par leur mauvaise santé ne pourraient plus servir. Il ne regardait pas comme nobles, ni même comme citoyens ceux qui étaient inutiles à la société.

Plus sa santé s'altérait, plus il voulait faire parler de lui ; et comme si les affaires n'eussent pas suffi pour l'occuper, il imaginait continuellement de nouveaux moyens d'attirer sur lui l'attention. Il partit de Tours au commencement de l'été, et parcourut la Beauce ; de-là il se rendit en Normandie pour y visiter un camp de dix mille hommes qui s'étendait depuis le pont de l'arche jusqu'au pont saint Pierre. Les soldats étaient retranchés, et faisaient une garde aussi exacte que s'ils eussent été en présence de l'ennemi. Le roi y fut sept jours, et voulait, par la dépense de ce camp, juger combien lui coûterait une armée pareille ou

supérieure : il cherchait à faire croire qu'il avait de grands desseins, et qu'il était en état de les exécuter.

Louis étant revenu à Tours, alla avec la reine faire sa prière au tombeau de saint Martin, il continua cette dévotion pendant sept jours, et chaque jour il donnait trente et un écus d'or : c'était son offrande ordinaire, lorsqu'il visitait une église, ou qu'il entendait la messe avec la reine. Le jour de l'assomption son offrande était de trois fois autant d'écus d'or qu'il avait d'années. Le désir qu'il avait d'exercer son autorité fit qu'il déposa le procureur général Saint Romain, et donna sa place à Michel de Pons. Le crime de Saint Romain était de lui avoir résisté dans l'affaire de la pragmatique et dans celles où son devoir et le bien de l'état étaient intéressés. Le roi ordonna en même temps par le conseil de Doyac gouverneur d'Auvergne, que les grands jours se tiendraient dans cette province pour juger tous les procès de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Nivernais, Forêt, Beaujolais, Lyonnais et de la Marche. Le dessein de Doyac était de se servir de ce prétexte pour venger les injures particulières qu'il prétendait avoir reçues.

Doyac était un de ces hommes sur qui la fortune éprouve la bizarrerie de ses caprices. Sorti de l'obscurité il se fit jour à force d'audace. Il entreprit de se signaler en attaquant les officiers et la personne même du duc de Bourbon. La naissance, la vertu et les services que ce prince avait rendus à l'état ne purent le garantir de la calomnie ; ou plutôt ce furent ces mêmes qualités respectables qui enhardirent la témérité de Doyac. Il avait remarqué la jalousie du roi contre tous les grands, et que les importants services excitaient quelquefois plus ses soupçons que sa reconnaissance. Malgré toutes les intrigues de Doyac, le duc de Bourbon fut absous des calomnies intentées contre lui ; mais son ennemi, trop vil même pour mériter ce nom, ne fut pas puni. Il devint un des favoris du roi ; on a vu que ce prince aimait à se servir d'hommes tirés du néant qu'il pouvait employer à son gré ou précipiter sans péril, de ces hommes qui sont les instruments du caprice et de l'injustice, sur qui tombe la haine publique et à laquelle on les sacrifie sans conséquence.

Doyac fut fait gouverneur d'Auvergne, et devint le tyran de ceux qui auraient dû être ses maîtres. Le mépris qu'on avait pour sa personne l'emportait souvent sur les égards dus à sa place ; son insolence lui attira des reproches qui auraient dû le faire rentrer en lui-même, si ceux qui s'oublient une fois étaient capables de retour sur eux. Ne pouvant se faire ni estimer ni respecter, il entreprit de se faire craindre, et conseilla pour cet effet la tenue des grands jours. Ils s'ouvrirent à Montferrand : les commissaires du roi furent le comte de Montpensier prince du sang, Mathieu De Nanterre, deux maîtres des requêtes, plusieurs conseillers, et Doyac. Après la discussion de plusieurs affaires, il fut rendu un arrêt pour réparation des injures dites contre Doyac : mais l'honneur est déjà flétri lorsqu'il a besoin d'être réparé ; Doyac n'en fut pas plus respecté, et fut beaucoup plus haï. Après la mort de Louis XI s'étant trouvé complice du crime pour lequel le Dain fut pendu, il eut les oreilles coupées, fut fouetté à Paris, puis à Montferrand, lieu de sa naissance et théâtre de son orgueil, afin que ceux qui avaient été victimes de son insolence, fussent témoins de son opprobre. Il fut banni du royaume. On ne lui fit peut-être grâce de la vie, que pour laisser en lui un monument vivant d'infamie. Il trouva dans la suite le moyen de rentrer dans ses biens, en considération de ce qu'il fit passer en Italie l'artillerie de Charles VIII.

L'affaire de René d'Alençon comte du Perche fit encore plus d'éclat que les grands jours d'Auvergne. Ce prince malheureux n'avait d'autre crime que d'être

fils d'un père coupable. Il avait été élevé auprès du roi, et lui avait toujours été attaché ; il l'avait suivi dans la guerre du bien public, quoique son père favorisât sous main le parti contraire. Le duc d'Alençon ayant passé depuis en Bretagne, le comte du Perche ne prit aucune part à sa révolte, et remit Alençon au roi. Quoiqu'il n'eût jamais donné que des marques de fidélité, il fut compris dans les lettres d'abolition accordées à son père ; il s'en plaignit comme d'une chose injurieuse, sans prévoir qu'elle lui serait même un jour préjudiciable. Sous prétexte que les domestiques du comte étaient tombés dans quelques fautes, on lui ôta ses pensions, on lui retint une partie des terres qu'on devait lui rendre, et l'on affecta de le chagriner en toute occasion. Le comte s'en plaignit hautement, et accusa Jean De Daillon Sieur Du Lude de lui rendre de mauvais offices auprès du roi.

Du Lude est représenté par Commines, par Gaguin et par les autres historiens comme un homme dont le cœur n'était pas droit, et dont l'esprit était léger. Uniquement livré à la fortune, il avait souvent changé de parti, sans avoir jamais été attaché à aucun que par intérêt. Il ne rentra en grâce auprès du roi que parce qu'il n'y a jamais eu de prince qui pardonnât plus aisément, quoiqu'il ne punît pas toujours avec justice. On ignore quel motif Du Lude avait de desservir le comte du Perche, à moins qu'il n'espérât quelque confiscation ; quoi qu'il en soit, il se chargea de l'arrêter et le conduisit à Chinon. Le comte fut enfermé dans une cage de fer pendant trois mois, ne recevant à manger qu'à travers les barreaux. Le chancelier Doriole, Du Lude, Jean Des Poteaux président au parlement de Bourgogne, Baudot conseiller, et Falaiseau lieutenant du bailli de Touraine, furent commis pour lui faire son procès.

Le crime dont on accusait le comte du Perche était d'avoir voulu se retirer en Bretagne. Il en convint, et répondit que la crainte de perdre la vie ou la liberté lui avait inspiré ce dessein. Les commissaires étant plutôt ses parties que ses juges, cherchaient à le trouver criminel. On arrêta Jean bâtard d'Alençon, Jeanne d'Alençon, sœur naturelle du comte du Perche, mariée au Sieur De Saint-Quentin, Jean Sahur et Macé de La Bessiere officier du comte. On les interrogea tous pour trouver quelque charge contre lui. Jeanne d'Alençon déposa que la Bessiere lui avait dit que si le roi venait à mourir, tous les princes et seigneurs se partageraient, et que le comte du perche s'unirait aux ducs d'Orléans et de Bretagne. La Bessiere nia ce discours, et persista dans la négative, quoiqu'il fût appliqué à la question pour un crime aussi léger, que l'indice était faible. Sahur, loin de charger le comte, dit qu'il l'avait toujours entendu blâmer la rébellion du duc de Bretagne. Le bâtard d'Alençon se déclara seul coupable par sa déposition. Il avoua qu'il avait dit au comte du Perche que s'il tenait le roi seul dans une forêt il le poignarderait ; et que le comte l'avait fort blâmé de parler ainsi. Le comte répondit qu'il ne se souvenait point que le bâtard eût tenu ce discours. Quoique la déposition de celui-ci fût absolument à la décharge du comte, on cherchait à tirer contre lui des indices de tout ce qui se disait. Ce prince remarquant l'artifice et la passion des commissaires, réclama les droits de sa naissance et de la pairie. Après avoir essuyé une longue suite de persécutions, il fut enfin remis entre les mains du parlement. Le procès fut alors instruit avec tout l'ordre et les formalités nécessaires. Le parlement voulant punir le crime, ou sauver l'innocence, s'adressa au roi sur ce que le comte demandait que la cour fût garnie de pairs. Le roi déclara que par les lettres d'abolition le comte du Perche avait renoncé à tous les privilèges de la pairie, s'il tombait dans quelque crime. Ainsi en l'accusant injustement, on abusait encore d'une abolition dont il n'avait jamais eu besoin.

Le procès tira fort en longueur, et ne fut jugé que l'année suivante (22 mars 1482). Le parlement ne voulant ni offenser le roi, de peur qu'il ne nommât d'autres juges, ni condamner un innocent, prononça :

que le comte du Perche ayant été pris et constitué prisonnier à bonne et juste cause pour les fautes et désobéissances par lui commises envers le roi, lui requerra merci et pardon, et prometta et jurera solennellement de bien et loyaument d'oresnavant servir et obéir au roi envers et contre tous ; qu'il ne pourchassera directement ni indirectement rien qui soit contraire au roi, ni à son royaume, sous peine d'être privé de tous honneurs, privilèges et prérogatives quelconques, et sous autres peines de droit, et de tout ce tenir et accomplir, baillera bonne sûreté et caution au roi, et tiendra prison jusqu'à plain accomplissement des choses dessusdites, et outre pour plus grande seureté mettra le roi de par lui gardes et capitaines ès places et châteaux dont ledit René d'Alençon jouissait au jour de son emprisonnement.

Sur la première nouvelle qu'on avait arrêté le comte du Perche, parce qu'il voulait se retirer en Bretagne, le duc ne douta pas que le roi ne l'attaquât bientôt. Il savait que ce prince était instruit du traité fait avec le duc d'Autriche, et du projet de mariage de la princesse Anne avec le prince de Galles. Dans cette circonstance il engagea Maximilien à signifier au roi par un héraut, qu'il ne pouvait porter la guerre en Bretagne, sans enfreindre la trêve. Il envoya en même temps Coëtquen son grand maître d'hôtel, et Blanchet son secrétaire, pour répondre au roi sur toutes ses demandes. Les ambassadeurs étaient chargés d'une lettre par laquelle le duc de Bretagne reconnaissait les droits du roi, lui demandait un délai de deux ans pour rendre l'hommage de Chantocé ; le pria de lui faire rendre de la vaisselle qui avait été saisie au pont de Cé, et de lui accorder le grenier à sel de Montfort, avec le passage franc pour son vin. Le discours de Coëtquen ne fut que la répétition de la lettre du duc. Blanchet prit la parole sur les matières contentieuses, et demanda au roi de nommer des commissaires pour régler les limites des deux états, et réprimer les entreprises des officiers de justice de part et d'autre.

Le roi envoya les ambassadeurs attendre sa réponse chez le cardinal d'Albi. Deux heures après Picard bailli de Rouen vint leur dire de la part du roi qu'on avait donné ordre de rendre au duc de Bretagne sa vaisselle, quoiqu'elle eût été justement confisquée, et que sa majesté étant résolue de faire justice de ses sujets, s'attendait que le duc ferait la même chose des siens. Le cardinal d'Albi se plaignit ensuite que le duc de Bretagne eût accusé le roi d'avoir traité avec le bâtard de Bretagne, pour que celui-ci lui livrât la ville et le château de Nantes. Les ambassadeurs nièrent formellement ce fait. Coëtquen ayant demandé à voir le roi, on lui répondit que les affaires qui l'occupaient dans ce moment ne le permettaient pas.

Le lendemain Eslanville maître d'hôtel du roi vint trouver les ambassadeurs, et leur dit que sa majesté accordait au duc le grenier à sel de Montfort, et le passage franc de son vin ; et qu'à l'égard de l'hommage de Chantocé, le roi enverrait un procureur pour le recevoir. Coëtquen insista encore pour qu'on lui permit de voir le roi ; et sur le refus qu'on lui fit, il partit aussitôt.

La santé du roi s'altérait sensiblement, et faisait craindre pour ses jours ; on prétendait qu'il était sujet à l'épilepsie. Depuis une attaque violente qu'il avait eue à Tours, pour laquelle Commines et Du Bouchage le vouèrent à saint Claude, il faisait chaque mois une offrande de cent vingt écus d'or à cette abbaye.

Ce prince toujours faible et languissant n'osait plus se faire voir en public ; ou lorsqu'il y était obligé, il affectait d'être magnifiquement vêtu, espérant cacher

par-là son état. La crainte de la mort l'emportait cependant sur celle de paraître malade ; il ordonna des prières publiques pour sa santé, dans le temps que pour dissimuler sa maladie il faisait des efforts de travail qui l'affaiblissaient de plus en plus. Les dernières récoltes avaient été fort mauvaises par les pluies et les débordements. La petite rivière de Bièvre s'étant enflée subitement, avait détruit presque tout le faubourg saint Marcel, et fait périr deux ou trois mille personnes. Les ravages de la Loire n'avaient pas été moins terribles. Le roi affranchit de tous impôts pour plusieurs années ceux qui avaient été les plus maltraités dans leurs biens ; et craignant que la famine ne fût une suite de tant de malheurs, il défendit tout transport de blé et de vin hors du royaume, fit ouvrir tous les greniers, et garnir les marchés.

Louis vit enfin mourir le dernier prince de la seconde maison d'Anjou dans la personne de Charles comte de Provence. Des trois branches qu'avaient formées trois frères du roi Charles V il ne restait plus que le comte de Nevers fort âgé, et n'ayant que des filles. Charles comte de Provence était fils de Charles comte du Maine, frère de la feuë reine mère du roi. On le nomma d'abord comte de Guise, ensuite duc de Calabre, et enfin comte de Provence. N'ayant point d'enfants, il voulut assurer le repos de cette province, en l'unissant à la couronne par son testament. Il institua Louis XI son héritier universel, et après lui les rois ses successeurs, suppliant sa majesté de traiter avec bonté ses sujets de Provence, et de leur conserver leurs lois et privilèges. Il fit plusieurs legs à Louis d'Anjou son frère naturel, et laissa la vicomté de Martigues à François de Luxembourg son cousin germain. Il fut enterré dans l'église métropolitaine d'Aix, à laquelle il laissa deux mille écus d'or.

Louis fut si promptement averti de la mort du comte de Provence, que huit jours après Palamède De Fourbin fut nommé pour prendre possession de ce comté, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que Louis les donnait quand il désirait une prompte expédition. Le duc de Lorraine crut pouvoir profiter de ce moment pour soulever plusieurs mécontents dans la province ; la vigilance de Fourbin dissipa bientôt ce parti. François de Luxembourg était, dit-on, du complot ; mais voulant écarter tous les soupçons, il remit la vicomté de Martigues que Charles lui avait léguée ; le roi la donna aussitôt à Fourbin. Cette terre est retournée depuis à la maison de Luxembourg. Louis ne s'arrêtant guères qu'aux projets solides, et dont l'exécution était sûre, ne songea point à faire valoir les droits que Charles lui laissait sur les royaumes de Naples et de Sicile. Convaincu que les guerres éloignées sont toujours funestes à un état, et qu'un royaume ne doit s'accroître que de proche en proche ; il ne voulait prendre de part aux affaires d'Italie, qu'autant qu'elles intéressaient sa gloire et ses alliés.

Tous les états d'Italie étaient divisés et armés les uns contre les autres, lorsque la crainte du turc les obligea de songer à leur défense contre leur ennemi commun. La terreur qu'inspiraient les armes ottomanes, les victoires de Mahomet II et la prise d'Otrante mettaient toute l'Italie en danger, si la mort n'eût arrêté les desseins de ce conquérant. Alphonse fils du roi de Naples, entreprit alors de chasser les turcs d'Italie, et forma le siège d'Otrante. L'entreprise était hardie ; la place était défendue par cinq mille janissaires accoutumés à vaincre : le siège fut long et terrible ; l'attaque et la défense étaient également vives, les sorties fréquentes et meurtrières. Le bacha Achmet tenta toutes sortes de moyens pour secourir la place. Alphonse y perdit l'élite de son infanterie, mais il se rendit enfin maître de la place. Il n'y restait plus que deux mille janissaires qui se sauvèrent, n'osant se fier à la capitulation après les cruautés qu'ils avaient commises : l'Italie, la France, toute la chrétienté prit part

à cet heureux succès. Alphonse, roi de Portugal, mourut cette année au château de Cintra. Après avoir été la terreur des maures en Afrique, il éprouva toutes les disgrâces de la guerre en Europe. Ses malheurs ayant succédé à la prospérité, lui en furent plus sensibles, et abrégèrent ses jours.

Louis XI acheva cette année l'arrangement des postes. Nous avons dit qu'il s'en était déjà servi à l'occasion d'une maladie du dauphin, et pour les affaires d'état ; il permit enfin aux particuliers de jouir d'un établissement si utile.

LIVRE 10

Quelques efforts que fit Louis XI pour écarter l'idée de la mort toujours présente, il s'en occupait quelquefois vivement, comme s'il eût voulu se familiariser avec cette image. Il fit marché à mille écus d'or pour son tombeau avec Conrard de Coulogne orfèvre, et Laurent Wrin fondeur. Il en fixa lui-même la forme, les dimensions et les ornements. Il voulait qu'on fit sa figure ressemblante, en rectifiant néanmoins sur ses anciens portraits, les traits que la maladie avait altérés.

Tout marquait ses inquiétudes sur l'état de sa conscience. Il ordonna qu'on fit des informations pour savoir si l'on n'avait point abusé des commissions qu'il avait données. Il envoya au parlement le serment qu'il avait fait à son sacre, et il y joignit cette lettre :

nos amés et féaux, nous vous envoyons le double des serments qu'à notre avènement à la couronne, nous avons faits, et pour ce que nous désirons les entretenir, et faire justice à un chacun, nous vous prions et néanmoins mandons très expressément que de votre part y entendiez et vaquiez tellement que par votre faute aucune plainte n'en puisse avenir, ni à nous charge de conscience.

Le respect que le parlement devait au roi n'empêchait pas qu'il ne lui résistât avec beaucoup de liberté. Ce prince ayant fait publier un édit au sujet du bled, sans en parler au parlement, non seulement il y eut des remontrances, mais le parlement défendit d'y avoir égard. Le roi avait donné le comté de Ligny à l'amiral de Bourbon, le parlement n'enregistra ce don qu'après plusieurs lettres de jussion. Cependant le comté de Ligny n'était point du domaine ; le roi en avait déjà disposé une fois en faveur de La Trémouille.

Le parlement fit encore cette année un acte, qui sans intéresser le roi, n'était pas moins singulier. Il avait condamné en 1479 Rochechouart évêque de Saintes, à une amende applicable à l'hôtel Dieu, aux chartreux, et à des couvents. Le prélat ne se mettant pas en devoir de payer, malgré les plaintes de ceux qui devaient profiter de l'amende, fut mis en prison sur les conclusions du procureur général, et n'en sortit qu'après avoir satisfait à l'arrêt.

Louis redoutable à ses ennemis, respecté de toute l'Europe, était esclave de son médecin. Jacques Caittier, natif de Poligny en Franche-Comté, et premier médecin de Louis XI était l'homme le plus avide et le plus insolent. Fier de son art, ou plutôt du besoin que son maître croyait en avoir, il était devenu son tyran, et ne lui parlait qu'avec une arrogance dure et scandaleuse. Il abusait de l'ascendant qu'il avait sur son maître pour en obtenir tout, moins en demandant qu'en lui ordonnant avec empire, et le menaçant de l'abandonner.

Je sais bien, lui disait-il, qu'un matin vous m'envoieriez, comme vous faites d'autres : mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.

Louis regardant Caittier comme l'arbitre de ses jours, n'osait ni le refuser ni lui répliquer. Il lui faisait payer par mois dix mille écus de gages fixes, sans compter les gratifications extraordinaires. Il est porté sur les comptes des trésoriers de l'épargne, que Caittier reçut en moins de huit mois quatre vingt dix-huit mille écus. Le roi lui donna les seigneuries de Rouvré près Dijon, de Saint Jean De Laune, de Brussay dans la vicomté d'Aussone, de Saint Germain En Laye, de Triel, la conciergerie du palais et toutes les dépendances. Il fut fait vice-président, et ensuite premier président de la chambre des comptes, malgré les

remontrances de cette cour. Il recevait chaque jour de nouveaux dons, monuments de son avidité et de la faiblesse de son maître. Après la mort du roi, Caittier fut recherché pour les sommes immenses qu'il avait reçues ; mais il se tira d'affaire en payant une taxe de cinquante mille écus, et vécut tranquillement avec le reste. Les affaires dont le roi était accablé, ses inquiétudes personnelles ne l'empêchaient pas de porter toujours son attention au-dehors. Après la mort de la duchesse de Savoie sa sœur, il prit un soin particulier du jeune duc Philbert. Il avait mis auprès de ce prince La Chambre gentilhomme piémontais, qu'il connaissait pour homme ferme, et capable de s'opposer aux entreprises des oncles de Philbert. La fermeté de La Chambre dégénéra en orgueil. Il remplit la Savoie de troubles ; et tenait en quelque façon son maître prisonnier. Le roi s'étant convaincu de la justice des plaintes qu'on faisait contre La Chambre, chargea Philippe De Savoie de l'arrêter ; Philippe se saisit de La Chambre, le mit prisonnier, et conduisit le duc Philbert à Grenoble. Commines et Hocheberg maréchal de Bourgogne, oncle de Philbert par sa femme Marie de Savoie, vinrent le recevoir et l'amènèrent à Lyon, où il mourut deux mois après âgé de dix-sept ans, n'ayant mérité d'autre titre que celui de chasseur. Charles son frère lui succéda. Comme il n'était pas majeur, son oncle Philippe prétendait à la tutelle ; mais on la lui refusa, parce qu'il était le successeur immédiat de son neveu ; on l'obligea même de sortir de Savoie.

Pendant que ces choses se passaient, Louis partit pour accomplir un vœu que Commines et Du Bouchage avaient fait pour lui à saint Claude. L'accomplissement de ce vœu ne servit qu'à altérer sa santé qui en était l'objet. Sa première offrande à saint Claude fut de quinze cent écus d'or, et la seconde de cinq cents écus. Il donna quatre mille livres de rente pour la fondation d'une messe. Il serait trop long de rapporter toutes les fondations qu'il fit. Chaque église avait part à ses dons. La plus grande partie des domaines y fut employée ; et s'il eût encore vécu quelques années, les revenus du royaume auraient passé entre les mains des gens d'église. Les offrandes de cette année montent à quarante-neuf mille livres par le compte seul de Bidaut général des finances, de sorte qu'on ne doit pas être étonné, si le parlement s'opposa à tant d'aliénations.

La façon dont Louis XI avait vécu pouvait bien lui donner des remords, mais la maladie les rendait extrêmes, et lui faisait quelquefois porter les scrupules trop loin. Il se repentait d'avoir retenu si longtemps en prison le cardinal Balue et l'évêque de Verdun : s'il eût jugé en prince, il se serait reproché de n'en avoir pas fait un exemple plus sévère. Cependant il envoya demander une absolution au pape ; on peut croire qu'elle ne fut pas refusée. Sixte IV ayant besoin de la protection de la France contre Ferdinand roi de Naples, s'appliqua à lever les scrupules de Louis. Il commit plusieurs prélats pour lui donner l'absolution, lui envoya une permission de manger de la viande en tout temps, lui conseilla de ne songer qu'à sa santé, et lui fit dire qu'il venait d'accorder des indulgences à ceux qui visiteraient les églises pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé ; qu'il regardait le dauphin comme devant un jour être le soutien de l'église ; qu'il désirerait le faire gonfalonier de l'église ; et qu'il lui enverrait une épée bénite, afin qu'il tînt la première qu'il porterait, de la main du vicaire de Jésus-Christ.

Après tant de bénédictions, le pape se plaignait des entreprises du roi de Naples contre le saint Siège. Il disait que Ferdinand s'était déclaré son ennemi ; qu'il avait à sa solde un corps de turcs avec lesquels il faisait des courses jusqu'aux portes de Rome ; mais que si le roi voulait faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, il serait soutenu par toutes les forces de l'état ecclésiastique ; que s'il refusait de prendre ce parti, il pouvait du moins obliger Ferdinand à quitter les

armes, ou s'il continuait de faire la guerre au saint Siège, que le roi devait s'en déclarer le défenseur. Le pape ajoutait que Ferdinand s'était ligué avec les florentins, le duc de Ferrare, et Ludovic Sforze oncle du jeune duc de Milan ; que celui-ci avait fait mettre en prison la duchesse douairière, afin d'attenter sur la vie de son neveu. Le pape n'oubliait rien pour animer le roi contre Ferdinand et ses alliés ; mais il faisait en même temps une chose qui n'était pas adroite. Quoiqu'il n'ignorât pas le ressentiment du roi contre le cardinal Balue, il entreprenait son apologie, et lui donnait des éloges, comme si le roi n'eût jamais eu de serviteur plus fidèle. Balue qui aurait dû rougir de ses crimes, et ne pas triompher de sa grâce, eut l'insolence de faire demander au roi une recommandation pour le pape.

Peu de temps après Sixte envoya Remond Perauld, connu depuis sous le nom de cardinal de Gurce auprès du roi en qualité de nonce ; ses instructions contenaient exactement tout ce que le pape avait déjà dit aux ambassadeurs de France. Le nonce était encore chargé de porter au roi des plaintes contre l'archevêque de Strigonie, et d'en demander justice. Ce prélat était celui qui avait parlé avec tant d'insolence à Rome aux ambassadeurs de France dans l'affaire des Médicis. Il s'était depuis brouillé avec le pape, s'était retiré à Bâle, où prenant de lui-même le chapeau de cardinal, il avait publié un manifeste rempli d'invectives contre Sixte, le traitant de simoniaque, d'homicide et d'hérétique. Il le sommait de comparaître au concile qu'il prétendait assembler de son autorité privée, et lui déclarait que ce concile assemblé au nom du saint-esprit ne se séparerait point qu'il n'eût remédié aux maux de l'église, et aux mœurs de la cour de Rome. Le pape voulait faire croire que ce prélat ne s'était porté à de tels excès, que parce qu'il avait été mis en prison pour avoir manqué de respect au roi dans la personne de ses ambassadeurs ; que depuis il avait prêché plusieurs erreurs, et que le roi pouvait et devait le faire arrêter. Il n'était pas difficile de voir que l'intérêt du roi avait eu peu de part au ressentiment du pape ; mais Sixte croyait qu'il était facile d'abuser de la faiblesse de ce prince pour tout ce qui paraissait avoir rapport à l'église ou à ses ministres. Comme l'entreprise du prélat n'était qu'une extravagance, on la méprisa ; c'était tout ce qu'elle méritait.

Le roi abattu, mourant et n'osant presque plus se faire voir à ses sujets, était l'arbitre de tous les princes. La duchesse de Milan que Ludovic Sforze surnommé le Maure son beau-frère, avait fait mettre en prison, afin de s'emparer du gouvernement, trouva le moyen de faire passer en France un homme avec titre d'ambassadeur, pour réclamer la protection du roi. Ludovic cherchant à pénétrer les dispositions de ce prince, lui envoya dans le même temps des ambassadeurs, sous prétexte de proposer pour Charles duc de Savoie, la princesse de Milan qui avait été destinée à Philbert.

Le roi ne voulant pas se laisser voir aux ministres de Ludovic, chargea le chancelier, et Hallé avocat général, de leur dire qu'étant informé des mauvais desseins de leur maître, il voulait qu'on lui envoyât le frère du duc de Milan pour sûreté de la vie de l'aîné, et que Ludovic rompît toute alliance avec le roi de Naples. Les ambassadeurs parurent acquiescer à tout ce que le roi exigeait ; mais celui de la duchesse demandait de plus que le roi envoyât à Milan quelque personne de marque pour assister à tous les conseils.

Le roi aurait été assez tranquille avec ses voisins, s'il eût pu compter sur la trêve faite avec le duc d'Autriche : malgré la foi des traités, il y avait toujours des partis qui couraient de part et d'autre. Tandis que Louis et Maximilien signaient

des trêves et se faisaient la guerre, la face des affaires changea par la mort de Marie duchesse d'Autriche. Cette princesse étant à Bruges où elle chassait au vol, tomba de cheval, se blessa, et mourut de sa chute trois semaines après. Maximilien en fut d'autant plus affligé, qu'il n'avait aucune considération par lui-même. Ceux de Gand lui disputèrent la tutelle de ses enfants, et firent savoir au roi qu'ils désiraient la paix, et voulaient la sceller par le mariage du dauphin et de Mademoiselle De Bourgogne ; qu'il ne fallait pas perdre cette occasion, parce que le roi d'Angleterre proposait à Maximilien de faire alliance avec lui, et de renoncer à toute autre ; que si le roi refusait la paix à ce prix, les flamands s'uniraient aux anglais contre lui. La mort de la duchesse de Bourgogne arriva pendant le voyage du roi à Saint Claude.

Les gantois lui envoyèrent aussitôt leurs députés ; mais ce prince ne se déclara pas d'abord ouvertement. Soit qu'il voulût ménager Édouard avec qui il avait pris des engagements pour le mariage du dauphin, soit qu'il ne fût pas encore absolument déterminé lui-même, il se contenta de négocier secrètement.

Pour connaître plus parfaitement la disposition des esprits, il envoya des émissaires dans plusieurs villes de Flandre, et particulièrement vers les gantois, qui avaient entre leurs mains le prince et la princesse de Bourgogne. Louis eut tout lieu d'être satisfait, et ne pensa plus qu'à conclure le traité qu'on lui proposait, et à mettre Maximilien hors d'état de traverser ses desseins. Il résolut de se rendre maître de la ville d'Aire. Il était sûr que les flamands ne s'y opposeraient pas, parce qu'ils savaient que le duc ne se déterminerait à la paix et au mariage de la princesse Marguerite sa fille, que lorsqu'il y serait contraint par la force des armes.

Louis pratiqua des intelligences dans la ville par le moyen d'un nommé Giresme, homme adroit, et propre à conduire une intrigue. On fit offrir à Cohem qui commandait dans Aire, une somme de trente mille écus et une compagnie de cent lances. Cohem accepta le parti ; mais afin de couvrir le complot, les maréchaux Des Querdes et de Gié assiégèrent la place, et la battirent si vigoureusement pendant huit jours, que Cohem ne parut se rendre qu'à la force.

Le pays de Liège fut dans ce même temps-là le théâtre d'une sanglante révolution. Guillaume de La Marck, surnommé la barbe ou le sanglier d'Ardenne, avait été élevé et comblé de biens par Louis De Bourbon évêque de Liège. La Marck naturellement féroce, sans reconnaissance pour les bienfaits, et enorgueilli par la faveur, se porta à toutes sortes de violences, devint le tyran de la maison de son maître, et tua presque à ses yeux un de ses principaux officiers. L'évêque fut enfin obligé de bannir La Marck de ses états. Celui-ci se réfugia en France, et fit entendre au roi que s'il voulait lui donner un corps de troupes, il assurerait un passage libre aux français par le pays de Liège, toutes les fois qu'ils voudraient entrer dans le Brabant.

Louis accepta la proposition, et fournit une compagnie de cent lances et trente mille écus. La Marck trouvant partout des bienfaiteurs, et toujours ingrat, ne fut pas longtemps sans mécontenter le roi, et fut obligé de sortir de France. Il repassa dans le pays de Liège avec une partie de sa troupe. Il enrôla tous les mécontents, et se trouva à la tête d'environ quinze cent hommes, gens à peu près du caractère de leur chef, et qui, pour se distinguer, portaient tous un habit rouge, et une hure de sanglier brodée sur la manche. Il s'avança vers Liège, et trouva le moyen de gagner Rouslar et Pavillon, magistrats de cette ville. L'évêque sortit à la tête de vingt mille hommes contre les rebelles ; mais étant entré dans un défilé, ses troupes se retirèrent en arrière, soit qu'elles fussent

gagnées par les deux traîtres, ou que ces bourgeois timides n'osassent s'engager contre des soldats accoutumés à combattre. La Marck parut à l'instant devant l'évêque :

Louis De Bourbon, lui dit-il, j'ai recherché votre amitié, et vous me l'avez refusée.

En même temps il lui fendit la tête, le fit dépouiller et jeter dans la Meuse. La Marck entra tout de suite dans Liège, se rendit maître de presque tout le pays, mettant à feu et à sang tout ce qui refusait de se soumettre, et força les chanoines d'élire son fils pour évêque.

Cette élection forcée fut bientôt déclarée nulle. Deux ans après, La Marck fut livré à Maximilien, et eut la tête tranchée à Utrecht. Les dernières récoltes avaient été si mauvaises en France, que malgré toute l'attention du gouvernement, le peuple souffrit beaucoup de la famine ; les maladies contagieuses qui en sont la suite ordinaire, s'étendirent sur tous les états. Les personnes les plus qualifiées qui moururent cette année, furent Jeanne de France, sœur du roi, femme de Jean duc de Bourbon ; le premier président Jean Boullanger ; Charles de Gaucourt lieutenant de roi de Paris ; Nicolas Bataille habile jurisconsulte ; Martin Magistri homme de basse naissance et d'un mérite illustre. Il mourut encore une grande quantité de personnes de marque ; mais la mortalité tomba principalement sur le peuple, cette partie des sujets qui fait encore plus la force que l'ornement d'un état.

La place de premier président vacante par la mort de Jean Boullanger, fut donnée à Jacques de La Vacquerie, né sujet de la maison de Bourgogne. On prétend que La Vacquerie ayant reçu quelque temps après des édits qu'il croyait contraires au bien de l'état, vint à la tête du parlement trouver le roi, et lui dit :

sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.

On ajoute que le roi plus touché des remontrances, qu'offensé de la démarche du parlement, révoqua ou adoucit les édits : ce fait ne paraît pas bien prouvé.

Le roi voyant que son terme n'était pas éloigné, alla voir le dauphin à Amboise, et lui donna par écrit une instruction qui fut ensuite enregistrée au parlement. Il lui représenta les obligations qu'ils avaient l'un et l'autre à Dieu ; lui fit sentir les devoirs qu'exigeait le titre de roi très chrétien, prenant l'exemple des vertus dans ses prédécesseurs, et celui des fautes dans sa propre conduite. Il lui montra combien tout dérangement était à craindre dans le gouvernement ; le tort qu'il avait eu d'éloigner les officiers qui avaient servi son père dans les temps les plus difficiles de la monarchie. Il l'exhorta à ne pas faire la même faute, et lui recommanda de prendre conseil des princes de son sang, et de ses grands officiers, de conserver tous ceux qu'il trouverait en place, et qui auraient dignement et utilement servi ; de n'en déposer aucun qui n'eût prévarié, et qui n'en fût convaincu en justice.

Le roi ordonna au dauphin de se retirer en particulier pour réfléchir sur ce qu'il venait de lire et d'entendre ; puis il le fit rappeler et le fit jurer que s'il succédait à la couronne, il observerait tout ce qui venait de lui être recommandé. Le roi fit venir ensuite le duc d'Orléans, alors âgé de vingt ans, et lui fit promettre d'exécuter fidèlement ce qui serait réglé pour la tutelle du jeune roi, et le gouvernement de l'état. Le duc d'Orléans jura tout ce que le roi voulut, et même en passa acte ; mais à peine Louis était-il mort, que le duc viola tous ses serments.

Louis se recommandait continuellement aux prières des plus vertueux personnages du royaume ; Hélié de Bourdeille était de ce nombre ; sa piété plus que ses lumières l'avait fait choisir, n'étant que cordelier, pour être évêque de Périgueux ; il passa de-là à l'archevêché de Tours, et fut un des premiers commissaires nommés pour travailler au procès de l'abbé De Saint Jean d'Angely, afin que l'idée qu'on avait de la vertu de ce prélat, écartât tout soupçon contre le jugement qui serait rendu.

Louis ayant prié Bourdeille de demander à Dieu le rétablissement de sa santé ; ce prélat ne se borna pas aux prières, et voulut s'ingérer de donner des avis à ce prince, en réveillant ses scrupules au lieu de les calmer. Il lui représenta qu'il avait trop maltraité le cardinal Balue et l'évêque de Verdun ; il joignit une liste des prélats qui prétendaient avoir sujet de se plaindre du roi, tels que celui de Laon fils du connétable ; celui de Castres frère du duc de Nemours ; ceux de Sées, de Saint Flour et de Coutances, qui étant parents de ses ennemis, ou ayant été liés avec eux, ne devaient pas trop se plaindre d'être suspects. Le roi fut offensé de la liberté du bon archevêque, et lui fit écrire par le chancelier qu'il se mêlait de trop de choses, qu'il ne voyait pas les conséquences de ce qu'il disait ; qu'il lui avait demandé ses prières et non pas ses conseils ; et qu'il défiait qui que ce fût de blâmer sa conduite à l'égard des évêques mécontents. Le roi prenant tout alors avec plus de vivacité que jamais, donna ordre au chancelier de citer tous ces prélats, et d'examiner leurs prétendus griefs. Ils furent en effet cités, mais cette affaire ne fut pas suivie : il y a grande apparence que ces évêques n'osèrent partager l'indiscrétion de Bourdeille, ni entrer en jugement avec leur maître.

Le chancelier alla trouver l'archevêque de Tours, et lui représenta que la religion ne le dispensait pas du respect qu'il devait au roi ; qu'il avait passé les bornes de son devoir de sujet, et qu'en reprenant les princes, on n'y pouvait apporter trop d'égards, non seulement par le respect qui leur était dû, mais afin qu'ils reçussent les conseils assez favorablement pour en profiter.

Le chancelier écrivit au roi que l'archevêque de Tours était fâché de lui avoir déplu ; qu'il n'avait jamais oublié et n'oublierait jamais ce qu'il lui devait comme sujet et comme archevêque ; qu'il ne cessait de prier et de faire prier pour la conservation de sa majesté. Qu'au surplus ce prélat était très abattu d'une longue maladie, et qu'aussitôt qu'il serait rétabli il lui rendrait compte de sa conduite. Cette lettre calma l'esprit du roi ; je ne trouve aucune pièce qui prouve ce que disent messieurs de Sainte-Marthe ; savoir, que le temporel de l'archevêque fut saisi. Cependant le pape d'autant plus attentif à ses intérêts, que le roi paraissant négliger les siens, ne refusait rien à l'église, fit de vives instances pour obtenir les comtés de Valentinois et de Diois. Mais comme il y avait tout à craindre de la faiblesse d'un prince tourmenté de scrupules, et qui ne cherchait à les dissiper que par des prodigalités envers l'église ; le chancelier chargea Hallé archevêque de Narbonne, ci-devant avocat général, bon prélat et bon citoyen, de tenir le roi en garde contre les sollicitations du pape.

Dans ce même temps les commissaires du roi et ceux du duc de Bretagne étaient assemblés à Angers, pour terminer les différends qui étaient entre les officiers de justice de leurs maîtres. Les députés du duc faisant un grand étalage des entreprises des officiers royaux, les commissaires du roi répondirent, qu'avant d'examiner ces griefs, il fallait convenir des limites ; et qu'avant d'entrer dans ces contestations, qui demandoient beaucoup de temps, le roi avait des sujets de plainte dont il prétendait une prompt réparation, et qui n'avaient besoin d'aucun

éclaircissement ; telles étaient les désobéissances aux arrêts du parlement : que Chauvin chancelier de Bretagne était actuellement dans les prisons du duc, quoiqu'il eût appelé à la justice du roi, et que ce prince eût reçu l'appel, et ordonné de mettre Chauvin en liberté, ou de l'envoyer à la conciergerie de Paris avec les informations ; que le duc donnait retraite aux malfaiteurs, et particulièrement aux faux-sauniers, ce qui portait un grand préjudice aux gabelles du roi. Les conférences s'étant passées en disputes de part et d'autre sans rien conclure, les commissaires se séparèrent après être convenus de se rassembler au mois de décembre pour le règlement des limites.

De tous temps la France a été l'arbitre de ses voisins, et l'asile des princes malheureux. Gem ou Zizim, second fils de Mahomet II prétendait avoir plus de droit au trône que Bajazet son aîné, parce que celui-ci était né du vivant d'Amurât leur aïeul, dans le temps que Mahomet était sujet et non pas empereur ; au lieu que Zizim était né depuis que Mahomet avait succédé au trône.

L'amour des peuples appuyait la prétention de Zizim ; mais le bacha Achmet général des troupes ottomanes, se déclara pour Bajazet, s'empara de Constantinople, s'avança au-devant de Zizim jusqu'en Bithynie, et lui livra bataille ; Zizim l'ayant perdue, se retira chez le sultan d'égypte. Il fut ensuite obligé de se réfugier chez le roi de Caramanie, d'où il passa à Rhodes, et de-là en France. Il y demeura sans voir le roi, du moins on n'en trouve aucune preuve dans les comptes de sa maison, qui portent jusqu'à la moindre dépense faite pour les ambassadeurs ou princes étrangers. d'ailleurs le roi mourant et défiguré, ne se laissait plus voir. Il croyait ne pouvoir conserver son autorité qu'en gouvernant du fond de sa retraite, se dérochant à tous les yeux, et ne se laissant voir qu'à ceux dont le service qui était absolument nécessaire.

Le chagrin qui le dévorait, et la crainte de perdre son autorité, ne servaient qu'à rendre plus durs les ordres qu'il donnait. On le voit par une lettre qu'il écrivit au chancelier sur un sujet peu important :

chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître d'hôtel Boutilas ;...
dépêchez-le sur votre vie.

C'est à un édit de cette année qu'on doit rapporter la forme du collège des secrétaires du roi, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. Cette compagnie était établie depuis longtemps. Les rois précédents lui avaient accordé de grands privilèges. Louis XI ne prenait pas toujours dans ce corps ceux dont il se servait pour écrire ou contresigner les lettres patentes et autres expéditions ; il en employait souvent d'autres. Après la guerre du bien public, il cassa ceux qu'il avait créés de nouveau, confirma les privilèges des anciens, marqua leurs fonctions, leur donna de nouveaux privilèges dont ils jouissent encore aujourd'hui, et fixa leur nombre à cinquante-neuf, dont le roi serait le soixantième et le chef. Cet édit fut enregistré l'année suivante, et fait encore loi pour tout ce qui concerne cette compagnie. Les émissaires que Louis entretenait en Flandre, ne cessaient de lui mander que les peuples de ces provinces désiraient la paix, qu'ils voulaient la sceller par le mariage du dauphin et de Mademoiselle De Bourgogne ; mais que si on refusait ce parti, il était à craindre qu'ils ne se ligussent avec les anglais. L'empressement des flamands pour cette alliance était si marqué, que le gouverneur d'Arras ayant envoyé un trompette à leur camp sous Alost, les troupes ne demandèrent des nouvelles que du dauphin, et marquèrent une extrême envie de le voir.

Louis ne prenant jamais plus de précautions que dans les choses qu'il désirait le plus, envoya Jean Guérin son maître d'hôtel, pour s'assurer encore des

dispositions des gantois ; il commença ensuite à négocier secrètement avec Maximilien, et bientôt après il nomma pour ses plénipotentiaires Crèveœur Sieur Des Querdes, Olivier de Couetman lieutenant du roi d'Arras, le premier président de La Vacquerie, et Jean Guérin. Maximilien nomma de sa part Dauffay maître des requêtes de son hôtel, Gort Rolland pensionnaire de Bruxelles, Jacques de Steenwerper, Gossuin abbé d'Affleghem, l'abbé d'Aumont, de Berghes seigneur de Walhain, Bouvrie, Lannoy, Baudouin de Molembais, De Goy seigneur d'Auxy, et plusieurs autres.

Ces ministres assemblés à Arras, convinrent de presque tous les articles du mariage entre le dauphin et la princesse Marguerite. Les plus grandes difficultés furent sur la manière dont les comtés de Bourgogne et d'Artois, et les autres états dont le roi était déjà en possession, devaient lui être cédés. Le roi prétendait que ces provinces lui appartenaient de plein droit ; Maximilien et les états ne voulaient les abandonner que comme partage et dot de la princesse. Les plénipotentiaires de France demandaient les villes de Lille, Douai et Orchies, qui n'avaient été données par Charles V à Philippe duc de Bourgogne, qu'à la charge de réversion à la couronne faute d'hoirs mâles ; et le cas était arrivé. Quoique le droit du roi fût incontestable, les flamands ne pouvaient consentir à lui rendre des places qui les mettaient au milieu de leur pays. Les plénipotentiaires remarquant que les flamands ne se relâcheraient jamais sur cet article, ne voulurent pas rompre la négociation, et firent comprendre au roi qu'il ne perdrait jamais son droit, qu'il pourrait le faire valoir en temps et lieu ; et que les provinces qu'on lui cédait, non seulement lui serviraient de nantissement pour ces trois places, mais le mettraient encore en état de s'en emparer un jour. Louis se laissa persuader, envoya les pouvoirs les plus amples pour lever le reste des difficultés, et la paix fut signée.

Le roi écrivit aussitôt à tous les gouverneurs, baillis, et sénéchaux, de faire assembler les états de leurs gouvernements pour ratifier le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche. On n'attendit pas même que le traité fût signé pour demander les scellés que les flamands exigeaient. Il envoya La Grange bailli d'Auxonne vers le duc de Bourbon et le comte De Nevers, pour avoir leurs scellés conformes au modèle dont La Grange était porteur.

Ces princes firent leurs remontrances sur une clause du traité, par laquelle le roi, en cas de contravention de sa part, les relevait du serment de fidélité. Ils alléguaient que les lois de l'état qui les attachaient au roi, étaient hors de son pouvoir. Le comte De Nevers faisait de sa part d'autres difficultés, et prétendait avoir des droits incontestables sur le Brabant, qui l'empêchaient de ratifier ce traité purement et simplement ; c'est pourquoi il fit prier le roi de ne pas trouver mauvais qu'il eût ajouté dans son scellé qu'il approuvait le traité sans préjudice de ses droits.

Le duc d'Autriche et les états de Brabant nommèrent pour leurs ambassadeurs les abbés de saint Bertin et de saint Pierre de Gand, Jean de Berghes seigneur de Walhain, Lannoy, Goy, de La Moire, Rym, Pinnock, d'Auffay et Mergolles.

Ils se rendirent d'abord à Paris, et furent reçus par l'évêque de Marseille et les officiers de la ville. Le lendemain ils assistèrent au *te deum* dans l'église de Notre-Dame, et dînèrent à l'hôtel de ville. Le soir le cardinal de Bourbon leur donna une fête magnifique, suivie d'une comédie du goût de ce temps-là, c'est-à-dire, une *moralité* ou *sotie*. Ils partirent le jour suivant pour se rendre à Tours auprès du roi.

Dès leur première audience ils prièrent sa majesté de vouloir bien autoriser le dauphin à jurer le traité de paix, de leur remettre les scellés et sûretés qu'on avait promis pour l'accomplissement du traité, de promettre que les pays donnés pour la dot de la princesse, seraient gouvernés suivant leurs lois et usages ; que la ville d'Arras reprendrait son ancien gouvernement, et que tous les anciens habitants qu'on en avait fait sortir, pourraient y retourner, exercer leurs professions, et rentrer dans leurs biens. Les ambassadeurs prièrent encore le roi de retirer ses troupes, afin que le duc d'Autriche en fit autant de son côté ; de rappeler tous les français qui étaient au service de La Marck, et d'aider à chasser ce rebelle du pays de Liège ; de rétablir Françoise et Marie de Luxembourg petites filles du connétable, dans les biens de leur maison, de faire rendre à Philippe De Croy le comté de Porcien, de rendre la liberté aux prisonniers, ou de les mettre à rançon.

Les ambassadeurs firent de nouvelles instances pour obtenir que le duc de Bretagne fût compris dans le traité ; après quoi ils se rendirent à Amboise pour saluer le dauphin, et lui faire jurer tous les articles, et spécialement celui qui concernait son mariage avec la princesse Marguerite, et la conservation des privilèges et coutumes des pays qui lui étaient cédés.

Le sire de Beaujeu était auprès du dauphin, dont le roi l'avait nommé tuteur et curateur, voulant qu'il en exerçât les fonctions de son vivant. Personne n'était plus capable ni plus digne de cet emploi que Beaujeu. Ferme, désintéressé, prudent, il ne cherchait pas dans les conseils qu'il demandait une approbation de son sentiment. Comme il n'avait pas la présomption de se croire instruit des choses qu'il n'avait pas apprises, il écrivit à Du Bouchage de lui envoyer quelqu'homme de robe habile, versé dans les matières dont il s'agissait, capable de dresser les actes nécessaires, et d'examiner tant ceux que le dauphin serait obligé de signer, que ceux que les ambassadeurs donneraient.

Le dauphin autorisé par le roi, jura en présence des ambassadeurs sur l'hostie, sur la vraie croix et sur les évangiles, de garder tous les articles du traité de paix et de mariage. Les ambassadeurs étant retournés auprès du roi, ce prince ratifia le traité ; et par un acte du même jour renonça à toutes prétentions sur les biens cédés au dauphin. Il congédia ensuite les ambassadeurs, et leur fit présent de trente mille écus d'or, et de cinq cent soixante marcs d'argent.

Picard bailli de Rouen, les accompagna jusqu'à Paris, et présenta au parlement une lettre close du roi, pour faire enregistrer le traité de paix. Michel de Pons procureur général, Gannay et Le Maître, avocats généraux, étant informés de l'acte par lequel le roi renonçait à toutes ses prétentions sur les biens cédés par le traité de paix, firent leur protestation, déclarant que la lecture qui en allait être faite ne pourrait préjudicier aux droits du roi et de sa couronne, et demandèrent que leur opposition fût enregistrée, afin de soutenir en temps et lieu les droits du roi, ce qui ne se pouvait faire présentement, attendu le désir que sa majesté avait de voir toutes ces affaires finies. Le parlement ayant reçu cette protestation, on lut la lettre du roi par laquelle il lui adressait le traité et les actes faits en conséquence.

Le lendemain le traité de paix fut publié, mais avant de l'enregistrer, on donna à Dauffay qui en était le porteur, le choix de ces deux clauses,

le procureur général présent, et ne s'y opposant point, ou le procureur général présent, et de son consentement.

Dauffay choisit la dernière, et l'enregistrement fut fait. Le parlement dit ensuite aux ambassadeurs,

que le traité ne liant pas moins le duc et les états de Flandre, que le roi, le dauphin et leurs états, il était bon que la cour fût dépositaire de la ratification du duc. Dauffay répondit, que ce qu'on demandait était raisonnable.

Les ambassadeurs étant partis pour retourner en Flandre, le roi ordonna une procession de Paris à Saint Denis en action de grâces pour la paix, et pour demander la conservation du roi, de la reine, et du dauphin. On voit par les délibérations prises sur cette procession, que le parlement était alors composé de cent personnes. Quelques jours après le roi envoya des ambassadeurs vers le duc d'Autriche pour être présents au serment qu'il fit, pareil à celui de sa majesté, de garder et observer fidèlement le traité de paix et d'alliance. Louis XI accablé de maux, occupé des plus grandes affaires, portait encore son attention sur les autres états de l'Europe.

Les troubles de Navarre avaient commencé en 1441 à la mort de Blanche de Navarre. Cette reine renversant par son testament, ce qui avait été réglé par son contrat de mariage, voulut que Jean son mari jouît sa vie durant de ses états au préjudice de ses enfants. La mort du roi Jean, ni celle de sa fille Éléonore, ne rétablirent pas le calme dans la Navarre. Elle fut toujours divisée par des factions. Le règne de François Phœbus qui succéda à son aieule Éléonore, fut très court. Ce prince fils de Gaston Phœbus et de Magdelaine de France, mourut au commencement de cette année, âgé de quinze ans : il nomma par son testament sa sœur Catherine pour son unique héritière. Le roi se déclara protecteur de Catherine sa petite nièce, et s'opposa aux desseins des comtes de Lérins, et de Beaumont, qui auraient voulu unir la Navarre à l'Aragon et à la Castille que Ferdinand possédait déjà.

Le vicomte de Narbonne, appuyé par le cardinal de Foix, et par les ducs d'Orléans et de Bretagne, prit le titre de roi de Navarre, et crut mettre Ferdinand et Isabelle dans ses intérêts, en leur représentant que Louis ne soutenait Catherine que pour perpétuer son autorité dans la Navarre : mais Ferdinand prit le parti de Catherine, dans l'espérance de la marier au prince Jean son fils. Louis XI et Magdeleine sa sœur, s'y opposèrent. Les légitimes héritiers de ce royaume en seraient encore possesseurs, si Louis XII avait eu l'habileté de Louis XI.

Cependant tout se préparait pour le mariage du dauphin. Édouard roi d'Angleterre conçut tant de dépit d'avoir été trompé par Louis XI et de voir que la France allait encore se fortifier par l'union des provinces que la princesse Marguerite apportait en mariage, qu'il en mourut de chagrin. d'autres prétendent qu'il mourut d'apoplexie après un grand excès de vin ; on soupçonna aussi qu'il avait été empoisonné par son frère Richard duc de Gloucester. Les crimes que Gloucester avait déjà commis, et ceux qu'il a faits depuis, rendent ces soupçons assez vraisemblables. Tous les pas qu'il fit vers le trône, furent autant de forfaits. Il avait été le principal auteur de la mort du duc de Clarence son frère. Après la mort d'Édouard, il se défit de tous ceux qui avaient été attachés à ce prince. Il remplit le parlement de ses créatures, fit casser le mariage du feu roi, et déclarer illégitimes les enfants qui en étaient nés ; peu de temps après il les fit mourir. L'Angleterre jalouse de sa liberté contre ses rois, et qui plie sous les tyrans, vit commettre tous ces crimes sans s'ébranler. Louis ne parut pas prendre le moindre intérêt à la mort d'Édouard : mais il ne voulut point faire d'alliance avec l'usurpateur ; quoiqu'on trouve dans Rymer quelques projets de traités qui ne furent point conclus.

Louis ne pouvait mieux se venger des anglais, qu'en les abandonnant à leurs factions ordinaires. Il n'avait pas la même indifférence sur l'Italie. Les divers états qui la composent, étaient tous armés les uns contre les autres. Leurs intérêts changeaient à chaque instant, et leur fureur était toujours la même. Un parti devenait tout à coup l'ennemi déclaré de celui dont il était allié le jour précédent. Sixte IV après avoir été uni avec Ferdinand roi de Naples, vit l'état ecclésiastique ravagé par Alphonse duc de Calabre, fils de Ferdinand. Les vénitiens envoyèrent au secours du pape, Robert Malatesta, à la tête de quinze cent chevaux. Celui-ci battit le duc de Calabre, et entra triomphant dans Rome. Le pape ne conçut que de la jalousie du service que les vénitiens venaient de lui rendre ; il trouva qu'ils devenaient trop puissants, et ne chercha plus qu'à les traverser. Louis envoya Listenay et Monjeu, gentilshommes bourguignons, pour pacifier les troubles d'Italie, et particulièrement ceux qui étaient entre la république de Venise et le duc de Milan. L'évêque de Lombez retourna quelque temps après en Espagne, pour terminer l'affaire du Roussillon.

Le roi craint et respecté de toutes parts, décidait du destin de plusieurs états, tandis qu'enfermé dans le château du Plessis-Lès-Tours, il était en proie aux soupçons et aux horreurs d'une mort prochaine. Il voyait d'un côté la mort s'avancer à pas lents vers lui, de l'autre il redoutait mille trahisons. Il fit mettre autour de son château un treillis de fer, armé de pointes, et fit semer dix-huit mille chausse-trapes dans les fossés, quatre cents archers faisaient le guet, et quarante veillaient toujours les armes à la main, et tiraient sur ceux qui osaient approcher. On fouillait exactement tous ceux qui étaient obligés d'entrer dans le château. Le dauphin était tour à tour l'objet de la tendresse et des soupçons de son père. Il fit composer pour son instruction, le *rosier des guerres* rempli des maximes les plus sages du gouvernement. Il craignait en même temps que ce jeune prince ne fût impatient de régner, ou que les mécontents n'abusassent de son nom : il regardait alors son fils comme son plus cruel ennemi. Il changeait tous les jours de domestiques ; et n'osant avouer ses frayeurs, il disait que la nature se plaît dans le changement. La crainte de perdre son autorité faisait qu'il ne l'exerçait plus qu'au gré de ses caprices. Chaque jour il déposait d'anciens officiers pour en élever de nouveaux.

Pour occuper continuellement l'attention des étrangers, il faisait venir de tous les pays, des chevaux, des chiens, et toutes sortes d'animaux rares, et ne daignait pas les regarder quand ils étaient arrivés. Il se montrait magnifiquement vêtu sur une galerie en dehors du château, et disparaissait dans l'instant, de peur qu'on n'eût le temps d'apercevoir l'altération de ses traits. La défiance et la crainte étaient pour lui des bourreaux continuels. Plus tourmenté par ses soupçons que rassuré par les supplices qu'il ordonnait, il eut été trop heureux d'être délivré par la mort même de toutes les horreurs qu'elle lui inspirait. Dans le temps qu'il prenait les précautions les plus cruelles contre les hommes, il cherchait pour apaiser le ciel, tous les moyens imaginés par la crainte : il se recommandait aux prières, il faisait venir des reliques de tous côtés.

Quoiqu'il s'occupât toujours d'affaires politiques, ce n'était plus avec les ministres des princes qu'il conférait : c'était avec des moines superstitieux ou intéressés. Un certain Jacques Rosat cordelier arriva de Lombardie avec sept ou huit de ses compagnons, et fut reçu du roi avec distinction. Des chanoines de Cologne vinrent pour s'assurer des revenus que ce prince avait donnés à leur église, en l'honneur des trois rois, dont les reliques lui avaient été vantées. Le doyen d'Aix-La-Chapelle lui en apporta ; un marchand lui vendit une petite image d'argent cent soixante livres. La crainte de la mort étant devenue le principe de toutes les

actions de Louis XI il demandait de toutes parts des remèdes ou des prières. Esclave de son médecin, chargé de reliques, il prodiguait les biens aux gens d'église. Il fit des dons considérables à l'abbaye de saint Denis ; il accorda à celle de saint Germain la foire franche qui subsiste aujourd'hui. Sans nous arrêter au détail des dépenses que ce prince faisait en dévotions, il suffit de dire qu'elles augmentaient chaque jour avec ses infirmités. Bajazet Second, empereur des turcs, espérant profiter de la faiblesse de Louis, lui envoya un ambassadeur avec la liste de toutes les reliques qui étaient à Constantinople, et les lui offrit, s'il voulait seulement retenir Zizim en France, et l'empêcher de repasser dans l'Orient. Louis rejeta les propositions de Bajazet, et ne voulut pas violer l'hospitalité dans la personne d'un prince malheureux. L'ambassadeur turc après avoir longtemps attendu en Provence, s'en retourna sans avoir pu même obtenir une audience. Louis était bien éloigné de traiter avec les infidèles. Il attendait avec impatience l'arrivée de Matortille plus connu sous le nom de François de Paule.

François, natif de Paule, ville de Calabre se consacra à Dieu dès son enfance. Né avec un esprit droit et un cœur pur, il méprisa toutes les sciences humaines, et ne s'occupa que de celle du ciel. Sa retraite n'empêcha pas que la sainteté de sa vie ne fût bientôt répandue en Italie et en France. Louis désira aussitôt de le voir, espérant obtenir par ses prières le rétablissement de sa santé. Il fit prier le pape et le roi de Naples, d'envoyer ce saint homme en France, et lui fit bâtir une maison dans son parc. Il envoyait continuellement des courriers pour hâter l'arrivée du *saint homme* ; c'est ainsi qu'il est nommé dans les comptes de la maison du roi. Aussitôt qu'il l'aperçut, il courut au-devant de lui, et se jeta à ses pieds, en le suppliant de lui prolonger la vie. François le releva, et lui remontra avec humilité que nos jours sont dans la main de Dieu : mais il s'attacha en même temps à le consoler et à le disposer à la mort. Louis avait de fréquents entretiens avec lui, et paraissait ensuite plus tranquille : on vit alors à la cour la dévotion humble et sincère, et la solide piété respectées.

Dans le temps que la crainte de la mort semblait avoir égaré l'esprit de Louis XI il l'eut toujours sain et présent dans les affaires. Sur les plaintes qu'il reçut que Palamède De Fourbin abusait de son autorité en Provence, il lui interdit toutes les fonctions de sa place, et chargea Baudricourt d'informer de sa conduite : Baudricourt s'acquitta de sa commission avec autant d'intégrité que d'intelligence. Il fit les informations les plus exactes ; et sur le compte qu'il rendit au roi, que Fourbin avait fidèlement rempli ses devoirs, et que les plaintes qu'on faisait contre lui, n'étaient que l'effet de la jalousie et de la malignité qu'excitent les grandes places, mais qui achèvent l'éloge de ceux qui les remplissent, Fourbin fut rétabli avec plus d'autorité qu'auparavant.

Louis toujours occupé du gouvernement, ôta la charge de chancelier à Doriole, pour en revêtir Guillaume De Rochefort qui avait passé du service de Bourgogne à celui de France. Doriole étant maire de La Rochelle, avait été plusieurs fois député vers Charles VII il s'attacha à la cour, et fut successivement maître des comptes, général des finances, et ambassadeur. Il s'acquitta si bien de toutes les commissions qui lui furent données, que le roi l'honora de la dignité de chancelier. Il avait une parfaite connaissance des lois du royaume et des droits du roi. Personne ne fut plus laborieux : mais le grand âge ne lui permettait plus de travailler avec la même exactitude. Louis croyait que les premières places devaient être la récompense des services actuels : et quoiqu'il fût content de ceux que lui avait rendus Doriole, il lui ôta sa charge, et lui donna celle de premier président de la chambre des comptes, comme étant plus tranquille.

Le sire de Beaujeu et Anne De France sa femme, furent chargés d'aller chercher Marguerite d'Autriche. Anne prétendit avoir droit de délivrer des prisonniers en faisant sa première entrée à Paris : mais le parlement s'y opposa, et soutint que ce droit n'appartenait qu'au roi, à la reine et au dauphin, et non pas aux autres enfants de France. Les seigneur et dame de Beaujeu s'étant rendus à Hesdin, remirent aux députés de Maximilien les scellés des princes et des villes du royaume, et reçurent ceux des seigneurs et villes des Pays-Bas. Marguerite d'Autriche fut remise entre les mains des sire et dame de Beaujeu, par Catherine de Clèves, par les seigneurs de Ravestein, de Vers et de Ligne, l'abbé de saint Bertin, et le chancelier de Brabant.

Ravestein voulant, avant de quitter la princesse, qu'elle exerçât les droits et privilèges qu'elle prétendait comme dauphine et comme comtesse d'Artois, lorsqu'elle fit son entrée à Béthune, donna au nom de cette princesse, une rémission à Ogier et à Bernard de L'Aoust frères, surnommés d'Auron, prisonniers à Béthune pour avoir tué quatre hommes. Le juge du lieu ne voulait pas avoir égard à ces lettres de grâce : mais le dauphin étant parvenu à la couronne, les confirma. Marguerite fit son entrée à Paris au milieu des acclamations du peuple. Le parlement alla en corps la recevoir au-delà des portes de la ville ; et Beaujeu donna des lettres de maîtrise de plusieurs métiers, au nom de cette princesse, en vertu du droit de joyeux avènement. Marguerite se rendit ensuite à Amboise.

Les fiançailles se firent avec toute la magnificence possible. Les principales villes du royaume y envoyèrent des députés qui furent défrayés eux et leur suite, aux dépens du roi. Le sire de Beaujeu, le comte de Dunois, Saint Pierre, grand sénéchal de Normandie, le sire d'Albert, Guy Pot, comte de Saint Pol, gouverneur de Touraine, firent les honneurs de cette fête, plus marquée par la magnificence que par la joie publique ; puisqu'on faisait en même temps des prières pour la santé du roi qui était sans ressource.

C'était tous les jours quelque imagination singulière. Le pape envoya un bref par lequel il permettait au roi de se faire oindre une seconde fois de l'huile de la sainte ampoule. Bientôt après, Grimaldi maître d'hôtel du pape arriva avec beaucoup de reliques. Le peuple de Rome avait pensé se soulever, en apprenant qu'il allait être privé d'un pareil trésor ; on en fit des remontrances fort sérieuses au pape, qui fut obligé de s'excuser sur les obligations que le saint Siège avait aux rois de France.

Les approches de la mort détachent ordinairement les hommes du reste du monde pour les rapprocher d'eux-mêmes : tout leur devient alors étranger ; Louis ne cessa jamais de régner, ni de s'occuper du gouvernement. Toute sa personne semblait éteinte, le roi seul subsistait encore. Dans ses derniers moments il renouvela l'alliance avec la hanse teutonique. Il entra dans les moindres détails de la police, et punit sévèrement les boulangers, qui avaient fait une cabale pour renchérir le pain.

Le lundi 25 d'août, Louis tomba dans une telle faiblesse qu'on le crut mort ; Briçonnet qui était auprès de lui, l'écrivit dans le moment à Paris. Le bruit de la mort du roi se répandit partout : chacun en était persuadé, et n'osait encore le dire hautement. Cependant le chancelier De Rochefort alla au parlement pour l'exhorter à maintenir le peuple dans l'obéissance, et partit pour se rendre auprès du roi. Ce prince revint de sa faiblesse : mais il se sentit si abattu, qu'il jugea lui-même que sa fin était proche. Il chargea le sire de Beaujeu d'aller trouver le roi à Amboise ; c'est ainsi qu'il nomma toujours le dauphin depuis

l'attaque violente qu'il venait d'essayer. Il lui envoya les sceaux par le chancelier, avec une partie de sa garde, sa vènerie et sa fauconnerie. Il disait à tous ceux qui le venaient voir, d'aller trouver le roi, et leur recommandait d'être fidèles à leur nouveau maître. Il ajoutait ordinairement quelques maximes de gouvernement, qu'il les priait de reporter au dauphin. Depuis qu'il fut revenu de sa faiblesse, il eut toute sa connaissance, et parla jusqu'au dernier instant. Cette tranquillité fit croire à ceux qui étaient auprès de lui qu'il pouvait se flatter sur son état. Roli son confesseur crut qu'il était de son devoir de le détromper, et de lui déclarer qu'il ne devait plus songer qu'à son salut.

La difficulté était de le lui annoncer. Ce prince avait souvent dit que si on le voyait absolument en péril, on se gardât bien de lui prononcer le cruel mot de la mort ; et qu'il suffisait qu'on le lui fit entendre en disant : *parlez peu*. On n'eut point alors tous ces égards ; Olivier le Dain se chargea de la commission, et lui dit en présence de François de Paule et du premier médecin Caittier :

sire, il faut que nous nous acquittions, n'ayez plus d'espérance en ce saint homme, ni en autre chose ; car sûrement il est fait de vous, et pour ce pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède.

Le roi, sans paraître effrayé, répondit simplement :

j'ai espérance que Dieu m'aidera ; car par aventure je ne suis pas si malade comme vous pensez.

Il commença cependant à penser plus sérieusement que jamais, à ses derniers arrangements. Toujours occupé du dauphin et de l'état, il recommanda que Des Querdes demeurât au moins pendant six mois auprès du jeune roi ; qu'on ne songeât plus à Calais ni à aucune autre entreprise qui pût r'allumer la guerre dans le royaume, qui avait besoin de cinq ou six ans de paix. Il ajouta que ce qui aurait été fort avantageux, s'il avait vécu, devenait très dangereux après sa mort ; que par cette raison il ne fallait point inquiéter le duc de Bretagne. Il parla ensuite du comte de Saint Pol et du duc de Nemours qu'il avait fait mourir, et témoigna qu'il n'y en avait qu'un dont il se repentit ; on prétend que c'était le duc De Nemours, auquel cas Louis ne devait avoir de scrupule que sur la forme. Nemours était très criminel : mais il fut jugé par des commissaires ; et ceux qui n'avaient pas conclu à la mort, furent disgraciés. Le roi, après avoir fait ses dernières dispositions, demanda et reçut ses sacrements avec résignation et fermeté, répondant à toutes les prières. Il ordonna sa sépulture, et nomma ceux qui devaient accompagner son corps : dans ses derniers moments, il ne cessait de répéter :

Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi.

Il dit que par la dévotion qu'il avait à la vierge il espérait qu'il ne mourrait que le samedi ; circonstance qui fut remarquée, parce qu'elle se trouva justifiée par l'événement. Louis XI mourut en effet le samedi 30 d'août sur les sept heures du soir, et huit jours après il fut inhumé à Clery.

La nouvelle de la mort des princes célèbres se répand ordinairement d'avance ; et lorsqu'elle est sûre, plusieurs n'osent la croire ; on en doute quelque temps ; on craint de se rendre suspect en manifestant l'impression dont on est affecté ; on attend en silence le jugement du public. Voilà précisément ce qui arriva aux premières nouvelles de la mort de Louis : mais lorsqu'elle fut confirmée, la consternation devint générale ; on ne savait encore si l'on devait regretter ou s'applaudir, espérer ou craindre ; ceux-mêmes qui croyaient être délivrés d'un maître absolu et terrible, ne pouvaient se dissimuler qu'ils avaient aussi perdu un défenseur. Telle fut la fin de Louis XI. Prince qui sera toujours célèbre dans notre

histoire, aimé du peuple, haï des grands, redouté de ses ennemis, et respecté de toute l'Europe.

Louis créa deux parlements ; celui de Bordeaux en 1462 et celui de Dijon le 18 mars 1476 ou 1477. Il ordonna par son testament que le sire et la dame de Beaujeu, auraient la tutelle de Charles VIII. Ils répondirent si dignement à la confiance du roi, que les états du royaume assemblés à Tours (en 1484) leur firent des remerciements, leur confirmèrent la tutelle, et malgré les cabales du duc d'Orléans, leur donnèrent la principale autorité dans le gouvernement. Les états n'agissaient plus alors par crainte ou par faiblesse ; ce fut si peu par égard pour la mémoire de Louis XI qu'on proposa de rétablir toutes les autres choses dans le même état où elles étaient sous Charles VII. Louis XI n'ayant jamais eu de confiance en la reine, l'avait toujours éloignée des affaires, et ne la voyait que pour avoir des enfants. Il ordonna en mourant qu'elle restât comme reléguée dans le château de Loches. La dame de Beaujeu aurait peut-être été fort embarrassée entre le respect qu'elle devait à sa mère, et l'obéissance qu'elle devait au roi son père ; mais la reine mourut peu de mois après le roi ; digne des regrets de la cour, si la vertu y était regrettée.

Il ne me reste plus qu'à rapporter plusieurs traits de la vie privée de Louis XI que l'ordre et la liaison des faits ne m'ont pas permis d'insérer dans le corps de son histoire. Ce prince est le premier de nos rois qui ait introduit, ou du moins fort étendu l'usage de manger publiquement avec ses sujets : une de ses plus grandes dépenses était pour sa table. Ses favoris étaient ordinairement habillés comme lui, et habituellement admis à sa table et à son lit. Ce dernier usage s'est longtemps conservé en France, même parmi nos rois. Le meilleur accueil qu'on pût faire à son hôte, était de le faire coucher avec soi.

Louis XI toujours avide de s'instruire, invitait à sa table les étrangers dont il espérait tirer quelques connaissances utiles ; il y recevait même des marchands, qui lui donnaient des lumières sur le commerce. Il se servait de la liberté du repas pour les engager à parler avec confiance. Un marchand nommé maître Jean, séduit par les bontés du roi qui le faisait souvent manger avec lui, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Ce prince les lui accorda : mais lorsque ce nouveau noble parut devant lui, il affecta de ne le pas regarder. Maître Jean surpris de ne pas trouver le même accueil, s'en plaignit :

Allez, M. Le gentilhomme, lui dit le roi, quand je vous faisais asseoir à ma table, je vous regardais comme le premier de votre condition : mais aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferais injure aux autres, si je vous faisais la même faveur.

Louis XI voulait honorer tous ceux qui se distinguaient dans leur état, et qu'ils apprissent à n'en pas rougir, quand ils l'honoraient eux-mêmes. Il allait quelquefois de maison en maison dîner et souper chez les bourgeois. Il s'informait de leurs affaires, se mêlait de leurs mariages, et voulait être parrain de leurs enfants. Il s'était fait inscrire dans les confréries des artisans mêmes, et disait à ceux qui lui reprochaient de ne pas garder assez sa dignité :

quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.

Les réponses vives lui plaisaient beaucoup. Il entra un jour dans sa cuisine, et demanda à un jeune garçon qui tournait la broche, qui il était. Cet enfant qui ne connaissait pas le roi, lui répondit qu'il s'appelait Berruyer, que son poste n'était pas bien élevé, et que cependant il gagnait autant que le roi.

eh, que gagne le roi, reprit Louis ? ses dépens, répliqua l'enfant, qu'il tient de Dieu, comme je les tiens du roi.

Louis retira Berruyer de la cuisine, et l'attacha à la chambre où il fit depuis une grande fortune.

Louis ne trouvait pas mauvais qu'on lui fit des plaisanteries. Brézé lui disait quelquefois par une équivoque du goût de ces temps-là :

que son cheval était le plus fort qu'il y eût au monde, puisqu'il portait le roi et son conseil.

Louis ayant un jour rencontré l'évêque de Chartres monté sur un cheval richement caparaçonné.

Les évêques, lui dit-il, n'allaient pas ainsi autrefois. Non, sire, répondit l'évêque, du temps des rois pasteurs : cette réponse plut au roi.

Philippe de Crèvecœur seigneur Des Querdes, en fit une plus hardie. Il était passé du service de Bourgogne à celui de France. Comme il avait reçu des sommes considérables pour exécuter plusieurs entreprises, le roi ayant exigé qu'il lui rendît compte de l'emploi de cet argent ; Des Querdes mit tant de différents articles, que la dépense surpassait la recette. Louis ne trouvant pas le compte exact, voulait examiner et discuter chaque article. Des Querdes ennuyé d'une recherche si scrupuleuse, lui dit :

sire, j'ai acquis pour cet argent les villes d'Aire, d'Arras, de Saint Omer, Béthune, Bergues, Dunkerque, Gravelines, et quantité d'autres ; s'il plaît à votre Majesté de me les rendre, je lui rendrai tout ce que j'ai reçu.

Le roi comprenant que Des Querdes avait prétendu se payer un peu par lui-même de ses services, lui répondit :

par la pâque dieu, maréchal, il vaut mieux laisser le monstier où il est.

Il aimait à s'expliquer par des traits concis. Édouard IV roi d'Angleterre, ayant fait arrêter son frère le duc de Clarence, accusé d'entretenir des intelligences avec la duchesse douairière de Bourgogne, envoya consulter Louis XI sur le parti qu'il devait prendre. Louis donna pour réponse ce vers de Lucaïn, *tolle moras,...* etc. Édouard fit aussitôt mourir son frère.

Plus Louis XI estimait les hommes courageux, plus il craignait de les perdre. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le fer et la flamme, au siège du Quesnoy, le roi qui avait été témoin de son ardeur, lui passa au col une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant :

par la pâque dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il vous faut enchaîner : car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.

Les descendants de Lannoy ont porté longtemps une chaîne autour de leurs armes, en mémoire de cette action. Comme Louis XI estimait les braves gens, il ne pouvait souffrir qu'on eût la moindre négligence pour ses devoirs. Il fit un jour la revue des gentilshommes de sa maison, et n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritaires, en disant que puisqu'ils n'étaient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviraient de leurs plumes.

Louis aimait et protégeait les lettres ; il les aurait même cultivées par goût, si ses devoirs lui eussent laissé quelque repos. Il savait que les talents, les sciences, les lettres et les arts, ont entre eux une liaison étroite ; qu'ils font la gloire d'une nation ; et que dans un état puissant, cette gloire est un avantage réel, quoique l'utilité ne s'en fasse pas sentir au vulgaire. Il comparait un ignorant qui a une bibliothèque, à un homme qui ne voit pas la charge qu'il a sur le dos.

Louis XI avait toujours quelques astrologues à ses gages. Son goût pour cette ridicule manie, était autant l'erreur de son siècle, que la sienne. Moins l'esprit est étendu, plus il croit embrasser d'objets. Ce n'est qu'en s'éclairant qu'il parvient à connaître ses limites, et à savoir borner ses connaissances pour les rendre plus sûres.

On prétend qu'un astrologue ayant prédit la mort d'une femme que Louis aimait, et le hasard ayant justifié la prédiction, ce prince fit venir l'astrologue : *toi, qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu ?* l'astrologue averti, ou soupçonnant que ce prince lui tendait un piège, répondit : *je mourrai trois jours avant votre majesté*. La crainte et la superstition du roi, l'emportèrent sur le ressentiment ; il prit un soin particulier de cet adroit imposteur.

Louis avait pour maxime d'éviter les guerres éloignées, comme ayant toujours été funestes à la France. Il préférait une puissance affermie à une domination étendue. Les génois avaient plusieurs fois réclamé et obtenu la protection de la France : mais leur reconnaissance n'avait jamais duré au-delà de leurs besoins. Après avoir plusieurs fois fait et violé les mêmes serments, ils offrirent à Louis XI de se donner à lui, et de le reconnaître pour souverain :

Vous vous donnez à moi, leur dit-il, et moi je vous donne au diable.

C'est à ce prince qu'on attribue d'avoir donné un canonicat à un pauvre prêtre qu'il trouva endormi dans une église ; afin, disait-il, qu'il y eût quelqu'un dont on pût dire que le bien lui était venu en dormant. Louis fit plusieurs actions de charité, mieux ou plus sérieusement placées que celle-là. Une femme vint se jeter à ses pieds, en se plaignant qu'on ne voulait pas enterrer son mari en terre sainte, parce qu'il était mort insolvable. Le roi lui dit qu'il n'avait pas fait les lois ; mais il paya les dettes, et ordonna d'enterrer le corps. Étant en prière dans une église, un pauvre clerc vint lui représenter qu'après avoir déjà languï dans les prisons pour une dette de quinze cent livres, il allait encore être arrêté pour la même somme, qu'il était absolument hors d'état de payer. Le roi la paya dans l'instant, et lui dit :

Vous avez bien pris votre temps ; il est juste que j'aie pitié des malheureux, puisque je demandais à Dieu d'avoir pitié de moi.

De pareilles actions sont aussi dignes de trouver place dans l'histoire, que le récit d'une bataille.

Je ne dois pas oublier un trait de bizarrerie, qui fait voir combien les hommes livrés aux plus grandes affaires, peuvent encore se passionner pour des bagatelles. Louis retenait en prison, pour je ne sais quel sujet, Wolfand de Poulhain, homme attaché à la duchesse d'Autriche, et ne voulait point lui rendre la liberté, à moins que le Sieur De Bossu ne lui donnât des chiens qui passaient pour excellents. Bossu ne voulait pas s'en défaire : le roi qui avait aimé la chasse, et qui croyait peut-être l'aimer encore, parce qu'il cherchait tout ce qui pouvait le distraire de son état languissant, et le tirer, pour ainsi dire, de lui-même ; (c'était dans ses dernières années,) s'opiniâtra, et dit qu'il ne relâcherait pas le prisonnier. Il semblait qu'il fût question de l'affaire la plus importante. Bossu consentit enfin à donner ses chiens, pour procurer la liberté à Poulhain : mais le roi mécontent qu'on lui eût d'abord marqué si peu de complaisance, les refusa, et ne voulut pas relâcher Poulhain, qui ne sortit de prison que l'année suivante. Après avoir rapporté fidèlement l'histoire de Louis XI il paraîtrait inutile de peindre son caractère ; ses actions ont dû le faire connaître.

On vient encore de voir plusieurs particularités de sa vie privée ; ainsi le lecteur est actuellement en état de prononcer sur ce prince. Je ne puis cependant me dispenser d'examiner l'idée qu'on s'en forme communément : je hasarderai en même temps celle qui me paraît résulter des faits qu'on vient de lire, sans avoir aucun égard aux opinions reçues qui ne doivent jamais prescrire contre la vérité.

On est accoutumé à regarder Louis XI comme un grand politique, et comme un homme de mauvaise foi ; qualités que l'on confond souvent, quoique très différentes. On se le représente comme un prince cruel, mauvais fils, mauvais père, tyran de ses sujets, perfide à l'égard de ses ennemis ; d'autres, en lui faisant les mêmes reproches, croient lui trouver une excuse dans la différence qu'ils supposent, entre les qualités d'un prince et celles d'un particulier ; comme si les principes de la morale n'étaient pas les mêmes pour tous les hommes. Je vais discuter ces différents points. Je ne craindrai point de dire que Louis XI n'a pas toujours été aussi grand politique qu'on le suppose. Si l'on entend par politique, celui qui ne fait rien sans dessein, Louis fut un grand politique ; mais si l'on entend par ce terme celui qui faisant tout avec dessein, prend aussi les mesures les plus justes, on aurait beaucoup de reproches à lui faire.

Les changements qu'il fit à son avènement à la couronne dans toutes les charges dont il dépouilla les anciens officiers de son père, excitèrent la guerre du bien public. Il se laissa tromper par le pape Pie II dans l'abolition de la pragmatique. Il fit beaucoup d'imprudences. L'aventure de Péronne ne peut s'excuser. Il manqua, pour le dauphin, le mariage de Marie De Bourgogne, et négligea celui d'Anne De Bretagne. Il échoua dans plusieurs entreprises, et dans quelques négociations importantes : la politique n'est justifiée que par le succès ; c'est en général l'art d'amener les événements ; ainsi quoiqu'on doive mettre ce prince au rang des politiques, on peut dire qu'il était moins habile à prévenir une faute, qu'à la réparer.

Il serait difficile de l'excuser toujours du côté de la mauvaise foi. On l'a vu faire dans un même temps des traités opposés, afin de se ménager des ressources, pour éluder ceux qui seraient contraires à ses intérêts. On pourrait dire, à la vérité, que ses ennemis n'en usaient pas autrement ; mais en récriminant, on ne le justifierait pas. Tous les princes d'alors ne cherchaient qu'à se tromper mutuellement : les manœuvres de ceux qui ne réussissaient pas, restaient ensevelies dans l'oubli : au lieu que les succès de Louis XI le faisaient regarder comme plus artificieux, quoique souvent il ne fût que plus habile. Si l'on s'est moins récrié contre les autres, c'est que n'ayant pas eu de grandes qualités d'ailleurs, on a fait moins d'attention à leurs vices. La conduite de Louis XI avec son père, fut extrêmement criminelle, sans lui être utile. L'héritier de la couronne était errant et fugitif, quand il aurait dû servir son père contre leurs ennemis communs, et raffermir un trône sur lequel il devait monter.

Si Louis a été fils ingrat, je ne crois pas qu'on puisse le taxer d'avoir été mauvais père. Il conçut tant de chagrin de la mort de son premier fils Joachim, qu'il fit vœu de ne plus voir d'autre femme que la reine, et l'on prétend qu'il a gardé ce vœu. Il eut six enfants de Charlotte de Savoie, dont trois qui furent Joachim, Louise et François, moururent avant lui ; Charles, Anne et Jeanne lui survécurent.

On a vu quels soins il prit de ses filles naturelles. Les mariages de ses deux filles légitimes, marquent également un bon père et un prince sage. Louis prévoyant qu'il mourrait avant la majorité de son fils, voulut prendre des mesures afin que la minorité fût tranquille. Il fit épouser au duc d'Orléans premier prince du sang,

la princesse Jeanne, qui par sa vertu pouvait s'opposer aux entreprises de son mari. En effet la révolte de ce prince aurait été plus dangereuse qu'elle ne le fut, s'il eût été secondé par une princesse ambitieuse. On ne peut s'empêcher de convenir que si Louis XII fut un bon roi, il n'avait pas été un sujet fidèle ; il y eut donc autant de justice que de grandeur d'âme dans ce beau mot qu'il dit dans la suite : *un roi de France ne venge point les injures du duc d'Orléans*.

Louis trouvant dans sa fille aînée un esprit mâle et propre au gouvernement, la maria à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et les chargea l'un et l'autre de la tutelle de Charles VIII disposition d'autant plus sage, que le sire de Beaujeu trop éloigné de la couronne pour y prétendre, mais intéressé par sa naissance à la soutenir, ne pouvait rien gagner, et pouvait tout perdre à la mort de Charles VIII. Louis XI marqua toujours beaucoup de tendresse pour le dauphin.

Il le fit élever à Amboise ; et de peur qu'une trop grande affluence de peuple ne corrompît la pureté de l'air, il défendit qu'il s'y tint ni foire ni marché. Je ne nierai pas que le caractère soupçonneux de Louis n'eût beaucoup de part aux précautions qu'il prenait pour empêcher qu'on n'approchât du dauphin ; mais il n'en était pas moins attentif à sa conservation, et sentait que la tranquillité de l'état en dépendait. Le bruit populaire qui se répandit, que Charles était un enfant supposé, prouve même combien Louis XI aurait craint de le perdre. Cependant l'éducation du dauphin était trop négligée. La faible santé de ce prince ne permettait pas qu'on le fatiguât par des études qui sont plutôt consacrées par l'usage, que par une utilité bien décidée : mais quoique les princes soient plus faits pour protéger les lettres que pour les cultiver, on aurait dû lui en donner quelque connaissance, pour le mettre en état de les protéger avec discernement. Louis XI craignait peut-être en ouvrant l'esprit de son fils, de le rendre moins docile. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il lui fit apprendre quelques maximes propres au gouvernement.

On reproche à Louis XI d'avoir vexé ses sujets. Cet article mérite d'être examiné. Il faut convenir qu'il a mis plus d'impôts que ses prédécesseurs ; il ne s'agit plus que de savoir quel en était l'emploi. Ce prince fut toujours très éloigné du faste ; il avait quelquefois même une économie trop singulière pour n'être pas affectée. Sa grande dépense fut pour la chasse, dont il était très jaloux. Sa sévérité à cet égard ne contribua pas peu à lui aliéner la noblesse, et faisait dire alors qu'il était plus dangereux de tuer un cerf, qu'un homme. Ses autres plaisirs n'ont pas dû lui coûter beaucoup. Depuis qu'il fut monté sur le trône, il n'eut aucune maîtresse reconnue.

Quand il serait vrai, comme on le prétend, qu'il eût quelquefois fait venir auprès de lui des femmes, telles que Huguette de Jacquelin, la Passefion, Jeanne Bailleite, Perrette de Châlons et autres ; des goûts passagers dans un prince, sont moins dangereux pour un état, que s'il se laissait subjugué par une maîtresse. Louis n'a jamais été gouverné par les femmes : ainsi elles n'étaient pas l'objet de ses dépenses ; mais il dépensait en dévotions des sommes prodigieuses, dans le temps que sa maison était mal payée, et que les campagnes étaient désertes par les contraintes des officiers des tailles. Il devenait prodigue dans des occasions peu importantes, sans faire attention que les princes ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. Il proportionnait moins ses présents aux services qu'on lui rendait, qu'à la passion dont il était agité : cependant pour exciter l'émulation, les dons des princes doivent prévenir les demandes, quelquefois même les espérances, et toujours le mérite.

Le principal objet des dépenses de Louis XI fut l'état, dont les charges étaient augmentées. Ce prince entretenait des armées nécessaires, fortifiait ou rebâtissait des villes, établissait des manufactures, rendait des rivières navigables, faisait construire des édifices, et gagnait ses ennemis à force d'argent, pour épargner le sang de ses sujets. Il ne s'est donné sous son règne que deux batailles ; celle de Montlhéry, et celle de Guinegatte.

Cependant il a fait plus de conquêtes par sa politique, que les autres rois n'en font par les armes. Il accrut le royaume, du comté de Roussillon, des deux Bourgognes, de l'Artois, de la Picardie, de la Provence, de l'Anjou et du Maine. Il abattit la maison d'Armagnac, divisa celle de Foix, abaissa les grands, réprima leurs violences, et finit par faire une paix glorieuse ; laissant à sa mort, une armée de soixante mille hommes en bon état, un train d'artillerie complet, et toutes les places fortifiées et munies. On ne voit rien dans ce tableau de la vie de Louis XI qui puisse mériter les satyres répandues contre lui. Quel en a donc été le motif ? Le voici.

Louis, pour rétablir l'ordre, la police et la justice dans le royaume, fut obligé de faire rentrer les grands dans le devoir. Il est vrai qu'en s'opposant aux usurpations et à la tyrannie des particuliers, il étendit considérablement l'autorité royale. On vit pour ainsi dire, une révolution dans le gouvernement. Ce prince semblait se frayer un chemin à la puissance arbitraire ; ce qui a fait dire par une expression, qui pour être populaire, n'en est pas moins juste : que *Louis XI a mis les rois hors de page* ; mais du moins les peuples cessèrent d'être esclaves des grands, et ceux-ci firent répandre des libelles contre ce prince. Le duc d'Alençon, malgré tous ses crimes, trouva un apologiste qui n'imagina pas d'autre moyen de le justifier, que d'éclater en invectives contre Louis XI. Thomas Bazin, que Louis avait tiré de l'obscurité pour le faire évêque de Lisieux, et qu'il combla de biens, trahit la confiance de ce prince, entra dans toutes les cabales, et finit par sortir du royaume pour s'attacher aux ennemis de l'état. Il écrivit une histoire abrégée, dans laquelle on remarque la haine que les ingrats conçoivent toujours contre leur bienfaiteur.

La passion ne se fait pas moins sentir dans Amelgardus chanoine de Liège.

Claude Seyssel, évêque de Marseille, n'entreprit l'apologie de Louis XII que pour flatter la haine de ce prince contre Louis XI. Cet écrit n'est qu'une satire remplie d'interprétations malignes et d'allégations fausses. Seyssel dit lui-même que le jugement du public était différent du sien. On voit du moins que les peuples s'applaudissaient de vivre sous son règne, pendant que les grands le traitaient de tyran, parce qu'il ne leur permettait pas de l'être.

Il est singulier que ceux qui depuis ont écrit ou prononcé sur Louis XI aient plutôt suivi les auteurs dont je viens de parler, que Philippe de Commines qu'ils reconnaissent eux-mêmes pour l'écrivain le mieux instruit et le plus judicieux. Je ne voudrais pas cependant adopter absolument le jugement de Commines sur Louis XI.

Les éloges qu'il lui donne, tiennent un peu du ressentiment qu'il eut contre le duc de Bourgogne, et qu'il avait contre Charles VIII. La principale erreur où l'on tombe, en voulant peindre les hommes, est de supposer qu'ils ont un caractère fixe, au lieu que leur vie n'est qu'un tissu de contrariétés : plus on les approfondit, moins on ose les définir. J'ai rapporté plusieurs actions de Louis XI qui ne paraissent pas appartenir au même caractère. Je ne prétends ni les accorder, ni les rendre conséquentes. Il serait même dangereux de le faire : ce

serait former un système, et rien n'est plus contraire à l'histoire, et par conséquent à la vérité. J'ai représenté Louis XI dévot et superstitieux, avare et prodigue, entreprenant et timide, clément et sévère, fidèle et parjure ; tel enfin que je l'ai trouvé, suivant les différentes occasions.

Il y a cependant des qualités dominantes qui établissent le caractère. Celui de Louis XI fut de rapporter tout à l'autorité royale. Quelque dessein qu'il formât, quelque parti qu'il prît, il n'oubliait jamais qu'il était roi ; dans sa confiance même, il mettait toujours une distance entre lui et ses sujets. Sa maxime favorite était de dire :

qui ne soit pas dissimuler, ne soit pas régner. Si mon chapeau savait mon secret, je le brûlerais.

Louis pouvait perdre le fruit de cette maxime en la répétant trop souvent. La dissimulation n'est jamais plus utile qu'à celui qui n'en est pas soupçonné.

Louis XI en eût peut-être retiré plus d'avantage, s'il en eût moins affecté la réputation. Jean d'Aragon écrivait à Ferdinand son fils de ne point entrer en conférence avec Louis : ne savez-vous pas, lui disait-il, qu'aussitôt qu'on négocie avec lui, on est vaincu ? Sa dissimulation dégénérait quelquefois en une fausseté, dont elle n'est séparée que par un intervalle assez étroit ; il introduisait trop souvent dans la politique, la finesse qui la supplée rarement, et qui l'avilit toujours.

Louis avait le cœur ferme et l'esprit timide. Il était prévoyant, mais inquiet ; plus affable que confiant ; il aimait mieux se faire des alliés que des amis. Comme il n'avait guère plus de ressentiment des injures, que de reconnaissance des services, il punissait ou récompensait par intérêt. Lorsqu'il se déterminait à punir, il le faisait avec la dernière sévérité, parce que l'exemple doit être le premier objet du châtement. La sévérité de ce prince se tourna en cruauté sur la fin de sa vie : il soupçonnait légèrement, et l'on devenait criminel dès qu'on était suspect. Il fit faire des cages de fer pour enfermer les prisonniers, et des chaînes énormes qu'on appelait *les fillettes du roi*. On prétend qu'en faisant donner la torture aux accusés, il était caché derrière une jalousie, pour entendre les interrogatoires. On ne voyait que des gibets aux environs de son château : c'était à ces affreuses marques qu'on reconnaissait les lieux habités par un roi.

Plusieurs écrivains parlent d'un grand nombre d'exécutions secrètes qu'il fit faire par le prévôt Tristan l'Hermite, qu'il appelait son compère. Cet homme cruel ne se contentait pas d'obéir à son maître ; il exécutait ses ordres avec un empressement barbare. On pourrait reprocher à Louis XI la faveur et la familiarité dont il honorait ce ministre de ses vengeances, qu'il n'aurait dû regarder que comme l'instrument nécessaire de sa justice.

Quand on reproche à Louis XI d'avoir employé dans ses affaires, des hommes de néant préférablement à ceux que leur naissance semblait intéresser davantage au bien de l'état ; on ne fait pas assez d'attention, qu'un des principaux desseins de ce prince étant d'abaisser les grands, la politique ne lui permettait pas de les rendre dépositaires de son autorité : il en a cependant employé beaucoup, et ne s'est guères servi d'hommes obscurs, que lorsqu'ils lui étaient nécessaires ; et dans des occasions, où il pouvait les désavouer ; mais il faisait une faute dans le choix de ses agents. Comme il employait rarement la même personne dans plusieurs affaires, ses ministres manquaient d'une expérience quelquefois préférable aux talents.

Louis toujours défiant et souvent suspect, était timide dans ses desseins, irrésolu dans ses projets, indécis dans les affaires, mais intrépide dans le danger. Le courage lui était naturel ; il conservait le sang froid au milieu du péril. Il affrontait la mort, et ne craignait les suites d'une bataille que pour l'état.

Lorsque ce prince fut obligé de marcher avec le duc de Bourgogne, contre les liégeois, les bourguignons ne purent pas s'empêcher de remarquer avec dépit que le courage impétueux de leur prince était effacé par l'intrépidité tranquille de Louis XI. François II duc de Bretagne, était le seul qui ne pouvant s'empêcher de reconnaître la prudence de Louis XI affectait de douter de sa valeur, en le nommant, par dérision, *le roi couard*. C'est ainsi que la haine cherche à confondre les vertus d'un ennemi avec les vices qui semblent y avoir quelque rapport extérieur. Louis n'a commencé à redouter la mort, que lorsque sa santé s'est altérée. Une noire mélancolie le saisit, et ne lui offrit plus que des images funestes. Son âme s'affaiblit avec ses organes.

À l'égard de la dévotion de Louis XI en général, elle était sincère, quoiqu'elle ait souvent servi de prétexte à couvrir ses desseins. La dévotion était le ton de son siècle. On la voyait sans être fausse, unie aux mœurs les plus dépravées. Plus commune qu'elle ne l'est de nos jours, elle était moins éclairée et moins pure. Louis avait plus de dévotion que de vraie religion et de solide piété. Il tombait souvent dans la superstition, rarement dans l'hypocrisie.

Louis aimait et protégeait les lettres qu'il avait lui-même cultivées. Il fonda les universités de Valence, et de Bourges. Jean Bouchet, auteur des annales d'Aquitaine, dit de ce prince :

qu'il avait de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus que les rois de France n'avaient accoutumé. *Gaguin dit* : callebat litteras,... etc.

Commines confirme ces témoignages.

Louis avait eu, *dit-il*, nourriture autre que les seigneurs que j'ai vus en ce royaume, parce qu'ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les sots en habillements et en paroles, de nulles lettres ils n'ont connaissance.

Commines donne encore un plus grand éloge à ce prince, en disant qu'il aimait à demander et entendre de toutes choses ; il avait la parole à commandement, et le sens naturel parfaitement bon ; qualité plus précieuse que les sciences, et sans laquelle elles sont inutiles.

Je crois avoir d'autant mieux représenté Louis XI que je ne me suis proposé que la vérité pour objet. Je n'ai point embrassé de système. Je n'ai pas cru me contredire ni me rétracter en le louant d'une action, un moment après l'avoir blâmé d'une autre. Un prince parfait n'est qu'une belle chimère qui peut se trouver dans un panégyrique, et qui n'a jamais existé dans l'histoire. Il s'en faut beaucoup que Louis XI soit sans reproche : peu de princes en ont mérité d'aussi graves : mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses vertus ; et que tout mis en balance, c'était un roi.

Fin de l'histoire de Louis XI